7704 c 11.

CHINOIS

MÉMOIRES

CONCERNANT

L'HISTOIRE, LES SCIENCES,

LES ARTS, LES MŒURS, LES USAGES, &c.

DES CHINOIS,

PAR LES MISSIONNAIRES DE PE-KIN.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,

Chez NYON l'aîné, Libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais, vis-à-vis le College.

M. DCC. LXXIX.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

AVERTISSEMENT.

CE quatrieme Volume des *Mémoires ſur les Chinois*, contient : 1°. un expoſé très-étendu de la doctrine ancienne & nouvelle des Chinois ſur la Piété Filiale, qui fait la baſe de leurs mœurs & de leur gouvernement. C'eſt d'abord un extrait des Auteurs qui ont ecrit ſur la *Piété Filiale*, particuliérement du *Li-ki*, qui eſt un des Livres canoniques des Chinois ; du *Hiao-king*, ou dialogue de Confucius ; d'un autre Livre ſur la Piété Filiale de l'Empereur ; du Code des Loix de la dynaſtie régnante, ſur la pratique de cette vertu. Ce ſont enſuite diverſes pieces en vers & en proſe, anciennes & modernes ; des exemples illuſtres, des maximes, des penſées, des proverbes, &c. tous relatifs à la Piété Filiale.

Il contient, 2°. un Mémoire ſur l'Intérêt de l'argent en Chine.

3°. Un précis des notions qu'on a à la Chine ſur la petite Vérole.

4°. Une notice du Livre Chinois *Si-yuen*, ſur la maniere dont s'y prend la Juſtice chinoiſe, pour

faire ſes recherches ſur les meurtres, & juger de leurs cauſes par l'inſpection des cadavres.

5°. Une notice des pratiques des Bonzes *Tao-ſée*, pour opérer des guériſons.

6°. Quelques obſervations de Phyſique & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur *Kang-hi*.

7°. Un mêlange de diverſes pratiques uſitées chez les Chinois, de notices d'animaux, &c.

MÉMOIRES

MÉMOIRES

CONCERNANT

LES CHINOIS.

DOCTRINE

ANCIENNE ET NOUVELLE

DES CHINOIS,

SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVANT-PROPOS.

ON a tant célébré la Piété Filiale des Chinois dans ces derniers temps, on en a débité tant de choſes, qu'il eſt juſte de ſatisfaire la curioſité publique ſur cet objet. Mais ce ſujet eſt plus difficile à traiter qu'on ne l'imagine. La Piété Filiale eſt à la Chine, depuis près de trente-cinq ſiecles, ce que fut à Lacédémone l'amour de la liberté, & à Rome l'amour

de la patrie. Il faudroit ecrire l'hiſtoire entiere de ce grand Empire, pour faire voir juſqu'où la Piété Filiale y a perpétué de génération en génération, ce reſpect univerſel pour l'antiquité, cette beauté de morale, cet aſcendant irréſiſtible de l'autorité légitime, cette nobleſſe d'adminiſtration, ce zele pour la choſe publique, enfin ces vertus ſociales & patriotiques qui l'ont conſervé au milieu des ruines de tous les autres Empires, & l'ont conduit à ce haut dégré de grandeur, de puiſſance & de richeſſe où nous le voyons aujourd'hui. Autant il eſt certain que la Piété Filiale touche de plus près au cœur de l'homme que l'amour ſoit de la liberté, ſoit de la patrie, autant il eſt aiſé de comprendre que Rome & Lacédémone ayant péri au milieu des plus eclatans prodiges de conſtance & de valeur, d'intrépidité & d'héroïſme, la Chine a pu & dû ſe conſerver au milieu du flux & du reflux de mille révolutions, ſe ſauver de ſes propres naufrages, triompher de ſes propres défaites, & ſubjuguer ceux qui l'ont conquiſe, en les conquérant eux-mêmes à la Piété Filiale. La Piété Filiale en effet, ne montrant qu'un Pere aux peuples dans leur Souverain, & ne faiſant voir que des Enfans au Souverain dans ſes ſujets; plus la dépendance des ſujets eſt noble & libre, plus elle doit être illimitée; plus auſſi l'autorité du Souverain eſt douce, modérée & bienfaiſante, plus elle doit avoir de force & d'energie. Toutes les Provinces, quelque nombreuſes & quelque immenſes qu'elles ſoient, ne ſont plus qu'une grande Famille dont l'Empereur eſt le *Pere & la Mere*, comme diſoient les Anciens: expreſſion ſublime & touchante, qui donne la plus magnifique idée de la Chine, & eſt comme le mot de l'enigme de la durée de ce grand Empire. Mais il faudroit toutes ſes Annales pour l'expliquer, & un Thucydide ou un Tite-Live pour les ecrire, peut-être même encore que leur génie plieroit ſous le faix.

Voilà ſans doute ce qu'on n'avoit pas ſoupçonné au-delà des mers, quand on a demandé le portrait fidele de la Piété Filiale des Chinois. Y ſoupçonne-t-on même que cette vertu eſt encore aujourd'hui la vertu par excellence de tous les rangs & de tous les etats, de tous les ſexes & de tous les âges ; qu'elle voit le trône à ſes pieds, qu'elle préſide aux conſeils, dirige les tribunaux, qu'elle regne dans le temple des ſciences, triomphe dans les cérémonies, donne le ton à la Cour, tient le ſceptre dans les familles, l'emporte ſur tous les intérêts, réſiſte à toutes les paſſions, ſubjugue toutes les idées, & fait tout plier enfin, à la ville comme dans les campagnes, parce qu'elle tient à tout, influe & prévaut ſur tout? La Piété Filiale eſt la vertu nationale des Chinois. Un mot qui l'attaqueroit ſeroit un cri de guerre, un ſignal de combat : tout l'Empire prendroit les armes pour la venger ; le ſexe même le plus foible & les enfans affronteroient la mort pour ſa querelle. En un mot, la Piété Filiale eſt à la Chine ce qu'eſt chez les François l'amour de leur Roi ; en ebaucher même le tableau ſeroit une grande entrepriſe.

Auſſi nous avons reculé d'année en année devant les demandes les plus preſſantes : & ſi nous prenons enfin la plume, ce n'eſt que pour faire agréer nos excuſes. Toutefois pour qu'on ne puiſſe pas ſoupçonner notre ſincérité, nous nous ſommes chargés d'un travail qui etoit plus à notre portée, & dont nous eſpérons qu'on nous ſaura quelque gré. Comme la Doctrine des Chinois ſur la Piété Filiale eſt conſignée dans leurs livres, & que cette doctrine fidélement expoſée par eux-mêmes, eſt très-propre à bien faire connoître en quoi ils font conſiſter cette excellente vertu, juſqu'où ils la portent, & comment ils la pratiquent, nous avons traduit dans notre langue ce que nous avons trouvé de plus propre à remplir ce deſſein, & nous en avons formé un Recueil qui peut fournir des matériaux pour l'ouvrage qu'on deſireroit, ou même donner des vues pour un

autre plus utile & plus approprié à l'Europe. Cette annonce ſans doute ne prévient pas en faveur de l'entrepriſe ; mais outre que ce plan eloigne tout ſoupçon d'infidélité, d'adulation & d'hyperbole, il a encore le grand avantage de rendre la Piété des Chinois trait pour trait, de la contre-tirer ſur le tableau qu'ils en ont fait eux-mêmes, & de lui conſerver cet air antique & original qui la diſtingue de celle de tous les autres peuples, ſoit barbares, ſoit policés. Peut-être même que les lecteurs les plus délicats, nous ſauront gré de les avoir mis à même de voir par leurs yeux, de juger d'après leurs propres réflexions, & de lire du Chinois de tous les ſtyles & de tous les âges, en remontant juſqu'aux générations les plus voiſines du déluge.

Les Chinois avoient des livres avant que les Grecs euſſent des lettres. Chaque ſiecle en a vu augmenter le nombre dans tous les genres. Ceux qui ont eté faits ſur la Piété Filiale depuis vingt ſiecles ſuffiroient ſeuls pour former une grande bibliotheque. Auſſi, bien loin de donner à entendre que nos choix préſenteront à l'Europe ce qu'on trouve ici de mieux penſé & & de mieux ecrit ſur cette excellente vertu, nous nous faiſons une conſcience d'avertir & d'articuler nettement que nos connoiſſances, nos loiſirs & nos penſées ne pouvoient pas s'elever ſi haut. De l'exactitude & du travail, voilà tout ce qu'on peut exiger d'un Miſſionnaire. Auſſi nous ſommes-nous bornés dans notre Recueil ; 1°. à un extrait du *Li-ki*, un des cinq Livres canoniques ; 2°. à une traduction littérale de pluſieurs morceaux du *Hiao-king*, ou *Dialogue ſur la Piété Filiale ;* 3°. à des notes ſur le *Hiao-king*, tiré des Commentaires, Gloſes & Paraphraſes les plus eſtimées ; 4°. à un extrait du *Hiao-king-yen-y*, ſur les devoirs particuliers de la Piété Filiale de l'Empereur ; 5°. à une notice de ce qui a trait à la Piété Filiale, dans le Code des loix de la dynaſtie régnante ; 6°. à diverſes pieces en proſe

& en vers, anciennes & modernes, telles que nous les avons trouvées çà & là ; 7°. à une ſuite choiſie d'exemples de Piété Filiale les plus préconiſés, les plus ſouvent cités, & qui caractériſent mieux celle des Chinois ; 8°. à un Recueil de penſées, maximes, réflexions, proverbes, caracteres & portraits tirés des livres qui nous ſont tombés ſous la main (*a*).

Comme l'Europe eſt encore bien eloignée de la Chine, il eſt evident qu'une indication générale ne ſauroit ſuffire pour la majeure partie des morceaux & pieces dont eſt compoſé ce Recueil. Il faut les connoître en détail, pour en trouver la lecture plus intéreſſante : chacun aime à ſavoir qui lui parle & ſur quoi eſt fondée l'autorité de ſon témoignage. Nous avons jugé à propos, par cette raiſon, de mettre de courtes notices à la tête de chaque article (*b*).

(*a*) L'Europe ne demandant gueres que des faits & des textes originaux ſur les Chinois, on a cru devoir ſupprimer une partie des réflexions & des ſentimens particuliers de ceux qui envoient ces Mémoires. On a auſſi retranché des textes traduits quelques traits trop près de la nature, & qui auroient pu bleſſer la délicateſſe de l'Europe.

(*b*) *Proteſtation.* Comme la droiture de nos vues & la pureté de notre intention, en compoſant ce Recueil, ne ſuffiſent pas pour nous raſſurer ſur les mépriſes, les fautes ou même les propoſitions peu exactes qui pourroient nous être echappées, nous déclarons ici que nous ſommes prêts à rétracter & condamner ſans aucune reſtriction, explication, ni limitation, rétractons même & condamnons dès ce moment tout ce qui pourroit n'être pas pleinement & entiérement conforme à l'enſeignement de l'Egliſe Romaine ; en conſéquence, ſi on vouloit donner cet Ouvrage au Public, non ſeulement nous conſentons, mais nous prions qu'on ait la charité d'y faire toutes les corrections & ſuppreſſions qu'on croira néceſſaires, & nous les avouons de tout notre cœur pour tout ce qui regarde le dogme & la morale de l'Egliſe. Pour ce qui n'eſt qu'erudition, critique, ſyſtêmes & opinions, nous prions qu'on veuille bien s'en fier à notre exactitude & à nos recherches dans tout ce qui ne ſeroit pas contraire aux loix & à la police du Gouvernement ; mais pour ce qui n'eſt qu'elocution & langage, ſi on vouloit donner ce Recueil au Public en entier, nous nous faiſons juſtice & convenons qu'il auroit beſoin d'être retouché par une main amie, & nous ne pouvons que faire des prieres pour demander un travail ſi ingrat.

EXTRAITS DU *LI-KI*, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

Notice du Li-ki.

LE *Li-ki* n'eſt que le quatrieme des *King;* mais ce ſeroit peut-être celui dont bien des Savans feroient le plus de cas, à cauſe des détails qu'on y trouve ſur la religion, le gouvernement, les loix, les mœurs & les uſages des anciens Chinois, en remontant depuis le cinquieme ſiecle avant J. C. juſqu'au commencement de la Monarchie. Le *Li-ki* eſt auſſi à cet egard un excellent commentaire des autres *King*, dont il confirme le témoignage, eclaircit les récits, & débrouille bien des obſcurités. Quel dommage qu'il n'ait pas eté mieux conſervé! C'eſt une affaire en Chine que de ſavoir l'hiſtoire détaillée de la maniere dont il a eté trouvé, publié & conſervé après le grand incendie des anciens livres. Comme la politique des Empereurs de la dynaſtie des *Han* avoit plus lieu de le craindre que tous les autres *King*, à cauſe qu'il montroit dans un jour plus odieux & plus ſenſible, les innovations, & les entrepriſes faites ſur la liberté publique, elle en recula la publication le plus qu'elle ſput, & n'en donna d'abord que dix-ſept Chapitres, extraits encore & compilés d'une façon embrouillée, qui etoit plus propre à obſcurcir le ſouvenir de l'ancien gouvernement qu'à en donner une véritable idée. Ce ne fut que peu-à-peu & à différentes repriſes qu'on donna le reſte, plus mêlé encore, à ce qu'il paroît, de redites, de contradictions & d'anachroniſmes, ſelon qu'il importoit plus au gouvernement d'en affoiblir l'autorité. Quelques Lettrés néanmoins ont ſoutenu que

les manuscrits furent donnés tels qu'on les avoit trouvés, & que n'etant que des fragmens détachés & disparates, ce ne fut que pour être plus fidele qu'on défendit à la critique d'y toucher. Quoi qu'il en soit, le Recueil s'accrut jusqu'à quarante-neuf Chapitres, dont plusieurs évidemment n'ont jamais fait partie de l'ancien *Li-ki*, qui en avoit trois cens. A prendre ce *King* dans sa totalité, l'esprit de l'ancien gouvernement y est représenté d'une maniere si simple, la morale des premiers âges y est exposée avec tant de candeur, que c'est sans contredit celui de tous les anciens monumens prophanes où l'on voit de plus près la haute antiquité.

CHAP. *Tien-li.*

Soyez toujours pénétré de respect; (il faudroit traduire de *religion* pour prendre la pensée des anciens & sauver la concordance des *King*) votre contenance sera celle d'un homme qui replie ses regards sur son ame, & vos paroles celles d'un homme qui regne sur ses passions (*).

Que l'amitié ne vous aveugle pas sur les défauts de vos amis, ni votre haine sur les défauts de vos ennemis.

S'enrichir, eviter la peine, l'emporter sur les autres, & être le mieux partagé, sont les premieres pensées du vulgaire, & les dernieres des grandes ames.

Laissez aux autres les doutes que vous ne sauriez leur eclaircir, mais ne leur en faites pas naître sur ce qui est certain.

Suivez les mœurs de votre siecle dans tout ce qui n'est pas opposé à la religion.

La politesse défend de parler beaucoup, & la probité de parler mal de qui que ce soit.

(*) On a cru qu'on devoit laisser ici ces dix ou douze maximes, quoiqu'elles n'aient point pour objet la Piété Filiale.

La ſageſſe même, la vertu, la bienfaiſance & la probité ne plaiſent qu'autant qu'elles ſe plient aux attentions de la bienſéance.

Quelque vivacité qu'on mette dans une diſpute, quelque intéreſſé qu'on ſoit au gain d'un procès, il ne faut pas s'ecarter des bornes de la décence & de l'honnêteté.

La religion ſeule rend indiſſolubles les liens qui uniſſent le Prince & le ſujet, les ſupérieurs & les inférieurs, le pere & le fils, le frere aîné & le frere cadet.

La décence ſauve les riches des enfances de l'orgueil & des effronteries du libertinage, & les pauvres, des baſſeſſes de la timidité & des menſonges de l'adulation.

Quelque queſtion qu'on vous faſſe ſur le gouvernement, ne parlez que de l'ancien.

Un fils bien né evite toute diſpute avec ſes egaux.

Un fils qui garde le *Li*, a ſoin que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver & fraîchement en eté; il vient ſoir & matin dans leur chambre pour s'aſſurer par lui-même que rien ne leur manque.

Un fils bien né n'aborde le condiſciple de ſon pere que lorſqu'il l'appelle, ne ſe retire que quand il lui permet, & ne lui parle que pour lui répondre.

Honorez comme votre pere celui qui a le double de votre âge, & comme votre aîné celui qui a dix ans plus que vous.

Un fils bien né avertit ſon pere avant que de ſortir de la maiſon, & vient le ſaluer à ſon retour.

On ne parle point de vieilleſſe, ni d'âge avancé, en préſence de ſes pere & mere.

Un fils bien né ne ſe loge point dans l'appartement du milieu, ne s'aſſied point au milieu de la natte, ne paſſe pas par le milieu de la porte.

Un fils rempli de Piété Filiale entend ſes pere & mere qu'il

ſans qu'ils lui parlent, & il les voit ſans être en leur préſence.

Un fils bien né ne monte point ſur les hauteurs, ne s'approche point des précipices, & ne parle mal de perſonne; il evite egalement ce qui le cache & ce qui l'expoſe, parce qu'il craint de flétrir la réputation de ſes pere & mere.

Un fils ne poſſede rien en propre du vivant de ſes parens; il ne peut pas même expoſer ſa vie pour un ami.

Un fils, du vivant de ſon pere & de ſa mere, ne porte jamais le grand deuil en entier.

Quand on a perdu ſes pere & mere, on ne porte plus d'habits d'une couleur gaie & voyante.

Lorſqu'on marche de compagnie avec ſon ancien, on ne ſe détourne pas pour parler à un autre; lorſqu'on le rencontre en chemin, on va vers lui quelques pas, puis on s'arrête la main devant la poitrine, & on ne lui dit rien s'il n'interroge pas.

Au premier cri d'un pere qui appelle, on quitte tout ſans délai & on court à lui.

Un fils ne s'aſſied nulle part ſur la même natte que ſon pere.

Le fils d'une veuve ne ſe lie d'amitié qu'avec des perſonnes d'une vertu connue.

Quand un pere ou une mere ſont malades, on eſt négligé dans ſa coëffure, embarraſſé dans ſon maintien & diſtrait dans ſes paroles; on ne touche à aucun inſtrument de muſique, on mange ſans appétit, on boit ſans goût; on ne ſourit que du bout des levres, & on n'a pas la force de ſe mettre en colere.

Lorſqu'un pere ou une mere ont quelque ſujet de chagrin, on ne fait ni ne reçoit de viſites.

La rigueur du deuil ne doit pas aller juſqu'à trop amaigrir ou juſqu'à affoiblir ni la vue, ni l'ouie.... Si on a une bleſſure à la tête, on peut la laver; ſi on eſt echauffé, on peut prendre le bain; ſi on eſt malade, on peut manger de la viande &

boire du vin; mais on reprend les obſervances du deuil dès qu'on eſt remis: les négliger, ce ſeroit outrager la nature & abjurer la Piété Filiale.

Quand on a atteint cinquante ans, on n'eſt pas obligé de pouſſer l'abſtinence du deuil juſqu'à maigrir; à ſoixante ans, il faut l'eviter & ne ſe retrancher que peu de choſes ſur ſon vivre; à ſoixante-dix ans, il ſuffit de porter des habits de deuil, on peut manger de la viande & boire du vin; on couche dans ſon appartement ordinaire.

Le meurtrier de votre pere ne doit pas reſter ſous le ciel avec vous; il ne faut pas mettre les armes bas, tandis que celui de votre frere vit encore, & vous ne pouvez pas habiter un même Royaume avec celui de votre ami.

La ſalle des Ancêtres eſt le premier bâtiment qu'on eleve quand on bâtit un Palais.... Les vaſes des cérémonies funéraires ſont les premiers qu'on achete; quelque pauvre qu'on ſoit, on ne vend point les vaſes des cérémonies; on ne coupe point les arbres des ſépultures.

Quand un Lettré veut quitter ſa patrie, on tâche de l'en détourner, en lui diſant: *Quoi! vous abandonneriez les tombeaux de vos ancêtres?*

Un Mandarin ſacrifie ſa vie pour la défenſe du peuple, un Lettré pour celle des loix.

Un ſujet ne laiſſe rien tranſpirer au-dehors de ſes repréſentations au Souverain; ſi après en avoir fait trois fois, il n'obtient rien, il ſe retire. Un fils qui ſert ſes parens avec une vraie Piété Filiale, leur fait auſſi trois fois des repréſentations, s'il n'en eſt point ecouté, il gémit & ſe noie dans ſes larmes, mais il ne les quitte pas.

Un ſujet goûte aux remedes que doit prendre ſon Prince; un fils, à ceux qu'il préſente à ſes parens: un fils n'invite point un Médecin dont le pere & le grand-pere n'ont pas exercé la Médecine.

Le fils d'une concubine ne fait point les cérémonies aux ancêtres.

CHAP. *Tan-kong.*

Un fils bien né honore ſes parens ſans faire attention à leurs mauvaiſes qualités, cache avec ſoin leurs défauts, & leur laiſſe ignorer à eux-mêmes ſa ſenſibilité à leurs mauvais traitemens. Il ſe tient ſans ceſſe auprès d'eux pour les ſervir lui-même, pourvoit avec empreſſement à tous leurs beſoins dans quelque ſituation qu'il ſe trouve, & ne ſe relâche jamais de ſes ſoins pendant toute leur vie.

Le fils de *Tſée-ſée-chang* ne porta point le deuil de ſa mere qui avoit eté répudiée ; les diſciples de *Tſée-ſée* lui en ayant demandé la raiſon, il avoua que c'etoit une innovation, & ſe contenta de dire: *Tant qu'elle a eté mon epouſe, elle a eté ſa mere ; mais en ceſſant d'être mon epouſe, elle a ceſſé auſſi d'être ſa mere.*

Confucius ayant enterré ſa mere dans le même tombeau que ſon pere, dit à ſes diſciples : *On n'elevoit point de terre autrefois ſur les tombeaux comme aujourd'hui ; pour moi qui n'ai point de demeure fixe, j'ai elevé une butte de quatre pieds de hauteur, pour reconnoître ſûrement où mon pere & ma mere ſont enterrés.*

Le deuil finit après trois ans, mais un fils conſerve toujours un tendre ſouvenir pour ſes parens ;s'il eſt vertueux, il les regrette toute ſa vie, & ne ſe permet ni joie, ni amuſement le jour de l'anniverſaire de leur mort.

Du temps de *Chun*, il n'y avoit point d'autre ſépulcre pour les morts que le tombeau de brique où on les enterroit. Sous la dynaſtie des *Hia*, on ajouta une ſeconde enceinte de briques ; ſous celle des *Chang*, on mit le cadavre dans un double cercueil, avant que de l'enterrer dans la double enceinte de briques;

ſous celle des *Tcheou*, on a ajouté divers ornemens ſur les tombeaux.

Un fils dont le pere vient d'expirer eſt comme foudroyé; il reſſemble à un homme abſorbé dans ſes penſées, qui ne ſait ni avancer ni reculer. Quand on met le cadavre dans le cercueil, ſes yeux egarés ne ſe fixent nulle part; il eſt comme un homme eperdu qui cherche avec inquiétude ce qu'il déſeſpere de retrouver; aux funérailles, il n'a ni maintien, ni contenance; il eſt comme un homme qui tombe en ſyncope en voyant s'anéantir pour jamais toutes ſes eſpérances à la fois.

Le grand deuil fini, *Mong-hien* ne touchoit à aucun inſtrument de muſique, & n'alloit point dans l'appartement de ſon epouſe. Confucius diſoit de lui qu'il avoit un pas d'avance ſur les plus ſages.

Comment doit ſe comporter un fils vis-à-vis de l'ennemi de ſon pere, demanda *Tſée-hia* à Confucius? Il ſe couche en habits de deuil, lui répondit Confucius, & n'a que ſes armes pour chevet; il n'accepte aucun emploi & ne ſouffre point qu'il reſte ſur la terre. S'il le rencontre, ſoit dans le marché, ſoit au Palais, il ne retourne point chez lui pour prendre ſes armes, mais il l'attaque ſur le champ.

Ce n'eſt que ſous la dynaſtie des *Tcheou* qu'on a commencé à donner des ſurnoms aux morts.

La mere de *Tſée-lieou* etant morte, un de ſes freres utérins lui conſeilla de vendre les concubines de leur pere pour acheter ce qui etoit néceſſaire pour les funérailles: *Il ſeroit terrible*, lui répondit *Tſée-lieou*, *de vendre les meres de nos freres pour enterrer la nôtre.*

Un payſan du pays de *Ki* pleurant comme un petit enfant à l'enterrement de ſa mere, Confucius dit à ſes diſciples: *Cet homme eſt véritablement affligé, mais il ne garde pas la décence; le ſage ſe poſſede aſſez lui-même dans l'ivreſſe de la*

douleur pour que ſa maniere même de pleurer puiſſe être imitée.

Les dépenſes funéraires doivent être proportionnées à la fortune de la famille du mort.... Si on eſt pauvre, il ſuffit d'envelopper le cadavre & de l'enterrer.

Quand le Prince rencontre un convoi, il députe quelqu'un de ſes gens pour faire des complimens de condoléance aux parens du mort.

Appeller l'ame eſt un effet de l'amour qu'on a pour le mort; c'eſt du cœur que partent toutes les prieres & tous les vœux qu'on fait: on n'a point à eſpérer qu'elle reviendra de la région cachée, & on s'adreſſe à tous les eſprits.

Tſée-tchang demanda s'il etoit vrai, comme il eſt rapporté dans le *Chou-king*, que *Kao-tſoung* eût paſſé trois ans ſans parler, & n'eût commencé qu'après ce temps expiré, à régler les affaires de l'Empire? *Oui ſans doute*, lui répondit Confucius, *& cela devoit être ainſi.* Dans l'antiquité, quand l'Empereur etoit mort, le Prince héritier ne ſe mêloit point du gouvernement pendant les trois années du deuil, & en laiſſoit le ſoin à ſon Miniſtre.

Le fils de *Chou-ouen-tſée* ayant demandé un titre d'honneur pour ſon pere avant qu'on l'enterrât, le Prince de *Ouei*, dont il avoit eté premier Miniſtre, lui répondit: *La famine déſoloit le Royaume de* Ouei, *votre pere donna du riz à ceux qui en ſouffroient davantage. Quelle bienfaiſance! Le Royaume de* Ouei *toucha preſque au moment de ſa ruine, votre pere en défendit les intérêts au péril de ſa vie. Quelle fidélité! Le gouvernement du Royaume de* Ouei *ayant eté confié aux ſoins de votre pere, il fit beaucoup d'excellentes loix, entretint la paix & l'union avec tous les Princes voiſins, & conſerva les droits & les prééminences de ma couronne. Quelle ſageſſe! Ainſi, le titre d'honneur que je lui décerne eſt celui de* Tchin-ouei-ouen, *bienfaiſant, ſage & fidele.*

Un fils ayant tué ſon pere dans le Royaume de *Tchou*, le Magiſtrat en avertit *Ting-kong* qui etoit alors ſur le trône. Ce Prince, conſterné de cette horrible nouvelle, ſe leva de ſa natte en ſoupirant, & dit : *C'eſt ma faute, je ne ſais pas régner ;* puis il déclara quelle ſeroit la punition de pareils crimes: *Que ceux qui ſont dans la maiſon tuent ſur le champ le fils dénaturé qui aura attenté à la vie de ſon pere ; la maiſon ſera enſuite abattue, raſée, & le terrein qu'elle occupoit changé en egout, & le Prince s'abſtiendra de vin pendant une lune entiere.*

On ne rompt jamais ni avec un parent, ni avec un ancien ami.

Tchang-tſée paſſa cinq jours, à la mort de ſa mere, ſans prendre aucune nourriture.

CHAP. *Ouang tchi.*

Le fils unique d'un vieillard de quatre-vingts ans eſt exempt de tout ſervice ; toute la famille de celui qui en a quatre-vingt-dix en eſt exempte ; celui qui ſeul ſert un malade en eſt exempt, ainſi que ceux qui ſont dans le grand deuil de trois ans pour un pere ou une mere.

Un fils qui va avec ſon pere, reſte un pas derriere lui & ne fait que le ſuivre ; un cadet a la même attention pour ſon aîné.

Les riches ne laiſſent plus aller à pied un vieillard de ſoixante-dix ans, & les plus pauvres lui ſervent de la viande à tous ſes repas.

CHAP. *Tſeng-tſée-ouen.*

L'oncle d'un jeune homme qui a perdu ſon pere & ſa mere, envoie dire aux parens de ſa fiancée : un tel eſt en grand deuil, il ne peut pas devenir votre frere, & vous en donne avis. La fille y conſent, mais il eſt d'uſage qu'elle ne ſe marie pas à un

autre. Les trois ans du deuil fini, le pere & la mere de la fille font inviter le jeune homme à l'epouſer ; s'il ne ſe rend pas à leur invitation, il leur eſt libre de la donner à un autre.

Un inférieur ne prononce point l'eloge funèbre de ſon ſupérieur, ni un jeune homme celui d'une perſonne âgée.... Il n'appartient qu'à l'Empereur d'y nommer le *Tien*.

Sous la dynaſtie des *Hia*, on ſe démettoit de ſes emplois, dès qu'on avoit commencé les funérailles de ſon pere ; ſous celle des *Tchang*, on attendoit qu'il fût inhumé. Il eſt dit dans le *Li-ki : Le Prince ne détourne point ſes ſujets des devoirs de la Piété Filiale.*

CHAP. *Ouen-ouang-chi-tſée.*

L'education du Prince héritier eſt confiée au *Tai-fou* & au *Chao-fou*, afin qu'ils lui enſeignent les devoirs réciproques du pere & du fils, du Prince & du ſujet. Le premier s'applique à lui faire comprendre la vérité & la beauté, la néceſſité & l'utilité de cette grande doctrine. Le ſecond la développe & la confirme par des exemples.... Qui ſait être bon fils & en remplir les devoirs, ſaura être bon pere & en remplir les obligations ; qui ſait être ſoumis à ſon Souverain, ſaura régner ; qui ſait obéir, ſaura commander. *Tching-ouang* trop jeune pour régner, pouvoit apprendre les devoirs d'un ſujet, mais non ceux de fils (ſon pere etoit mort). *Tcheou-kong* prit le biais d'inſtruire en ſa préſence ſon fils *Pé-kin*, afin qu'il profitât des inſtructions qu'il lui faiſoit, & apprît par-là à *Tching-ouang* (ſon neveu) les devoirs de juſtice des peres & des enfans, des Princes & des ſujets, des vieux & des jeunes.....

Celui qui eſt chargé des Princes du ſang, leur enſeignera ſur-tout à entretenir la concorde avec leurs parens, en rendant à chacun ce qui lui eſt dû, à les honorer, à aimer leurs freres,

à être fideles à leurs amis, & leur donnera des idées claires & nettes des obligations rigoureuſes & de juſtice, du pere & du fils, & de la ſubordination des anciens & des jeunes.

Le jour que l'Empereur doit venir faire la viſite du College Impérial, on bat du tambour au premier crépuſcule pour eveiller tout le monde.... Les tables ſont ſervies, lorſque l'Empereur entre dans la ſalle du feſtin; il examine ſi le vin qu'on a préparé eſt bon, ſi les mets ſont délicats & choiſis, ſi tout eſt dans l'ordre.... & donne ainſi l'exemple du reſpect qu'on doit à ſes anciens.... On paſſe dans l'appartement *Tſing-miao* pour aſſiſter au concert : le concert fini, on commence la converſation dont le ſujet ordinaire roule ſur les devoirs des peres & des enfans, du Prince & du ſujet, des vieux & des jeunes; ou bien ſur la gloire qu'on acquiert par la vertu; & c'eſt-là le grand *Li.* Enſuite commencent au ſon de la flute & du flageolet les danſes *Ta-ou*.... La muſique & les danſes finies, les Mandarins en avertiſſent l'Empereur qui ordonne aux Princes *Kong*, *Heou*, *Pé*, *Tſée*, *Nan* (cinq ordres de Princes), & aux grands de l'Empire, de s'en retourner dans leurs Etats & Diſtricts, d'y faire la cérémonie du repas des vieillards.... Ces belles inſtitutions nous ont eté tranſmiſes par des ſages qui, regardant la Piété Filiale comme la baſe des loix ſociales, chercherent à en cultiver les ſentimens par ces témoignages de reſpect, & à en fixer les œuvres par ce cérémonial; car la ſage antiquité faiſoit de tous ſes etabliſſemens un encouragement public & une leçon de toutes lesvertus.

CHAP. *Nei-tſée.*

Au premier chant du coq, les enfans & les brus viennent dans la chambre du pere & de la mere, leur préſentent de l'eau pour ſe laver les mains, leur donnent leurs habits, ramaſſent

le

le chevet, roulent la natte, arroſent la chambre, &c. Quand le pere & la mere veulent ſe coucher, les enfans & les brus viennent pour les ſervir.... c'eſt l'aîné des fils qui préſente la natte & leur demande de quel côté de l'eſtrade ils veulent repoſer; le cadet déroule les matelas, &c. *Ces détails du ſervice filial expliquent la maniere de vivre des anciens & leurs mœurs.*

Une bru ſert ſon beau pere & ſa belle-mere comme elle ſerviroit ſon pere & ſa mere.... Elle ne paroît jamais devant eux ſans avoir ſur elle un ſachet d'odeurs, & ſans être vêtue de ſes grands habits (*c'eſt-à-dire, qu'elle ne doit pas être en déshabillé*). Quand elle entre dans leur chambre, elle compoſe ſon maintien, baiſſe le ton de ſa voix, & leur demande reſpectueuſement ſi leurs habits ſont trop chauds ou trop minces, s'ils ſont incommodés; ſoit que ſa belle-mere entre ou ſorte, elle la ſoutient & l'aide à marcher.... Quelque ſoin ou ſervice qu'elle lui rende, elle doit avoir un air ouvert & des manieres egalement reſpectueuſes & aiſées.

Un fils qui eſt en charge & logé ſéparément de ſes pere & mere, vient chaque matin leur demander ce qu'ils ſouhaitent manger. Au ſoleil levant, il va vaquer à ſon office; mais le ſoir il revient ſaluer ſon pere & ſa mere.... Quand ils ſont à table, leurs enfans & les brus ſont tous à leurs côtés, & reſtent juſqu'à la fin de leur repas pour les ſervir.... Si le pere eſt mort, le fils aîné eſt à la tête des autres pour ſervir ſa mere.

Quand les enfans & les brus ſont dans la chambre du pere & de la mere, ils ne doivent répondre à leurs ordres qu'en diſant: *J'obéis*... Soit qu'ils s'approchent ou s'eloignent d'eux, leur démarche doit être grave & leur contenance reſpectueuſe; ſoit qu'ils entrent ou qu'ils ſortent, ils doivent commencer par les ſaluer. Tout le temps qu'ils ſont en leur préſence, il faut qu'ils ſoient bien attentifs à ne rien dire entre

leurs dents, & qu'ils evitent de touſſer, de cracher, de ſe moucher, de regarder çà & là, de ſe pencher, &c.

Si votre pere & votre mere font quelque faute, compoſez votre maintien, prenez un air ouvert, modeſte & affectueux, baiſſez le ton de votre voix, & faites-leur vos repréſentations; s'ils ne vous ecoutent pas la premiere fois, redoublez de reſpect, d'attention & de ménagemens, & revenez à la charge. Quoique vos repréſentations les mortifient, il vaut encore mieux leur cauſer ce déplaiſir que de voir leurs concitoyens & tout le canton offenſés de leurs mauvais procédés. Si votre pere & votre mere ſe mettent en colere, & vous battent juſqu'à vous bleſſer, gardez-vous bien d'en concevoir ni mauvaiſe humeur, ni rancune, mais redoublez plutôt les attentions de votre reſpect & de votre amour.

Le pere & la mere chériſſent-ils tendrement le fils d'un eſclave, leurs fils & leurs petits-fils doivent le chérir auſſi, & reſpecter, même après leur mort, l'amitié qu'ils avoient pour lui.

Quelque tendreſſe & affection qu'ait un fils pour ſon epouſe, il doit la renvoyer, ſi elle déplaît à ſon pere & à ſa mere. Quand au contraire, il n'a que de la froideur & de l'indifférence pour elle, ſi ſon pere & ſa mere lui diſent: *Votre epouſe nous ſert bien, nous en ſommes contens;* il doit la traiter comme une epouſe chérie, & la garder juſqu'à la mort.

Quand vous avez eu le malheur de perdre votre pere & votre mere, appliquez-vous ſans relâche à faire le bien, & redoublez d'attention pour eviter tout ce qui pourroit flétrir leur mémoire. Il ſeroit horrible que votre mauvaiſe conduite & vos entrepriſes inſenſées allaſſent noircir leur réputation juſques dans leur tombeau.

Une bru ne ſe retire pas dans ſa chambre ſans l'agrément

de ſa belle-mere ; elle n'en ſort pas non plus ſans ſa permiſſion : quelque choſe qu'elle veuille faire, elle doit d'abord la prévenir & obtenir ſon conſentement. Une bru n'a rien en propre, ne tient rien de caché, n'a aucun meuble qui lui ſoit perſonnellement affecté, ne prête ni ne donne rien de ſon chef ; ſi quelqu'un lui fait un préſent en habits, en toile, en ſoieries, en ſachets d'odeurs & parfums, &c. elle le reçoit, & va le préſenter à ſon beau-pere & à ſa belle-mere ; s'ils l'acceptent, elle s'en réjouit comme ſi on lui en faiſoit préſent une ſeconde fois ; s'ils le lui rendent, elle doit d'abord s'excuſer de l'accepter, & quand ils l'y obligent, elle les en remercie & le garde pour quand ils en auront beſoin.

Le fils aîné & les autres enfans de la maiſon doivent avoir toutes ſortes d'egards pour la branche qui deſcend en droite ligne du premier chef de la famille, & reſpecter particuliérement celui qui en eſt l'aîné, ainſi que ſon epouſe. Quoique riches & en charge, bien loin d'en faire parade lorſqu'ils vont chez lui, ils doivent avoir l'attention de laiſſer leurs chars & leur train à quelque diſtance de la maiſon, & d'y entrer ſans aucune ſuite. Ils doivent auſſi lui offrir ce qu'ils ont de plus beau en meubles, en habits, en robes précieuſes, en fourrures, en chars, en chevaux, & garder les moindres pour eux ; ſans cela, il ne convient pas qu'ils ſe préſentent chez lui. Il eſt contraire à la Piété Filiale d'accabler ſes proches de l'eclat, ſoit de ſes richeſſes, ſoit de ſon rang.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale, redouble de ſoin pour être l'appui & la conſolation de la vieilleſſe de ſon pere & de ſa mere ; il va au-devant de tout ce qui leur fait plaiſir, ne contrarie ſur rien leurs inclinations, ne leur fait rien voir ni entendre que d'agréable, leur procure un ſommeil tranquille, & ne leur ſert à manger que des choſes egalement ſaines, délicates & appétiſſantes ; il aime ce qu'ils aiment, il honore

ce qu'ils honorent. Epouſant leurs inclinations même pour un chien ou un cheval, comment oſeroit-il les démentir envers des hommes?

Proches & parens, tous doivent reſpecter la prééminence de la branche aînée juſques dans un enfant qui tette, & lui prendre la main droite par honneur.

CHAP. *Yn-tſao* & *Sang-fou-ſiao-ki.*

Tandis que vous avez encore votre pere & votre mere, c'eſt toujours en leur nom que vous devez remercier des politeſſes & des préſens qu'on vous fait.

Si votre pere vous envoie quelque part, gardez-vous de faire aucune repréſentation ni difficulté, mais laiſſez ce que vous tenez à la main, ne finiſſez pas même de manger le morceau que vous avez commencé, & partez ſur le champ.

Dans le grand deuil, les femmes n'ont qu'une baguette de coudrier pour eguille de tête.

Le deuil eſt différent pour le pere & la mere, pour l'aïeul & le biſaïeul, pour un frere aîné & des oncles, pour un parent & une parente; la bienſéance & le bon ordre le demandent ainſi.... Le deuil eſt plus ou moins long, ſelon que le dégré de parenté eſt plus ou moins eloigné; il eſt de trois ans pour les uns & de deux ans pour les autres, de neuf mois pour ceux-ci, de ſept pour ceux-là, tantôt de cinq mois & quelquefois de trois ſeulement.

CHAP. *Tu-tchouen* & *Hio-ki.*

Maintenir les devoirs de la Piété Filiale, récompenſer les ſervices, confier l'adminiſtration publique aux ſages, employer les talens & conſerver la bienfaiſance, eſt ce qu'il y a de

capital dans le gouvernement. Si ces cinq points ſont tous obſervés, l'abondance regne dans un Empire, & tout le monde en jouit. Si un ſeul eſt négligé, tout y eſt en péril.

Si le Prince a des oncles & des aînés, ils ne prennent point devant lui le titre d'oncle ni de frere aîné, qui marqueroit dans le ſujet de la ſupériorité ſur ſon Souverain.

Si un Prince penſe & agit en homme, il aimera ſon pere & ſa mere; s'il aime ſon pere & ſa mere, il reſpectera ſes aïeux & honorera ſes ancêtres; s'il honore ſes ancêtres, il révérera leur mémoire; s'il révere leur mémoire, il aimera ſes ſujets, il punira avec equité & modération, les peuples ſeront tranquilles, l'abondance régnera dans l'Empire, la religion, les mœurs & la juſtice ſeront floriſſantes, la joie ſera univerſelle; auſſi eſt-il dit dans le *Chi-king* (en parlant de *Ouen-ouang*): *Quel eclat de gloire! quelle raviſſante proſpérité! tous les cœurs ſont unis.*

CHAP. *Yo-ki* & *Tſu-ki.*

Dans les temples & dans les ſalles des Ancêtres, la muſique doit egalement inſpirer la religion au Prince & aux ſujets, aux grands & aux petits. Dans les fêtes publiques & dans les aſſemblées de parens, elle doit egalement inſpirer la condeſcendance & les egards aux vieux & aux jeunes. Dans les familles & dans les ménages, elle doit egalement inſpirer l'amour & la tendreſſe aux peres & aux enfans, aux aînés & aux cadets. Plus on examine la muſique, plus on trouve que ſon unique but, ſoit dans ce qui en fait l'eſſence, ſoit dans ce qui n'en eſt que l'acceſſoire, eſt de reſſerrer les liens qui uniſſent le pere au fils, le Prince au ſujet, tous les hommes les uns aux autres.

Le ſage qui s'applique à la muſique & au cérémonial, eſt la lumiere du monde.

Quand un Prince meurt, le Prince héritier attend que les funérailles ſoient finies pour prendre le titre de ſa principauté.

Pendant toutes les funérailles, un fils, en parlant de ſoi, ne ſe donne que les noms de *fils reſpectueux*, *fils eploré*, *fils inconſolable* (La politeſſe antique & moderne de Chine ne tolere pas notre *je*, *moi*. On dit au Prince: *Votre humble ſujet fera*, &c. à un aîné, *votre petit frere*; à un pere & une mere, *votre petit enfant*; à un ſupérieur, *votre ſerviteur*, &c. Ainſi dans le deuil, on dit: *Le fils eploré*, *le fils inconſolable vous prie* ou *vous remercie*, &c.).

La religion eſt la premiere choſe dans le deuil, les larmes & les ſanglots la ſeconde, le jeûne & la maigreur la derniere. La couleur & l'air du viſage doivent répondre aux ſentimens du cœur; le maintien & les manieres, aux habits dont on eſt vêtu.

Pendant le grand deuil, on ſalue en ſilence, & en ſe proſternant la face contre terre.... On n'eſt point obligé de cacher ſes larmes.... On ne reçoit aucune invitation.... On peut recevoir des viſites après les funérailles, mais on n'en rend point.... On ne doit point ſe baigner.

Quand le pere eſt en habit de deuil (fût-ce pour des etrangers), ſes enfans ne peuvent jouer d'aucun inſtrument de muſique dans la maiſon.

Une femme ne ſort point de ſon pays, à moins que ce ne ſoit pour le grand deuil; mais dans le grand deuil, une Princeſſe même ſort des Etats de ſon epoux, pour aller rendre ſes derniers devoirs à ſon pere ou à ſa mere.

CHAP. *Sang-ta-ki* & *Tſi-y*.

Si le fils d'un mort eſt encore dans la premiere enfance, on l'habille de deuil & on le porte entre les bras; celui qui le porte ſalue pour lui, &c.

La politique de nos premiers Empereurs ſe réduiſoit à témoigner de l'eſtime pour les gens de bien, à traiter les Magiſtrats avec honneur, à avoir de la conſidération pour les vieillards, à reſpecter leurs anciens & à être pleins de tendreſſe pour les jeunes gens. Ces cinq points aſſuroient la tranquillité de l'Empire & le bonheur de leur regne. Pourquoi témoigner tant d'eſtime aux gens de bien? parce que leur vertu les approche du *Tao* (ou du *Chang-ti*). Pourquoi faire honneur aux Magiſtrats? parce que leur dignité eſt une extenſion de la ſouveraineté. Pourquoi avoir tant de conſidération pour les vieillards? parce qu'ils nous repréſentent nos parens. Pourquoi tant reſpecter les anciens? parce qu'ils nous rappellent nos aînés. Pourquoi avoir tant de bonté pour les jeunes gens? à cauſe du rapport qu'ils ont avec nos enfans. La Piété Filiale eſt un devoir auſſi preſſant pour l'Empereur que pour les autres, puiſqu'il a reçu la vie d'un pere & d'une mere. L'amour fraternel eſt d'une obligation auſſi etroite pour les Princes que pour les autres, puiſqu'ils ont des aînés. Auſſi nos anciens Empereurs, bien loin de s'ecarter jamais de cette doctrine, en avoient fait le flambeau de leur politique, pour gouverner tout l'Empire comme une ſeule & même famille.

Si un Prince veut enſeigner à ſes peuples la bienfaiſance & l'amour de la paix, qu'il commence par aimer tendrement ceux de qui il a reçu la vie. S'il veut perſuader la ſoumiſſion & l'obéiſſance, qu'il ait du reſpect & de la déférence pour ſes aînés. Plus ſon exemple enſeignera au peuple la bienfaiſance & l'amour de la paix, plus il le regardera comme ſon vrai pere; plus il enſeignera le reſpect pour les anciens & la déférence pour les aînés, plus ſes ordres ſeront reſpectés. La Piété Filiale envers les parens & la déférence pour les anciens, ſont le grand & infaillible moyen de perſuader l'obéiſſance, de

gagner les cœurs & de ſubjuguer les eſprits. Rien n'eſt impoſſible à un Prince qui s'y prend ainſi.

Notre corps eſt une portion de celui de nos peres & meres, qu'ils nous ont laiſſée comme un héritage: or, dès que c'eſt d'eux que nous avons reçu notre corps, nous devons le traiter avec reſpect. Qui n'a ni modeſtie, ni retenue dans ſon domeſtique, n'a pas de Piété Filiale.

La Piété Filiale eſt la doctrine eſſentielle qu'il importe le plus d'enſeigner au peuple, & qu'il faut lui enſeigner avant tout.

La Piété Filiale eſt une vertu dont l'excellence s'eleve juſqu'au ciel; la vaſte enceinte des quatre mers n'en peut epuiſer les bienfaits, & ſa gloire toujours nouvelle ne ſouffrira aucun affoibliſſement pendant la longue durée des ſiecles. Soit qu'elle s'etende au nord ou au midi, à l'orient ou à l'occident, elle rétablit par-tout le bon ordre & y fait la félicité des cœurs.

Qu'on ſoit en chaiſe à porteur ou qu'on aille à pied, on ſe détourne devant un vieillard pour lui céder le pas.

CHAP. *Tſi-tong.*

Il y a des caracteres gravés ſur les *Ting* (grands vaſes dont on orne les ſépultures & ſalles des Ancêtres.). Ces caracteres contiennent l'eloge des ancêtres, pour tranſmettre leur nom & leur gloire à la poſtérité. Quelque belles qualités qu'euſſent nos ancêtres, ils avoient auſſi leurs défauts; mais on ne parle que de leurs belles qualités dans ces inſcriptions, parce que la Piété Filiale de leurs fils & petits-fils mérite cette conſolation, & que la plus auſtere ſageſſe ne voudroit pas la leur refuſer.

Les anciens tranſmettoient à la poſtérité la gloire & les belles qualités des grands hommes, afin que leurs deſcendans

s'excitaſſent

s'excitaſſent à marcher ſur leurs traces & à s'intéreſſer au bien public. Les fils & les petits-fils des Princes trouvoient dans les ſalles des Ancêtres tout ce qui etoit le plus capable de les empêcher de dégénérer.

Donner à ſes ancêtres des louanges qu'ils n'ont pas méritées, c'eſt calomnier leur mémoire; ignorer leurs belles qualités, c'eſt ſe flétrir par ſa ſtupidité; être inſtruit de leurs vertus, & ne pas en tranſmettre le ſouvenir à la poſtérité, c'eſt afficher l'ingratitude la plus baſſe : le ſage rougiroit de tomber dans quelqu'un de ces trois défauts.

CHAP. *Ngai-kong-ouen* & *Fang-ki.*

Quand un Prince s'immortaliſe par ſes vertus, les peuples font refluer ſa gloire ſur ſes parens; car on ſe perſuade aiſément que le pere & la mere d'un fils vertueux ont eté vertueux eux-mêmes. Il travaille à les illuſtrer, en immortaliſant ſon nom.

L'homme de bien ne ſe permet aucune faute ni négligence dans ce qu'il fait; il ſert ſes parens comme s'il ſervoit le *Tien*; & il ſert le *Tien* comme il ſert ſes parens. Voilà pourquoi ſa Piété Filiale le conduit à la perfection.

Dans les récompenſes & honneurs que le Prince décerne au mérite, il doit commencer par les morts & non par les vivans, afin que le peuple apprenne à chérir la mémoire de ceux qui ne ſont plus. Les Militaires qui ont péri à la guerre dans les pays etrangers, doivent paſſer avant les Magiſtrats qui ſont morts paiſiblement dans leur patrie, afin que le peuple apprenne à ſentir ce qu'il doit à ceux qui le défendent: *Le ſouvenir de mon ancien Général*, dit l'Ode, *attendrit mon cœur & encourage ma vertu.* On ne ſauroit trop prendre de précautions pour empêcher que le peuple n'oublie les morts. Pour peu

qu'on en perde le ſouvenir, combien de familles déſolées qui n'ont plus ni recours ni appui.

C'eſt une grande preuve de Piété Filiale dans un fils, de n'oſer rien changer pendant trois ans, à tout ce qu'avoit fait ou réglé ſon pere.

Un fils qui a une vraie Piété Filiale obéit à ſon pere & à ſa mere dans les choſes gênantes, ſans qu'il lui echappe la moindre plainte ; il les avertit de leurs défauts, ſans ſe rebuter; il ſe dévoue pour eux aux travaux les plus pénibles, ſans ſe laſſer. *Un fils qui aime de cœur ſon pere & ſa mere eſt infatigable*, dit le *Ché-king*.

On porte le deuil pendant trois ans pour ſon Souverain, comme pour ſon pere & ſa mere. Un fils, du vivant de ſon pere, ne peut ni poſſéder rien en propre, ni diſpoſer de ſa perſonne ; le bon ordre & la ſubordination le demandent ainſi. Par la même raiſon, l'Empereur ne traite aucun de ſes ſujets en etranger, & n'eſt traité en étranger chez aucun de ſes ſujets. Quand il va chez quelqu'un, il monte par l'eſcalier de l'orient & s'aſſied à la premiere place, pour nous apprendre qu'il eſt le Pere commun, & que tout lui appartient dans la grande famille de l'Empire.

Un fils, du vivant de ſon pere & de ſa mere, n'oſeroit diſpoſer de lui-même, ni du char, ni des chevaux dont l'a gratifié le Prince.

CHAP. *Piao-ki.*

Rendre le bien pour le mal, c'eſt conquérir tous les cœurs à la bienfaiſance ; rendre le mal pour le bien, c'eſt armer toutes les mains de poignards.

Il y a trois ſortes d'humanités : leurs œuvres ſont les mêmes, mais leurs motifs ſont bien différens. L'humanité de ſentiment

eſt une humanité de bonté d'ame.... L'humanité de prudence eſt une humanité d'intérêt... L'humanité de crainte eſt une humanité ſervile.

L'humanité eſt à la droite de l'homme de bien, & la ſageſſe à ſa gauche. L'humanité fait l'homme, la ſageſſe fait le juſte. Si l'on excelle en humanité, on eſt moins juſte & on ecoute plus l'amour que le reſpect. Si l'on excelle en juſtice, on eſt moins humain & on ecoute plus le reſpect que l'amour.... Aimer les hommes, parce qu'on eſt homme, c'eſt humanité: les aimer, parce que la loi le commande, c'eſt s'aimer ſoi-même. Voilà une humanité qui ſe replie.... L'humanité eſt une machine immenſe dont on n'a jamais epuiſé tous les mouvemens, & une vaſte région qu'on ne parcourt jamais en entier. Qui juge de ſes ſemblables par ce qu'ils devroient être, en trouve peu qui méritent le nom d'homme; qui en juge en les comparant les uns avec les autres, leur trouve bien des qualités eſtimables.

CHAP. *Tſée-y-pen-ſang* & *Ouen-ſang.*

Si le Prince aime ſes ſujets comme un pere ſes enfans, ſes ſujets l'aimeront comme des enfans leur pere: s'il eſt fidele aux promeſſes qu'il leur fait, ils ſeront ſoumis & obéiſſants à ſes ordres: s'il les traite avec douceur & bonté, ils ſeront pleins de reſpect & de vénération pour ſa perſonne.

CHAP. *Ouen-ſou* & *San-nien-ouen.*

Le deuil de trois ans n'a jamais eté changé pour aucun Empereur, il remonte juſqu'à l'antiquité la plus reculée, & on n'en ſait pas l'origine. Confucius diſoit: « Un enfant ne quitte » qu'après trois ans le ſein de ſon pere & de ſa mere. La loi du » deuil de trois ans eſt la loi de tout l'Empire ».

CHAP. *Hoen-y, Tsiou-y & Sang-sou.*

Du respect pour les vieillards, dépend la Piété Filiale & la déférence pour les aînés ; de la Piété Filiale & de la déférence pour les aînés, dépend la tranquillité de tout l'Empire.... Confucius disoit : *Qu'on pouvoit juger du gouvernement par la maniere dont se faisoient les festins publics.*

On juge des personnes par leur conduite durant le deuil.

On obéit à sa mere comme à son pere, on a le même amour pour l'un & pour l'autre ; mais la mere ne tient que le second rang. Le ciel n'a pas deux soleils, la terre n'a pas deux Empereurs, un royaume n'a pas deux Princes, une famille n'a pas deux maîtres, un seul doit commander ; aussi quand le pere vit encore, on ne porte qu'un an le deuil de sa mere, afin de faire voir qu'il n'y a qu'un chef.

HIAO-KING, ou LIVRE CANONIQUE sur la Piété Filiale.

Notice du Hiao-king.

LE *Hiao-king* ou Livre Canonique *sur la Piété Filiale*, est, dit-on vulgairement, le dernier ouvrage de Confucius, & fut composé l'an 480 avant J. C. Les Savans ont fait un grand nombre de dissertations pour examiner & constater si ce petit dialogue est véritablement de ce sage. Ce qu'on y voit de plus clair, c'est qu'on le lui a toujours attribué, & qu'il n'est pas historiquement démontré qu'il en soit l'Auteur. Cependant, comme plusieurs Empereurs, quelques anciens historiens & de très-célebres critiques articulent nettement que c'est le Socrate

de la Chine qui l'a compoſé, on peut, ce ſemble, ſe ranger de leur avis, qui eſt le plus univerſellement ſuivi depuis bien des ſiecles, & n'a plus eu de contradicteurs dans ces derniers temps.

Le *Hiao-king* fut enveloppé dans la proſcription des anciens livres, ſous le regne de *Tſin-chi-hoang*. Comment a-t-il eté recouvré? Les exemplaires recouvrés etoient-ils les mêmes? lequel de ces exemplaires etoit le plus authentique? quel eſt celui qui a prévalu? Toutes ces queſtions mirent aux priſes les Savans qui voulurent autrefois en faire une affaire d'Etat. Nous n'inſiſterons pas ſur cet objet. On s'intéreſſe trop peu au fond du procès en Europe pour avoir la curioſité d'en lire les pieces.

Dès que le *Hiao-king* eut paru, il fut expliqué, commenté & paraphraſé de toutes les manieres qu'on peut imaginer. Pour comble de glôire, ce petit livre fut mis au nombre des livres canoniques, & décoré du titre de *King*. Méritoit-il tous ces honneurs? Le lecteur en jugera. Peut-être le *Hiao-king* doit-il plus ſa gloire à l'intérêt qu'on prend ici à tout ce qui concerne la Piété Filiale, qu'à la maniere dont ce grand ſujet y eſt traité; & ce ſera encore une plus grande louange pour Confucius, qu'on ſait avoir eté le conſervateur & l'apôtre de la doctrine de la Piété Filiale.

Le P. Noël a traduit autrefois le *Hiao-king* en latin. Notre traduction ſera néceſſairement différente de la ſienne. Il a travaillé ſur le *Kou-ouen*, *vieux texte*, & nous ſur le *Sin-ouen*, *nouveau texte*, qu'ont adopté les Lettrés du College Impérial. Outre cela, il s'eſt jetté dans la paraphraſe, & nous, nous avons pris à tâche de préſenter le texte en François tel qu'il eſt en Chinois. Nous avertiſſons que le texte auquel nous nous ſommes attachés, eſt celui qui a prévalu au Palais, au College Impérial & dans toutes les Provinces.

HIAO-KING.

Confucius etant aſſis avec *Tſeng-tſée* (1), il lui dit: Savez-vous quelle fut la vertu ſuréminente & la doctrine eſſentielle qu'enſeignoient nos anciens Monarques (2) à tout l'Empire, pour entretenir la concorde parmi leurs ſujets & bannir tout mécontentement entre les ſupérieurs & les inférieurs? =D'où pourrois-je le ſavoir, répondit *Tſeng-tſée*, en ſe levant par reſpect, moi qui ſuis ſi peu inſtruit? = La Piété Filiale, reprit Confucius, eſt la racine de toutes les vertus & la premiere ſource de l'enſeignement (3). Remettez-vous, je vous développerai cette importante vérité.

Extraits des Commentaires du Hiao-king.

(1) *Tſeng-tſée* eſt un des plus illuſtres diſciples de Confucius. C'eſt à lui que l'on doit le *Ta-hio* ou *la grande Science*, le premier des livres claſſiques & celui peut-être où le génie de Confucius brille avec plus d'eclat de toute ſa ſageſſe (On l'a imprimé dans le Tome premier de ces Mémoires.).

(2) Ces anciens Monarques ſont *Yao*, *Chun*, *Yu*, dont il eſt tant parlé dans le *Chou-king*, dans le *Lun-yu*, &c. Ces Princes furent des ſages, des grands hommes & des bienfaiteurs de leurs ſujets ; leur vertu etoit egale à leur ſageſſe. (Ou nous nous trompons bien, ou quiconque lira avec attention les premiers Chapitres du *Chou-king* & les détails où entre *Mong-tſée*, ſe rangera de l'avis de ceux qui les regardent comme les premiers chefs de la colonie qui vint en Chine lors de la premiere diſperſion des peuples, & comme les vrais fondateurs de l'Empire Chinois. Toutes les autres preuves d'autorité à part, l'etat où ils trouverent la partie de la Chine qu'ils habiterent & défricherent, anéantit toutes les belles choſes qu'on débite ſur les prétendus regnes de *Hoang-ti*, *Chao-hao*, &c.).

(3) La Piété Filiale eſt la racine de toute vertu, non ſeulement parce qu'elle eſt la premiere qui germe, eclot & s'epanouit, mais encore & principalement parce que, ſoit qu'on la regarde comme inſpirée par la chair & le ſang, ou comme commandée par la raiſon & preſcrite par la loi, elle tient à tout notre être & s'etend ſur toute notre vie, nous mene par elle-même à toutes les autres vertus & nous eloigne de tout vice, nous montre dans notre cœur ce que les autres hommes ſont pour nous & ce que nous devons être pour eux. Elle eſt la ſource de tout enſeigne-

Tout notre corps, juſqu'au plus mince epiderme & aux cheveux, nous vient de nos parens (4); ſe faire une conſcience de le reſpecter & de le conſerver, eſt le commencement de la Piété Filiale. Pour atteindre la perfection de cette vertu, il faut prendre l'eſſor & exceller dans la pratique de ſes devoirs, illuſtrer ſon nom & s'immortaliſer, afin que la gloire en rejailliſſe eternellement ſur ſon pere & ſur ſa mere. La Piété Filiale ſe diviſe en trois ſpheres immenſes: la premiere eſt celle des ſoins & des reſpects qu'il faut rendre à ſes parens; la ſeconde embraſſe tout ce qui regarde le ſervice du Prince & de la patrie; la derniere & la plus elévée, eſt celle de l'acquiſition des vertus, & de ce qui fait notre perfection. *Pouvez-vous oublier vos ancêtres*, dit le *Chi-king*, *faites revivre en vous leurs vertus* (5).

ment, parce que comme on en connoît les devoirs par une conviction identifiée avec le ſentiment qu'on a de ſon exiſtence, avec l'amour qu'on ſe porte à ſoi-même & avec l'idée qu'on a de ſon excellence; c'eſt par cette conviction primitive que la morale & la philoſophie nous menent à la connoiſſance des vertus différentes dont la pratique nous obtient du *Tien*, des autres hommes & de toutes les créatures, ce qui peut aſſurer notre bonheur.

(4) Un vaſe appartient moins au potier qui l'a fait, un livre à celui qui l'a ecrit, un arbre à celui qui l'a planté, qu'un enfant à ſes parens. Outre en effet qu'il leur a coûté des ſoins plus longs & plus pénibles, il eſt une partie d'eux-mêmes, une portion de leur ſubſtance; le ſang qui circule dans ſes veines eſt le leur. Voilà pourquoi conſerver ſon corps eſt le commencement de la Piété Filiale.

(5) Confucius cite le *Chi-king* pour faire voir que ſa doctrine ſur la Piété Filiale eſt celle de l'antiquité. Autant les philoſophes contemporains de ce ſage & ceux qui vinrent après lui ſe piquoient d'être les créateurs & inventeurs de leur doctrine, & d'enſeigner aux hommes des choſes nouvelles, autant il affectoit de ne ſe donner que pour le diſciple & l'echo des premiers ſages. Il avoit même l'attention de le prouver d'une maniere nette & préciſe qui fermoit la bouche à ſes adverſaires. La vérité tire ſans doute toute ſa force de ſa propre lumiere, & Confucius eût-il eté l'inventeur de la doctrine qu'il enſeignoit, dès qu'elle etoit vraie, utile & bienfaiſante, peu importoit, ce ſemble, qu'elle fût ancienne ou nouvelle. Ce ſage avoit raiſon de penſer différemment, non ſeulement parce que le poids des témoignages eſt

Qui aime ſes parens, continua Confucius, n'oſeroit haïr perſonne; qui les honore, n'oſeroit mépriſer qui que ce ſoit. Si un Souverain ſert ſes parens avec un reſpect & un amour ſans bornes, la vertu & la ſageſſe des peuples croîtront du double, les barbares mêmes ſe ſoumettront à ſes arrêts (6). Voilà ſommairement ce qui concerne la Piété Filiale du Souverain : *Un ſeul cultive la vertu,* dit le *Chou-king, & des millions de cœurs volent vers elle.* Si celui qui eſt au-deſſus des autres eſt ſans orgueil, ſon élévation ſera ſans péril; s'il dépenſe avec economie & avec meſure, quelque riche qu'il ſoit, il ne donnera pas dans le luxe. En evitant les périls de l'elévation, il en perpétuera la durée; en ſe préſervant du luxe, il jouira continuellement de l'abondance. Sa grandeur & ſes richeſſes aſſurées, elles aſſureront ſon rang ſuprême à ſa famille & la paix dans ſes Etats. Voilà ſommairement ce qui regarde la Piété Filiale d'un Prince :

une grande recommandation pour la multitude, mais encore parce qu'il etoit eſſentiel de faire voir que ſa doctrine découloit de la nature de l'homme, avoit toujours eté regardée comme le point d'appui de toutes les loix ſociales, & etoit l'explication claire & unique des grandes choſes qu'avoient faites les Anciens.

(6) Nos annales en font foi. Les Barbares qui nous environnent depuis la pointe occidentale de la grande muraille juſqu'à la mer du midi, ont réſiſté dans tous les temps aux armes victorieuſes des plus grands Empereurs, ou n'ont fait que plier pour peu d'années. On venoit à bout de mettre leurs armées en fuite, de conquérir leurs pays, de diſſiper leurs peuplades, ou de les contenir, mais jamais de les ſoumettre. Plus on avoit remporté d'avantages ſur eux, plus ils devenoient indomptables & furieux. Quand au contraire l'innocence, la douceur & la beauté de nos mœurs publiques étonnoient leur barbarie & les charmoient, on les voyoit venir d'eux-mêmes rendre hommage à l'Empereur, lui offrir leurs tributs ſauvages, & le prendre pour juge de leurs différens. La gloire ne fait que des bleſſures, la vertu ſeule triomphe des préjugés, gagne & attache les cœurs. Plus une nation eſt barbare, plus elle doit être touchée de voir qu'un citoyen trouve parmi ſes concitoyens des ſentimens & des ſoins que les Peres & Meres ne trouvent pas toujours chez elle auprès de leurs propres enfans.

Craignez,

Craignez, tremblez, ſoyez ſur vos gardes, dit le *Chi-king, comme ſi vous etiez ſur le bord du précipice, comme ſi vous marchiez ſur une glace peu epaiſſe* (7).

Ne vous emancipez point juſqu'à porter d'autres habits que ceux que vous permettent les ordonnances des anciens Empereurs; ne vous haſardez jamais à rien dire qui ne ſoit conforme aux loix qu'ils ont faites; n'oſez rien faire dont leur vertu ne vous ait donné l'exemple. Alors, comme la regle de vos diſcours & de votre conduite ne ſera pas de votre choix, vos paroles, fuſſent-elles trompetées dans tout l'Empire, on ne pourra point les blâmer, & votre conduite attirât-elle tous les regards, vous n'aurez ni reproche, ni haine à craindre: ces trois choſes conſerveront la ſalle de vos ancêtres (8). Voilà ſom-

(7) Dans le temps que Confucius compoſa ſon *Hiao-king*, l'ancien gouvernement ſubſiſtoit encore. L'Empereur ne gouvernoit immédiatement par lui-même que le *Ki-tcheou*. Tout le reſte de l'Empire etoit diviſé en Royaumes & grands fiefs qui avoient leurs Princes particuliers. Tous ces Princes dépendoient de l'Empereur comme de leur Souverain & Seigneur ſuprême à qui ils devoient foi, tribut & hommage, au tribunal duquel ils etoient cités & jugés, à la protection duquel ils recouroient, & de qui ils recevoient ou le titre ou l'inveſtiture de leurs principautés & domaines. A cela près, ils etoient Souverains dans leurs petits Etats, nommoient à preſque toutes les charges, gouvernoient par eux-mêmes & publioient telles loix qu'ils vouloient, pourvu qu'elles ne fuſſent ni tyranniques ni contraires aux loix générales de tout l'Empire. Ce n'eſt que par les evénemens racontés dans le *Tchun-tſieou* & dans les Annales, qu'on peut bien ſentir la ſageſſe, la ſolidité & la profondeur des maximes: *Si celui qui eſt*, &c.

(8) Comme la Piété Filiale etoit l'ame du gouvernement de l'antiquité, on avoit pris le parti de graduer les honneurs qu'on rendoit aux morts dans les familles, pour en faire une diſtinction qui allât toujours en montant depuis le ſimple citoyen juſqu'à l'Empereur. On faiſoit refluer ſur le pere, le grand-pere & l'aïeul la gloire & l'elévation d'un grand, en lui permettant de leur elever une ſalle & d'y faire des cérémonies proportionnées à ſon rang. S'il mouroit dans le lit d'honneur, cette ſalle reſtoit à la famille, & etoit à jamais pour elle un monument de gloire, quoique ſes deſcendans ne puſſent y faire que les cérémonies

mairement ce qui eſt particulier à la Piété Filiale d'un Grand. Il eſt dit dans le *Chi-king: Ne vous relâchez ni jour ni nuit dans le ſervice de l'homme unique* (9), [c'eſt-à-dire, de l'Empereur].

Servez votre pere avec l'affection que vous avez pour votre mere, & vous l'aimerez egalement; ſervez votre pere avec la vénération que vous avez pour votre Prince, & vous le reſpecterez egalement. Ayant pour votre pere l'amour que vous ſentez pour votre mere & le reſpect dont vous êtes pénétré pour votre Prince (10), vous ſervirez le Prince par

du rang qu'ils avoient dans l'Etat. Mais s'il etoit dépoſé honteuſement, il etoit rare qu'on ne l'obligeât pas à abattre la ſalle de ſes ancêtres, ce qui devenoit une flétriſſure & une déſolation encore plus accablante que la perte de ſes dignités.

(9) Nous avons ici pluſieurs obſervations à faire: 1°. il ne faut qu'ouvrir les livres de Confucius, de *Tſeng-tſée*, de *Mong-tſée*, &c. pour obſerver qu'ils citent des textes des *King*, tantôt en garantie d'un fait, tantôt en preuve d'un point de doctrine, tantôt en déciſion d'un article de morale, &c. 2°. Les autres *King* ſont cités en pluſieurs manieres dans le *Li-ki*, & le *Chou-king* ſe cite auſſi lui-même. 3°. Les textes & paſſages des *King* ſont cités ordinairement dans leur ſens *obvie* & littéral; mais ils ſont cités auſſi dans un ſens allégorique & figuré. 4°. Toute citation des *King* paroît être donnée pour un témoignage irrécuſable, pour une preuve invincible & pour une déciſion *ultime* & irréfragable. 5°. Il eſt d'uſage d'adoucir par l'interprétation, les textes dont le ſens littéral ſeroit trop nud, ce qui a lieu non ſeulement pour les ſentences & maximes de morale, mais encore pour celles qui ont trait au penchant d'un ſexe pour l'autre; & quoiqu'il y ait dans le *Chi-king* nombre de chanſons dont le ſens *obvie* eſt très-galant, Confucius a enſeigné qu'il n'y avoit rien qui pût alarmer la pudeur. 6°. On trouve par-tout que les *King* contiennent la grande doctrine, la doctrine de tous les temps, & que le Saint ſeul peut les avoir ecrits.

(10) Dans l'antiquité comme aujourd'hui, on montoit de toutes les conditions dans la ſphere des Lettrés, plus ou moins haut, ſelon qu'on avoit plus ou moins de talens & de ſcience, & de-là aux charges, emplois & dignités du gouvernement. Plus un Lettré s'eſt elevé au-deſſus de ſon pere, plus il eſt à craindre qu'il ne perde de vue inſenſiblement combien il reſte toujours au-deſſous de lui par ſa qualité de fils. Il n'y a que l'amour & le reſpect qui puiſſent le ſauver d'un ſi horrible egarement. Qui aime en effet & reſpecte de cœur

Piété Filiale, & ſerez un ſujet fidele; vous déférerez à ceux qui ſont au-deſſus de vous par reſpect filial, & vous ſerez un citoyen ſoumis: or, la fidélité & la ſoumiſſion préviennent toutes les fautes vis-à-vis des ſupérieurs (11). Quel moyen plus ſûr, ſoit de garantir ſes revenus & dignités (12), ſoit de conſerver le droit de *Tſi-ki* à ſes ancêtres? Voilà ſommairement ce qui caractériſe la Piété Filiale du Lettré. Il eſt dit dans le *Chi-king*: *Que la crainte de flétrir la mémoire des auteurs de vos jours, occupe les premieres penſées de votre réveil, & que le ſommeil même de la nuit ne vous les ôte pas* (13).

Mettre à profit toutes les ſaiſons, tirer parti de toutes les terres, s'appliquer à ſes devoirs & economiſer avec ſageſſe pour nourrir ſon pere & ſa mere, c'eſt-là ſommairement en quoi conſiſte la Piété Filiale de la multitude (14).

ſon pere, voit toujours en lui la prééminence ſacrée de la paternité, & ſe fait un plaiſir de lui prouver en tous ſes procédés, l'obéiſſance affectueuſe d'un fils reſpectueux.

(11) Les Anciens diſoient: *Ce n'eſt pas pour jouir des honneurs & des richeſſes attachées aux dignités qu'un fils entre dans la carriere des emplois du gouvernement, c'eſt pour conſoler la tendreſſe de ſes parens, les acquitter envers la patrie, & leur rendre la vie plus douce.* Or qui a cela en vue, ſera fidele à ſon Prince & ſoumis à ſes ſupérieurs. Plus même il eſt occupé de ſes parens, plus il s'obſerve & meſure toutes ſes démarches.

(12) On avoit des revenus ſur l'Etat, dans l'antiquité, dès qu'on etoit monté au grade de Docteur; mais on n'entroit en charge qu'à ſon rang, encore falloit-il le choix exprès du Prince ou de l'Empereur. Tous ceux qui etoient en charge avoient droit de faire avec plus de pompe & de ſolemnité les cérémonies à leurs ancêtres.

13. Ces paroles du *Siao-ya* peignent merveilleuſement les penſées & la doctrine de l'antiquité. On auroit accuſé Confucius d'exagération, s'il avoit pris ſur ſon compte cette belle maxime. Voilà pourquoi il a affecté de la tirer du *Chi-king*, encore a-t-il eu l'attention de ne l'appliquer qu'à ceux qui faiſoient une profeſſion ouverte d'etudier & de ſuivre la morale des anciens ſages.

(14) Depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à la grande & fatale révolution de *Tſing-chi-hoang*, quoiqu'on diſtinguât quatre ordres de citoyens, 1°. ceux qui etoient en charge, ou en paſſe d'y entrer; 2°. les cultivateurs; 3°. les

La Piété Filiale embraſſe tout depuis l'Empereur juſqu'au dernier de ſes ſujets ; elle ne commence ni ne finit à perſonne. Quelque difficulté qu'on trouve à en remplir tous les devoirs, il ſeroit inſenſé de dire qu'on ne le peut pas.

O immenſité de la Piété Filiale, s'ecria *Tſeng-tſée*, que tu es admirable ! Ce qu'eſt la régularité des mouvemens des aſtres pour le firmament, la fertilité des campagnes pour la terre, la Piété Filiale l'eſt conſtamment pour les peuples (15). Le ciel & la terre ne ſe démentent jamais ; que les peuples les imitent, & l'harmonie du monde ſera auſſi continuelle que la lumiere du ciel & les productions de la terre. Voilà pourquoi la doctrine de la Piété Filiale n'a pas beſoin de reprendre pour corriger, ni ſa politique de menacer pour gouverner.

Auſſi les anciens Empereurs ayant compris qu'il n'appartient qu'à cette doctrine de réformer les mœurs (16), ils commen-

artiſans ; 4°. les marchands, *Ché*, *Nong*, *Kong*, *Chang*, l'ordre des laboureurs formoit tellement le gros de la Nation, que tous les autres n'en faiſoient qu'une très-petite partie. Comme en effet aucune uſurpation n'avoit encore ni entamé, ni brouillé les premieres loix ſociales, qui n'etoient au fonds qu'un développement de la police domeſtique d'une nombreuſe famille, on en etoit preſque dans les termes d'un gouvernement paternel.

(15) Nous avions traduit autrefois : *La Piété Filiale eſt la loi immuable du* Tien, *la juſtice de la terre & la meſure*, &c. Mais quelque vraie que nous paroiſſé encore cette traduction, qui d'ailleurs eſt fondée ſur les gloſes & explications de pluſieurs anciens Commentateurs, comme elle porte le ſens du texte bien plus haut, & qu'à cette conſidération il faut ménager les préjugés de l'occident, nous avons mieux aimé nous en tenir à l'explication la plus commune.

(16) Ces paroles de Confucius ont trait à l'etat auquel les dépenſes, les débauches & les cruautés de l'infâme *Tcheou* avoient réduit l'Empire, & à ce que firent *Ou-ouang*, *Tching-ouang* & le Prince *Tcheou-kong*, pour faire rentrer les peuples dans le devoir. Plus les déſordres qui avoient prévalu ſous la dynaſtie précédente avoient perverti les Provinces, plus on ſentit vivement que l'innocence & la bonté des mœurs ſont la premiere ſource de la concorde, de la ſubordination & de la tranquillité publique. Mais comment reſ-

cerent par enſeigner l'amour filial, & le peuple ne s'oublia plus vis-à-vis de ſes parens (17). Pour faire ſentir enſuite les charmes

ſuſciter cette innocence & cette bonté de mœurs parmi des hommes ſi corrompus & gangrenés de vices? L'antiquité l'apprit à *Ou-ouang*, à ſon fils & à ſon frere. La Piété Filiale ayant conquis les cœurs à la vertu dans les ſiecles précédens, elle pouvoit les reconquérir, & rendre à l'Empire les beaux jours qu'elle lui avoit procurés pendant tant de ſiecles. Ils donnerent en conſéquence tous leurs ſoins à enſeigner & à développer, à accréditer & à conſacrer la grande doctrine de la Piété Filiale. Comme la décadence de l'autorité publique & celle des mœurs faiſoient craindre à Confucius tous les maux qui arriverent en effet, il profita de ſon ſujet pour inſinuer aux Princes de ſon temps comment ils pouvoient s'y prendre, à l'exemple des Fondateurs de la dynaſtie régnante, pour rendre à l'Empire affligé ſon ancienne ſplendeur. La ſageſſe de ce grand homme brille ici de toute ſa lumiere; 1°. En ce que, ſans entrer dans aucune diſcuſſion, il pulvériſe les ſyſtêmes, ou plutôt les rêves politiques, qui mettoient alors les hommes d'Etat & les Philoſophes aux priſes les uns avec les autres, & egaroient l'attention nonchalante des Princes dans un labyrinthe de problêmes & de queſtions interminables ſur la légiſlation, la diſcipline militaire, la population, l'agriculture, l'equilibre des conditions, le commerce intérieur & etranger, les arts de beſoin & les arts de goût, les balancemens de crédit & de diſcrédit, les hauts & les bas des conſommations, &c. 2°. En ce que, ne faiſant qu'inſinuer d'après les *King* & les Annales un fait connu, il evitoit le nom odieux de réformateur, diſpoſoit les Princes à l'ecouter, par les louanges qu'il donnoit à leurs ancêtres, & par les vérités ſenſibles qu'il leur montroit. 3°. En ce que, ce qu'il propoſoit etant à la portée & au profit de tout le monde, il perſuadoit aiſément la multitude, donnoit du courage aux gens de bien, gagnoit les Peres & meres, réveilloit le zele des bons citoyens, & impoſoit ſilence aux mauvais eſprits & aux diſcoureurs. 4°. En ce que, réveillant l'attention publique ſur la décadence de la Piété Filiale, il flétriſſoit les abus les plus accrédités, vengeoit l'honneur des loix, cenſuroit les négligences du gouvernement ſans qu'on pût lui en faire un crime, & commençoit par-là même la révolution qu'il faiſoit deſirer. Si ce ſage n'avoit pas eté ſi violenté par les circonſtances où il ſe trouvoit, ſon dialogue ſur la Piété Filiale eût eté certainement plus méthodique, plus plein & plus fini; mais il n'auroit peut-être pas ſi bien fait voir les reſſources etonnantes de ſon puiſſant génie.

(17) Les légiſlateurs ont tous commencé depuis par faire des loix, & ont prétendu en aſſurer l'obſervation par la terreur des ſupplices.

de la vertu & de la juſtice, & en perſuader la pratique au

Pourquoi les Fondateurs de la dynaſtie des *Tcheou* tinrent-ils une autre conduite ? *C'eſt*, dit *Hiu-tchi*, *que ce n'etoit pas l'affermiſſement de leur puiſſance & l'agrandiſſement de leur maiſon que ces bons Princes avoient le plus à cœur, mais le vrai bien & le bonheur de leurs nouveaux ſujets, ainſi que le* Chang-ti *le leur avoit preſcrit en leur donnant l'Empire, comme il eſt rapporté dans le* Chouking. En effet, les loix n'etant qu'une coaction extérieure, leur manutention n'ayant priſe que ſur ce qui perce dans le Public, & leur rigueur n'etant qu'un palliatif paſſager, quelque ſages qu'ils euſſent pu les faire, elles n'auroient ſervi qu'à faire plier les peuples & non à les rendre meilleurs. Au lieu qu'en enſeignant d'abord les devoirs des enfans envers leurs pere & mere, 1°. tout le monde ne pouvoit qu'applaudir à un ſoin dont on ſentoit la néceſſité, l'importance & l'utilité ; 2°. les Princes acquéroient pour le bien public toute l'autorité qu'ils faiſoient recouvrer aux parens, & tous les egards qu'ils leur obtenoient ; 3°. ils attaquoient tous les abus dans leur principe, & ſe donnoient toutes les avances de la Piété Filiale pour la pratique des autres vertus ; 4°. ils commençoient par ce qui etoit tout à la fois & le plus eſſentiel & le plus facile ; 5°. ils préparoient les plus grands changemens ſans aucun appareil de réforme ni d'innovation, parce que c'etoit dans les cœurs & dans le ſecret des familles que la doctrine de la Piété Filiale devoit d'abord opérer. Or, elle devoit prendre d'autant plus aiſément que tout le monde etoit dans un etat violent pour s'en être eloigné, & qu'elle remettoit chacun, pour ainſi dire, dans le niveau & l'equilibre de la nature. Auſſi fit-elle des progrès rapides dans tous les ordres de l'Etat. C'etoit le moment de montrer l'excellence, les douceurs & les avantages de l'amour fraternel. Comme la Piété avoit déja commencé à en développer les ſentimens & à en accréditer les devoirs, tous les cœurs en reçurent l'enſeignement, comme une terre nouvellement labourée reçoit la pluie du printemps ; & cet enſeignement conduiſit ſans peine les cœurs à tous les égards, à toutes les déférences & à toutes les attentions qui font le charme de la ſociété. Il ne falloit qu'etendre aux etrangers ce qu'on etoit accoutumé de faire dans le ſein de ſa famille. Le cérémonial & la muſique, c'eſt-à-dire, l'etiquette qui fixoit tous les rangs, & les fêtes publiques qui en montroient l'harmonie, acheverent la révolution, & y appoſerent comme le ſceau de l'aveu public de tout l'Empire.... La politique des *Tcheou* avoit trois choſes en vue dans les ordonnances de l'etiquette : 1°. de graduer dans une proportion aſſortie, mais toute légale, les prééminences extérieures par où on deſcendoit de l'Empereur juſqu'au dernier citoyen : 2°. d'articuler avec préciſion ce que chacun devoit à ſes ſupérieurs,

peuple, ils s'attacherent d'abord à préconiſer le reſpect pour les aînés, la complaiſance pour les cadets, & toute querelle fut bannie parmi le peuple. Ils etablirent enſuite le Cérémonial & la Muſique, & la concorde réunit tous les cœurs. Enfin ils publierent des loix, ſoit de récompenſe, ſoit de châtiment, & le peuple fut contenu dans le devoir. Il eſt dit dans le *Chi-king* : *Que de majeſté & de grandeur environnent le premier Miniſtre ! le peuple par reſpect n'oſe pas elever ſes regards juſqu'à lui.*

En effet, reprit Confucius, comme c'etoit d'après la Piété Filiale que les plus ſages de nos anciens Empereurs gouvernoient l'Empire, ils n'auroient oſé faire peu d'accueil à l'Envoyé du plus petit Royaume (18), à plus forte raiſon, aux grands Princes de ſes egaux & ſes inférieurs, de façon qu'on ne pût ni leur manquer, en omettant quelque choſe, ni s'avilir, en faiſant plus qu'on ne devoit : 3°. de ne former de tout l'Empire qu'une ſeule famille par l'uniformité qui régneroit dans tout ce qui fait les mœurs politiques, civiles & domeſtiques d'une nation.... Les fêtes publiques, ſoit religieuſes, ſoit de cour, ſoit civiles, &c. légaliſoient pour ainſi dire, publioient & conſacroient tout ce que l'etiquette avoit de plus eſſentiel, parce qu'elles en faiſoient un ſpectacle pour le public.... C'etoit le moment alors de publier des loix qui n'etant, pour ainſi dire, que la narration & la peinture de ce que tout le monde faiſoit, ne pouvoient plus trouver aucun obſtacle. Bien plus, autant chacun ſentoit par ſa propre expérience les avantages infinis de la révolution qui s'etoit faite, autant il devoit être charmé qu'on travaillât à la maintenir par l'appas des récompenſes & par la crainte des châtimens..... *Que d'art ! que d'habileté ! que de ſageſſe !* s'ecrie *Tchin-tſée, dans ce tableau hiſtorique que préſente ici Confucius, de ce qu'avoient fait les fondateurs de la dynaſtie des* Tcheou, *pour réformer les mœurs publiques. Que de choſes il y enſeignoit aux Princes de ſon temps, s'ils avoient ſu les entendre & les mettre en pratique !* La Piété Filiale n'eſt pas l'ouvrage ni de l'education, ni de l'enſeignement, ni des réflexions ; le *Tien* l'a miſe dans le cœur de l'homme qui en poſſede toutes les penſées & tous les ſentimens en naiſſant. Il ne faut que les aider à ſe développer ; & comme la Piété Filiale tend par elle-même à la vertu & à l'innocence, c'eſt par elle qu'il faut tirer les peuples de leurs déſordres & les faire rentrer dans le devoir.

(18) Il faut conſidérer ici ce que Confucius raconte d'après l'hiſtoire, & ce qu'il prétend prouver par-là,

l'Empire, les *Kong*, les *Heou*, les *Pé* & les *Nan*. Auſſi les dix mille Royaumes concouroient-ils avec joie à tout ce qu'ils

ce qu'il articule & ce qu'il ne fait qu'inſinuer ; ſans cela, on ne ſauroit bien entrer dans le ſens du texte. 1°. Il raconte deux faits conſignés dans les Annales : le premier, que les Empereurs du temps dont il parle n'auroient oſé manquer à la moindre etiquette vis-à-vis de l'Envoyé du plus petit Prince, ſoit à ſa réception, ſoit à ſes audiences : le ſecond, que quand ils faiſoient les cérémonies annuelles dans la ſalle de leurs Ancêtres, les Princes de l'Empire venoient en foule en augmenter la pompe & la ſolemnité par leur préſence. 2°. Confucius a dit plus haut, en parlant de la Piété Filiale de l'Empereur : *Qui honore ſes parens, n'oſeroit mépriſer qui que ce ſoit.* Il prouve ici cette maxime par les faits notoires des fondateurs de la dynaſtie ; puis, pour marquer ſa liaiſon avec la Piété Filiale, il fait obſerver que tous les Princes dont on honoroit les députés, concouroient à l'envi à la pompe des cérémonies aux Ancêtres. 3°. Il articule très-nettement que les grands Empereurs ne réuſſiſſoient à gouverner les peuples par la Piété Filiale, que parce qu'ils étoient les premiers à en remplir les devoirs, non ſeulement comme fils, freres, parens, &c. mais encore comme chefs de tous les Princes. Pour faire ſentir d'un autre côté combien la Piété Filiale, ainſi etendue, devoit faciliter le gouvernement de l'Empire, il montre que par cela même, qu'elle empêchoit les Empereurs de manquer au plus petit Envoyé, elle les mettoit en garde, à plus forte raiſon, contre ce qui auroit pu offenſer les Princes, & leur faiſoit tenir une conduite pleine de réſerve, qui devoit aſſurer le ſuccès de leurs ſoins dans le gouvernement de l'Empire. 4°. Il inſinue à l'Empereur de ſon temps que ſi ſon autorité va toujours en s'affoibliſſant, c'eſt qu'il s'ecarte dans ſon gouvernement, des maximes de Piété Filiale, qui avoient porté ſi haut celle de ſes prédéceſſeurs, & que ce n'eſt qu'en revenant à ces maximes qu'il peut la rétablir ; c'eſt-à-dire, que bien loin de diſputer aux Princes qui viennent à ſa Cour les honneurs qui leur ſont dus (ce qui l'avilit) il doit affecter de traiter avec honneur les Députés de ceux qui lui manquent. Ce n'eſt pas tout, en rappellant la pompe des anciennes cérémonies aux ancêtres, il fait comme toucher au doigt par le contraſte du peu qui en reſtoit, que toutes les intrigues, les ruſes, les traités, les ligues & les maneges politiques qu'on avoit voulu ſubſtituer à la Piété Filiale, n'avoient ſervi qu'à augmenter l'eſprit d'indépendance, & à eloigner de la Cour les grands vaſſaux de la Couronne, qui ſe faiſoient autrefois une fête & un honneur d'y venir. Ces quatre remarques ont egalement lieu pour ce qui ſuit, dans le ſens qui y convient.

faiſoient

faiſoient pour honorer leurs ancêtres. Les Princes dans leurs Etats n'auroient pas oſé mépriſer un vieillard ou une veuve, à plus forte raiſon un des chefs du peuple; auſſi leurs vaſſaux concouroient-ils avec joie & de cœur à tout ce qu'ils faiſoient pour honorer leurs ancêtres. Un chef du peuple n'auroit oſé s'oublier vis-à-vis de l'eſclave d'un autre, à plus forte raiſon vis-à-vis d'une epouſe légitime; auſſi ſes concitoyens concouroient-ils avec joie & de cœur à tous ſes bons ſoins pour ſes parens. Il arrivoit de-là que les peres & meres etoient heureux pendant la vie, & après leur mort leurs ames etoient conſolées par des *Tſi*. L'Empire jouiſſoit d'une paix profonde, il n'y avoit ni fléaux, ni calamités; on ne voyoit ni révoltes (19) ni déſordres. Hélas! ces heureux temps recommenceroient encore (20)

(19) Il y a ici trois choſes à obſerver: 1°. le fait du bonheur général de tout l'Empire, fait certain & indubitable, puiſqu'on le voit atteſté par les monumens les plus authentiques, par la tradition conſtante & univerſelle de tous les ſiecles, & par le témoignage de tous les ecrivains poſtérieurs qui n'en parlent qu'avec attendriſſement; 2°. qu'il faut entendre par *paix profonde*, que tous les peuples tributaires etoient ſoumis, toutes les nations barbares de l'orient & de l'occident, du nord & du midi retirées chez elles & tranquilles; par *fléaux & calamités*, qu'il n'y avoit alors ni famine, ni peſte, ni tremblement de terre, &c. par *déſordres & révoltes*, que les mœurs publiques & privées etoient ſi bien réglées, qu'aucun vice ne perçoit aſſez au-dehors pour faire un ſcandale dangereux, & les Princes de l'Empire ſi unis entr'eux & ſi ſoumis à l'Empereur, que le plus hardi ſéditieux n'auroit pu cauſer de révolte; 3°. que cette félicité publique eſt attribuée à la Piété Filiale, comme en etant la premiere ſource & l'aliment.

(20) Cette promeſſe de Confucius n'etoit-elle pas haſardée, au moins pour ſon temps? Non. 1°. Les circonſtances etoient encore plus fâcheuſes lors de la fondation de la dynaſtie, puiſqu'on etoit dans la criſe d'une révolution précédée & cauſée par le renverſement de toutes les loix. 2°. Preſque tous les Princes etoient parens ou alliés, ou créatures de la Famille Impériale; leur intérêt les conduiſoit naturellement à entrer dans les vues de la Piété Filiale d'un Empereur. 3°. Soit que la Piété Filiale ſoit ſpécialement favoriſée du *Tien*, ſoit qu'elle empêche les crimes qui attirent les fléaux & les calamités, il eſt indubitable que la

ſous un Prince eclairé qui gouverneroit l'Empire par la Piété Filiale. Il eſt dit dans le *Chi-king : Quand un Prince eſt ſage & vertueux, ſon exemple ſubjugue tout.*

Mais quoi! demanda *Tſeng-tſée*, eſt-ce que la vertu du *Cheng-gin* n'enchérit pas ſur la Piété Filiale? L'homme, répondit Confucius, eſt ce qu'il y a de plus noble dans l'univers; la Piété Filiale eſt ce qu'il y a de plus grand dans les œuvres de l'homme; reſpecter ſon pere eſt ce qu'il y a de plus relevé dans la Piété Filiale; & *Pei* (21) ſon pere avec le *Tien*, eſt

faire fleurir, c'eût eté les détourner. 4°. La moiſſon n'eſt pas toujours egalement abondante; mais qui ſeme du riz blanc, ne recueille pas du bled ſaraſin.

(21) Le caractere *Pei* eſt compoſé, 1°. de l'image de *vaſe à mettre du vin*; 2°. de celle de *cachet*, ou de celle d'*homme*, ou du ſymbole *ſoi-même*. Les Savans prétendent que ces trois manieres ſont toutes egalement anciennes. L'orthographe d'aujourd'hui l'ecrit avec l'image *vaſe à mettre du vin* & le ſymbole de *ſoi-même*. Le caractere eſt du nombre de ceux qu'on nomme *Ki-ouen*, c'eſt-à-dire, qui font tableau, datent de la plus haute antiquité, & en expriment la croyance, les traditions, les uſages, &c. On trouve dans les Dictionnaires que *Pei* ſignifie *être mis vis-à-vis*, *union*, *faire compagnie*, *aſſortir*, *couleur de vin*, &c. Les divers commentaires que nous avons ſous les yeux ſont fort embarraſſés pour déterminer quelle eſt ici ſa vraie ſignification. Selon les uns, il ſignifie mettre ſur l'autel des ſacrifices une tablette où etoit ecrit le nom du pere ou de l'aïeul, pour être comme le chef du ſacrifice; ſelon d'autres, prier le *Tien* par le nom ou au nom de ſon pere, à-peu-près comme Jacob, *Deus patris mei Abraham*, *Deus patris mei Iſaac.* Gen. 32. v. 9; ſelon ceux-ci, honorer ſon pere avec le *Tien*, comme etant déja dans le Ciel, ainſi qu'il eſt dit de *Ouen-ouang*, dans le *Chi-king*; ſelon ceux-là, reconnoître qu'on offre le même ſacrifice que ſon pere & avec les mêmes eſpérances; ſelon d'autres, quand l'Empereur alloit viſiter un de ſes ſujets, c'etoit le pere de celui-ci qui recevoit la viſite & faiſoit compagnie au Prince, le fils lui en cédant l'honneur par reſpect, comme il eſt marqué dans le *Li-ki* qui ſe ſert du mot *Pei:* or, diſent-ils, il en etoit de même dans les ſacrifices. Un fils n'oſoit pas y parler au *Tien* en ſon nom, & prioit l'ame de ſon pere de lui offrir & faire agréer ſes vœux; & pour donner plus de vraiſemblance à leurs explications, ils obſervent qu'on n'oſoit *Pei* dans les ſacrifices que ceux qui s'etoient diſtingués par leur vertu. Voyez en

ce qu'il y a de plus ſublime dans le reſpect filial. *Tcheou-kong* porta le ſien juſques-là. Quand il offroit les ſacrifices pour les moiſſons, il *Pei* ſon ancêtre *Heou-tſi* avec le *Tien;* quand il offroit les ſacrifices des Solſtices, il *Pei Ouen-ouang* ſon pere avec le *Chang-ti;* auſſi tous les Princes qui ſont entre les quatre mers venoient à l'envi pour en augmenter la ſolemnité. Or, que peut ajouter la vertu du ſaint à cette Piété Filiale ? Le voici : l'affection d'un enfant pour ſon pere & ſa mere naît (22)

particulier le grand Commentaire *Hiao-king-tchou-lieou*, imprimé au Palais, en 1739, Liv. 5, où l'Auteur finit par dire, *qu'on ne peut plus dire ſûrement ce que c'etoit que* Pei *ſon pere ou ſes ancêtres, dans les ſacrifices au* Tien. Nous penſons auſſi comme lui, mais nous croyons devoir ajouter que cette diverſité d'opinions bien approfondie, prouve, comme tous les Savans en conviennent, que la tradition n'a pas conſervé la vraie intelligence des *King*, & qu'on n'a recours à toutes ces explications que pour concilier l'idée de *Pei* avec l'ancienne ſentence *Tien-y, Eulh-ki, Kou-cho-tſai-tſi.* Tien *eſt unus, à ſe exiſtit, ideò offeruntur illi ſacrificia.* Mais il faudroit entrer dans trop de détails, pour mettre ce ſujet au niveau de la plupart des lecteurs.

(22) Il faut diſtinguer dans la Piété Filiale, l'ouvrage de la nature, l'ouvrage de l'education & l'ouvrage de la raiſon. Un enfant, ſans autre guide que la pente de ſon cœur, ſourit à ſon pere & à ſa mere, leur fait des careſſes, leur rend leurs baiſers, les cherche par ſes regards, & les appelle par ſes cris; il leur cede volontiers ſes jouets, il leur met à la bouche le morceau qu'il mange, il aime à reſter entre leurs bras, il ne peut ſouffrir d'en être ſéparé, & ſe laiſſe appaiſer & conſoler par leurs paroles. Les enfans de tous les pays ſont les mêmes à cet egard, parce que la nature eſt la même. Selon que les ſoins de l'education cultivent avec plus d'attention les premiers ſentimens des enfans, les etendent, les dirigent & les perfectionnent, ils deviennent plus marqués, plus forts, plus ſoutenus, plus expreſſifs & plus durables. Le grand effet de l'education eſt d'obliger ces ſentimens à ſe manifeſter, ſelon les temps & les circonſtances, de les fortifier ſur-tout contre les petites paſſions du premier âge, & de leur aſſurer ſur elles une continuelle victoire. La raiſon met le ſceau à l'ouvrage de l'education, & perfectionne celui de la nature, en faiſant une vertu réfléchie & méditée de ce qui n'etoit auparavant qu'habitude & inſtinct. Ses premieres penſées ſont frappées de voir que les autres hommes courbent la tête ſous le ſceptre de la Piété Filiale, qu'il ne lui eſt pas libre de ne pas y applau-

comme ſur leurs genoux, au milieu des careſſes qu'ils lui font; la crainte ſe mêle à cette affection, à proportion qu'ils l'inſtruiſent, & croît de jour en jour. Or, le *Cheng-gin* enſeigne à changer cette affection en amour (23), & à elever cette crainte

dir, ni de n'être pas indigné contre le petit nombre de ceux qui voudroient la fouler aux pieds. De réflexion en réflexion, elle vient à découvrir clairement la juſtice, la néceſſité, la convenance & l'utilité des devoirs qu'elle impoſe; elle les examine dans les détails, elle s'interroge ſur chacun en particulier, elle diſtingue dans les loix ce qui regarde l'homme, ce qui eſt pour le citoyen, & plus elle y regarde de près, plus elle chérit l'empire de la Piété Filiale. Les fautes même qui echappent, la frappent autant par les remords & les repentirs dont elles ſont ſuivies, que les plus douces impreſſions de reſpect & de tendreſſe par le plaiſir dont elles rempliſſent le cœur. La ſcience & la philoſophie achevent la perſuaſion. La Piété Filiale remplit alors toute la capacité de l'ame, & la domine pour toujours.... On a raiſonné beaucoup depuis la dynaſtie des derniers *Song* ſur le rang que tient la Piété Filiale entre les vertus de l'homme. En quel ſens eſt-il vrai qu'elle eſt la plus excellente de toutes? eſt-ce comme dérivant immédiatement de ſa nature? eſt-ce comme la premiere qui ſe montre en lui? eſt-ce comme conduiſant à toutes les autres? eſt-ce comme ne pouvant être ſuppléée par aucune ſorte de mérite, ni talens, ni bonnes qualités, & ſuppléant elle ſeule à tout? eſt-ce comme conduiſant à la religion & ne faiſant qu'une avec elle? eſt-ce comme la plus utile aux hommes, la plus néceſſaire pour leur bonheur & la plus efficace pour le procurer? eſt-ce comme tenant à toute la vie & en demandant tous les inſtans? eſt-ce enfin comme celle qui eleve le plus la nature humaine, & en développe mieux l'excellence & la dignité? C'eſt tout cela à la fois, comme le donne à entendre Confucius. A force de ſubtiliſer, les idées les plus palpables s'evaporent. Il ne s'agit pas de diſcourir ſur la Piété Filiale, mais de la pratiquer, & à la honte des lettres & des Lettrés, on la pratiquoit mieux lorſqu'on en raiſonnoit moins. Quels livres avoit lus *Chun*, lorſqu'il la portoit juſqu'à l'héroïſme? *Pé-yu* & *Ming-ſun* etoient des enfans qui n'avoient lu que dans leur cœur, lorſqu'ils ſignalerent la leur d'une façon ſi admirable.

(23) Les deux *Tchin-tſée*, *Tcheou-tſée*, &c. ont cherché d'où vient qu'un pere & une mere empruntoient le ſecours des menaces & des châtimens, pour l'education de leurs enfans. *Dès qu'ils ne prétendent que lui faire connoître la vérité & aimer la vertu, pourquoi*, diſent-ils, *ne lui pas continuer leurs careſſes?* Puis ils ſont les premiers à avouer que, ſi l'on en excepte un très-petit

jusqu'au respect. Si sa doctrine n'a pas besoin de reprendre pour

nombre d'enfans mieux nés, ces tristes expédiens sont absolument nécessaires pour ne pas manquer l'education, & que quelque lumineuses que soient les vérités capitales qu'on enseigne à l'enfance, quelque attrayantes que soient les vertus qu'on propose à ses premiers efforts, cela ne suffit pas pour ce premier âge : mais le fait n'explique pas le pourquoi, & c'est ce qui les embarrasse. Ils disent bien que les passions naissantes d'un enfant ont besoin de ce frein pour être contenues ; qu'il faut que la crainte supplée à la raison qui n'a pas encore d'autorité sur elles ; que d'ailleurs on exige d'un enfant nombre de choses qui ne sont que de convention entre les hommes, & qui pourroient être autrement sans être mal ; que les peres & meres laissent voir en eux des foibles & des défauts qui décréditent leur enseignement dansla petite imagination de leur fils ou de leur fille ; enfin qu'il est impossible de faire sentir à une raison naissante les motifs solides qu'on a ou de défendre ou de prescrire certaines choses ; mais tout cela ne fait qu'embarrasser la question au lieu de la résoudre, & ils sont reduits à se jetter à la fin dans celle de la bonté, ou de la corruption originelle de l'homme, c'est-à-dire, dans un océan qui n'a ni fonds ni rives. Confucius a eu la sagesse d'eviter ces disputes, & s'en est tenu à parler de ce qui est pratiqué, usuel & reconnu pour indubitable. Le saint, dit-il, enseigne à changer les craintes de l'enfance en respect, & ses affections en amour. La crainte en effet n'est qu'un sentiment bas & servile qui courbe l'ame & la resserre ; les affections du cœur ne sont qu'une pente aveugle & volage qui l'entraîne & le subjugue. Quelque utiles qu'elles soient dans un enfant, il faut les faire repêtrir par les mains de la sagesse, pour qu'elles soient dignes de l'homme en devenant des vertus : or, c'est-là le grand objet des soins du saint. Il conserve le fond de la crainte dans tout ce qui tend à eloigner des fautes, à en inspirer le répentir, à en presser la réparation ; mais en même temps, il détourne l'attention de dessus les châtimens pour l'occuper toute entiere de la prééminence, de la supériorité & des droits de la paternité, afin de faire succéder le respect à la peur des punitions. Ce respect intime & sincere s'epure par les grands motifs qui l'ont fait naître, & se soutient par eux dans les occasions les plus critiques. Le passage des affections à l'amour est encore plus facile, & acheve celui de la crainte au respect. Il ne faut que montrer à l'homme qu'il n'est qu'une même chose en quelque sorte avec son pere & sa mere, qu'il se doit tout entier à eux, & que leur tendresse surpassant encore leurs innombrables bienfaits, ce n'est qu'en les aimant de cœur qu'il peut s'acquitter envers eux. Tout alors dans l'univers lui parle des auteurs de ses jours, & la capacité de son ame

corriger, ni ſa politique de menacer pour gouverner, c'eſt qu'elle remonte juſqu'à la ſource & porte ſur la baſe de tout.

Les rapports immuables de pere & de fils découlent de l'eſſence même du *Tien* (24), & offrent la premiere idée de

ne ſuffit plus pour contenir les ſentimens de ſon amour. Il voudroit les communiquer à tout le monde, rien ne lui coûte, dès qu'il s'agit ou de leur témoigner ſon amour ou de leur procurer celui des autres. Un pere & une mere s'attachent à leur enfant par la peine qu'il leur coûte, un fils s'attache encore plus tendrement à ſon pere & à ſa mere par les marques qu'il leur donne de ſa reconnoiſſance. L'affection de la nature paſſe des ſens dans le cœur & dans l'ame, s'y ſpiritualiſe, s'y transforme en vertu & y attire toutes les autres. L'amour d'un ſexe pour l'autre, malgré tous ſes tranſports, n'a jamais fait tant d'heureux que l'amour filial, ni tant de bons citoyens, de héros & de ſages; il a fait au contraire beaucoup de malheureux & de ſcélérats, & l'amour filial n'en a jamais fait aucun. *Lu-tchi* prétend que c'eſt parce que le premier ne croît que par des foibleſſes, & le ſecond par des vertus; ſelon *Lieou-tchi*, c'eſt que celui-là trouve toujours des mécomptes, & que celui-ci n'en trouve jamais; *Léang-eulh* penſe que c'eſt à cauſe que l'un uſe la ſenſibilité du cœur en l'epuiſant, au lieu que l'autre l'augmente ſans ceſſe : tous les deux, dit *Lin-pé*, ſont dans leur premier germe, un penchant que le *Tien* a mis dans l'homme, & qui tiennent d'auſſi près à ſa nature que ſa raiſon; mais outre que l'amour filial a les prémices de ſon cœur & de ſes vertus, plus il eſt vif, délicat & généreux, plus il ſort de la ſphere des paſſions & entre dans celle des vertus; au lieu que l'amour conjugal s'inſinue dans l'ame par les ſens, la courbe vers eux, & la livre tellement à leurs impreſſions, que lors même qu'il eſt plus extrême, il ſe trouve aux priſes avec les vices. *Ngnan-tchi* laiſſe à côté toutes ces queſtions plus puériles que philoſophiques, & obſerve fort ſenſément, à ſa maniere, que ce qui aſſure la ſupériorité d'excellence & de dignité à l'amour filial ſur l'amour conjugal, c'eſt que plus il eſt parfait, plus il elargit le cœur & eleve l'ame; au lieu que celui-ci retrécit l'un & abaiſſe l'autre au point d'attenter à la Piété Filiale même.

(24) (Les Commentateurs ne diſent que des mots ſur ces paroles; mais comment pourroient-ils les bien expliquer, puiſqu'ils ne ſauroient en entrevoir le ſens ſublime & ineffable? Quelques-uns ont pris le parti de citer le texte de *Tao-té-king*. *Le* Tao *eſt vie & unité, le premier a engendré le ſecond, les deux ont produit le troiſieme, les trois ont fait toutes choſes;* c'eſt-à-dire, qu'ils ont tâché d'expliquer un texte qui les paſſe, par un autre où ils ne comprennent rien).

Prince & de ſujet (25). Un fils a reçu la vie de ſon pere & de

(25) Un pere eſt le ſouverain naturel de ſon fils, & le fils le ſujet naturel de ſon pere. Qu'on remonte par tel raiſonnement qu'on voudra juſqu'à la premiere origine de la ſouveraineté; ſi on veut en parler d'une maniere plauſible, raiſonnable & ſatisfaiſante, il faut la chercher dans les droits perſonnels, intimes & inamiſſibles d'un pere ſur ſon fils. L'homme comme homme ne peut dépendre d'un autre homme qu'autant qu'il lui doit d'être homme. Le premier ſouverain fut un pere qui régnoit ſur ſes enfans, puis ſur ſes petits-fils & arriere-petits-fils. Après ſa mort, la paternité, quoique diviſée entre ſes enfans, porta à chacun les mêmes droits qu'à lui, parce qu'elle etoit la même, & ils régnerent ſur leur famille dont ils etoient les chefs. L'intérêt commun de ces familles demanda qu'un ſeul les gouvernât toutes; leurs chefs le choiſirent, comme on le voit dans le *Chou-king*, au ſujet de *Chun* dont le mérite réunit tous les ſuffrages. Ce choix devenant enſuite difficile & dangereux, parce que pluſieurs vouloient ou le briguer ou le forcer, on laiſſa le ſouverain pouvoir dans une famille, & il paſſa de génération en génération du pere au fils. Mais comme ce ſouverain pouvoir touchoit à ſa premiere origine, il n'avoit lieu qu'à l'egard des choſes communes pour leſquelles il avoit eté inſtitué; les chefs des familles en etoient les ſouverains immédiats pour tout ce qui ne regardoit qu'elles. L'Empereur, comme chef univerſel, alloit faire la viſite des diſtricts, & veilloit à ce qu'on y obſervât les loix dont on etoit convenu. Ces chefs, à leur tour, venoient à ſa Cour pour lui rendre compte de leur adminiſtration, lui porter des ſubſides pour les dépenſes générales, & délibérer avec lui ſur les affaires communes. Il ne faut qu'ouvrir le *Chou-king* & les Annales pour voir que telle a eté l'origine du gouvernement féodal, qui a fait tant de ſiecles le bonheur des peuples. Riches ſans poſſeſſions & ſans domaines, ils cultivoient les terres comme à frais communs, s'occupoient des arts & faiſoient le commerce, & en partageoient le profit en ce ſens que l'Etat ſe chargeoit des pauvres, & remédioit à tous les accidens avec les dîmes & impôts qu'il retiroit & les corvées qu'il exigeoit. L'Empereur etoit comme l'aîné des Princes, & partageoient avec eux le gouvernement de la grande famille de l'Empire. *Tſin-chi-hoang* profita de l'anéantiſſement des loix pour anéantir l'ancienne adminiſtration, & *Kactſou* de ſes uſurpations, pour etablir la nouvelle qui eſt toute monarchique. L'autorité de l'Empereur eſt une autorité abſolue & univerſelle, afin qu'il ſoit plus en etat d'environner les peuples de ſa bienfaiſance; mais comme elle n'agit que d'après les loix & par les Miniſtres publics à qui il en confie le dépôt, elle eſt d'autant plus douce qu'elle deſcend juſqu'au peuple par plus de dégrés, d'autant plus effi-

ſa mere, ce lien qui l'unit à eux eſt au-deſſus de tout lien, & les droits qu'ils ont ſur lui ſont néceſſairement au-deſſus de tout (26).

cace que l'action du premier mobile eſt communiquée avec plus de force & de promptitude, & d'autant plus utile enfin qu'embraſſant tout l'Empire, elle concilie mieux les intérêts de toutes les Provinces & aſſure plus prochainement le bien commun. Le peuple des Lettrés a eu beſoin de bien des ſiecles pour concevoir que l'Empire etant plus peuplé, plus riche, plus etendu, plus policé, plus rempli de grandes villes, & environné de voiſins plus aguerris & plus entreprenans, il falloit d'autres reſſorts pour faire agir l'autorité que lorſqu'il n'etoit compoſé que de peuplades de colons qui, epars çà & là dans les campagnes, avoient peu de communication les uns avec les autres, & ſe procuroient facilement par un travail médiocre tout ce qui etoit néceſſaire à leurs beſoins. Ces Lettrés en revenoient toujours au gouvernement des trois premieres dynaſties qu'ils louoient très-eloquemment, & à force de l'exalter tantôt ſur un point, tantôt ſur un autre, ils mirent les Empereurs dans une vraie néceſſité de s'en rapprocher le plus qu'ils pouvoient. On ſe moquoit alors de leur bonhommie dans les hautes ſpheres de la politique & de la philoſophie, on s'en eſt moqué juſqu'à la dynaſtie paſſée; mais on leur a enfin rendu juſtice, & les ſages conviennent que quelque outré & quelque enthouſiaſte que fût leur zele patriotique pour le gouvernement des premiers âges, ce zele eût moins obtenu, s'il eût eté plus modéré, & qu'à y regarder de près, c'eſt à lui que l'on doit les limites qui ont circonſcrit l'autorité ſouveraine, & l'ont contenue dans les bornes de ſa premiere inſtitution autant que cela etoit poſſible. L'Empereur eſt un Monarque tout puiſſant, mais qui n'uſe de ſa puiſſance qu'en *pere & mere des peuples;* il touche aux regnes de *Yao* & de *Chun* par ſa maniere de régner.

(26) Un fils eſt *la chair de la chair, les os des os de ſes parens*, ſelon l'expreſſion du *Li-ki*, il eſt une portion de leur ſubſtance, c'eſt leur ſang qui coule dans ſes veines; auſſi les droits qu'ils ont ſur lui ſont immenſes : droits qui dérivant de ſon exiſtence même & tenant à tout ſon être, ne peuvent jamais ni s'eteindre ni s'affoiblir; ils ſont les premiers, les plus directs, les plus abſolus & les plus ſacrés qu'il puiſſe y avoir; ils doivent donc néceſſairement l'emporter ſur tous les autres. Et comme ils ont eté portés à leur comble par les ſoins que ſes parens ont donnés à ſon enfance, à ſon education & à ſon etabliſſement, il n'a rien qui ne leur appartienne & ne doive retourner à eux par ſa Piété Filiale. Autant la qualité de citoyen & de ſujet eſt poſterieure à celle de fils, autant ſes devoirs envers eux ſont ſuperieurs à tous les autres. Les loix de l'Etat le reconnoiſſent, & ont ſi peu oſé déroger à cet egard à celles de la

Auſſi

Auſſi ne pas aimer ſes parens & prétendre aimer les hommes, c'eſt contredire l'idée de la vertu ; ne pas honorer ſes parens & prétendre honorer les hommes, c'eſt démentir la notion du devoir (27). Or, choquer les premieres idées & les premieres

nature, qu'elles lui ſacrifient le bien public ſans balancer, dans tout ce qui ne choque pas directement d'autres loix de la nature encore plus eſſentielles, à raiſon de leur univerſalité. Bien plus, elles les reſpectent juſqu'à détourner le glaive de la juſtice de deſſus un fils digne de mort par ſes crimes, mais l'unique appui, l'unique reſſource de la vieilleſſe de ſon pere & de ſa mere.

(27) Confucius a dit plus haut : *Qui aime ſes parens, ne peut haïr perſonne ;* il revient ici à cette maxime fondamentale par celle-ci ; *Qui n'aime pas ſes parens, ne peut aimer perſonne.* Les ſages n'ont pas beſoin qu'on leur montre la correſpondance, ou plutôt l'identité de ces deux maximes ; mais il eſt eſſentiel d'inſiſter pour le vulgaire ſur la démonſtration de la ſeconde, parce qu'elle tient à tous les principes de la morale. Or, cette démonſtration ſe réduit à faire obſerver que l'amour filial etant le premier, le plus juſte, le plus naturel, le plus ſacré & le plus conſolant de tous les amours, il eſt auſſi inconcevable qu'on puiſſe aimer des etrangers & ne pas aimer un pere & une mere, qu'il eſt inconcevable que la branche de l'arbre ſoit verdoyante & chargée de fruits, tandis que le tronc eſt aride, ſec & ſans vie. *Lu-tchi* a bien eu raiſon de dire : *Qui oſe ſoutenir qu'on peut avoir un cœur tendre & généreux, une ame noble & généreuſe ſans aimer ſes parens, eſt un fou qu'il faut lier, ou un monſtre qu'il faut etouffer.* Le gouvernement qui déroge en tant de choſes aux principes de la morale, parce qu'il a plus d'egard à ce que ſont les hommes qu'à ce qu'ils peuvent ou doivent être, le gouvernement qui a fermé les yeux tant de fois ſur les défauts des gens en place & même ſur leurs vices, en faveur de leurs talens, de leur expérience & de leurs ſervices, le gouvernement, dis-je, n'a jamais oſé ni diſſimuler ſon averſion pour ceux qui n'aimoient pas & ne reſpectoient pas leurs parens, ni compter un jour ſur leur fidélité ; il a tout riſqué, tout ſacrifié pour ne pas s'expoſer à la noirceur de leur ame. Les Annales lui ont appris depuis bien des ſiecles que, qui eſt mauvais fils, ne ſauroit être ni bon citoyen ni ſujet fidele. *C'eſt trahir le Prince & la patrie*, diſoit le célebre *Ouei-tſée, que de confier la moindre autorité à qui n'aime pas ſon pere & ſa mere.* Il n'y a pas juſqu'aux faiſeurs de romans & de pieces de théâtre qui, pour ne pas choquer la vraiſemblance, ont toujours l'attention de donner une vraie Piété Filiale aux Perſonnages à qui ils veulent faire faire de grandes choſes, & d'en ôter tout ſentiment

notions dans l'enſeignement, c'eſt laiſſer les peuples ſans voie; car enfin tout ce qui brouille ou altere la connoiſſance du bien, tourne en ruine pour la vertu; & pût-elle ſe conſerver, le ſage lui refuſeroit ſon eſtime (28). O qu'il eſt eloigné de contredire ainſi les premieres idées de vertu & de devoir! Ses paroles ſont d'un vrai qui eclaire, ſes actions d'une innocence qui charme, ſes vertus d'une pureté qui inſpire le reſpect, ſes entrepriſes d'une ſageſſe qui en perſuade l'imitation, ſes manieres d'une décence qui attire les regards, toute ſa conduite enfin d'une réſerve qui ſert de regle. C'eſt ainſi qu'il guide les peuples (29);

à ceux qu'ils peignent d'abord en beau & qu'ils veulent conduire à une ſcélérateſſe conſommée.

(La façon de penſer des Chinois ſur cette matiere eſt telle, que dire d'un homme *Pou-hiao, il n'a pas de Piété Filiale*, c'eſt dire equivalemment qu'il eſt pêtri de vices. En conſéquence, la premiere choſe qu'on demande ſur quelqu'un qu'on veut connoître, c'eſt s'il a ſon pere & ſa mere, & comment il en uſe avec eux. Si un bâtard eſt ici le plus vil des hommes, ce n'eſt point à cauſe de la honte de ſa naiſſance; mais parce que n'ayant pas eté dans le cas de connoître & de pratiquer la Piété Filiale, on ne le croit pas capable d'aucun ſentiment, ni d'aucune vertu: auſſi ceux qui ſont dans ce cas, ne manquent jamais de ſe faire adopter par quelqu'un. Un Européen qui arrive ici, trouve fort ſingulier qu'on lui demande des nouvelles de ſon pere & de ſa mere, quel eſt leur âge, &c. Mais il ne faut pas y regarder de bien près pour voir que cet uſage & bien d'autres ſemblables, tiennent aux idées générales des Chinois ſur la Piété Filiale).

(28) Confucius renverſe ici les philoſophes de ſon temps qui, pour ſe faire un nom par les attentats de leur génie, attaquoient tous les principes, frondoient la croyance générale, & ſe cantonnoient dans des ſyſtêmes pleins de menſonges & de ſubtilités. La maniere dont il le fait doit ſervir de modele à tous les ſiecles. Au lieu d'entamer des queſtions qui auroient porté au tribunal du public des diſcuſſions qu'il n'eſt pas capable de ſaiſir, il coupe court à tout par cet axiome infaillible: *Tout ce qui brouille ou altere*, &c. Les plus bornés en ſentent la force & la vérité; les plus eclairés ont peu de raiſonnemens à faire pour y trouver une réfutation complette de tous les ſophiſmes qu'on met en œuvre pour les offuſquer. *Quand des eſprits faux, audacieux & eloquens ſe donnent carriere ſur certains ſujets*, dit Kouang-leang, *c'eſt leur livrer le public que de le leur laiſſer prendre pour juge.*

(29) Voilà la maniere dont Con-

les peuples à leur tour le réverent, le chériſſent & travaillent à lui reſſembler (30). Ainſi ſes enſeignemens ſur la vertu paſſent

ſucius réfutoit tous les faux bruits, tous les calomnies & toutes les imputations dont on le noirciſſoit au loin. Sa maniere de parler, d'agir, de ſe conduire, etoit ſi vraie, ſi ſage, ſi modérée, ſi vertueuſe, qu'on ne réſiſtoit pas à l'impreſſion qu'elle faiſoit. Il ne diſoit rien pour ſa défenſe, & il etoit juſtifié. Ainſi en eſt-il des ouvrages qu'on fait pour défendre la vertu & la vérité: il ne faut que les peindre d'après elles-mêmes pour les faire reconnoître, & les faire reconnoître, pour les faire aimer. Tout ce que ce ſage eût pu dire contre les détracteurs de la Piété Filiale, eût été moins victorieux & moins perſuaſif que le tableau qu'il fait d'un Prince qui y excelle. Principes hardis, maximes eblouiſſantes, erreurs commodes, citations emphatiques, cabales, préventions, tout fuit & ſe diſſipe à la vue de ce raviſſant portrait, il faut ſe rendre & convenir que ſi on avoit à choiſir, on préféreroit un Prince qui fût tel qu'il le repréſente. Les penſées de l'homme du peuple à cet égard ſont les mêmes que celles des lettrés, le cœur le plus corrompu n'en a pas d'autres que les gens de bien, & un enfant, un barbare en ſont auſſi touchés que les ſages: auſſi voilà près de vingt ſiecles que ce portrait d'un bon Prince eclaire tout le monde. Les erreurs & les fauſſes doctrines dont on a cherché tant de fois à l'obſcurcir, ſont tombées comme les feuilles d'automne; il n'en reſte plus de ſouvenir.

(30) Voilà la progreſſion naturelle des impreſſions que fait la vertu d'un Prince ſur le cœur de ſes ſujets. On commence par le reſpecter. Ce n'eſt plus le ſouverain pouvoir & l'eclat du trône qui fixent les regards du peuple ſur lui, c'eſt la beauté de ſon ame. Tous les yeux s'eſſaient pour ainſi dire ſur elle, pour s'aſſurer qu'ils ne ſont point trompés par de fauſſes apparences; chacun raconte ce qu'il a découvert; il ſe forme peu-à-peu un cri général de tous les diſcours ſecrets, & l'admiration ne tarit plus, ni la joie, ni les eſpérances du public. La nouvelle d'une bataille gagnée fait plus de fracas, mais elle attire moins de reſpect, de vénération à un Prince, que celle d'une victoire qu'il a remportée ſur lui-même. Les Grands en triomphent, toute la Cour eſt occupée à en particulariſer les plus petits détails; les vieillards ſe la font raconter, & la répetent enſuite à leurs enfans avec autant d'intérêt que ſi toute la gloire leur en revenoit. On en vient enſuite à remarquer & à lui tenir compte des plus petites choſes. *Un mot, un ſourire, un regard deviennent de grandes nouvelles, pour peu qu'ils tiennent à quelque vertu*, dit Ouang-yuen, *tous les eſprits s'en rempliſſent, & juſques dans les cabanes on en parle pour le louer.* Les peuples aiment naturellement leur Souverain, mais quand ils le voient s'occuper ſans relâche des ſoins du gouvernement, n'y chercher que leurs intérêts,

dans les mœurs publiques, & les loix qu'il établit ne trouvent ni réſiſtance ni obſtacles. *O vertu de mon Roi*, dit le *Chi-king*, *vous êtes ſublime & ſans tache !*

Un fils qui a une vraie Piété Filiale s'applique ſans relâche à ſervir ſes parens (31) ; il ne ſe départ jamais du plus profond reſpect juſques dans l'intérieur de ſon domeſtique (32) ; il pour-

compatir à leurs maux, exiger moins de ſes Officiers que de lui-même, punir avec peine, pardonner avec joie, ſe faire juſtice ſur ſes défauts, & ſur-tout être bon fils, bon epoux, bon pere, bon frere, bon parent & bon ami, tous les cœurs ſe tournent vers lui, ſe donnent à lui. Or, cette univerſalité de reſpect & d'amour, eſt une impulſion générale vers la réforme des mœurs ; les plus lâches trouvent facile ce que le Prince fait, & aſpirent à l'imiter. Le payſan, au fond de ſon village, ne ſe pardonneroit pas de parler groſſiérement à ſon pere & à ſa mere, tandis qu'il ſait que le Prince deſcend de ſon trône pour ſe proſterner devant l'Impératrice ſa mere. Les enfans apprennent leurs devoirs dans les exemples de leurs parens, & la nouvelle génération qui ſe forme eſt toute acquiſe à la vertu.

(31) La Piété Filiale eſt une vertu du cœur, mais elle ne s'y renferme pas. Semblable au feu qui répand ſa chaleur & ſa lumiere ſur tout ce qui l'environne, elle perce au-dehors dans le maintien, dans les paroles, dans les actions & dans toute la conduite : elle y fait eclater ſans ceſſe un reſpect & un amour ſans bornes. On peut ſe parer juſqu'à un certain point des démonſtrations les plus vives de la Piété Filiale, on peut en parler le langage & en faire les œuvres, ſans en avoir les ſentimens ; mais on ne ſauroit en avoir les ſentimens ſans qu'ils percent au-dehors à tout propos.

(32) Les motifs du reſpect qu'inſpire la Piété Filiale ſont toujours les mêmes : pourquoi ſe démentiroit-il dans l'intérieur de la maiſon ? S'il eſt véritable, il doit être le même qu'en public, non qu'il faille l'aſſujettir à tout ce que preſcrivent l'etiquette & le cérémonial dans les fêtes, au nouvel an, &c. mais ſans y mettre autant d'appareil, il peut être auſſi noble, auſſi expreſſif & peut-être encore plus touchant. Un fils vraiment reſpectueux eſt encore plus attentif ſur ſoi-même qu'un courtiſan que le Prince honore de ſa familiarité ; quelque amitié qu'un pere & une mere lui témoignent, quelque liberté qu'ils lui accordent, quelque ordre même qu'ils lui en donnent, il ne ſe permettroit pas un geſte, une poſture, un maintien, une façon de ſe tenir & de s'aſſeoir en leur préſence dont il pût rougir devant un étranger. Les Anciens etoient admirables en cela comme en tout le reſte : ils etoient ſi eloignés de ſe donner des libertés dans le ſecret de leur do-

voit à leur entretien jusqu'à leur procurer tout ce qui peut leur faire plaisir ; il est touché de leurs infirmités jusqu'à en avoir le cœur serré de tristesse (33) ; il les conduit au tombeau avec des

mestique, que lors même qu'ils n'etoient pas vus, ils respectoient jusqu'aux meubles de leurs parens, & n'auroient pas osé passer par le chemin du milieu de la cour.

(33) Que peut faire la Piété Filiale du fils le plus tendre, de comparable à ce qu'a fait pour lui la tendresse de ses parens ? Que de soins, que d'inquiétudes & de sacrifices n'a-t-il pas coûtés à sa mere, même avant que de naître ! Tout ce qui pouvoit exposer l'enfant ou lui nuire, effrayoit la mere, & rien ne lui coûtoit pour assurer la vie de cet enfant chéri. C'etoit pour lui qu'elle avoit soin d'elle-même, c'etoit l'espérance de le conserver qui fortifioit son courage & animoit sa constance au milieu des douleurs de l'enfantement. Il lui déchiroit les entrailles, il l'environnoit des horreurs de la mort, & elle n'etoit occupée que de son péril. Les soins qu'il faut rendre à un enfant sont egalement importans & pénibles ; la tendresse d'une mere n'y fait pas attention, les cris de son enfant ne blessent point son oreille, sa malpropreté ne la dégoûte pas, ses importunités ne la lassent pas ; s'il pleure, elle le console par les caresses ; s'il a faim, elle lui présente la mamelle ; s'il a froid, elle l'echauffe dans son sein ; s'il veut dormir, elle le berce ; s'il est eveillé, elle l'amuse ; elle quitte tout, jour & nuit, pour voler auprès de lui : quelque pauvres que soient un pere & une mere, ils font l'impossible pour procurer des habits commodes à leur enfant ; tandis qu'ils se nourrissent des alimens les plus grossiers ou même souffrent de la faim, ils ont des ressources pour lui fournir une nourriture saine & agréable. Combien de fruits & de douceurs qui n'entrent dans la maison que pour lui ? Un pere qui arrive le soir, fatigué du travail de la journée, songe d'abord à son enfant, & se délasse à le porter entre ses bras ; il ne le rend qu'avec peine à sa mere. S'il est malade, que d'inquiétudes ne cause-t-il pas à l'un & à l'autre ? ils souffrent plus que lui ; & quelque pauvres qu'ils soient, aucun remede n'est trop cher pour eux. Petite vérole, rougeole, plaies, ulceres, mal-propreté, puanteur, rien ne ralentit leurs soins assidus ; ils donneroient de leur sang pour le soulager : ils ne commencent à respirer & à vivre que lorsqu'il est hors de péril. Or, un fils bien né a tout cela présent, il veut s'acquitter envers ses parens, & sa Piété Filiale a toute la sensibilité, toute la délicatesse & tous les empressemens de leur amour. Plus leur vieillesse les rapproche des miseres, des besoins, des infirmités, des caprices, des humeurs, des oublis, des déraisons de l'enfance, plus son cœur en est touché & attendri, & plus il s'applique à leur rendre tout ce qu'il a reçu d'eux, en les servant, les soulageant, les soignant, les consolant, les amusant,

regrets qui vont juſqu'à une extrême déſolation ; il leur fait le *Tſi* enfin avec un reſpect qui monte preſque juſqu'à la vénération. Ces cinq choſes renferment tous les devoirs de la Piété Filiale (34) ; qui ſert ainſi ſes parens, ne donne point dans l'or-

les ſupportant ſans ſe dégoûter, ni ſe laſſer.

(34) Confucius eſt admirable dans ſa maniere de préſenter les devoirs de la Piété Filiale. Il a commencé d'abord par détailler ce qui caractériſe & diſtingue la Piété Filiale d'un Empereur, des Princes, des Grands, &c. parce qu'il ſentoit bien que le plus aveugle ſur ce qui le regarde eſt très-clairvoyant pour les autres. Les Princes, les Grands, les Lettrés, les gens du peuple ne pouvoient pas manquer d'applaudir à ce qu'il preſcrit à l'Empereur ; l'Empereur à ſon tour devoit approuver, comme les Grands, les Lettrés & le peuple, ce qu'il preſcrit aux Princes, &c. Or, il devoit arriver de-là que prononçant ainſi les uns ſur les autres, ils ſe feroient juſtice & ratifieroient ſes enſeignemens. Pour achever de les perſuader, il a parlé enſuite de la néceſſité, de l'excellence & des avantages de la Piété Filiale, & l'a enſeignée ſous ſes rapports les plus intéreſſans, de maniere à en faire concevoir une grande eſtime & à faire deſirer qu'elle fleurît dans tout l'Empire. Comme ce bon deſir eſt un premier pas vers elle, il a tâché de la fortifier & de l'ancrer dans tous les cœurs, en faiſant concevoir combien ſeroit parfait & capable de rendre les peuples heureux un Prince qui y excelleroit. Tout cela etoit néceſſaire pour préparer la perſuaſion des cinq grands devoirs qu'il articule ici ; devoirs eſſentiels, devoirs invariables, devoirs communs à tous, & qui embraſſent tout. Car il a dit plus haut qu'en fait de Piété Filiale, le Prince eſt peuple & au niveau du dernier de ſes ſujets. Mais comme les circonſtances malheureuſes du temps où il vivoit ne lui permettoient pas d'appliquer cette grande maxime aux cinq devoirs qu'il détaille ici, parce qu'on l'eût accuſé de lever le poignard de la ſatire ſur ſes maîtres, il ſe contente d'indiquer quels ſont les vices & les malheurs qu'evitent ceux qui les obſervent, afin de ne pas effaroucher les eſprits, & de dire la vérité ſans les offenſer ; condeſcendance admirable & digne de ſa haute ſageſſe. Autant il eſt vil de trahir les intérêts de la vertu par lâcheté ou par malice, autant il eſt digne d'une grande ame de ménager la foibleſſe de ceux qui l'ont abandonnée pour les ramener plus ſûrement vers elle : *Un enfant*, dit Lao-tſée, *en ſait plus en fait de vertu qu'un vieillard n'en peut faire.* L'embarras n'eſt donc point de faire connoître aux hommes ce qu'ils doivent faire, mais de les engager doucement à s'en occuper, à y réfléchir d'eux-mêmes & à ſavoir gré à ceux qui viennent au ſecours de leur foibleſſe. *Les maladies de l'ame ſont comme celles du corps*, dit Ping-tching, *on les ſent malgré ſoi, on voit qu'elles ſeront tôt ou tard funeſtes, on en vou-*

gueil, quelque elevé qu'il ſoit. Placé au ſecond rang, il ne cauſe jamais aucun trouble. S'il eſt eclipſé dans la foule, il fuit de loin toute querelle. Qui s'enorgueillit dans l'elévation, ſe perd ; qui cauſe du trouble au ſecond rang, ſe met ſous le glaive des ſéditions ; qui a des querelles etant eclipſé dans la foule, affronte les rigueurs des ſupplices. Or, qui donne dans un de ces trois excès, quand même il nourriroit ſes parens chaque jour avec les trois animaux des grands ſacrifices (35), il n'a pas de Piété Filiale (36).

droit guérir. Il eſt auſſi abſurde de ſuppoſer qu'un homme vicieux ſe croie un homme de bien, que de ſuppoſer qu'un malade s'imagine être en pleine ſanté ; & il ne lui eſt pas plus libre de ne pas deſirer de devenir meilleur qu'à un malade de ne pas deſirer ſa guériſon. L'art du Moraliſte, comme celui du Médecin, conſiſte à s'y prendre de maniere que le malade aime à l'entendre, à le croire & à faire ce qu'il lui preſcrit. Pluſieurs Lettrés moraliſtes anciens & modernes, enſeignent une doctrine qui aſſurément eſt excellente ; mais les uns ſont ſi mordans & ſi ſatiriques, les autres ſi mépriſans & ſi ſuperbes, ceux-là ſi argumentateurs & ſi ſubtils, d'autres enfin ſi hargneux & ſi plaintifs, qu'on eſt choqué de voir qu'ils ont raiſon : on leur en ſait mauvais gré, & dans le dépit on en vient à haïr des vérités qu'on ne faiſoit que craindre : or, le malade le plus déſeſpéré eſt celui qui hait la vie. Confucius l'entend mieux : ce n'eſt pas vous qui avez tort, ni lui qui a raiſon : c'eſt la Piété Filiale qui eſt aimable, & tout ce qui lui eſt contraire, odieux. Encore ne prend-il pas ſur ſoi de le dire, c'eſt l'antiquité, c'eſt l'hiſtoire, ce ſont les ſages qui l'ont prouvé ; il n'eſt l'echo & le témoin que de ce qu'on en trouve dans les *King*. Bien plus, ce n'eſt qu'à ſon diſciple qu'il en parle dans un entretien familier ; il ne ſe donne pas pour enſeigner le public, c'eſt le public qui vient comme ecouter furtivement, ou ſe fait répéter ce qu'il a dit confidemment à *Tſeng-tſée*. Par ce moyen, il a des diſciples dont il n'eſt pas le maître.

(35) Les animaux des grands ſacrifices etoient le bœuf, l'agneau & le cochon ; il n'etoit pas défendu dans l'antiquité de tuer des bœufs comme il l'a eté depuis. Les troupeaux etoient beaucoup plus nombreux ſans comparaiſon, & le peuple ſe nourriſſoit mieux. On voit dans le *Li-ki* que les ſimples colons mêloient preſque toujours de la viande avec leurs herbages, & qu'on en ſervoit aux vieillards à chaque repas. C'eſt en conſéquence de l'ancien uſage, que les premiers Empereurs de la dynaſtie des *Han* aſſignerent des fonds ſur l'epargne, pour leur en procurer, & adoucir aux peuples la miſere à laquelle le nouveau gouvernement les avoit réduits.

(36) Confucius réfute ici une

Les cinq ſupplices embraſſent trois mille crimes (37), le plus

erreur commune à tous les ſiecles, mais plus répandue encore de ſon temps : *Que procurer à la vieilleſſe de ſes parens les aiſes & les agrémens de la vie dans tout ce qui concerne le logement, la nourriture & les habits, c'eſt remplir tous les devoirs de la Piété Filiale.* Comme ſi la tranquillité du cœur, la ſérénité des penſées & les joies de l'ame touchoient de moins près à notre bien-être que les aiſes du corps. Or, ſi un fils expoſe ſon honneur, ſa fortune ou ſa vie, que de chagrins cuiſans ou d'inquiétudes ameres ne cauſe-t-il pas à un pere & à une mere ? à quelles déſolations & à combien de malheurs n'expoſe-t-il pas la fin de leurs jours ? Dès-là n'eſt-il pas evident que ſa Piété Filiale dans le reſte n'eſt qu'apparente ? La nature même l'apprend aux enfans avant que la raiſon leur parle. Ils s'obſervent, ils ſe contraignent, ils ſe gênent pour eviter ce qui déplaît à leurs pere & mere, ou peut leur cauſer de l'inquiétude ; mais, quoi qu'on puiſſe faire à cet egard, on n'ira jamais ſi loin que la tendreſſe des parens. Les peres & meres prennent ſur leur tranquillité, ſur leurs inclinations, ſur leur repos, ſur leur ſanté & ſur leur vie même, pour epargner du chagrin à leurs enfans ; ils ſe ſacrifient en mille manieres pour les rendre heureux ; &, comme l'a dit excellemment un Ancien, la plupart de leurs vertus ne ſont ſouvent que l'expreſſion & l'effet du deſir qu'ils ont d'y réuſſir. Que de modeſtie, de douceur, d'affabilité, de bienfaiſance & de généroſité n'inſpire pas à un pere l'envie de faire des amis à ſes enfans, & de leur gagner la bienveillance du public ? Les paſſions même les plus ardentes & les plus impérieuſes ne tiennent pas à cet egard contre les ſollicitations de l'amour paternel. *Chang-y* avoit la bonne foi de dire : *La crainte de nuire à mon fils m'a corrigé du jeu & du vin, & ſauvé mille fois des délicateſſes de ma vanité & des ſaillies de ma colere ; je lui dois ma patience & mes amis.*

(37) Les cinq ſupplices dont il eſt parlé ici etoient, 1°. une marque noire qu'on imprimoit ſur le front ; 2°. l'amputation du bas de nez ; 3°. celle du pied ou du nerf du jaret ; 4°. la caſtration ; 5°. la mort. Confucius vivoit ſous la dynaſtie des *Tcheou*, il parle des loix criminelles de ſon temps. Il n'eſt plus poſſible de rien articuler ſur les trois mille crimes qu'on puniſſoit de quelqu'un des cinq ſupplices : le peu qu'en diſent le *Li-ki* & le *Tcheou-li* par occaſion, n'eſt ni aſſez clair, ni aſſez poſitif pour appuyer des détails. Tout ce qu'on ſait plus ſûrement, c'eſt que, 1°. quoique la loi eût déterminé des ſupplices dès le temps de *Yao* & de *Chun*, c'eſt-à-dire, dès le commencement de la monarchie, les *ſupplices corporels* ou peines afflictives, n'ont commencé à être en uſage que très-tard ; 2°. que les dynaſties des *Chang* & des *Tcheou* ajouterent beaucoup de loix criminelles à celles des *Hia* ; 3°. que dans le commencement même de la dynaſtie des *Tcheou*, il etoit très-rare

grand

grand de tous eſt le défaut de Piété Filiale (38). Qui ſe révolte contre ſon Souverain, ne veut perſonne au-deſſus de ſoi; qui rejette le ſaint, ne veut dépendre d'aucune loi; qui abjure la Piété Filiale (39), ne veut avoir perſonne à aimer : ce qui fait ouvrir la porte à des déſordres qui anéantiſſent toute regle & tout bien (40).

qu'on eût recours aux ſupplices, & encore plus, qu'on condamnât à mort. Au lieu que depuis *Li-ouang*, qui monta ſur le trône l'an 878 avant J. C., les exécutions furent très-fréquentes dans tout l'Empire, ſous le regne de quelques Princes & Empereurs cruels.

(38) Il importe peu de ſavoir ſi le défaut de Piété Filiale eſt renfermé dans les trois mille crimes ou ne l'eſt pas, l'eſſentiel eſt que, ſelon la doctrine invariable de toute l'antiquité, c'eſt le plus grand, le plus atroce & le plus fatal de tous les crimes. Quelques Lettrés de la dynaſtie des *Han* entreprirent de prouver que ce qui attaque les devoirs de la Piété Filiale eſt directement contraire à la nature de l'homme, à la raiſon, à la conſcience, aux loix, au bien de la ſociété, au repos des familles, au bonheur des particuliers & met l'homme au-deſſous des bêtes les plus féroces; *mais*, comme dit *Yen-tchi*, *c'eſt faire outrage à ſon ſiecle, que d'inſiſter ſur de pareilles preuves : c'eſt le glaive du bourreau qui doit les adminiſtrer à qui les demande; aucun barbare ne les a jamais demandées.*

(39) L'homme eſt fait pour aimer ſes ſemblables; il doit plus aimer ceux à qui il tient de plus près par ſon ſéjour, ſes habitudes, ſes beſoins, ſes devoirs, par leurs ſervices, par toute ſon exiſtence or, il eſt lié à ſes parens par les liens les plus etroits, puiſque c'eſt avec eux qu'il a commencé à vivre & qu'il a toujours vécu, que c'eſt à eux qu'il doit ſa vie & la conſervation de ſa vie, qu'il n'a rien & n'eſt rien dans le monde que par eux. S'il ne les aime pas, il n'aimera ni ne pourra aimer perſonne, puiſqu'il abjure la nature & anéantit toute ſenſibilité, & toute reconnoiſſance.

(40) Pour bien prendre ici la penſée de Confucius, il faut ſe ſouvenir que dans les malheureux temps où il vivoit, la doctrine de la Piété Filiale etoit attaquée & combattue par quelques philoſophes, qui, pour faire leur cour aux Princes, prirent ſur eux d'en juſtifier les attentats les plus révoltans. Ces adulateurs ſentoient bien que la révolte d'un fils contre ſon pere, les guerres d'un cadet contre ſon aîné, pour le détrôner, attaquant de front les premieres vérités de la morale, & renverſant de fond en comble toute probité & toute juſtice, ils ne pouvoient colorer la noirceur de ces crimes qu'en erigeant en principe que la Piété Filiale n'etoit qu'un devoir factice & imaginaire. Ils oſerent l'entreprendre : & ſe jetterent ſur l'excellence,

La Piété Filiale, continua Confucius, eſt le moyen le plus aimable d'enſeigner au peuple les affections & les bienfaiſances

l'utilité, la beauté, la ſupériorité, l'univerſalité & les prééminences de l'humanité, pour faire illuſion à la multitude par de grands mots. Ils ne tariſſoient pas ſur les louanges de cette bienheureuſe humanité, qu'ils appelloient le *grand eſpoir*, le *charme*, le *ſoutien* de la ſociété humaine, & la ſource intariſſable de tous les biens dont on y jouit; ils ſe récrioient ſur la barbarie des ſiecles paſſés qui avoient eté inſenſibles à ſon amabilité; ils faiſoient des peintures eblouiſſantes des ſentimens qu'elle inſpire: *Comme ſi l'humanité des humanités*, dit excellemment Lieou-hiang, *ne conſiſtoit pas à s'aimer d'abord ſoi-même dans ceux à qui on doit d'être homme parmi les hommes.* Ces nouveaux docteurs cependant furent ecoutés & applaudis: l'*humanité* devint un cri de ſageſſe & de vertu dont retentiſſoient tous les livres de morale & de politique. *On comparoit effrontément aux* Yao *& aux* Chun, dit Sun-hio, *de petits Princes plongés dans la débauche, qui ne faiſoient quelque bien à leurs vaſſaux que pour effacer l'horreur de leurs attentats contre la Piété Filiale, & s'en aſſurer le fruit.* Comme ce fanatiſme n'avoit pris que dans quelques principautés où toutes les loix etoient ſans vigueur, parce que les Miniſtres, les Généraux & les Grands trahiſſoient ſans pudeur les Princes parricides pour qui ils avoient trahi leurs devoirs; Confucius prit le biais de paſſer en principe le fait que tout le monde voyoit: Que la Piété Filiale renverſée, tout devient ecueils, précipices & abîmes dans la ſociété. Un pere ſans doute eſt le premier ſouverain de ſon fils, ſon premier maître & ſon premier ſeigneur. A qui obéira-t-il? qui croira-t-il? qui aimera-t-il, s'il ne veut ni lui obéir, ni le croire, ni l'aimer? Mais les faits ſubſiſtans que tout le monde voyoit, etoient encore plus déciſifs pour la multitude que toutes ces raiſons, & Confucius fit beaucoup mieux ſans contredit, de les montrer du doigt que d'en articuler la cauſe. *Lin-tchi* de la dynaſtie paſſée obſerve à cette occaſion qu'en matiere de doctrine & de morale, les plus grandes erreurs ſont toujours ſéduiſantes. Quand quelque intérêt dégoûte de la vérité, les exemples les plus frappans n'arrêtent rien: *Tous les malheurs*, dit-il, *qui anéantirent l'ancien gouvernement, ne ſauverent pas les dynaſties des* Soui, *des* Tang *& des derniers* Song, *de la folie de vouloir ſubſtituer l'humanité à la Piété Filiale, & de ſe perdre par-là. Comme les Lettrés de la dynaſtie des* Song *etoient plus ſubtils, plus raiſonneurs, plus diſcrets & plus adroits que leurs prédéceſſeurs dans cette carriere de menſonges, ils préſenterent l'humanité dans un ſi beau jour, ils eleverent ſi haut le trône où ils la mirent, ils lui firent honneur ſi adroitement des vertus des premiers âges, ils en peignirent les ſentimens d'une maniere ſi aimable, ſi touchante & ſi tendre, que leurs*

de l'amour; l'amitié fraternelle eſt le moyen le plus aimable de perſuader au peuple les egards & les déférences du ſentiment (41); la muſique eſt le moyen le plus aimable de réformer

ouvrages ſont encore aujourd'hui des pieges dangereux pour les eſprits ſuperficiels. Tao-tſée, Tcheou-tſée, Tchou-tſée *& les deux* Tchin-tſée, *ne s'accordent bien que ſur cet article, & j'ai toujours craint que leurs nombreux ouvrages, au lieu de nous conſerver le bon goût, comme on le prétend, ne nous ôtent d'autant plus infailliblement la doctrine antique de de la Piété Filiale, qu'ils ſont plus ſemblant de la reſpecter. L'Empereur* Hiao-tſong, *quoi qu'ils aient dit à ſa gloire, les comparoit à cet egard à une courtiſanne qui joue les timidités de la pudeur & de la modeſtie avec ſes nouveaux amans.*

(41) Quand on a voulu renverſer les premieres regles des mœurs & les vérités capitales qui ſont le point d'appui de la ſociété, ſous les regnes des Princes qui n'etoient pas décidément mauvais, on a toujours commencé les attaques par des choſes qui en paroiſſoient fort eloignées & de nulle conſéquence. Le *Li-ki* & le *Lun-yu* en fourniſſent une preuve bien ſenſible. Les doutes qu'on y propoſe à Confucius en matiere de Piété Filiale, ne roulent que ſur des particularités du cérémonial pour prendre, quitter, changer, commencer, &c. le deuil. Comme tout cela eſt ſuſceptible de bien des interprétations & changemens, à raiſon de la variété des conjonctures, ce ſage avoit beſoin de toute ſa pénétration pour ne pas donner priſe dans ſes réponſes. Mais le public n'etoit pas ſi clairvoyant que lui, ni ſi en etat de défendre le cérémonial. On prit d'abord occaſion de la difficulté de tout concilier, pour dégoûter des regles des Anciens, & puis de faire des raiſonnemens ſur ce qu'etant arbitraires & indifférentes dans leur premiere inſtitution, il ne falloit pas s'en faire une gêne. Cela conduiſit tout droit à examiner la nature des devoirs de Piété Filiale auxquels ſe rapportoient ces regles de cérémonial, & enſuite quels etoient ces devoirs & d'où ils dérivoient. Arrivé une fois à diſcuter la nature, la néceſſité & la juſtice de ces devoirs, ſous prétexte de mieux approfondir le cérémonial dont ils ſont la baſe, on ſe donnoit carriere, & la multitude croyoit commencer à faire uſage de ſa raiſon, parce qu'elle commençoit à prononcer ſur ſes devoirs & à s'en croire l'arbitre. Les ſentimens ſe partageoient; la nouveauté, l'eſprit de parti, le goût du faux faiſoient elever la voix au peuple nombreux des oiſifs; &, comme dit *Li-ké-hiao, de la queſtion de la forme des habits de deuil, on en vint à prétendre que la Piété Filiale n'etoit qu'une bienſéance & une invention politique, qui ne dérivoit point de la nature de l'homme, comme la juſtice, la probité & l'humanité.* Qu'on etudie les Annales avec réflexion, & on verra que tous les ſiecles ſe reſſembloient à cet egard.

les mœurs publiques, & de les renouveller entiérement (42); le *Li* enfin eſt le moyen le plus aimable de conſerver l'autorité du Souverain, & d'aſſurer les ſoins de l'adminiſtration publique (43). Le *Li* naît du reſpect, & le produit. Un fils eſt ravi

(Notre Commentaire devient inſenſiblement ſi ennuyeuſement long, que nous analyſons les Analyſtes & abrégeons les abrégés des Commentateurs Chinois. Nous avons eu pluſieurs fois la penſée de brûler tout ce qui va courant trop loin du texte, mais nous avons eté arrêtés par la penſée qu'on pourra retrancher en Europe ce qu'on voudra (*on l'a fait*).

(42) Les Commentateurs Chinois ſont ici bien embarraſſés pour expliquer comment la muſique eſt le moyen le plus ſûr pour réformer les mœurs. Les plus ſages prennent le biais de gliſſer ſur la difficulté, & de s'etendre en vaines louanges de la muſique. Ce qu'ils font de mieux, c'eſt de citer le Chap. 18 du *Li-ki*, où il eſt dit que la muſique *tire ſes regles du Ciel.... ne ſouffre point de changement..... fait entrer l'homme en commerce avec les eſprits... fixe l'etat de toutes choſes*, &c. Puis cependant, ils laiſſent aux lecteurs le ſoin de chercher quelle eſt cette muſique. Pluſieurs ſavans Miſſionnaires ont cru que le mot *muſique* dont ſe ſert ici Confucius, d'après les *King*, indique la Religion. Nous ſommes de leur avis qui, comme on le ſent d'abord, ſe concilie à merveille avec le ſens du texte. Du reſte, nous ne plaçons ce mot que pour que nos Socrates couleur de roſe ne ſe preſſent pas trop de décocher des bons mots ſur Confucius. Les preuves de notre ſentiment, que nous croyons démonſtratives, demandent trop de détails & de développemens pour être placées ici. Nous aurons peut-être occaſion d'en rendre compte dans un ouvrage où on les verra plus volontiers.

(43) Le mot *Li* indique en général les quatre eſpeces de cérémonial, ſavoir; le *religieux*, le *politique*, le *civil* & le *domeſtique*. Chacun contribue à affermir & à conſerver le pouvoir ſouverain.

Le cérémonial *religieux* qui eſt le premier, le plus auguſte, &c. (ce que nous voyons en ce genre, aux grandes cérémonies de l'Empire près, eſt ſi affligeant, & ces cérémonies elles-mêmes ſont un ſujet ſi epineux, que nous n'avons le courage de ſuivre ici les Commentateurs).

Le cérémonial *politique*, 1°. met l'Empereur au-deſſus de tout le monde, & l'eleve d'autant plus haut, qu'il diſtingue plus de rangs & de dégrés entre lui & le peuple; 2°. il environne le Prince d'un appareil de grandeur & de majeſté qui frappe la multitude. Tout ce qui lui appartient, tout ce qui eſt à ſon uſage, tout ce qui le regarde, annonce ſa prééminence ſuprême; 3°. il conduit aux pieds du trône, il y fait tomber à genoux, & y rapetiſſe tous ceux qui ſont les plus elevés dans l'Empire & les plus

des egards qu'on a pour ſon pere, un cadet eſt flatté des attentions qu'on a pour ſon aîné, un vaſſal eſt charmé des honneurs

grands aux yeux du peuple; 4°. il a fixé un langage particulier pour parler à l'Empereur, lui répondre, lui demander des graces, le remercier de ſes dons, ſignifier les moindres volontés, nommer tout ce qui lui appartient, &c. 5°. ou il cache l'Empereur à la multitude; ou il ne lui montre que dans une pompe qui cache l'homme & ne laiſſe voir que le Souverain; encore le gêne-t-il alors par une etiquette ſérieuſe & auſtere qui regle ſon maintien, ſes manieres, ſes geſtes, & détermine juſqu'à ſes paroles, pour empêcher que ſes paſſions ne percent, & pour le forcer à être paré au moins des apparences des vertus qu'il devroit avoir. Ce cérémonial ne ſe borne pas-là: tout ce qu'il a déterminé pour l'Empereur a egalement lieu, dans une proportion réglée, ſur les rangs, les dignités, les emplois, pour les Princes, les Grands, les dépoſitaires de l'autorité publique & les gens de lettres parmi leſquels on les choiſit. Le peuple qui les trouve tous entre lui & l'Empereur, ſe croit d'autant plus loin de ſa perſonne, qu'il les voit ſéparés les uns des autres, rendre à leurs ſupérieurs tous les reſpects qu'ils reçoivent de leurs inférieurs, & leur obéir de même. Tout cela contribue à cette harmonie de ſubordination qui augmente l'impulſion de l'autorité à proportion qu'elle deſcend de plus haut....

Le cérémonial *civil* n'a point de ſceptre; ſes loix ne ſont que des conventions de concorde & d'amitié, de ſentiment & d'honneur. Or, ſoit qu'on conſidere la maniere dont il rapproche les grands des petits, par les civilités, les bontés, les marques de conſidération & d'attachement; ou comment il entretient & conſerve le niveau de l'egalité dans les différens ordres de citoyens, par les honnêtetés, les déférences & les egards réciproques; ou combien il tranquilliſe, conſole & encourage ceux qui ſont placés aux derniers rangs, en les diſtinguant de leur perſonne; ſoit qu'on l'enviſage comme une loi à part qui ôte à chacun ſes droits pour les tranſférer aux autres, ſupplée aux vertus ſociales en en exigeant la repréſentation, compenſe l'inégalité des rangs & des fortunes par les ſentimens obligeans qu'elle ordonne de témoigner & qu'elle ne donne pas droit d'exiger; ſous quelque rapport, dis-je, qu'on conſidere & enviſage le cérémonial *civil*, il eſt dans le gouvernement, comme dans les grandes machines la graiſſe dont on enduit les eſſieux des roues; il en facilite les mouvemens, empêche le bruit, & conſerve tout en diminuant les frottemens. Plus une nation eſt civiliſée, policée, honnête, attentive & modérée, plus les mœurs publiques ôtent au commandement de ſa rigueur, & à l'obéiſſance de ſa ſervitude; ce qui fortifie d'autant l'au-

qu'on rend à ſon maître, un million d'hommes eſt enchanté des honnêtetés qu'on n'a faites qu'à un ſeul. Ceux qu'on diſtingue ainſi, ſont en petit nombre, & tout le monde s'en réjouit (44); c'eſt donc le grand art de régner.

torité ſuprême, qui n'a beſoin alors que d'une impulſion légere pour produire le mouvement du bon ordre, & ſe menage par-là une force invincible pour vaincre les obſtacles, lorſqu'il s'arrête.....

Le cérémonial *domeſtique* réunit tout-à-la-fois le cérémonial politique & le cérémonial civil. Comme le premier, il met dans l'intérieur des familles une ſubordination d'autant plus aimable, qu'etant réglée ſur le nombre des années & ſur les dégrés de parenté, chacun eſpere tous les reſpects, toutes les obéiſſances & ſoumiſſions qu'il rend, & les voit s'approcher de jour en jour, ou même commence à en jouir. Comme le cérémonial civil, il couvre de fleurs le joug du devoir, & met dans le commerce de la vie une continuité d'attention, de prévenances, de ménagemens, de ſoins, de condeſcendances & d'amitié qui flattent l'amour-propre, en impoſent aux paſſions. Or, en réuniſſant ainſi ce que l'un & l'autre a de plus propre à amollir les volontés, il en prépare & aſſure l'obſervation; mais outre cela, il affermit directement le pouvoir ſouverain, parce qu'il va plus loin, s'etend à plus de choſes & eſt plus continuel. Qui obéit au clin d'œil d'un vieillard, ne réſiſtera pas à l'ordre d'un Mandarin, & qui ſe taxe lui-même pour une fête de famille, ne murmurera pas contre des impôts.

(44) Plus on a lu l'hiſtoire, moins on comprend comment la plupart des Empereurs ont eté aſſez aveugles ſur leurs intérêts pour ne pas faire uſage d'un moyen ſi aimable, ſi noble & ſi facile de conſacrer leur autorité & de l'affermir. *Lieou-hiang* obſerve que les fondateurs des nouvelles dynaſties ſont ceux de tous les Empereurs qui s'en ſont le plus ſervi. Eſt-ce parce que ayant eté de plus grands hommes, il entroit plus de vertu & de ſageſſe dans leur maniere de régner, ou parce que leur autorité etant plus nouvelle, ils croyoient avoir plus beſoin de la faire aimer pour l'affermir? Laquelle que ce ſoit de ces deux raiſons, les avantages qu'ils en ont retirés, rendent témoignage à la ſageſſe de Confucius. Mais que preſcrit-il ici aux Princes? que leur inſinue-t-il? *Tſong-koué* répond: *Un Prince qui le demande n'eſt pas capable de le faire:* & les Critiques de *Tſong-koué* ont ajouté: *Lui ne l'etoit pas de le dire;* ce qui eſt très-vrai dans un ſens. Confucius lui-même n'en ſeroit pas venu à bout, parce que c'eſt à l'occaſion, au moment, aux circonſtances à particulariſer ce qui convient. On ne peut que tracer des regles générales dont chaque Prince fait l'application ſelon ſon génie,

Un Prince enſeigne la Piété Filiale, pourſuivit Confucius, ſans aller en faire des leçons chaque jour dans les familles (45);

ſon caractere & les conjonctures. Ces regles, ſelon *Léang-tchi*, ſont 1°. d'obſerver juſqu'au ſcrupule vis-à-vis de tout le monde, ce que preſcrit le cérémonial, ſans y rien ajouter, ni en rien retrancher. La multitude ne prétend à rien de plus: cette attention fermera la bouche à ceux qui voudroient ſe plaindre, ou les rendroit odieux, s'ils ſe plaignoient. 2°. Bien loin de faire un embarras, une occaſion de dépenſe, ou un ſujet de murmure, des bontés qu'il a pour quelques particuliers, il doit s'appliquer à les rendre commodes & lucratives pour ceux qui en ſont l'objet, conſolantes & aimables pour le public. *Tai-tſong* ne conduiſoit avec lui que quelques Officiers de confiance, lorſqu'il alloit viſiter ſon Miniſtre. *Kouang-ou-ti* mettoit d'abord à leur aiſe les gens de la campagne, avec qui il aimoit à s'entretenir. Les queſtions de *Ouan-li* aux nouveaux Lettrés, leur ſuggéroient ce qu'ils devoient répondre. Quand les bontés du Prince tombent ſur des etrangers, des vieillards, des pauvres, des ſavans du premier ordre, des citoyens d'une haute vertu, d'anciens ſerviteurs, des officiers renommés pour leur mérite, ou les enfans, les freres de ceux qui ont rendu de grands ſervices à l'Etat, tout le public charmé en partage la reconnoiſſance avec eux. 3°. Reconnoître & reſpecter les droits du ſang, de l'amitié, de la reconnoiſſance, &c. dans tout ce qui ne compromet pas ſa dignité ſuprême & ne nuit point aux intérêts du public. Toutes les marques de reſpect & d'amour qu'un Empereur donne à l'Impératrice ſa mere, ſont des trophées elevés à la Piété Filiale dans tout l'Empire. Tous les oncles, les freres & les parens lui ſavent gré de ſon bon cœur pour les ſiens. Plus il ſe rapproche de ſes ſujets dans les fêtes, les amuſemens, les affaires & les evenemens de famille, plus il s'y borne au rang que lui donne ſon âge, plus il s'aſſure de tous les chefs & anciens des familles, qu'il honore dans ceux de la ſienne. *Un Empereur*, dit Léang-tchi, *ſe fait craindre & reſpecter par ſa fidélité au cérémonial politique; plus il ſe rapproche de ſon peuple par le cérémonial civil, plus il le gagne & le charme. Mais quand il donne le ton à tout l'Empire en obſervant, autant que le lui permet la majeſté du trône, les plus petites choſes du cérémonial domeſtique, l'admiration, l'eſtime & l'amour des peuples n'ont plus de bornes. Une viſite faite avec bonté à un oncle malade, un préſent envoyé à de nouveaux mariés, des careſſes, des diſtinctions & des amitiés à un vieillard decrépit, le mettent plus haut dans leur eſprit & plus avant dans leur cœur que la conquête d'un Royaume & une remiſe de tous les impôts.*

(45) Confucius fait ici alluſion aux Empereurs de la premiere dynaſtie qui viſitoient ſans ceſſe leurs ſujets, & en uſoient avec eux ſi fa-

il apprend à honorer les peres & meres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la paternité ; il apprend à aimer ſes freres dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à la fraternité ; il apprend à être un ſujet fidele dans tout l'Empire, en rendant des honneurs à l'autorité publique (46). Le *Chi-king* dit :

miliérement, qu'ils prenoient occaſion de ce qui arrivoit dans les familles pour y faire des leçons de Piété Filiale. Mais ce qui etoit pratiquable alors, vu l'innocence des mœurs, le peu d'etendue de leurs Etats & le petit nombre de leurs ſujets, n'etoit plus pratiquable de ſon temps & encore moins de nos jours. D'ailleurs, la doctrine de la Piété Filiale n'eſt pas comme ces doctrines obſcures & ſubtiles, qui n'entrent dans les eſprits que par un long enſeignement; la nature l'a gravée dans tous les cœurs, & les enfans l'y liſent avant que leur raiſon ſoit développée. 1°. Il y a des ecoles dans tout l'Empire pour la jeuneſſe, & les devoirs de la Piété Filiale ſont ce qu'on y enſeigne d'abord & avec le plus de ſoin. 2°. Les loix de l'Empire ont articulé dans le plus grand détail les obligations réciproques des parens & des enfans, des freres aînés & des freres cadets, des maris & des femmes, des oncles & des neveux, &c. en décernant des peines ſéveres contre ceux qui en mépriſent l'obſervation, & des récompenſes magnifiques pour ceux qui s'y diſtinguent, de quelque âge, ſexe & condition qu'ils ſoient. 3°. Outre un nombre prodigieux de livres de morale anciens & nouveaux, & dans tous les ſtyles, où l'on epuiſe tout ce qui a trait à la Piété Filiale, les annales, les ouvrages d'eloquence, de littérature & de poéſie, toutes les ſciences lui rendent hommage, & ſe tournent vers elle dans les choſes qui en ſont les plus eloignées, pour en inſpirer & en faciliter la pratique journaliere. 4°. Le gouvernement entier de l'Empire, les uſages publics, les mœurs générales, les coutumes & les habitudes des Provinces comme de la capitale, du village comme des villes, ſont une répétition continuelle de tout ce que preſcrivent le reſpect & l'amour filial. Les murailles même des maiſons en ſont des leçons ; en un mot, quelque part qu'on aille, tous les monumens publics annoncent aux yeux la néceſſité & l'utilité, la prééminence & la gloire de cette premiere des vertus. Tout ce que doit & tout ce que peut faire un Empereur à cet egard, c'eſt de conſerver aux races futures ce que les générations paſſées nous ont tranſmis, & il y réuſſira à ſon gré du fond de ſon Palais, par ſa vigilance & ſur-tout par ſes exemples.

(46) Que veut ici enſeigner Confucius ? A regarder comme les plus fermes appuis du trône, par leur liaiſon avec la Piété Filiale, quantité de choſes où les eſprits médiocres ne voient qu'un vain

Un

Un Prince qui ſe fait aimer & change les mœurs, eſt le pere & la

appareil de repréſentation, ou tout au plus des bienſéances & des adreſſes politiques pour frapper la multitude; c'eſt-à-dire, tout ce que faiſoit le gouvernement de ſon temps pour faire refluer ſur les peres & meres des gens en place, les prééminences & diſtinctions de leur rang: 1°. par les titres & prérogatives qu'on leur accordoit, ſelon que leurs fils ſe faiſoient jour par leur mérite & ſe diſtinguoient dans leurs emplois: 2°. par les egards qu'on avoit pour leur vieilleſſe juſqu'à exempter leurs enfans de reſter à l'armée, & leur permettre de ſe retirer auprès d'eux, quelque néceſſaires qu'ils fuſſent à l'Etat dans les emplois dont ils etoient chargés: 3°. par la part qu'ils prenoient à leurs maladies & infirmités; les Princes envoyoient des remedes & des Médecins aux parens de leurs Miniſtres, de leurs Généraux & autres grands Officiers, les venoient viſiter eux-mêmes, & envoyoient viſiter de leur part ceux des Mandarins ſubalternes & même des Lettrés diſtingués: 4°. par la pompe, l'eclat & la ſolemnité qu'il ajoutoit à leurs funérailles: 5°. par les titres & les eloges dont on chargeoit leurs tombeaux & les monumens dont on les ornoit. Il ne faut qu'ouvrir le *Li-ki*, le *Tcheou-li* & l'*Y-li*, pour voir que l'antiquité etoit à cet egard d'une attention admirable, & profitoit de tout pour honorer les peres & meres des gens en place & s'acquitter envers eux de la reconnoiſſance due aux ſervices de leurs fils. Selon *Teng-ſieou* & quelques autres Savans, Confucius a auſſi en vue ici; 1°. les cérémonies que les Empereurs devoient faire pluſieurs fois chaque année dans la ſalle de leurs ancêtres; 2°. les reſpects & honneurs qu'il etoit d'uſage qu'ils rendiſſent à l'Impératrice mere le premier jour de l'an, le jour de ſa naiſſance & le jour de la leur; 3°. le repas des vieillards, auquel ils préſidoient en grand appareil, dans la capitale par eux-mêmes, & par leurs officiers dans les autres villes; 4°. les feſtins publics pour les citoyens qui ſe diſtinguoient par leur ſageſſe, leur bonne conduite, leurs vertus, & ſur-tout par leur Piété Filiale; 5°. le ſoin de pourvoir à la ſubſiſtance & au ſoulagement des veuves, des vieillards abandonnés, des orphelins, &c. 6°. le maintien de la ſucceſſion légitime des Princes, & la conſervation de leurs droits; 7°. les entrées, audiences & départs, ſoit des Princes qui venoient à la Cour, ſoit de leurs Envoyés; 8°. la protection & les honneurs accordés aux veuves qui renonçoient à un ſecond mariage, ſoit qu'elles euſſent déja paſſé dans la maiſon de leur epoux, ſoit qu'elles ne fuſſent que fiancées; 9°. les récompenſes publiques accordées à ceux qui ſe diſtinguoient par des traits héroïques de Piété Filiale, & la punition eclatante de ceux qui en violoient publiquement les devoirs. Quoi qu'il en ſoit de la conjecture de *Teng-ſieou*, d'autant plus vraiſemblable cependant qu'elle eſt fondée ſur le *Li-ki*, il

mere des peuples (47). *O combien parfaite ne doit pas être la*

n'eſt pas douteux que tout cela attirant l'attention publique, devoit faire beaucoup d'impreſſion ſur les eſprits, & augmenter l'autorité en la faiſant aimer.

(47) *Les petits eſprits*, dit Ouang-ouen, *s'extaſient en liſant les noms pompeux & ſonores qu'on a donnés à quelques Empereurs, ou qu'ils ont pris eux-mêmes, & les ſages diſent tout bas: Ces grands ſurnoms tous réunis ne donnent pas une ſi grande idée d'un Empereur que les deux mots ſi ſimples, ſi naïfs & ſi vulgaires de* pere & mere *des peuples, dont la bonne antiquité fit un ſurnom aux bons Princes qui aimoient leurs ſujets comme leurs enfans, & réuſſirent à les rendre heureux en les rendant meilleurs.* Un ſiecle devroit l'enſeigner à l'autre, & tous les echos de l'Empire le répéter ſans ceſſe; les victoires & les conquêtes, les grandes entrepriſes & les ſuccès les plus eclatans, l'abondance même univerſelle & la continuité de la paix ne ſont pas ce qui fait les beaux regnes & les grands Empereurs; parce que ce n'eſt pas-là ſur-tout ce qu'ont cherché les hommes en elevant des Princes ſur leurs têtes pour les gouverner. Le vrai mérite & la grande gloire d'un Empereur, eſt de remplir la touchante & délicate idée de *pere & mere des peuples*, par leur tendre & continuel amour pour leurs ſujets, & par leur application à pourvoir à leurs beſoins & à aſſurer leur tranquillité, à les inſtruire, à les corriger & à les rendre meilleurs. Si nous n'avons rien à envier aux ſiecles qui nous ont précédés, ſi la poſtérité la plus reculée tournera ſans ceſſe ſes regards vers le nôtre, ce ne ſera ni parce que nos armées victorieuſes ont ſubjugué & conquis des pays immenſes, dont nous ne ſavions pas même les noms; ni parce que des peuples & des nations innombrables s'empreſſent à nous venir porter leurs tributs & leurs hommages; ni parce que l'agriculture, les arts & le commerce environnent de biens & de richeſſes tous les ordres de l'Etat; ni même parce que aucun trouble, aucun fléau, aucune calamité ne troublent la tranquillité publique depuis tant d'années; mais parce que notre Empereur (*Kang-hi* qui monta ſur le trône en 1672, & mourut en 1722) eſt ſi plein d'amour pour ſes peuples & les aime avec tant de tendreſſe, qu'il n'eſt occupé que du ſoin de le leur témoigner. Il a foudroyé l'injuſtice, l'homicide, le luxe, les malverſations, les uſures & les monopoles qui cauſoient auparavant tant de déſordres, & il nous auroit rendus auſſi vertueux que nos ancêtres, ſi nous avions eté auſſi dociles. Que nous nous méprenons dans les témoignages que nous prétendons lui donner, à ſa ſoixantieme année, de notre amour & de notre reſpect, de notre admiration & de notre reconnoiſſance! Que lui offrons-nous, en lui offrant des préſens? Tous les biens dont nous jouiſſons depuis tant d'années, n'eſt-ce pas à ſon economie, à ſa modération & à ſa ſageſſe que nous les devons? Si l'adreſſe de nos Ar-

vertu qui conduit les peuples à ce qu'il y a de plus grand, en ſuivant la pente de tous les cœurs (48) *!*

tiſtes ajoute au prix de l'or, ſi les pierreries & les perles s'embelliſſent ſous leurs doigts, ſi nos ſoieries imitent la peinture de ſi près, ſi nous trouvons chez nous mille curioſités qui nous attirent l'argent des etrangers, n'eſt-ce pas lui qui a donné l'eſſor au génie & pouſſé les inventions de l'induſtrie ? Que peuvent dire nos poëtes & nos orateurs que nos alliés & nos ennemis même n'aient dit avant eux ? Quelques monumens que nous elevions pour ſignaler notre amour & tranſmettre aux ſiecles futurs les miracles de ſon regne, le glorieux ſurnom de *pere & mere des peuples*, que l'hiſtoire fera voir qu'il a ſi bien mérité, lui aſſurera une immortalité bien plus deſirable. Si nous ſommes véritablement zélés pour ſa gloire, aſſurons-lui ce beau ſurnom en marchant à ſa ſuite dans les ſentiers de la Piété Filiale, de la probité, de la bienfaiſance, de la bonté, de la modération & de toutes les vertus qui ont fait réuſſir tous ſes projets. Il ſuffiroit de dire que c'eſt-là ſon plus grand deſir, ce qui le flattera plus dans nos ſentimens pour ſa perſonne ſacrée, parce qu'il eſt véritablement *le pere & la mere de ſon peuple.*

(48) Les hommes ſont portés au bien par leur conſcience, par leur raiſon, par l'amour de leur propre excellence, par les attraits de la vertu, par les ſatisfactions & les avantages qu'ils y trouvent, & par la penſée de la mort. Mais ils ſont encore plus vivement portés au mal par la ſéduction des objets extérieurs, par les egaremens de leur raiſon, par la vivacité de leurs paſſions & par la foibleſſe & l'inconſtance de leur cœur : auſſi eſt-il infiniment plus facile de les entraîner dans le vice que de les faire entrer dans les ſentiers de l'innocence. Un mauvais Prince corrompt rapidement les mœurs de ſes ſujets, par ſon ſeul exemple ; il ne fallut que peu d'années aux *Kié* & aux *Tcheou* pour pervertir tout l'Empire. Un bon Empereur au contraire a beſoin d'une ſageſſe ſupérieure & d'une vertu ſans reproche, pour gagner ſes peuples à la vertu. Il y trouve une infinité d'obſtacles & de difficultés, & ce n'eſt qu'à force de ſoins, d'application, de zele & de patience qu'il en vient enfin à bout après bien des années. Les *Tching-tang* & les *Ou-ouang* eurent beau déployer toutes les reſſources de leur bienfaiſance & de leur généroſité, leur regne entier ſuffit à peine pour conſommer la réforme des mœurs publiques. C'eſt à eux que Confucius fait alluſion & applique les paroles du *Chi-king : Combien parfaite*, &c. Mais il prétend moins louer ces grands Empereurs, qu'apprendre à tous les Princes à ne pas ſe flatter de changer les mœurs publiques par des loix & des inſtructions, des menaces & des promeſſes, des châtimens & des récompenſes, des peines même & des coups d'auto-

Confucius ajouta encore : La Piété Filiale du Prince à ſervir ſes parens, produit une Piété Filiale qui ſe ſignale aiſément envers ſa perſonne ; les ſoins qu'il rend à ſes freres produiſent une amitié & des déférences fraternelles qui ſe ſignalent aiſément envers les gens en place ; le bon ordre & la paix qui regnent dans ſon domeſtique, produiſent une ſageſſe d'adminiſtration qui ſe ſignale aiſément dans les affaires publiques (49). Plus il travaille heureuſement à cultiver & à perfectionner l'intérieur de ſon auguſte famille, plus il réuſſit à ſe faire un nom chez tous les ſiecles à venir.

Je le comprends maintenant, répondit *Tſeng-tſée*, un fils

rité. Ces puiſſans moyens gliſſent ſur les cœurs de la multitude, ou ne font que les effleurer, ſi l'impreſſion victorieuſe & irréſiſtible de leurs bons exemples ne redreſſe pas le penchant du cœur. Le trop ſubtil *Tchang-ki* prétend que les peuples ſe voyant ſi au-deſſous d'un Empereur dans tout ce qui tient à ſon trône, & ſentant d'un autre côté qu'ils peuvent lui diſputer la ſupériorité en fait de vertu, ſongent à ſe meſurer avec lui dès qu'il veut s'elever au-deſſus d'eux par les bons exemples, & font l'impoſſible pour lui diſputer la ſupériorité de ſageſſe & d'innocence. *Lien-kouo* aſſure que l'exemple du Prince réforme plus les apparences que le fonds des mœurs, & que ſi elles paroiſſent meilleures, c'eſt que les uns veulent faire leur cour, les autres ſe pouſſer dans les emplois, ou eviter des mortifications. *Lu-tchi* les réfute l'un & l'autre, en les accuſant de calomnier les hommes d'après des idées miſanthropiques, & prétend que le *Tien* qui ſuſcite & donne les bons Princes pour le bien des peuples, leur donne auſſi des ſages, & des grands hommes pour aider leurs exemples, & ſeconde leur zele par des evénemens dont le concours prépare les cœurs à un changement univerſel, & il s'appuie de ces trois ſentences de *Mong-tſée : Réjouir le* Tien, *c'eſt protéger tout l'Empire. Ce que l'homme ne peut pas faire, le* Tien *le fait.... Si l'entrepriſe réuſſit, cela vient du* Tien....

(49) Dans les grands concerts, dit *Lin-pé*, on monte le *Kin* au ton que demande la piece de muſique qu'on doit jouer ; puis on accorde chaque inſtrument avec le *Kin*, & quelque différens qu'ils ſoient les uns des autres par leur forme, leur grandeur & la maniere d'en jouer, ils forment enſemble une juſte harmonie. La Famille Impériale eſt le *Kin* des mœurs politiques, civiles & domeſtiques de tout l'Empire.

bien né doit eſſentiellement aimer & chérir, reſpecter & honorer, contenter & rendre heureux, illuſtrer & immortaliſer ſes parens; mais j'oſe demander encore, ſi un fils qui obéit aux volontés de ſon pere remplit par-là tous les devoirs de la Piété Filiale (50)? Que me demandez-vous, répondit Confucius? L'Empereur avoit anciennement ſept ſages pour cenſeurs, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les pouſſoit pas juſqu'à perdre l'Empire. Un prince avoit cinq ſages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les pouſſoit pas juſqu'à perdre ſes Etats. Un Grand de l'Empire avoit trois ſages pour le reprendre, & quoiqu'il donnât dans de grands excès, il ne les pouſſoit pas juſqu'à perdre ſa maiſon.

(50) Pourquoi *Tſeng-tſée* ſemble-t-il réduire tous les devoirs de la Piété Filiale à l'obéiſſance? C'eſt qu'en effet elle les renferme tous, & eſt comme le dernier terme & la plus haute perfection de cette précieuſe vertu. L'education & l'habitude conduiſent à reſpecter un pere & une mere, la pente du cœur & l'impulſion du ſang à les aimer, l'amour de ſa réputation & de ſon repos à leur rendre des ſoins; mais il n'y a qu'une Piété Filiale éminente qui puiſſe leur faire rendre une obéiſſance univerſelle & continuelle. *Cette obéiſſance eſt le triomphe de la Piété Filiale*, dit Lieou-hiang, *parce qu'elle eſt priſe ſur les paſſions & ſur l'amour-propre, qu'elle travaille ſur toute l'ame, dompte l'eſprit, captive le cœur & domine toute la conduite.* Dans tout le reſte, on ne ſacrifie que ſes biens, ſes aiſes, ſon repos; mais dans l'obéiſſance, on ſacrifie ſes penſées, ſes projets, ſes deſirs, ſes vues; on fait même plus, on les contredit. Tout le reſte a ſes jours & ſes momens, ſes lieux & ſes circonſtances, au moins pour ce qui eſt extérieur; mais l'obéiſſance ne connoît point ces différences & ces alternatives. Ce qu'un pere & une mere ont défendu, on ne peut jamais ſe le permettre; ce qu'ils ont ordonné, il faut toujours le faire. L'obéiſſance qu'on rend au Souverain, ne regarde que la vie civile; celle qu'on rend à un ſupérieur, n'a trait qu'à ce qui eſt de ſon emploi; celle qu'on a pour un maître, n'a lieu que pour l'ordre des etudes; au lieu que celle-ci attachée aux pas d'un fils comme ſon ombre, lui demande compte par-tout de toutes ſes actions, le pourſuit juſques dans l'intérieur de ſa demeure, *& acheve de lui enlever*, comme dit Tchin-tſée, *le peu de liberté qu'il a ſauvé de ſon Souverain, de ſes ſupérieurs & de ſes maîtres.*

Un Lettré avoit un ami pour le reprendre, & il n'en venoit jamais juſqu'à déshonorer ſon nom (51). Un pere avoit ſon fils pour le reprendre, & il ne s'egaroit jamais juſqu'à tomber dans le déſordre. Dès qu'une choſe eſt cenſée mauvaiſe, un fils ne peut pas plus ſe diſpenſer d'en reprendre ſon pere (52) qu'un

(51) Dans les premiers temps, on prouvoit qu'un ſujet a droit de faire des repréſentations au Prince & de l'avertir de ſes fautes, parce que ſon autorité n'eſt que l'autorité paternelle etendue à toute ſa famille de l'Empire, & que quelque ſacrée que ſoit l'autorité d'un pere, quelque grand que ſoit le reſpect qui lui eſt dû, & quelque univerſelle que doive être l'obéiſſance qu'elle exige, un fils bien né peut & doit faire des repréſentations à ſes parens. Les mœurs avoient changé du temps de Confucius. Il emploie adroitement le fait connu des cenſeurs que la loi donnoit au Prince, pour en conclure qu'un fils a droit d'être celui de ſon pere. Biais très-heureux en ce que, ſans offenſer ni l'Empereur ni les Princes, il conſervoit l'ancien droit, le faiſoit connoître & le conſacroit par ſa liaiſon avec la Piété Filiale. Autant les Empereurs & les Princes avoient intérêt à maintenir l'enſeignement de l'ancienne doctrine ſur la Piété Filiale, parce qu'elle etoit toute au profit de leur autorité & de leur grandeur, autant ils etoient forcés d'admettre l'enſeignement du fait des cenſeurs qui leur etoient aſſignés par la loi ; parce qu'il conſtatoit l'obligation des enfans de reprendre leurs parens.

(Le deſpotiſme, la tyrannie, l'abus le plus effrayant du ſouverain pouvoir par les Empereurs, n'ont jamais pu ni ſupprimer les cenſeurs, ni leur impoſer ſilence. C'eſt preſque l'unique choſe qui ſoit reſtée aux Chinois de leur ancien droit public ; mais ils l'ont conſervée en entier, & elle ſupplée preſque à tout ce qu'ils ont perdu : du reſte, cet etabliſſement eſt auſſi avantageux aux Empereurs qu'aux peuples. Les Empereurs de la dynaſtie régnante, bien loin de ſe prévaloir du droit de conquête pour impoſer ſilence aux cenſeurs, ont avoué que c'etoit à leurs repréſentations continuelles qu'ils devoient la proſpérité & l'eclat de leur regne).

(52) On a examiné dans l'antiquité ſi un fils devoit etendre les repréſentations à toutes les fautes que peuvent faire ſes parens. A s'en tenir à la pluralité des opinions, il paroît que la Piété Filiale ne lui demande rien à cet egard pour toutes les fautes de fragilités & de miſere humaine qui découlent du caractere, de l'humeur, des infirmités de l'âge, de la criſe d'un mauvais moment, &c. quand elles ſont enfermées dans la famille & ne percent pas aux yeux du public. Preſcrire à des enfans de veiller ainſi ſur leurs parens par des repréſentations journalieres, ce ſe-

ſujet ſon Souverain : or, dès qu'un fils doit reprendre ſon pere quand il fait mal, comment rempliroit-il les devoirs de la Piété Filiale, en ſe bornant à obéir aux volontés de ſon pere ?

Confucius ajouta enſuite : Les plus ſages Empereurs de l'antiquité ſervoient leur pere avec une vraie Piété Filiale (53) ;

roit preſque les mettre à leur niveau, & renverſer toutes les idées de Piété Filiale : auſſi ne voit-on pas ni que les *King* l'inſinuent, ni que les annales en citent d'exemple. Au contraire, le *Li-ki* en parlant de la mauvaiſe humeur que peuvent cauſer les repréſentations d'un fils à ſon pere ou à ſa mere, dit qu'il vaut mieux en eſſuyer les mauvais effets que de voir leurs concitoyens & tout le canton irrités contr'eux, ce qui ſuppoſe que ces repréſentations n'ont lieu que pour des choſes qui ont trait au public. Quelques ſages cependant ont enſeigné qu'un fils d'une conduite irréprochable, & qui a réuſſi à contenter ſes parens, peut profiter des ouvertures que lui donnent leur confiance & leur tendreſſe, pour réveiller leur attention ſur leurs défauts ; mais ils ajoutent que peu de fils ſe rendent aſſez aimables, aſſez gracieux & aſſez au gré de leurs pere & mere pour le tenter, & que ceux même qui ſe diſtinguent le plus par leur Piété Filiale, ne ſauroient rien faire de mieux que de les engager à s'avertir & à ſe reprendre eux-mêmes.

(53) Qu'on ouvre les annales des premieres dynaſties à quel regne on voudra, on verra avec joie qu'à remonter juſqu'à *Chun*, l'autorité des Empereurs, le ſuccès de leur gouvernement & la gloire de leur regne, ont toujours eté comme en regard avec leur Piété Filiale envers leurs parens. Comme on pourroit dire qu'ils avoient pour eux la candeur, l'innocence & la probité générale des mœurs antiques, il ne faut que jetter un coup-d'œil ſur l'hiſtoire de la dynaſtie des *Han* pour ſe convaincre que la Piété Filiale des Empereurs aura toujours les mêmes effets, lorſqu'elle ſera toujours la même. *Les premiers Empereurs de la dynaſtie des* Han, dit Lu-tchi, *avoient tout-à-la-fois à conſoler les peuples de la perte de l'ancien droit public qu'ils ne pouvoient plus retablir ; à cicatriſer les plaies douloureuſes & ſanglantes du deſpotiſme de* Tſing-chi-hoang ; *à faire adopter un nouveau corps de loix qui conciliât tous les intérêts des peuples & de leur trône ; à rétablir les principes de politique, de morale, de diſcipline, de probité, de juriſprudence, d'economie & d'adminiſtration ; à créer des fonds pour les finances, des facilités pour l'agriculture, pour le commerce, pour les arts, & des reſſources pour la guerre ; à elever enfin un nouvel Empire ſur les ruines diſperſées & fumantes de l'ancien, & tout cela avec une autorité précaire, chancelante, diſputée, qui avoit de tous côtés des obſtacles & des réſiſtances continuelles à ſurmonter : car les inſtrumens & les complices de leurs*

voilà pourquoi ils ſervoient le *Tien* avec tant d'intelligence : ils ſervoient leur mere avec une vraie Piété Filiale ; voilà pourquoi ils ſervoient le *Ti* avec tant de religion : ils etoient pleins de condeſcendance pour les vieux & pour les jeunes ; voilà pourquoi ils gouvernoient ſi heureuſement les ſupérieurs & les inférieurs. Le *Tien* & le *Ti* etant ſervis avec intelligence & avec religion, l'eſprit intelligent ſe manifeſtoit. L'Empereur lui-même a des ſupérieurs à qui il doit des reſpects, c'eſt-à-dire, ſon pere ; des anciens, c'eſt-à-dire, ſes aînés (54). Son reſpect eclate dans

uſurpations prétendoient les dominer. Les peuples accoutumés aux révoltes & aux troubles ne plioient ſous le joug que par intervalle, & pour comble de maux, des minorités & des régences ſuſpendoient ou changeoient ſous un regne ce qui avoit eté commencé ſous le précédent. Quelle poſition plus délicate, plus critique, plus périlleuſe ! L'aſcendant de la Piété Filiale qu'on avoit priſe pour point d'appui & pour bouſſole, ſurmonta & anéantit tous les obſtacles, & affermit tellement l'autorité des Empereurs, qu'ils exécuterent avec ſuccès tout ce qu'ils entreprirent. Les honneurs qu'ils décernerent à leurs ancêtres, les reſpects qu'ils rendirent à leurs parens, les droits qu'ils accorderent aux peres ſur leurs enfans, les diſtinctions qu'ils accorderent aux vieillards, les bienfaits qu'ils répandirent ſur les veuves, les orphelins & les malades ; les careſſes & les préſens qu'ils firent à ceux qui ſe diſtinguoient par leur Piété Filiale, ſubjuguerent tous les cœurs, mirent le bon ordre par-tout, & rendirent la Chine plus floriſſante & plus redoutable aux etrangers qu'elle ne l'avoit jamais eté. Ou-ti, *un des premiers Empereurs de cette célebre dynaſtie, gouvernoit plus facilement toutes les Provinces que les anciens Princes feudataires leurs petits Etats, & ſes armes victorieuſes multiplioient tellement ſes conquêtes au nord & au midi, à l'orient & à l'occident, que les tributs ſeuls des peuples nouvellement ſoumis auroient ſuffi pour remplir les tréſors.*

(Il faut que nous rendions ici juſtice aux vrais Lettrés de toutes les dynaſties ; fideles à la doctrine de leur maître Confucius par la Piété Filiale, ils l'ont défendue de dynaſtie en dynaſtie avec une ardeur & un zele vraiment patriotiques. C'eſt à eux que les *Han* dûrent ce qu'ils exécuterent de plus beau pour conſerver la Piété Filiale, & en faire leur appui. Si toutes les dynaſties ne l'ont pas egalement fait, c'eſt que les Lettrés n'ont pas eté ecoutés).

(54) Les *aînés* dont parle ici Confucius, déſignent non ſeulement les freres aînés que les Empereurs avoient quelquefois, à cauſe des concubines de leur pere, plutôt meres ſouvent que l'Impératrice, dont ils etoient toujours

le

le *Tſong-miao*, afin qu'on voie qu'il n'oublie pas ſes parens. Il cultive la vertu, il s'applique à ſa perfection, afin de ne pas déshonorer ſes ancêtres (55). Il fait eclater ſon reſpect dans le

fils, mais encore les oncles paternels & maternels, les couſins-germains & autres Princes de la Famille Impériale plus âgés qu'eux. Selon la grande & invariable doctrine de l'antiquité, quoique l'Empereur (fût-il dans ſa premiere jeuneſſe) ſoit totalement indépendant de ſes aînés, qui au contraire doivent lui être ſoumis & lui obéir; la Piété Filiale lui fait un devoir rigoureux de reſpecter en eux la ſupériorité de l'âge, de leur faire honneur, & d'avoir pour eux toutes les déférences qui peuvent ſe concilier avec les droits du ſceptre & le bien de ſes peuples. Si l'Impératrice mere vit encore, & qu'il deſcende ſans ceſſe de ſon trône pour ſe proſterner devant elle, qu'il faſſe ſa premiere affaire de la conſoler, de la contenter, de la faire jouir de tous les ſentimens de ſon reſpect & de ſon amour, *Ses regards même ſeront obéis*, dit Tchin-tſée, *& d'un bout de l'Empire à l'autre, chacun s'empreſſera à deviner ſes goûts pour prévenir ſes deſirs. Il n'y a pas un frere aîné, un oncle, une tante, un couſin-germain dans toutes les Provinces*, ajoute-t-il plus bas, *qui ne prenne pour ſon compte tout ce que l'Empereur fait pour honorer les ſiens, qui ne lui en ſache gré, qui n'en ſoit flatté, qui ne prenne à tâche par reconnoiſſance, d'inſpirer à la jeuneſſe un grand amour & un grand reſpect pour ſon auguſte perſonne.*

(55) La doctrine des modernes eſt parfaitement d'accord ſur ce point avec celle des anciens. Les hommes d'Etat ne ſont ſujets fideles & citoyens patriotes, qu'autant qu'ils ont dans un dégré ſupérieur cette élévation de penſée, cette probité de cœur, & cet amour du vrai, qui n'ecoutent que le devoir dans le ſervice du Prince & de l'Etat. Qui cherche ſa gloire, ſa fortune, ou quelqu'autre intérêt dans les ſoins de l'adminiſtration publique, trahira infailliblement ou le Prince ou la patrie. Confucius, pour peindre d'un ſeul trait un ſage qui s'eſt dévoué aux travaux du miniſtere par Piété Filiale, dit: *Qu'il ne porte au Palais que des penſées de fidélité, & n'en rapporte*, &c. En effet, dès-là qu'il n'a en vue que de donner une grande idée de ſes parens & de les rendre chers à tout l'Empire, ſes penſées doivent toutes ſe porter vers le bien public. L'ambition, la ſoif des richeſſes, le fracas des ſuccès ne lui coûtent pas un deſir; il lui faudroit deſcendre de trop haut pour ramper ainſi dans la baſſeſſe & la miſere de ſes intérêts perſonnels. Il eſt toujours prêt à ſe ſacrifier pour la choſe publique, comment ſe laiſſeroit-il diſtraire, par de petits retours ſur lui-même, des grands projets de ſa magnanimité & de ſon zele? Mais auſſi qu'une ame de cette trempe ſe donne de droit pour dire la vérité

Tſong-miao : les ames & les eſprits viennent s'en réjouir. Quand la Piété Filiale & l'amour fraternel ſont parfaits, on entre en commerce avec l'Eſprit intelligent, & la gloire dont on ſe couvre, remplit les régions immenſes & eloignées qu'environnent les quatre mers. Il eſt dit dans le *Chi-king : De l'orient à l'occident, du nord au midi, tout plie devant ſes penſées.*

Le ſage ſert ſon Souverain : il ne porte au Palais que des penſées de fidélité, il n'en remporte que des projets pour réparer les fautes, donner carriere aux vertus & arrêter les progrès du vice. Voilà ce qui le met en faveur. Il eſt dit dans le *Chi-king : O qui pourroit raconter les ſentimens de ſa tendreſſe ! quoique eloigné du Prince, il s'en rapproche ſans ceſſe par mille tendres ſouvenirs. Comment pourroit-il oublier ſes intérêts ?*

Confucius finit en diſant : Un fils qui fait les funérailles de ſes parens, n'a pas la force de pouſſer des ſoupirs ; il fait les cérémonies avec un viſage pétrifié de douleur ; les paroles qui ſortent de ſa bouche n'ont ni elégance, ni ſuite ; ſes vêtemens ſont groſſiers & en déſordre ſur lui ; la muſique la plus touchante n'effleure pas ſon cœur ; les mets les plus exquis n'ont ni goût ni ſaveur pour ſon palais, tant eſt grande & extrême la déſolation qui abſorbe toute ſon ame. Il prend quelque nourriture au troiſieme jour, parce que tous les peuples ſavent qu'il ne faut pas attenter ſur ſa vie, & que ſi on peut s'abandonner à ſa douleur juſqu'à maigrir, il ſeroit horrible de s'y livrer juſqu'à

ſans ménagement, défendre la cauſe des peuples, réclamer pour la juſtice, réſiſter aux mauvais conſeils, dédaigner les maneges rampans d'une politique pateline, & ſe faire ecouter du Prince lors même qu'il lui reproche ſes torts & l'avertit de ſes mépriſes !

Le P. Ricci a un dialogue dans ſon *Ki-gin-chu-pien*, où il conduit un Mandarin à avouer qu'un homme en place ne peut remplir l'attente du Prince & de la patrie qu'en ſe dévouant à des travaux, des ſoins & des ſoucis continuels, d'autant plus amers qu'il aura plus de probité & de zele ; puis il profite de cet aveu pour prouver la néceſſité des récompenſes d'une autre vie.

mourir ſoi-même (56), en pleurant un mort. Les ſaints l'ont ſagement réglé : le deuil ne dure que trois années, parce qu'il

(56) On avoit déja commencé du temps de Confucius à attenter à ſa propre vie, pour ne pas ſurvivre aux morts qu'on pleuroit. Soit dit à la gloire de la Piété Filiale : à quelques excès qu'on ſe ſoit porté en ce genre, quand on a eu abandonné l'enſeignement de l'antiquité, elle n'a eté qu'une occaſion fort innocente des délires homicides qui ont changé en arrêt de mort les ſoupirs & les larmes de deuil. Comme la douleur de quelques filles & de quelques jeunes gens à la mort de leurs pere & mere, etoit montée par dégré à une véhémence ſi extrême, qu'ils en avoient perdu le ſentiment & même la vue, les louanges que l'adminiſtration publique leur prodigua devinrent un piege pour des favoris & des concubines préférées de quelques Princes. Dans la crainte que l'abus qu'ils avoient fait de leur crédit ne retombât ſur eux, ils attenterent ſur eux-mêmes pour s'immortaliſer par leur prétendue fidélité. Ce premier pas fait, les ſucceſſeurs de quelques Princes obligerent leurs domeſtiques & leurs concubines, leurs favoris & leurs Miniſtres à aſpirer à cette eſpece de gloire. Dès la quatrieme année de *Li-ouang* (678. avant J. C.), on força les plus zélés ſerviteurs du Prince de *Tſing* à ſe donner la mort pour ne pas ſurvivre à leur maître ; & la trente-unieme année de *Hiang-ouang* (621. avant J. C.), cent ſoixante-dix perſonnes rendirent le même honneur à la mémoire d'un autre Prince de *Tſing*. Confucius ne pouvoit pas attaquer directement un abus qui etoit protégé par la politique de pluſieurs des Princes de l'Empire ; il ſe contenta de prendre occaſion de la douleur de la Piété Filiale pour le proſcrire comme un attentat contre la nature, & une frénéſie auſſi barbare que ridicule & inſenſée ; mais à la honte de la raiſon humaine, la ſageſſe de ſes maximes a echoué pendant bien des ſiecles contre les fauſſes doctrines, les ruſes de la politique & le fanatiſme des paſſions.

(Les Commentateurs devoient à la vérité, quelque choſe de plus. Il eſt de fait que quoique les Lettrés & preſque toute la nation regardent comme un attentat de ſe défaire de ſoi-même, pour ne pas ſurvivre à une perſonne chérie, les exemples de ces ſuicides ſe renouvellent ſans ceſſe, & ſont une eſpece de bienſéance pour les perſonnes d'un certain rang parmi les Tartares. On a dit bien des fois, depuis que nous ſommes en Chine, à la mort de pluſieurs Princes, que leurs epouſes, concubines, officiers, eſclaves, etoient allé les accompagner chez les morts. Nous ne pouvons mieux faire entendre où en ſont les choſes ici ſur cet article, qu'en diſant qu'on en raiſonne, en parle & en juge à-peu-près comme en Europe du duel).

faut une déciſion commune pour les peuples, & qu'il doit avoir un terme. Je n'ai rien de particulier à vous dire ſur les cérémonies funebres, ajouta Confucius, vous les ſavez. On prépare une biere & un cercueil, une robe & des habits; on eleve le cadavre ſur une eſtrade, & on range devant, des vaſes ronds & quarrés; on ſe lamente & on ſe déſole, on ſe meurtrit le ſein & on s'agite, on pleure & on ſoupire. On accompagne le convoi, en s'abandonnant à toute ſa douleur, & on choiſit avec ſoin le lieu de la ſépulture; on met le cadavre avec reſpect dans ſon tombeau, & on eleve un *Miao* pour *Hiang* ſon ame; on fait des *Tſi* au printemps & en automne, & on conſerve chérement le ſouvenir des morts auxquels on rougiroit de ne pas penſer ſouvent.

Concluſion. Honorer & aimer ſes parens pendant leur vie, les pleurer & les regretter après leur mort, eſt le grand accompliſſement des loix fondamentales de la ſociété humaine. Qui a rempli envers eux toute juſtice pendant leur vie & après leur mort, a fourni en entier la grande carriere de la Piété Filiale.

PIÉTÉ FILIALE
DE L'EMPEREUR.

Nous faisons un article à part de la Piété Filiale de l'Empereur, parce qu'il nous a paru que la doctrine des Chinois sur cette matiere, etoit instructive & intéressante. Le Livre que nous avons choisi pour la bien faire connoître, parut la vingt-neuvieme année du regne de *Kang-hi* (1689). Voici comment ce Prince l'annonce à tout l'Empire, dans une Préface dont il l'a décoré :

« Plus j'ai réfléchi sur les principes qui avoient déterminé les » Empereurs de l'antiquité à gouverner l'univers par la Piété » Filiale, plus j'ai compris que c'etoit pour rapprocher le » gouvernement de sa premiere origine, & s'attacher à ce qui » en est l'essence. La Piété Filiale est le germe & le terme de » toutes les vertus. Le *Chou-king* dit : *Méditez la Piété Filiale* » *pour soutenir la gloire de vos ancêtres ;* & le Chi-king : *Les* » *pensées de la Piété Filiale sont lumiere.* La loi du *Tien*, le » droit naturel & la raison de l'homme déposent pour elle, & » n'ont jamais varié depuis la premiere antiquité ; chacun doit » donc la pratiquer. C'est pour en consacrer les devoirs que » l'Empereur monte sur le trône, & personne dans l'univers n'en » porte l'observation aussi loin que lui. Du seuil de la porte de » l'Impératrice mere, où il vient s'assurer de ce qu'on doit » servir sur sa table, ses soins s'elevent par dégrés jusqu'aux » cérémonies solemnelles qu'il fait à ses augustes ancêtres, au » pied des autels du *Chang-ti*. Tout est lumiere dans ce grand » exemple : l'imitation des Grands en réfléchit au loin les » rayons, les dix mille peuples entrent dans la voie qu'ils

» leur montrent, & les quatre Mers retentiſſent des vérités qu'ils » leur portent.

» Confucius a réuni dans le *Hiao-king* tout ce qui eſt ſemé » çà & là dans les *King* ſur la Piété Filiale. C'eſt à *Tſeng-tſée*, » qui excelloit en cette vertu, que s'adreſſent ces admirables » enſeignemens dont toutes les maximes ſont profondes, & » dont les divers articles contiennent, malgré leur briéveté, » tout ce qu'on a jamais dit & penſé de plus ſage ſur ce ſujet » important.

» Feu mon auguſte Pere fit recueillir des mémoires, & or- » donna de compoſer le *Hiao-king-yen-y*, pour mettre dans » tout ſon jour l'art de gouverner les peuples par la Piété » Filiale. L'ouvrage ne put pas être achevé de ſon vivant. » Nous avons donné nos ordres à des Savans, nous leur » avons fait ouvrir notre Bibliotheque, pour y mettre la » derniere main. On a ſuivi le plan du célebre *Tchin-te-ſieou*, » des *Song* dans le *Ta-hiao-yen-y*, & comme lui, on s'eſt ap- » puyé du témoignage des *King*, des Annales & des Livres » les plus univerſellement eſtimés.

» Selon Confucius, il faut s'attacher aux vertus capitales & » aux devoirs eſſentiels, pour inſtruire les peuples. Or, ce » n'eſt qu'en remontant juſqu'aux premieres ſources de l'en- » ſeignement qu'on peut en aſſurer le ſuccès. Tout le *Hiao-king* » tend à montrer quelle doit être la Piété Filiale de l'Empe- » reur, des Princes, des Grands, des gens en place & du » peuple. Le *Ta-hio* enſeigne à bien connoître la vertu, à » renouveller les peuples, à rectifier ſes penſées, à régler ſon » cœur & à régner par la paix; on s'eſt attaché à ces » grandes regles. La bienfaiſance, la juſtice, l'honnêteté, la » prudence & la probité ſont le ſujet des détails où l'on entre » ſur les vertus capitales. Les rapports de pere & de fils, » de Souverain & de ſujet, d'epoux & d'epouſe, de frere

» aîné & de frere cadet, d'ami enfin, ſont la matiere des » devoirs eſſentiels qu'on explique. Le Cérémonial & la Muſi- » que (1), les récompenſes & les châtimens fourniſſent les » obſervations qu'on fait ſur la ſource primitive de l'enſeigne- » ment. L'amour enfin & le reſpect, qui ſont comme les deux » poles de la Piété Filiale de tous les etats, donnent lieu aux » développemens qui particulariſent ce qui regarde ſpéciale- » ment chacun des cinq ordres. Ainſi pour expliquer quel doit » être le reſpect filial de l'Empereur, on monte ſur la colline » des ſacrifices, on entre dans la ſalle des Ancêtres, & » on parcourt tout ce qui eſt preſcrit par la loi, les rits & » le cérémonial. Pour expliquer quel doit être l'amour Filial » de l'Empereur, on décrit à quoi l'obligent ſa tendreſſe » pour ſon peuple, l'intérêt de la choſe publique, & la ſanté, » le contentement & le bonheur des auteurs de ſes jours. Tout » eſt Piété Filiale dans la vie, parce que tout doit être reſpect & » amour. Dire aux Princes & aux Seigneurs d'eviter l'orgueil » & la molleſſe ; aux Grands & aux Mandarins, de ſe confor- » mer à la loi dans leur façon de parler & d'agir ; aux gens » de lettres & au peuple, d'être fideles & ſoumis au Prince, » appliqués au travail & economes, n'eſt-ce pas leur preſ- » crire le reſpect & l'amour ? En atteindre la perfection, » c'eſt participer à la ſageſſe ſublime des Eſprits : le reſpect » & l'amour egaleroient le bonheur de la terre à celui du » ciel, s'ils y régnoient egalement.

» L'ouvrage entier eſt diviſé en cent Livres. Il a eté gravé, » imprimé dans notre Palais, & c'eſt pour l'annoncer à tout » l'Empire que nous en avons raconté l'hiſtoire & ebauché le » plan dans cette Préface. Puiſſe-t-il être la joie de l'univers, » en faiſant entrer tous les peuples dans les voies qu'il

(1) Par cérémonies & muſique, on entend la religion.

» indique. On s'appliqueroit dans les familles à donner à la » jeuneſſe une education ſage & vertüeuſe ; les peres & les » meres ſeroient reſpectés & aimés comme ils méritent de » l'être ; chacun rendroit à ſes ſupérieurs & à ſes anciens » l'honneur & l'obéiſſance qui leur ſont dûs ; tout le monde » concourroit à l'envi à la réforme des mœurs ; l'impreſſion » du bon exemple l'etendroit juſqu'aux quatre Mers, & » notre Chine rendue à ſon ancienne gloire, offriroit à tout » l'univers le grand ſpectacle de l'innocence & du gouverne- » ment des premiers âges. Nous n'avons eu que cela en vue » en faiſant réunir dans cet ouvrage ce que les *King*, les » annales & les livres des ſages nous ont conſervé de la » ſainte doctrine de l'antiquité ».

Des cent Livres du *Hiao-king-yen-y*, les vingt premiers roulent ſur les vertus fondamentales & cardinales, ſur les premiers devoirs de l'homme & ſur l'enſeignement public. On fait voir que la Piété Filiale en eſt la ſource, la regle & la conſervation. Depuis le vingtieme Livre juſqu'au ſoixante-quinzieme, il n'eſt queſtion que de la Piété Filiale de l'Empereur ; les vingt-cinq Livres qui reſtent roulent ſur les devoirs particuliers de la Piété Filiale des Princes, des Grands, des gens en place, des Lettrés & du peuple. Voici en peu de mots ce qui concerne l'Empereur.

Après avoir poſé en principes, d'après ce qui a eté prouvé antérieurement, que *l'amour & le reſpect embraſſent tous les devoirs de la Piété Filiale*, on examine à quoi eſt obligé l'Empereur pour les remplir. Ceux de l'amour filial conſiſtent pour lui :

I. *A rendre à l'Impératrice mere tous les ſoins qui peuvent conſerver ſes forces & ſa ſanté, & lui rendre la vie agréable.* Les détails où l'on entre ſur tout cela ſont touchans, perſuaſifs, & vont au cœur par le cœur.

II.

II. *A veiller avec ſoin ſur l'education des Princes ſes enfans.* Les précautions qu'exige leur ſanté, & les exercices du corps qui doivent l'affermir, les etudes auxquelles il faut les occuper dès leur premiere jeuneſſe, & les regles qui doivent les diriger, les vices dont il eſt eſſentiel de leur inſpirer l'horreur, & les vertus qu'on ne ſauroit trop leur faire connoître, demandent, dit-on, tous les ſoins & toute la ſageſſe d'un Empereur. Quelque bien choiſis que ſoient les maîtres, les gouverneurs & les gens que l'Empereur a mis auprès d'eux, ſes regards doivent les ſuivre de près & echauffer leur zele. *Le ſort de l'Empire*, dit Ngan-tchi, *dépend très-prochainement de l'education des* Ayo (fils de l'Empereur); *& le ſuccès de cette education, de l'intérêt continuel qu'y prend & que témoigne y prendre l'Empereur.* L'amour paternel d'un Empereur a trois ecueils à eviter, ſavoir; de flétrir ſes propres vertus par une tendreſſe outrée & trop prodigue de careſſes, de trahir l'intérêt de l'etat par des prédilections injuſtes & aveugles, de perdre les Princes ſes enfans par des graces prématurées & des pouvoirs haſardés. Une indulgence de foibleſſe ou une rigueur de dureté, des préférences d'inclination ou des averſions d'antipathie, des faveurs de caprice ou des diſgraces d'humeur, ſont une ſource intariſſable de malheurs; lorſqu'elles approchent du trône, ſi elles ne le renverſent pas, elles l'ebranlent.

III. *A faire eclater ſon amitié & ſa conſidération pour ſes freres.* La premiere amitié dans l'intention de la nature, eſt celle des freres. Elle leur en donne les ſentimens, la candeur & la confiance dès leur premiere enfance : qui les etouffe, eſt un monſtre; qui les néglige, n'eſt pas homme; qui les perd, eſt un mauvais cœur. Plus un Empereur eſt elevé au-deſſus de ſes freres, plus il doit aimer & reſpecter en eux les auteurs de ſes jours. Toutes les froideurs qu'il montre pour eux, ſont des leçons de haine pour les Princes ſes enfans,

un levain de cabales & d'intrigues à la Cour, des ſemences de diſcorde dans toutes les maiſons, & le commencement de la décadence de ſon auguſte Famille. Toutes ces maximes ſont confirmées par des autorités, & appuyées par des exemples que la politique du reſte de l'Aſie n'auroit garde de citer, & que celle de Chine ſe fait gloire d'adopter, parce qu'elle les voit avec les yeux de la Piété Filiale.

IV. *A chérir tous les Princes de ſon ſang.* Un Empereur, comme parent, doit avoir pour tous les Princes de ſon auguſte Famille, les ſentimens, les attentions, les ſoins, les egards, & les préférences que demandent les liens eternels de la chair & du ſang par leſquels ils lui ſont unis. Comme leur chef, il doit entretenir la concorde & la paix, la ſubordination & le bon ordre dans leurs maiſons différentes, epouſer avec chaleur & avec zele leurs intérêts, autant que le lui permet la juſtice, & procurer ſans ceſſe leur bien-être, leur tranquillité & leur bonheur. Comme Souverain, il doit ſe conformer à la déciſion des loix pour l'ordre de la ſucceſſion, pour les promotions aux emplois, les prérogatives du rang, les diſtinctions civiles, les revenus ſur l'Etat & les récompenſes. Il peut n'être que parent vis-à-vis des derniers entre les Princes dans les fêtes de famille, & n'ecouter que ſon bon cœur dans tout ce qui ne bleſſe aucun de ſes devoirs; mais il ne peut pas ecouter la voix de la chair & du ſang, quand la juſtice parle; & dans aucun cas, ſon amour pour ſes parens ne doit être ni un fardeau pour l'Etat, ni un fléau pour ſes ſujets.

V. *A honorer les Grands & les gens en place.* Ils ſont dans la grande famille de l'Empire ce que ſont les oncles & les freres cadets dans les familles des particuliers, & ce que ſont dans le corps humain les bras & les mains. Un Empereur doit à ſes peuples & à ſoi-même, de leur faire honneur, 1°. par la

maniere dont il leur confie ſon autorité & occupe leurs talens : il les admet en ſa préſence & leur communique les affaires, reçoit leurs ſervices & rend juſtice à leur mérite, s'intéreſſe à leur perſonne & les fait jouir de leur rang : 2°. par les diſtinctions, les préſéances, les revenus & les droits qu'il attache à leurs emplois : 3°. par l'obéiſſance & les reſpects qu'il leur fait rendre par tous leurs inférieurs, par la protection ouverte & publique dont il appuie leurs entrepriſes, & par la ſageſſe avec laquelle il diſſimule leurs défauts, cache leurs imprudences, redreſſe leurs mépriſes & ſauve leur gloire, en les aidant à réparer leurs fautes.

VI. *A faire grand cas des Officiers ſubalternes & des Chefs du peuple.* Le tronc de l'arbre ne vit & ne ſe ſoutient que par la grandeur de ſes racines ; mais il n'eſt fertile que par ſes rameaux. Or, les Officiers ſubalternes & les Chefs du peuple ſont les rameaux de l'Etat : ce ſont eux qui ſont chargés des travaux, ſource intariſſable de l'abondance publique, & maintiennent l'obſervation des loix qui entretiennent le bon ordre & la paix. Un Empereur doit tellement les choiſir, les gouverner, les employer, les encourager & les récompenſer, tantôt par lui-même, tantôt par le miniſtere des Grands, que tout l'Empire ſente qu'il connoît leurs talens, qu'il compte ſur leur fidélité, qu'il eſt inſtruit de leurs ſuccès, qu'il leur tient compte de leurs peines, & n'oublie aucun de leurs ſervices.

VII. *A aimer le peuple.* Mais comment ? Comme un pere & une mere aiment leurs enfans : tout ce qu'on diroit de moins ne diroit pas aſſez, puiſqu'il eſt le *pere & la mere* du peuple. L'amour d'un pere ne ſuffit pas, il faut qu'il ait encore celui d'une mere. Comme un pere, il doit inſtruire, corriger, gouverner le peuple & pourvoir à ſes beſoins. Comme une mere, il doit ſoulager ſes maux, partager ſes

joies & ſes peines, & s'intéreſſer à ſes plaiſirs, diſſimuler ſes fautes, aider ſon ignorance & encourager ſa bonne volonté. Un Empereur eſt le *pere & la mere* de tous ceux qui n'en ont point : les orphelins, les veuves, les vieillards & les malades doivent trouver en lui tout ce que le *Tien* leur a ôté ou refuſé. « Les premiers Empereurs, dit *Yang-tchi*, habi-» toient dans la campagne au milieu de leur peuple ; ils le » voyoient journellement, ils entroient dans ſes demeures, » ils connoiſſoient tous ſes beſoins, ils voloient par-tout à ſon » ſecours, ils ecoutoient avec reſpect le plus pauvre vieil-» lard, & un enfant leur parloit avec confiance ; ſi leur pou-» voir etoit ſans bornes, c'eſt qu'ils ne s'en ſervoient que pour » témoigner leur amour ». Le Télémaque, ce chef-d'œuvre immortel du ſage & bienfaiſant Fénélon, oui le Télémaque même n'eſt nulle part plus attendriſſant, plus aimable, plus conſolant & plus ſublime que tout ce vingt-huitieme Livre ; vraiement digne d'être traduit dans toutes les langues & ecrit en lettres d'or dans les appartemens de tous les Souverains.

VIII. *A protéger l'agriculture & la rendre floriſſante.* « Ap-» prenez-moi les vrais principes de l'agriculture, dit *Fun-tchi*, » à Confucius. Je ne les ſais pas auſſi bien qu'un vieux colon, » lui répondit ce ſage. Que *Fun-tchi* eſt petit ! s'ecria Confu-» cius, quand il ſe fut retiré. Si le Prince obſerve le *Li*, le » peuple n'oſera jamais lui refuſer ſon reſpect ; s'il aime la » juſtice, le peuple n'oſera manquer de ſoumiſſion ; s'il a de » la bonne-foi, le peuple n'oſera ſe négliger ſur quoi que ce » ſoit : or, quand un Royaume en eſt là, les peuples accou-» rent de tous côtés portant leurs enfans dans leurs bras pour » venir s'y fixer. A quoi bon s'amuſer à chercher les prin-» cipes de l'agriculture » ? Le gouvernement Chinois a pris pour ſoi cette réponſe de Confucius qu'on cite ici, & quoique le plan général des loix ait eté approprié aux beſoins de

l'agriculture dans tout ce qui dépend de l'adminiſtration publique pour les terres, leur diſtribution, les digues, les canaux, les défrichemens, les eſpeces de grain, &c. il a toujours dirigé ſes vues d'après les principes de ce ſage, & a fait un devoir de Piété Filiale à l'Empereur de s'y conformer pour rendre l'agriculture vraiment floriſſante. *L'induſtrie, l'expérience & l'application des colons feroient croître les moiſſons ſur les rochers*, dit Lu-tchi, *ſi la Piété Filiale de l'Empereur rétabliſſoit dans les campagnes l'innocence & la tranquillité qui les rendirent ſi fertiles ſous les heureux regnes de* Yao, *de* Chun *& de* Yu.

IX. *A diminuer les impôts & les dépenſes.* Les anciens diſoient: « L'Empire n'eſt pas l'Empire d'un ſeul homme; la » multitude ne s'eſt ſoumiſe à un chef que pour que ſon au» torité pût procurer plus ſûrement le bien commun. La pre» miere fin de la ſociété civile etant que ceux qui ſont dans » la vigueur de l'âge nourriſſent les enfans, les vieillards & les » malades, que les forts aidaſſent les foibles & les défendiſſent, » un Empereur ne regne véritablement qu'autant qu'il entre » dans ces grandes vues ». Il eſt de l'intérêt commun que les revenus qui proviennent des impôts fourniſſent à l'Etat de quoi ſubvenir à toutes les dépenſes ordinaires & extraordinaires dont il eſt chargé. Mais comme les impôts ſont une dette que le travail ſeul met en etat d'acquitter, il ne faut pas la rendre odieuſe dans la maniere, ſoit de fixer les contributions, ſoit de les exiger. Tout à cet egard doit être tellement juridique & légal, que perſonne ne puiſſe douter, ni que tout ce qui ſort des mains du peuple entre dans les tréſors du Prince, ni que ce qu'on tire des tréſors eſt employé ſelon ſes ordres. Les Chinois diſtinguent deux ſortes de dépenſes, celles que fait l'Etat, & celles qui ſe font dans l'Etat; & la Piété Filiale de l'Empereur l'oblige, ſelon eux, à diminuer le plus qu'il

peut les unes & les autres; les premieres, parce que les epargnes de l'Etat ſont des profits pour le public; les ſecondes, parce que moins chacun dépenſe, plus tout le monde a de quoi dépenſer: quand les dépenſes de l'Etat ſont pour l'Etat, elles ne ſont jamais exceſſives, parce qu'elles ſont juſtes & utiles. Toute l'attention de l'Empereur ſe borne à cet egard à ne point empêcher que ceux qui procurent au peuple la facilité de travailler beaucoup aient des revenus & des récompenſes proportionnés à leurs ſervices, mais qui n'aillent pas juſqu'à les environner d'aiſes & de ſuperflu. Lui-même doit l'exemple: car comment exiger des autres ce qu'il ne feroit pas lui-même? Quant aux dépenſes dans l'Etat, on revient ici à la grande idée que l'Empire n'eſt qu'une famille dont l'Empereur eſt le pere; & on conclut d'après cette idée, que l'Empereur doit faire l'impoſſible pour arrêter toutes les dépenſes qui débordent la ligne des diſtinctions attachées à la naiſſance, au rang, aux emplois & aux ſervices; pour anéantir tout ce qui augmente les conſommations inutiles aux dépens des néceſſaires, & pour diminuer le nombre de ceux qui ne faiſant rien dans l'Etat pour l'Etat, ſurchargent du poids de leur entretien ceux qui travaillent pour lui. Comme la queſtion du luxe a eté puiſſamment approfondie & eclaircie par les politiques de Chine, ces dernieres paroles ont trait au ſentiment qui a prévalu dans le gouvernement, en conſéquence duquel, il s'attache à diminuer ſourdement le nombre des riches oiſifs, des gens de lettres inutiles, des employés ſuperflus, des ſoldats ſurnuméraires, des domeſtiques, & de tous *les artiſtes de diſpendieuſes inutilités.*

X. *A ſecourir le peuple dans les calamités.* Le *Tcheou-li* qu'on cite ici, preſcrit, 1°. d'ouvrir les greniers & les tréſors de l'Empire; 2°. de diminuer les douanes & les impôts; 3°. de ſuſpendre les corvées pour les travaux publics; 4°. de

lever les défenſes qui gênent la pêche, la chaſſe & la coupe des bois; 5°. de faciliter la vente des bleds en ôtant les péages, & de l'augmenter en obligeant les riches à ouvrir leurs greniers; 6°. de diſpenſer des préſens qu'on offre aux Princes, & des dépenſes de bienſéance pour les fêtes; 7°. d'interdire la pompe & l'appareil ruineux des funérailles; 8°. d'adoucir la rigueur des loix, & fermer les yeux ſur les fautes où la miſere a plus de part que la malice; 9°. de faciliter les mariages, & de ſe relâcher ſur des formalités qu'exigent les loix; 10°. d'interdire les fêtes, les divertiſſemens & la muſique; 11°. d'ordonner des prieres, des jeûnes & des ſacrifices; 12°. de ſévir avec force contre les voleurs & les vagabonds. Ces douze articles fourniſſent aux auteurs du *Hiao-king-yen-y* des détails & des développemens admirables.

XI. *A adoucir la rigueur des ſupplices.* 1°. En ne décernant la peine de mort que pour les crimes capitaux; 2°. en déterminant des exceptions pour les vieillards, les enfans, les fils uniques; 3°. en accordant des années de grace & de diminution de peine; 4°. en compatiſſant à la foibleſſe humaine dans tout ce qui eſt malheur, accident, mauvais moment, mépriſe; 5°. en ne faiſant pas un ſupplice de la priſon & des préludes du jugement, pour les crimes ſur-tout dont on n'a pas de fortes preuves; 6°. en exigeant que toute ſentence ſoit fondée ſur des preuves légales & complettes; 7°. en ne confiant le jugement des coupables qu'à des magiſtrats dont la probité, la ſageſſe & l'intégrité ſoient univerſellement reconnues; 8°. en ſe réſervant la derniere condamnation de tous les crimes & forfaits dont l'intérêt public ne demande pas une prompte punition; 9°. en ne condamnant jamais tous les coupables, en différant la ſentence de pluſieurs, & en adouciſſant celle des juges ſubalternes; 10°. enfin en déployant toutes les reſſources de la

ſageſſe & du ſouverain pouvoir, pour prévenir tous les crimes, en eloigner l'occaſion, en inſpirer de l'horreur & en tarir la ſource. Un Miſſionnaire a droit de le dire : *Les loix criminelles de l'Europe ſont trop homicides ; elle eſt encore à cet egard ſous le joug des Romains & des barbares.*

XII. *A s'intéreſſer de cœur aux gens de guerre.* C'eſt-à-dire, qu'il doit, 1°. leur procurer en tout temps une ſubſiſtance facile, honnête & aſſurée ; 2°. leur adoucir tellement les travaux militaires, qu'on n'ait jamais rien à ſe reprocher ſur leur conſervation, & que l'ennemi ſeul ſoit reſponſable de leur mort ; 3°. leur tenir compte de leurs combats, périls, années de ſervice, & plus encore de leurs pertes, de leurs bleſſures ; 4°. conſoler de leur mort leur pere & mere, leur veuve & leurs enfans, & s'acquitter envers eux de ce que leur doit l'Etat. Comme la Chine a peu de guerres & que le métier des armes eſt une profeſſion preſque auſſi héréditaire que celles de colon & d'artiſan, même pour les Chinois (car tous les Tartares naiſſent ſoldats), il eſt plus aiſé à l'Empereur de faire beaucoup pour les gens de guerre. Les idées qu'on a ici de la guerre ſont celles de l'antiquité, c'eſt-à-dire, qu'on la regarde univerſellement comme la plus funeſte des calamités publiques, comme un fléau terrible du ciel irrité, comme la honte & l'opprobre de l'humanité ; & bien loin de faire illuſion aux peuples par les grands mots de palmes, de couronnes & de victoires, on prend à tâche de la lui faire conſidérer du côté des périls, des revers, des maux, des crimes & des homicides qui en ſont les ſuites, ſinon néceſſaires du moins inévitables : auſſi tant s'en faut qu'on faſſe un mérite à un Empereur de profiter de la ſupériorité de ſes forces, pour opprimer ſes voiſins & agrandir ſon Empire par des conquêtes ; qu'au contraire, on poſe ouvertement en principe, qu'il ne ſeroit preſque jamais réduit à la néceſſité fatale d'expoſer

d'expoſer & de ſacrifier la vie d'une partie de ſes ſujets pour aſſurer la tranquillité & la ſûreté des autres, s'il ſavoit régner avec ſageſſe & juſtice.

Les devoirs du reſpect filial de l'Empereur ſont auſſi etendus que ceux de ſon amour. Nous nous bornerons, comme pour ceux-là, à une ebauche légere de l'enſeignement du *Hiao-king-yen-y*, il les réduit :

I. *A honorer ſes parens.* Comme quelques fondateurs de dynaſtie avoient encore leur pere vivant lorſqu'ils ſont montés ſur le trône, cela faiſoit un très-grand embarras. Lui remettre le ſouverain pouvoir, n'etoit ni l'avantage de l'Empire, ni celui de ſon libérateur: ne pas rendre à ſa paternité ce qui lui etoit dû, & mettre un fils au-deſſus de ſon pere juſques dans ſon domeſtique, etoit un terrible inconvénient. On prit des moyens pour concilier les droits de la paternité avec les circonſtances, & ces moyens très-curieux à etudier & à approfondir, donnent peut-être une plus haute idée du reſpect filial que ce que les Empereurs ont jamais fait de plus eclatant pour les Impératrices leurs meres. *Kao-tſou*, deſtructeur de la dynaſtie de *Tſin-chi-hoang* & fondateur de celle des *Han*, publia la déclaration ſuivante : « Les liens les plus » etroits qu'il y ait dans la nature ſont ceux de pere & » de fils : c'eſt pour cela que le pere etant Empereur, l'Em- » pire paſſe à ſon fils par droit d'héritage, & le fils etant » Empereur, il revient au pere par droit de prééminence. » Ce ſont-là les devoirs eſſentiels à l'homme & le droit im- » preſcriptible de la nature ». Après avoir raconté enſuite comment les malheurs de l'Empire opprimé par des tyrans & agité de mille troubles, lui avoient mis les armes à la main ; comment il etoit venu à bout de rompre ſes chaînes, & de le pacifier, en ſuivant les conſeils eclairés de ſon auguſte pere, &

comment il avoit eté reconnu Empereur par les Princes, les Généraux, les Grands & tout le peuple, il ajoute bruſquement: « Cependant mon très-auguſte pere n'a encore aucun » titre d'honneur: de ce moment, il eſt *Tai-chung-hoang-ti*, » c'eſt-à-dire, *eminemment, ſupérieurement Empereur, Empe-* » *reur par excèllence & prééminence* ». En vertu de cette déclaration, *Kao-tſou* fit loger ſon pere dans un magnifique Palais, l'y environna de tout l'eclat du trône, & venoit de cinq jours en cinq jours ſe proſterner devant lui, & lui faire hommage.

II. *A craindre, ſervir & adorer le* Chang-ti, comme *pere & mere de tous les hommes*, comme ayant donné à l'homme un corps matériel & une ame ſpirituelle, comme récompenſant le bien & puniſſant le mal, comme donnant & ôtant l'Empire en maître des peuples & des Empereurs, ainſi que s'expriment les *King*.

III. *A honorer & imiter ſes ancêtres.* Nous omettrons les détails ſinguliers où entrent ici les Lettrés Chinois, ſur les honneurs qu'un Empereur doit rendre à ſes ancêtres, parce que tout ce qu'ils diſent ſuppoſe des connoiſſances du rituel & des loix de Chine, & qu'il faudroit un ouvrage entier pour les tranſporter au-delà des mers. Tout ce que nous pouvons en dire ici, c'eſt 1°. qu'elles ſuppoſent la ſurvivance & l'immortalité des ames; 2°. qu'elles font entrevoir dans bien de choſes que les vivans peuvent ſoulager les morts, par le jeûne, les ſacrifices, &c. 3°. qu'elles montrent confuſément l'idée de la réſurrection des corps; 4°. qu'elles déclinent de l'ancienne doctrine, & s'enfoncent dans les ténebres de l'idolatrie & de la ſuperſtition. Quant à l'imitation des ancêtres, comme le ſujet etoit beau à traiter, les Lettrés ont appuyé avec force ſur la honte dont ſe couvre un Empereur en démentant les grands exemples en tout genre que

lui ont donnés ſes prédéceſſeurs de ſa famille, en dégénérant de leurs vertus, & flétriſſant leur gloire par ſes fautes & ſes vices. Ils lui apprennent très-eloquemment à prévenir ce grand malheur, en ne ſe départant jamais de la grande doctrine des loix, en ecoutant le conſeil des ſages & les repréſentations des cenſeurs, & ſur-tout en fuyant les innovations de luxe, de magnificence & de molleſſe, par où a commencé la chûte des meilleurs Princes & la décadence des dynaſties les plus floriſſantes.

IV. *A veiller avec ſoin ſur l'enſeignement.* En protégeant, encourageant, dirigeant & perpétuant l'enſeignement public de la jeuneſſe dans les Provinces comme à la Cour, dans les petites Villes comme dans les Capitales. La multiplication, l'illuſtration & les privileges des Colleges, le choix, les droits & les récompenſes des maîtres, la diſcipline, les loix & la police des ecoles, le nombre, les devoirs & les etudes des ecoliers méritent toute la vigilance & tout le zele d'un Empereur. Les loix de l'Empire ont tout réglé, ont pourvu à tout; mais elles ne ſeront en vigueur qu'autant qu'il s'en fera une grande affaire, & voudra s'aſſurer par lui-même de leur entiere & conſtante obſervation. Toute négligence en ce genre frappe ſur la génération préſente & ſur celles qui la ſuivront. Les etudes ſuivies des Colleges accoutumeront la jeuneſſe au travail & à l'application, l'autorité des maîtres la plie à la ſoumiſſion & à l'obéiſſance, la police des claſſes la forme aux devoirs de la ſociété civile & à la pratique des vertus, les examens excitent l'emulation & donnent carriere aux talens, les diſtinctions des grades littéraires fixent les projets des parens & dirigent les choix du gouvernement. La continuité des guerres, la déſolation des campagnes, l'epuiſement du fiſc, la décadence des loix, la corruption des mœurs, l'eſprit d'indépendance & de révolte

euſſent-ils conduit une dynaſtie ſur le penchant de ſa ruine, rien n'eſt déſeſpéré, ſi on donne une bonne education à la jeuneſſe. Mais quelque floriſſante que ſoit une dynaſtie, la paix même, l'abondance & les ſuccès ne la garantiront pas de ſa perte, ſi l'enſeignement public eſt négligé. Qui eſt aveugle, ne va qu'à tâtons dans les plus beaux chemins, fait de faux pas & tombe néceſſairement; qui a la vue bonne au contraire, n'eſt pas embarraſſé dans les ſentiers les plus etroits, il ſeroit dans un labyrinthe de précipices, qu'il trouveroit encore une iſſue.

V. *A conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine.* 1°. En cultivant lui-même ſes connoiſſances par la lecture & la méditation; en s'eclairant du ſavoir, de l'erudition & de la philoſophie des Lettrés du premier ordre; en faiſant marcher devant tous ſes projets le flambeau de la ſcience. 2°. En veillant avec un ſoin marqué ſur la non altération des enſeignemens de la religion, des traditions de l'antiquité, des regles de la morale, des principes de la haute philoſophie, des maximes conſtantes de la politique de tous les ſiecles & des regles des arts. 3°. En conſervant les *King* & les plus anciens livres, avec tout ce qui peut en conſtater l'authenticité & en faciliter l'intelligence; en les faiſant ſans ceſſe publier & répandre dans tout l'Empire; en rendant hommage à l'excellence de leur doctrine & à leur autorité; en n'en confiant l'explication & l'enſeignement qu'à de grands maîtres. 4°. En aſſurant la conſervation de tous les livres utiles qui ont echappé au naufrage des temps; en procurant le recouvrement de ceux qui manquent & la publication de ceux qui ſont rares; en en faiſant faire continuellement de nouveaux pour y conſigner les nouvelles découvertes, & faciliter toutes les etudes utiles; en flétriſſant enfin tous les livres qui corrompent la vraie doctrine, & puniſſant ceux qui les ont compoſés ou répandus.

VI. *A contenir dans leur devoir les perſonnes de l'intérieur.* Comme tout cet article concerne l'appartement des femmes, il faudroit trop de détails pour en faire une analyſe intelligible. Si nous entrions dans certains détails, il viendroit ſûrement à l'eſprit de bien des gens que nous copions les regles de quelque monaſtere de Bonzeſſes, & cette idée ſeroit excuſable, vu la maniere dont on charge l'Empereur pour l'acquit de ſa Piété Filiale, de procurer le bon ordre, la ſubordination, l'amour du travail, la modeſtie & la pratique de toutes les vertus morales, parmi les femmes, dans le Palais & dans toutes les familles. On enſeigne très-clairement qu'elles doivent être fermées dans l'intérieur des maiſons, pour y ſervir aſſidument leurs beau-pere & belle-mere, faire la conſolation & la joie de leurs epoux par leur bonne conduite, inſtruire elles-mêmes leurs enfans, veiller avec ſoin ſur leur domeſtique, & gouverner leur menage. L'Empereur *Kang-hi* dédia à ſon auguſte mere un livre où cet important ſujet eſt traité d'une maniere ſi ſenſée & ſi modérée, mais d'un autre côté, ſi preſſante & ſi ferme, que la traduction en ſeroit plus offenſante, pour bien des pays, qu'aucune ſatire. Soit que l'autorité des anciens ait ſubjugué les Lettrés, ſoit qu'ils aient eté entraînés par l'aſcendant irréſiſtible du bon ſens & de l'utilité publique, ils exigent plus de devoirs & de vertus de la part des perſonnes du ſexe qu'on ne le croit communément.....

VII. *A s'aſſurer du mérite des Mandarins.* 1°. En pouſſant avec force vers l'etude & l'application, vers la réſerve & la bonne conduite, les candidats qui aſpirent aux charges. Les examens ſur les mœurs & qualités, les différens grades de bachelier, licencié & docteur qui diſtinguent le dégré de ſcience ont eté etablis pour cela, il faut les maintenir tels qu'ils ont eté déterminés par la loi. 2°. En faiſant faire avec

euſſent-ils conduit une dynaſtie ſur le penchant de ſa ruine, rien n'eſt déſeſpéré, ſi on donne une bonne education à la jeuneſſe. Mais quelque floriſſante que ſoit une dynaſtie, la paix même, l'abondance & les ſuccès ne la garantiront pas de ſa perte, ſi l'enſeignement public eſt négligé. Qui eſt aveugle, ne va qu'à tâtons dans les plus beaux chemins, fait de faux pas & tombe néceſſairement; qui a la vue bonne au contraire, n'eſt pas embarraſſé dans les ſentiers les plus etroits, il ſeroit dans un labyrinthe de précipices, qu'il trouveroit encore une iſſue.

V. *A conſerver & augmenter le dépôt de la doctrine.* 1°. En cultivant lui-même ſes connoiſſances par la lecture & la méditation; en s'eclairant du ſavoir, de l'erudition & de la philoſophie des Lettrés du premier ordre; en faiſant marcher devant tous ſes projets le flambeau de la ſcience. 2°. En veillant avec un ſoin marqué ſur la non altération des enſeignemens de la religion, des traditions de l'antiquité, des regles de la morale, des principes de la haute philoſophie, des maximes conſtantes de la politique de tous les ſiecles & des regles des arts. 3°. En conſervant les *King* & les plus anciens livres, avec tout ce qui peut en conſtater l'authenticité & en faciliter l'intelligence; en les faiſant ſans ceſſe publier & répandre dans tout l'Empire; en rendant hommage à l'excellence de leur doctrine & à leur autorité; en n'en confiant l'explication & l'enſeignement qu'à de grands maîtres. 4°. En aſſurant la conſervation de tous les livres utiles qui ont echappé au naufrage des temps; en procurant le recouvrement de ceux qui manquent & la publication de ceux qui ſont rares; en en faiſant faire continuellement de nouveaux pour y conſigner les nouvelles découvertes, & faciliter toutes les etudes utiles; en flétriſſant enfin tous les livres qui corrompent la vraie doctrine, & puniſſant ceux qui les ont compoſés ou répandus.

VI. *A contenir dans leur devoir les perſonnes de l'intérieur.* Comme tout cet article concerne l'appartement des femmes, il faudroit trop de détails pour en faire une analyſe intelligible. Si nous entrions dans certains détails, il viendroit ſûrement à l'eſprit de bien des gens que nous copions les regles de quelque monaſtere de Bonzeſſes, & cette idée ſeroit excuſable, vu la maniere dont on charge l'Empereur pour l'acquit de ſa Piété Filiale, de procurer le bon ordre, la ſubordination, l'amour du travail, la modeſtie & la pratique de toutes les vertus morales, parmi les femmes, dans le Palais & dans toutes les familles. On enſeigne très-clairement qu'elles doivent être fermées dans l'intérieur des maiſons, pour y ſervir aſſidument leurs beau-pere & belle-mere, faire la conſolation & la joie de leurs epoux par leur bonne conduite, inſtruire elles-mêmes leurs enfans, veiller avec ſoin ſur leur domeſtique, & gouverner leur menage. L'Empereur *Kang-hi* dédia à ſon auguſte mere un livre où cet important ſujet eſt traité d'une maniere ſi ſenſée & ſi modérée, mais d'un autre côté, ſi preſſante & ſi ferme, que la traduction en ſeroit plus offenſante, pour bien des pays, qu'aucune ſatire. Soit que l'autorité des anciens ait ſubjugué les Lettrés, ſoit qu'ils aient eté entraînés par l'aſcendant irréſiſtible du bon ſens & de l'utilité publique, ils exigent plus de devoirs & de vertus de la part des perſonnes du ſexe qu'on ne le croit communément.....

VII. *A s'aſſurer du mérite des Mandarins.* 1°. En pouſſant avec force vers l'etude & l'application, vers la réſerve & la bonne conduite, les candidats qui aſpirent aux charges. Les examens ſur les mœurs & qualités, les différens grades de bachelier, licencié & docteur qui diſtinguent le dégré de ſcience ont eté etablis pour cela, il faut les maintenir tels qu'ils ont eté déterminés par la loi. 2°. En faiſant faire avec

des repréſentations ſur tout ce qui eſt de la ſphere de leur charge, ou qui a de grandes conſéquences pour tout l'Empire. L'Empereur, diſent les Auteurs du *Hiao-king-yen-y*, doit au *Tien*, à ſa gloire, à ſes ancêtres, à ſa famille, à ſes deſcendans, à ſes officiers, à ſes peuples & à tout l'univers 1°. de conſerver l'emploi de Cenſeur avec tous ſes droits, & de maintenir l'uſage ſacré des repréſentations; 2°. de recevoir avec gratitude & reconnoiſſance les placets qu'on lui préſente, & de ſe hâter d'en profiter; 3°. d'exciter & d'encourager les Cenſeurs & les grands Mandarins à lui dire avec confiance & ſans détour tout ce qui peut le rendre plus digne du trône & ſes ſujets plus heureux.

X. *A maintenir ſans ceſſe les trois* Kang *& les cinq* Ki. Les trois *Kang* ſont les obligations réciproques du pere & du fils, du Prince & du ſujet, du mari & de la femme. Les cinq *Ki* ſont les devoirs mutuels des peres & meres, ſoit naturels ou d'adoption, ſoit beau-pere ou belle-mere, & des enfans à leur egard, des freres & ſœurs ſelon leurs rapports d'aîneſſe, de proches entr'eux ſelon leurs divers dégrés de parenté ou d'alliance, des maîtres & des ecoliers, des ſupérieurs & des inférieurs, des amis enfin entr'eux. Le *Li-ki* ne fait qu'ajouter les freres & les amis aux trois *Kang*. *L'Empereur eſt le fils du* Tien *ſuprême, c'eſt de lui qu'il reçoit l'Empire & un pouvoir ſouverain ſur les peuples, pour les inſtruire & les gouverner, les récompenſer & les punir; voilà pourquoi l'Empereur prend le titre de* Tien-tſée.

XI. *A honorer les gens de bien & à flétrir les méchans.* L'Empereur, comme *pere & mere* de la grande famille de l'Empire, doit diſtinguer ceux de ſes enfans qui ſe diſtinguent par leur vertu, ſoit pour leur en témoigner ſa joie, les récompenſer & exciter les autres à les imiter; ſoit pour humilier, confondre & corriger ceux qui oublient leur devoir. Ces

diſtinctions

diſtinctions ſont de pluſieurs eſpeces pour le peuple, dont il eſt ici ſur-tout queſtion ; 1°. celles qui ſont déterminées par la loi pour les repas publics des villes des trois ordres, auxquels on n'invite que ceux dont la vie & les mœurs ſont ſans reproche ; 2°. les promotions aux grades d'anciens & de chefs du peuple ; 3°. les récompenſes & honneurs publics accordés à ceux qui ſe diſtinguent par quelque trait de vertu extraordinaire & héroïque ; 4°. les amitiés & préſens que les Gouverneurs, Vice-Rois & l'Empereur lui-même, font, dans leurs voyages, aux citoyens de tous les rangs, qui ſe font univerſellement aimer & eſtimer par leur bonne conduite & la douceur de leurs mœurs ; 5°. les honneurs accordés aux jeunes veuves qui gardent la viduité & menent long-temps une vie retirée & irréprochable ; 6°. la mention qu'on fait dans les papiers publics, & même dans les annales, de ceux qui illuſtrent leurs ſiecles par leurs vertus & grandes actions.

XII. *A pourvoir à tout ce que demande l'entretien de ſa maiſon, & l'abondance publique.* Les détails ſur cet article ſont immenſes dans les livres qui traitent à fond du gouvernement. On ne fait qu'indiquer ici en général, que l'Empereur doit pourvoir avec dignité à tout ce qui eſt néceſſaire pour la ſolemnité & la magnificence des grandes cérémonies ; pour l'eclat & la majeſté qui doivent environner ſa perſonne en tout temps ; pour l'abondance & le choix des mets qui doivent paroître ſur ſa table, lors même qu'ils ne ſont pas deſtinés à être envoyés en préſens ; pour la nobleſſe & richeſſe de tous les meubles de la couronne ; pour la qualité & la quantité des ſoieries, porcelaines, peintures, armes, &c. qu'il donne à ſes officiers & aux Grands ; pour la réception & le ſéjour des Princes & Ambaſſadeurs etrangers, &c. Puis on touche ce qui concerne les proviſions economiques & militaires de l'Empire, en tout genre ; les ouvrages publics de défenſe, de ſûreté, d'utilité, de

commodité, d'ornement & de magnificence ; les manufactures différentes, les mines, les salines, &c. Mais on insiste longuement & avec force, sur le péril des dépenses de faste, de luxe & de mollesse, & on exige de lui, comme une chose capitale, qu'il se fasse rendre continuellement un compte exact des revenus, des dépenses & des réserves de l'Etat.

XIII. *A bonnifier & perfectionner les mœurs publiques.* 1°. En prévenant & détournant de loin tout ce qui est ou devient une occasion de désordre, de corruption & de libertinage. On ne sauroit bannir tous les vices de la société; mais on doit epargner au public tout ce qui les approche de lui, ou l'approche d'eux. La police plus indulgente que la loi, ferme les yeux sur bien des abus ; mais la politique doit empêcher qu'ils ne deviennent une séduction, & pour cela elle doit augmenter sans cesse l'ignominie & l'opprobre du vice & encourager la vertu. Ainsi, sans trop appuyer sur la défense de faire & de vendre du vin, on en empêche les mauvaises suites, en punissant sans cesse ceux qui tombent dans les fautes où conduit l'ivresse ; sans détruire les lieux de spectacle & de débauche, on les décrie en les réléguant hors de l'enceinte des villes, & en réduisant à la classe du peuple les Mandarins & Lettrés qu'on y surprend ; sans poursuivre sans cesse les faiseurs de peintures, chansons & livres obscenes, on les empêche de se répandre, en punissant rigoureusement ceux qui les vendent, & ceux qui, etant chargés de l'empêcher, n'y veillent pas. 2°. En accréditant le cérémonial des fiançailles & des noces, du deuil & des enterremens, par les distinctions qui sont particulieres aux Mandarins de chaque ordre & aux Lettrés. 3°. En conservant & ennoblissant par l'exemple de la Cour, les fêtes, réjouissances & divertissemens populaires, qui sont innocens. 4°. En conservant les honorifiques extérieurs qui distinguent la naissance, le rang, les emplois, la

ſcience, l'âge & les ſubordinations, les préſéances, les egalités de famille qui eclipſent le citoyen & ne montrent que le parent. 5°. En pourvoyant à ce que les riches n'abuſent pas de leurs richeſſes pour inſulter à la vie pénible du peuple & aigrir le ſentiment de ſa miſere par leur molleſſe, leur faſte, leurs plaiſirs bruyans, & auſſi à ce que les pauvres ne ſe laiſſent pas entraîner par leur indigence dans les déſordres d'une vie errante & oiſive. 6°. En ne témoignant ni conſidération, ni eſtime pour tous les arts frivoles de goût & de mode, de fantaiſie & de vanité, d'imagination & de caprice; afin qu'ils n'attirent jamais l'attention du public, qu'ils s'occupent dans l'obſcurité & ſe conſument par leur inutilité; & en favoriſant au contraire avec eclat les arts de beſoin ou utiles, pour leur aſſurer continuellement une prééminence, une ſupériorité & une eſtime générale qui les rendent egalement honorables & lucratifs.

Quoique la notice du *Hiao-king-yen-y* ſuffiſe pour faire connoître la doctrine de la Chine ſur la Piété Filiale d'un Empereur; comme ce ſujet eſt très-curieux, nous ajouterons encore la traduction de quelques placets préſentés aux Empereurs, & quelques détails du regne de *Kang-hi*. Ces placets ou repréſentations, ſont tirés du grand Recueil *Tſeou-y*, en trois cens Livres, où l'on a raſſemblé les morceaux les plus inſtructifs & les endroits les mieux touchés des remontrances faites aux Empereurs pendant plus de deux mille ans, par les Catons de l'Empire. Qu'on nous permette d'obſerver en paſſant, que dans le *Tſeou-y*, outre trois Livres ſur le reſpect & l'amour que doit l'Empereur à ſes parens, il y en a encore neuf, ſur les ſalles des ancêtres & cérémonies qu'on leur fait; deux, ſur la néceſſité de ſuivre la doctrine de ſes aïeux, & d'imiter leurs bons exemples; trois, ſur la nomination

du Prince héritier; deux, ſur le choix, le couronnement, la proclamation, &c. de l'Impératrice epouſe; deux, ſur la maniere de ſe conduire avec les Princes du ſang, & de les gouverner; deux, ſur les parens du côté de l'Impératrice, ſoit mere, ſoit epouſe.... Les détails ſont tirés des œuvres Impériales de *Kang-hi*, publiés en 1733, par ſon fils *Yong-tching*. Nous diſons *œuvres Impériales* pour les diſtinguer de ſes œuvres littéraires, qui n'appartiennent qu'à l'homme de Lettres, au lieu que c'eſt toujours l'Empereur qui parle dans les premieres.

PLACETS. Tſeou-y, Liv. II.

I.

DANS l'antiquité, un fils qui avoit ſuccédé à ſon pere, attendoit pluſieurs années avant que de rien innover dans le gouvernement. Votre humble ſujet, Seigneur, oſe conjurer Votre Majeſté, de ſe conformer à cette ancienne loi. Elle le doit ce ſemble, d'autant plus qu'Elle n'en eſt encore qu'au commencement de la ſeconde année. Le deuil de trois ans eſt pour tout le monde, l'Empereur doit le garder comme le dernier de ſes ſujets. De quelque maniere que l'autorité ait fait plier les loix depuis la dynaſtie des *Han*, un jour ne doit pas être compté pour un mois. C'eſt par reſpect pour les volontés de ſon auguſte pere & par déférence pour les deſirs de la Cour, que Votre Majeſté a quitté après vingt-ſept jours les habits du grand deuil. Malgré cette nouvelle diſpoſition, j'oſe lui demander d'interdire dans l'enceinte du Palais toute muſique, tout feſtin, toute réjouiſſance, toute fête & tout amuſement. Quand les trois années de deuil ſeront ecoulées, rien

n'empêchera plus que Votre Majeſté ne permette à cet egard tout ce qu'Elle voudra; mais dans ce moment, Elle ſe doit à Elle-même cette attention, pour entrer dans les vues profondes & ſublimes de cette belle inſtitution. Car tout ſucceſſeur d'un Empereur qui l'a adopté, contracte toutes les obligations d'un fils, & doit en porter le deuil pendant trois années. Quand il le porte après pour le pere & la mere qui lui ont donné la vie, il en retranche tout ce qui annonce qu'il eſt leur héritier & qu'il leur ſuccede. Séé-ma-kouang *touche enſuite divers points concernant la famille propre de l'Empereur & celle de* Gin-tſong *qui l'avoit adopté; puis il continue:* Rendre des honneurs à ſes ancêtres ne ſuffit pas pour ſignaler ſa Piété Filiale, il faut que cette Piété Filiale ſoit conforme au vœu de la loi & puiſſe ſervir de modele aux générations futures. Votre ſujet conjure Votre Majeſté de réfléchir profondément ſur ces grands objets, de les enviſager ſous toutes leurs faces, & d'en pénétrer tellement l'importance qu'Elle n'ait plus beſoin qu'on ſollicite ſon attention.

II.

Confucius diſoit: O que la Piété Filiale de *Min-tſée* fut admirable! Jamais perſonne n'oſa lui rien dire ni ſur ſes pere & mere, ni ſur aucun de ſes freres. Il etoit ſi réſervé à parler, ſes paroles etoient ſi ſages & ſi conformes ſoit à la pureté de ſes vues, ſoit à la beauté de ſes ſentimens, qu'on n'avoit pas même la penſée de lui faire un faux rapport. *Mong-tſée* diſoit: Rien ne refroidit les ſentimens entre le pere & le fils comme les reproches. Les liens qui les uniſſent etant les plus etroits qu'il y ait dans la nature, & touchant pour ainſi dire au ſang qui coule dans leurs veines & à la moëlle de leurs

os, ils ne ſauroient trop tourner leurs cœurs l'un vers l'autre, & les tenir collés enſemble de maniere qu'aucun oui ni aucun non ne ſe mette entr'eux. Seigneur, votre humble ſujet eſpere que Votre Majeſté voudra bien ſe rappeller les paroles de Confucius, & que l'Impératrice votre auguſte mere ſe ſouviendra du conſeil de *Mong-tſée*.

III.

Les Annales racontent, Seigneur, que *Tchang-ti*, de la dynaſtie des *Han*, eut pour mere la belle *Kia*, qui n'etoit que *Kouei-fei* (concubine titrée); & que l'Empereur *Ming-ti* ſon pere le donna à nourrir & à eléver à l'Impératrice *Ma*, qui eſt s'immortaliſée par ſa ſageſſe & par ſa vertu. Cette grande Princeſſe eut pour *Tchang-ti* enfant, les entrailles & le cœur d'une mere; lui rendit elle-même tous les ſoins que demandoit la foibleſſe de ſon âge, & ſurpaſſa en attentions, en ménagemens & en ſollicitudes, la nourrice la plus tendre. *Tchang-ti* qui etoit né avec une ame ſenſible & généreuſe, eut à ſon tour pour l'Impératrice *Ma* une Piété Filiale admirable, & ne fut pas plutôt monté ſur le trône qu'il ſe livra ſans bornes au reſpect, à l'amour & à la reconnoiſſance qu'elle lui inſpiroit. La mere d'adoption & le fils n'avoient qu'un cœur, & leurs ſentimens réciproques ſe cherchoient & ſe prévenoient ſans ceſſe. Un des parens de l'Impératrice *Ma* fut elevé à la dignité de Grand, puis au rang de Prince de l'Empire. La *Kouei-fei Kia* au contraire ne reçut aucun titre, & ſes parens ne furent décorés d'aucune dignité. Les ſiecles ſuivans ont applaudi à l'Empereur *Tchang-ti:* un ſi beau modele eſt digne de l'imitation de Votre Majeſté: Elle le doit à ſa gloire & à l'admiration des ſiecles à venir.

I V.

Votre ſujet a entendu dire, Seigneur, que Votre Majeſté étant encore à *Fan-kio*, rendoit au Prince *Po* les reſpects les plus profonds, & ne paroiſſoit en ſa préſence qu'avec un viſage ſerein, gracieux, épanoui, qui ne reſpiroit que le ſentiment. Votre Majeſté doit regarder comme le premier de ſes devoirs, de rendre tous ces reſpects, toutes ces attentions, & de plus grandes encore, à l'Impératrice ſon auguſte aïeule. Les ſoins & les affaires du gouvernement ne viennent que bien loin après. Mais plus Elle ſignalera ſa Piété Filiale dans l'intérieur du Palais, plus Elle ſe donnera de facilité pour l'expédition de toutes les grandes affaires de l'Empire. Le Prince *Po* n'avoit de droit ſur le cœur de Votre Majeſté que ceux que lui avoient acquis ſes bienfaits. Ceux de l'Impératrice votre auguſte aïeule tiennent au ſang qui coule dans vos veines, au trône où vous êtes aſſis & à toute votre perſonne ſacrée. Vous faire un ſoin continuel de veiller à ſa conſervation, & de lui témoigner votre amour eſt une obligation de juſtice & un devoir rigoureux. Fermez l'oreille, Seigneur, fermez l'oreille aux rapports malins & aux vains diſcours qui pourroient percer juſqu'à votre trône. Les opinions diverſes de l'intérieur du Palais ne ſont que des bagatelles; mais tout eſt capital & eſſentiel dans le gouvernement de l'Empire. Ce n'eſt qu'à force d'application que Votre Majeſté peut faire face à cette multitude innombrable d'affaires importantes qu'Elle a à examiner & à terminer: en diſtraire ſon attention, ce ſeroit expoſer la gloire de ſon regne & le bonheur des peuples qui lui eſt ſi cher.

V.

C'eſt le cri de tous les ſiecles, Seigneur, le grand devoir d'un fils eſt d'honorer ſes parens. S'il ne réuſſit pas à leur faire agréer ſes empreſſemens & ſes reſpects, bien loin de ſe permettre le plus petit murmure, il ſe l'impute & ſe le reproche à ſoi-même: c'eſt, dit-il, que mon amour n'eſt ni aſſez vif, ni aſſez empreſſé; mon cœur ne ſait pas ſe faire entendre aux leurs & les perſuader. Il s'excite à les aimer encore plus, ou du moins à leur donner des marques plus touchantes & plus répétées des tendres ſentimens dont il eſt pénétré. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que mon reſpect n'eſt ni aſſez marqué, ni aſſez grand, ni aſſez ſoutenu. Il redouble d'attention, il peſe toutes ſes paroles, il etudie toutes ſes démarches & s'obſerve avec ſoin dans les plus petites choſes, afin que tout en lui leur atteſte combien il les révére & les honore de cœur. Ne réuſſit-il pas encore à leur plaire: c'eſt, dit-il, que ma conduite n'eſt pas aſſez conforme ni à leurs vues, ni à leurs inclinations, ni à leurs deſirs; & de-là, il fixe ſes regards ſur la vertu, pour ne prendre plus conſeil que d'elle, & il travaille courageuſement à devenir de jour en jour plus irrépréhenſible & plus parfait. Telle eſt, Seigneur, la véritable Piété Filiale, la Piété Filiale des grandes ames, la Piété Filiale qui embellit l'univers, charme les eſprits & attire les faveurs du *Tien*. O qu'elle eſt chere à tous les cœurs, qu'elle a de charmes pour eux! Votre ſujet a oui dire, Seigneur, qu'un bon Prince s'impute de même tout ce qui attaque & trouble le bon ordre dans l'adminiſtration publique; qu'il s'afflige des moindres fautes de ſes ſujets, & ne s'occupe dans les plus beaux jours de ſon regne qu'à prévenir les déſordres qui pourroient troubler la félicité publique. La

tranquillité

tranquillité d'un grand Empire, Seigneur, eſt l'ouvrage des penſées profondes & des ſoins continuels du Prince. S'il penſe & réfléchit profondément, la pente qu'il donne aux affaires en dirige le cours, ſubjugue les evénemens & commande les ſuccès. Si ſon application s'endort ou même s'aſſoupit, les reſſorts de l'autorité ſe détendent, tout eſt en péril, & un déſordre négligé en occaſionne une infinité d'autres. Votre Majeſté, Seigneur, a beſoin de toute ſa ſageſſe, de toute l'application de ſa ſageſſe, de tous les efforts même de ſa ſageſſe, j'oſe le dire, pour faire face à ces deux grands devoirs. Qu'il me ſoit permis d'en aſſurer Votre Majeſté, tous les momens qu'Elle donnera aux beſoins preſſans de la grande famille de l'Empire ſeront les plus heureuſement employés pour ſon auguſte famille.

V I.

C'eſt-là le droit impreſcriptible de la chair & du ſang, Seigneur : la colere qu'allume le mécontentement n'arrive jamais juſqu'à la haine, & le refroidiſſement du cœur ne va jamais juſqu'aux eclats de la vengeance. Les ſages de tous les ſiecles ont regardé cette doctrine conſolante comme la doctrine invariable de la nature & le fondement de la ſociété humaine. Par quelle fatalité arrive-t-il aujourd'hui que la communication ſoit interrompue entre les divers appartemens du Palais ? Comment ceux qui habitent le premier trouvent-ils des barrieres & des portes qui ne s'ouvrent plus ? De tous ceux pour qui ces barrieres ſe levent & à qui ces portes s'ouvrent, nul ne peut prétendre à autant de confiance, nul ne doit être autant à l'abri de tout ſoupçon qu'une perſonne qui eſt à tous egards au-deſſus de toute concurrence & au-deſſus de toute ſorte de comparaiſons. Comment ſupporteroit-Elle un eloignement & une ſolitude qui la privent des ſeuls regards qu'Elle

cherche ? Il n'y a plus à choiſir pour un cœur comme le ſien, ou Elle verra les choſes ſur le même pied que ci-devant, ou une mort violente mettra fin à tout. Nulle grandeur dans l'univers n'eſt comparable à celle de la mere d'un Empereur ; aucune richeſſe ſous le ciel n'approche de celle du maître pour qui les quatre Mers s'epuiſent à l'envi : & ni l'un ni l'autre ne jouit de ſon bonheur. Les perſonnes auguſtes qui leur tiennent de plus près, ſont dans l'inquiétude & la peine, au milieu des proſpérités & des délices qui les environnent ; elles font un demi-pas pour porter des paroles, & reculent. Hélas ! deux cœurs qui tendent l'un vers l'autre reſtent ſéparés, parce que perſonne ne fait diſparoître la barriere qui les cache l'un à l'autre. Votre ſujet, Seigneur, oſe en parler, & ne balance pas à dire à Votre Majeſté qu'Elle ne ſauroit ecouter trop tôt ſon repentir & la ſenſibilité de ſon amour.

Tous les Placets précédens ſont du célebre Sée-ma-kouang, *qui etant Miniſtre de l'Empereur* Ing-tſong *en 1064, les préſentoit à ce Prince ſelon que le demandoit la convenance des conjonctures. On doit avoir à la bibliotheque du Roi ces Placets en entier dans le Recueil des ouvrages de ce grand homme. Nous avions eu deſſein de mettre ici quelques notes pour faciliter & rendre plus intéreſſante la lecture de ce que nous en avons traduit d'après le* Tſeou-y, *mais cela nous auroit mené trop loin. Nous diſons la même choſe pour les ſuivans. Comme la Piété Filiale eſt notre ſeul objet, il ſuffit qu'on voie de quel ton on pourſuit les Empereurs pour les obliger à en remplir les devoirs.*

VII.

Manquer, Seigneur (l'Empereur *Kouang-tſong*) à aller ſaluer l'Impératrice mere, n'eſt en ſoi qu'une faute peu conſidérable contre le cérémonial ; mais Votre Majeſté ne ſauroit

trop faire attention que le cérémonial touche de fort près aux premiers reſſorts du gouvernement. C'eſt de la Piété Filiale qu'ils tirent leur force ; elle augmente & diminue comme elle. Les attentions & le reſpect que l'Impératrice votre auguſte mere a droit d'attendre de Votre Majeſté, les deſirs & les cœurs de tous les peuples de l'Empire vous les demandent pour Elle. Oui ſans doute, Seigneur, les ſollicitudes & les travaux du gouvernement ſont immenſes. Ils laiſſent ſi peu de loiſir à Votre Majeſté, ils lui coûtent tant de veilles, ils abſorbent tellement ſon attention, qu'Elle a cru pouvoir ſe diſpenſer d'une viſite dont l'omiſſion etoit ſans conſéquence. Mais, Seigneur, Votre Majeſté eſt-elle la ſeule dont les jours ſoient ſi pleins qu'il lui ſoit difficile de trouver des momens pour aller rendre ſes devoirs à l'Impératrice ſon auguſte mere ? Peut-elle même ſe comparer à cet egard au moindre de ſes Officiers & de ſes ſujets ? Parce qu'ils regardent les reſpects qu'ils rendent à la vieilleſſe d'un pere & d'une mere comme l'inſtruction toujours ſubſiſtante de leurs familles, & comme le premier motif de l'amitié & de la bienveillance de leurs concitoyens, quoique occupés du ſoin preſſant d'aſſurer leur ſubſiſtance par leur travail & de la conſerver au milieu de mille accidens, ils n'oſeroient ſe permettre la moindre négligence dans ce point capital, & ſe mettent au-deſſus de tout pour acquitter leur amour & leur reſpect filial. Ce n'eſt pas à eux, Seigneur, à en donner l'exemple à Votre Majeſté, c'eſt de Votre Majeſté au contraire que tout l'Empire doit le recevoir. Qu'Elle veuille bien s'en faire un devoir, & prévenir de loin tout ce qui pourroit contriſter le moins du monde ſon auguſte mere.

IX.

Le retour du printemps a attiré Votre Majeſté dans ſes

jardins pour y jouir du grand ſpectacle d'une infinité de fleurs nouvelles, reſpirer l'air délicieux qu'elles parfument, & conſidérer à loiſir les ſcenes & les décorations riantes de mille payſages enchantés. Mais, Seigneur, Votre Majeſté a paſſé, pour y aller, devant le palais de ſon auguſte mere ſans s'y arrêter : cela ne s'explique point. Quels ſentimens prétend-elle inſpirer à ſes ſujets pour ſa perſonne ſacrée ? La multitude ne manquera pas de dire : Puiſque l'Empereur ſe néglige ſi ouvertement à l'egard de ſon auguſte mere, il doit s'attendre à voir ſes ſujets ſe négliger encore plus dans ſon ſervice. De quoi pourroit-il ſe plaindre, puiſque leurs obligations ne ſont ni plus grandes ni plus ſacrées que les ſiennes ?

X.

Votre humble ſujet, Seigneur, avec tous les Grands de votre Cour, n'a fait que pleurer & gémir pendant pluſieurs jours, & a conduit le cinquieme, avec un appareil & une pompe digne de la Piété Filiale de l'Empire, l'auguſte Impératrice mere de Votre Majeſté, dans ce lieu de ſilence eternel qui la dérobera pour jamais aux regards des dix mille Royaumes, à qui ſon ſouvenir ſera toujours ſi cher. Vous qui êtes ſon fils, Seigneur, comment n'avez-vous pas aſſiſté à ſes funérailles ? Comment n'avez-vous pas paru lorſqu'on l'a enfermée dans le cercueil ? Comment n'êtes-vous pas venu faire eclater votre déſolation par vos ſoupirs & par vos larmes ? Comment enfin n'avez-vous pas pris le deuil ? Le mécontentement eſt général dans le palais & dans toute la ville : dix mille bouches ne font qu'un cri & n'ont qu'une voix pour dire : Il commença par manquer à la Pitié Filiale, en paſſant devant ſon palais ſans s'arrêter ; il ne s'eſt pas démenti à ſa mort, & il a oſé ſe diſpenſer de lui rendre ſes derniers devoirs. La loi

du *Tien* eſt anéantie pour lui ; il l'a abjurée. Votre Majeſté allegue qu'Elle etoit malade. Mais quelque ſtupide & quelque borné que ſoit le peuple, il eſt très-pénétrant ; une excuſe ſi frivole ne ſauroit en impoſer à ſa crédulité. On dit audehors que Votre Majeſté donne des feſtins à l'ordinaire, ſe livre à ſes plaiſirs & à l'amuſement ; le moyen de croire avec cela à la raiſon de maladie que Votre Majeſté allegue ? Perſonne n'y a ajouté foi. On dit encore dans le public que le cœur de Votre Majeſté eſt enivré d'amertume, & qu'Elle s'exerce à tirer de la fleche pour faire diverſion à ſes ennuis. Il eſt difficile d'expliquer ce qu'Elle prétend & ſe propoſe en cela. On n'y voit aucun avantage pour la conſervation de ſa précieuſe ſanté ; & on en craint des malheurs auxquels on n'oſe penſer. Si un pere etoit mort dans une famille de vos ſujets, ſoit parmi les Grands, ſoit parmi le peuple, & que ſon fils paſſât trois jours ſans paroître à aucune des cérémonies des funérailles, la colere ſacrée de Votre Majeſté eclateroit contre lui. Comment eſt-il poſſible, Seigneur, qu'etant Empereur, vous vous diſpenſiez d'un ſi grand devoir ? La nuit du troiſieme jour de deuil, un *Pé-kung* (arc-en-ciel blanc, ou aurore boréale) s'etendoit au nord ſur la moitié du ciel : les gens diſoient que c'etoit un ſigne de guerre. Comment Votre Majeſté ne donne-t-elle aucune marque de triſteſſe, aucun ſigne de crainte, aucune preuve de repentir, aucune eſpérance d'amendement ? La conſternation eſt générale. Votre humble ſujet & tous les Grands, votre peuple & vos ſoldats ne ſavent plus à quelle eſpece de mort ils doivent s'attendre.

XI.

Votre humble ſujet, Seigneur, ne ſauroit ſe taire plus longtemps. Depuis que Votre Majeſté eſt ſur le trône, le cours

des saisons est sensiblement dérangé, les astres paroissent faire une nouvelle route, & les campagnes désolées se refusent à nos besoins les plus pressans. Les Magistrats ne sont plus ni les peres du peuple, ni les défenseurs de l'innocence, & les méchans enhardis se liguent pour former des complots contre la tranquillité publique. La vraie & unique cause de tout cela, c'est que Votre Majesté a détourné ses regards de dessus ses augustes ancêtres, s'eloigne de la route que lui tracent leurs grands exemples, & l'abandonne chaque jour de plus en plus. Ce sont eux, Seigneur, qui ont elevé le trône où vous êtes assis, c'est le *Tien* qui vous y a fait monter; ce n'est que par vos vertus que vous pouvez l'affermir & en soutenir la gloire. Habiter un palais, & y être environné de grandeur & de magnificence n'est rien. Votre Majesté n'aime pas même qu'on y vienne lui faire entendre les vérités les plus nécessaires, & Elle en eloigne ceux qui sont le plus sincérement attachés à son service. Vos soldats assemblés à si grands frais se débandent, encore plus désolés qu'effrayés, & des hommes qui sont l'exécration du ciel & l'opprobre de la terre, peu touchés des calamités publiques, environnent Votre Majesté de chœurs de musiciens efféminés, & l'enivrent de plaisirs, tandis que les peuples n'ont plus assez de larmes pour pleurer leurs maux & leur misere. Est-ce là régner? Non sans doute, & c'est la premiere chose en quoi Votre Majesté s'ecarte des exemples de ses augustes ancêtres & les dément, &c.

Le reste du Placet parcourt ainsi tous les articles en quoi ce Prince n'imitoit pas ses aïeux dans son gouvernement, savoir; le respect pour les sages... la confiance en des Ministres vertueux... la compassion pour les pauvres & les malheureux... le bon exemple & le zele des mœurs... la fuite de la molleſſe & des plaisirs... l'économie & l'horreur du luxe... le soin de maintenir le bon ordre & la concorde dans l'intérieur du palais... l'observation de l'etiquette

& du cérémonial dans les fêtes... le choix médité des Officiers publics... les précautions pour que le peuple ne fût ni grevé, ni molesté dans les corvées... la vigilance sur les Princes & sur leur maison... l'amour des laboureurs & l'encouragement de l'agriculture... l'attention à n'accorder les grades littéraires qu'à une vraie science... l'affection pour les gens de guerre, soit officiers, soit soldats... la juste distribution des récompenses, & la punition rigoureuse des forfaits... le peu de crédit & de considération des eunuques... la manutention des officiers subalternes & gens des tribunaux... l'examen de la conduite des Mandarins, pour elever les bons & casser les mauvais... la lecture réfléchie des Placets & Mémoires. A chaque article le Censeur blâme & condamne sans ménagement tout ce qui contredit ou dément les exemples que le Prince a reçu de ses ancêtres.

Si mes représentations, dit-il en finissant, méritent d'être conservées, je conjure Votre Majesté de les faire déposer dans le *Ming-fou* (salle du conseil); si votre sujet n'a avancé que des mots vuides & sans fondement, qu'Elle me cite au pied de son trône, & me juge selon toute la rigueur des loix; mais je la conjure de lire avec attention...

XII.

La *Kong-tchou*, votre auguste fille, Seigneur, est digne de toute la tendresse de votre cœur. Votre Majesté ne sauroit trop etudier & méditer le choix d'un epoux digne de cette grande Princesse. Mais accorder aux Officiers qu'elle charge de ses ordres, de puiser à son gré dans votre trésor & dans tous vos magasins, consentir qu'elle enchérisse de jour en jour sur les ornemens du palais qu'elle doit habiter, lui permettre d'etendre les bassins de ses jardins & d'y accumuler de vains amusemens, c'est vous laisser séduire, Seigneur, par votre

tendreſſe, c'eſt trop ecouter votre complaiſance, c'eſt contredire ouvertement la doctrine de l'antiquité & démentir les ſentimens du vrai amour paternel. Craignez, Seigneur, craignez que cette affection immodérée ne devienne plus fatale à la *Kong-tchou* que ne le pourroit être une haine furieuſe & emportée, & ne change en infortune & en larmes la vie heureuſe qu'elle veut lui procurer. Pourquoi l'expoſer aux plaintes de ceux qu'elle charge de tant de travaux? Pourquoi l'expoſer aux reproches de ceux dont elle conſume les richeſſes? Pourquoi l'expoſer aux emportemens de ceux dont elle trouble le repos? Tous les ſages de l'antiquité s'accordent à le dire: ces trois choſes enervent le courage des gens de guerre, corrompent la probité des Magiſtrats & diſſipent le peuple des villes & des campagnes. Comment votre tendreſſe, Seigneur, pour une ſeule perſonne, peut-elle aveugler Votre Majeſté au point de s'expoſer aux malheurs qui en ſeroient la ſuite? On n'a vu juſqu'à préſent de palais, de terraſſes & de plate-formes elevées que dans l'endroit où réſide la Cour. Si on les bâtit à *Lo-yang*, il y a tout à craindre que le luxe & la magnificence de la Cour n'y portent leurs ravages; ſous prétexte d'environner le palais de jardins, & de creuſer des baſſins, des réſervoirs & des canaux dans les jardins, on empiétera ſur les terres du peuple, & les colons dépouillés de leurs héritages ſeront réduits à la miſere, &c.

DÉTAILS

DÉTAILS sur la Piété Filiale.

Tirés du Cheng-hiun de Kang-hi.

LE Cheng-hiun *de l'Empereur* Kang-hi, *eſt un Recueil diviſé en ſoixante Livres, où l'on a rangé ſous les titres de Piété Filiale, de vertu, de ſcience, de politique, d'adoration du* Tien, *d'imitation des ancêtres, de belles-lettres, de travaux militaires, de ſoulagement du peuple, de choix des Mandarins, de facilités données aux repréſentations, &c. les Edits, Déclarations, Ordonnances, ordres, inſtructions, commandemens, reſcrits, &c. de ce grand Empereur, pendant tout ſon regne.*

La premiere année de *Kang-hi* (1662), à la huitieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou: Si je veux régner ſelon les principes qui ont conduit dans les voies de la ſageſſe les grands Princes qui ont occupé le trône où je viens de monter, c'eſt par la Piété Filiale que je dois travailler ſur-tout à bonifier les mœurs publiques & à gouverner les peuples; auſſi comme la premiere choſe qu'elle commande eſt de reſpecter & d'honorer ſes parens, &c.* Il décerne de nouveaux titres d'honneurs à ſon aïeule, à ſa mere *Tié* (c'eſt-à-dire, l'Impératrice epouſe de ſon pere), & à ſa mere naturelle, epouſe du ſecond ordre.

La quatrieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adreſſé à tout l'Empire: *Kang-hi*, à l'occaſion de ſon mariage, décerne de nouveaux titres & honneurs à ſon aïeule & à ſes meres.

La ſixieme année, à la onzieme lune, *Tchao-yu* adreſſé à tout l'Empire: *Kang-hi*, pour imiter la Piété Filiale des anciens Empereurs, décerne les honneurs de la tablette à ſon pere *Chun-chi*, & de nouveaux titres à ſon aïeule & à ſa mere *Tié*.

La neuvieme année, à la ſeconde (intercalaire) lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou : Kang-hi*, pour remplir les devoirs de ſon reſpect & de ſon amour envers la mere chérie dont le ſang coule dans ſes veines, & qui l'a porté neuf mois dans ſon ſein, après avoir conſulté les Princes de tous les ordres & les Grands, lui accorde, conformément aux loix, d'être admiſe à recevoir des honneurs à la ſépulture de ſon pere, & lui donne le titre qu'elle doit y avoir.

La neuvieme année, à la neuvieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou :* Pour annoncer qu'il ira à la ſépulture de ſon pere, afin d'y rendre des honneurs à ſa mere, & qu'il accorde à cette occaſion un pardon général. Ordre au Tribunal de le faire promulguer dans tout l'Empire.

La dixieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou:* Pour annoncer qu'il ira à la ſépulture de ſon grand-pere & de ſon biſaïeul, pour y faire les cérémonies. Ordre à cette occaſion aux Princes de tous les ordres & aux Grands, de délibérer ſur les récompenſes qu'on doit donner à ceux qui ſe diſtinguent par leur Piété Filiale, leurs vertus ou leurs mérites, & aux Mandarins locaux, de faire des recherches & de rendre compte clairement de leurs informations par eux-mêmes.

La même année, à la neuvieme lune, *Yu-chi* adreſſé aux Grands de la Cour: *Kang-hi* etant allé ſe repoſer dans ſa capitale de Tartarie, au retour de la ſépulture de ſon aïeul & de ſon biſaïeul, donne un feſtin (*Yen-yen*) à tous les Seigneurs du voyage, & un repas aux vieillards qui ont quatre-vingts ans ou au-deſſus.

La onzieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Hio-ché-fou*, &c. *Etant allé à la porte du palais de l'Impératrice très-auguſte, pour m'informer des nouvelles de ſa précieuſe ſanté, Sa Majeſté m'a répondu : Comme je me trouve mal à l'aiſe & un*

peu incommodée, j'ai envie d'aller prendre les eaux minérales de Ché-tching ; *ſi tu m'y accompagnois, cela pourroit peut-être déranger ou retarder les affaires de l'Empire, ainſi il ne faut pas que tu y viennes avec moi. L'Empereur a repréſenté reſpectueuſement: Votre Majeſté très-auguſte va prendre les eaux ; ſi votre ſujet ne vous y accompagne pas, le moyen que ſon cœur puiſſe être tranquille ! Quant aux affaires de l'Empire, elles ſe feront à l'ordinaire : j'ai ordonné à mes Miniſtres de m'en rendre compte une fois tous les jours par un* Tſeou *qui arrivera en poſte.*

La onzieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* au même que ci-deſſus : *Kang-hi* rapporte qu'etant allé ſaluer Sa Majeſté l'auguſte Impératrice, Elle lui dit: *Quoique je fuſſe enfermée dans le palais lorſque votre grand-pere etoit ſur le trône & régnoit avec tant de ſageſſe, je ſais combien etoient redoutables les* Kul-ka, *peuple habile à monter à cheval & à tirer de l'arc. Tout l'univers eſt maintenant en paix & jouit d'une heureuſe tranquillité ; mais plus elle eſt profonde, moins il faut oublier les périls de la guerre. Ayez ſoin de veiller ſur vos troupes, de les tenir en haleine & ſoumiſes à la diſcipline ; aſſurez-vous que les Mandarins qui entrent au palais pour vous rendre compte des affaires, ſoient tous des ſujets fideles & pleins de probité. Ceux qui auroient dégénéré de la Piété Filiale de leurs ancêtres juſqu'à colorer leurs injuſtices du vain prétexte de bien public, vous expoſeroient à tout perdre. Si vous n'employez dans les affaires que des ſages d'une equité egalement integre & eclairée, tout ſe fera ſelon la direction des loix, & il n'y aura ni fautes ni mépriſes.... Je vous communique ces inſtructions maternelles ; ſi elles ſont ſuivies, le Prince & les ſujets rempliront bien leur devoir. Qu'on ſe ſouvienne bien ſur-tout du mot* point d'injuſtices colorées du vain prétexte de bien public.

La douzieme année, à la ſeconde lune, *Chang-yu* au même: *Ayant préſenté humblement à Sa Majeſté l'auguſte Impératrice, la traduction Tartare du* Ta-hio-yen-y, *que votre tribunal m'avoit*

offerte, ſa tendreſſe maternelle m'a donné cette inſtruction : Un Prince qui regne ſur les quatre mers & gouverne des peuples innombrables, ne fait rien qui n'ait de grandes ſuites. Vous êtes chargé, au nom du Tien, *de rendre la juſtice ; que les loix dirigent tous vos arrêts. Si vous voulez opérer la réforme des mœurs, appliquez-vous avant tout à cultiver la vertu. Ce livre vous en donne d'excellentes leçons : faites-vous une affaire capitale de les mettre à profit. Les gens de lettres qui l'ont traduit l'ont fait avec ſoin, l'edition eſt belle & élégante ; donnez-leur mille onces d'argent pour leur témoigner ma ſatisfaction & mon contentement..... Pour me conformer avec le plus profond reſpect à l'ordre maternel de ſon auguſte Majeſté, j'ordonne qu'on diſtribue cette ſomme ſelon ſes intentions.*

La même année, à la cinquieme lune, *Chang-yu* au *Hio-ché-fou*, *&c. Dès que j'ai appris que Sa Majeſté l'Impératrice auguſte etoit indiſpoſée, j'ai couru à ſon appartement, je lui ai préſenté moi-même avec reſpect une potion médicale ; Elle a commencé à être mieux vers les onze heures, & j'ai commencé à être tranquille : je lui ai préſenté encore un bouillon depuis, &c.*

La même année, à la ſeptieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio-ché-tou-hai*, *&c. Kang-hi* donne ordre d'ecrire les faſtes de ſon aïeul, & recommande qu'on le faſſe avec cette noble & majeſtueuſe candeur qui laiſſe aux faits & aux evénemens le ſoin de faire connoître les vertus.

La treizieme année, à la ſeconde lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kiang-kouan*, *&c. Kang-hi* avertit ſes Miniſtres que les largeſſes qui ont eté faites par extraordinaire aux gens de guerre qui ont fait la campagne, ſont une libéralité de la tendre bienfaiſance de Sa Majeſté l'Impératrice auguſte, qui a donné ſes epargnes pour cela; & qu'ainſi cela ne doit point diminuer les récompenſes ordinaires du gouvernement, ni faire loi pour l'avenir. Toute la gloire en eſt due à Sa Majeſté la très-bienfai-

ſante & très-auguſte Impératrice *qui met le comble à ſes bienfaits, & donne encore des ſoieries & de l'argent pour être diſtribués aux ſoldats du camp.*

La quinzieme année, à la premiere lune, *Tchao-yu* adreſſé à tout l'Empire : *Kang-hi*, pour ſe conformer au grand enſeignement de la Piété Filiale, d'imiter les exemples des ancêtres, de ſe conformer à leurs enſeignemens, & faire les volontés & les inclinations de ſes parens, dit : Que ſes ancêtres ayant toujours regardé comme une choſe capitale dans le gouvernement d'aſſurer la ſucceſſion paiſible de la couronne, & la très-auguſte Impératrice ſon aïeule & l'auguſte Impératrice ſa mere, deſirant par des vues dignes de leur haute ſageſſe, de leur amour maternel & de leur bienfaiſance, qu'il nomme un ſucceſſeur parmi ſes enfans, il déclare Prince héritier l'aîné des *Ayo*, & lui en donne les ſceaux, qu'il ordonne aux Princes de tous les ordres & aux Grands de l'Empire, de venir lui préſenter en cérémonie. A cette occaſion, il décerne de nouveaux titres aux Impératrices ſa grand-mere & ſa mere.

La vingtieme année, à la douzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou : Kang-hi* ordonne qu'on fera une fête pour la ſoixante-dixieme année de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice ſa grand-mere, & que les Princes de tous les ordres, les Grands & les Mandarins viendront faire leurs réjouiſſances, ſelon qu'il eſt preſcrit dans le cérémonial.

La même année & à la même lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou : Kang-hi* après avoir poſé en principe que c'eſt la Piété Filiale qui aſſure la proſpérité d'un regne, & avoir fait honneur à cette grande vertu, qu'il s'eſt appliqué à cultiver par les honneurs qu'il a rendus à ſa grand-mere, par la fête récente de ſa ſoixante-dixieme année, par le choix d'un Prince héritier, annonce à tout l'Empire que c'eſt à la ſageſſe des conſeils de cette très-auguſte Princeſſe, qu'il croit devoir attribuer le

ſuccès de ſes armes contre le rébelle *Ou-ſan-kouei :* il invite tout l'Empire à prendre part à la joie qu'il a de devoir ce nouveau ſuccès à Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, & lui décerne de nouveaux titres pour être un monument eternel de ſa reconnoiſſance.

La vingt-deuxieme année, à la ſeconde lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kong-pou : Kang-hi*, ſur ce qu'on lui avoit repréſenté qu'il falloit raccommoder un pont du chemin de la ſépulture de ſon pere, obſerve qu'y ayant ſi peu de temps qu'il a eté bâti, il faut que ceux qui en etoient chargés aient plus viſé à epargner l'argent du tréſor qu'à lui donner la ſolidité qu'il devoit avoir. En conſéquence il dit : Que ſon intention etant qu'on le faſſe avec ce ſoin & cette nobleſſe de dépenſe que demandent les ouvrages publics qui doivent durer toujours, il ne veut pas qu'on regarde à la dépenſe, & décide que pour plus grande ſûreté, on ne fera uſage d'aucun des anciens matériaux.

La vingt-quatrieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Kei-ko-hio-ché, &c. Kang-hi* releve un défaut de reſpect dans la maniere dont on avoit prononcé ſon nom & celui des Princes ſes fils & petit-fils, dans une cérémonie aux ancêtres, &c.

La même année, à la neuvieme lune, l'Empereur ayant appris pendant le voyage qu'il fit, que Sa Majeſté la très-haute Impératrice etoit incommodée, il vint en poſte jour & nuit, & courut tout eperdu à ſon appartement & lui préſenta lui-même une médecine : elle fit effet, & Sa Majeſté ayant commencé à repoſer vers le minuit, Elle fut hors de danger, & dit qu'Elle avoit fait un vœu au temple du *Pe-la.* Les eunuques de la préſence repréſenterent qu'il pleuvoit, que les chemins etoient rompus, & qu'il n'y avoit aucun inconvénient à en différer l'accompliſſement. Mais l'Empereur prit la parole, & dit : *Ma très-auguſte aïeule m'a plongé dans la*

triſteſſe & dans l'inquiétude, par l'accident de ſa maladie ; ſa guériſon fortunée me rend la paix & la joie ; mon cœur lui doit la conſolation de voir acquitter ſon vœu ſans délai. L'Empereur partit, & fut mouillé de la pluie pendant tout le chemin.

La vingt-ſixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Hing-pou : Kang-hi* lui dit que, malgré tous ſes ſoins, ſes attentions & ſes empreſſemens pour conſerver la précieuſe ſanté de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, Elle eſt retombée malade. *Les inquiétudes de mon amour ne me quittent ni jour ni nuit, le ſommeil & la nourriture ne ſont plus rien pour moi ; toute ma conſolation a eté de tourner humblement mes penſées vers le* Tien *ſuprême : je me ſuis proſterné la larme à l'œil & ai profondément médité par où je pourrois obtenir ſon aſſiſtance ſacrée, & j'ai ſongé que conſerver la vie des hommes qu'il aime etoit le plus ſûr moyen d'obtenir de ſon infinie clémence & bonté, la prolongation d'une vie que nous voudrions obtenir aux dépens de la nôtre. Kang-hi*, en conſéquence accorde la grace de la vie à tous les criminels qui ne ſont pas exceptés par la loi des grands pardons, & finit par dire : *Je prie le* Tien *de bénir mes deſirs.*

Le 16 de la même lune (c'eſt-à-dire, deux jours après), *Chang-yu* adreſſé aux Grands : *Kang-hi* y dit aux Seigneurs & Miniſtres de l'audience, Qu'il emploie toutes les reſſources de la Médecine pour guérir la maladie de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, & que voyant que les remedes humains trompent tous ſes deſirs & ne donnent aucune treve à ſes mortelles inquiétudes, il a réſolu d'aller en perſonne au *Tien-tan*, pour demander la conſervation de la plus précieuſe des vies. Les Grands ayant repréſenté à Sa Majeſté que les inquiétudes de ſon admirable Piété Filiale etoit une priere très-touchante devant le *Tien*, parce qu'elle etoit ſoutenue par toute ſa conduite, & que ſelon leur façon de penſer, ils croyoient que le cœur du *Tien* en ſeroit plus touché que d'un ſacrifice &

ſe laiſſeroit fléchir. *Kang-hi* répondit que depuis la maladie de Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice, il n'a paſſé aucun jour ſans demander ardemment ſa guériſon; mais que la maladie allant toujours en augmentant, les inquiétudes & les angoiſſes de ſon cœur augmentant encore plus, il ſe tourne vers le *Tien*, du fond de l'abîme de douleur où il eſt plongé, & invite tout le monde à s'unir à lui.

Le 17 de la même lune, l'Empereur ſortit à pied de ſon palais, ſuivi des Princes de tous les ordres, des Comtes de la Famille & de l'Empire, des Seigneurs & des Grands, des Mandarins de robe & d'epée de la Cour & des Tribunaux, & alla au *Tien-tan*. Après le ſacrifice, proſterné ſur les marches de l'autel, il fit à haute voix une priere où il commence par dire, en parlant au *Tien* ſuprême, Que c'eſt pour lui obéir qu'il a toujours mis à la tête de ſes devoirs celui d'honorer ſa très-auguſte grand-mere; puis il décrit l'etat où elle eſt, l'inutilité des remedes, ſa déſolation, la juſtice de ſa déſolation à cauſe de ce qu'il doit à la tendreſſe, aux conſeils & aux vertus de la Princeſſe, l'impoſſibilité où il eſt d'en témoigner ſa reconnoiſſance, & en prend occaſion de conjurer le *Tien* d'une maniere très-touchante de la conſerver, & lui offre de retrancher de ſa vie tout ce que ſa clémence & ſa bonté voudront ajouter à celle de ſa grand-mere; la priere finit par des ſoupirs, des ſanglots & des larmes, & tout le monde s'eſt attendri à ne pouvoir pas retenir les ſiennes.

Le même jour, les Grands ayant appris que l'Empereur s'etoit ſenti fatigué & abattu en rentrant dans ſon palais au retour du *Tien-tan*, on envoya une grande députation de tous les Tribunaux vers Sa Majeſté, pour la conjurer de s'accorder quelque repos, & ne pas expoſer les eſpérances & le bonheur de l'univers. L'Empereur répondit que, malgré toutes ſes inquiétudes & ſa triſteſſe, dès que Sa Majeſté la très-auguſte

Impératrice

Impératrice fût alitée, il s'etoit repoſé quelques jours ſur les ordres qu'il avoit donnés, des ſoins dont Elle avoit beſoin; mais que dès qu'il avoit entrevu que les remedes n'opéroient pas, il n'avoit plus eté maître de s'en rapporter à d'autres qu'à lui-même, s'etoit tenu ſans ceſſe auprès de ſon chevet pour la ſervir, & n'avoit dormi que ſur une natte aux pieds de ſon lit, pour être à portée la nuit comme le jour de lui préſenter lui-même tout ce qu'Elle devoit prendre; qu'à la vérité Sa Majeſté l'auguſte Impératrice lui avoit ordonné pluſieurs fois de retourner dans ſon appartement; mais qu'il lui avoit déſobéi, parce que ſongeant avec quel excès de tendreſſe & d'amour maternel Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice l'avoit ſoigné, elevé, inſtruit pendant trente années, il n'etoit pas maître de ſa ſenſibilité, & qu'etant devenue plus malade, il ne pouvoit avoir d'autre repos que de redoubler ſes ſoins & ne pas s'eloigner de ſon chevet.

A minuit, la très-auguſte Impératrice mourut. L'Empereur, ivre de douleur & d'affliction, fit retentir tout le palais de ſes cris, verſa des torrens de larmes, & il ne fut pas poſſible de lui faire prendre aucune eſpece de nourriture, ni de boiſſon. Les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres, alarmés, vinrent au pied de ſon trône pour le conjurer de donner des bornes à ſa déſolation. Mais Sa Majeſté ne répondit à leurs humbles repréſentations qu'en diſant que *Ouen-ti*, de la dynaſtie des *Hoei*, ayant porté le deuil pendant trois ans, il etoit encore plus juſte qu'il le portât, puiſque etant monté ſur le trône à l'âge de onze ans, Sa Majeſté la très-auguſte Impératrice avoit environné ſon enfance de ſoins & de bontés; mais qu'il n'ordonnoit ni ne défendoit de ſuivre ſon exemple. Les Princes & les Grands repréſenterent humblement que l'exemple des anciens devoit céder aux loix qui changeoient les lunes en jours pour le deuil des Empereurs, à

l'intérêt de l'Empire & aux desirs inquiets de tous ses sujets. L'Empereur ne répondit qu'en disant qu'ayant eu le bonheur de jouir de la présence de Sa Majesté la très-auguste Impératrice pendant trente ans, & ayant peut-être manqué à ce que lui prescrivoit la Piété Filiale, il vouloit s'en consoler en passant trente jours auprès de son cercueil, sans se déshabiller ni jour ni nuit. Les Princes & les Grands, consternés de cette seconde résolution, se prosternerent la face contre terre, & représenterent humblement que Sa Majesté etant seule chargée des sacrifices au *Tien* (on ne peut pas faire de sacrifices pendant le deuil) & des cérémonies aux ancêtres, que l'ame de la très-auguste Impératrice ne le verroit pas avec plaisir persister dans ce dessein. L'Empereur répondit: *Ma détermination est prise, il est inutile de me faire de nouvelles représentations.*

Le même jour, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* y déclare que ses habits de deuil seront de simple toile blanche; ceux de tous les Princes titrés, de grosse toile, & ceux de la Famille Impériale & Officiers du palais, en toile ordinaire.

La vingt-septieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adressé au *Li-pou: Kang-hi* loue sa très-auguste grand-mere, & ordonne de composer les inscriptions & eloges dont on ornera son tombeau.

Le même jour, l'Empereur dit à tous les Grands: Qu'on lui fait en vain représentations sur représentations, que sa résolution est inébranlable, & qu'il observera le deuil de trois ans, quelques prieres qu'on lui fasse pour quitter la tente où il habite & retourner dans son appartement. *Je n'ignore pas que je suis Empereur, & je sais m'aimer; mais un petit-fils doit à la Piété Filiale de remplacer son pere & sa mere à la mort d'un grand-pere ou d'une grand-mere. Pourquoi imaginer des distinctions entre ceux qui sont au premier ou au dernier rang? Si c'est par la Piété Filiale que je veux gouverner mes peuples,*

je dois leur en donner l'exemple, &c. Les repréſentations qu'on fit au nom du peuple n'eurent pas plus de ſuccès que celles des Grands. L'Impératrice mere, que l'Empereur envoya ſaluer, eut beau être effrayée de la maniere dont on lui dit qu'il avoit maigri & dont ſon viſage etoit défait, & en témoigner ſon inquiétude, elle ne put rien obtenir.

La vingt-ſeptieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu* adreſſé aux Officiers de la ſuite: *Kang-hi* dit, Qu'autrefois un même chemin le conduiſoit au palais de ſa très-auguſte grand-mere & de ſon auguſte mere, lorſqu'il alloit les ſaluer. Ce chemin qui lui rappelle trop vivement qu'il a perdu ſa très-auguſte grand-mere, aigrit ſa douleur & ſes regrets. Il ordonne en conſéquence qu'on le conduiſe par un autre à celui de ſon auguſte mere, lorſqu'il ira de cinq en cinq jours s'informer des nouvelles de ſa précieuſe ſanté, & lui préſenter ſes reſpects.

La trente-huitieme année, à la troiſieme lune, *Chang-yu*, en réponſe au Placet des Vice-Rois & Gouverneurs des Provinces, qui etoient venus à la Cour pour ſaluer Sa Majeſté à l'occaſion du jour de ſa naiſſance. Sa Majeſté dit: *On célébrera le jour de ma naiſſance à l'ordinaire. Mais depuis que le* Tien *a appellé à lui la très-auguſte Impératrice, quoique je ne reçoive aucun compliment, & qu'enfermé chez moi pour lire & travailler loin des plaiſirs & des fêtes, des feſtins & des réjouiſſances, les Princes & les Grands qui ſont dans la capitale pourront célébrer ma naiſſance en la maniere accoutumée; pour les Vice-Rois & Mandarins des Provinces, je ne puis conſentir à recevoir les témoignages de leur joie; je leur tiens compte de leur bonne volonté.*

La quarante-unieme année, à la ſeptieme lune, *Kang-hi* etant à *Ge-ho-eulh*, un courier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort d'une *Kong-tchou*, Princeſſe chérie de l'Impératrice mere, dont elle etoit la fille unique. Sa Majeſté fut juſqu'au ſoir ſans prendre aucune nourriture, & répondit aux

repréſentations des Grands, que l'affliction de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice ajoutoit trop à la ſienne pour pouvoir ſe réſoudre à prendre quelque nourriture.

La quarante-neuvieme année, à la premiere lune, *Chang-yu* adreſſé au *Li-pou: Kang-hi* annonce la ſoixante-dixieme année de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice mere, ordonne les cérémonies, fêtes & réjouiſſances accoutumées, ajoute un feſtin extraordinaire dans le palais ſelon le rit Mancheoux, & dit que, quoiqu'il ait déja cinquante-ſept ans, il aura l'honneur de ſervir à table Sa Majeſté l'auguſte Impératrice mere, & de lui préſenter la coupe.

La cinquante-ſixieme année, à la onzieme lune, *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio-ché*, *&c. Kang-hi* double les poſtes, crée des Officiers, &c. pour avoir plutôt & plus continuellement des nouvelles de l'Impératrice, qui etoit à cinq lieues de Pé-king.

La même année, à la douzieme lune. La maladie de l'Impératrice auguſte mere augmentant de jour en jour, Sa Majeſté, quoique malade elle-même & ayant les jambes enflées d'une ſuite d'apoplexie, ne pouvant ſoutenir l'inquiétude de n'apprendre de ſes nouvelles que par ce qu'on lui diſoit, alla la ſaluer en ſe faiſant ſoutenir, & paſſa la nuit auprès de ſon appartement ſans ſe déshabiller, pour être plus à portée de la voir, & ſe dédommager un peu des ſoins que ſon etat l'empêchoit de lui rendre. Les Grands inquiets des ſuites que pourroient avoir ces tranſports de Piété Filiale, firent en vain des repréſentations pour engager Sa Majeſté à ſe ménager. Elle leur répondit : *Le danger où ſe trouve Sa Majeſté l'auguſte Impératrice eſt au-deſſus de toute conſidération: ma maladie ne doit point affoiblir ma Piété Filiale, en diminuant mes forces. Vous tous qui avez vos peres & vos meres, vous devez bien ſentir que vos repréſentations ſont ſuperflues.* Sa Majeſté l'auguſte Impératrice etant morte, l'Empereur n'ecouta plus que ſa douleur, ſe noya

dans les larmes, ſe proſterna à terre, & donna un libre cours à ſes ſoupirs & à ſes ſanglots. Toutes les repréſentations des Princes & des Grands furent inutiles, il prit le grand deuil, ſe vêtit de toile, & alla faire les cérémonies devant le cercueil.

La cinquante-ſeptieme année, à la troiſieme lune, les Princes & les Grands ayant repréſenté que cent jours s'etant déja ecoulés depuis la mort de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice & toutes les cérémonies finies, ils demandoient que Sa Majeſté permît de quitter le grand deuil & de ſe faire raſer. L'Empereur, qui malgré ſa maladie avoit toujours reſté dans la ſalle de deuil, en recule la permiſſion juſqu'au 7 de la quatrieme lune, pour ſe dédommager de tout ce qu'il n'avoit pas pu faire à cauſe de ſes infirmités.

La cinquante-neuvieme année, à la douzieme lune, les Princes, les Grands & les Mandarins de tous les ordres ayant conjuré Sa Majeſté de permettre que ſes fideles ſujets célébraſſent ſa ſoixantieme année, *Kang-ki* répondit par un *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio-ché*, *&c.* *Mes inclinations naturelles & mes goûts ne m'ont jamais porté aux réjouiſſances & aux fêtes. Je ne ſaurois refuſer entiérement celles que me demande l'amour des Princes & des Grands ; mais elles ſeroient dans un temps qui concourt avec l'anniverſaire de la mort de mon glorieux prédéceſſeur mon très-auguſte pere, & de celle de Sa Majeſté l'auguſte Impératrice ma mere ; mon cœur a leur ſouvenir trop préſent pour accorder que ces jours ſoient des jours de réjouiſſance.*

La même année, le même mois, *Chang-yu* adreſſé au *Ta-hio-ché*, *&c.* *Kang-hi*, qui avoit eté obligé de ſe rendre aux ſollicitations, prieres & ſuppliques des Princes, des Grands & des Mandarins de tous les ordres, pour les fêtes & réjouiſſances accordées par les loix pour ſa ſoixantieme année, déclare que ne pouvant pas ſe diſſimuler qu'il s'eſt eloigné en bien des choſes, pendant ſoixante années de regne, des principes &

des grands exemples de ſes auguſtes ancêtres, il veut que la fête commence par les cérémonies qu'on ira faire en Tartarie à leur ſépulture, & comme ſon grand âge ne lui permet pas d'entreprendre ce voyage, il nomme les Princes ſes fils à ſa place.

Il faudroit un volume de notes pour la courte analyſe que nous venons de donner. Nous nous bornerons à dire: 1°. que *Kang-hi* etoit le ſecond Empereur de ſa dynaſtie; 2°. qu'il avoit beſoin de la Piété Filiale pour conquérir les Provinces qui ne lui etoient pas encore ſoumiſes; 3°. qu'il n'etoit pas l'aîné des fils de *Chun-chi*, & avoit eté préféré par le ſuffrage de ſa grand-mere; 4°. que cette grande Princeſſe avoit porté *Chun-chi* enfant, du fond de la Tartarie, pour le mettre ſur le trône de Chine; 5°. que le choix du Prince héritier etoit un coup de politique; 6°. que *Kang-hi* ſe rapproche par-tout de l'ancienne doctrine de Chine, au moins dans ſa maniere de s'exprimer.

NOTICE de ce qui a rapport à la Piété Filiale, dans le Code des Loix de la dynaſtie régnante.

LE Code des Loix de Chine eſt ſans contredit un des plus beaux monumens de l'eſprit humain. Quiconque a lu l'hiſtoire & voit en citoyen tous les peuples de l'univers, n'en veut pas d'autres preuves que la paix, la tranquillité, le bon ordre, la ſubordination & la police qui regnent dans ce vaſte Empire qui embraſſe tant de régions & de climats, & comptoit en 1761, ſelon les dénombremens préſentés à l'Empereur, 198214555 habitans. Donner une notice bien touchée de ce qui a trait à la Piété Filiale, eſt une entrepriſe bien au-deſſus de notre portée; auſſi n'eſt-ce qu'à notre corps défendant que nous nous ſommes chargés d'en ebaucher quelques traits, & uniquement pour montrer notre bonne volonté. Le langage des loix eſt un langage à part dans tous les pays; on peut en ſavoir paſſablement la langue, & en entendre fort mal le code. Que doit-ce être en Chine! Les recherches & le travail ſurmontent bien des difficultés; mais qui oſeroit les demander à notre peu de loiſir? Heureuſement l'Empereur vient de faire publier un précis de toutes les loix, en vingt volumes, ſous le titre de *Tai-tſing-hoei-tien;* c'eſt ſur ce précis que nous avons travaillé. Pour plus grande clarté, & pour faciliter les vérifications & faire entrevoir auſſi un peu le plan du Code Chinois, nous ſuivrons l'ordre qu'on y ſuit.

Code des Loix, depuis le Liv. I juſqu'au VIII.

Tribunal du Tſong-gui-fou, *ou de la Famille Impériale & Maiſon de l'Empereur.* Tous lesPrinces du Sang qui deſcendent

en droite ligne du fondateur de la dynaſtie, ont droit de porter la ceinture jaune. Les noms de leurs enfans, filles & garçons, ſont ecrits ſur le grand livre jaune, avec l'année, le mois & le jour de leur naiſſance. Les Princes qui deſcendent des oncles, grand-oncles & freres du fondateur de la dynaſtie, portent la ceinture jaune-orangé; les noms de leurs enfans ſont inſcrits ſur le livre rouge. On fait chaque année deux nouveaux tableaux des Princes du Sang, dont l'un eſt gardé à *Pé-king*, & l'autre eſt envoyé à *Ching-king* en Tartarie.

L'Empereur ſeul détermine le ſurnom des Princes de la branche régnante, & les autres n'en peuvent pas prendre qui aient une ſignification approchante des noms Mongoults ou Chinois.

Quand les Princes & Princeſſes nés des oncles & freres de l'Empereur auront quinze ans, on préſentera un placet à Sa Majeſté pour obtenir l'agrément de les marier, à moins qu'on ne l'ait déjà fait. Les autres Princes peuvent les marier à leur gré; mais s'ils vouloient donner les Princeſſes leurs filles à des Princes Mongoults, Kal-kas, &c. ils ſeront tenus d'en demander la permiſſion à Sa Majeſté.

La loi détermine dans le plus grand détail: 1°. les titres, grades, &c. qui ſont particuliers à la Famille Impériale; 2°. l'âge & la maniere de les obtenir, ſavoir, par héritage, par grace & faveur, par récompenſe, à raiſon du mérite, ou de la ſcience & capacité, ou du temps de ſervice, ou des grandes actions; 3°. ce qui regarde les cadets des Princes titrés des différens ordres; 4°. le rang, les titres & les droits que les filles de l'Empereur, des Princes ſes enfans & des Princes titrés, portent à leurs epoux; 5°. les prérogatives, diſtinctions, droits honorifiques & revenus ſur l'Etat, attachés à chaque ordre des Princes titrés, ou que l'Empereur accorde par grace, en don, ou par récompenſe.

Les Princes de tous les ordres doivent ſubir dans les temps marqués, des examens militaires. Selon qu'ils s'y diſtinguent, ou qu'ils montrent peu de capacité, ils obtiennent des points de diligence ou en perdent, ſont elevés ou abaiſſés. Les fils de l'Empereur & des Princes ſes fils, ont leurs ecoles & leurs maîtres, leurs examens littéraires & militaires : c'eſt d'après ces examens, dont on tient regiſtre, qu'ils ſont propoſés plutôt ou plus tard, pour être titrés & elevés à de plus grands ou à de moindres emplois.

Les Princes, comme Princes, n'ont ſéance dans aucun Tribunal de l'Empire ; leur autorité héréditaire n'eſt que dans les bannieres Tartares. Il n'y a de charges affectées à leur rang que celles qui regardent les ſacrifices, les cérémonies aux ancêtres, la garde des ſépultures Impériales & la préſidence du Tribunal du *Tſong-gin-fou*, & autres emplois de ce Tribunal.

Les titres de Principauté héréditaire, avec tous les droits, revenus, &c. paſſent de génération en génération d'un aîné, fils de l'epouſe légitime, à l'autre. Quand il eſt coupable, l'Empereur choiſit ou quelqu'un de ſes cadets, ou quelqu'un de ſes couſins de la même branche. Il faut faire le procès à une branche pour lui ôter une Principauté héréditaire. Les Principautés de naiſſance, c'eſt-à-dire des fils d'Empereur, diminuent de grade d'une génération à l'autre. A la ſeptieme génération, les deſcendans d'un Empereur ne ſont plus que ceintures jaunes : encore n'eſt-il queſtion que des aînés, & dans le cas ſeulement où ils n'ont fait aucune faute ; car, quand ils en ont fait, on les abaiſſe alors de pluſieurs dégrés à la fois.

Tous les Princes du Sang qui n'ont point de principauté ou d'emploi qui leur donne des revenus ſur l'Etat, ont la haute paie des ſimples ſoldats des bannieres Tartares : outre cela, l'Empereur leur fait un préſent de cent onces d'argent pour les mariages, & autant pour les enterremens. Il eſt d'uſage qu'on tire toutes

les années une grande somme du tréſor des domaines pour ſecourir les Princes du Sang, leurs veuves & les orphelins qui ſe trouvent dans le beſoin, &c.

L'Empereur a de grands & petits ſceaux particuliers pour tout ce qui regarde ſes ancêtres, l'Impératrice mere, l'Impératrice epouſe, les Princes, & tout ce qui concerne la famille & parenté Impériale.

Toutes les affaires criminelles des Princes, & les affaires civiles qui tiennent à leur naiſſance, ſont réſervées au Tribunal du *Tſong-gin-fou*. Toute inſulte grave, injure, ou mauvais traitement fait, même à des Princes qui n'ont aucun titre, eſt un crime de mort, s'ils avoient alors la ceinture de la Famille Impériale; s'ils ne l'avoient pas, on juge la faute comme ſi elle regardoit un ſimple citoyen. Outre le privilege de ne pouvoir être cités qu'à leur Tribunal, ni condamnés que par une ſentence approuvée & ratifiée de l'Empereur, les Princes ont le droit de ſe rédimer de toutes les peines corporelles; le fouet, le bâton, &c. ſont convertis pour eux en amende. La loi ne le dit pas; mais c'eſt un fait de tous les jours, la Police a droit d'arrêter tous les Princes qui ne ſont pas titrés, de les admonêter, enfermer, &c. c'eſt un grand malheur pour eux, quand elle les dénonce & les envoie à leur Tribunal pour être jugés.

Les idées de l'Europe ont bâti une athmoſphere pour les Princes de la Chine, d'après celle qu'ont les Princes d'Europe; & quoi qu'on diſe, elles ne veulent les voir que là. On a ecrit d'ici pluſieurs fois que le nombre des Princes du Sang eſt trop grand ici pour qu'ils puiſſent tous jouir des privileges & diſtinctions qui ſemblent dûs à leur naiſſance, qu'un Prince titré du premier ordre remplit & ſurpaſſe à bien des egards nos idées du rang de Prince; que la diſtance des Princes titrés entr'eux eſt très-grande; & que ceux qui n'ont ni charge, ni dignité ſont

confondus dans la foule des citoyens, & ſont pour l'ordinaire aſſez pauvres, perſonne ne veut de ces récits naïfs. On joint toujours l'idée Européenne de Prince avec le nom de Prince Tartare, ceinture jaune, ou ceinture rouge, & les choſes les plus ſimples deviennent des evénemens.

Tribunal du Li-pou *ou des Mandarins.* Les Mandarins de robe & d'epée de la capitale & des provinces, doivent tous être préſentés à l'Empereur & avoir audience, avant d'entrer en charge ou de paſſer à un nouvel emploi, parce qu'un pere doit connoître les maîtres & gouverneurs qu'il donne à ſes enfans.

Si ceux qui ont obtenu le grade de Docteur ſoit de lettres, ſoit d'armes, ou qui ont déjà eté en charge, ont une conduite repréhenſible, on en préſentera la liſte, pour que leur nom qui eſt ſur le tableau des candidats, ne puiſſe paſſer aux promotions qu'après qu'on aura eu des preuves de leur amendement: or, tout ce qui a trait à la Piété Filiale eſt capital en fait de fautes.

On abrege le temps du ſervice & la durée des emplois dans les endroits où l'air eſt mal-ſain. On donne des emplois plus près de leur pays aux Mandarins qui ont paſſé ſoixante ans. On propoſe de préférence, pour rentrer en charge, ceux qui ont interrompu le ſervice ou à raiſon de maladie, ou pour cauſe d'un deuil, ou ſeroient allés aſſiſter & ſoigner la vieilleſſe de leurs parens âgés.

Le pere, le fils, le frere, l'oncle ou le petit-fils, ne pourront jamais être à Pé-king dans le même Tribunal. Cette défenſe a lieu dans les Provinces pour quatre dégrés de parenté ou affinité, ſoit directe, ſoit collatérale. Aux raiſons de politique de ce réglement, il faut ajouter celles de la Piété Filiale, le *Li* ou décence, ne permettant pas aux fils, neveu, &c. ni de

contredire un pere, un oncle, &c. ni même de s'asseoir en leur présence, sur-tout au même rang.

Il est accordé aux Gouverneurs, Vice-Rois, Lieutenans-généraux & autres grands Mandarins du premier ordre, de proposer leurs fils pour des emplois, sans qu'ils aient obtenu aucun grade. La loi suppose que l'education qu'ils ont reçue y supplée, & que les parens n'oseroient les présenter, s'ils ne pouvoient pas remplir des charges avec honneur. Du reste, cette distinction ne peut avoir aucun mauvais effet, parce qu'elle n'a lieu que pour les petits emplois, & qu'on ne monte aux autres qu'autant qu'on fait preuve de mérite.

On accorde un congé aux Mandarins Tartares pour aller au-devant de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere qui reviennent malades des Provinces, ou à la rencontre du cadavre de leur frere, ou pour assister à ses funérailles. On a dérogé à la loi du deuil de trois ans pour eux, & on l'a réduit à cent jours. Les Tartares ne sont pas en assez grand nombre pour pouvoir la garder.

Tous les Mandarins d'armes & de lettres Chinois, se démettent de leur emploi, à la mort de leur pere ou de leur mere, de leur grand-pere ou de leur grand-mere du côté du pere, & observent rigoureusement la loi du deuil de trois ans. Cacher, différer d'annoncer ces morts est un crime punissable. Ils ont droit de demander à se retirer pour aller servir leurs parens, lorsque ceux-ci ont passé soixante-dix ans, & on ne peut pas le leur refuser. Quand ils sont en voyage, à moins d'un ordre exprès de se presser, ils ont droit de se détourner de dix jours pour aller à la sépulture de leur famille.

Tous les Mandarins de tous les ordres, Tartares & Chinois, d'armes & de lettres, doivent donner, tous les trois ans, une confession par ecrit des fautes qu'ils ont faites dans leur emploi.

On fait examiner à la Cour celle des Mandarins des quatre premiers ordres, & dans les Tribunaux des Gouverneurs de Province celle des autres. A cet examen, on ajoute des informations pour conſtater, 1°. quelle eſt leur application aux affaires ; 2°. comment ils obſervent & font obſerver les loix ; 3°. quel eſt leur talent ; 4°. quel eſt leur âge. A ces informations, on en ajoute encore de plus ſecrettes pour s'aſſurer, 1°. s'ils ſont intéreſſés & avares ; 2°. durs & trop ſéveres ; 3°. foibles & trop mols ; 4°. prudens & diſcrets ; 5°. vieux & caſſés ; 6°. malades & infirmes ; 7°. inquiets & volages ; 8°. bornés & peu expérimentés. Toutes ces informations ſont envoyées en Cour au Tribunal des Mandarins, où d'après un examen où le bien & le mal ſont mis dans la balance, on diſtingue en trois claſſes tous les Mandarins : la premiere, de ceux à qui on donne des points de diligence, ou qu'on eleve extraordinairement à des emplois plus conſidérables ; la ſeconde, de ceux à qui on donne de mauvaiſes notes & des avertiſſemens ; la troiſieme, de ceux qu'on ſuſpend pour quelque temps ou qu'on rejette pour toujours. Il y a divers dégrés dans chacune de ces trois claſſes. Dans la derniere, il y a des Mandarins qu'on laiſſe dans leur emploi, mais ſans appointemens ni droits honorifiques : tout ce qui eſt mérite ou faute en fait de Piété Filiale, eſt toujours de grande conſéquence.

Tous les Mandarins acquierent des mérites, 1°. quand ils ont exécuté fidélement & ſans reproche les commiſſions dont ils ſont chargés, par exemple, de conduire le riz des provinces à la capitale, de faire ſolidement & à temps un ouvrage public, &c. 2°. quand ils ont réuſſi à arrêter dans leur diſtrict les vols, les rixes, les fauſſes gabelles, &c. 3°. quand ils ont fait fleurir & mis en honneur la Piété Filiale, la bonne-foi, la juſtice, l'amour des concitoyens, &c. 4°. quand ils ont fait des défrichemens, des plantations, de nouveaux canaux, &c. arrêté

des inondations, remédié à des séchereſſes, fait périr les ſauterelles, &c. Les fautes ſont oppoſées à ces quatre eſpeces de mérites: quand elles ſont peu conſidérables, elles ne ſont punies que par de mauvaiſes notes, des amendes, des diminutions d'honneurs. Les mitoyennes attirent des abaiſſemens, des caſſations, &c. à moins que l'Empereur ne les pardonne. On eſt traduit au Tribunal des crimes pour celles qui ſont capitales, & par là même dégradé, en péril de perdre la vie, & ſûrement ruiné.

Le pere de l'Impératrice mere ou de l'Impératrice epouſe, ſont faits Comtes de l'Empire, & leurs deſcendans en droite ligne jouiſſent à perpétuité des droits, privileges, honneurs & revenus de cette dignité, à moins qu'ils ne s'en rendent indignes par quelque grande faute.

Tous les Mandarins qui ſe diſtinguent dans leurs emplois, obtiennent de l'Empereur, ſur leur demande, de pouvoir faire refluer leur gloire ſur leurs ancêtres; c'eſt-à-dire, de leurs donner des titres, de leur faire les cérémonies annuelles, d'orner leur ſépulture & de faire peindre leur portrait comme s'ils avoient eté grands Mandarins. Ces graces ſont proportionnées au grade de celui à qui elles ſont accordées: elles remontent à trois générations en faveur des Mandarins du premier ordre, à deux générations pour les Mandarins du ſecond ordre, & ne paſſent pas le pere & la mere pour tous les autres. C'eſt la loi générale; mais elle ſouffre des exceptions dans le cas où on ſe ſeroit ſignalé extraordinairement, ou en défendant la patrie, ou en ſecourant le peuple, ou en appaiſant des troubles & des révoltes. Outre cela, il eſt ordinaire que l'Empereur accorde l'annobliſſement des ancêtres à tous les Mandarins qui ſont en charge dans les années de grace & de pardon général, comme la ſoixantieme année de l'Impératrice mere, de l'Empereur, &c. Ajoutons que les fautes refluent auſſi ſur les ancêtres, & qu'on

dégrade les sépultures des ancêtres des Mandarins qui se sont rendus coupables de certains crimes : ajoutons encore que les epouses légitimes des Mandarins de tous les ordres reçoivent aussi des titres proportionnés au grade de leurs epoux ; quand l'epouse d'un Mandarin a un fils Mandarin, on ajoute le mot *Tai*, c'est-à-dire, *très, par excellence*, à ses noms & titres.

Les Mandarins de robe jusqu'au quatrieme dégré pour la capitale, & jusqu'au troisieme pour les provinces, & les Mandarins d'armes du second ordre, ont permission d'envoyer un de leurs enfans au College Impérial. Après trois ans, s'ils se sont bien comportés, ils entrent dans la carriere des petits emplois, ou ont des appointemens, s'il n'y en a pas encore de vacans.

Depuis le Liv. VIII jusqu'au XX.

Tribunal du Hou-pou, *ou des Finances.* Ce Tribunal qui est comme l'économe de la grande famille de l'Empire, est chargé de veiller sur les limites & les partages des terres, sur les dénombremens, sur la perception des impôts, sur les poids & les mesures, sur les magasins de l'Empire, sur les greniers publics soit de l'Empereur, de l'Empire & du peuple, sur le transport des bleds, sur la fonte & police de l'argent & monnoie, sur les sels, sur les péages, entrées, sorties, &c. sur la paie de tous ceux à qui l'Etat assigne des revenus, appointemens, solde, & les secours qu'il accorde au peuple dans les temps de misere & de calamité. Tous ces objets, qui annoncent un gouvernement paternel par les loix qui en dirigent l'administration, ont bien trait à la Piété Filiale, & mériteroient que nous entrassions dans les détails. Mais nous avons cru devoir y renoncer, parce que les idées de l'Europe sur tout cela sont comme aux antipodes de la Chine ; à moins que d'entrer dans des eclairciſſemens

plus longs que le texte, la plupart des lecteurs entendroient les les choſes tout autrement que nous ne les aurions dites.

Comme on ſe propoſe de donner inceſſamment l'Agriculture de Chine, on y verra tout ce qui concerne le partage, la diſtribution des terres & toutes les loix agraires : loix inférieures de tout point à celles de la bonne antiquité, mais ſupérieures encore à bien des egards à celles de la Grece & de Rome.

Tous les Tartares ſont obligés de faire enrégiſtrer au Tribunal de leur banniere les enfans qui leur naiſſent, ſoit de leur epouſe légitime, ſoit de leurs concubines ; les cacher eſt un crime puniſſable. Le Mandarin dont dépend le coupable & tous ſes proches ſont obligés de le dénoncer, & cenſés complices, s'il peut être prouvé qu'il y a eu ou de la négligence de leur part, ou de la connivence. Ordre aux Officiers publics de dénoncer tout Tartare qui, pour quelque cauſe que ce puiſſe être, feroit le commerce, exerceroit quelque métier, ou reſteroit à la campagne.

Tous les Tartares qui n'ont point d'enfans ont droit d'adopter un fils de leur frere, couſin-germain, ou autre parent au défaut de ceux-là, mais avec l'agrément du chef de leur famille & de leurs Officiers. S'ils n'ont pas de parent qu'ils puiſſent adopter, ce qui arrive ſouvent à ceux qui ſont envoyés loin de la capitale, ou de l'endroit où ils etoient d'abord, ils peuvent adopter un Tartare de leur banniere, mais jamais de Chinois. Le fils adoptif reconnu légalement, jouit de tous les privileges d'un fils légitime dans ſa parenté, dans ſa banniere & dans l'Etat. La famille dont il eſt ſorti ne lui eſt plus rien, il appartient totalement à celle dans laquelle il eſt entré. Les adoptions ſont encore plus fréquentes parmi les Chinois, & datent de la plus haute antiquité. La morale & la politique de Chine les ont toujours regardées comme un des grands appuis de la Piété Filiale.

Filiale. Peut-être ſeroit-il bon que quelque Ecrivain patriote & citoyen réveillât l'attention publique ſur la raiſon de nos anciennes loix qui les favoriſoient, & redreſſât les idées de la multitude qui ne les a abandonnées que par déſuétude & par l'entraînement des mœurs générales.

Dans les promotions & héritages militaires, les fils aînés de l'epouſe légitime ſont toujours préférés chez les Tartares, à moins qu'il n'y ait incapacité reconnue ou crime. Comme il n'y a ni rang, ni dignité héréditaire chez les Chinois, & qu'on ne s'avance que par ſon mérite perſonnel, les aînés ne ſont avantagés que du côté du rang qu'ils ont dans leurs familles, où ils ſont toujours les premiers, où ils ont toujours plus d'autorité & de conſidération. C'eſt à eux qu'appartient le droit de faire les cérémonies aux ancêtres : leur place eſt diſtinguée dans les ſépultures de famille : ils gardent les archives, les portraits des ancêtres, &c. Un Mandarin du premier ordre cédera toujours la premiere place à ſon aîné dans l'intérieur de la maiſon; deſcendra de cheval ou de ſa chaiſe, s'il le trouve dans la rue; viendra ſe proſterner devant lui au nouvel an, quand il ſe marie, quand il lui naît un enfant, quand il reçoit quelque grace de la Cour, &c. ſon aîné ne fût-il d'ailleurs qu'un payſan.

On fait toutes les années un dénombrement général de tout l'Empire, par familles, par diſtricts & par provinces. Outre ce dénombrement général, qui embraſſe tout le monde ſans diſtinction d'âge, de ſexe, ni de rang, il y en a un autre pour la capitation que payoit autrefois le peuple, & dont le pere de l'Empereur régnant a fait grace. On ne met ſur les rôles de ce dénombrement que ceux du peuple qui ont ſeize ans accomplis, & on en ôte ceux qui ont paſſé cinquante ans. Ces rôles ſervent pour les corvées, les recherches générales, les aſſemblées du peuple, &c. Ceux des dénombremens généraux etant juridiques & fidélement conſervés, ſont une reſſource toujours

préſente pour conſtater l'etat des perſonnes & des familles dans tous les cas qui intéreſſent ou l'Etat ou les particuliers. Le gouvernement ſe ſert auſſi de leurs détails pour voir ce qu'il a péri de monde dans les inondations, les tremblemens de terre, les maladies epidémiques, &c. ce qu'il faut de ſecours dans les années de ſtérilité & de diſette, combien un canton eſt fertile, où en eſt l'agriculture, juſqu'où on peut y etendre les manufactures ſans lui nuire, combien on doit y multiplier le nombre des Mandarins & des gens de guerre, &c. Obſervons par rapport à l'agriculture, que les rôles des dénombremens ſervent d'autant mieux à diriger le miniſtere qu'il a une notice détaillée de toutes les terres de chaque diſtrict, de leur dégré de fertilité, & de ce qu'on y cultive. L'Empereur, comme le pere commun, doit connoître le nombre de ſes enfans, & leur aſſurer une honnête ſubſiſtance. Or, comment pourroit-il le faire, s'il ne ſavoit pas quel eſt leur héritage & entre combien de perſonnes il eſt partagé? Quant à ce qui regarde les ſecours que donne l'Etat au peuple dans les années de diſette, on en a déja vu quelque choſe dans le Mémoire qui a eté envoyé d'ici, ſur les greniers publics. On reviendra encore à ce ſujet important, quand on traitera de l'Agriculture, les détails où il faudroit entrer y ſeront mieux à leur place.

Nous ne dirons que ce mot ſur les débourſés continuels de l'Etat pour les revenus qu'il donne aux Princes & aux Grands, les appointemens qu'il aſſigne aux Mandarins de robe & d'epée, & la ſolde qu'il paie aux ſoldats. Un principe de Piété Filiale, bien ou mal entendu, erige en regle infaillible de gouvernement, que l'Etat n'etant riche que de ce qu'il tire du peuple, il doit dépenſer avec economie pour ne pas le rendre malheureux. L'ancienne & la nouvelle politique ſe ſont toujours accordées à ne donner, ſoit à titre de revenus, ſoit à titre

d'appointement ou de ſolde, qu'un honnête néceſſaire. En conſéquence de ce ſyſtême, les gens de guerre & les moindres officiers ſont mieux partagés que dans bien d'autres pays, & les grands Mandarins, les premiers Seigneurs & Princes de l'Empire reçoivent beaucoup moins ſans comparaiſon. Autant il eſt eſſentiel que ceux qui ſont plus près du peuple ne le grevent pas pour ſubvenir à leur entretien, autant il ſeroit funeſte que ceux qu'il voit au-deſſus de lui aigriſſent le ſentiment de la vie laborieuſe qu'il mene par le ſpectacle inſultant de leur faſte & de leurs plaiſirs.

Depuis le Liv. XX juſqu'au LIX.

Tribunal du Li-pou, *ou des Rites.* L'article des rites ou cérémonies eſt immenſe, dans les loix de Chine. Les loix humaines n'ayant pas priſe ſur l'intérieur, les légiſlateurs ont cru remporter une grande victoire ſur les paſſions, en formant les hommes à avoir l'extérieur, les démarches & le langage des vertus ſociales. Cette repréſentation, en effet, ne fît-elle que laiſſer à l'innocence tout ſon courage & toutes ſes forces contre le vice qu'elle flétrit par-là, la loi qui l'obtient procure à la ſociété tous les biens & les avantages qui dépendent d'elle. Quant à l'idée de ſervitude & d'eſclavage qu'on a attachée en Occident à la maniere dont les Chinois honorent le Souverain, les Officiers publics & tous ceux qui ſont revêtus de quelque autorité, elle ne mérite pas d'être refutée. Ces ſoumiſſions & ces reſpects qui effarouchent & ſcandaliſent au loin, ſont toute autre choſe que ce qu'on imagine pour qui les voit de près. C'eſt la Piété Filiale qui les commande; ils commencent dans les familles où on les rend aux peres & meres; & puis montent par dégrés juſqu'au pere commun qui enchérit lui-même ſur tout le monde dans les hommages, les ſoumiſſions

& les reſpects qu'il rend à l'Impératrice ſa mere. La partie des loix qui concerne le cérémonial eſt immenſe dans les détails, parce qu'elles déterminent tout ce qui doit s'obſerver dans les cérémonies religieuſes, politiques, civiles & domeſtiques. Chacune de ces quatre grandes branches ſe diviſe & ſe ſubdiviſe en une infinité de petits rameaux; quoique la Piété Filiale en ſoit comme le tronc & la racine commune, ainſi qu'on le dit dans tous les livres, nous ne ferons que toucher quelques articles qui nous ont paru ſuffire pour remplir notre objet.

On a entendu parler en Occident, des honneurs, reſpects, ſoumiſſions & hommages que l'Empereur rend à l'Impératrice ſa mere. Voici une courte notice de la maniere dont il vient la ſaluer le premier jour de l'an. Au moment que le ſoleil commence à paroître ſur l'horizon, tous les Mandarins de tous les Tribunaux etant en grands habits de cérémonie, & rangés ſelon leur rang dans la cour extérieure qui eſt entre la ſalle du trône & la porte intérieure du palais, les Princes de tous les ordres & Comtes de la Famille Impériale etant auſſi en grands habits de cérémonie, & rangés ſelon leur rang dans la cour de l'intérieur du palais, l'Empereur ſort de ſon appartement, porté dans ſa chaiſe de cérémonie, pour aller chez ſa mere. Comme le palais de l'Impératrice eſt dans l'enceinte du palais & n'eſt ſéparé que par quelques cours de celui de l'Empereur, ceux qui portent les *inſignia* de l'Empire, c'eſt-à-dire, les maſſes, piques, drapeaux, etendards, &c. ont à peine fait quelques pas, quoiqu'ils ſe touchent preſque les uns les autres, qu'ils ſont arrivés dans la premiere cour du palais de l'Impératrice mere, où ils ſe rangent ſur deux lignes: les Mandarins ſe rangent de même dans la ſeconde cour, & les Princes du Sang & Comtes de la Famille dans la troiſieme, qui eſt vis-à-vis de la ſalle du trône de l'Impératrice mere. L'Empereur deſcend de ſa chaiſe dans le veſtibule de cette cour, & la

traverſe à pied. Ce n'eſt pas par l'eſcalier du milieu, c'eſt par celui de l'orient que l'Empereur monte ſur la plate-forme qui eſt devant la ſalle du trône de l'Impératrice. Dès qu'il eſt arrivé dans la galerie couverte qui en fait la façade, un Mandarin du *Li-pou* ſe met à genoux, & préſente le placet de l'Empereur pour prier Sa Majeſté l'Impératrice de vouloir bien monter ſur ſon trône pour recevoir ſes humbles proſternations. L'Eunuque Mandarin à qui on a remis le placet, le porte dans l'intérieur. L'Impératrice mere ſort en habit de cérémonie de ſon appartement, ſuivie de toute la Cour, & monte ſur ſon trône. L'Eunuque Mandarin en avertit le Mandarin du *Li-pou* qui eſt ordinairement le Préſident, & celui-ci ſe met à genoux devant l'Empereur & le prie de faire ſa cérémonie filiale à ſa très-auguſte mere. L'Empereur s'avance ſous la galerie vis-à-vis du trône de ſa mere, & ſe tient debout les manches abattues & les bras pendans. Les Princes qui ſont au fond de la cour & les Mandarins qui ſont dans la ſuivante en font autant, la muſique de l'Empereur & de l'Impératrice jouent enſemble l'air *Ping* qui eſt très-doux & très-tendre : un Mandarin crie à haute voix, *mettez-vous à genoux*, & dans l'inſtant l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins tombent à genoux: un moment après il crie, *proſternez-vous*, & tout le monde ſe proſterne la face contre terre : il crie, *redreſſez-vous*, & tout le monde ſe redreſſe : après trois proſternations, il crie, *relevez-vous ;* l'Empereur, les Princes & tous les Mandarins ſe remettent debout dans la poſture où ils etoient d'abord : puis tombent à genoux, font trois proſternations nouvelles, ſe relevent encore, retombent à genoux & en font trois autres, ſe proſternant & ſe redreſſant au cri du Mandarin, maître des cérémonies. Les neuf proſternations faites, le Mandarin du *Li-pou* ſe met à genoux, & préſente un ſecond placet de l'Empereur pour inviter l'Impératrice mere à retourner dans ſon appartement.

Le placet eſt porté dans l'intérieur de la ſalle, & la muſique qui accompagne l'Impératrice annonce ſon départ: la muſique de l'Empereur lui répond, & le Mandarin du *Li-pou* vient ſe proſterner devant l'Empereur pour lui annoncer que la cérémonie eſt finie, & l'inviter à s'en retourner dans ſon appartement. La muſique de l'Empereur joue une fanfare. Sa Majeſté redeſcend par l'eſcalier de l'orient, retraverſe la cour à pied & ſe met dans ſa chaiſe dans le veſtibule où Elle en etoit deſcendue, & retourne dans ſon appartement dans le même ordre qu'Elle etoit venue. Alors la cloche de la grande tour ceſſe de ſonner: car nous avons oublié de dire qu'on commence à la ſonner dès que l'Empereur ſort de chez lui, pour cette grande cérémonie. L'Impératrice epouſe, ſuivie de toutes les Reines, Princeſſes, Comteſſes de la Famille Impériale & de toutes les Dames de la Cour, vient faire auſſi ſes proſternations à l'Impératrice mere, & avec le même cérémonial. Pour l'Empereur, il monte quelque temps après ſur ſon trône & reçoit celles des Princes, des Mandarins, de tous les Tribunaux, & de tous vaſſaux & tributaires etrangers.

Qu'il nous ſoit permis d'obſerver en paſſant, 1°. que tout préjugé à part, on doit convenir qu'une cérémonie comme celle dont nous venons de faire l'abrégé, eſt très-propre à donner une grande idée du reſpect filial; 2°. qu'il faut avouer qu'aucune mere au monde ne reçoit tant de reſpects & d'honneurs qu'une Impératrice mere en Chine: reſpects & honneurs d'autant plus inſtructifs qu'ils ſont tous preſcrits, articulés & conſacrés par la loi. L'anecdote ſuivante fera comprendre où en eſt l'Empereur à cet egard. Comme l'Impératrice mere a ſon palais particulier, & toujours aſſez eloigné de celui de l'Empereur pour qu'il ne puiſſe y aller qu'en cérémonie, l'obligation de lui rendre viſite de cinq en cinq jours devenoit fort pénible en hiver pour l'Empereur, qui a ſoixante-trois ans,

parce qu'il falloit deſcendre de ſa chaiſe dans le veſtibule, & traverſer la cour à pied, malgré le vent du nord & le froid qui eſt ici très-rigoureux. Le ſeul moyen qu'on ait trouvé de le diſpenſer de cette etiquette, à laquelle il s'eſt ſoumis tant d'années & qui pouvoit devenir funeſte à ſa ſanté, a eté de l'en faire diſpenſer par une déclaration de l'Impératrice mere, qui a eté enrégiſtrée & promulguée, dans laquelle Elle lui ordonne pour ménager ſa chere ſanté, de venir chez elle par la porte latérale de la cour, & de ne deſcendre de ſa chaiſe que ſous la galerie qui eſt devant ſon appartement. 3°. Que dans toute la Chine, dans lesprovinces comme à la capitale, dans les villages comme dans les villes, les enfans ſe proſternent devant leurs parens, les cadets devant leurs aînés, les gendres devant leur beau-pere, les inférieurs devant leurs ſupérieurs, les diſciples devant leur maître: & ces proſternations ſont d'etiquette & de devoir dans toutes les cérémonies civiles & fêtes domeſtiques; mais l'Empereur eſt le ſeul qui en faſſe & en reçoive neuf. 4°. Que dès que l'Empereur a eté reconnu & proclamé Empereur, la premiere choſe qu'il fait eſt d'aller ſe proſterner devant l'Impératrice ſa mere, en la maniere que nous venons de dire: ce n'eſt qu'après lui avoir rendu ſes hommages qu'il reçoit ceux des Princes & de toute ſa Cour. 5°. Que lorſqu'il s'agit de nommer une Impératrice epouſe, de donner une principauté à un fils de l'Empereur, de faire quelque réglement pour la Famille Impériale, d'accorder au peuple quelque grace, &c. on ne manque jamais de faire intervenir un ordre de l'Impératrice mere auquel l'Empereur obéit, & qu'il n'eſt cenſé que promulguer, par les termes même de l'Edit ou Déclaration qu'il y joint.

Les droits de la Piété Filiale ſont ſi ſacrés, que quoique les *Ayo* ou fils de l'Empereur ne puiſſent epouſer que des Tartares, qui ſont leurs eſclaves, ils vont viſiter leur beau-pere

& leur belle-mere pour la cérémonie des fiançailles, viennent chercher leur epouſe chez elle, puis ſortent de leur palais pour venir la recevoir à la porte & l'y introduire. Il en eſt de même pour les *Kong-tchou* ou Princeſſes filles de l'Empereur, lorſqu'elles ſont données en mariage au fils de quelque Grand. Le pere, les oncles & les autres proches parens du gendre futur de Sa Majeſté ſont admis, à titre d'alliés, à boire du vin, & du thé en ſa préſence lors de la cérémonie des fiançailles. La mere, les tantes & autres proches parentes du jeune homme, reçoivent le même honneur chez l'Impératrice.

Dans les mariages des particuliers, à commencer par les plus grands Seigneurs, tout ce qui eſt etiquette, cérémonial & *Li*, tend ſenſiblement & à donner une grande idée du mariage & à conſacrer les devoirs de la Piété Filiale. 1°. Le gendre eſt d'abord reçu comme un hôte chez ſon beau-pere, le jour des fiançailles; puis on le conduit en cérémonie dans une ſalle où il ſe proſterne à pluſieurs repriſes devant ſon beau-pere & ſa belle-mere qui ſont aſſis ſur une eſtrade, puis devant les oncles, tantes & autres proches parens de ſa future epouſe. De retour chez lui, il remercie ſon pere & ſa mere par trois proſternations qu'il fait enſuite dans la maiſon à tous ſes anciens, & va faire auſſi de même chez tous ſes proches parens, ſupérieurs & amis de ſa famille. 2°. Le jour du mariage, il va chercher ſon epouſe en grand appareil, & ſe proſterne devant ſon beau-pere & ſa belle-mere. Les derniers adieux de la fille à ſes parens ſont des proſternations. Son epoux marche quelque temps à côté de ſa chaiſe, puis la quitte pour l'attendre à la porte de ſa maiſon & la conduire à ſon pere & à ſa mere, devant qui ils ſe proſternent tous les deux, puis devant leurs autres parens. Nous ne diſons rien des cérémonies particulieres des deux epoux qui ſe mettent à table & troquent pluſieurs fois de verre ou de coupe. 3°. Ceux qui ont des ſalles d'ancêtres,

vont

vont faire plusieurs prosternations devant leurs portraits ou tablettes ; quelques jours après les noces, ils vont à la sépulture du mari, & font les cérémonies & prosternations ordinaires. 4°. Un mois après les noces, la nouvelle mariée revient chez ses parens, conduite par son epoux, qui l'y laisse quatre ou cinq semaines. Pendant tout ce temps, elle est traitée en fille de la maison, & elle doit se comporter, s'occuper, travailler dans le menage comme lorsqu'elle etoit fille. Après cette premiere fois, elle est toujours traitée en hôte dans la maison paternelle.

Ces loix déterminent dans le plus grand détail la forme des habits pour toutes les saisons. La Cour a fait imprimer un livre où tout est expliqué & représenté dans un grand nombre de planches, afin qu'aucune mode ne pût rien y changer, ni dans la capitale ni dans les provinces. Comme ce livre très-curieux a eté envoyé en France & mis à la Bibliotheque du Roi, il suffira de dire ici, 1°. que les habits de cérémonie de l'Empereur sont plus ou moins magnifiques selon les cérémonies religieuses, politiques, ou domestiques pour lesquelles il les prend ; 2°. que les ornemens distinctifs des habits sont tellement combinés, qu'ils vont toujours en diminuant depuis l'Empereur jusqu'aux Mandarins du neuvieme ordre ; que les dégrés sont si sensibles, qu'on distingue d'abord le grade & le rang de tous les hommes publics ; si economisés, qu'ils arrêtent le luxe des riches, & ne sont pas ruineux pour les pauvres. 3°. Que les habits de cérémonie de l'Impératrice mere, ainsi que tout ce qui est à son usage, est plus magnifique que pour l'Empereur. L'Impératrice epouse est en tout au niveau de l'Empereur, ainsi que les epouses légitimes des Princes, des Grands, &c. 4°. Que dans les fêtes de famille, les enfans prennent leurs grands habits de cérémonie pour faire plus d'honneur à leurs parens. A la soixantieme année d'une mere, par exemple, un Mandarin

vient en habits de cérémonie, avec ſon epouſe, pour ſe proſterner devant elle. 5°. Qu'on ne porte les grands habits de cérémonie que fort rarement, & qu'à parler en général, tout le monde s'habille fort ſimplement. L'Empereur lui-même donne l'exemple : les jours d'audience ordinaire, ſes habits ne ſont que pourpres : dans l'intérieur du palais & dans les jardins, nous en avons eté témoins bien des fois, ſes habits ſont comme ceux d'un ſimple particulier, & ne le diſtinguent pas des gens qui l'environnent. Ceux qui ont fait ſonner ſi haut le faſte Aſiatique & Chinois, n'ont voulu parler apparemment que des grandes fêtes & cérémonies.

L'Empereur, comme Pere commun, eſt chargé par la loi de préſider à l'education de la jeuneſſe par lui-même & par ſes Officiers. Aucun pere ne ſuit d'auſſi près l'education & les etudes de ſes enfans, que l'Empereur celles des Princes ſes fils & ſes petits-fils. Les loix qui regardent leur ecole, ſoit pour le rang & le choix de leurs maîtres, ſoit pour le plan & la continuité de leurs etudes, ſeroient renvoyés en bien de Royaumes à la République de Platon & dans le pays du pédantiſme, ainſi que celles qui concernent les examens des premiers lettrés que l'Empereur fait par lui-même, ſoit pour choiſir les plus habiles, ſoit pour s'aſſurer qu'ils continuent à cultiver leur ſavoir par l'etude. La qualité de pere commun excuſe & annoblit tout cela aux yeux des Chinois. Les Princes & les Grands, bien loin de trouver etrange que l'Empereur admette en ſa préſence les premiers docteurs d'un examen, leur faſſe des préſens, leur donne un feſtin & les faſſe conduire comme en triomphe, ſont les premiers à y applaudir, & ſe font un honneur d'imiter leur maître. Comme la Piété Filiale eſt notre objet, nous remarquerons en paſſant que les couriers galopent jour & nuit pour porter à un pere & à une mere la grande nouvelle du grade de docteur du premier ordre, accordé à leur fils : hommes publics,

parens, amis, concitoyens, tout le monde y prend part; on charge leur porte d'un nombre prodigieux de congratulations & de louanges en proſe & en vers, & les plus pauvres ſont riches pour leur faire leurs préſens de félicitation. On l'a dit il y a long-temps, un pere & une mere jouiſſent plus de la gloire & des ſuccès de leur fils que lui-même; quelque grade, emploi ou dignité qu'il obtienne, ſon premier ſoin eſt de ſe proſterner devant eux pour leur en faire hommage, & les en remercier, comme les devant à l'education qu'ils lui ont donnée.

C'eſt encore comme Pere commun que l'Empereur eſt chargé par la loi, de ſe faire rendre compte de ceux de ſes ſujets de toutes les conditions qui ſe diſtinguent par leur Piété Filiale, leur probité, leur zele pour le bien public, &c. & des filles qui ont expoſé ou ſacrifié leur vie pour la défenſe de leur chaſteté; des veuves qui n'ayant pas encore trente ans, ou des filles qui n'ayant eté que fiancées & ayant perdu leur futur, ne ſe marient pas. Les loix ordonnent trois choſes à cet egard: 1°. que les Mandarins de chaque diſtrict en envoient les informations & détails juridiques en Cour; 2°. que les Mandarins du *Li-pou* qui ſont chargés de cette partie, ſoit pour la Famille Impériale, ſoit pour les ſoldats des bannieres, ſoit pour les lettrés ou le peuple, préſentent une premiere requête à Sa Majeſté pour en obtenir l'argent & les ſoies de préſent, & puis une ſeconde pour demander les différentes récompenſes d'uſage en argent, penſions, titres honorifiques, &c. ſelon la vertu qu'il faut honorer & le dégré dans lequel on s'y eſt diſtingué. Ce qui flatte le plus les Chinois en ce genre, ce ſont des inſcriptions en lettres d'or, magnifiquement encadrées & munies des ſceaux publics. La maniere dont le Mandarin qui en eſt chargé les apporte & les place, eſt très-propre à frapper la multitude & à illuſtrer une famille. Quand ces inſcriptions ont eté ecrites

par l'Empereur lui-même & ſont munies de ſon cachet, comme il arrive quelquefois, toute une ville vient féliciter les pere & mere, ou les enfans de ceux à qui elles ſont accordées. La loi accorde auſſi de pareilles inſcriptions aux familles nombreuſes qui vivent dans une grande union pendant pluſieurs générations, à ceux qui font de grandes aumônes au peuple dans les temps de famine, à ceux qui ont fait bâtir des ponts ou raccommoder des chemins à leurs frais, & aux vieillards qui ont cent ans : enfin la loi charge l'Empereur, & l'Empereur les Mandarins de chaque diſtrict 1°. de faire nourrir les enfans trouvés ; 2°. de fournir à l'entretien & à l'education des orphelins qui n'ont point de proches parens ; 3°. de donner cinq ſacs de riz & cinquante pieces de toile aux femmes du peuple qui accouchent de trois enfans à la fois ; 4°. de fournir un cercueil & de faire enterrer les pauvres qui meurent ſur les chemins. Mais hélas ! que l'exécution eſt loin de la loi !

Il doit y avoir toutes les années des feſtins publics dans toutes les villes des trois ordres. Ce ſont les premiers Mandarins de chaque diſtrict qui y préſident. Les convives nommés par la loi ſont, des docteurs d'une réputation integre & ſans tache, des Mandarins de robe & d'epée qui ſe ſont retirés, d'anciens chefs du peuple, & des citoyens d'une probité reconnue. La loi articule dans le plus grand détail le cérémonial qui doit s'obſerver dans cette fête, dont le but principal eſt de faire honneur au mérite & de conſerver dans la ſociété les honnêtetés, déférences & politeſſes d'eſtime & d'amitié. Ce qui nous y a paru le plus digne d'attention, c'eſt qu'on y lit quelques articles des loix, & que le Mandarin Préſident y dit aux convives, de la part & au nom de l'Empereur : *Si on nous a aſſemblés ici pour ce feſtin ſolemnel, ce n'eſt pas tant pour que nous ayons le plaiſir de boire & de manger enſemble, que pour que nous nous animions & nous encouragions à ſignaler*

notre fidélité pour le Prince, notre amour pour nos peres & nos meres, notre tendreſſe pour nos freres, notre déférence pour nos anciens, notre conſtance pour nos amis, notre bon cœur pour nos parens, & notre empreſſement à conſerver la concorde & la paix avec nos concitoyens & nos voiſins. Les airs que joue la muſique & les chanſons que chantent les Muſiciens, ſe rapportent tous à cela.

Rien de plus beau en Chine que le cérémonial fixe & immuable qui s'obſerve à la Cour. C'eſt un vernis qui releve tout, & ſert admirablement à conſerver le reſpect qui eſt dû à l'Empereur, & à conſacrer ſon autorité ſuprême. Il ſert auſſi à forcer l'Empereur lui-même à une nobleſſe, à une décence & une continuité de repréſentation qui lui epargne une infinité de fautes & prévient beaucoup de malheurs. Ces grandes vues des légiſlateurs Chinois ont egalement lieu pour toutes les fêtes, cérémonies, aſſemblées, audiences & tout ce qui eſt ordre, ſubordination, police & honnêteté, dans tout ce qui a trait à l'adminiſtration publique, à la vie civile & à la ſociété. La loi entre dans des détails circonſtanciés qui obvient à tout. Les Princes, les Grands, les Mandarins de tous les ordres de robe & d'epée, les gens de lettres de tous les dégrés, & les plus ſimples citoyens ſavent au juſte les titres qu'ils doivent donner, les politeſſes qu'ils doivent faire, les honneurs qu'ils peuvent accepter avec qui que ce ſoit qu'ils ſe trouvent. Tout eſt fixé & déterminé avec la plus grande préciſion ; il n'y a jamais ici ni conflits de droits, ni diſputes de préſéance. Il faut le vouloir, & ſe rendre ridicule en pure perte, pour manquer aux perſonnes à qui on rend viſite, dont on en reçoit, ou avec qui on ſe rencontre. Une ſageſſe vulgaire regardera comme petit & indigne de l'attention d'un légiſlateur, de marquer, par exemple, à quel endroit de ſa maiſon on doit aller recevoir ſon ſupérieur, ſon egal, &c. quel ſalut on doit lui faire, où

on doit le faire placer, ſi on doit l'inviter à prendre du thé, comment on doit le lui préſenter, juſqu'où & comment on doit le reconduire quand il s'en va, &c. Cependant, ſi on réfléchit combien cela prévient d'offenſes, de mécontentemens, de brouilleries & de mauvaiſes affaires, on ſera peut-être humilié de ce qu'il faut traiter les hommes comme des enfans; mais on ſaura gré aux ſages qui ont pris des moyens ſi efficaces pour les obliger à être raiſonnables: car il eſt bon de remarquer que la loi ne permet pas plus d'ajouter à ce qu'elle ordonne que d'y retrancher. Son effet immédiat & néceſſaire, c'eſt de conſerver dans la ſociété politique & civile ces egards, ces déférences, ces politeſſes & cette urbanité univerſelle qui font le charme de la vie. Le peuple ſe modele ſur ceux qui le gouvernent; les familles ſuivent le torrent des mœurs générales, & ceux qui compoſent les plus pauvres familles ne ſauroient être ſi polis & ſi honnêtes hors de leurs maiſons, ſans y porter des manieres qui y facilitent admirablement les reſpect & les prévenances de la Piété Filiale. Car enfin il n'eſt pas dans la nature de l'homme qu'un fils à qui on ne parle de ſon pere qu'avec honneur, & qui n'en parle lui-même qu'avec reſpect, qui n'oſe pas s'aſſeoir devant lui quand il y a un hôte, & qui tient ſon rang vis-à-vis d'un cadet, d'un neveu, &c. il n'eſt pas naturel qu'il s'emancipe & s'oublie aiſément vis-à-vis de ſon pere.

Quant à ce qui concerne les ſacrifices, les deuils, les funérailles & les cérémonies aux ancêtres, il n'eſt pas poſſible même d'eſquiſſer des détails, il faudroit trop de préliminaires. Nous nous bornerons à dire par rapport aux ſacrifices, 1°. que c'eſt comme Pere commun & chef de la grande famille de l'Empire, que l'Empereur offre des ſacrifices au *Tien* ou *Chang-ti*, & peut ſeul lui en offrir; 2°. que l'Empereur & tous ceux qui y ont quelque fonction, tous les

Mandarins, toute la Cour s'y préparent par le jeûne, la continence & la retraite. L'Empereur ne donne point d'audience ces jours-là, & les Tribunaux n'expédient point les affaires. 3°. Les Mandarins du Tribunal des crimes, tout homme qui a eté noté, ne peuvent point avoir de fonction dans ces grandes cérémonies. 4°. Les mariages, les funérailles, les réjouiſſances, les feſtins & toute fête ſont défendues. 5°. L'Empereur ne paroît jamais environné d'autant de grandeur, d'eclat, de pompe, de magnificence & de gloire que lorſqu'il va ſacrifier; & il n'eſt jamais ſi abaiſſé & ſi eclipſé que lorſqu'il offre le ſacrifice. 6°. Tout ce qui ſert au ſacrifice eſt d'une richeſſe, d'une beauté & d'un ordre particulier; les inſtrumens même de muſique ſont les plus grands qu'il y ait, & on ne peut pas s'en ſervir ailleurs.

Dans le deuil & les funérailles, la loi a fixé tout ce que demandoit la différence des rangs, mais de maniere que le logement, la demeure, la nourriture, les habits, la contenance, les diſcours & les cérémonies n'annoncent que triſteſſe, douleur, accablement, déſolation & agonie. Plus on remonte du peuple juſqu'aux Grands, aux Princes & à l'Empereur, plus le ſpectacle devient lugubre & attendriſſant.

Comme la muſique entre dans toutes les grandes fêtes & cérémonies de l'Empire, l'article des loix pour le *Li-pou* finit par régler tout ce qui concerne les muſiciens, ceux qui les gouvernent, les différens cantiques qu'on doit chanter & les airs qu'on doit jouer, &c. Ou nous nous trompons bien, ou ceux qui font des recherches ſur la muſique des anciens abrégeroient bien leur travail, s'ils pouvoient ſe réſoudre à etudier celle des Chinois. Il eſt certain qu'ils ont pluſieurs inſtrumens tels qu'on les avoit il y a plus de 2500 ans, & faits ſur les mêmes proportions: leurs cimbales très-retentiſſantes expliquent d'abord, à qui les entend, ce qu'en dit l'Ecriture. Quant à leur manie

prétendue de ſe ſervir de pierres & de bois ſonores, ceux qui en plaiſantent auroient bien fait de s'aſſurer d'abord de ce que ſont ces pierres & ces bois, & comment on les met en œuvre. Quant au grand tambour de trois pieds & deux pouces de haut ſur quinze pieds & quelques pouces de circonférence, il faudroit peut-être l'avoir entendu pour juger de l'effet qu'il fait dans certains momens.

Depuis le Liv. LIX juſqu'au LXVIII.

Tribunal du Ping-pou, *ou de la Guerre.* Tout Tartare naît ſoldat & eſt enrôlé dès le berceau. Tout Tartare de condition, depuis les Princes fils de l'Empereur juſqu'au dernier Officier des bannieres, doit ſavoir monter à cheval & tirer de la fleche. Tout Tartare doit être en etat d'aller à la guerre au premier ſignal. Les charges, les dignités, les emplois civils ou de littérature, ne ſont qu'un acceſſoire pour les Mancheoux; leur grand mérite eſt d'être guerriers, & c'eſt celui dont ils ſont le plus jaloux. Les Chinois au contraire regardent le triſte & fatal métier des armes comme leur derniere reſſource. Les pauvres tâchent de ſe faire un héritage d'un poſte de ſoldat qui n'eſt ni dangereux, ni bien pénible, & leur ſuffit pour vivre petitement avec leur famille. Ceux qui ont de la force, de l'adreſſe, peu de diſpoſition pour les lettres & quelque fortune, viſent aux grades militaires qui leur ouvrent la carriere des Mandarinats militaires & de guerre. On n'oſeroit dire à l'Europe combien l'Empereur de Chine entretient habituellement de troupes ſur pied; mais la force & la ſageſſe des loix ſont telles qu'à parler en général, les gens de guerre ſont les plus paiſibles & les plus tranquilles des citoyens.

Les Tartares ont adopté preſque toutes les maximes de la Piété Filiale des Chinois, & ils pouſſent encore plus loin qu'eux

qu'eux le reſpect pour les ancêtres & pour les chefs de leur famille. Les loix qui les regardent particuliérement ont pour point d'appui la Piété Filiale, ſoit dans la maniere dont elles les gouvernent, ſoit dans le ton qu'elles donnent à leurs mœurs, ſoit dans les récompenſes & punitions qu'elles décernent : Elles ont ſi bien réuſſi à la planter & à l'enraciner dans leurs cœurs, que la plupart ſont plus reſpectueux envers leurs peres & meres, plus dépendans de leur chef de famille & meilleurs parens que les Chinois. Mais il faut convenir auſſi que l'Empereur leur donne l'exemple, veille de près à cet egard ſur tous les Princes du Sang, & eſt inexorable à l'egard de ceux qui outragent la Piété Filiale. Cette belle politique a le double effet de rendre les Tartares reſpectables aux Chinois, & de conſerver leurs forces plus unies & plus dociles à l'impreſſion de l'autorité. C'eſt pour y réuſſir encore plus ſûrement qu'on eſt venu à bout peu-à-peu de loger la majeure partie des familles Tartares dans des caſernes immenſes qui ſont placées hors des fauxbourgs de Pé-king, ou aſſez loin dans la campagne, & tellement bâties, que chaque famille de ſimple ſoldat a ſon logement complet & ſéparé, & les officiers, des maiſons proportionnées à leurs grades. L'effet immédiat de ces caſernes, par rapport à la Piété Filiale, eſt d'en rendre les devoirs plus aiſés, en rendant les fautes & plus difficiles à cacher & plus honteuſes. Au moindre bruit dans un ménage, l'officier de garde eſt averti : outre cela, comme chaque caſerne a ſes ecoles publiques, la jeuneſſe y reçoit une bonne education.

Les loix militaires ſont tellement combinées, qu'elles doivent produire l'obſervation de la diſcipline & une grande ſubordination, la pratique & l'habitude des exercices de la guerre, l'emulation de valeur & le mépris du danger, l'eſpérance de s'enrichir & la difficulté d'être riche long-temps. Elles comptent

les années de ſervice & en font un titre pour être avancé; mais ce titre n'eſt valable qu'autant qu'on a les qualités requiſes pour être promu, & qu'on eſt exempt des vices & des défauts marqués par la loi. Les informations décident: ſi elles ſont plus favorables quelquefois aux Tartares, c'eſt que leurs fautes ſont punies plus promptement, plus ſévérement, & que le nombre des emplois qui leur ſont affectés, ſoit à la capitale, ſoit dans les provinces, ſont en beaucoup plus grand nombre.

Voici qui ſe rapporte plus directement à la Piété Filiale. 1°. On n'envoie jamais à la guerre, à moins d'un cas extraordinaire, ni le pere d'une nombreuſe famille, ni les fils uniques, ni les fils des veuves âgées: 2°. On fait des avances à ceux qui vont à la guerre pour faire leurs petites emplettes, & on leur donne une double paie; ſavoir, une pour eux, & une pour la famille, qui la perçoit juſqu'à leur retour: 3°. Outre que le temps de ſervice à la guerre double les années pour l'avancement, le mérite des actions de valeur, de courage & d'intrépidité eſt un titre d'avancement pour les fils & les freres de ceux qui ſont morts avant que d'en recevoir la récompenſe: 4°. Mourir à la guerre de fatigue, mourir de ſes bleſſures, mourir en combattant avec courage, ſont auſſi des titres d'avancement pour les familles, & de récompenſe pour les veuves & les orphelins. Quand on propoſe un Officier pour être promu, on met dans les informations: ſon aïeul reçut tant de bleſſures dans telle guerre; ſon grand-pere mourut dans telle action; ſon pere, ſon frere aîné, ſe ſont ſignalés en tant de rencontres; mais on met auſſi leurs torts, & leurs fautes, quand ils ont eu le malheur de s'oublier. Un Grand même, que l'Empereur interroge ſur ſa famille, dit froidement, mon grand-pere eut la tête coupée pour telle faute; mon pere fut caſſé pour s'être mal comporté en telle affaire: 5°. le Gouvernement fait porter de plus de mille, de plus de quinze cens lieues, ou la treſſe des cheveux,

ou l'arc, ou l'anneau pour tirer de la fleche, de tous ceux qui ſont morts à la guerre, & les fait remettre à la famille, pour être enterrés dans la ſépulture, à la place de leur cadavre: on y joint, outre cela, un eloge, pour être ecrit ſur leur tombeau, & cet eloge eſt proportionné à leurs mérites & faits. Quant aux Officiers, on fait porter ou leur armure, ou leurs cendres, ou leurs oſſemens, ou leur cadavre entier, ſelon leur grade & la façon dont ils ſe ſont diſtingués, & on leur accorde des honneurs pour leur tombeau, ou on le fait elever aux frais de l'Etat, ou bien on leur erige des ſalles & des monumens. Soldats & Officiers ſont nommés dans les gazettes, & leur nom retentit dans tout l'Empire. Perſonne n'a beſoin de nous pour les réflexions que tout cela préſente. Lors de la fin de la derniere guerre de *Yun-nan*, comme il y etoit mort beaucoup de monde, & que chaque famille voulut faire les funérailles de ceux qu'elle avoit perdus, il arriva que les rues furent pleines de convois tous les matins pendant près d'un mois. L'Empereur s'eſt fait comme le tuteur du fils d'un de ſes Grands, qui etoit Général en ſecond, & qui eut le malheur d'être tué dès le commencement de la campagne, & il a chargé d'eloges le tombeau magnifique qu'il lui a fait elever.

Depuis le Liv. LXVIII juſqu'au LXX.

Tribunal du Hing-pou ou *des crimes*. Les loix criminelles de la Chine ſont preſque, à tous egards, & bien moins dures, pour ne pas dire moins cruelles, que celles de l'ancienne Rome. Eſt-ce parce que les préjugés, le génie, le caractere & les mœurs de l'Orient ne demandent pas une ſi grande ſévérité, & que les peuples s'y contiennent dans les bornes du devoir, ſans qu'on leur montre la mort de ſi près? Eſt-ce parce que les Chinois, n'ayant jamais eté barbares ni errans dans les forêts,

ils ont conſervé l'eſprit du gouvernement paternel des premiers âges, & n'ont pas eu beſoin qu'on le changeât ? Eſt-ce parce que les hommes ſont plus près des hommes, dans un pays où il n'y a ni nobleſſe ni bourgeoiſie, & où toutes les conditions reviennent ſans ceſſe au niveau les unes des autres, l'elévation n'etant accordée qu'aux talens, qui ſont rarement héréditaires ? Eſt-ce enfin parce que l'impulſion continuelle de la Piété Filiale repouſſe la multitude loin du crime, & lui en donne une horreur plus perſuaſive & plus efficace que le ſpectacle ſanglant des ſupplices ? Si c'etoit cette derniere raiſon, tous les légiſlateurs devroient prendre à tâche de procurer à la juſtice ce puiſſant moyen de diminuer les crimes ſur la terre & d'epargner le ſang humain.

Comment & juſqu'où la Piété Filiale dirige-t-elle le code criminel de la Chine ? 1°. Toutes les loix en ſont tellement faites, arrangées & enoncées, qu'on ſent d'abord que c'eſt un pere qui parle, qui ne menace que pour ne pas frapper, qui ne défend & n'ordonne que ce qui eſt eſſentiel à la tranquillité commune & au bonheur des particuliers : on ne voit nulle part un maître qui ſuit ſes caprices, ecoute ſes intérêts, & cherche à déployer ſon autorité : 2°. La gradation des ſupplices & des châtimens eſt tellement proportionnée à la nature des crimes, que les coupables ne peuvent ni en méconnoître la juſtice, ni ſe plaindre de leur rigueur : 3°. Quoiqu'elles commandent des dénonciations & accuſations dans tous les cas qui intéreſſent directement le bien public, elles en circonſcrivent ſi ſagement l'obligation, elles y mettent des exceptions ſi raiſonnables, elles en articulent ſi prudemment la maniere, qu'elles les rendent odieuſes dans tous ceux à qui la nature impoſe ſilence, ou que la paſſion peut faire parler : 4°. Les accuſés ne ſont coupables à ſes yeux que lorſqu'ils ſont condamnés par la publicité de leurs crimes ou par l'arrêt du Juge : la priſon, par cette raiſon, n'eſt

pas un ſupplice : la loi charge le Magiſtrat d'y reſpecter le rang, l'âge & le ſexe ; d'y compatir à la vieilleſſe & aux maladies ; d'y adoucir les chaleurs de l'eté & les rigueurs de l'hiver ; de permettre, enfin, à la Piété Filiale & à l'amitié d'y porter les conſolations & les adouciſſemens qui peuvent en diminuer la gêne : 6°. La forme des jugemens eſt telle, qu'une ſentence définitive ne peut avoir lieu que lorſque les preuves ſont complettes : dès qu'il s'agit de la vie, non-ſeulement elle ne laiſſe rien d'arbitraire, mais encore elle exige que les preuves du délit paſſent par pluſieurs Tribunaux, & ſoient envoyées à l'Empereur, qui les fait examiner de nouveau par les premiers Magiſtrats de l'Empire, & abſout, fait grace, diminue la peine, ou du moins differe le ſupplice d'un grand nombre de coupables, & ne livre les autres au glaive, qu'après avoir médité dans la ſolitude leur condamnation, & s'être préparé par le jeûne à la ſigner : 7°. L'extrême vieilleſſe & l'enfance jouiſſent du privilege de ne pouvoir être traduites à aucun Tribunal : la vieilleſſe d'un pere ou d'une mere ſont toujours une grande raiſon de pardon pour un fils, quand le pardon peut avoir lieu ſans intéreſſer le bien public ; & quand tous leurs enfans ſont coupables ou complices du même crime, on leur laiſſe le plus jeune pour les conſoler & les ſervir : 8°. Les fils des veuves qui ont gardé la viduité, les chefs des anciennes familles qui n'ont pas d'autre héritier, les deſcendans des grands hommes ou des citoyens illuſtres qui ont mérité des titres de gloire, en récompenſe de leurs ſervices ou de leurs bons exemples, ainſi que les fils & les petits-fils des grands Mandarins qui ſe ſont toujours diſtingués dans leurs emplois, ſont abandonnés à la clémence paternelle du Prince : 9°. Les châtimens & les punitions corporelles ſont défendues dans tous les cas, lieux, & circonſtances, qui ajouteroient à la rigueur de la loi ; & lors même que rien n'en aggrave la rigueur, celui qui la commande eſt comptable à ſes ſupérieurs

de leur juſte proportion avec les fautes ; il doit leur en rendre compte, quelque légers qu'ils ſoient, & ils cauſent la perte du Juge s'ils ont eté trop ſéveres : 10°. Les fils & les petit-fils, les epouſes & les freres ſont autoriſés à ſuivre les coupables dans leur exil, quelque eloigné qu'il ſoit, & tous les proches parens ſont autoriſés à recevoir des ſoufflets, des coups de fouet, & autres petites punitions, à la place de leurs anciens : 11°. Il y a des années de grace & de pardon, pour illuſtrer la Piété Filiale de l'Empereur envers ſa mere, où faire honneur à celle des peuples envers lui; graces & pardons limités, à la vérité, & qui ne diminuent la punition que d'un ou deux degrés, mais qui ſauvent bien des hommes, qui augmentent en faveur de tous les coupables pour qui la Piété Filiale eleve la voix, & ne ſont jamais rigoureuſement limités que lorſque c'eſt elle que venge la juſtice : 12°. La maniere de ſaiſir les criminels, de les conduire en priſon, de les traduire d'un Tribunal à l'autre, de les faire arriver juſqu'à la Capitale ; la forme des procédures, informations, examens, interrogatoires & confrontations ; les formalités des pardons, & l'appareil des exécutions ſont tellement dirigés par la loi, pour frapper, intimider & effrayer la multitude, qu'elles en doublent en quelque façon l'effet : 13°. Enfin, la grande, l'admirable & la ſuprême ſageſſe de la loi, n'eſt pas ſeulement de faire un mérite egal aux Juges de ſauver l'innocence des accuſations les plus artificieuſes de la calomnie, & de découvrir les vrais coupables, malgré toutes les précautions qu'ils prennent pour tromper ſes recherches, mais d'annoncer, articuler, & de publier hautement que le mérite prééminent d'un Magiſtrat, celui qu'elle eſtime le plus, & dont elle lui tiendra plus de compte pour ſon avancement, c'eſt de prévenir les fautes & les crimes, d'en tarir la ſource, & de produire dans les mœurs publiques, par leur vigilance paternelle, une réforme qui leur rende l'innocence des premiers âges, & laiſſe

rouiller le glaive de la Juſtice entre ſes mains. La loi a tellement rempli tout l'Empire de ces idées, que l'Empereur lui-même n'a que très-peu de gloire à acquérir par l'équité de ſes arrêts ; au lieu que plus le nombre des coupables diminue ſous ſon regne, plus les grands crimes ſont rares, & certains forfaits atroces inouis, plus il eſt ſûr de l'admiration publique & des louanges de tous les ſiecles.

Juſqu'où les loix de Chine portent-elles l'autorité des peres ſur leurs enfans ? Comment vengent-elles la Piété Filiale ? A parler exactement, il faut dire que l'autorité des peres ſur leurs enfans, n'a ni bornes, ni limites. Hors les droits de vie & de mort, ou de commander l'infraction des loix, un pere a en Chine, tous les droits qu'un homme puiſſe avoir ſur un homme. 1°. Un pere peut engager & vendre ſon fils : la raiſon, dit la loi, c'eſt qu'un fils peut s'engager & ſe vendre lui-même, & qu'il ne peut pas être ſuppoſé, ni avoir plus de droits ſur lui-même que ſon pere, à qui il ſe doit tout entier, comme à l'auteur de ſon exiſtence & de ſa conſervation, ni avoir jamais une volonté différente de celle de ſon pere. Sur quoi nous obſervons trois choſes : la premiere, que l'antiquité en Chine n'a point connu d'autre eſclavage, que l'eſclavage de châtiment & l'eſclavage de guerre ; or l'un & l'autre ne faiſoient perdre à l'homme ſa liberté qu'entre les mains de la loi : la ſeconde, que la vente des enfans eſt plutôt tolérée que permiſe aux pauvres, & qu'elle eſt défendue aux honnêtes gens, punie dans tous, quand elle ſe fait à des Comédiens & à des gens vils & corrompus : la troiſieme, enfin, que l'eſclavage eſt plus commun parmi les Tartares, qui ſont bons naturellement, & traitent plutôt leurs eſclaves en peres qu'en maîtres. A propos de Comédiens, le Gouvernement Chinois, ſur les repréſentations d'un Cenſeur, a flétri cette profeſſion, juſqu'à demander trois générations pour en effacer la tache & pouvoir obtenir les grades littéraires :

la déclaration de l'Empereur eſt de l'hiver dernier ; elle a eté enregiſtrée ſans aucune difficulté & miſe à exécution : 2°. Un fils eſt toujours mineur tandis que ſon pere eſt vivant, ſoit pour ſa perſonne, ſoit pour ſes biens. Tout mariage eſt nul ſans le conſentement du pere, quelqu'âge qu'ait le fils. Le pere eſt le maître abſolu des biens qu'il a acquis, ou dont il a hérité de ſes Ancêtres: il peut les vendre, les engager, les diſſiper, & même ceux que ſon fils a acquis : Bien plus, quelque dette qu'il contracte, à moins que ce ne ſoit au jeu, ſon fils en eſt la caution néceſſaire & doit les acquitter : 3°. Les teſtamens des peres ſont ſacrés ; aucun défaut de formalité ne ſuffit pour les faire caſſer, dès qu'il eſt prouvé qu'ils ſont authentiques, & qu'ils n'ont pas eté rétractés & annulés par un acte public, dont on puiſſe fournir des preuves légales : 4°. Un pere eſt toujours pere à l'egard de ſon fils, dans tout ce qui ne ſort pas de la ſphere de la paternité, de quelque dignité que celui-ci ſoit revêtu. Le pere d'un Gouverneur de capitale de Province, par exemple, ne fût-il qu'un ſimple payſan, ſi M. le Gouverneur marchant dans la ville avec ſes gardes & tout ſon cortege, rencontre ſon pere, & veut continuer ſon chemin, au lieu de deſcendre de la chaiſe, par reſpect, & de ſaluer ſon pere humblement, le ſimple payſan a droit d'aller à lui, de le tirer par le bras, & de lui donner des ſoufflets comme à un inſolent. Le cas n'arrive jamais ; mais s'il arrivoit, M. le Gouverneur riſqueroit d'être lapidé par le peuple, & ſeroit ſûrement caſſé, dégradé & rigoureuſement puni par la Cour : 5°. Les oncles paternels, les freres aînés, ſoit paternels, ſoit iſſus du germain, car on les nomme auſſi freres, jouiſſent preſque de tous les droits & de toute l'autorité du pere, lorſqu'il eſt mort. Un oncle va chez ſon neveu, un aîné chez ſon cadet, lui donne des ſoufflets, lorſqu'il s'eſt mal comporté, & même des coups de bâton, ſans que celui-ci ait droit de faire autre choſe que de ſe proſterner pour demander pardon. Les meres,

les

les tantes, les grand-meres chargent un ancien de châtier ceux qui les ont offenſées, & il faut encore qu'ils faſſent des ſoumiſſions pour obtenir la grace & rémiſſion du paſſé. Les loix ne prennent point connoiſſance de toutes ces choſes-là; & qui en appelleroit à elles, ſuccomberoit, & ſeroit puni plus griévement. Et pour tout dire auſſi, ces châtimens domeſtiques préviennent une infinité de mauvaiſes affaires: quelque etourderie qu'ait faite un jeune homme, on paſſeroit pour mauvais eſprit, ſi on vouloit l'accuſer, lorſque quelqu'un de ſes proches l'a châtié & a fait des excuſes pour lui.

Il faudroit traduire pluſieurs livres du Code criminel pour bien faire connoître juſqu'où les loix vengent la Piété Filiale: nous nous bornerons à quelques articles, qui ſuffiront pour en faire connoître l'eſprit. 1°. Tout vol entre parens eſt plus grief & plus ſévérement puni d'un degré, que lorſqu'il eſt fait à des etrangers; & on eſt cenſé voler, lorſque le partage des biens n'etant pas fait entre les freres cadets & aînés, les neveux & les oncles, les couſins germains, ou iſſus du germain, les cadets, neveux, &c. s'approprient quelque choſe, à l'inſçu des aînés & des oncles, &c. & la punition, les dédommagemens à part, augmente ſelon la qualité & le prix des choſes qu'ils ſe ſont appropriées. 2°. Qui accuſe, même avec raiſon, ſon pere ou ſa mere, ſon grand-pere ou ſa grand-mere, ſon oncle ou ſon frere aîné, eſt condamné à cent coups de *Pan-tſée*, & à trois ans d'exil; ſi c'eſt à faux, il eſt etranglé: 3°. Tout crime entre parens de différent ſexe, augmente, double, triple ſelon le degré de parenté; les termes dont ſe ſert la loi ſont effrayans: 4°. Les fils & les petits-fils, ainſi que leurs epouſes, qui ſe négligent dans le ſoin de ſervir le pere & la mere, le grand-pere & la grand-mere, ſont condamnés à cent coups de *Pan-tſée;* s'ils leur diſent des injures, à être etranglés; s'ils levent la main ſur eux & les maltraitent, à avoir la tête coupée; s'ils les bleſſent &

attentent à leur vie, à être ténaillés & coupés en morceaux. Un frere cadet qui dit des injures à ſon aîné, eſt condamné à cent coups de *Pan-tſée ;* s'il leve la main ſur lui & le bat, à l'exil, &c. les loix ſuivent ainſi tous les degrés de parenté, & diminuent de rigueur à proportion qu'ils vont en deſcendant: 5°. Outre les peines qu'on encourt, lorſqu'on ne prend pas le deuil déterminé par la loi, on eſt puniſſable corporellement pour des fiançailles, ou noces faites pendant le deuil. Le mariage contracté pendant le grand deuil eſt nul ; ou même lorſque les parens au premier degré ſont condamnés à mort, quoique la ſentence ne doive pas être exécutée de long-temps : 6°. Les ſépultures ſont tellement privilégiées, qu'on n'eſt jamais obligé, pour aucune eſpece de dette que ce puiſſe être, non-ſeulement de les vendre, mais même d'en diminuer l'enceinte & les ornemens : il eſt défendu, ſous peine de la vie, d'en couper les arbres, ſans l'agrément du Mandarin, qui ne peut le donner qu'après une deſcente ſur les lieux, & pour les arbres morts ou dépériſſans ; & tous les vols qu'on y fait, ſont pourſuivis & punis comme ſacrileges.

Depuis le Liv. LXX juſqu'au LXXIX.

Le Tribunal du *Kong-pou.* La partie œconomique des loix porte ſenſiblement l'empreinte de ſon antique origine, & paroît d'abord n'être que l'extenſion & le développement de l'adminiſtration des biens d'une grande famille. Bâtimens divers, & leurs formes, meſures, ornemens ; etoffes pour les habits, & leurs diverſes eſpeces, façons & qualités ; proviſions de bouche, & leurs proportions, différences & variétés; meubles, & leurs grandeurs, eſpeces & façons ; armes, &c. tout eſt nombré, peſé, meſuré, & décrit dans le plus grand détail, avec toutes les regles, les attentions, les ſoins, les prévoyances & les ména-

gemens de la plus ſage œconomie. L'etat de la maiſon de l'Empereur, à cet egard, peut ſervir de modele à toutes les autres. Quant à ce qui concerne l'Empire, les greniers publics, avec leur entretien, ſont mis à la tête, comme etant ce qui mérite ſupérieurement les ſoins du Gouvernement. Puis viennent les ſalines, les mines, les carrieres, les forêts, les matieres premieres des arts de beſoin ou utiles, les manufactures, les atteliers, & les différens magaſins de la Capitale & des Provinces : enfin, elles traitent des digues, des ecluſes, des canaux, des ponts, des levées, des chemins, & de tout ce qui concerne la commodité, la ſûreté & la défenſe des villes, des côtes & des frontieres. Ce qui nous a le plus frappé dans cette partie des loix, c'eſt que, 1°. Les précautions ſont telles pour toute eſpece de proviſions, que nul malheur, nul accident, ni ſurpriſe ne peuvent empêcher de ſubvenir ſur le champ à toutes ſortes de beſoins, ni de faire face à toutes les réparations néceſſaires: 2°. La regle & le compas, le calcul & la balance, le calendrier & l'œconomie y ont mis un ordre, une proportion & une analyſe qui concilient tous les intérêts du bien public. L'Etat fait toutes les dépenſes qu'il doit faire ; il les fait chacune dans ſon temps ; il les fait toutes noblement : mais ces dépenſes, dont la ramification eſt immenſe, remontent ſi ſinguliérement des petites villes aux grandes, des grandes villes aux provinces, & des provinces au tronc général de tout l'Empire, qu'il n'y a aucun embarras, ni pour en ſaiſir le coup d'œil, ni pour en ſuivre & vérifier tous les calculs: 3°. La premiere idée qu'elles préſentent, en venant aboutir de toutes parts à l'Empereur, eſt celle d'un pere qui s'occupe du bien-être de ſes enfans, & n'épargne rien pour le procurer. C'eſt l'Empereur qui donne des ordres : les Tribunaux lui propoſent des placets, les font exécuter, & lui rendent compte des dépenſes : tout eſt public & juridique dans cette adminiſtration ; & on ne ſe laſſe pas d'admirer, qu'en

assurant des profits honnêtes à ceux qui en sont chargés, la loi cependant fixe tellement le prix des matériaux & de la main-d'œuvre, que l'Etat ne surpaye rien.

Depuis le Liv. LXXIX jusqu'au C.

Cette derniere partie du précis des loix, ne regarde que les *Tribunaux particuliers de la Cour, de la Capitale, & des Bannieres Tartares.* Mais parmi ces Tribunaux il y en a un, nommé *Tou-tché-yuen*, qui est particulier à la Chine, & qui mériteroit d'être connu au-delà des mers, par un ouvrage particulier & fait exprès. Les Magistrats qui le composent, sont tous des Lettrés du premier ordre, d'un mérite supérieur, & d'une fidélité reconnue : leur office est d'être les admoniteurs du Prince, les censeurs de tous les hommes publics de robe & d'epée, les surveillans des citoyens de tous les ordres, & les défenseurs continuels des loix. Placés tour-à-tour entre le Ciel & le Prince, entre le Prince & les Mandarins, entre les Mandarins & le peuple, entre le peuple & les familles, entre les familles & les particuliers, ils sont chargés, au nom de la patrie, de défendre la vérité, l'innocence & la justice contre la malice & la corruption de leur siecle, contre la crise & la fatalité des conjonctures, contre toute innovation enfin, toute négligence & tout dépérissement. Leur intrépidité doit croître, à proportion des disgraces que la fermeté de leur zele leur attire ; s'animer à la vue de l'echaffaud, & faire tomber, en succombant, ceux qui les ecrasent : la mort de l'un est le signal du combat pour le suivant ; & tous les autres eussent-ils jonché de leurs cadavres les avenues du trône, celui qui reste, doit les fouler aux pieds pour s'en approcher, elever la voix, affronter les supplices, ecrire avec son sang ce qu'il ne peut plus dire, & combattre encore par son dernier soupir. Lacédémone & Rome n'offrent point

dans leurs Annales, de traits comparables à ceux des Cenſeurs de Chine, & l'héroïſme qui les produiſoit, ne fut jamais ni ſi vertueux ni ſi ſublime. Nous invitons les curieux à les etudier dans la grande hiſtoire de l'Empire. Ils comprendront que le Tribunal des Cenſeurs n'a pas moins contribué à la durée & à la gloire de l'Empire de Chine que la ſageſſe de ſes loix. Il n'y a jamais eu de mauvaiſe adminiſtration que celle qui ne les a pas ecoutés. Or, pour en venir à notre objet, comme la Piété Filiale eſt tout-à-la-fois le premier mobile & le point d'appui du Gouvernement Chinois, les *Yu-tché* (ou Cenſeurs) ſont d'une vigilance inexprimable pour en conſacrer tous les devoirs, & en maintenir l'obſervation dans tous les ordres de l'Etat. Fideles à la loi, qui les place par-tout à côté de l'Empereur, lorſqu'il paroît en public, il leur ordonne lui-même de veiller ſans relâche ſur tout ce qu'il fait & ſur tout ce qu'il dit; ils redoublent d'attention ſur ce qui concerne ſa Piété Filiale, autant pour l'obliger à en donner l'exemple à tous ſes ſujets, que pour leur donner à eux-mêmes le droit d'être inexorables pour les Princes, les Grands & tous les Mandarins. Leurs regards ne ſont pas tellement fixés ſur les chefs du peuple, qu'ils négligent de conſidérer la conduite de celui-ci: leur attention embraſſe tout l'Empire. Un abus qui gagne dans un village, une innovation qui commence dans un enterrement, attirent leur animadverſion, & la Piété Filiale eſt vengée avec eclat. Age, mérite, talens, faveurs, ſuccès & ſervices eclatans, tout diſparoît aux yeux d'un Cenſeur, dans un Mandarin qui a manqué à quelque devoir public de Piété Filiale; il eſt dénoncé, dégradé & puni. En toute autre matiere, chaque Cenſeur a ſon diſtrict; mais en matiere de Piété Filiale, ſa juriſdiction s'etend ſur toutes les Provinces à la fois. Ils ſont tous cautions à cet egard de la vigilance qu'ils ont promiſe, & cenſés complices de tout crime impuni qu'ils ont pu ſavoir, & qu'ils n'ont pas dénoncé: le

dernier manœuvre a droit de réclamer leur miniſtere, & le premier Prince du ſang n'eſt plus qu'un citoyen lorſqu'ils l'accuſent. Ils ſont reçus en tout temps à demander à l'Empereur des edits, des déclarations, des ordonnances, des réglemens, des loix & des recherches, lorſqu'ils les croient néceſſaires pour venger, défendre, protéger, conſacrer les devoirs de la Piété Filiale, les mettre en honneur, & en rendre l'obſervation plus ſacrée & plus univerſelle. C'eſt à eux nommément à veiller à ce que le peuple ſoit ſecouru promptement dans les temps de calamité; les pauvres, les vieillards, les veuves & les orphelins, aſſiſtés en tout temps, & les malheureux, aidés & ſoulagés ſelon les termes de la loi & les ordres de l'Empereur. Ils ſont chargés, enfin, de faire enſorte qu'on enſeigne par-tout la doctrine & la pratique de la Piété Filiale, ſelon l'enſeignement immémorial des *King*, des ſages & des loix. Du reſte, les *Yu-tché* ont leurs Officiers & leurs correſpondans dans tout l'Empire : ils ont droit de s'informer de tout, & de faire toutes les recherches qu'ils jugent néceſſaires. Mais la même loi qui ouvre tant de chemins à leur zele, pour arriver juſqu'à l'Empereur & ſe faire entendre de lui, leve le glaive ſur leur tête, & les dévoue à la mort & à un opprobre eternel, s'ils ont la témérité de ſe permettre un mot qui effleure le reſpect ſans bornes qui eſt dû au *pere commun*. Autant elle leur fait un devoir rigoureux de lui dire la vérité avec candeur, avec force & energie, autant elle exige qu'ils evitent tout ce qui la pourroit rendre ou offenſante ou odieuſe : un mot trop âmer, une expreſſion ſatyrique, une parole equivoque, un caractere moins reſpectueux, ſont des crimes atroces pour eux; & elle leur défend, ſous peine de la vie, de révéler même à leurs collegues ce qu'ils ont repréſenté à l'Empereur : s'ils s'oublioient, l'Empereur n'auroit qu'à révéler leur faute, pour ſoulever tout l'Empire contre eux, & les rendre l'objet de la haine & de l'exécration publique : les Princes, les Grands, les Députés de

tous les Tribunaux viendroient ſolemnellement en faire des excuſes au Pere commun ; les Provinces enverroient leurs premiers Mandarins pour s'unir à eux, & marquer leur déſolation ; tout l'Empire retentiroit des malédictions qui ſortiroient de toutes les bouches contre lui, il faudroit accorder ſa mort aux cris des peuples affligés ; & quelque violent que fût ſon ſupplice, il ne le ſeroit pas aſſez à leur gré. Voilà, pour le remarquer en finiſſant, comment la Piété Filiale qui a donné naiſſance aux Cenſeurs, a réuſſi à les conſerver. Le grand crime d'un Cenſeur qui ſort des bornes du reſpect le plus profond, c'eſt qu'il manque au *Pere commun*, l'irrite contre ſes enfans, & leur ferme tout-à-la-fois & ſon oreille & ſon cœur.

DIVERSES PIECES EN VERS ET EN PROSE, SUR LA PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

NOUS devons prévenir le lecteur, 1°. Que n'ayant en vue que la Piété Filiale qui eſt notre objet, bien loin de nous être attachés aux pieces des grands Ecrivains où brille le génie Chinois, nous avons pris à tâche d'en aller chercher dans les livres les moins renommés & dans les recueils faits pour le peuple, afin de faire mieux ſentir comment la doctrine de la Piété Filiale a eté enſeignée de ſiecle en ſiecle aux citoyens de tous les ordres. 2°. Que parmi les pieces que nous avons recueillies, ſi quelques-unes, ecrites dans un ſtyle vulgaire, ſont aiſées à traduire paſſablement, toutes les autres ſont même difficiles à bien entendre. Pour lutter avec le texte, comme le demanderoit une bonne traduction, il nous auroit fallu un talent que nous n'avons pas.

On nous permettra d'obſerver ici que la langue Chinoiſe ne touche par aucun endroit à celles d'Europe, & que la Poéſie ayant chez les Chinois un langage dont tous les mots ſont *action* & *images*, on ne peut preſque pas ſonger à traduire des vers ſans en abandonner la poéſie. Comme le vernis & le brillant de la langue poétique des Chinois ſont tirés de leurs traditions & de leurs *King*, de leur littérature & de leurs mœurs, de la totalité de leurs idées & de leurs préjugés, de leur façon de concevoir les choſes & de les exprimer, bien plus eloignées de nous ſans contredit que leur pays, vouloir les faire paſſer dans notre langue, ce ſeroit rendre les Chinois ridicules & les traductions inſoutenables. Changeons

la

la theſe : qu'on choiſiſſe celle des Odes du grand Rouſſeau qu'on voudra, on défie tous les lettrés du College Impérial de Pé-king de la traduire littéralement en Chinois d'une maniere ſupportable ou même intelligible.

Dans les Odes ſacrées du Poëte François, tout eſt plein des figures & des expreſſions ſublimes de l'Ecriture, avec leſquelles nous ſommes familiariſés, auxquelles nous attachons d'avance des idées très-vives & très-lumineuſes, & auxquelles nous aimons à attacher notre attention. Miſes dans le langage des *King* le plus heureuſement qu'on puiſſe ſouhaiter, elles ne diroient rien à l'imagination des gens de lettres, embarraſſeroient leur eſprit dans des idées obſcures & laſſeroient leur attention par des nouveautés ſans grace, ſans ſel & ſans agrément. La paraphraſe même qui eſt le tombeau du génie, ſeroit une triſte reſſource.

Prenons la premiere de ſes Odes prophanes : Que ſignifieroit en Chinois, *double colline*, même avec un caractere qui en préſenteroit l'image naïve ? Quel nom trouver pour rendre celui de *nymphe ?* Quelle enigme que les mots *ſombre epoux de Proſerpine ?* Ne faudroit-il pas un commentaire pour expliquer, *fléchir le cœur rigoureux ? ardeur qui m'inſpire?* N'en faudroit-il pas un auſſi pour *Lyre, Grec vanté, impitoyable Alexandre, Thebes en cendres ? &c.* car enfin toute l'hiſtoire poétique des Grecs & des Romains n'exiſte pas encore pour les Chinois.

L'Ode à M. l'abbé Courtin, quoique ſans l'enluminure de la fable & dans un langage plus bourgeois, ne ſeroit certainement pas moins intraduiſible en Chinois. Les mots *abbés*, des *neuf ſœurs*, *bénéfice*, *moines tondus*, *vieux titres*, ſur *leurs vîtres*, n'ont pas de mots correſpondans, ou en ont qui préſenteroient des idées fort différentes de celles qu'ils nous préſentent.

Nous abandonnons au lecteur le ſoin de faire l'application de notre remarque, & de tirer ſes conſéquences.

Encore un mot pour l'inſtruction des jeunes gens. Dans les choſes même où la conformité des idées ſembleroit devoir rapprocher les nations de tous les temps & de tous les pays, il eſt de fait qu'elles ſe tournent ſouvent le dos les unes aux autres. Par exemple, un poëte d'Europe croit avoir peint ſupérieurement une beauté, lorſqu'il lui a donné de longs cheveux blonds qui tombent en boucles ſur ſes epaules, de grands yeux bleus, des joues ſemées de roſes, une taille fine & légere, un ſein bien découvert. Or, une beauté ainſi décrite ne ſeroit point beauté pour un Chinois, parce que dans ſa nation les *cheveux blonds* ſont une diſgrace de la nature, & les *boucles* des cheveux une flétriſſure, tellement que c'eſt une injure d'appeller quelqu'un *cheveux friſés;* les joues *ſemées de roſes* ou vermeilles, ſuppoſent une pudeur expirante & dès-là ſonnent mal; parler de la *taille* d'une femme eſt une groſſiéreté, & les idées de *ſein découvert* ſont egalement ſauvages & dégoûtantes; pour les *yeux bleus*, on ne les trouveroit que ſinguliers & un peu ridicules. Mais ſi notre Anacréon François s'aviſoit de repréſenter ſon Hélene au ſortir de ſa toilette, c'eſt-à-dire, les cheveux graiſſés de pommade, blanchis d'amidon, artiſtement friſés, le viſage couvert de céruſe & de rouge, cela feroit bondir le cœur dans un traduction qui changeroit la *pommade* en *ſain-doux*, &c. Or, les Chinois etant à cet egard où l'on en etoit il y a trois mille ans, il eſt evident que nombre de peintures Européennes ſeroient révoltantes ici dans une traduction, & même dans le texte original. Comme l'Ecriture Sainte ſeule nous intéreſſe en pareille matiere, nous nous contentons de dire que c'eſt tant pis pour les amateurs, s'ils ſe laiſſent battre ſur Homere & ſur les autres anciens.

Les premieres pieces qu'on va lire ſont tirées du *Chi-king*, le troiſieme des Livres canoniques des Chinois, & toutes faites long-temps avant Heſiode & Homere. Le titre ſuffira pour les ſuivantes, ainſi que pour celles qui ſont en proſe. Au reſte, que les lecteurs ne prennent pas le change & n'aillent pas s'imaginer que nous avons choiſi les pieces qui contiennent l'elixir de la doctrine des Chinois ſur la Piété Filiale, & articulent leur enſeignement. Tout ce que nous avons prétendu, c'eſt de faire entrevoir comment le ton des mœurs générales mene les Auteurs à lui faire hommage, ſelon que leur ſujet s'y prête.

PIECES EN VERS.

LE FILS AFFLIGÉ. Chi-king Siao-yu, *Chap. V.*

SEMBLABLE aux tiges brillantes qui ſont la gloire & la conſervation de la racine qui les a produites, je ſerai, me diſois-je, la joie & le ſoutien de mes parens. Vaines eſpérances d'un cœur ſenſible & reconnoiſſant! Je ne ſuis plus que comme ces rejettons ſtériles qui epuiſent la racine qui les a nourris, & lui donnent la mort en ſe ſéchant. Mon pere & ma mere ſont dans le beſoin, & je ne puis les aider d'aucun ſecours. Hélas! leur vieilleſſe affligée ne recueillera donc aucun fruit des peines & des travaux que j'ai coûtés à leur amour..... Plus une urne eſt précieuſe & ſculptée avec art, plus le vaſe informe & groſſier qui figure avec elle dégrade ſa beauté. La honte d'un fils eſt l'opprobre de ſes parens. Hélas! les ames les moins nobles préferent la mort à une vie ſans honneur. Comment ne ſuccomberois-je pas, moi, à l'accablante penſée que je ſuis comme ſans pere & ſans mere, puiſqu'ils ne

peuvent pas même penſer à leur fils ſans rougir. S'il eſt affreux de m'abandonner à mon déſeſpoir, il l'eſt encore plus de lutter contre lui. O mon pere! vous êtes le cher auteur de mes jours. O ma mere! ce ſont vos tendres ſoins qui me les ont conſervés; vos bras furent mon premier berceau: j'y trouvois vos mamelles pour m'allaiter, vos vêtemens pour me couvrir, votre ſein pour m'echauffer, vos baiſers pour me conſoler & vos careſſes pour me réjouir; vous ne m'en tiriez que pour me reprendre avec plus d'empreſſement. O mon pere! ô ma mere! vos bienfaits ſurpaſſent en nombre les etoiles, ils ſont plus immenſes que les cieux, & toute l'impétuoſité de ma reconnoiſſance ne ſert qu'à m'accabler du ſentiment de ma miſere.... La grande montagne de *Nan-chan* eleve juſqu'aux cieux ſon ſommet ſuperbe; un zéphyr continuel y porte la fraîcheur & l'abondance; tout le monde y regorge de biens. Pourquoi ſuis-je le ſeul être accablé d'un déluge de maux? Pourquoi ſuis-je le ſeul à me noyer dans mes larmes? Leur ſource ne tarira-t-elle jamais?... O montagne de *Nan-chan* que ta vue irrite ma douleur & aigrit mon déſeſpoir! ton élévation etonne les regards; chaque ſaiſon te prodigue de nouveaux agrémens & te comble de richeſſes; tous ceux qui t'habitent jouiſſent à leur gré des douceurs de la vie. Pourquoi faut-il que nul eſpoir ne ſuſpende mes ſoupirs? Hélas! je ſuis le ſeul fils dans l'univers qui ne puiſſe rendre aucun ſoin à la vieilleſſe de ſes parens.

LA JEUNE VEUVE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

Une barque lancée à l'eau ne remonte plus ſur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans ſur mon front furent coupés ou relevés ſur ma tête. J'appartiens à l'epoux qui reçut ma foi; je la lui garderai juſqu'au tombeau. O ma mere! ma mere!

pourquoi prétendre vous prévaloir de vos droits? Mon cœur les révere & compare vos bienfaits à ceux du *Tien:* mais ce cœur eſt incapable d'une lâche infidélité..... Une barque lancée à l'eau ne remonte plus ſur le rivage. Mes cheveux autrefois flottans ſur mon front furent coupés ou relevés ſur ma tête. Mes ſermens m'ont donné à mon epoux; je lui ſerai fidele juſqu'à la mort. O ma mere! ma mere! pourquoi vous prévaloir de vos droits? Mon cœur en eſt touché & compare vos bienfaits à ceux du *Tien:* mais ce cœur ne ſe ſouillera jamais d'un parjure.

LE GÉNÉRAL D'ARMÉE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras eſt le bouclier de l'Empereur & le ſoutien de ſon trône. Pourquoi avilir mon courage par des travaux où je n'ai à combattre que la rigueur du climat?..... Tu ne l'ignores pas, ô *Ki-fou!* mon bras eſt le bouclier de l'Empereur & le ſoutien de ſon trône. Pourquoi réduire ma valeur à affronter des périls qui n'attaquent que ma ſanté?..... Inſenſé *Ki-fou!* Inſenſé *Ki-fou!* tu me plonges le poignard dans le ſein. Je ſouffre inutilement pour l'Etat, & ma vieille mere privée des ſoins de ſon fils, traîne une vie languiſſante & manque de tout.

LE FRERE. Chi-king Siao-ya, *Chap. I.*

Aucun arbre ne peut être comparé au *Tchang-ti*, que le printemps a couronné de mille fleurs. Aucun homme ne peut être comparé à un frere. Un frere pleure la mort de ſon frere avec les larmes d'une vraie douleur: ſon corps fût-il ſuſpendu ſur un abîme, à la pointe d'un rocher, ou enfoncé dans l'eau infectée d'un gouffre, il lui procurera un tombeau. La tourterelle

gémit ſeule dans le ſilence des bois ; mais moi dans mon affliction, j'ai un frere qui la partage. L'ami le plus tendre ne cherche qu'à conſoler ma peine, mon frere la ſent comme moi, c'eſt la ſienne. Le frémiſſement de la colere peut bien ſe gliſſer dans notre demeure & flétrir ſon cœur de ſon ſouffle empoiſonné ; mais ſi-tôt que le péril en approche, mon frere me fait un abri de ſon corps. Quelle joie pour lui de me voir délivré ! Quel plaiſir de me voir heureux ! On partage ſon bonheur avec ſes parens, la préſence d'un frere l'augmente. Les fêtes les plus agréables ſont celles où je vois le mien. Le feſtin le plus délicieux eſt celui où il eſt aſſis à mes côtés : ſa préſence epanouit mon ame ; je la verſe toute entiere dans ſon ſein. L'amitié fraternelle a toutes les tendreſſes de l'amour. Une epouſe aimable & vertueuſe vous comble des douceurs de l'hymen ; des enfans dignes de vous comblent vos deſirs. Voulez-vous aſſurer votre bonheur ? que l'amitié fraternelle le cimente. Elle eſt dans les familles comme le *Kin* & le *Ché* dans les concerts, où ils ſoutiennent & embelliſſent toutes les voix. O amitié fraternelle ! heureuſes les familles où tu regnes : tes charmes y attirent toutes les vertus & en eloignent tous les vices.

LA BERGERE. Chi-king Koué-fong, *Chap. VII.*

O *Tchong-tſée !* je t'en prie, ne viens pas dans notre hameau, ne romps plus les branches de nos ſaules. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mon pere & de ma mere me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mon pere & ma mere ?..... O *Tchong-tſée !* je t'en conjure, ne montes pas ſur notre muraille, ne romps plus les branches de nos mûriers. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mes freres me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers

toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes freres?..... O *Tchong-tſée!* je t'en ſupplie, n'entre pas dans notre jardin, ne romps pas les branches de nos arbres de Sandal. Je n'oſerois t'aimer, la crainte de mes parens me retient. Mon cœur pourroit ſe tourner vers toi, mais puis-je oublier ce que m'ont dit mes parens?

LOUANGES DE OUEN-OUANG. Chi-king Ta-ya, *Ch. I.*

Ouen-ouang eſt au Ciel. Que les rayons dont brille ſa gloire ſont reſplendiſſans! Quelque luſtre que donne aux *Tcheou* leur ancien titre de Princes, l'eclat de leur nouvelle deſtinée l'efface. Comment la contempler ſans en être ebloui? Le *Chang-ti* a mis le comble à ſes bienfaits. *Ouen-ouang* eſt ſans ceſſe ou à ſa gauche ou à ſa droite..... O magnanimité! ô héroïſme de *Ouen-ouang!* vous ſerez l'entretien de tous les ſiecles. Dans tous les ſiecles, on dira à quel prix vous avez obtenu l'Empire aux *Tcheou.* Quelle heureuſe ſuite d'Empereurs & de Princes va leur donner la poſtérité de cet illuſtre chef! Chaque génération les verra faire refluer leur gloire ſur lui & perpétuer ſes vertus..... Comment pourroit s'affoiblir jamais l'eclat de ſon nom? Sa religion & ſa ſageſſe ſe multiplieront dans une infinité de grands hommes qui ſeront ſes deſcendans & l'appui de ſon trône. Leur vertu le rendra inébranlable. Plus leur nombre va croître, plus il ſera affermi pour jamais..... O gloire! ô privilege unique de la piété & de la religion de *Ouen-ouang!* Aucun ſiecle ne les verra s'affoiblir, ni le ciel retirer ſes dons. La poſtérité de *Tching-tang* ſe conſerva; mais quelque nombreuſe qu'elle fût, le *Chang-ty* a détourné ſes regards de deſſus elle, & l'a ſoumiſe au ſceptre des *Tcheou*..... La chûte des *Chang* l'atteſte, la faveur du *Tien* n'eſt pas inamiſſible. Les Seigneurs & les Grands de leur Cour viennent aujourd'hui à

celle des *Tcheou*. Avec les mêmes robes qu'ils avoient dans les ſacrifices de leurs anciens maîtres, ils aſſiſtent aujourd'hui à celui que fait nôtre Empereur, & lui diſent par leur fidélité: *Ne perdez jamais de vue vos ancêtres*..... Ne perdre jamais de vue ſes ancêtres, c'eſt cultiver avec ardeur les vertus qui les ont immortaliſés. On eterniſe par-là les promeſſes du *Tien*, on remplit ſes deſſeins, & on obtient de jour en jour de nouvelles faveurs. Hélas! les *Chang* avant leur ruine mériterent les complaiſances du *Chang-ti*. Que leur châtiment vous apprenne combien il eſt difficile de répondre à ſon choix..... Oui, il eſt difficile de répondre à un ſi grand choix. Ne le repouſſez pas vous-même loin de vous. Que vos vertus le juſtifient dans tout l'Empire, & ne perdez jamais de vue que c'eſt le *Tien* qui a détruit la dynaſtie des *Chang*. O ſublimité ineffable du *Tien* ſuprême! l'œil ne ſauroit le voir, ni l'oreille l'entendre. Servez-le comme *Ouen-ouang*, & dix mille Royaumes vous ſeront ſoumis.

LOUANGES DE TAI-GIN, Mere de Ouen-ouang. Chi-king Ta-ya, *Chap. I.*

Que *Tai-gin* occupe aujourd'hui nos penſées! & que nos penſées nous la repréſentent avec cet air de grandeur & de majeſté qui brilloit ſur ſon front! Illuſtre mere de *Ouen-ouang*, nos cœurs treſſaillent de joie, en ſongeant que vous avez egalé l'immortelle *Kiang*, mere des *Tcheou*. La douceur & les charmes de votre vertu embellirent le palais, & ſe perpétuerent dans la belle *Tai-ſée*, qui a multiplié ſi heureuſement vos auguſtes deſcendans..... Que ſa modeſtie etoit aimable! Que ſon profond reſpect etoit touchant dans les cérémonies religieuſes! Rien en elle ne pouvoit déplaire à l'eſprit; tout en elle tendoit à le charmer. *Tai-gin* n'etoit pas moins admirable dans l'intérieur du

du palais. Les timidités de ſa pudeur perſuadoient l'innocence. Les freres de ſon epoux la propoſoient pour modele, & ſa conduite enſeignoit la vertu à tous ſes ſujets... *Tai-gin* enfermée dans ſon appartement n'y eut jamais que des penſées de paix, & toutes ſes paroles y augmenterent la joie. *Tai-gin* donnée en ſpectacle dans la ſalle des ancêtres, en impoſoit à tous les regards par les grands ſentimens dont elle etoit pénétrée. Mais ce qui peint bien la beauté de ſon ame, c'eſt que la ſolitude n'endormit jamais ſa vigilance, & que, toute chargée de palmes & de couronnes, elle craignoit encore ſa défaite..... Si ſon courage eut à combattre contre les chagrins les plus amers & les epreuves les plus douloureuſes, il n'en fut point ebranlé, & ſa grandeur d'ame changea tous ſes combats en triomphes. *Tai-gin* ſe fraya une route nouvelle dans les ſentiers de la vertu, & quoique abandonnée à elle-même, elle n'y fit jamais un faux pas..... Faiſons hommage à cette auguſte Princeſſe du bonheur dont nous jouiſſons. Si tout l'Empire eſt peuplé de ſages, ſi la jeuneſſe elle-même connoît ſes devoirs & les aime, c'eſt l'ouvrage de ſes anciens exemples ; toute la gloire leur en eſt due, & notre reconnoiſſance ne doit jamais tarir ſur les louanges du grand modele qui dirige, excite & encourage nos efforts.

L'HIRONDELLE, Fable allégorique de Sée-ma-kouang.

Le printemps conduiſit chez moi deux hirondelles : le deſſus d'une porte fut choiſi pour bâtir leur nid. Que d'allées & de venues pour en porter le ciment ! Que de coups de bec pour le faire ! Que de ſoins pour l'enduire en-dehors & *duveter* en-dedans ! La femelle couva ſes œufs ; puis devint mere de quatre petits, & chargée de les nourrir. Leurs cris aigus l'appelloient ſans ceſſe : les fourmis & les mouches ne ſont pas aiſées à

trouver. Elle jeûnoit pour abéquer ſes oiſillons, & ils n'etoient jamais repus. Son bec laſſé ne s'ouvroit qu'à demi; ſes aîles fatiguées ne la ſoutenoient qu'avec peine : mais l'amour donne des forces. La pauvre hirondelle ne faiſoit qu'aller & venir pour chercher la béquée & la porter, encore craignoit-elle que ſes petits ne ſouffriſſent de la faim. Après vingt jours, la pauvre mere epuiſée etoit prête à ſuccomber, & ſes petits, tous gras & bien portans, crioient, mangeoient, dormoient ſans ſouci. Leur duvet s'etoit changé en plumes, leurs aîles s'etoient alongées, & leur bec affermi tuoit les mouches qui approchoient du nid. Ils prirent l'eſſor l'un après l'autre, & s'envolerent d'abord ſur le toît voiſin, puis ſur les arbres, & enfin chacun de ſon côté. La pauvre mere fait retentir l'air de ſes cris, elle voltige çà & là, approche du nid vuide, puis s'en eloigne. Elle paſſe le jour ſans manger, & la nuit à gémir. Hirondelle affligée, comment quittas-tu ta mere au ſortir de ton nid? Tu ne ſongeas pas alors à ſa tendreſſe, ſouviens-toi aujourd'hui de ton ingratitude.

VAUDEVILLE ſur l'Appartement des Femmes.

Kiai-gin-y, *Liv. XI, pag. 13.*

En vain l'appartement des femmes eſt inacceſſible aux regards du public : ſi le déſordre y entre, le bruit s'en répand au loin avec rapidité ; c'eſt un incendie : ceux qui ne ſont pas à portée de voir la flamme, en apperçoivent la fumée.

Le travail eſt le gardien de l'innocence des femmes. Ne leur laiſſez pas le temps d'être oiſives. Qu'elles ſoient toute l'année les premieres vêtues & les dernieres à ſe déshabiller.

Une fille doit être auſſi près de ſa mere que ſon ombre. Les ſoins rafinés de la parure, le goût des nouvelles, & les lectures frivoles, ſont d'autant plus funeſtes à ſa jeuneſſe, qu'elle s'y livre avec plus d'ardeur.

La modeſtie & le ſilence, la douceur & la timidité ſont la vraie parure de ſa beauté : la docilité & la patience, l'amour du travail & de la ſolitude, ſon reſpect pour ſes parens & ſon amitié pour ſes freres décident de ſa réputation.

Les roſes de ſes levres & les lis de ſon teint ont beau effacer l'eclat de l'aurore & du printemps, ſi le feu de la colere monte dans ſes yeux & les allume, il n'en reſte plus rien; & ſes paroles euſſent-elles la douceur du miel, la jalouſie aigrira juſqu'au ſon de ſa voix.

Que de combats & d'aſſauts ne livre pas l'amour-propre à une jeune femme, lorſqu'il s'agit de courber la tête ſous une belle-mere, ou de céder le pas à une belle-ſœur ! Mais qu'il eſt doux, qu'il eſt flatteur de ſe voir aimée de tout le monde !

Rien n'eſt vil dans l'intérieur du domeſtique pour une femme ſage. La navette & l'aiguille n'occupent que ſes loiſirs. La propreté de la maiſon eſt l'ouvrage de ſes ſoins; & elle ſe fait gloire, ſoit de ſervir un malade, ſoit de préparer le repas.

Elle ne ſe refuſe à rien, elle ſe prête à tout. Autant elle aime à demander conſeil, autant elle eſt timide à en donner. Sa bouche eſt toujours fermée pour tout ce qui diminue la gloire des autres, comme ſur ce qui peut augmenter la ſienne.

Son front ſait s'epanouir; elle ſourit & s'egaie à propos: mais lors même qu'elle eſt le plus livrée à la joie, ſa voix fait peu de bruit. Celle d'une jeune fille doit encore en faire moins. Parler trop haut, ce ſeroit mal parler pour elle.

Les perles & les pierreries, la ſoie & l'or, dont elle ſe pare avec tant d'etude, ſont un vernis tranſparent qui fait mieux paroître tous ſes défauts. Tous les ſiecles l'ont dit au nôtre. La ſageſſe & la vertu ſont la plus touchante parure du ſexe.

On devine ce que ſera une fille dans la maiſon de ſon epoux, en voyant ce qu'elle eſt dans celle de ſes parens. Aimer ſes

belles-ſœurs, & s'en faire aimer, eſt ſa grande louange. Si elle ne la mérite pas, on ne peut lui en donner aucune.

Un regard fier & impérieux décele un grand orgueil dans une jeune perſonne. Plus elle veut montrer d'eſprit, en relevant les défauts & les torts des autres, plus elle révele le ſecret de ſon mauvais cœur.

Le bel eſpoir pour une famille, qu'une jeune fille qui a des levres de carmin & de joues de fard! Plus elle reſſemble à une idole, moins elle aura d'adorateurs.

Si elle rit avant de parler, ſi elle marche mollement, ſi elle ſe donne des airs etudiés, qu'elle ſe déſtine au théatre. Qui en voudroit pour ſervir la vieilleſſe d'un pere & d'une mere? &c.

LE LABOUREUR. King-ting-tſi-tching, *Liv. XIX.*

Ce n'eſt point chez le laboureur qu'on entend les ſoupirs & les larmes de la douleur. L'aimable innocence, le travail & la modération aſſurent la tranquillité de ſa vie. Les ſonges mêmes n'oſeroient inquiéter ſon ſommeil par des images lugubres. Sa maiſon ruſtique n'eſt bâtie que de briques cuites au ſoleil; des branches d'arbres & le chaume en font le toit; les portes en ferment mal; mais la douce paix n'en ſort jamais & lui prodigu tous ſes biens. Favori de la nature, il jouit d'un ſolſtice à l'autre du ſpectacle de toutes ſes beautés. C'eſt pour lui que le printemps ſe couronne de fleurs & pare les campagnes. Les oiſeaux des bois lui donnent des concerts, & l'aurore récrée ſa vue par des tableaux que le courtiſan n'a jamais vus. L'eté mûrit ſes moiſſons & ſes fruits; l'automne remplit ſes greniers; & l'hiver, avec ſes frimats & ſes neiges, n'a ni rhumes ni catarres pour lui. Que ſes plaiſirs ſont aimables & tranquilles! A table avec ſes enfans & leurs epouſes, il s'amuſe de leurs diſputes folâtres, &

chante avec eux à pleine voix. On ne voit point ſur ſa table le vin parfumé des rives du *Kiang;* mais celui qu'il boit flatte ſon palais, & il n'y craint point de poiſon. C'eſt ſon epouſe qui a cuit les mets qui ſont devant lui : ſon appétit & ſa ſanté les aſſaiſonnent. Le fumet du gibier de Tartarie vaut-il la joie de manger en pere au milieu de ſes enfans, & d'encourager leur jeuneſſe au travail, en vantant les ſuccès de leurs ſoins ? L'un a pêché les poiſſons à la ligne ; l'autre a pris les oiſeaux dans les filets. C'eſt ſa fille qui a conſervé les prunes qu'on lui préſente, & qu'il partage à ſes petits-fils. Heureux epoux, heureux pere, ſon univers eſt dans ſa maiſon : il eſt aimé, il aime ; on lui fait des careſſes & il les rend. Tous ſes regards trouvent des yeux contens. Son cœur, toujours epanoui, croît en ſenſibilité & en tendreſſe avec le nombre des enfans dont ſes brus l'environnent. Les plaiſirs de la paternité renaiſſent pour lui. Il bégaie avec ſes petits-fils ; il les porte entre ſes bras ; il eſſuie leurs larmes avec ſes baiſers, & les premiers fruits qu'il cueille ſont pour eux. Qui ſe contente de peu eſt riche : le champ qu'il cultive lui ſuffit. Tandis qu'il laboure & ſeme avec ſes fils, ſa femme & ſes brus filent le chanvre, le coton, la ſoie, & lui préparent des habits. Le dos de ſon bœuf lui ſert de bateau pour paſſer la riviere, & ſa ſolitude le délivre des importuns. Lui vient-il un ami ? il l'embraſſe, cauſe avec lui, & l'invite à un frugal repas. Son marché eſt dans ſa cour : quelques volailles font le régal ; toute la famille en eſt. Celui qui arrive le dernier, trouve encore du vin & augmente la joie : on ſe ſépare, en ſe promettant de ſe revoir. Juſqu'où êtes-vous allés, dit le pere à ſes fils, qui l'ont reconduit par honneur : vous ne ſauriez trop lui témoigner votre reſpect & votre eſtime ; c'eſt un bon ami : il pouvoit ſe pouſſer par les lettres, & entrer dans les emplois, il a mieux aimé vivre en ſage au village. Ecoutez ſes conſeils après ma mort, & honorez-le comme moi. Le reſte de la ſoirée ſe paſſe à parler

de cet hôte. La nuit arrive, on brûle des odeurs pour remercier le *Tien*. Chacun ſe retire, & va dormir tranquillement ſous la ſauve-garde des chiens. Chaque jour ſe reſſemble, & aucun ne prend rien ſur le ſuivant.

LES CONTRASTES, *Chanson*, Hiun-ſou-y-kin, *Liv. III, pag. 27.*

Un enfant dit-il une groſſe parole à ſon pere ou à ſa mere, ils en rient & s'en amuſent. Echappe-t-il une parole un peu dure à un pere ou à une mere vieux & infirmes, on eclate & on s'emporte. Se réjouir de l'un & s'offenſer de l'autre, ne vient que de la diſpoſition. Or, moi je vous exhorte à recevoir un reproche de vos parens comme vous recevez une injure de votre enfant..... Un enfant babillât-il à ne plus s'entendre, le plus grave Confucius ne s'ennuiera point de ſon caquet. Mais pour peu qu'un pere ou une mere ſoient longs dans leur diſcours, le cenſeur le plus glacé perd patience. Les bégaiemens de l'enfant excuſent tout, les cheveux blancs d'un pere & d'une mere n'excuſent rien. Or, moi je vous exhorte à reſpecter tout ce que diſent vos vieux parens, & réprimer de bonne heure le caquet de votre enfant..... Que de gâteaux & de bonbons n'achete-t-on pas pour ſon enfant! Les premiers fruits ſont pour lui. Qui ſonge à ces petits ſoins pour un pere & une mere? L'enfant eſt déja raſſaſſié qu'on n'a pas encore ſongé aux beſoins d'un pere. La vieilleſſe d'un pere & d'une mere mérite-t-elle moins d'attentions que la délicateſſe d'un enfant? Et moi je vous exhorte à les environner d'aiſes & de douceurs. Hâtez-vous, vous ne le pourrez pas long-temps..... Aucune incommodité n'eſt bagatelle, aucun Médecin n'eſt loin, aucun remede n'eſt cher, dès qu'il s'agit d'un enfant. C'eſt tout l'oppoſé, lorſqu'il eſt queſtion d'un pere & d'une

mere. Pourquoi ce contraſte de ſentimens? Leur vie peut-elle vous être moins précieuſe? Pouvez-vous moins deſirer leur conſervation? Et moi je vous dis: Vous leur donneriez tout votre ſang que vous ne vous acquitteriez pas de ce que vous devez à leur amour. Mettez tous vos ſoins à les conſerver..... Les riches ont tout à ſouhait pour témoigner leur Pitié Filiale à leurs parens, & leur vieilleſſe eſt privée des ſoulagemens les plus néceſſaires. Les pauvres manquent des choſes les plus eſſentielles pour eux-mêmes, & leurs enfans ſont bien vêtus, bien nourris. Mêmes cœurs, ſentimens différens, une pere & une mere ne ſont point chéris comme des enfans. Et moi je vous dis: Aimez au moins vos parens comme vos enfans, & ſoyez toujours riche pour eux..... Les freres ſont en procès pour ſe renvoyer l'entretien d'un pere & d'une mere, & chacun d'eux auroit dix enfans qu'il ne voudroit pas ſe décharger d'un ſeul. Combien de fois demande-t-on à un enfant s'il veut manger, ſi ſes habits ſont aſſez chauds. Qu'un pere ait faim, qu'une mere ſouffre du froid, on n'en prend aucun ſouci. Et moi je vous dis: Songez avant tout à pourvoir aux beſoins des auteurs de vos jours. Quoi que vous faſſiez, ils ont encore plus fait pour vous. Quelque touchans que ſoient les témoignages de la tendreſſe d'un pere & d'une mere, on ne les apperçoit qu'à demi & on les néglige. Un enfant, au contraire, fait-il quelque careſſe, on en eſt extaſié. Les plus ſtupides ſont eloquens pour louer leurs enfans, & les plus diſerts ne ſavent rien dire d'un pere & d'une mere. Et moi je vous dis: Ne vous fiez pas aux ſaillies de l'amour d'un enfant, il vous rendra vos exemples ſi vous êtes un mauvais fils.

LE TIGRE. Kou-kin Tou-chou, *Liv. CCCXXIX.*

Quoi! ma ſœur a déja ſignalé ſa Piété Filiale avec l'aiguille

& la ſoie ! Ma mere eſt parée au jour de ſa naiſſance de la robe qu'elle lui a brodée ! & moi toujours timide à faire eclater des ſentimens que je ne puis exprimer, je me bornerois encore à des ſoins & à des reſpects que la bienſéance imite & que le cœur peut démentir..... O ma chere & tendre mere, j'en dois l'aveu à votre tendreſſe : Si j'ai différé ſi long-temps de prendre le *Kin*, c'eſt que je voulois vous en conſacrer les premiers ſons, & qu'ils fuſſent dignes de vous..... Que mes freres quittent leurs livres & leurs jeux, que ma ſœur ſuſpende ſon ouvrage, & vienne ſe ranger avec eux autour de moi: c'eſt une mere que je chante. Tout l'Empire a admiré ſon courage, & la poſtérité le louera. Qu'ils y reconnoiſſent avec tranſport les tendreſſes infinies de celle qui nous a donné le jour..... Les grues au long bec & aux longs pieds n'avoient pas encore quitté les rives fleuries du *Kiang* pour aller pêcher dans les rivieres de Tartarie : déja la fertile plaine de *Chun* etoit parée de toutes les beautés du printems ; les moiſſons prêtes à monter en epis, etoient pleines de laboureurs légérement habillés, & les jeunes filles qui cueilloient des feuilles de mûrier, mêloient leurs voix aux tendres ramages des oiſeaux..... Tel que ces tonnerres ſubits qui fendent tout-à-coup la nue avec l'eclair, & font retentir les vallées d'horribles & longs mugiſſemens, tel paroît dans le lointain un tigre enorme que les chaſſeurs avoient bleſſé. Ses yeux etincellans, ſa gueule enſanglantée, ſa démarche intrépide annoncent par-tout le carnage & la mort..... Mille voix réunies ne font qu'un long cri, la terreur & l'epouvante le répétent : l'animal homicide s'en irrite & s'avance avec plus de fureur ; tout fuit & ſe cache. L'œil ſuit à peine la rapidité de ſa courſe. Foſſés ni haies rien ne l'arrête, & il eſt déja à l'entrée du petit village de *Lou*..... Les chiens aboient à grands cris, s'attroupent & ferment le paſſage au féroce animal. Foible barriere ;

ſon

ſon rugiſſement ſeul les ecarte, & il déchire ceux qui lui réſiſtent, comme un vautour affamé déchire la colombe qu'il a ſurpriſe dans les plaines de l'air..... Un enfant de ſix ans ſe jouoit avec ſon moineau ſur le ſeuil d'une porte, le tigre s'elance pour le dévorer dans l'inſtant où la mere accourue au bruit, ſe courboit pour l'emporter. Que peut-elle faire pour ſauver cet enfant ? Seule, ſans armes & glacée d'effroi, elle n'a que ſa tendreſſe & un inſtant..... O miracle de l'amour maternel ! cette intrépide mere ſe jette ſur le tigre comme un loup ſur un agneau, embarraſſe ſa tête dans ſa robe & le tient etendu à terre, malgré ſes griffes qui la déchirent & font ruiſſeler ſon ſang. L'enfant que le péril de ſa mere encourage, lui arrache ſon eguille de tête, l'enfonce à pluſieurs repriſes dans le flanc de l'animal, & lui perce le cœur..... Des gens armés arrivent de toutes parts, mais le tigre eſt déjà ſans vie. La pauvre mere en croit à peine ſes yeux : elle oublie ſes bleſſures pour prendre ſon enfant entre ſes bras. L'enfant, ivre de tendreſſe, ſe colle à ſes joues & lui rend tous ſes baiſers. Tous les yeux ſe mouillent de larmes, toutes les bouches s'ouvrent à des cris de raviſſement & de joie..... *Lieou-ſong*, *Lieou-ſong*, la gloire de ton ſexe & l'honneur de notre âge, ta beauté avoit des rivales, ta vertu des emules; mais ton amour maternel & ton courage te laiſſent ſeule au premier rang. Ton beau cœur ne m'en démentira point : les applaudiſſemens qui vont vers ton pere ſont ceux qui te flattent le plus. Puiſſe ce fils chéri dont tu es doublement la mere, les rendre un jour à ta vieilleſſe, & laiſſer des petits-fils dignes de toi !..... Quelle vallée dans tout l'Empire ne retentit pas du nom de *Lieou-ſong ?* Quel echo ne l'a pas répété mille fois ? Les campagnes n'eurent pas aſſez de fleurs pour les guirlandes dont on orna ſa porte : les pauvres furent riches pour lui faire des préſens, toute la Province lui donna une fête; & l'inſcription

que l'Empereur a ecrite lui-même, apprendra à tous les ſiecles combien elle a illuſtré le nôtre..... « Les tigres ne viennent pas » dans nos villes. Jamais les meres n'y pourront ſignaler leur » tendreſſe comme *Lieou-ſong*. Hélas! des vices encore plus » redoutables que ces animaux ſanguinaires menacent ſans » ceſſe les enfans, & leur ôtent l'innocence plus précieuſe » que la vie. O meres! ô meres! défendez-en leur ignorance. » S'il faut plus de tendreſſe & de courage que pour terraſſer » les tigres, la gloire auſſi en eſt plus grande & le triomphe » eternel ».

LES PLAINTES. Kieou-yun-ſin-y, *Liv. II, pag. 8.*

La triſte condition que celle d'une femme! Son ſort eſt dans les mains de l'epoux à qui on la donne. A peine eſt-elle unie à lui par des liens qui devroient faire ſon bonheur, qu'il faut qu'elle le ſuive comme une eſclave ſuit ſon maître. En entrant dans ſa famille, elle perd la ſienne. Une ſéparation ſi amere lui perce le cœur, ſes yeux deviennent des fontaines de larmes. Elle reçoit les derniers adieux de ſa mere, ſans les entendre, à cauſe de l'excès de ſa peine, & perſonne n'en eſt touché. Ses freres même & ſes ſœurs ne lui rendent aucun de ſes ſoupirs. Tandis qu'elle ſe meurtrit le ſein dans la chaiſe magnifique où on l'enferme, des inſtrumens d'allégreſſe retentiſſent à ſes côtés. Son front eſt orné de pierreries & de fleurs, ſes oreilles ſont chargées de perles, l'or & la broderie relevent l'eclat de ſes habits: c'eſt le dernier effort de la tendreſſe de ſes parens. La victime eſt ornée de feſtons: le ſacrifice peut-il être malheureux? L'entrée de la maiſon de ſon epoux eſt parée de banderoles de ſoie, de guirlandes de fleurs, de deviſes, & elle n'y trouve ſouvent que la pauvreté & l'indigence. J'ai eté plus malheureuſe encore, j'y ai trouvé la

miſere & l'orgueil. Une belle-mere acariâtre, un beau-pere infirme mirent d'abord toute leur ſageſſe à me faire ſentir que j'etois venue pour les ſervir. Tandis que leur fille aſſiſe comme un hôte, paſſoit le jour à préparer ſa parure, ou à ſe parer, les plus vils ſoins du ménage faiſoient couler la ſueur de mon front. Il me falloit dévancer l'aurore pour y fournir, & la nuit avoit déja etendu tous ſes voiles, que le temps du repos n'etoit pas encore venu pour moi.

Je devins mere: ce fut un nouveau poids ajouté au joug de fer qui m'accabloit. Encore ſi j'avois eu quelqu'un à qui conter ma peine! Si je mouillois de mes larmes le viſage de mon enfant, je n'avois pas la force d'affliger mon epoux, & je les dévorois devant lui. Qu'il m'en fit répandre d'ameres, lorſque raſſaſſié de ſes livres & de moi, il voulut tenter la fortune & arriver aux richeſſes par les honneurs littéraires! C'etoit moi, diſoit ſa mere, qui avois réveillé l'ambition dans ſon cœur, & qui malgré les droits ſacrés de la Piété Filiale, l'envoyois à la Cour oublier ſes parens & travailler au triomphe de ma vanité. Son epoux plus ſage excuſoit d'abord ſon fils pour me juſtifier, & parloit en citoyen. Mais quand la ſéchereſſe & la grêle eurent fait périr nos moiſſons, & que les infirmités de la vieilleſſe eurent augmenté ſes beſoins & affoibli ſa raiſon, tous les jours furent pour moi des jours de perſécution & de déſeſpoir. Mon epoux n'eut plus ni parens, ni amis: je fus l'unique reſſource de ſon pere & de ſa mere languiſſans. Plus j'uſois mes forces pour les nourrir par mon travail, plus ils m'accabloient de plaintes & de reproches. Mes enfans augmentoient ma peine: ils etoient gelés de froid, & je n'avois pas de quoi les couvrir; ils me crioient, *du pain;* ils ſe diſputoient mes mamelles, & ils n'y trouvoient point de lait. Combien de fois ne pris-je pas un cordeau pour mettre fin à mes peines! O mon fils! ô ma fille! ma tendreſſe pour

vous, me le faiſoit tomber des mains, votre enfance me donnoit du courage, & l'idée de vous laiſſer orphelins me paroiſſoit plus affreuſe que toutes mes douleurs. Qu'il m'en coûta peu de couper mes longs cheveux, & de les vendre pour ſubvenir à vos preſſans beſoins! Je me ſerois vendue moi-même, ſi je l'avois pu. Toutes les ſaiſons etoient un cruel hiver pour moi, & la nuit même ne m'apportoit que des craintes & des veilles. Mais vos moindres careſſes tariſſoient mes larmes. Un baiſer que vous me dérobiez en vous jouant, diſſipoit les nuages de triſteſſe qui etoient aſſemblés ſur mon viſage, & y faiſoit eclorre un doux ſourire. Le *Tien* enfin a pris pitié de mes maux : les moiſſons ont rempli nos greniers, & les arbres portent du fruit pour nous. Je ſerois tranquille, ſi j'etois ou moins généreuſe, ou moins ſenſible. O mon pere! ô ma mere! c'eſt vous que je reſpecte, & que je ſers dans les parens de mon epoux. Puiſſe l'epouſe de mon frere environner votre vieilleſſe de tous les ſoins que je leur rends, & être plus heureuſe encore à en adoucir les ennuis. Jamais ma bouche ne s'eſt ouverte à la plainte ni au murmure. Jamais mon cœur n'a eté aigri de l'injuſtice des leurs. Quelque accueil qu'ils faſſent à votre fille, ſon reſpect eſt toujours celui qu'elle a pour vous, & ſa tendreſſe les plaint lorſque leurs infirmités irritent leurs plaintes. Que leur fils ne les aime-t-il comme moi! De nouvelles amours ſans doute ont effacé de ſon cœur l'epouſe de ſa jeuneſſe. Il oublie mes douleurs au ſein des plaiſirs, & ſa perfidie donne à une autre tous les noms qu'il me doit. Ses parens confus de ſon ſilence, ne s'en plaignent plus que par leurs ſoupirs. Ingrat! ce ſont mes ſoins qui leur ont conſervé la vie, & ton mauvais cœur leur donnera la mort. Eſt-ce là le prix de leur tendreſſe & le fruit de ton ſavoir! Savoir trompeur qui emouſſe les ſentimens, retrécit le cœur, éloigne des vertus dont il montre les charmes, & précipite

dans les vices qu'il enſeigne à déteſter. Va, de quelque rayons dont il t'environne, ton mauvais cœur les obſcurcit, & les plus brillans honneurs vinſſent-ils au-devant de toi, l'outrage que tu fais à la nature te couvriroit d'opprobre & ne t'attireroit que des mépris. La premiere gloire de l'homme eſt d'avoir des vertus, & la Piété Filiale en eſt le germe. Que de ſermens, ô ciel! Que de prieres, que de larmes & de ſoupirs ne mit pas l'infidele dans ſes derniers adieux! Chere epouſe, me dit-il, en me ſerrant entre ſes bras, que mon pere & ma mere trouvent en vous mon reſpect & mes ſoins accrus de tout votre amour pour moi! & vous, trouvez votre epoux dans nos enfans. Je revolerai vers vous par mes ſouvenirs, & tous les jours de notre ſéparation ſeront des années pour moi. Quelles années, ô ciel! il ne m'a ecrit qu'une fois en quatre hivers. Mon amour n'a plus d'excuſes pour un ſi long ſilence. Hélas! s'il eſt peu touché de la tendreſſe d'une epouſe qui met toute ſa gloire à regretter la ſienne, & qui ne ſe plaint que parce qu'elle en eſt occupée ſans ceſſe, qu'il ſonge que ſon fils ſait déja prononcer le doux nom de pere, & qu'il ne l'a pas encore entendu. Quel plaiſir de recevoir ſes innocentes careſſes! & d'en faire à ſa fille pendue à ſon col, bégayant ſa joie, & lui rendant tous ſes baiſers! Les Empereurs deſcendent du trône pour chercher ces délicieux plaiſirs. Tous les hommages des Princes & des peuples, toutes les acclamations des victoires & des triomphes n'ont jamais porté dans leur cœur une joie auſſi pure & auſſi vive que les petits ſouris d'un enfant. Mais pour la goûter, il faut avoir un cœur de pere, & qui eſt mauvais fils ne l'a pas. Cher epoux, que je crains que ton exemple ne tourne contre toi. Les gémiſſemens de ton pere & de ta mere infirmes ſont ouis du *Tien:* il ſe ſervira un jour de tes enfans pour t'en punir. Accablé comme eux des miſeres de la caducité, tu répéteras toutes les plaintes

que j'entends. Epuiſé de forces, ſouffrant, abandonné, tu..... O que je ſuis infortunée ! Me faudra-t-il craindre que mes enfans ne reſſemblent à mon epoux ? Pourquoi auſſi être ingénieuſe à m'affliger ? Pourquoi flétrir par de vaines craintes ce reſte de beauté que les larmes m'ont laiſſé ? Si la Renommée a publié que mon epoux nous a oubliés, elle a dit auſſi que fidele à ſa gloire, il a refuſé des honneurs qu'on devoit à ſes talens, parce qu'on vouloit les lui faire acheter aux dépens de la fidélité qu'il m'a jurée. Hélas ! il me rend peut-être toutes mes inquiétudes & tous mes ſoupirs. Quelle joie de le revoir ! Qu'il revienne avec toute ſa vertu, je le tiens quitte des richeſſes & des honneurs. Ce n'eſt pas la vie pénible que je mene qui m'afflige & fait couler mes pleurs, c'eſt la crainte que ſa ſageſſe ne l'abandonne, ou que, s'il arrivoit trop tard pour fermer les yeux à ſes parens, il ne ſoupçonnât ma tendreſſe d'avoir trompé ſa confiance, moi qui uſe mes forces à les ſervir & oublie mes enfans pour eux. Hélas ! la nuit eſt déja bien avancée, & je veille encore pour être prête à voler à leur chevet au moindre cri. Mais je n'entends plus rien : les deux vieillards ſont endormis. Hâtons-nous de prendre quelque repos pour pouvoir prévenir demain leur réveil.

CHANTS FUNÉBRES, dans le goût des Nenies *des Rom.* Yuen-kien-lei-han, *Liv. CLXXXII.*

On entre dans la vie les deux yeux mouillés de larmes: on en ſort le cœur glacé par les friſſons & les défaillances de l'agonie..... Qui eſt né, mourra ſûrement. Le plutôt & le plus tard ne ſont pas une différence entre les morts..... Les mauſolées les plus magnifiques tombent en poudre, & les morts les plus célebres ſont enfin oubliés pour jamais..... Qu'eſt devenue leur ame ? Où eſt-elle ? Les vivans n'en ſavent

rien, & perſonne ne s'en inquiete..... Leur cadavre pourrit dans le cédre comme dans le ſapin, & leurs os même ſont anéantis..... Un fils ſe noie dans ſes larmes, une epouſe ſe pâme de douleur, leurs amis les conſolent; & ils font verſer des pleurs à leur tour..... Fuſſiez-vous aſſis ſur le trône, votre puiſſance & vos richeſſes ne vous obtiendront rien de plus..... Il ne reſte ni gloire, ni déshonneur après mille printemps. Tous les noms ſont oubliés..... L'unique choſe qu'il importe de ſavoir de la vie, c'eſt qu'elle eſt toujours trop courte pour faire le bien..... *Tao-tſang* le ſut; auſſi profita-t-il de la ſienne pour devenir meilleur..... Bon fils, bon frere, bon pere & bon epoux, il aima ceux qu'il devoit aimer..... Son grand plaiſir fut d'en faire aux autres; & ſon plus grand chagrin, d'être obligé d'en cauſer..... Ses oreilles n'entendent pas nos ſoupirs; ſes yeux ne voient point nos larmes. Son ame eſt-elle aſſez loin pour les ignorer?..... Ame aimable, ame chérie, puiſſes-tu entrer dans la lumiere des Eſprits: puiſſes-tu briller de tout leur eclat.

Ma vie fut un long voyage dans toutes les provinces de l'Empire..... La capitale a reçu mes derniers ſoupirs, & ma mémoire y vivra à jamais..... Je pleurai trop tôt la perte de ma mere & de ma ſœur..... Autant je craignis d'avoir une epouſe & des enfans, autant j'en fus ravi après..... La ſolitude & les livres mûrirent ma ſageſſe; le miniſtere & la Cour en ont déployé la gloire..... J'etois arrivé au faîte des honneurs, quand je ſuis deſcendu au tombeau..... L'onde d'un clair ruiſſeau ne revient plus dans les champs qu'elle a embelli..... Quand le char briſé s'arrête, les courſiers qui le tiroient n'avancent plus..... Toutes les belles qualités de mon ame ne me rapprocheront pas de mon corps..... Elle a ſon ſort à part, & ſes clartés ſont ſon repos..... Mon corps va tomber en

pourriture, & ne ſera plus que pouſſiere..... Mes enfans & mes amis me regrettent; on les regrettera eux-mêmes, & nous ſerons tous oubliés..... Tous les hommes ont ſubi ou ſubiront le même ſort; il ne faut ni s'en etonner, ni s'en plaindre.

Hélas! hélas! le tendre nom de mere n'eſt plus qu'un nom de douleur pour moi. O ma mere! ma tendre mere! vous n'êtes plus (C'eſt le refrain de tous les couplets). Je vous dois la vie & tout ce que je ſuis. C'eſt vous qui m'avez alaitée; c'eſt vous qui avez ſoigné ma premiere enfance; c'eſt vous qui avez ſoutenu mes premiers pas. O ma mere! un de mes ſourires vous adouciſſoit tous les ſoins que vous coûtoit mon inſtruction. O ſoins! ô tendreſſe! ſoins continuels & charmans! tendreſſe plus elevée que les cieux & plus vaſte que la terre! O ma mere! &c.

Heureux le temps où je ne portois de parures que celles que vous aviez choiſies! Hélas! orner ma tête de fleurs, etoit votre plus doux amuſement. Que vous m'enſeigniez adroitement les maximes de ſageſſe & de vertu qui ont réglé toute votre vie! L'hymen me conduiſit loin de vous. Mais quelle joie quand je revenois vous voir? O ma mere! &c.

Quelles careſſes ne me faiſiez-vous pas? Quels charmans entretiens? Votre cœur ſe verſoit tout entier dans le mien. O la meilleure des meres! vous avez abandonné votre fille. Où êtes-vous? pere, freres, ſœurs, parens, amis, voiſins, tous ſont en deuil, tous verſent des pleurs; je n'entends que des ſoupirs; tout ce que je vois me perce le cœur & me déchire les entrailles. O ma mere! &c.

Je ne vous trouve qu'au fond de mon cœur. Hélas! ce fut vous qui lui apprîtes à aimer. Il etoit tout à vous. Voyez mes larmes & ma douleur. Où êtes-vous, ma mere? Où êtes-vous?

Venir

Venir à la maiſon, & ne plus vous y trouver: quelle penſée! O ma mere! &c.

Qui ſera déſormais mon conſeil, ma conſolation & mon appui? Que ſera déſormais la vie pour moi? O ma mere! &c.

C'en eſt donc fait; ce n'eſt donc plus que par des ſoupirs, des larmes & des ſanglots que je puis vous témoigner ma tendreſſe & mon reſpect: encore ſi vous pouviez les voir & m'entendre. O ma mere! où êtes-vous? O ma mere! ma tendre mere!

PIECES EN PROSE.

PLACET DE LI-MI. Kou-ouen, *Liv. IV.*

VOTRE ſujet, Seigneur, eſt né dans la proſcription & dans le malheur. Il perdit ſon pere avant de ſavoir pleurer ſa mort. A l'âge de ſix mois, ſon oncle l'abandonna; à celui de quatre ans, on força ſa mere à ſe ſéparer de lui. Ma grand-mere *Lieou* me recueillit dans ma miſere, & ſe chargea de mon enfance, malgré mes maladies & mes infirmités continuelles. Bien loin d'en être rebutée, elle me prodigua tous les ſoins que peut imaginer la ſenſibilité du cœur le plus généreux. J'avois déja dix ans que je ne pouvois encore ni marcher, ni me ſoutenir, & quand les forces me furent venues avec l'âge de puberté, je me trouvai pauvre & ſans appui. Que devenir? Je n'avois point d'oncles, mes couſins n'etoient plus, & toute ma parenté ruinée ne me montroit que des eſpérances eloignées. Dans un âge qui alloit décider de toute ma vie, j'etois iſolé, pauvre & réduit à moi ſeul. Pour comble de déſolation, ma grand-mere qui avoit eté infirme dès ſa premiere enfance, le devenoit davantage de jour en jour. Il falloit lui rendre des ſoins, & me tenir ſans ceſſe à ſon chevet. La

bienfaiſance de mon Souverain vint à mon ſecours, Votre Majeſté me fit *Tſin-hou*. Les regards du *Tai-cheou* ſe tournerent vers moi; on me tint compte de ma Piété Filiale, & j'obtins le dégré de Maître-ès-Arts: mais n'ayant pas de quoi pourſuivre mes etudes, je ſortis de la carriere où j'etois entré. La bienfaiſance de mon Souverain vint encore à mon ſecours, & je fus décoré ſucceſſivement par Votre Majeſté, des grands emplois de *Lan-tchong* & de *Si-ma*. Le dernier etoit à tous egards ſi au-deſſus de ma baſſeſſe & de mon peu de talent, il me mettoit ſi près de la perſonne auguſte du Prince héritier, que le ſacrifice même de ma vie ne ſuffiroit pas pour acquitter ma reconnoiſſance. Votre humble ſujet, Seigneur, a préſenté un placet pour demander la permiſſion de ſe retirer. Votre Majeſté n'y a répondu qu'en me reprochant mon peu d'affection & de zele pour ſon ſervice. Mes ſupérieurs me preſſent de me déſiſter de ma demande, leurs vives inſtances m'accablent & me mettent dans un etat violent. D'un côté, je brûle du deſir de ſignaler mon dévouement & mon zele pour Votre Majeſté; d'un autre côté, les infirmités de ma grand-mere *Lieou* allant toujours en s'augmentant, mon cœur ne peut ſe refuſer à ce qu'elles exigent de moi. Il m'eſt egalement impoſſible d'avancer ou de reculer. Si la Piété Filiale, Seigneur, qui dirige tous les mouvemens de votre ſceptre, a attendri le cœur paternel de Votre Majeſté ſur les beſoins des vieillards, & leur a procuré une douce ſubſiſtance, combien plus ne doit-Elle pas s'attendrir ſur l'abandon, la vieilleſſe & les infirmités de ma ſeconde mere? Votre ſujet n'eſt rien à aucun egard aux yeux de Votre Majeſté. Mais s'il a ſignalé ſon zele, s'il a fait eclater ſa fidélité, s'il a rempli avec ſuccès les emplois qui lui ont eté confiés, ce n'eſt ni l'ambition ni la cupidité qui animoient ſes efforts. Ma retraite me laiſſera dans l'obſcurité où m'avoient trouvé les bienfaits de Votre Majeſté; & je ſens

trop combien les charges dont j'ai eté décoré etoient au-deſſus de moi pour ſonger à me faire un nom en les quittant. Si votre ſujet, Seigneur, demande à ſe retirer, c'eſt que la vieilleſſe de *Lieou* l'approche de plus en plus du tombeau; ſa vie ne tient plus qu'à un ſouffle, elle peut s'eteindre à chaque inſtant, & le matin n'en répond plus pour le ſoir. Votre ſujet, Seigneur, n'eût pas vécu juſqu'à préſent ſans les tendres ſoins de cette mere, elle ne ſauroit vivre encore quelques années ſans les ſoins filials de votre ſujet. La vie de la grand-mere & du petit-fils ſont liées l'une & à l'autre, & leur mutuel appui. Votre ſujet *Mi* a maintenant quarante-ſix ans. Sa grand-mere *Lieou* en a quatre-vingt-ſeize. Son zele a eté occupé bien des années du ſervice de Votre Majeſté; ſa reconnoiſſance n'en peut plus donner que bien peu à cette mere ſi chere. Hélas! quel deſir peut être plus légitime & plus cher à mon cœur que de ſoigner ma ſeconde mere, dans le peu de jours qui lui reſtent encore à vivre? Son abandon, Seigneur, & ma pauvreté ſont connus de tous ceux qui nous connoiſſent, vos Mandarins des deux provinces en ſont inſtruits, le ciel & la terre les voient. Qu'il plaiſe à Votre Majeſté de s'en faire rendre compte. La candeur des vues de ſon fidele ſujet lui fait eſpérer qu'Elle accordera à ſon humble ſupplique cette grace ſignalée qui mettra le comble aux bienfaits de Votre Majeſté & à ma reconnoiſſance. Votre ſujet, Seigneur, ſe proſterne aux pieds de votre trône, & vous préſente avec le reſpect le plus profond & la vénération la plus intime, cet humble placet. *L'Empereur appointa ce placet ſecret de* Li-Mi, *en faiſant ſon eloge, lui accorda les revenus de ſa charge avec deux eſclaves, pour l'aider à ſervir ſa grand-mere. Quand elle fut morte, il fut rappellé à la Cour & elevé aux premiers emplois.*

TESTAMENT du Docteur Yang-tchi, à ſes enfans.

Hiun-ſou-y-chou, *Liv. II, pag. 14.*

Tout homme doit être décidé & avoir ſon objet. Qui ne ſe propoſe pas d'abord d'être un ſage ? Le grand nombre s'egare dans la ſuite. Si vous ne commencez pas par prendre une réſolution fixe & décidée, peu à peu vous ne ſaurez plus à quoi vous en tenir ; vous donnerez dans toute ſorte d'egaremens ; vous deviendrez des inſenſés, & ſerez egalement mépriſés & haïs des hommes. Appliquez-vous donc de toutes vos forces à affermir dans votre ame la réſolution de vivre en ſages. Soit que vous entriez en charge ou non, vous ſerez priſés & eſtimés de vos concitoyens. Je vous le demande avant tout, prenez décidément votre parti.

Qui dit le cœur, dit le grand maître dont dépend toute la vie. Il eſt dans l'homme ce qu'eſt la ſource pour le ruiſſeau, la fleur pour le fruit. Rien de plus capital que d'empêcher qu'il ne ſe corrompe. Si le cœur conſerve la loi du *Tien* & la juſtice, tout ce que l'on fait eſt bien, & l'on s'approche de la ſageſſe. Si le cœur eſt ſubjugué par les convoitiſes des ſens & de l'amour-propre, on a beau ſe propoſer de bien faire, on finit mal ce qu'on avoit le mieux commencé, & quelque effort qu'on faſſe pour paroître homme de bien, on ne tarde pas à être connu & pénétré. L'arbre ſeche, quand la racine eſt attaquée. Veillez donc à la garde de votre cœur.

Ce ſont nos penſées qui guident notre cœur. Vous vient-il quelque penſée, ſoit dans la ſolitude, ſoit dans le ſilence de la nuit, examinez ſi elle eſt bonne ou mauvaiſe. Si elle eſt bonne, faites-la paſſer dans votre conduite ; ſi elle eſt mauvaiſe, hâtez-vous de l'etouffer. Avant d'entreprendre une choſe, voyez ſi elle s'accorde avec la loi du *Tien*, ou ſi elle lui eſt contraire. Dans le premier cas, faites-la avec confiance ; dans

le ſecond, ne vous-y réſolvez jamais, quoi qu'il en puiſſe arriver. Rien au monde ne doit détourner votre cœur de la vérité, de l'epaiſſeur d'un cheveu. Le *Tien* ſuprême vous favoriſera, & les Eſprits vous ſeront propices. Si vous vous mettez au-deſſus de votre conſcience, elle ſe vengera par ſes remords: le Ciel & la Terre, ainſi que les Eſprits, ſeront contre vous.

Vous avez commencé vos etudes: ſoit que vous obteniez le dégré de Bachelier ou celui de Docteur, ſouvenez-vous du chemin bien plus laborieux par lequel j'y ſuis parvenu. Il n'y a point d'inconvénient à ne point entrer dans les charges. Si vous devenez Mandarins, il faut eſſentiellement avoir une probité intacte, une fidélité inébranlable, un grand zele pour le bien public, & la droiture du cœur d'un enfant. Si vous changiez de conduite & de ſentimens ſelon les circonſtances, ſi vos bonnes réſolutions ſe refroidiſſent & ſe démentent, le public dira en ſe moquant de vous, que vous êtes les fils etourdis d'un pere irréprochable.

Votre mere eſt une ame droite, ſon cœur n'a aucune pente. Appliquez-vous à l'envi à lui témoigner votre Piété Filiale, & entrez ſans ceſſe l'un & l'autre dans toutes ſes vues. On ne peut pas dire qu'elle a une prédilection marquée pour celui-ci, & chérit bien moins l'autre; qu'elle eſt ouvertement plus affectionnée à cette bru, & très-indifférente pour celle-là. Si vous lui cauſiez jamais le moindre chagrin, vous n'auriez aucune etincelle de Piété Filiale. Le *Tien* vous en puniroit, & moi je ſerois au-bas des neuf ſources, que je la vengerois, ſi je pouvois.

Vous êtes fils tous les deux d'une même mere. Vivez enſemble juſqu'à votre derniere vieilleſſe ſans ſonger jamais à vous faire chacun un héritage à part. C'eſt le ſeul moyen de prévenir toutes les viles & miſérables diſputes d'intérêt. La vie eſt expoſée à une infinité de mépriſes & de mal-entendus:

n'allez pas vous en faire un ſujet ni de querelle, ni de colere. *Ing-ki* eſt trop vif. *Ing-ouei* connoît dès l'enfance le naturel de ſon cadet ; je lui demande de ne pas s'irriter des vivacités de ſon cadet, & de les lui paſſer. Et vous *Ing-ki*, reſpectez votre aîné à l'egal de moi ; ſoyez là-deſſus d'une attention infinie. S'il vouloit ſe fâcher contre vous, mettez-vous à genoux devant lui ſans héſiter, & lui faites des excuſes pour l'appaiſer. Au cas que ſa colere fût vive & durable, ayez recours à ſes amis pour l'appaiſer. Ses travers ne peuvent jamais être pour vous une raiſon de ne pas lui céder & lui déférer en tout.

L'epouſe de *Ing-ouei* eſt fille d'un Lettré, celle de *Ing-ki* d'un Mandarin. Voilà l'embarras: *Ing-ouei* faites-vous un ſoin de perſuader à votre femme d'aimer ſa belle-ſœur comme une ſœur cadette. Et vous *Ing-ki*, exhortez bien la vôtre à reſpecter l'epouſe de votre frere comme une ſœur aînée. Sa naiſſance ne lui donne aucun droit de hauſſer le ton. Toute négligence à cet egard feroit ſoupçonner ſes ſentimens. Il n'y a qu'un pas du moindre ſoupçon de mépris à la haine. *Ing-ki*, ſi vous voulez bien inſtruire votre epouſe à reſpecter ſa belle-ſœur, ne ſouffrez jamais qu'elle porte des habits magnifiques. Sa belle-ſœur pourroit peut-être n'en rien témoigner, mais ſa patience ſeroit trop expoſée, & en viendroit peut-être à rougir de ſa famille. Quand on fera des habits ſelon les quatre ſaiſons de l'année, que les robes de vos deux epouſes ſoient ſemblables de tout point, & qu'elles ne ſortent jamais qu'auſſi bien vêtues l'une que l'autre. Donnez l'exemple, & ſoyez habillés l'un comme l'autre. Si vous preniez vos repas chacun dans ſon appartement avec ſon epouſe, vous vous en aimeriez moins avant qu'il fût peu.

En cas qu'il s'eleve quelque grand différend entre vous deux, invitez vos parens à vous ecouter, & priez-les de tout terminer

à l'amiable. Souvenez-vous qu'il ne faut recourir au Mandarin en aucun cas. Si un de vous s'adreſſoit à lui, que l'autre lui porte ce papier pour convaincre ſon frere d'avoir violé un des devoirs les plus ſacrés de la Piété Filiale. Le Mandarin ne manquera pas de le faire rentrer dans ſon devoir. Et moi, je prie ici le Magiſtrat reſpectable à qui il ſera remis, de vouloir bien avoir egard aux peines que je me ſuis données pour inſtruire mes deux fils, & de les exhorter en tant de manieres, qu'il réuſſiſſe à les réconcilier & remettre bien enſemble. Si l'ame des morts peut faire quelque choſe pour les vivans, qu'il ſoit aſſuré de ma reconnoiſſance.

Vos quatre couſins-germains ſont tous des gens inſtruits. Quoiqu'ils en aient uſé avec froideur à mon egard, cela ne vous regarde pas. *Quand la fortune rit, c'eſt votre homme*, dit le proverbe; *quand elle boude, c'eſt l'homme de la famille.* Appliquez-vous l'un & l'autre à leur témoigner votre reſpect & votre déférence. Il y a encore des biens de famille dont le partage n'eſt pas fini. S'ils cherchent avidement leur avantage, cédez de vos droits; & quoi qu'il arrive, ne plaidez point. Tout procès ouvre la bouche à la médiſance, & livre une famille au public.

Vous êtes encore jeunes l'un & l'autre. Je crains que des gens adroits ne vous ſéduiſent, ſoit en vous invitant à des feſtins, ſoit en vous engageant à jouer, ſoit en vous offrant des préſens, ou même en vous montrant de belles femmes. Vous tomberez dans leurs pieges & ſerez leur dupe, ſi vous ne les fuyez de loin. Encore, s'ils ne vous apprenoient qu'à diſſiper tout votre bien, mais ils vous pervertiroient au point de n'être plus des hommes. En cas que ces peſtes de la ſociété viennent à vous, ſouvenez-vous de mes avertiſſemens, & tournez-leur le dos. Qui flatte les paſſions, a toujours de mauvais deſſeins. Choiſiſſez pour amis des gens d'honneur & de

probité, qui aiment les ſciences, la patrie & les hommes; plus vous aurez de confiance en eux, plus ils parleront à cœur ouvert; plus vous vivrez avec eux dans une grande intimité, plus ils vous feront trouver de facilités pour devenir tels que je vous ſouhaite.

Mettez vos lectures à profit, ſur-tout pour cultiver votre ame. Ne manquez jamais à vous dire, en voyant quelque belle action, il faudra faire de même en pareille circonſtance; & quand vous en trouvez dont la malice & la noirceur vous révoltent, profitez de cette impreſſion utile pour vous affermir dans le bien. Ouvrez votre ame toute entiere au reſpect & à l'eſtime que vous inſpireront les hauts faits des grands hommes, & ayez le courage de méditer les moyens de les egaler. Vous en retirerez au moins le précieux avantage de vous faire juſtice, & d'être armé de réflexions contre la ſéduction des ſuccès eblouiſſans de quelques ſcélérats. Votre cœur ſe remplira de ſageſſe, s'affectionnera à la vertu, s'ancrera dans le bien, & ſes penchans vous donneront de grandes avances pour prendre en tout le bon parti. Vous n'aurez preſque qu'à les ſuivre pour devenir un grand homme.

Ne vous y méprenez pas, il faut & beaucoup apprendre & s'exercer long-tems pour devenir un vrai Lettré. Ce n'eſt pas aſſez de poſſéder par une lecture réfléchie les livres claſſiques & les *King*, les anciennes pieces d'eloquence & les bons ouvrages de littérature, les mémoires préſentés aux Empereurs & leurs plus célebres ordonnances; il faut les relire ſans ceſſe & ſe rendre compte de ſes lectures le pinceau à la main, ou même s'exercer à les imiter. Ne perdez pas un moment à lire les Poëtes, ou ce qui ſeroit bien pis, à faire vous-même des vers. Attachez-vous à l'etude des *King*; mais ne l'entreprenez pas ſans le ſecours d'un maître. Eſſayer de s'en paſſer, c'eſt donner des bornes à ſon application, s'expoſer à une infinité de mépriſes

& egarer ſes penſées dans le cahos de mille incertitudes. Ce ſeroit riſquer le ſuccès de vos etudes, que d'en prendre un ſans choix, que de craindre d'en changer après avoir mal rencontré, ou même que de regarder à la dépenſe pour avoir le meilleur. Par la même raiſon, préférez la ſociété des gens d'un ſens droit & profond à celle de ceux qui n'ont que de la ſcience ou de l'eſprit. Autant on gagne à converſer avec ceux qui penſent d'après eux-mêmes, raiſonnent juſte, & voient le vrai ſans cligner l'œil, autant on perd avec ces eſprits ſuperficiels qui gliſſent ſur la ſurface des choſes, ne ſont occupés, comme le papillon, qu'à déployer leurs aîles, parlent de tout comme les crieurs d'encan, & ne ſavent rien apprécier.

Quant à votre domeſtique, ce que je vous recommande avant tout, c'eſt que la ſéparation des appartemens intérieurs & extérieurs ſoit conſervée en tout temps avec la plus ſcrupuleuſe exactitude. Les filles, paſſés dix ans, ne doivent plus ſortir de l'intérieur, ni les garçons y pénétrer. J'approuverois beaucoup que vous en reſſerraſſiez l'entrée même pour nos plus proches parentes. Le moindre inconvénient qui réſulte d'un flux eternel de viſites, c'eſt de donner occaſion à des confidences & des plaintes, des médiſances & des rapports qui finiſſent toujours par des tracaſſeries & brouillent tout un ménage. Veillez encore de plus près ſur ces femmes qui ne prolongent leur ſéjour & leurs viſites que pour nouer des intrigues ou favoriſer des ventes ſecrettes & des vols. Mon exemple doit être votre regle. C'eſt à vous à veiller à ce que les murs d'enceinte ſoient d'une juſte hauteur. Garniſſez-en le ſommet d'epines, & pour peu qu'elles ſoient dérangées, ſachez pourquoi. Si le mur venoit à s'ebranler en quelque endroit & que la ſaiſon ne permît pas de le réparer, hâtez-vous de le fermer avec des nattes. Il faut prévenir de loin les déſordres & les

vols dont ces ſortes d'accidens ſont la cauſe ou l'occaſion. Ayez un magaſin pour vos proviſions générales en vin, en fruits, en viandes ſalées, en huile, & un grenier pour le riz & les légumes. Celui qui aura ſoin du gouvernement de ſa maiſon en gardera les rôles & les clefs. Si vous m'en croyez, vos habillemens ſeront ſimples, vos appartemens peu ornés, & votre table frugale. Que la richeſſe des habits que vous verrez porter à d'autres ne vous donne pas dans les yeux. Il faut être vêtu ſelon ſon etat, & rien de plus. Voir une belle maiſon & en bâtir une ſemblable, voir des meubles précieux & en acheter de pareils, eſt le vrai moyen de vous ruiner. Vous ne tiendrez long-temps aux dépenſes néceſſaires & de convenance que par une ſage economie. Si vous ſongez à faire des acquiſitions pour augmenter l'héritage de vos enfans, ne le riſquez jamais ſur des emprunts. Les plus modiques intérêts les doublent peu-à-peu, & ruinent rapidement une maiſon. Ce point eſt capital, ne l'oubliez jamais. Je vous laiſſe quatre cens arpens de bonnes terres, ils doivent ſuffire pour vous deux. La ſoif des richeſſes eſt toujours fatale. On achete les poſſeſſions qu'on trouve à ſa bienſéance, on les etend immenſement, les dépenſes & les charges augmentent plus que les revenus, & on s'expoſe à bien des malheurs, ſans parler des mauvaiſes affaires qu'on a à craindre de la part des Mandarins.

Quant à la maniere de vous comporter dans la ſociété, je vous recommande ſur-tout beaucoup de probité, de modeſtie & de complaiſance. Quand vous travaillez avec quelqu'un, prenez pour vous la part la plus pénible. Quand vous êtes invités à un grand feſtin, détournez vos yeux de deſſus les bons morceaux. Cédez le plus beau chémin à ceux avec qui vous marchez, & la meilleure place à ceux avec qui vous êtes couché. J'aime mieux faire une politeſſe, avoir de la déférence,

témoigner des egards, que les recevoir; perdre du mien, que gagner ſur les autres, & ſouffrir cent bouffées de mauvaiſe humeur, que de m'en permettre une. Si l'on me rend ſervice, je m'en ſouviens toute la vie avec reconnoiſſance; ſi l'on m'offenſe, je l'oublie dans le moment. Je raconte avec effuſion de cœur le bien que je vois faire, & je n'ai ni langue, ni mémoire pour le mal que j'entends. Si l'on vous dit un tel vous a rendu ſervice, répondez: Cela eſt d'autant plus généreux de ſa part que je n'ai jamais eu occaſion de rien faire pour lui. Cela reviendra à votre bienfaiteur qui en ſera encore plus diſpoſé à vous obliger. Si l'on vous avertit que tel ou tel eſt fâché contre vous & débite bien des bruits ſur votre compte, répondez ſans héſiter: Nous avons toujours fort bien vécu enſemble, je ne puis croire qu'il voulût me mortifier ni m'offenſer. Le voulût-il en effet? votre réponſe arrivera juſqu'à lui, & ſa haine tombera d'elle-même. Redoublez d'attentions & d'egards pour ceux qui paroiſſent vous dédaigner; ne vous laiſſez aller jamais à aucune penſée de ſuffiſance ni d'averſion, ſous prétexte qu'on ne vous vaut pas; & lors même que vous ne pouvez pas décémment vous abaiſſer à certains egards, evitez avec un ſoin infini tout ce qui marque le plus petit mépris. Ce n'eſt qu'à la longue que vous verrez combien cette conduite eſt utile & ſage dans le commerce de la vie. Elle vous epargnera ſûrement bien des mépriſes, bien des fautes, bien des chagrins, & aſſurera la tranquillité de toute votre maiſon.

Nous ſommes quatre enfans du même pere & de la même mere: votre oncle, vos deux tantes & moi. Votre oncle a quatre fils fort aimables: ils ſont tous riches & en bon chemin. Vous pouvez être tranquille ſur leur compte. Il n'en eſt pas ainſi de mes ſœurs; elles ſont l'une & l'autre très à l'etroit. Je vous recommande d'en prendre ſoin, & de les reſpecter à l'egal de moi. Uſez-en de la même façon envers vos deux autres

tantes. Pour nos autres parens, s'ils ont de la peine à ſe ſoutenir, s'ils ne ſont pas en etat de faire face aux frais des funérailles, ou de tenir aux dépenſes des mariages, j'exige que vous vous faſſiez un devoir de les aider autant que vous le permettra l'etat de vos affaires. N'oubliez jamais qu'ils ſortent de la même ſouche que vous; que ce qui vous déplaira ou vous offenſera dans leurs procédés, n'entame jamais vos ſentimens.

Notre maiſon a ſes uſages vis-à-vis de celles de vos maîtres d'etude & du mien; ſuivez-les fidélement dans la maniere de prendre part à leurs cérémonies du bonnet viril, du mariage, des enterremens. Si quelque circonſtance vous embarraſſoit, conſultez des gens ſages; mais que rien ne vous oblige jamais à adopter les maximes d'ingratitude qui prévalent dans notre ſiecle. Vos fils même & vos petits-fils doivent participer à tous les ſentimens de votre reconnoiſſance.

Votre ſœur cadette eſt née de la même mere que vous. Si elle eſt un jour plus riche & plus à ſon aiſe, elle n'aura plus beſoin de vous; mais ſi elle ſe trouvoit plus à l'etroit, prévenez ſes demandes, ſecourez-la, & lui donnez bonnement tout ce que demandera ſa ſituation. Si votre mere veut lui faire quelque préſent, ne vous emancipez jamais, ni l'un ni l'autre, juſqu'à eſſayer de l'en empêcher. Ce ne ſeroit pas ſeulement abjurer l'amour fraternel que d'oſer quelque choſe à cet egard, ce ſeroit encore plonger le poignard dans le ſein d'une mere, renoncer à tout ſentiment d'honneur, & fouler aux pieds la Piété Filiale. Souvenez-vous-en bien: ſouvenez-vous-en bien.

Yang-ing-tchi eſt crû ſous mes yeux & comme entre mes bras. Vous lui donnerez dans la ſuite cinquante arpens de terre, & un logement honnête avec ſes appartemens à côté de notre ſépulture, mais dans le cas ſeulement qu'il vous contente par ſa

probité & fidélité. S'il cherchoit à ſe donner un patrimoine en faiſant ſa main, vous ne lui devez plus rien, & je vous déclare quittes envers lui. Dans le cas au contraire où il continueroit à ſe bien comporter, vous ajouterez en don perpétuel une vingtaine d'arpens de terre & une petite maiſon. Mais auſſi, s'il trompoit mes eſpérances juſqu'à vous donner de l'embarras, ce ſeroit un ſigne qu'il ſonge à s'en retourner. Délibérez-en avec votre beau-pere, & contenez-le dans le devoir. Uſer d'une molle indulgence en pareil cas, ce ſeroit enhardir vos autres domeſtiques à vous manquer, & vous auriez trop de peine à gouverner votre maiſon. *Fou-cheou-eulh*, *Hia-cheou-eulh*, *Yang-cheou-eulh* m'ont ſuivi & ſervi tous les trois au palais bien des années. Il faudra leur donner à chacun vingt arpens de terre, & une petite maiſon dans les environs de notre ſépulture. Mais ce ne ſera que pour en jouir; vous ne leur permettrez pas de les céder à d'autres, ni de les aliéner.

J'ai ecrit moi-même ces courtes inſtructions, & j'ai eu l'attention d'y faire entrer ce qu'il vous importe le plus de ſavoir pour vous bien comporter dans le monde. Montrez à votre mere ce dernier gage de la tendreſſe d'un pere, & puis dépoſez le, couvert de ſon enveloppe, au pied de ma tablette. Le premier & le quinze de chaque lune vous aſſemblerez toute votre famille, & en ferez une lecture publique après les cérémonies aux ancêtres. Je vous demande & ordonne de n'y manquer jamais, même pour les affaires les plus importantes.

Les Chinois ſont grands faiſeurs de teſtamens, & on ne ſauroit les en blâmer, en voyant le bon effet qu'ils ont. Un fils ſe doit à ſoi-même de reſpecter toute ſa vie les dernieres volontés & inſtructions de ſon pere; & un pere s'applique à ne faire entrer

dans ſon teſtament que ce qu'il croit plus propre à guider ſes enfans, à les ſauver de leurs défauts & à les contenir dans le devoir. Empereurs, Princes, Grands, Lettrés, ſimples citoyens, tous en font & n'y parlent qu'en peres. Nos gens de lettres trouveront peut-être etrange qu'un ſavant & un homme d'Etat comme le Docteur Yang-tchi, *s'abaiſſe à un ton ſi bourgeois dans une piece où il lui etoit ſi aiſé de mettre beaucoup de ſel & de philoſophie. Mais les teſtamens Chinois, même ceux des Empereurs, ſont tous ecrits dans ce goût. Les peres qui penſent en peres y reconnoîtront leur bon ſens; auſſi n'eſt-ce que pour eux que nous avons riſqué cette traduction.*

DE L'UNION DU MARI AVEC SA FEMME.

Tchoang-kia-pao, *Liv. I, pag. 21.*

Qui ne fait point cas des grands devoirs de l'homme, ne peut pas vivre en homme. Or, les devoirs du mari & de la femme viennent immédiatement après ceux qu'on a à remplir à l'egard de ſes pere & mere & à l'egard de ſes aînés & cadets. Il y a dans le monde cependant bien peu de maris qui vivent en bonne intelligence avec leurs femmes, & il y en a beaucoup qui ſont mal avec elles. A parler en général, la grande & principale cauſe de ce défaut d'union, c'eſt que les maris ont peu de lumieres ou de conduite. En conſéquence, l'un mépriſe ſa femme à cauſe de la baſſeſſe de ſa naiſſance, ou de la pauvreté de ſa famille; l'autre ſe prévient & s'indiſpoſe contre elle, parce qu'elle eſt d'une figure peu prévenante & n'a point de beauté; celui-ci n'a que du dédain & de l'averſion pour la ſienne, ſous prétexte qu'elle a un caractere peu ſociable; celui-là dit qu'il n'eſt aliéné de la ſienne que parce qu'elle n'a point d'eſprit. Votre femme n'eſt pas au gré de vos idées: tout eſt dit; vous ne vivrez point en paix avec elle.

Qu'elle y donne occaſion ou non, vous grondez à tout propos, votre front ne ſe déride jamais, vous n'ouvrez la bouche que pour lui dire des choſes dures. Or, dès que vous lui manquez ainſi, & que vous n'avez aucun egard pour elle, il eſt inévitable qu'elle vous rende la pareille, & quoique logés ſous le même toît l'un & l'autre, vos cœurs ſont plus eloignés que le ciel de la terre. Le poiſon pénetre & infecte l'ame toute entiere, l'antipathie ſe change en averſion, l'averſion devient haine, & vous êtes le fléau ou même le ſupplice l'un de l'autre. Cependant les loix du mariage qui vous lient ſi etroitement l'un à l'autre, découlent de la nature même de l'homme : ce ſont les premieres & les plus intimes qu'il y ait dans la ſociété humaine. Songez combien on compte de millions d'hommes & de femmes répandus ſur la terre. Si vous êtes unis l'un à l'autre par le mariage, ſi vous êtes ſon mari, ſi elle eſt votre femme, c'eſt que le *Tien* vous avoit deſtinés l'un à l'autre avant que vous fuſſiez nés. Combien de difficultés ont eté ſucceſſivement ſurmontées pour préparer, faciliter, accélérer & accomplir ce deſſein ? Examinez ſa vie & la vôtre, & voyez par quel chemin vous êtes venus vous joindre ſous un même joug. Songez que votre epouſe a quitté ſon pere & ſa mere pour venir vous aider à honorer, aimer & ſervir les vôtres; qu'elle s'eſt ſéparée de ſes freres & de ſes ſœurs pour venir partager votre amitié & vos ſoins pour les vôtres, qu'elle eſt comme ſortie de ſa propre famille & parenté pour entrer dans la vôtre, pour s'unir & ſe donner irrévocablement à vous. Votre maiſon eſt devenue la ſienne, ſon ſort eſt fixé au vôtre, & vous êtes ſon tout pour toute ſa vie. C'eſt elle qui vous a fait pere des filles & des garçons qui vous font goûter les joies de la paternité ; c'eſt elle à qui vous devez toutes les eſpérances de ces chers vous-mêmes en qui vous perpétuerez votre nom & votre vie. Ses occupations ſont continuelles ; elle ne quitte l'aiguille

& le fuſeau que pour prendre la navette. Elle eſt chargée des apprêts des alimens, de la propreté de la maiſon & de l'entretien des habits. Qui pourroit dire combien tout cela lui coûte de travail & de ſoucis d'un bout de l'année à l'autre? Hélas! elle eſpéroit qu'en ſe donnant à vous, elle auroit en vous un ſoutien & un appui pour le reſte de ſes jours. Si votre cœur etoit au niveau du ſien, ſi l'amour conjugal n'en faiſoit qu'un des deux, vous & toute votre maiſon vivriez dans une douce paix que rien ne pourroit troubler ni altérer. Ce n'eſt plus votre idée: vous n'avez plus ni les ſentimens d'un fils, ni le cœur d'un epoux, ni les entrailles d'un pere, depuis que le mépris, le dégoût & l'averſion de votre epouſe ſont entrés dans votre ame, au grand chagrin de votre pere & de votre mere. Interrogez vous-même votre cœur, & demandez-lui s'il eſt tranquille.

Vous mépriſez votre femme, parce qu'elle eſt née de parens pauvres & obſcurs. Et moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes, accoutumées à ſuivre les travers & les hauteurs ridicules de leur orgueil, parce que leurs parens ſont riches & diſtingués, prennent occaſion de tout pour tourmenter & opprimer leur mari: elles ne veulent ni plier, ni céder, ni obéir ſur rien. Quoi que vous en diſiez, il vaut bien mieux avoir une femme née de parens pauvres & obſcurs; elle ne craindra ni travail, ni fatigue, ni peine: au lieu que l'autre ſeroit dominante, ſe prévaudroit de ce qu'elle eſt, & vous tourmenteroit de toutes façons. Vous avez du bien, dites-vous, oui: mais ſouvenez-vous de *Hong*, de la dynaſtie des *Song*, qui s'illuſtra juſqu'à devenir *Sée-kong*. L'Empereur lui offrit en mariage la Princeſſe *Hou-yang* ſa fille; il lui répondit ſans héſiter, qu'on ne devoit pas rompre les engagemens contractés dans les jours de ſa pauvreté, & il fut fidele à ſa fiancée la *Tſao-kiang;* car la Cour n'oſa pouſſer la choſe plus loin. Or, ſi un Miniſtre d'Etat a renoncé à une alliance qui l'elevoit ſi haut,

haut, que ne devez-vous pas faire, vous à qui on ne propoſe pas une fille d'Empereur, & qui êtes déja marié ? De quel front oſez-vous mépriſer la pauvreté & l'obſcurité de la famille d'une epouſe choiſie par vos parens, & avec qui vous demeurez depuis bien des années ?

Si vous la dédaignez à cauſe qu'elle n'a ni beauté, ni agrément ; moi je vous dis, ouvrez les yeux & voyez combien de femmes d'une figure peu revenante, ou même tout-à-fait laides, ont porté le bonheur dans les familles où elles ſont entrées. Les Anciens diſoient, *Le bonheur eſt au voiſinage de la laideur.* Quant à ces femmes dont la beauté diſpute d'eclat & de graces aux plus belles fleurs du printemps, combien y en a-t-il que des amours etrangers, la galanterie & le libertinage ont précipitées dans un honteux aviliſſement ? Le proverbe l'a dit : *Peu de belles femmes ont une deſtinée heureuſe.* Votre epouſe n'eſt pas belle, dites-vous, mais ſongez à *Lieou* qui monta au premier rang parmi les Lettrés. La fille qu'il avoit fiancée dans ſa jeuneſſe etoit devenue aveugle, & d'une famille trop pauvre pour oſer lui rappeller ſon engagement. Chercha-t-il des défaites pour retirer les promeſſes de ſa jeuneſſe ? Ecouta-t-il ceux qui lui alléguoient qu'il n'en comprenoit pas alors la conſéquence ? Il ne voulut rien entendre, & dit fermement que ſi l'on ne lui donnoit pas cette fille qui avoit eu le choix de ſes parens, il ne ſe marieroit point : elle eſt devenue aveugle, ce n'eſt pas une raiſon de lui refuſer mon cœur. Il eſt à elle dès mon enfance, je ne le lui reprendrai pas. Il l'epouſa, & vécut avec elle juſques dans un âge très-avancé. Il l'aima avec une tendreſſe qui ne ſe démentit jamais, & en eut ſucceſſivement deux fils qui ſe ſont fait un grand nom. Or, ſi une aveugle peut faire le bonheur d'un epoux, pourquoi dédaignez-vous votre femme qui n'eſt pas ſi diſgraciée, vous qui n'êtes pas un *Lieou ?* Quelle

raiſon pouvez-vous alléguer de ne la pas aimer, après un mariage de pluſieurs années?

Si vous la mépriſez parce qu'elle a peu d'eſprit & à cauſe de ſes travers, c'eſt que vous ne faites pas attention que les perſonnes du ſexe n'etant pas admiſes à ouvrir les livres, elles doivent avoir des connoiſſances bien bornées; leur naturel s'en ſent, leurs travers deviennent plus impatientans, leurs défauts plus groſſiers, & leur conduite plus inconſéquente. Vous êtes le mari: c'eſt à vous à l'inſtruire, à la reprendre & à la corriger. Un ſinge apprend à faire des tours, un chien à obéir à la voix, un rat à ſauter dans un cercle & un geai à parler. Que n'apprendra pas votre femme, qui après tout eſt un être raiſonnable & intelligent? Oſeriez-vous dire que toutes les avenues de ſon ame ſont inacceſſibles à l'inſtruction, & qu'on perdroit ſon temps à lui parler? Cela fût-il ainſi, perſonne ne le croira. Je vous dirois encore, vous êtes homme, vivez en homme; vous êtes lié à votre epouſe par le lien ſacré du mariage, le *Tien* vous l'a deſtinée, vos parens vous l'ont choiſie & donnée: elle vous eſt echue en partage pour être la compagne de toute votre vie; votre plus grand malheur ſeroit de la prendre en averſion. Ouvrez les yeux, & voyez combien de femmes entendues, ſpirituelles & habiles ſe diffament avec tout leur eſprit, par les ſcenes ridicules qu'elles donnent, & ſouvent même par les ſcandales dont elles ne rougiſſent pas. Une femme bornée & timide n'oſe s'emanciper, ſe laiſſe conduire & remplit modeſtement ſes devoirs.

Enfin vous êtes mari, penſez ce que c'eſt que de l'être en homme de ſens & d'honneur avant de vous haſarder à faire un pas en avant. Penſez à quels opprobres, à quelles dériſions, à quel déluge de maux vous vous expoſeriez en ecoutant vos dégoûts juſqu'à epouſer une nouvelle femme. Plus vous y

penſerez, plus vous en ſerez effrayé. Car enfin rien de plus commun dans tous les temps que de voir un mari injuſte & infidele envers ſon epouſe, en être cruellement puni. L'un tranſporte à l'epouſe d'un autre l'affection & l'amour qu'il refuſe indignement à la ſienne; l'autre oublie qu'il eſt pere de ſes premiers enfans, & n'a des yeux que pour ſes derniers nés; celui-ci donne ſon cœur à une effrontée & devient l'eſclave de ſa domeſtique; celui-là, ſe prévalant des richeſſes qu'il a amaſſées ou du rang qu'il a obtenu, renonce à l'epouſe de ſa jeuneſſe pour en prendre une dont la famille flatte ſon orgueil; cet autre s'avilit juſqu'à s'abandonner à une comédienne ou à une femme publique, &c. Toutes ces eſpeces de gens ignorent & la dignité de l'homme & la nature du contrat matrimonial. Les cœurs des epoux doivent être l'echo l'un de l'autre; un mari doit à ſon epouſe tous les ſentimens qu'il en exige, & ſon bonheur dépend encore plus de ce qu'il eſt pour elle que de ce qu'elle eſt pour lui. Il a beau vouloir ſe juſtifier à ſoi-même ſes mépris, ſon dedain ou ſes averſions pour ſon epouſe, ſa conſcience lui reproche ſans ménagement tous ſes mauvais procédés, les regards mécontens du public l'inquietent, les ſoupirs de ſes parens le pourſuivent par-tout, les larmes de ſes enfans l'attendriſſent, la conſternation ſilentieuſe de ſon epouſe lui perce le cœur. Tout eſt morne, triſte & gémiſſant autour de lui. Le moyen qu'il puiſſe être tranquille! La plupart diſſipent leur bien en folles dépenſes pour s'etourdir ſur la plaie de leur cœur, & préparent à leur vieilleſſe une pauvreté qui vengera leurs parens de ſes averſions & de ſes mépris pour l'epouſe qu'ils lui avoient choiſie. Vos fautes ne tournaſſent-elles pas en châtiment du mauvais cœur qui vous les a fait commettre, les Eſprits ne vous les pardonneront pas.

Le Tchoung-kia-pao *eſt une Maiſon Ruſtique en quatre volumes, ou plutôt une Bibliotheque de Campagne complette.*

Comme les idées d'ici ont droit d'être différentes des nôtres, ce long Recueil, outre nombre de petits livrets & traités de Morale par où il commence, contient ce qu'il eſt néceſſaire de ſavoir à la campagne ſur l'Agriculture, le Jardinage, les Loix, la Médecine & nombre d'anecdotes, hiſtoires, bons mots, ſentences, vers & regles des différens jeux de ſociété. Le compilateur, quoique lettré, y a fait entrer toutes les rêveries des Bonzes.

REGLES DES ASSEMBLÉES DE FAMILLE, rédigées par Ouang-mong-ki.

1°. Les deux aſſemblées de chaque mois ſeront, l'une le 10, & l'autre le 26. La branche de la famille, chez qui eſt la ſalle d'aſſemblée, aura ſoin de la faire préparer la veille. Au fond, du côté du nord, on placera une table où on mettra les livres rangés. Dans les deux côtés de la ſalle, à l'orient & à l'occident, on étendra pluſieurs rangs de nattes, ſur leſquelles chacun s'aſſiera, ſelon ſon âge & ſon degré de parenté. Le Préſident de l'aſſemblée ſera aſſis ſur un fauteuil, derriere la table, ayant devant lui les *Ing-hiang*, pour faire les ſignaux & impoſer ſilence. Ceux qui doivent porter la parole, ou faire la lecture, ſeront aſſis à ſes côtés. On choiſira pour faire la lecture, de jeunes Maîtres ès-arts qui aient la voie claire & nette. Les livres qu'on lira ordinairement, ſeront la premiere partie du *Chi-king*, le *Ta-hio*, ou Grande ſcience, le *Siao-hio*, ou Ecole des enfans, le *Hiao-king*, les Loix criminelles & de police, le Recueil des exemples de Piété Filiale, le *Tai-chang-kan-ing*, Providence du Seigneur ſuprême, *Chang-ngo-kao-pao*, des Récompenſes du bien & du mal. On expliquera chaque fois quelque article de la lecture d'après la doctrine du *King*, afin qu'on ſache ce qu'il faut faire, & quelques articles des loix, afin qu'on ſoit inſtruit de ce qu'on doit eviter. Cette

inſtruction ſera un rayon de lumiere qui eclairera chacun ſur ſa vie, & lui apprendra à n'en pas faire un ſommeil rempli de menſonges & de rêves.

2°. On préparera beaucoup de thé pour l'aſſemblée, avec quelques plats de collation; mais il n'y paroîtra point de vin (le vin Chinois n'eſt qu'une bierre). Pendant tout le temps que dureront ou la lecture ou l'inſtruction, perſonne ne parlera à ſon voiſin: chacun reſtera aſſis modeſtement, & ecoutera avec atttention. Si quelqu'un a quelque doute à propoſer, quelque eclairciſſement à demander, quelque queſtion à faire, il attendra que l'aſſemblée ſoit rompue, & s'adreſſera à quelqu'un des anciens. Qui que ce ſoit qui s'aviſe de changer de place, ou de parler à un autre à l'oreille, le Préſident de l'aſſemblée frappera un coup ſur le *Ing-hiang* pour lui impoſer ſilence. A la ſeconde fois, il frappera trois coups, & le coupable viendra ſe proſterner devant lui, pour reconnoître ſa faute & en demander pardon. C'eſt par les vertus du ſexe que les familles s'elevent & ſe ſoutiennent. Les anciens & les modernes ont traité à fond de la pudeur des filles, des devoirs des femmes, & des obligations des meres. On ne manquera pas d'en faire un des ſujets d'inſtruction: & ceux qui auront plus de conception & de mémoire dans chaque ménage, ſeront chargés d'en répéter le précis à leurs meres, leurs epouſes, leurs ſœurs & leurs filles. La lecture & l'inſtruction finies, on traitera des points ſuivans.

3°. On demandera à l'aſſemblée ſi quelqu'un de la parenté a quelque mauvaiſe affaire, ſoit dans la famille, ſoit avec des etrangers. Celui qui ſera dans ce cas, expoſera naïvement de quoi il s'agit & demandera conſeil. Chacun, ſelon ſon rang, dira librement ce qu'il en penſe, & déduira ſes raiſons ſur le parti qu'il convient de prendre, pour prévenir un procès & ménager un accommodement. La pluralité des ſuffrages

indiquera ſûrement à quoi il faut s'en tenir : car, comme ce ſont les membres d'un même corps, qui ſont tous intéreſſés à la conſervation les uns des autres, il n'eſt pas naturel de penſer qu'ils ſe méprennent ſur la façon d'y réuſſir. On s'informera des bonnes actions qu'auront fait tel ou tel de la famille, on en rendra compte à l'aſſemblée, & on les couchera ſur les regiſtres, pour en conſerver le ſouvenir & exciter les autres à en faire de ſemblables. Si on a oui dire au contraire, que quelqu'un de la famille ait fait quelque faute, on en parlera de maniere ſeulement à le faire rentrer en lui-même. Il ſeroit trop dur de vouloir lui en faire un ſujet de confuſion devant tout le monde, quand cela n'eſt pas néceſſaire pour l'inſtruction des autres, ni pour l'amendement du coupable. Mais s'il s'agiſſoit d'une faute conſidérable qui eût percé dans le public, l'aſſemblée prendra des moyens efficaces pour corriger celui qui a fait la faute, & empêcher qu'il n'acheve de ſe pervertir, par la perte de toute crainte & de toute pudeur.

4°. On examinera où en eſt chaque maiſon, par rapport à la taille & aux impôts. Il ne faut pas ſouffrir que perſonne s'oublie juſqu'à reſter en arriere, & s'expoſer par-là à des reproches & à des avanies au Tribunal d'un Mandarin. S'il y a de difficultés ou de calcul, ou de répartition, ou d'arrérages qui occaſionnent quelque diſpute, le chef de la famille s'en fera rendre compte, eclaircira tout & prononcera une déciſion à laquelle on s'en tiendra, de maniere qu'on paie ſur le champ ce qui etoit conteſté. Il eſt eſſentiel que toute la famille ſoit intacte ſur l'article des impôts, & paſſe pour une des plus diligentes & des plus exactes à les payer. Les familles vertueuſes ſont le ſoutien de l'Empire, & les fils vertueux le ſoutien des familles. On jette les yeux ſur eux pour recueillir les impôts. Il arrive quelquefois que ſous de vains prétextes l'argent de

l'Etat eſt détourné de ſa deſtination par des perſonnes ſans conduite, ce qui déshonore toute une famille. Si pareille choſe arrivoit, il faudroit que le chef de la famille fût le premier à les accuſer pour en prévenir les ſuites & arrêter le mauvais exemple. Quant à ceux que les mauvaiſes années, les accidens, leur peu de bien mettent hors d'etat de payer leurs impôts & expoſent par-là à bien des malheurs, on ne perſuadera jamais à perſonne que ceux de leurs parens qui ſont en etat de leur faire ou des dons ou du moins des avances, ne le doivent pas au ſang qui coule dans leurs veines.

5°. On examinera ſi quelqu'un de la famille a quelque procès. Si c'etoit un procès entre des freres, des oncles & des neveux ou d'autres parens, le chef de la famille en délibérera avec les chefs de chaque branche, & ils décideront de maniere que la choſe ne ſoit pas portée au Mandarin. Cet article eſt eſſentiel. Si le procès etoit avec des etrangers, les anciens s'en feront inſtruire en détail, & ſoit qu'il s'agiſſe de mariage, de terres, ou de querelles, ils parleront, & feront parler aux parens & amis de la partie adverſe pour négocier un accommodement & terminer les choſes à l'amiable, & ne balanceront pas à promettre des réparations, des dédommagemens à la partie qui ſe croit lézée, & à aller ſe déſiſter de toute pourſuite pardevant le Mandarin. Y mettre du ſien & faire plus qu'on ne doit pour prévenir ou arrêter un procès, n'eſt une ſtupide bonhommie que pour ceux qui ne connoiſſent pas le prix & les avantages de la paix & de la bonne union avec ſes concitoyens. L'amour ſeul de leur repos & de leur tranquillité perſuade à ceux qui ſe piquent de philoſophie, de mépriſer les injures & de ſe déſiſter de leurs droits. Combien plus une famille honorable doit-elle le faire pour conſerver l'eſtime publique & ne pas expoſer la gloire de ſes ancêtres à la flétriſſure & aux avanies des procès!

6°. On examinera s'il y a dans la famille des vieillards, des veuves, des orphelins & des malades qui aient beſoin d'être ſecourus. Le *Chou-king* raconte que *Ouen-ouang* environnoit ſans ceſſe les vieillards, les veuves & les orphelins, des prodigalités de ſa compaſſion & de ſa bienfaiſance. Le gouvernement a pris ſon exemple pour regle. Or, ſi l'Etat eſt ſi ſenſible aux maux de la multitude & ſe fait un devoir de les ſoulager, que ne doivent pas faire des parens pour leurs parens ? A la honte de notre ſiecle, on voit des gens qui ſont logés magnifiquement, vêtus richement, nourris délicatement, qui donnent des repas aux parens de leurs femmes, à leurs amis, à leurs voiſins, & ſe piquent de les obliger en toute rencontre, ſans regarder à la dépenſe, & qui foulent aux pieds leurs ancêtres juſqu'à afficher une profonde ignorance & un oubli continuel des veuves & des pauvres de leur famille. Un animal qui les amuſe, un arbre qui leur plaît, un meuble qui eſt à leur gré, les intéreſſe & les occupe plus qu'eux. Leur miſere, leur indigence, leurs ſouffrances les repouſſent à une diſtance infinie d'eux. Viennent-ils à mourir faute de ſecours, ces ames de fer & d'acier viennent arroſer leur cercueil des larmes d'une etiquette de parade. Pour prévenir les crimes & les opprobres d'une dureté de cœur ſi horrible, on s'informera en détail de la ſituation de tous les particuliers qui peuvent être dans le beſoin, & on prendra des arrangemens pour que chacun contribue à les ſoulager, de maniere qu'on pourvoie à la ſubſiſtance de ceux qui n'ont pas de quoi vivre, & qu'on aſſure des ſecours & des remedes aux malades. La bienfaiſance eſt moins une commiſération qu'une juſtice entre les deſcendans d'un même pere & les membres d'une même famille.

7°. Quand on aura fait la lecture, fini l'inſtruction & terminé toutes les affaires de la famille, l'on aura rempli la fin de l'aſſemblée. S'il reſte encore du temps & qu'on ne veuille pas ſe

ſéparer,

ſéparer, on pourra faire chanter des vers aux enfans, leur apprendre le cérémonial & les exercer en préſence de tout le monde pour les enhardir & leur en faciliter l'uſage. Quoi qu'il arrive, il doit être abſolument défendu & interdit dans ces aſſemblées de parler jamais de revenans, de ſonges, de ſorciers & de tout ce qui n'eſt que fables & menſonges. Il eſt vil de parler des riches pour les critiquer, des pauvres pour s'en moquer, & plus vil encore, de s'entretenir de bonne chere, de galanterie & d'aventures galantes. Ces ſortes de propos ne ſont pas même pardonnables au plus vil peuple des halles. Quant aux diſcours qui roulent ſur le Palais, ſur les affaires d'Etat, ſur les projets de la Cour & la conduite des gens en place, les anciens diſoient: *Qui regarde un jour entier les eſcaliers du palais, en a mal au cœur pendant trois ans.* Ils diſoient auſſi, *le ſage s'intéreſſe de cœur à la choſe publique, & dédaigne d'ouir ce qu'on en dit.* Tous les diſcours qui roulent ſur la conduite des hommes publics, ſur les affaires de famille & les ſcenes de l'appartement des femmes, ſont des diſcours funeſtes. Chacun ſe fera une loi de s'en abſtenir. Si quelqu'un s'oublioit à cet egard, le fait vérifié, on lui interdira pour toujours l'entrée des aſſemblées.

Les aſſemblées pour leſquelles le Docteur *Ouang* a fait ces regles de famille, remontent en Chine juſqu'à la plus haute antiquité, à ce qu'on dit, & avoient eté imaginées lors des troubles de l'Empire, ſous les anciens *Tcheou*, pour conſerver l'ancienne doctrine, & aviſer aux moyens de ſe maintenir dans ſon etat. Ces aſſemblées ont toujours eté conſervées depuis, & ſe ſont maintenues juſqu'aujourd'hui. Mais ſi on en excepte des temps paſſagers de faveur de Piété Filiale & quelques endroits où les habitans d'un village ou d'un canton deſcendoient tous des mêmes ancêtres, il ne paroît pas qu'elles aient eu lieu hors les

temps de faire les cérémonies aux ancêtres, ou les circonſtances d'affaires qui demandoient une délibération commune. Les aſſemblées d'inſtruction qu'on a ordonnées aux peuples ſous preſque toutes les dynaſties, donnerent probablement idée à notre Docteur de multiplier celles de famille, pour en multiplier les avantages. Il n'y a point aujourd'hui de regle ni de coutume générale ſur ce point. Selon que les chefs des familles nombreuſes ont plus d'intelligence & de crédit, ils reglent à cet egard ce qui eſt le plus convenable; mais il n'y a aujourd'hui rien de fixe; parce que tout eſt libre & qu'une génération ne reſſemble guere à l'autre, même dans la même famille. Il y a pourtant trois choſes à cet egard qui méritent l'attention des ſages. 1°. Les chefs des familles ont plus de crédit ici que dans bien d'autres pays, & quand ils s'oppoſent à quelque choſe, il eſt difficile de paſſer outre. Auſſi leur rend-on plus d'honneurs; & quoique l'on ſoit bien déterminé à ne pas ſuivre leur avis, on ſe taira & ne ſe permettra pas un mot pour les contredire, à moins qu'on ne fût d'un âge à-peu-près egal au leur. 2°. Les chefs des familles ſont en droit de mander quiconque ſe comporte mal & de l'admonêter, ou même d'aſſembler la famille & de le dénoncer pour l'obliger à ſe corriger, ſous peine de le dénoncer au Mandarin. Cette menace de dénonciation eſt une néceſſité, parce que ſi on ne la fait pas, & que le coupable ſoit accuſé par des etrangers, le chef & toute la famille ſont en faute & puniſſables en certains cas; au lieu que quand ils l'ont dénoncé les premiers, ils ſont exempts de reproche. 3°. Les Tartares ont adopté les chefs de familles, & on a leurs noms dans la banniere où eſt leur famille. S'il y ſurvient quelque affaire, ce ſont eux qu'on mande, & à moins qu'ils ne prouvent qu'ils ont dénoncé le coupable au Mandarin comme indocile & n'ecoutant pas leurs repréſentations, ils partagent ſa faute & ſa punition.

A la ſuite des regles pour les aſſemblées de famille, nous

trouvons dans le même livre les regles de parenté, dont nous nous bornerons à donner les titres des Chapitres.

1°. Du reſpect qu'il faut avoir pour les anciens, & de l'obéiſſance qu'on leur doit. 2°. De la communauté de ſépulture, & de ce qui doit s'obſerver ſoit pour ſon entretien, ſoit pour l'arrangement & la forme des tombeaux. 3°. Des regiſtres de famille pour fixer juridiquement les préſéances & le dégré de deſcendance de chacun. 4°. Des noms qu'on doit ajouter pour diſtinguer les branches, & de la maniere dont chacun doit *compeller* ſes anciens, ſes egaux, ſes inférieurs; ſoit dans la famille, ſoit avec les etrangers. 5°. De la paix & bonne union qui doit régner entre tous, & de ce que chacun doit y mettre du ſien. 6°. De la ſalle des ancêtres, & des cérémonies qu'il faut y faire. 7°. De l'appartement des femmes, & de ce qu'il faut faire pour y conſerver l'amour du travail, la concorde & l'innocence. 8°. De l'education qu'on doit donner aux enfans. 9°. De la maniere dont on en doit uſer avec les voiſins & concitoyens. 10°. Du ſoin que chacun doit avoir de ſe diſtinguer dans ſa profeſſion ſoit qu'on ſoit lettré, cultivateur, artiſan ou marchand. 11°. Des ſecours qu'on doit ſe donner mutuellement pour porter le fardeau des impôts. 12°. De la fuite des affaires, querelles & toute eſpece de procès. 13°. De l'economie & fuite de tout ce qui ſent le luxe. 14°. De la fidélité à ſe conformer aux loix & défenſes du gouvernement. 15°. De la fuite des fauſſes doctrines, ſuperſtitions, divinations, &c. 16°. Des quatre grands *Li*, le bonnet viril, le mariage, les funérailles & les cérémonies aux morts.

ARTICLE I. D'UNE DÉCLARATION

De Kang-hi, *de l'an 1663.*

QU'EST-CE que *Hiao-chun ?* ſon pere & ſa mere ? Toutes les diſtinctions de noble & de roturier, de riche & de pauvre diſparoiſſent lorſqu'on remonte au commencement de la vie : tout le monde l'a egalement reçue de ſon pere & de ſa mere. Interrogez vos ſouvenirs, & dites-moi où vous etiez avant que votre pere & votre mere vous euſſent donné le jour. Songez qu'il y a eu un temps, où votre ſang couloit dans leurs veines, où votre corps etoit le leur & où vous n'exiſtiez que par eux, & puis ſéparez-vous d'eux, ſi vous l'oſez. Mais que dis-je ? Songez à ces dix mois d'inquiétudes, de précautions, de gênes, de douleur pendant leſquels votre mere vous a porté dans ſon ſein : elle ſe refuſoit mille douceurs & s'aſſujettiſſoit à mille contraintes de peur de vous nuire. Quand vous fûtes né, que de ſollicitudes ! que de ſoins ! que de précautions occupoient ſa tendreſſe ! Cette tendreſſe s'eſt-elle jamais démentie ? s'eſt-elle jamais trompée ſur vos beſoins ? Elle devinoit que vous aviez froid, & vous rechauffoit : elle ſentoit que vous aviez faim, & vous alaitoit. Hélas ! quand vous etiez malade, loin de ſe plaindre des peines que vous lui cauſiez, elle etoit inconſolable de vos douleurs, & ne craignoit que de ne pouvoir pas les ſoulager, ou de s'y prendre mal pour y réuſſir. Elle auroit voulu vous ſauver la vie aux dépens de la ſienne. O tendreſſe ! ô amour de votre pere & de votre mere ! Ils s'ôtoient leurs alimens pour vous les donner ; ils quittoient leurs habits pour vous en couvrir ; ils aimoient mieux mille fois ſouffrir que d'expoſer votre enfance à la plus petite incom-

modité. A proportion que vous avez crû en âge, votre pere & votre mere ont varié leurs ſoins; ils vous ont donné des maîtres pour vous inſtruire: ils vous ont choiſi un etat: ils ont fait votre mariage, & vous ont mis à même de vivre en homme parmi les hommes & de remplir la carriere de citoyen. Tout leur eſpoir etoit que vous juſtifieriez leur tendreſſe, ſoutiendriez votre maiſon & en ſeriez la gloire. Leur tendreſſe n'a ceſſé d'agir que quand elle eſt devenue impuiſſante pour vous. Quelle joie pour eux, quand ils vous voient réuſſir & proſpérer! Quelle douleur au contraire, ſi vous rendiez leurs ſoins inutiles & ſi vous dégénériez de l'education qu'ils vous ont donnée! Sans appui, ſans conſolation dans le monde, ils ne regarderoient plus la mort que comme la fin de leurs ſouffrances & le commencement du profond oubli qui effaceroit leur nom de deſſus la terre. Je n'ai fait que vous ebaucher le tableau des obligations que vous avez à vos parens. Mais tel qu'il eſt, ô mon peuple! vous y voyez que votre corps eſt une portion du leur; la conſervation de votre vie, le fruit de leurs ſoins; votre mérite & vos talens, l'ouvrage de leur education. Vos penſées ſont comme la reproduction des leurs, & vos ſentimens une effuſion de leur cœur dans le vôtre. Quels bienfaits! ils ſont comparables à ceux du *Tien* même. Songez maintenant à quoi vous oblige la reconnoiſſance. Hélas! ils vieilliſſent de tous les jours que vous vivez. Quelle haine du *Tien* ne vous attireriez-vous pas, ſi vous ne profitez pas de tous leurs inſtans pour leur témoigner combien vous êtes touchés & pénétrés de leurs bienfaits. Non, je ne comprends pas l'ingratitude de certains fils dénaturés qui cherchent des raiſons, qui alleguent de prétendus devoirs pour ſe ſouſtraire aux obligations immuables de la Piété Filiale. Ont-ils un cœur? O que de fautes contre la Piété Filiale j'ai à reprocher à mon peuple! Fautes d'avarice: un pere & une mere demandent une bagatelle, & on leur fait eſſuyer un

refus. Fautes d'indocilité : un pere & une mere commandent une choſe, & on allégue des raiſons pour leur déſobéir. Fautes d'impatience : du même front dont on ſouffre les injures & les outrages de tant de perſonnes ſans en être emu, on s'emporte, on eclate pour un mot qui a echappé à la vivacité d'un pere & d'une mere. Fautes de mauvais cœur : il eſt une eſpece de fils, ou plutôt de monſtres, qui ont abjuré la Piété Filiale au point de donner tellement leur affection à une femme & à des enfans, que leur pere & leur mere n'ont plus de place dans leur cœur. Si un de leurs enfans vient à mourir, tout retentit de cris lamentables, & à peine verſent-ils quelques larmes à la mort de leur pere ou de leur mere, larmes encore ſans douleur & ſans affliction. Je rougis de le dire, je ne le dis qu'avec horreur. Si un pere & une mere ont vécu juſqu'à l'âge de quatre-vingts, quatre-vingt-dix ans, ils outragent la nature juſqu'à dire : Il avoit aſſez vécu, il etoit temps qu'il mourût. Cœur de marbre ! ô ame pêtrie d'ingratitude & de barbarie ! verriez-vous avec cette indifférence, je ne dis pas la mort de votre femme ou d'un enfant, mais la moindre perte dans votre bien ? De tels fils n'ont de l'homme que la figure, & ſont pires que les tigres & les léopards. Le ciel ne les eclaire qu'à regret, la terre gémit de les porter, leur vie ne ſauroit manquer d'être un tiſſu de malheurs, elle ne peut finir que par les ſupplices, & *ils tomberont immanquablement en enfer après leur mort* (*Sée-pie-jou-ti-yu*). Je vous en conjure aujourd'hui, ô mon peuple ! rendez-vous à mes exhortations, & hâtez-vous de rendre vos cœurs à la Piété Filiale, de vous remplir de ſes doux ſentimens, & de la faire régner ſur toute votre ame. La pratique de cette aimable & précieuſe vertu n'a rien ni d'amer, ni de difficile, elle ſe réduit à deux choſes : la premiere eſt de conſoler & de réjouir le cœur de vos parents, la ſeconde de fournir à leurs beſoins & de veiller à leur conſervation.

Comment conſolerez-vous le cœur de vos parens? En vivant en paix dans votre famille, en vous comportant ſans ceſſe en homme d'honneur, & en evitant toutes les mauvaiſes affaires & tous les procès. Toute votre maiſon jouira d'une douce tranquillité, & le cœur d'un pere & d'une mere ſeront dans la joie. Veillez auſſi à ce que vos epouſes & vos concubines aiment & reſpectent leur beau-pere & leur belle-mere, inſpirez-leur ſans ceſſe d'avoir un air affectueux en leur préſence, de prendre un ton de voix modeſte & ſoumis en leur parlant, & d'être attentives à leur rendre tous les ſoins & tous les ſervices qui dépendent d'elles. Gardez-vous ſur-tout, je ne dis pas ſeulement de croire, mais même d'ecouter les diſcours de vos femmes lorſqu'elles vous manquent juſqu'à accuſer auprès de vous un pere ou une mere. Si vos freres cadets & vos ſœurs ſont avec vous, que votre tendreſſe leur exprime celle de votre pere & de votre mere, & les envoyez ſans ceſſe vers eux pour leur rendre des reſpects & des ſoins. Chaque jour alors ſera un jour de contentement & d'allégreſſe pour leur vieil âge, & vous aurez rempli le grand devoir de conſoler & de réjouir leur cœur.

Comment fournir aux beſoins d'un pere & d'une mere, & veiller à leur conſervation? C'eſt à vos facultés & à l'etat de vos affaires à régler votre dépenſe. Mais auſſi il faut prendre ſur tout le reſte pour préſenter à votre pere & à votre mere une nourriture qui leur donne des forces, & leur offrir des vêtemens qui les défendent du froid. Redoublez ſans ceſſe d'attention & de ſoins ſur tout ce qui regarde leur perſonne: obſervez fidélement le cérémonial à la nouvelle année: venez vous proſterner devant eux le jour de votre naiſſance: donnez-leur une fête le jour de la leur: chargez-vous de toutes les affaires qui pourroient leur donner de la peine: invitez un Médecin pour les traiter à la moindre incommodité dont vous vous apper-

cevrez, & ne vous raſſurez ſur aucune apparence juſqu'à ce que vous les voyez entiérement guéris.

A tous ces ſoins pour leur conſervation, ajoutez encore des repréſentations ſur les fautes qui pourroient leur echapper, mais repréſentations ſi reſpectueuſes, ſi tendres & ſi obligeantes, qu'ils vous en ſachent gré & ſoient charmés de réparer leurs torts. S'il arrivoit que bien loin de vous ſavoir gré de vos repréſentations, ils s'en offenſaſſent juſqu'à s'emporter, vous dire des choſes offenſantes, ou même vous maltraiter, qu'il ne vous echappe pas un mot, ni le moindre geſte qui puiſſe irriter leur colere ; que votre air au contraire, votre maintien & le ton même de votre voix ſoient d'une modeſtie & d'une ſérénité qui les appaiſe. Mais ne les abandonnez pas à leur mauvaiſe humeur: invitez leur ami ou quelqu'un pour qui ils aient de la conſidération, à leur parler & à les engager à ſe faire juſtice. Enfin quand leur dernier jour ſera venu, & que le *Tien* vous les enlevera, donnez carriere à tous les ſentimens de votre Piété Filiale, & ne manquez à aucun *Li* dans leurs funérailles: honorez tendrement leur mémoire, & tout le reſte de votre vie ſoyez fideles à venir faire aux pieds de leur tombeau les cérémonies de chaque ſaiſon. Tout cela entre dans les devoirs du *Hiao-chun.*

A entendre certains fils de nos jours, ce n'eſt pas ſans raiſon qu'ils négligent ces grands devoirs. Moi, diſent-ils, je ne deſirerois rien tant que de témoigner mon reſpect & mon amour à mon pere & à ma mere, mais comment en avoir le cœur en voyant qu'ils ne m'aiment pas ? Malheureux ! c'eſt ce qui augmente votre crime. Quoi ! vous êtes forcé de reconnoître que vous leur devez la vie, & vous ne comprenez pas qu'ils ne peuvent être en faute à votre egard, puiſque vous leur devez tout & qu'ils ne vous doivent rien. C'eſt le *Tien* qui fait pouſſer à ſon gré une plante au printemps, & la couronne de fleurs ; c'eſt le *Tien* qui la flétrit à ſon gré en automne & la fait ſécher.

Ainſi

Ainſi en eſt-il de votre pere & de votre mere par rapport à vous. Il dépendoit d'eux de ne pas vous donner la vie, il a dépendu d'eux après de ne prendre aucun ſoin pour vous la conſerver. De quoi pouvez-vous vous plaindre ? Auſſi les Anciens diſoient-ils, *les peres & meres n'ont jamais de torts vis-à-vis de leurs enfans.* Ne dites donc plus que les vôtres ne vous aiment point ; mais avouez que vous êtes un fils dénaturé, ſans ſentimens & ſans reconnoiſſance.

Il y a encore une autre ſorte de fils dont la ſtupidité egale le mauvais cœur. Ils ſavent honorer je ne ſais quels eſprits, fléchir le genou devant leur *Foé*, dreſſer des autels dans leur maiſon à des *Pou-la*, & brûler des odeurs devant le *Tou-ti*, & ils ne ſavent pas qu'ils ont dans leur maiſon un vieux pere, une vieille mere qui ſont leur *Pou-la* & leur *Tou-ti* vivans. Si vous vouliez ouvrir vos cœurs à la Piété Filiale, l'intelligence ſuprême qui remplit tout, vous eclaireroit & vous protégeroit d'une maniere tout-à-fait miraculeuſe. L'ancien proverbe dit : *Un fils ne connoît ce qu'il doit à ſon pere & à ſa mere que lorſqu'il a des enfans.* Si vous négligez de témoigner votre amour & votre reſpect à vos peres & meres, vos enfans ſe formeront ſur votre exemple, & refuſeront un jour de vous aimer & de vous honorer. Auſſi les anciens ont-ils dit : *La Piété Filiale produit la Piété Filiale : un fils dénaturé a des enfans dénaturés.* C'eſt le premier châtiment de ſon ingratitude.

Il en eſt d'autres encore qui ne ſont pas moins certains. Songez à ce que vous avez à craindre des loix de l'Empire, je veux bien en choiſir quelques articles pour vous en rafraîchir le ſouvenir. Ecoutez-moi (*L'Empereur cite ici cinq articles des loix criminelles ; mais comme nous en avons rendu compte à l'article des loix, il ſeroit inutile de les copier une ſeconde fois ; puis il reprend, & continue ainſi*) Les loix de l'Empire etant ſi rigoureuſes & ſi ſéveres, vous tous qui juſqu'à préſent n'avez

pas *Hiao-chun* vos peres & meres, avez-vous peur ou non? Etes-vous réſolus de vous amender? Si vous echappez à la juſtice des loix, ſachez que vous n'echapperez pas à celle du *Tien:* je veux bien vous en citer quelques exemples des anciens temps (Les exemples que *Kang-hi* cite ſont, 1°. *celui d'un enfant qui avoit rendu des ſoins à la vieilleſſe de ſon pere, & devint Préſident d'un Tribunal;* 2°. *celui de* Tang *que nous avons mis à la tête des exemples des perſonnes du ſexe;* 3°. *celui d'un fils frappé du tonnerre, pour avoir oſé changer en un mauvais le bon cercueil qu'on avoit donné à ſon pere;* 4°. *celui d'une Reine qui donna à manger des crapaux & autres animaux vénimeux à ſa belle-mere aveugle, & dont le cadavre fut frappé de la foudre après qu'elle eut eté exécutée.*). C'eſt ainſi que ſont punis ceux qui manquent aux devoirs de la Piété Filiale. La ſévérité de cette juſtice du *Tien* eſt extrême. La promptitude de ces châtimens du *Tien* eſt effrayante. Oſerez-vous déſormais avoir dans votre cœur quelque ſentiment contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple aſſemblé doit répondre tout d'une voix:* Pou-kan, *nous ne l'oſerons plus.*)? Oſerez-vous déſormais rien faire de contraire à la Piété Filiale que vous devez à vos peres & meres (*Ici le peuple doit répondre encore tout d'une voix:* Pou-kan, *nous ne l'oſerons plus.*)?

Cette déclaration ou plutôt inſtruction de Kang-hi *etoit deſtinée pour les aſſemblées du peuple, de chaque mois, ſoit dans les villes, ſoit dans les campagnes, auxquelles préſidoient les Mandarins ou les anciens, & inſtituées anciennement pour procurer l'inſtruction publique, la tranquillité du peuple & l'innocence des mœurs.* Kang-hi *après un petit exorde, y traite ſix articles. Le premier eſt celui de la Piété Filiale que nous venons de donner; le deuxieme, le reſpect & l'obéiſſance qui ſont dûs aux ſupérieurs; le troiſieme, la bonne union & la concorde avec ſes concitoyens;*

le quatrieme, l'education des enfans ; le cinquieme, l'accompliſſement des devoirs de ſon etat ; & le ſixieme, la pratique du bien & la fuite du mal. Chaque article eſt traité ſur le ton & ſur le plan de celui de la Piété Filiale, & eſt terminé auſſi par la citation des loix & par des exemples. La fin eſt une récapitulation & concluſion générale où l'Empereur témoigne combien il deſire & eſpere que ſon peuple profitera de ſes inſtructions.

ART. II. D'UNE DÉCLARATION

De Yong-tching, *de l'an 1724.*

TOU-TSONG-TSOU-Y-TCHAO-YONG-MOU. Mon peuple, je vais vous expliquer ces paroles. Que faut-il entendre par *Tou-tſong-tſou ?* Le caractere *Tou* ſignifie, *ſe témoigner réciproquement de la conſidération avec un cœur vrai.* Le caractere *Tſong* ſignifie en général, *tous les ancêtres*, & *Tſou*, *les parens paternels du même nom.* Les familles du même nom ſe nomment *Tſou.* Quoique diviſées en pluſieurs dixaines, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de branches ; quoique ſéparées en nobles & en roturiers, en riches & en pauvres, comme elles ſortent toutes d'une même tige & reconnoiſſent toutes un même chef & ancêtre, elles ſont déſignées par le nom général de *Tſong-tſou.* Or, dès que tous reconnoiſſent les mêmes ancêtres, ils doivent s'aimer & ſe reſpecter réciproquement avec un cœur vrai, & une intention droite & ſincere. Ils doivent avoir entr'eux des rapports très-etroits, & c'eſt ce qui s'appelle *Tou-tſong-tſou.* Le caractere *Tchao* ſignifie, *ce qui perce au-dehors, paroît dans le public & eſt ſenſible.* Le caractere *Yong* ſignifie, *bon accord, concorde, union ;* & celui de *Mou, amour & affection réciproques.* En effet, les perſonnes d'une même

famille, d'un même nom, ayant des liaiſons très-etroites & s'aimant réciproquement, cela doit mettre néceſſairement dans leur conduite & dans leurs procédés un air d'intérêt, d'attention & d'amour; c'eſt ce qui s'appelle *Tchao-yong-mou.*

Les familles ont commencé par un pere & une mere: ce pere & cette mere ont eu des enfans qui ont eté des freres: ces freres à leur tour ont eu des enfans, ce ſont les couſins-germains: les enfans des couſins-germains ne ſont plus que couſins iſſus du germain, & les enfans dont ceux-ci ſont les peres ne ſont plus entr'eux qu'au quatrieme dégré qu'on appelle *Ou-fou.* Mais que ſignifie *Ou-fou?* Le caractere *Fou* ſignifie, *habits de deuil.* Ceux qu'on porte pour un pere & une mere pendant trois ans, ſe nomment *Tchan-ſoui-fou;* ceux qu'on porte pour les freres pendant un an, ſe nomment *Ki-fou;* ceux qu'on porte pour les couſins-germains pendant neuf mois, ſe nomment *Ta-kong-fou;* ceux qu'on porte pour les couſins iſſus du germain pendant cinq mois, ſe nomment *Siao-kong-fou;* enfin ceux qu'on porte pour les couſins au quatrieme dégré pendant trois mois, ſe nomment *Sée-ma-fou:* ce ſont-là les habits de deuil dans le dégré de parens & deſcendance qui remonte vers un même pere. Viennent enſuite les habits de deuil pour les oncles ſoit aînés, ſoit cadets du pere; les habits de deuil pour les grands-oncles, les habits de deuil pour ſes enfans, les habits de deuil pour ſes neveux & leurs enfans, & les habits de deuil enfin pour les petits-fils & arriere-petits-fils. Or, ce ſont ceux-là qu'on appelle *parens des cinq habits de deuil;* & ces parens pris dans leur totalité, ſont les *Tſong-tſou* à qui on eſt uni par des liens très-intimes & très-etroits. La parenté décroît & s'affoiblit dans ceux qui ſont au-delà, à proportion que les générations augmentent & s'eloignent; elle ne fait plus une vraie proximité, & on appelle *Tſong-tſou, hors des cinq Fou*, ceux qui y ſont compris. Mais quoique la parenté ſoit décrue au

point de ne ſe devoir plus de porter le deuil les uns pour les autres, tous cependant tenant encore les uns aux autres par la racine & le tronc commun dont ils ſont les rameaux; quelque nombreuſes & quelque multipliées que ſoient les générations qui les eloignent, ils ne ſauroient, & ne doivent jamais ſe regarder entr'eux comme des etrangers, qui ont des ancêtres différens, ne ſont pas de la même famille, & portent un autre nom. Imaginez une ſource qui donne de l'eau en abondance, vous aurez beau la diviſer en mille ruiſſeaux & en dix mille canaux, c'eſt l'eau de la même ſource dans tous. Repréſentez-vous un arbre dont la tête couvre tout au loin, de ſon ombre, tant elle eſt grande; vous aurez beau lui compter mille branches & dix mille rameaux, ils ne forment tous enſemble qu'un même arbre & tiennent tous au même tronc. Ainſi en eſt-il des *Tſong-tſou*. Vous avez beau dire que vous êtes mille perſonnes, & que vous êtes diſperſés çà & là dans les villes des trois ordres, vous êtes tous *la chair & l'os d'un aïeul commun*, le ſang qui coule dans vos veines vient de lui. Voilà pourquoi notre déclaration vous a parlé d'abord de la Piété Filiale & de l'amour fraternel : elle va vous inſtruire maintenant ſur les *Tſong-tſou*, il eſt eſſentiel de vous enſeigner les principes & la pratique ſoit de la conſidération, ſoit de l'affection que vous leur devez.

J'aime à me perſuader que c'eſt faute de bien connoître vos devoirs, que vous tombez dans tant de fautes contre vos parens, ſans cela il faudroit vous croire trop mauvais cœurs. Car vous vous oubliez egalement à l'egard de ceux qui ſont dans les dégrés pour qui on eſt obligé au deuil, comme à l'egard de ceux qui ſont dans des dégrés où on ne le doit pas. Les uns préſentent de prétendus droits & de vaines raiſons; les autres alléguent des antipathies & des oppoſitions de caractere; ceux-ci ſe prévalent de la ſituation de leur fortune & de leurs affaires;

ceux-là ſe retranchent ſur de miſérables convenances de tombeaux & de ſépulture ; c'eſt-à-dire, que tous ne ſe regardent qu'eux-mêmes & ne voient que l'appât fatal d'un petit intérêt ou d'un médiocre avantage. C'eſt la cupidité qui aveugle. On n'a aucune conſidération ni pour le rang, ni pour l'âge ; on oublie tous les liens de la chair & du ſang, on ferme l'oreille aux cris & aux plaintes de la nature, on foule aux pieds les loix & la raiſon, on ſe met au-deſſus du mépris & des railleries de ſes concitoyens, & on en vient ſans rougir à des querelles déshonorantes, on ſe traduit réciproquement devant les Tribunaux par des accuſations & des procès, on devient enfin ennemis déclarés, & les membres d'un même corps s'entre-déchirent à faire horreur. Peut-il y avoir rien de plus triſte & de plus lamentable ? S'il vous reſtoit le moindre ſouvenir du pere commun dont vous deſcendez, vos moindres ſoupirs ſeroient echauffés par l'amour de votre ſang. Or cet amour du ſang, qui eſt la joie & la vie des cœurs bien faits, combien ne devroit-il pas être & plus vif & plus généreux dans ceux qui réuſſiſſent à ſe diſtinguer de la foule de leurs parens ? Combien n'ajouteroit-il pas à la gloire & à la réputation de ceux qui ſe ſont elevés juſqu'aux premieres charges de l'Empire ? Réfléchiſſez-y, ô mon peuple ! & plus vous y réfléchirez ſouvent, plus vous y réfléchirez mûrement, plus vous ſerez forcé d'avouer que vous vous devez à vous-même de vous reſpecter & de vous aimer dans tous vos parens. Je vous parle exprès de ce grand devoir dans cette déclaration, pour emouvoir & changer, s'il ſe peut, votre cœur & vous engager à réformer votre conduite. Je vous en conjure, qu'on n'ait plus à me reprocher déſormais ni baſſeſſe, ni dureté dans votre maniere d'agir ; ouvrez votre cœur à la bienfaiſance & à la ſenſibilité, & qu'elles en rempliſſent toute la capacité. Reſpectez & honorez ceux de vos parens qui ſont à la même diſtance que vous du premier chef

de votre famille. Aimez & chériſſez leurs fils & leurs petits-fils qui en ſont plus eloignés. S'il ſe trouve quelqu'un parmi vos parens dont la pauvreté ſoit telle qu'il ne puiſſe pas ſe procurer le néceſſaire, venez à ſon ſecours par vos libéralités. Si des garçons déja âgés ne ſont pas en etat de fournir aux frais de leur mariage, ſi une fille nubile n'a pas de quoi s'etablir, ayez la généroſité de les aider; ſi une famille eſt trop à l'etroit pour faire face aux dépenſes multipliées d'une ſépulture, contribuez-y amicalement autant que vous le permettent vos facultés; ſi un pauvre malade eſt réduit par ſon indigence à ne pouvoir pas inviter un Médecin, ni payer des remedes, prenez tout ce que vous pourrez ſur vous-même pour ſubvenir à une ſi preſſante néceſſité; ſi un enfant qui a de l'eſprit & de l'ouverture pour les ſciences, n'a pas le moyen de faire ſes etudes, donnez-lui un maître pour que ſes talens ne reſtent pas enfouis; ſi les pluies ou la ſéchereſſe ont fait périr les moiſſons, ayez pitié de la miſere des laboureurs, & ſauvez-les des pourſuites & vexations que leur attireroit leur délai à payer les impôts; ſi quelque mauvaiſe affaire, ſi quelque accident met un de vos parens en péril, hâtez-vous de voler à ſon ſecours, de vous faire ſon interceſſeur & d'employer tout votre crédit pour le délivrer; enfin, qui que ce ſoit des vôtres qui s'oublie juſqu'à mener une vie déréglée, exhortez-le à ſe corriger & ne négligez rien pour l'engager à vivre en honnête homme. Si vos facultés ne vous permettent pas de ſuivre votre bon cœur dans tous les cas dont je viens de vous parler, n'allez pas vous perſuader que votre ſenſibilité & votre bienfaiſance puiſſent ſe borner à une compaſſion ſtérile. Il y en a parmi vos parens qui ſont mieux partagés des biens de la fortune, adreſſez-vous à eux, parlez-leur, exhortez-les & engagez-les à ſecourir ceux qui ſont dans le beſoin, réveillez dans leur cœur l'amour du ſang & obtenez-en ce que vous ne pouvez pas faire vous-même. Vous en trouverez

infailliblement qui ſeront flattés de l'eſtime que vous leur témoignez en cela, & qui ſe feront une joie de la juſtifier. Vous m'exhortez dans une occaſion, je vous exhorte dans une autre; vous m'aidez dans mon beſoin, je vous aide dans le vôtre, & l'amour devient une reſſource continuelle pour tous. Les jeunes gens & les enfans ſeront touchés de ce bon exemple, & le porteront de génération en génération. Il gagnera de proche en proche, les parens les moins ſenſibles rougiront de leur dureté; il fera une heureuſe révolution dans les mœurs; l'amour du ſang unira tous les cœurs par les ſentimens les plus tendres, par l'eſtime & par les ſervices réciproques. Il ſera vrai de dire alors, que les parens *Tchao-yong-mou.* Dans le temps de *Tchun-tſieou* (*c'eſt-à-dire, depuis 721 ans avant J. C. juſques en 479*), vers le commencement, il y avoit un nommé *Yen-ping-tchong* qui etoit excellent parent. Ecoutez avec attention, mon peuple, ce que je vais vous en raconter: Quoique Miniſtre d'Etat dans la principauté de *Tſi*, on le vit monter pendant trente ans une voiture uſée que traînoient des chevaux maigres, & porter tous les hivers la même robe de peau de renard. Il pouſſoit l'epargne juſques-là pour ménager les revenus que lui donnoit la Cour, & les partager entre ſes parens. C'eſt à la faveur de cette noble economie qu'il ſubvenoit aux beſoins de toute ſa famille, & fourniſſoit un honnête néceſſaire aux plus pauvres: auſſi a-t-il mérité d'être mis au nombre des ſages dont la gloire ſera immortelle & le nom cher à tous les ſiecles. *Fan-tchin-kong*, ſous la dynaſtie des *Song*, commença, dès qu'il eut obtenu le dégré de Bachelier, à viſer à l'epargne dans toutes ſes dépenſes, afin d'avoir de quoi témoigner ſon affection & ſon bon cœur à toute ſa parenté. Etant devenu Mandarin dans la ſuite & etant monté de charge en charge juſqu'à la dignité de premier Miniſtre, il n'oſa jamais s'approprier ni les revenus de ſes emplois, ni les dons de l'Empereur;

mais

mais il les employa à acheter des terres & des domaines pour être, non pas l'héritage de ſes enfans, mais le patrimoine commun de tous ſes parens. Il leur avoit donné le nom de *terres de partage*. Bien des gens vinrent lui dire : Votre parenté etant ſi nombreuſe, le moyen que vous puiſſiez entretenir tant de perſonnes ? Pluſieurs ſe moquoient de lui, & le regardoient comme un bon homme qui avoit la folle manie de ſe tourmenter mal-à-propos pour les autres. *Fan-tchin-kong* répondoit, que dès qu'une famille eſt nombreuſe, il eſt inévitable qu'elle ſoit compoſée de perſonnes dont les unes ont de la vertu & des talens & les autres en ont moins ; mais comme ils deſcendent tous d'un même pere, ils ſont tous comme les membres les uns des autres, c'eſt le même ſang qui circule dans leurs veines. Etant le ſeul de ma famille qui ai hérité du bonheur de mes ancêtres, comment aurois-je le cœur de jouir de l'opulence, tandis qu'un grand nombre des miens ſouffre la faim, le froid, eſt dans la miſere ? Je donne du riz & du bled à ceux qui en manquent, des etoffes & des habits à ceux qui n'ont pas de quoi ſe vêtir ; je marie les jeunes gens qui ſont en âge ; je paie le trouſſeau & je fais les frais de noces des filles qui ſont pauvres ; je donne un cercueil aux morts, & je fournis aux dépenſes de leurs funérailles ; je paie des maîtres aux enfans qui ont des diſpoſitions pour les lettres, & je les entretiens juſqu'à la fin de leurs etudes. Voilà déja plus de dix ſiecles que ce bel exemple ſe perpétue de génération en génération parmi ſes deſcendans, ils y ont toujours eté fideles, & n'ont jamais oſé s'en ecarter de l'epaiſſeur d'un cheveu. Auſſi les Empereurs de toutes les dynaſties ont témoigné à la face de tout l'Empire combien ils eſtimoient, reſpectoient & honoroient un amour de parens ſi vertueux : ils ont exempté de tout impôt *les terres de partage*, & leur ont accordé des privileges & des droits dont ils jouiſſent encore aujourd'hui..... O mon peuple ! je ne vous fais que cette

réflexion : *Yen-tsée* & *Fou-kong* etoient tous les deux grands Mandarins ; cependant ils economiſoient juſqu'à prendre ſur leurs beſoins, & s'appauvrir eux-mêmes pour être en etat de faire du bien. Combien plus ne devriez-vous pas le faire, vous qui n'avez pas de rang à ſoutenir ? L'hiſtoire parle encore d'un nommé *Tchang-kong*, de la dynaſtie des *Tang*, qui n'etoit qu'un ſimple particulier, mais qui excelloit en vertu & en amour pour ſa parenté. On comptoit de ſon temps neuf générations juſqu'au premier chef de cette illuſtre famille, & quelque multipliés que fuſſent les rameaux qui s'etoient formés, aucun ménage ne s'etoit jamais ſéparé, & cette nombreuſe parenté etoit réunie dans une même maiſon. L'Empereur *Kao-tſong*, de la dynaſtie des *Tang*, fut ſi enchanté d'un ſi bel exemple d'union & de concorde, qu'il vint en perſonne le viſiter dans cet aſyle de paix. Comment faites-vous, lui dit-il, pour vivre ainſi enſemble & toujours ſi unis ? *Tchang-kong* prit un pinceau, ecrivit cent fois le caractere *Gin* (*patience*), & le préſenta à l'Empereur pour toute réponſe. *Kao-tſou* en parut charmé, & plus encore du grand enſeignement qu'elle renfermoit. Au commencement de la dynaſtie paſſée, il y avoit dans le *Fou-kien* une famille du nom de *Tching* qui etoit l'admiration de toute la Province. Les enfans, fils & petits-fils, au nombre de plus de cent, mangeoient enſemble à une même table. Il n'avoit jamais eté queſtion de partage de bien dans cette famille. Les amitiés, les déférences & les attentions réciproques y etoient continuelles entre tous ceux qui la compoſoient. La nouvelle en fut portée d'une Province dans l'autre, & leur fit un grand nom dans tout l'Empire. L'Empereur *Tai-tſou* ſe prit d'affection pour cette vertueuſe famille, ſe donna le plaiſir de la venir viſiter en perſonne, la gratifia de la belle inſcription, *Porte de juſtice de la famille des Tching*, qu'il voulut ecrire lui-même, & donna une piece de ſoie à chacun de ceux qui la compoſoient, pour gage

de ſon eſtime & affection Impériale. La tradition & l'hiſtoire ont conſervé le ſouvenir de ces glorieuſes diſtinctions, & elles ſeront le ſujet d'un eternel entretien. Encore de nos jours, pluſieurs centaines, pluſieurs milliers de familles fidelles à l'exemple de leurs illuſtres aïeux, vivent toutes enſemble dans un même village, aucun ménage n'a voulu ſe ſéparer, ni ſe diſperſer. Toutes eſperent de tranſmettre à leurs derniers deſcendans l'héritage précieux de paix, d'union & de concorde qu'elles ont hérité de leurs premiers ancêtres.

Vous tous maintenant à qui je viens de faire entendre & d'expliquer cette belle doctrine, correſpondez aux ſoins de ma tendreſſe paternelle par une réſolution ferme de la mettre déſormais en pratique pour vos parens. Si vous êtes fideles à cette réſolution, il ſe fera un changement général dans les mœurs : elles ſe rectifieront de jour en jour, l'amour du ſang gagnera de proche en proche, une aimable & douce innocence régnera par-tout, le Maître du ciel & de la terre en ſera touché, & vous accordera une vie heureuſe & une longue vieilleſſe. Vos fils & vos petits-fils formés à la vertu par votre exemple, ſeront appellés aux emplois du gouvernement, entreront dans les charges, & deviendront la gloire & l'honneur de leur famille. Ce ne ſont pas-là de vaines aſſurances, il n'en fut jamais de plus ſolides, ni de mieux fondées. Traiter vos parens en etrangers, ce ſeroit outrager la tendreſſe dont le vertueux cœur de l'Empereur eſt rempli pour vous ; ce ſeroit vous expoſer à toute la rigueur des loix ſacrées qui ont eté faites pour défendre les loix du ſang & en venger les outrages. Je veux bien vous en rafraîchir la mémoire, pour que vous ſoyez ſur vos gardes & que vous ne vous expoſiez pas au glaive redoutable dont elles arment la juſtice. Il eſt dit dans le *Tai-tſin-lu* (*L'Empereur cite ici pluſieurs articles des loix criminelles, puis il continue ainſi*) : Méditez, ô mon peuple ! & méditez avec ſoin ſur ces rigueurs de la loi

contre les parens qui s'oublient envers leurs parens des quatre premiers dégrés, & les différences qu'elles mettent entre les parens les plus eloignés & les etrangers. Plus vous les méditerez, plus vous comprendrez clairement que votre Empereur ne desire rien tant que de resserrer les liens qui vous unissent avec vos parens, & exige absolument que vous les respectiez en toute rencontre. Il est essentiel & capital que vous l'ayez toujours présent à l'esprit, & que rien au monde ne puisse jamais vous le faire perdre de vue dans aucune circonstance, ni conjoncture.

La Déclaration de *Yong-tching*, dont nous avons donné l'extrait & traduit cet article, en traite quinze autres, savoir; 1°. la Piété Filiale & l'amour fraternel, qui est le premier; 2°. l'union avec les voisins & concitoyens; 3°. le zele de l'agriculture, & de la culture de la soie; 4°. l'economie & la fuite du luxe; 5°. l'ardeur pour l'etude & l'amour des sciences; 6°. le mépris des superstitions & fausses doctrine; 7°. l'observation des loix & des ordonnances; 8°. le cérémonial & la politesse; 9°. l'amour de sa profession & l'accomplissement des devoirs de son etat; 10°. l'education & instruction de la jeunesse; 11°. la fuite des accusations & des chicanes; 12°. l'horreur des désertions & des déserteurs; 13°. le paiement des charges & des impôts; 14°. la subordination aux chefs du peuple, & leur soin pour arrêter les voleurs; 15°. la fuite des querelles & vengeances. Chaque article est traité comme celui que nous avons traduit. Cette Déclaration fut d'abord publiée en *Ouen-tchang* ou style relevé, & puis mise en langage ordinaire pour le peuple. Le fond des pensées & des choses est le même; mais la maniere dont elles sont ecrites est plus différente que l'Oraison funebre la plus sublime de Bossuet, ou le Sermon le plus profond de Bourdaloue, ne l'est des Prônes de M. Joli & des Instructions de M. Lambert. Nous ne pouvons pas en dire davantage ici, sous

peine de n'être pas entendus, à moins de nous jetter dans une longue digreſſion qui ne ſeroit pas à ſa place, & qui ſeroit inutile ſi on a publié l'ouvrage qui a eté envoyé en Europe, ſur la langue & les caracteres de Chine (1).

NOTICE du Livre LXXXVI du Recueil Kou-kin-y-tong.

LE *Kou-kin-y-tong* eſt un Recueil rédigé de tout ce qu'on avoit de mieux juſqu'en l'année 1617, ſur toutes les parties de la Médecine. Les Docteurs du College Impérial de Médecine, qui le publierent avec l'agrément & l'attache du gouvernement, s'etoient fait un devoir d'appuyer & d'inſiſter ſur tout ce qui avoit trait à la Piété Filiale, ou pouvoit la diriger dans ce qui concerne la ſanté des peres & meres. Nous allons rendre compte des deux Livres qui concernent cet objet.

On obſerve d'abord dans un petit préambule, que la vieilleſſe, comme dit *Mong-tſée*, eſt un âge *où la vie n'eſt plus que précaire & le fruit de bien des ſoins*. Puis, après avoir inſinué que ſelon la doctrine des *King*, la Piété Filiale eſt la premiere vertu de l'homme, & le ſoin de la ſanté des parens le premier de ſes devoirs, on en conclut que ce ſoin doit croître à proportion que les peres & meres vont tombans dans les miſeres & les infirmités de la vieilleſſe. Mais ce ſoin peut devenir plus funeſte qu'utile, s'il n'eſt eclairé par la Médecine.

Selon *Tao-tſée* qui vécut ſi long-temps, la ſageſſe & l'innocence ſont la ſource d'une longue vie. Selon *Mong-tſée*, rien ne repoſe le ſang & n'epure les humeurs comme la paix du

(1) Il n'eſt pas encore imprimé.

cœur. Selon les anciens ſages, parler peu fortifie & conſerve les eſprits vitaux ; la nourriture ſimple & frugale, conſerve le baume du ſang ; réprimer & etouffer les ſaillies de la colere, conſerve la température du foie ; des alimens ſucculens & choiſis, conſervent la force de l'eſtomac ; la ſérénité des penſées conſerve l'equilibre du cœur & la régularité de ſes mouvemens. La médecine eſt d'accord avec la morale ſur tous ces points, & convient avec elle que ſi on etoit fidele à les obſerver, on eviteroit la plupart des maladies. Leur obſervation eſt capitale pour les vieillards. Le premier ſoin de la Piété Filiale d'un fils, doit être de les perſuader à ſon pere & à ſa mere. Les remedes de la médecine ne peuvent que diminuer les mauvaiſes ſuites des fautes qu'on fait en ce genre, encore n'y réuſſiſſent-ils pas toujours.

Les remedes ſont faits pour aider la nature. Quand elle eſt foible, languiſſante & epuiſée, comme il arrive d'ordinaire dans la vieilleſſe, il eſt encore moins dangereux de l'abandonner à elle-même que de vouloir trop l'aider. Les efforts qu'on lui fait faire alors ſont ſouvent funeſtes, & n'obtiennent ſouvent une guériſon qu'au prix de bien des années de vie. La premiere regle de conſervation pour les vieillards, eſt de n'attaquer aucune de leurs infirmités avec des remedes violens. Il ne faut ſonger qu'à en empêcher les progrès & à en diminuer les douleurs. Le régime, les ſoins & le repos ſont la vraie maniere de guérir leurs petites maladies. Dans les plus violentes, il ne faut rien bruſquer, & un bon Médecin ne s'expoſe jamais à riſquer des remedes trop forts & trop puiſſans. Du reſte, il ne faut pas ſe faire illuſion, la nature ſuccombe néceſſairement dans les vieillards, la mort fait ſes approches, & il ne faut pas ſonger à détourner les attaques qui dérivent du tempérament ou de la vie que chacun a menée ; une infirmité epuiſe le levain des autres.

La vieilleſſe eſt un âge de décadence, de dépériſſement & de caducité. Toute l'habitude du corps eſt changée, il faut ſe plier à ce nouvel etat. Soit qu'on ait eté occupé des travaux du corps ou des ſoins du cabinet, on ne peut plus ni y donner tant de temps, ni y employer les mêmes forces; il faut diminuer la tâche de jour en jour, ſous peine de ſuccomber tout-à-coup. Un fils doit y engager ſes parens, & les déſabuſer de la folle penſée de ne vouloir pas paroître vieux. Il en eſt de tout le reſte comme du travail: après un certain âge, on ne peut plus porter les mêmes habits, manger les mêmes choſes, bruſquer les changemens de temps, réſiſter à certains chagrins, ni même tenir à la joie des repas & des fêtes. On eſt changé, il faut que tout change autour de ſoi. La vie qu'on a menée, les maladies qu'on a eues, & le tempérament dont on eſt, décident plus de la vieilleſſe que l'âge. Ne faire attention qu'au nombre des années, c'eſt s'expoſer à en diminuer le nombre.

Le printemps & l'eté, l'automne & l'hiver ne ſont que différentes ſaiſons pour ceux qui ſont dans la force de l'âge. Ce ſont des temps de criſe pour les vieillards. Un fils doit veiller avec la plus grande attention ſur un pere & une mere dans le paſſage de l'un à l'autre. Les fievres du printemps, les coliques de l'eté, les dyſſenteries de l'automne, les rhumes de l'hiver ſont d'une extrême conſéquence pour les vieillards. Il eſt plus aiſé de les en garantir que de les en guérir.

Qu'une chambre ſoit au nord ou au midi, un peu humide ou bien ſeche, expoſée à un vent ou à l'autre, aérée ou non, peu importe à un jeune homme: la force de ſon âge brave tout, la vieilleſſe n'y réſiſte pas. Auſſi les anciens avoient déterminé que les vieillards ſeroient logés dans l'appartement du milieu. Par une ſuite des mêmes ſoins, ils ne leur permettoient pas de ſortir quand le temps n'etoit pas ſerein. Ils avoient attention à ce que leurs promenades ne fuſſent pas trop longues, ils leur choi-

ſiſſoient un lit & des meubles plus commodes. Un fils doit à ſes parens tout ce qu'ils ont fait pour ſa premiere enfance. Ce mot dit tout à qui les aime.

L'eſtomac eſt néceſſairement affoibli dans les vieillards, ce n'eſt que par la nourriture qu'ils peuvent ſe ſoutenir. Il faut donc leur en choiſir une qui ſoit tout-à-la-fois & ſucculente & facile à digérer. Les Anciens, dans cela comme dans tout le reſte, ſont nos modeles. Quand les particuliers n'etoient pas en etat de donner de la viande & du vin aux vieillards de leurs familles, le gouvernement y ſuppléoit. Cela etoit d'autant plus facile, qu'il y avoit peu de pauvres, & que dans les familles les plus riches on ne mangeoit gueres de la viande habituellement que dans la convaleſcence d'une maladie ou dans un âge avancé. Or, il arrivoit de-là que le corps qui n'etoit pas accoutumé à une nourriture auſſi ſucculente que la viande, en etoit bien plus ſoulagé & fortifié. Nous le voyons tous les jours par l'exemple des gens de la campagne. Il ne ſuffit pas de donner aux vieillards des alimens ſains & nourriſſans, il faut encore que l'aſſaiſonnement & la cuiſſon ſoient aſſortis à la foibleſſe de leur eſtomac. Folie d'irriter l'appétit des vieillards par des ragoûts recherchés : outre le péril prochain d'en trop manger, on les expoſe à bien des maladies. La variété même des mets dans un même repas leur eſt nuiſible.

Digérer eſt un grand ouvrage pour un vieil eſtomac. Un fils doit avoir attention à ce que ſon pere & ſa mere ſoient chaudement en hiver après leurs repas, & fraîchement en eté. Un peu de promenade dans une galerie, dans une ſalle, dans un jardin, leur feroit beaucoup de bien. Il eſt eſſentiel de ne leur parler alors d'aucune ſorte d'affaire, & de ne leur dire que des choſes qui puiſſent les amuſer & les diſtraire. Les Anciens ont dit avec raiſon, que tout ce qui tend à cauſer une grande application d'eſprit, ou à exciter des craintes, des joies, des coleres,

coleres, &c. eſt très-funeſte, dans le temps de la digeſtion, à tout le monde, & encore plus aux vieillards.

La nature nous a donné des reſtaurans, des fortifians & des vivifians dans certaines racines, fruits & ecorces. L'art en augmente & en accélere l'efficacité par la maniere de les combiner enſemble & de les préparer. La Piété Filiale a eu le zele d'interroger l'un & l'autre, & d'en tirer des ſecours pour la vieilleſſe défaillante des peres & des meres. La médecine ne peut pas donner de regle générale à cet egard; autant l'uſage modéré de ces ſortes de remedes peut être utile à certains vieillards, à raiſon de leur tempérament & de l'etat où ils ſe trouvent en certaines ſaiſons & circonſtances, autant il ſeroit dangereux d'en conſeiller à tous l'uſage ou même l'habitude à ceux à qui ils paroiſſent le plus profitables.

Tout le monde le ſait; la foibleſſe des enfans ne peut pas ſupporter les violens aſſauts de la crainte & de la frayeur qui ſont les ſeules paſſions dont elle ſoit ſuſceptible. Il en eſt de même de la vieilleſſe, l'ame n'a plus la force de réſiſter à certains grands ebranlemens, & le corps y ſuccombe en peu de temps. Une inquiétude, une triſteſſe, une colere, une déplaiſance, un ſaiſiſſement, une epouvante, une frayeur, un emportement, une impatience, un ennui attentent à la vie des perſonnes âgées. Les tempéramens les plus vigoureux y ſuccombent dans la force de l'âge. Combien ne doivent-ils pas être plus funeſtes pour des vieillards! Un fils qui aime ſes parens ne ſauroit pouſſer trop loin, à cet egard, ſes attentions & ſes prévoyances. Les Anciens diſoient que la ſatisfaction, la tranquillité, la joie, l'epanouiſſement du cœur & la ſérénité, la paix, le repos de l'eſprit, ſont le vrai remede de l'immortalité pour les vieillards. Voilà pourquoi le *Li-ki* preſcrit aux enfans d'aller en tout au-devant de ce qui peut faire plaiſir à un pere & à une mere, d'epouſer toutes leurs inclinations & de s'appliquer

à les contenter en tout. La médecine en fait ici l'aveu à tout l'Empire ; elle ne connoît rien de plus efficace pour réſiſter à la caducité de l'âge, & lutter long-temps contre les défaillances de la nature. Les enfans bien nés doivent ſe ſurpaſſer eux-mêmes dans le temps de la maladie. Plus ils ſeront aſſidus à reſter au chevet d'un pere & d'une mere, à quitter tout pour les ſervir eux-mêmes le jour & la nuit, à leur donner ſans ceſſe de nouvelles marques de leur amour & de leur reſpect, plus les remedes que leur préparera la médecine ſeront efficaces. Les Anciens l'entendoient bien. Les fils & les brus, les filles & les gendres, les petits-fils & les petites-filles etoient tous auprès d'un pere ou d'une mere malade, ou ſe ſuccédoient ſans ceſſe. C'etoit l'aîné qui préſentoit les remedes, après y avoir goûté ; au moindre ſigne de douleur, tout le monde etoit en mouvement : auſſi combien de vies n'ont-ils pas prolongées par-là ? Combien n'en prolongeroit-on pas, ſi on avoit le bon cœur de les imiter dans les familles !

DISCOURS de Ngueou-yang, *devant le tombeau de* Sée-ma-kouang, *ſurnommé* Ouen-kong.

Ouen-kong n'a vécu que 66 ans. Il fut le pere & la mere du peuple, le conſeil & le ſoutien des Empereurs, le maître & le guide des gens de lettres. Les ſages l'admiroient & ne le craignoient pas ; les méchans le craignoient & ne le haïſſoient pas. Semblable à ces régions fertiles dont on n'a jamais compté les productions utiles, ni apprécié les richeſſes, ſa belle ame réuniſſoit tous les talens & toutes les vertus. Il moiſſonna des palmes immortelles dans toutes les carrieres où ſes devoirs conduiſoient ſes pas. Ce grand homme a ſubi la loi commune : nous l'avons perdu pour jamais. Les orphelins ne voient plus à qui adreſſer leurs ſoupirs, ni qui ſera leur

appui. L'Empereur ignore qui pourra remplacer auprès de ſon trône la ſageſſe & la probité de ce fidele ſujet. Les ſages déſeſperent de retrouver jamais les encouragemens à la vertu & la force que leur donnoient ſes exemples. Les méchans reſpirent & forment des projets, ſemblables aux tigres, qui bondiſſent de joie, & s'aſſemblent en troupe quand la mort du dragon, qu'ils craignoient, leur a rendu leur audace. Les vœux de tout l'Empire avoient appellé *Ouen-kong* au Miniſtere, bien des années avant le choix de la Cour. Il le quitta avec reſpect, parce qu'il l'avoit accepté ſans joie. Il le reprit avec la fermeté d'un citoyen qui rentre dans ſa maiſon. Lors même qu'il ne luttoit qu'avec un foible rayon d'eſpérance contre des millions de craintes, ſon cœur etoit fermé à toute inquiétude & ſon ame à la perplexité. Sa premiere diſgrace ne tourna aucune de ſes penſées ni vers la Cour, ni vers les honneurs. Quand ſa retraite l'eut dérobé à tous les yeux, il y auroit paſſé le reſte de ſa vie, ſi mes ſollicitations n'etoient pas venues l'en arracher. On ne doit rien au peuple, diſoit-il, lorſqu'on n'eſt pas chargé de le gouverner. Mais, en quelque ſituation qu'on ſe trouve, on ſe doit tout en entier au *Tien*. Nos anciens ſages fuyoient le tumulte du monde pour cultiver leur ame. Telle fut l'élévation & la ſublimité des ſentimens de ce grand homme, c'eſt à eux que l'Empire doit les grandes choſes qui ont immortaliſé ſon Miniſtere. Quel avantage pour moi ſi j'avois ſu en profiter! J'ai eu l'honneur d'être ſon diſciple pendant dix-huit années. J'aurois dû accourir à la premiere nouvelle de ſon trépas, être le premier à prendre le deuil, & arroſer ſon cercueil de mes larmes. Mais les loix de l'Empire ne le permettent point à ceux qui ſont en charge. Quelque conſolation que j'euſſe eu à traverſer tout l'Empire, à l'exemple des Anciens, pour m'acquitter de ce grand devoir, j'ai préféré les affaires de la choſe

publique, aux empreſſemens de ma reconnoiſſance & de ma douleur.

DISCOURS d'un Mandarin, devant le cercueil d'une veuve.

Chin, veuve fidelle, naquit à *Hon-tcheou* avec des inclinations heureuſes & un cœur pétri de Piété Filiale envers ſes parens. Elle fut promiſe dès ſon enfance à *Ou-tchi*, & l'epouſa à l'âge de ſeize ans. La ſeconde année de ſon mariage elle eut la douleur de voir expirer ce cher epoux entre ſes bras, malgré tous les ſoins de ſon amour. Sa déſolation fut ſi extrême, qu'elle en perdit la connoiſſance, & reſta long-temps evanouie. Elle ne revint enfin à elle, que pour ſe noyer dans ſes pleurs, reſter auprès de ſon cercueil, & paſſer les jours & les nuits à ſangloter. Elle ſe cacha après les funérailles, ne voulut voir perſonne, & s'abandonna ſans bornes à ſa douleur. Son beau-pere, ſa belle-mere, & les voiſins eſſayerent en vain de la conſoler; la plaie de ſon ame etoit trop douloureuſe, pour qu'elle pût faire attention à leurs diſcours. A la premiere nouvelle qu'elle eut que ſes parens ſongeoient à lui choiſir un autre epoux, elle fit ſerment de ne ſe remarier jamais, & ſe coupa les cheveux. Trois jours après, elle s'échappa dans la campagne, courut au tombeau de ſon cher epoux, ſans craindre les tigres ni les autres bêtes féroces, ſi redoutables dans la ſolitude des montagnes; & là s'abandonnant à ſa déſolation, elle ſe mit à verſer des larmes & à pouſſer de triſtes ſoupirs. On l'entendit, on accourut, on l'exhorta à modérer ſa douleur, & on lui promit qu'il lui ſeroit libre de garder la viduité. Son beau-frere lui offrit une portion de terre pour ſa ſubſiſtance, & la remercia de la généroſité de ſes ſentimens. Depuis ce jour, *Chin*, fidelle à ſa viduité, reſta comme

enſevelie dans la ſolitude de ſa chambre, ne fut plus connue que par les eloges que lui donnoient tous les parens de ſon epoux. Elle vécut ainſi juſqu'à l'âge de 72 ans, laiſſant, après elle, des exemples de vertu qu'on ne ſurpaſſera jamais, & un nom qui ſera glorieux, tandis que la Piété Filiale & l'amour conjugal ſeront eſtimés des hommes. O vous, fils heureux de cette illuſtre veuve! jouiſſez, avec toute votre famille, de la gloire qu'elle vous a acquiſe, & travaillez à l'augmenter par vos vertus. C'eſt au nom du Gouvernement que je lui ai payé ce tribut de louanges, qui n'eſt qu'un récit fidele de la maniere dont elle ſe voua au deuil, & à la ſolitude de la viduité dans ſa premiere jeuneſſe. Mais l'admiration publique m'a prévenu, & lui a décerné un ſouvenir eternel dans la mémoire de ſes concitoyens. Acquittez-vous envers elle & envers le public, & ſoyez un fils auſſi vertueux, que cette reſpectable mere a eté une veuve chaſte & accomplie.

DISCOURS du Docteur Kien-ſong, *devant le cercueil de ſa mere.*

O ma mere! ma tendre mere! c'en eſt donc fait, votre infortuné fils vous a perdue pour toujours. Ses ſoins, ſes vœux, ni ſes deſirs n'ont pas pu vous conduire juſqu'à une longue vieilleſſe. Qui conſolera ſes douleurs? ô quel bonheur! dans ſa déſolation, s'il pouvoit immortaliſer votre nom & ſes regrets par des louanges dignes de vous. Hélas! toutes mes penſées ſe troublent & ſe confondent, je ne ſais plus rien. La plaie de mon cœur y attire toute mon ame, je ne vis que par ma douleur. O fils infortuné! tu as perdu ta mere avant la premiere automne de ſa vie; elle ne faiſoit que commencer ſon neuvieme luſtre. Quelle mere! ſa tendreſſe ſans bornes ſacrifia ſon repos au ſoin de ton education, & ſa ſageſſe, toujours aimable, toujours

attentive, te montroit ſans ceſſe les vertus auxquelles tu devois aſpirer. Ses exemples admirables te le montroient encore mieux. Quelles attentions n'avoit-elle pas pour ſon beau-pere & pour ſa belle-mere! Avec quel reſpect & avec quelle affection ne ſervit-elle pas leur vieilleſſe! Tous ſes parens trouvoient en elle des manieres modeſtes & honnêtes, un accueil gracieux & prévenant, une bonté & une bienfaiſance intariſſables. Sa généroſité lui faiſoit oublier ſes droits. Tu ne me retrouveras plus peut-être, dit-elle à ſon fils infortuné, lorſqu'il partit pour la Capitale. Ce ſeroit une grande conſolation pour moi de te revoir avec le titre de Docteur: mais, quel que ſoit le ſuccès de tes etudes, ſouviens-toi le reſte de tes jours, que celle qui t'a donné la vie ne te deſira jamais que des vertus. Les talens, ſans elles, peuvent eblouir le vulgaire & conduire à la plus brillante fortune; mais il eſt rare qu'ils ne coûtent pas bien des pleurs aux familles & à la patrie. Si mes petits-fils ecoutent mes conſeils, tu les retrouveras à ton retour tels que tu les deſire. Hélas! ſon fils infortuné n'a jamais oublié depuis ces paroles; il les a portées par-tout, & lui ont epargné bien des fautes. O mere vertueuſe! pardonnez à votre infortuné fils de n'en avoir pas mieux profité....&c.

INSCRIPTION gravée ſur un marbre, à côté du tombeau du Pei-kong, *Cenſeur de l'Empire.*

La longueur de ſa vie ne fut pas meſurée par ſa bienfaiſance; les dignités dont il fut revêtu etoient au-deſſous de ſes talens; les biens dont il jouit furent moindres que ſes vertus; ſa renommée fut inférieure à ſes belles actions; mais ſes eſpérances ne furent pas déçues. Qui s'attacheroit à la ſageſſe, ſi ceux à qui ces choſes ſont refuſées etoient à plaindre?

Ces quatre pieces ſont tirées du Tchin-tcheou, *livre 27. La*

premiere, eſt d'un des plus célebres Lettrés de la Dynaſtie des Yong. *Nous l'avons miſe pour faire voir comment le reſpect, l'amour & la reconnoiſſance pour les maîtres, eſt regardé ici comme un devoir de la Piété Filiale. Pour les deux autres elles peuvent donner idée de la maniere dont on parle des morts & aux morts, ſoit devant leur cercueil, ſoit devant leur tombeau. Quand le Magiſtrat va aux obſeques de quelqu'un, l'Empereur lui-même le ſuit : il commence la cérémonie par pleurer ; puis, ſelon les circonſtances, il loue le mort & ſa famille. Les amis font la même choſe. Les fils, les petits-fils, les neveux, les freres exhalent leur douleur en préſence de toute la parenté ; quand ils font leurs proſternations, ceux qui etoient abſens pendant les funérailles, vont au tombeau. Nous laiſſons aux Sages le ſoin d'examiner juſqu'où ces eſpeces d'oraiſons funebres, dont quelques-unes ſont aſſez longues, & ces lamentations qui datent en Chine de la plus haute antiquité, peuvent être utiles aux mœurs publiques & conſerver la Piété Filiale.*

EXEMPLES DE PIÉTÉ FILIALE.

AVERTISSEMENT.

LA partie de ce Recueil, que nous aurions pu alonger le plus aiſément, eſt ſans contredit celle des exemples de Piété Filiale. On en trouve à choiſir dans les *King*, dans les annales de chaque Dynaſtie, & dans tous les livres de doctrine & de morale. Mais nous nous ſommes bornés à ceux qui nous ont paru les plus propres à faire connoître juſqu'où la Piété Filiale eſt véritablement la vertu nationale des Chinois, depuis le commencement de leur monarchie, c'eſt-à-dire, à ceux qu'en ont donné les Empereurs, les gens du peuple, les perſonnes du ſexe & les enfans.

Quelques-uns de ces exemples ſont tirés des *King;* les autres ont eté pris d'un recueil en dix volumes, publié par ordre de la Cour, au commencement du regne de *Chun-chi*, premier Empereur de la Dynaſtie régnante. Comme ils ſont tous tirés des annales, il ſeroit ſuperflu d'appuyer ſur les preuves de leur authenticité; mais il eſt remarquable que ce gros recueil a eté fait pour les premieres etudes des enfans, & que chaque exemple eſt terminé par quatre vers, qui en contienne le précis, & aident à les retenir.

EXEMPLES de Piété Filiale des Empereurs.

Yao ayant demandé aux Grands, qui lui propoſoient *Chun* pour ſon ſucceſſeur, de le lui faire connoître, on lui répondit: il eſt fils de *Kon*. Son pere eſt un inſenſé, ſa marâtre une méchante femme, & ſon frere un orgueilleux; malgré cela, ſa patience & ſa Piété Filiale ne ſe ſont jamais démenties. Ses vertus vont toujours croiſſant, & aucune faute n'en obſcurcit l'eclat. *Chou-king*, chap. *Yao-tien*..... *Chun* etant occupé du labourage ſur la montagne *Li*, il ſe proſternoit chaque jour dans ſon champ, ſe noyoit dans ſes larmes, & pouſſoit des ſoupirs vers le *Tien* miſéricordieux pour ſon pere & ſa mere, s'attribuant tout le tort, & ſe reconnoiſſant pour le ſeul coupable. Il ne paroiſſoit devant ſon pere qu'avec cette aimable timidité & cette attention qui expriment ſi bien le reſpect & l'amour. *Kon* en fut touché, & traita ſon fils avec plus de bonté. *Ibid. chap.* Yu-mo.

« L'Empereur (*Kao-tſong*) enfermé dans l'appartement de » deuil, avoit gardé un profond ſilence pendant trois ans; & » quoique le temps du deuil fût fini, il continuoit encore à ne » parler à perſonne. Les Grands lui firent en corps des repréſen- » tations en ces termes. On obtient par la ſageſſe le nom d'in- » telligent & d'eclairé; mais cette ſageſſe doit ſe manifeſter au-

» dehors

» dehors par la conduite. Le Fils du Ciel eſt le chef de dix » mille principautés ; les cent Mandarins attendent vos ordres. » Si vous parlez, ils obéiront tous. Si vous vous taiſez, vos » ſujets ne ſauroient exécuter vos volontés. L'Empereur leur » répondit ainſi par un ecrit. C'eſt mon exemple qui doit donner » le ton dans tout l'Empire. Je crains que ma vertu ne démente » celle de mes prédéceſſeurs. C'eſt pour cela que je me tais. » J'ai adoré, j'ai médité, j'ai réfléchi ſur la doctrine. Dans un » ſonge, le *Ly* m'a donné un Miniſtre fidele ; il vous parlera » pour moi ». *Chou-king*, chap. *Yue-ming*. Les Chinois citent l'exemple de *Kao-tſong*, en preuve de la longueur & vigueur du deuil des anciens, & ſoutiennent fortement que la fidélité de ce Prince à le garder, donna l'eſſor à la Piété Filiale, & le conduiſit à la ſageſſe dont il etoit auparavant ſi eloigné.

Au premier chant du coq, *Ouen-ouang* venoit ſe préſenter en habit de cérémonie à la porte de l'appartement du Prince ſon pere, & s'informoit de l'etat de ſa ſanté. Si on lui répondoit que le Prince ſe portoit bien, il etoit au comble de ſa joie. Il venoit ainſi trois fois le jour, le matin, à midi, & le ſoir. Si on lui répondoit que le Prince ſon pere etoit incommodé, ſon inquiétude paroiſſoit ſur ſon viſage & dans tout ſon maintien. Quand le malade commençoit à manger dans ſa convaleſcence, *Ouen-ouang* veilloit par lui-même à ce que tous les mets fuſſent choiſis, bien préparés, ſervis à propos, & lui faiſoit compagnie. Le repas fini, il donnoit ſes ordres pour qu'on lui réſervât ce qui avoit paru être plus à ſon goût.... *Ouen-ouang* faiſant le *Tſi*, honoroit ſes parens morts, comme s'ils avoient eté vivans, & les regrettoit juſqu'à deſirer de quitter la vie pour être uni avec eux. Le jour de l'anniverſaire de leur mort venu, ſes yeux n'etoient plus maîtres de leurs larmes. Il lui ſuffiſoit d'entendre prononcer leur nom, pour en être touché comme s'il les

avoit vus. Il faiſoit les cérémonies comme ſi ſes parens l'euſſent regardé, & qu'ils euſſent pris plaiſir à ces témoignages de la Piété Filiale. *Li-ki*, chap. 17.

Hien-kong, Prince de *Tſin*, ayant condamné à mort le Prince héritier: Pourquoi, dit à celui-ci *Tchong-eulh* ſon cadet, ne révélez-vous pas à notre pere, combien eſt injuſte la calomnie dont on vous a flétri auprès de lui? Je ne le puis pas, répondit ce jeune Prince, notre pere chérit tendrement la Princeſſe *Li-ki* (auteur de la calomnie & ſa marâtre); ce ſeroit lui plonger le poignard dans le ſein. Fuyez au moins, reprit *Tchong-eulh*, & mettez votre vie en ſûreté. Je ne le puis pas non plus, lui répondit encore ſon aîné; mon pere m'accuſe d'avoir voulu attenter à ſa vie. Eſt-il aucun Royaume dans l'Empire où il n'y ait pas de peres! En quel endroit me retirer? Il envoya enſuite un de ſes gens à *Hou-lou*, avec une lettre conçue en ces mots. Je ſuis criminel; j'ai oublié les enſeignemens de mon illuſtre maître juſqu'à être condamné à mort. Votre diſciple n'auroit oſé deſirer de mourir ainſi; mais il le faut. Mon pere eſt âgé, mon frere jeune, & les affaires du Royaume dans un triſte ſituation. Si vous refuſez de venir au ſecours de mon pere & de l'Etat, je ne ſaurois m'en plaindre. Si vous daignez le faire, je le regarderai comme un grand bienfait & mourrai content. Ce Prince s'etant proſterné la face contre terre, mourut. Voilà pourquoi il a eu le ſurnom d'*illuſtre Prince héritier*. *Li-ki*, chap. 2. Ces dernieres paroles, s'*étant proſterné*, &c. indiquent dans le langage des livres Chinois, qu'il remercia ſon pere de l'arrêt de mort qu'il avoit prononcé contre lui, & proteſta qu'il s'y ſoumettoit ſans lui en imputer l'injuſtice.

Tchong-eulh, fils d'une premiere epouſe du Roi du *Chen-ſi*, & Prince héritier de droit, ayant eté obligé de s'enfuir pour

eviter les embûches de ſa marâtre, le Roi du *Chan-ſi*, chez qui il s'etoit réfugié, lui envoya annoncer la mort de ſon pere, & lui fit offrir de l'aider à monter ſur le trône, s'il vouloit profiter des embarras du deuil, pour ſurprendre l'uſurpateur & faire valoir ſes droits. Quoique tout le monde preſſât ce jeune Prince de ne pas perdre un moment, & l'aſſurât qu'il riſquoit tout à différer, il voulut conſulter ſon oncle maternel, qui l'avoit ſuivi, avant que de donner une réponſe poſitive aux Envoyés de ſon protecteur. Noyez-vous dans vos larmes, lui répondit ce grand homme : ne vous occupez qu'à pleurer la mort de votre pere. Quoiqu'exilé & fugitif, ce grand devoir de la Piété Filiale doit vous être plus précieux qu'une couronne. *Tchong-eulh* ſuivit le conſeil de ſon oncle; & après avoir chargé les Envoyés de remercier leur Prince en ſon nom, de la part qu'il prenoit à ſa ſituation: Comme je ſuis diſgracié & en fuite, ajouta-t-il, je ſuis privé de la conſolation de pleurer ſur le cercueil de mon pere & d'aſſiſter à ſes funérailles. Mais je ne m'en occupe que plus vivement de ſa mort & de ma douleur. Je ſerois indigne des bontés & de la protection du grand Prince qui vous envoie, ſi je pouvois m'en diſtraire un inſtant. *Li-ki*, chap. 19, & *Ta-hio*.

Kiang, epouſe du Prince *Nou*, en eut ſucceſſivement deux fils, *Tchoang-kong* & *Kong-chou* : elle conçut de l'averſion pour l'aîné, & tourna toute ſa tendreſſe vers ſon ſecond fils, juſqu'à vouloir le faire monter ſur le trône de ſon pere; mais le Prince *Nou* reſiſta à toutes ſes ſollicitations. *Tchoang-kong* ayant ſuccédé à ſon pere, la Princeſſe *Kiang* lui demanda de donner la ville de *Tchi* pour appanage à ſon cadet. C'eſt une ville nouvellement conquiſe, lui répondit le jeune Prince; il y auroit trop de riſque à la donner à mon frere. Il pourroit s'oublier aſſez dans la ſuite, juſqu'à vouloir faire revivre des droits qui ont cauſé la perte de ſon ancien maître. Sa mere alors lui

demanda le pays de *King*. *Tchoang-kong*, par reſpect pour elle, le donna à ſon frere en appanage, après l'avoir erigé en Comté. Son Miniſtre lui fit en vain des repréſentations ſur les conſéquences de cette démarche; il ſe contenta de lui répondre: la Princeſſe ma mere le deſiroit; je n'ai oſé la mortifier par un refus. On peut abuſer de ma condeſcendance; mais toute injuſtice ſera toujours funeſte à ſon auteur. *Chou-kong* fut à peine en poſſeſſion de ſes terres, qu'il chercha à les etendre & à empiéter ſur celles de ſon aîné. Une uſurpation ſuccédoit à une autre, & plus *Tchoang-kong* diſſimuloit avec lui, pour le bien de la paix, malgré les repréſentations de ſes Miniſtres, plus ſes entrepriſes devenoient hardies. Il en vint enfin à lever des troupes, & entra à la tête d'une armée dans les Etats de ſon aîné, qui marcha à la hâte contre lui, le vainquit en bataille rangée, diſſipa toute ſon armée, & le réduiſit à ſe ſauver dans un Royaume voiſin. Comme la Princeſſe *Kiang* etoit entrée dans les projets de ſon bien-aimé *Chou-kong*, *Tchoang-kong* pouſſé à bout, la relégua dans une petite ville, & fit ſerment, dans ſa colere, de ne plus la revoir; mais il ne tarda pas à s'en repentir. *Ing-lai-kouo*, un de ſes vaſſaux, etant venu à ſa Cour pour lui porter ſon tribut, il lui fit l'honneur de l'admettre à ſa table & lui donna un grand feſtin. S'etant apperçu que ce Seigneur ne touchoit point aux mets les plus exquis, il en fut etonné, & lui en demanda la raiſon. C'eſt, Prince, lui répondit *Ing-lai-kouo*, que votre vaſſal a une mere, & que ne pouvant jamais lui ſervir des choſes ſi exquiſes, il ſe propoſe de vous les demander pour elle. Vous avez donc une mere à qui vous pouvez les offrir, lui dit *Tchoang-kong* attendri; il n'y a donc que moi, hélas! qui n'en ai point. *Ing-lai-kouo* faiſant ſemblant d'ignorer ce que tout le monde ſavoit, demanda au Prince l'explication de ces paroles, le déſabuſa du faux ſcrupule de ſon ſerment, & le réconcilia avec la Princeſſe *Kiang* qu'il avoit toujours aimée, & qu'il aima depuis très-tendrement.

Tſo-tchi, le plus célebre des Commentateurs du *Tchun-tſieou*, & dont le Commentaire a eté mis au nombre des petits *King*, termine ſon récit, en diſant que la Piété Filiale de *Ing-lai-kouo* réveilla celle du Prince *Tchoang-kong*, & donna occaſion de lui appliquer ces vers du *Chi-king*: *La Piété Filiale n'eſt iamais oiſive dans un cœur vertueux: tout lui ſert d'aliment, & elle prend occaſion de tout pour s'etendre & s'animer.* Voyez *Tſo-tchi*, *Tchun-tſieou*, livre premier.

Ouen-ti, troiſieme Empereur de la Dynaſtie des *Han*, ne ſe déshabilla jamais pendant les trois années que dura la maladie de l'Impératrice mere. Il la veilla preſque toutes les nuits, & goûtoit à tous les remedes qu'elle devoit prendre....C'eſt lui qui ayant eu la penſée de faire bâtir une plate-forme, dit à l'Entrepreneur qui lui demandoit cent onces d'or: cette ſomme ſuffiroit pour faire un patrimoine à dix familles du peuple. Je n'habite qu'en tremblant le Palais que m'ont laiſſé mes ancêtres, parce que je crains de flétrir leur gloire. Comment oſerois-je dépenſer une ſi grande ſomme pour une plate-forme?

Kao-tſong, de la grande Dynaſtie des *Tang*, donnant un grand feſtin aux Seigneurs de ſa Cour, remarqua avec ſurpriſe qu'un des convives ne touchoit pas à de beaux raiſins qui etoient devant lui, il s'amuſa à lui en demander la raiſon. C'eſt, Prince, lui répondit-il, que ma mere ſouffre beaucoup d'une grande ſéchereſſe de bouche, & que je voudrois les garder pour la ſoulager. Vous avez donc le bonheur d'avoir encore votre mere, s'ecria *Kao-tſong* attendri, & elle eſt aſſez heureuſe pour que vous vous occupiez de ſa maladie dans la joie d'un feſtin. Sa voix s'eteignit en prononçant ces dernieres paroles, & ſa ſenſibilité le gagna tellement, qu'il ne put retenir ſes larmes & fut long-temps à ſe remettre. Ce grand Prince ne ſe conſola jamais

de la mort de l'Impératrice ſa mere. Il ſuffiſoit de la nommer pour l'attendrir. Il avoit fait deux lieues à pied pour accompagner ſon cercueil juſqu'à la ſépulture.

Quand les affaires du Gouvernement en laiſſoient le loiſir à *Tai-tſong*, de la grande Dynaſtie des *Song*, il alloit voir & examiner lui-même, ce qu'on devoit ſervir le matin & le ſoir à l'Impératrice mere. Tout ce qui venoit pour ſa table de plus délicat ſoit des provinces, ſoit des pays etrangers, ne lui etoit jamais ſervi qu'après elle; encore avoit-il l'attention de lui faire réſerver en entier ce qui paroiſſoit être à ſon goût : du moment que cette Princeſſe fut alitée, il ne quitta plus ſon chevet ni jour ni nuit. La mort de cette mere chérie lui fut ſi ſenſible, qu'elle affoiblit conſidérablement ſa ſanté. Vers la fin du deuil, il ne pouvoit plus marcher qu'à l'aide d'un bâton. Bien longtemps après, un de ſes voyages l'ayant conduit au Palais de *Tong-tcheou*, il changea tout-à-coup de couleur, & dit à ſes courtiſans : c'eſt ici que je ſuis né; c'eſt ici où mon auguſte mere prodigua tant de ſoins & de careſſes à mon enfance. Elle n'eſt plus; je ne la verrai plus, & ma reconnoiſſance n'a plus de chemin pour arriver juſqu'à elle. Il ſe mit à ſoupirer, & à ſanglotter en prononçant ces derniers mots, & ne fut plus maître de retenir ſes larmes. La plupart des années du regne de ce grand Prince ſont marquées par quelque trait eclatant de Piété Filiale.

Kao-tſong, de la Dynaſtie des *Song* méridionaux, n'etant encore que Prince héritier, fut ſi affligé de la maladie de l'Empereur ſon pere, que les cheveux lui blanchirent entiérement. O mon fils, lui dit ce Monarque les larmes aux yeux; perſonne dans l'antiquité, que j'aie oui dire, n'a ſurpaſſé *Ouen-ouang* en Piété Filiale. Voilà pluſieurs jours que vous ne prenez aucune

nourriture, & que vous êtes le jour & la nuit auprès de moi. Vous ne vous repoſez ſur perſonne du ſoin de me ſervir, & vous goûtez le premier à tous les remedes que vous me préſentez. Tous vos cheveux ont blanchi par un excès de ſenſibilité d'amour filial qui commence à vous. Conſolez-vous de ma mort, mon cher fils. Je n'ai aucun regret à la vie puiſque vous m'aimez ſi tendrement.

Le malheureux aſcendant qu'avoient pris les Eunuques ſur l'eſprit de *Ming-ti*, de la Dynaſtie des *Tang*, & l'autorité qu'ils avoient uſurpée dans le Gouvernement ayant tout brouillé dans l'Empire, excité des révoltes dans les Provinces, & réduit l'Empereur à s'exiler de ſa Cour dans le *Sée-tchouen* qui lui etoit reſté fidele, le Prince héritier, qui régna depuis ſous le nom de *So-tſong*, entreprit de reconquérir l'Empire à ſon pere. Son intrépidité donna l'avantage aux chefs de ſon parti, inſpira de la confiance aux Officiers, rendit aux ſoldats leur ancien courage, & le conduiſit de conquête en conquête juſqu'à l'Empereur, à qui il vint rendre l'Empire, & qu'il mena lui-même en triomphe dans ſa Capitale, marchant à pied devant lui, & tenant les rênes de ſon cheval. La gloire du trône, lors même que j'y ai eté environné de ſuccès & d'applaudiſſemens, avoit à peine effleuré mon cœur, dit *Ming-ti* à ceux qui etoient à ſes côtés; mais la Piété Filiale de mon Fils me la rend aujourd'hui bien précieuſe, par la joie que j'ai de la lui devoir, & par le plaiſir que j'aurai de la lui céder.

Ou-tſong, de la Dynaſtie des *Yuen*, ayant reçu un placet pour ſigner la ſentence du Tribunal des crimes, qui condamnoit cinq freres à la mort, il pâlit tout-à-coup, & ſe mit à verſer des larmes. Hélas! dit-il, quelle ſera la déſolation de leurs infortunés parens! que la vie leur va devenir inſupportable! qui pourra conſoler leur douleur & prendre ſoin de leur vieilleſſe?

J'interprete la loi, & j'accorde la grace du plus jeune, pour qu'il puiſſe eſſuyer leurs larmes, leur faire oublier ſes freres par la Piété Filiale, & effacer leur honte & ſon crime par ſes vertus.

Tai-tſou, fondateur de la dynaſtie des *Ming*, dit aux Grands de l'Empire, le jour de l'anniverſaire de la mort de ſa mere: Ce jour ſera à jamais pour moi un jour de deuil & de larmes. Tous mes ſouvenirs ne ſauroient jamais me rappeller les ſoins & les tendreſſes de mon auguſte mere. Elle m'a donné la vie, & mon corps eſt une portion du ſien. Mais quoiqu'aucune reconnoiſſance ne puiſſe acquitter ce grand bienfait, mon cœur eſt encore plus touché des leçons de ſageſſe & de vertu qu'elle répétoit ſans ceſſe à ma premiere enfance. Si l'amour de la patrie m'a mis les armes à la main pour la délivrer de ſes tyrans, ſi j'ai eu le bonheur de purger nos provinces des barbares qui les inondoient de ſang & de crimes, ſi j'ai pacifié tout l'Empire & lui ai rendu ſon ancienne ſplendeur, je le dois à la généroſité de ſes ſentimens. Foible, mourante & n'ayant plus qu'un ſouffle de vie: Vas mon fils, me dit-elle, vas, où t'appelle l'intérêt de la choſe publique; ton frere prendra ſoin du peu de jours qui reſtent à ta mere; ne ſonge à moi que pour t'animer à faire du bien aux hommes & à les rendre meilleurs. Hélas! le *Tien* m'a conduit de ſuccès en ſuccès juſques ſur le trône, les quatre mers ſont ſoumiſes à mon ſceptre, & la meilleure des meres eſt morte ſans être témoin de la gloire de ſon fils. O que cette gloire perd par-là de ſon prix à mes yeux! Mon auguſte mere l'a achetée de tout le plaiſir qu'elle avoit de me voir, & elle n'en a pas même appris la nouvelle. *Tai-tſou* ne put pas retenir ſes larmes en diſant ces dernieres paroles, & les Grands ne lui répondirent que par les leurs.

L'Impératrice mere par un ſentiment d'humanité bien reſpectable,

table, ne voulut pas prendre de chaiſe à porteur pour paſſer la montagne de *Ou-tai*, quelques prieres & repréſentations que lui en eût faites l'Empereur *Kang-hi*, & s'en tint toujours à dire : Je n'aurois pas le cœur de donner à des hommes la peine de me porter par un chemin ſi difficile. *Kang-hi* cependant fit ſuivre la chaiſe, & marchoit à cheval à côté de la voiture. Ayant entendu ſoupirer l'Impératrice que le cahos de la voiture fatiguoit, il la conjura de prendre ſa chaiſe. Je ſouffrirois moins, mon fils, lui répondit cette Princeſſe, mais je l'ai laiſſée au-bas de la montagne, & nous arrêter ici juſqu'à ce qu'elle fût venue, cauſeroit un trop grand dérangement dans le voyage. *Kang-hi* fléchit un genou en terre, & lui dit: Très-honorée mere, la chaiſe eſt ici, je l'ai fait ſuivre, ne vous refuſez pas un ſoulagement néceſſaire à votre grand âge. La bonne Impératrice charmée, lui dit, en lui mettant la main ſur l'epaule : Les attentions de ta Piété Filiale s'etendent aux plus petites choſes. Elles me touchent plus que la chaiſe ne pourra me ſoulager.... Ce Prince ne ſe déshabilla point pendant trente-cinq jours, à la derniére maladie de l'Impératrice mere; & ſe tint preſque toujours auprès d'elle le jour comme la nuit. Comme ſon grand âge & l'epuiſement de la nature lui avoient ôté tout appétit, il n'y avoit pas moyen de lui faire rien prendre. *Kang-hi* avoit beau la preſſer, la conjurer, elle ne faiſoit que toucher du bout des levres ce qu'il lui préſentoit. Comme il revenoit toujours à la charge par des prieres & des inſtances plus preſſantes, la bonne Princeſſe imagina, pour faire diverſion, de demander une choſe dont on ne mangeoit pas au palais, & qu'elle ne croyoit pas qu'on pût trouver de quelque temps. Mais *Kang-hi* avoit fait couvrir pluſieurs tables de tout ce que l'Impératrice avoit mangé depuis bien des années, & alla lui préſenter ſur le champ ce qu'elle avoit demandé. Cette Princeſſe en fut touchée juſqu'à verſer des larmes, &

lui dit d'un ton de voix qu'animoit le ſentiment : O mon fils! je ſuis enchantée de ta Piété Filiale. Non content de reſter ici jour & nuit tout occupé à me ſervir, tu t'appliques encore à imaginer, à chercher & à faire préparer ce qui pourroit réveiller mon appétit eteint par mon grand âge. Je n'ai point envie de manger ce que j'avois demandé, je ne prétendois qu'amuſer ta ſenſibilité par un délai. Les prévoyances de ton amour vont plus loin que celles de ma tendreſſe. Puiſſent tes fils & tes deſcendans imiter ta Piété Filiale & te rendre tous tes ſentimens pour ta mere. *Ces deux derniers exemples ſont tirés du* Ting-hiun-ko-yen, *imprimé au Palais en 1730.*

EXEMPLES de Piété Filiale des perſonnes du peuple.

Tſi-chun perdit ſon pere dans ſon enfance, & fut réduit avec ſa mere à la plus extrême pauvreté. Son amour pour elle lui donna de l'induſtrie, & ſes forces croiſſant avec ſon âge, il vint à bout de la nourrir par ſon travail & en prenant ſur ſes beſoins. Une horrible famine ayant rempli tout le pays de voleurs & de brigands qui mettoient tout à feu & à ſang, il ſe ſauva avec ſa mere dans le fond d'un marais, & ne la quittoit que pour aller cueillir des mûres ſauvages dans les bois du voiſinage. Des voleurs le ſurprirent portant deux petits paniers l'un de mûres groſſes & bien mûres, & l'autre de petites & encore vertes. Ce fut ſon ſalut : ces brigands l'ayant obligé de leur avouer que les premieres etoient pour ſa mere & les autres pour lui, ils en furent ſi touchés, que bien loin de lui faire aucun mal, il le conduiſirent à leur chef qui le loua de ſa Piété Filiale, & lui fit donner quelques meſures de riz pour ſa mere.

Les freres & les parens de *Lieou-ping* ayant tous eté maſſacrés par les révoltés qui déſoloient ſon canton, il prit entre ſes

bras un enfant d'un an qui lui reſtoit, chargea ſa vieille mere ſur ſes epaules, & alla ſe cacher dans un lieu ſauvage & abandonné. Il en ſortoit à la pointe du jour pour aller leur chercher quelque nourriture dans les campagnes, & ne revenoit que la nuit pour empêcher qu'ils ne fuſſent découverts. Ayant paſſé un jour ſans avoir pu rien trouver, il fut arrêté le lendemain comme il leur portoit le peu qu'il avoit pu ramaſſer. Un de ces révoltés ayant déja le ſabre levé pour lui fendre la tête, il ſe jette à genoux les larmes aux yeux & lui dit : Je ne vous demande pas la vie, je ne vous demande que de me permettre de porter ces herbes & ces fruits ſauvages à ma mere pour la lui conſerver encore un jour. Elle n'a rien mangé depuis avant-hier, parce que je n'ai rien pu trouver. Les révoltés attendris, ne ſurent que lui répondre, & s'en allerent ſans lui faire aucun mal.

Le petit village où etoit *Fan-tſun* allant être ſaccagé par un parti ennemi qui arrivoit, il engagea ſon pere à s'enfuir avec lui. Comme le bon vieillard etoit extrêmement foible & ne pouvoit preſque pas marcher, il ſe mit à le porter ſur ſes epaules. Il avoit pris malheureuſement le chemin par où venoient les ennemis. Le pere les voyant s'avancer vers eux, dit à *Fan-tſun* : Tout eſt fini mon enfant, il n'y a plus moyen que je leur echappe ; toi qui es jeune, laiſſe-moi ; oui, tu es encore à temps pour te ſauver. Le fils ne put pas s'y réſoudre, & ayant fait aſſeoir ſon pere ſur le gaſon, il ſe mit devant lui, & ſe proſternant vis-à-vis des ſoldats qui approchoient, il leur crioit : Ce n'eſt pas ma vie que je vous demande, c'eſt celle de mon vieux pere. Le pere ſe mit à genoux de ſon côté, & crioit en ſanglotant : Mon fils eſt jeune, il pouvoit ſe ſauver, c'eſt pour moi qu'il eſt reſté ; je n'ai pas regret à la vie, ôtez-la moi tant que vous voudrez, mais faites-lui grace. Un des ſoldats leva le ſabre pour abattre la tête du vieillard, *Fan-tſun* couvrit ſon

pere de ſon corps, & détournant le coup avec ſon bras, il le reçut en partie ſur la tête & ſur le viſage. Un autre ſoldat accourut & vint ſe mettre entr'eux, en diſant à toute la troupe qu'il etoit horrible d'attenter à la vie d'un fils ſi généreux, & que de pareils forfaits attiroient la malédiction du *Tien*. *Fan-tſun* & ſon vieux pere ſe ſauverent ainſi la vie l'un à l'autre, & leur village eut depuis le ſurnom de *Tchin-hiao*, *Piété Filiale parfaite*.

Tſée-ping s'appliqua avec tant d'ardeur à l'etude pour faire l'acquit de ſa Piété Filiale envers ſa mere, qui avoit refuſé de ſe remarier pour avoir ſoin de lui, & l'avoit nourri de ſon travail, qu'il vint à bout de ſe faire jour par ſon ſavoir, & obtint un Mandarinat. Ses domeſtiques, ſes proches & ſon epouſe même l'accuſoient d'avarice, & lui en avoient fait la réputation, parce qu'ils ne ſavoient pas qu'il envoyoit à ſa mere toutes ſes epargnes. On lui en fit tant de reproches, qu'on l'obligea à avouer que c'etoit uniquement pour fournir abondamment à ſes beſoins qu'il etoit ſorti de ſon hameau & etoit entré dans les charges. Dès qu'elle fut morte, il donna ſa démiſſion & ſe retira dans ſon pays, où il lui eleva un tombeau & la pleura le reſte de ſes jours, ne mangeant plus que des herbages & ne s'habillant que de toile, pour ne pas oublier, diſoit-il, à quoi s'etoit réduite ſa bonne mere pour fournir à ſon education.

Yu-té avoit eté enrôlé dans ſa jeuneſſe pour une guerre etrangere. Par ſa bonne conduite & ſa bravoure, il parvint aux premiers grades. Comme ſes parens lui tenoient plus au cœur que ſa fortune, ſon temps de ſervice expiré, il demanda ſon congé. A quoi penſes-tu *Yu-té?* lui dit ſon Général; tu es à plus de mille lieues de ton village, comment y aller? Quand tu y arriverois, y trouveras-tu tes parens que tu

as quittés depuis tant d'années? Songe que tu perds le fruit de tes longs travaux. Je t'aime comme mon fils, reſte avec moi, je t'avancerai & te ferai mon héritier. Je mourrois volontiers pour vous, mon Général, lui répondit le brave *Yu-té*, mais je dois la vie à mes parens, & je n'ai encore rien fait pour eux. Je ſerois indigne de vos bontés, ſi je pouvois préférer quelque choſe que ce ſoit au ſoin de ſervir & de conſoler leur vieilleſſe. Il fit tant, qu'il obtint ſon congé, arriva heureuſement dans ſon pays, y trouva ſon pere & ſa mere, & ſe mit à les ſervir. Il travailloit & labouroit la terre pour les nourrir comme s'il n'etoit jamais ſorti de ſon village.

Une troupe de révoltés ayant tué le pere de *Pien-chin* qui s'etoit mis à la tête des payſans de ſon village pour les repouſſer, *Pien-chin*, à la premiere nouvelle qu'il en eut, courut à eux & ſe jetta dans la mêlée avec une intrépidité qui les effraya, & en tua un grand nombre pour venger la mort de ſon pere. Comme ſa bravoure n'etoit qu'un emportement de déſolation & de douleur, il s'appliquoit plus à porter des coups qu'à parer ceux qu'on lui portoit, & tomba enfin criblé de bleſſures. Ne me plaignez pas, diſoit ſa mere à ceux qui etoient venus la conſoler, mon mari eſt mort pour défendre la patrie, & mon fils pour venger la mort de ſon pere.

Le frere cadet de *Nieou-heng* etoit un buveur qui s'abſentoit ſans ceſſe de la maiſon pour aller s'enivrer avec des gens de ſa ſorte. Quoi que ſon aîné pût lui dire, il n'en tenoit aucun compte. Un jour qu'il etoit revenu ivre, il tua un bœuf de gaieté de cœur, & alla dormir comme s'il n'eût rien fait. Dès que *Nieou-heng* fut rentré le ſoir dans la maiſon, ſa femme lui raconta ce qu'avoit fait ſon cadet. Il n'en témoigna ni colere, ni mauvaiſe humeur, & dit tranquillement, il faudra en faire cuire

cuire la viande & la manger, puis il s'aſſit. Sa femme revint à la charge, & inſiſta ſur ce que c'etoit un des bœufs de l'attelage. Il ne lui répondit rien, & n'en parla même pas à ſon frere le lendemain quand ſon ivreſſe fut paſſée. Cette bonté donna tant de confuſion au coupable, qu'il renonça au vin pour toujours & changea entiérement de conduite.

Un incendie avoit embraſé la maiſon de *Ouang-pin* pendant la nuit. On eut beau lui dire qu'il n'y avoit plus moyen de ſauver ſon pere dont la chambre etoit tout en feu, il ſe jetta dans les flammes ſans qu'on pût le retenir, alla juſqu'au lit où ſon vieux pere etoit couché, le chargea ſur ſes epaules, & eut le bonheur de lui conſerver la vie au péril de la ſienne. Ceux qui en furent témoins, en croyoient à peine leurs yeux, & *Ouang-pin* leur diſoit : On n'auroit pas ſongé à m'arrêter, ſi on avoit cru que j'aime mon pere comme je le dois.

De mauvaiſes années & la foibleſſe du vieil âge ayant réduit le pere & la mere de *Yuen-pien* à la plus extrême pauvreté, il entreprit de ſubvenir à leurs beſoins par ſon travail. Il entreprenoit des ouvrages à forfait, il ſe louoit à la journée. Il gagnoit peu ; mais il economiſoit ſi bien ſes profits, il ſe réduiſoit ſi à l'etroit pour ſa nourriture & ſes habits, qu'il vint à bout de pourvoir honnêtement à leur entretien. Quelque inconſolable qu'il fût de la mort de ſon pere, il devoroit ſes larmes & diſſimuloit ſa déſolation en préſence de ſa mere, pour ne pas aigrir ſa douleur. Sa Piété Filiale le porta d'abord à ſe charger lui ſeul de lui elever un tombeau. Mais voyant qu'il n'en ſavoit pas aſſez & n'ayant point d'ailleurs de quoi fournir à la dépenſe, il ſe vendit lui-même, & travailla avec tant d'ardeur & de fidélité pour ſon maître, qu'il lui fourniſſoit abondamment de quoi entretenir ſa mere, & lui permit

enſuite de ſe racheter pour être plus près d'elle & lui rendre des ſoins plus aſſidus. Il eut la conſolation de la conſerver encore bien des années, & ne la perdit que lorſque ſon grand âge ayant epuiſé toutes ſes forces, elle ſuccomba par la défaillance de la nature. Malgré cela, il s'imputoit encore ſa mort, & diſoit que s'il avoit eté plus attentif à lui epargner toute inquiétude, elle auroit pu vivre encore quelques mois.

EXEMPLES de Piété Filiale des perſonnes du ſexe.

Tang-tchi eut toujours pour ſa belle-mere tous les ſoins & tous les ſentimens de la fille la plus tendre pour une mere chérie; auſſi eut-elle la conſolation de la conſerver à ſon mari juſqu'à un âge ſi avancé qu'il ne lui reſtoit plus aucune dent. La bonne vieille ne pouvant plus prendre de nourriture qu'avec bien de la peine, *Tang-tchi* imagina de l'allaiter. Elle alloit l'habiller & la coëffer elle-même; puis l'ayant fait aſſeoir, elle découvroit ſon ſein & lui préſentoit ſa mamelle avec reſpect. Quoiqu'elle lui donnât ainſi à tetter pluſieurs fois dans la journée, elle ſe levoit encore la nuit pour lui rendre ce ſoin, & s'en acquittoit d'une maniere ſi aimable & ſi affectueuſe, que ſa belle-mere en uſoit avec elle comme un petit enfant avec ſa nourrice. Une Piété Filiale ſi généreuſe lui ôtoit les ſentimens de ſa caducité, & prolongea ſa vie pendant pluſieurs années. Avant de mourir, elle fit venir tous ſes parens, remercia *Tang-tchi* en leur préſence, de ſes bons ſoins, lui ſouhaita mille bénédictions, conjura toute ſa famille la larme à l'œil, de reſpecter ſa bru comme elle-même, & de rendre à ſa vieilleſſe tout ce qu'elle avoit fait pour celle de ſa belle-mere.

Quoique *Tao-tchi* fût encore fort jeune lorſqu'elle perdit ſon pere, ſa douleur fut ſi extrême qu'on craignit pour ſa vie. On ne vint à bout de la modérer qu'en lui diſant qu'elle

augmentoit l'affliction de ſa mere, qu'elle ne devoit pas moins aimer que ſon pere. Mais quoi qu'elle fît pour ſe vaincre, elle n'etoit pas maîtreſſe de ſa ſenſibilité. On lui préſenta en vain pluſieurs partis, elle les refuſa tous, & déclara qu'elle ne ſe marieroit jamais. Ma mere n'a que moi, diſoit-elle, c'eſt à moi à la ſervir. Je ne me réſoudrai point ni à abandonner ſa vieilleſſe à des ſoins etrangers, ni à me mettre dans l'embarras de ne pouvoir pas lui donner tous les miens. Sa mere etant morte, malgré tous les ſoins de ſon bon cœur, elle ne fit plus que gémir & pleurer, & mourut enfin de triſteſſe au bout de quelques jours, n'ayant pas encore vingt ans.

Yang-hiang aidoit ſon pere à cultiver un champ dans un endroit ecarté, lorſqu'un tigre ſorti des bois voiſins vint tout-à coup fondre ſur lui & le renverſa pour le dévorer. La pauvre enfant avoit à peine quinze ans ; mais ſa Piété Filiale lui tint lieu de force & de courage. Elle s'arma à la hâte du couteau qu'elle portoit pendu à ſa ceinture, ſe jetta ſur le tigre & eut le bonheur de le tuer avant qu'il eût fait aucune bleſſure dangereuſe à ſon pere. Ce redoutable animal lui en fit pluſieurs à elle-même avec ſes griffes ; mais elle fut long-temps ſans les ſentir, & ſon pere fut le premier à s'en appercevoir.

Un parti de révoltés avoit ſurpris le village, & mettoit tout à feu & à ſang pour en enlever les filles. La jeune *Tan-tchi* alla au-devant de ceux qui avoient forcé la porte de ſa maiſon, & leur dit avec cet aſcendant que donne la vertu : Je vous demande la vie de mon pere & de mes freres ; ſi vous me l'accordez, je ſuis à vous & je vous ſuivrai ; ſi vous me la refuſez, je me donnerai la mort & vous n'aurez que mon cadavre. Ces brigands que ſa beauté avoit eblouis & que ſa réſolution etonnoit, lui accorderent ſa demande. Fuyez, dit-elle à ſon pere & à ſes freres,

freres, en les preſſant de profiter du moment, & n'ayez aucune inquiétude de mon ſort ; on me réſervera pour le Général. Sa tranquillité lui valut de n'être point garrottée & de marcher libre au milieu de la troupe des brigands qui l'environnoient. Quand elle fut arrivée à un pont qui etoit à l'entrée du village, elle ſe précipita tout-à-coup dans la riviere, & ſauva ainſi ſon honneur qu'elle avoit expoſé pour conſerver la vie à ſon pere & à ſes freres.

Ouen-tchi etoit reſtée veuve fort jeune. Ses parens qui l'aimoient tendrement, voulurent lui perſuader de ſe remarier, & s'y prirent de toutes les façons pour l'y engager. Ce fut en vain. Une femme vertueuſe s'eſt donnée pour toujours à ſon epoux, leur dit-elle un jour qu'ils la preſſoient davantage, il ne lui eſt plus libre de ſe donner à un ſecond. La vie ne m'eſt rien au prix de mon devoir & de mon honneur. Ma belle-mere eſt très-âgée, & mon fils enfant. Ils ont droit à tous mes ſoins, je les leur promets. *Ouen-tchi* ne leur donna pas le temps de repliquer, & coupa ſur le champ ſes beaux cheveux pour leur ôter toute eſpérance d'ebranler ſa réſolution. Sa pauvreté & les accidens les plus fâcheux la mirent aux priſes avec les plus rudes epreuves ; mais elles ne ſervirent qu'à exercer ſon courage & à faire paroître ſa vertu. Quelque dégoûtant qu'il fût de ſervir ſa belle-mere qui devint d'abord epileptique, puis aveugle & impotente, elle ne ſe relâcha jamais de ſes ſoins, lui portant le morceau à la bouche, & la chauſſant comme une mere ſon enfant durant pluſieurs années. Elle les lui continua même après la mort ; car n'ayant pas de quoi lui elever un tombeau, elle ſe fit aider par ſon fils & y travailla elle-même.

Les domeſtiques, les femmes de ſervice & les eſclaves avoient entendu, comme *Lou-tchi*, qu'une bande de cinq à ſix

voleurs avoient franchi les murailles & pris le chemin de l'appartement de ſa belle-mere; mais au lieu de courir à ſon ſecours, ils ne ſongerent qu'à ſe bien cacher. *Lou-tchi*, malgré ſa jeuneſſe & ſa beauté, s'expoſa à tout, & prenant la premiere choſe qui lui tomba ſous la main, elle vola au ſecours de la mere de ſon epoux. Comme les ténebres la favoriſoient & qu'elle ſavoit mieux les êtres que les voleurs, elle alla les attendre à un paſſage fort etroit & entreprit de le défendre contr'eux. Ceux-ci qui ne s'attendoient à aucune réſiſtance, perdirent courage & s'enfuirent, quand ils virent deux de leurs camarades renverſés par des coups qu'ils ne ſoupçonnoient pas venir de la main d'une jeune femme, & qui leur perſuaderent qu'on etoit en armes pour les recevoir. L'intrépidité de cette héroïne ayant etonné toute la famille, on lui demanda comment elle avoit eu le courage de s'expoſer elle ſeule à une bande de voleurs armés? La compaſſion, répondit-elle, eſt le ſentiment par excellence qui diſtingue l'homme de la bête. Quand ſon ſemblable eſt en péril, il lui doit ſon ſecours. Ma belle-mere qui m'a toujours chérie comme une mere ſa fille, etoit en danger d'être inſultée & peut-être maſſacrée, comment aurois-je eu le cœur de l'abandonner? J'aurois mieux aimé m'expoſer à dix mille morts.

Le pere de *Hi-fen* fut calomnié, ſaiſi, jugé & condamné à mort. *Hi-fen* ſe tint jour & nuit à la porte de la priſon, pleurant & ſe lamentant de maniere à attendrir les cœurs les plus inſenſibles. O mon pere! mon pere! s'ecrioit-il, qui m'obtiendra de mourir en votre place? L'Empereur en fut inſtruit par un Cenſeur, & fit recommencer en ſecret la procédure, ne pouvant croire que le pere d'un fils ſi vertueux eût fait les malverſations dont on l'accuſoit. La calomnie fut conſtatée; mais l'innocence du pere découverte, il falloit donner en

ſpectacle la Piété Filiale du fils pour la faire connoître à tout l'Empire. *Hi-fen* fut conduit en préſence de l'Empereur. Jeune téméraire, lui dit le Prince, en le regardant d'un air terrible, connois-tu la rigueur des ſupplices, quand tu demandes à mourir pour ton pere? Délibere avant que de te dévouer à cette affreuſe mort; il n'y aura plus à reculer, ſi tu l'acceptes. Je ſuis trop jeune, Seigneur, répondit *Hi-fen*, pour connoître la rigueur des ſupplices; mais il n'en eſt aucun que je ne préfere à la douleur de voir mourir mon pere qui m'a toujours ſi tendrement aimé. Soit, reprit l'Empereur, j'y conſens; vas le faire ſortir de priſon & reſte à ſa place. *Hi-fen* obéit avec une joie qui marquoit la ſincérité de ſes ſentimens, & laiſſa ignorer à ſon pere à quelle condition il etoit délivré. Mais à peine eut-il eté chargé de chaînes qu'on vint les lui ôter par ordre de l'Empereur, lui annoncer la juſtification de ſon pere, & lui déclarer les graces & les bienfaits dont Sa Majeſté récompenſoit ſa Pieté Filiale.

Li-tſée reſpecta la rigueur de ſon pere qui avoit répudié ſa mere, & il ne lui echappa pas un mot pour ſe plaindre; mais il n'en etoit que plus inconſolable. Il avoit beau vouloir diſſimuler ſa douleur, ſes larmes le gagnoient d'un moment à l'autre, & quelque violence qu'il ſe fît, il ne pouvoit ni les retenir, ni les cacher. Il ne dormoit pas la nuit, il ne prenoit preſque point de nourriture, & ſéchoit de triſteſſe. Son pere en fut enfin touché, & lui dit de rappeller ſa mere.

MAXIMES, PROVERBES, SENTENCES, Penſées & Réflexions morales ſur la Piété Filiale.

CETTE partie de notre Recueil eſt tirée de tous les livres qui nous ſont tombés ſous la main. Comme la plupart ne ſont pas connus en Occident & ne le ſeront probablement jamais, il auroit eté fort inutile de mettre des citations qui ne peuvent être d'aucun uſage. Nous nous bornons à avertir que les Chinois ont leurs Platons & leurs Ariſtotes, leurs Séneques & leurs Plutarques, leurs La Rochefoucaults & leurs La Bruyeres, où il nous a eté très-facile de moiſſonner. Nous en avons ouvert un bon nombre de ceux qui ne ſont faits que pour la jeuneſſe & le peuple. La ſimplicité du ſtyle dans lequel ces derniers ſont ecrits, y permet des détails qu'on chercheroit en vain ailleurs, & qui ſont cependant les plus propres à bien faire connoître le génie Chinois & le ton dominant des mœurs générales. Quant aux livres de penſées, de maximes, de caracteres, &c. on ſent d'abord qu'etant tout-à-fait dans le génie de la langue Chinoiſe, il doit y en avoir un grand nombre; mais ce ſont les plus difficiles à entendre & à traduire. Outre que preſque tous ſont ecrits dans un ſtyle relevé & laconique, les métaphores, les antitheſes & toutes les autres figures de mots y ſont ſi prodiguées, qu'il eſt infiniment difficile de les rendre en François: auſſi avons-nous profité ſans ſcrupule de notre privilege de Miſſionnaires, & nous ſommes-nous bornés modeſtement à rendre le fond des penſées de ces Auteurs. Notre objet eſt de faire connoître la Piéte Filiale des Chinois, & non pas leur maniere d'ecrire.

« La Piété Filiale produit les mêmes ſentimens & les mêmes ſoins dans tous les climats. Le barbare qui erre dans les bois au gré de ſes beſoins, apprend mieux de ſon cœur ce qu'un fils doit à un pere & à une mere que les Sages ne l'enſeignent dans leurs livres.

Un premier amour chemine plus vîte que la Piété Filiale, mais il ne va jamais ſi loin.

Il ne faut ni titres, ni rang, ni ſcience, ni talens, ni richeſſes pour ſignaler ſa Piété Filiale; il ne faut qu'un cœur tendre & ſenſible.

On ne peut ſurvivre à un pere & à une mere que pour les pleurer plus long-temps.

L'armée la plus invincible eſt celle où les peres penſent plus ſouvent à leurs enfans, les fils à leurs parens, & les freres à leurs freres.

La Piété Filiale du Prince eſt le patrimoine des vieillards, des veuves & des orphelins.

Les Anciens diſoient: *Qui eſt mauvais frere, n'a point d'amis.*

La Piété Filiale etoit la vertu de tout le monde dans l'antiquité; on ne remarquoit que ceux qui en avoient moins. Dans les ſiecles ſuivans, ce fut un mérite d'y exceller: on récompenſe dans le nôtre ceux qui ſont fideles à en remplir les devoirs. Encore un pas, & les peres & meres remercieront leurs enfans de ne pas les inſulter.

Quand l'entretien d'un parent vous amuſe, vous inſtruit, vous conſole, vous encourage au bien, pourquoi chercher une autre compagnie? Un honnête homme eſt toujours ſi difficile à trouver! Le rencontrer dans ſa famille eſt un double bonheur.

C'eſt remuer le poignard dans une plaie ſanglante & l'y enfoncer davantage, que de faire rougir la vieilleſſe d'un pere & d'une mere, de leurs anciennes prédilections.

Un fils bien né ne croit jamais avoir réuſſi à rien que lorſqu'il obtient le ſuffrage de ſon pere.

Quand le pere & le fils n'ont qu'un cœur, les rochers deviennent des diamans. Quand l'aîné & ſon cadet n'ont qu'une façon de penſer, la terre ſe change en or.

Dès qu'on loue ſon fils, un pere eſt au comble de la joie. Un fils eſt plus attentif ſur les louanges qu'on donne à ſon pere, & y regarde de près. Jamais pere peut-être n'a eté bien loué au gré de ſon fils. C'eſt qu'on ne peut pas tout dire dans un eloge, & que la Piété Filiale ne pardonne aucune omiſſion.

La patience ne conſerve l'union & la paix dans les familles, qu'autant qu'une ſage economie y entretient une honnête abondance.

La mort la plus heureuſe eſt celle d'un fils qui ſauve la vie à ſon pere aux dépens de la ſienne.

Les triomphes de la Piété Filiale ſont les ſeuls qui n'ont point coûté de larmes, & qui n'en font point répandre; ou s'ils en ont coûté, s'ils en font répandre, ce ſont des larmes de joie & d'attendriſſement.

Les peuples honorent leurs parens dans l'Empereur, l'Empereur à ſon tour doit honorer les ſiens dans les leurs.

Si les belles-meres ſavoient diſſimuler, les brus ſe taire & les maris prendre patience, toutes les familles ſeroient en paix.

Un pere reçoit tout ce qu'on donne à ſon fils, & un fils ce qu'on donne à ſon pere.

Il y a dans les ſoins d'une vraie Piété Filiale mille petites choſes qui vont droit au cœur d'un pere & d'une mere, & les enchantent. La Piété Filiale de bienſéance ou de grimace veut quelquefois les copier, mais c'eſt en vain.

L'amour des Princes pour leurs parens leur répond de celui de leurs ſujets.

Tout ſcélérat a commencé par être mauvais fils.

Qui ramaſſe avec reſpect le bâton de ſon pere, ne battra pas ſon chien. Qui bâille de ſes vieux contes, ne pleurera guere ſa mort.

La Piété Filiale d'un ſeul homme illuſtre tout ſon ſiecle.

La valeur & le zele du bien public marchent à découvert; la généroſité & la bienfaiſance ſe voilent. La Piété Filiale ne penſe ni à ſe montrer, ni à ſe cacher, elle ne ſonge qu'à ſes devoirs.

Toutes les vertus ſont en péril, quand la Piété Filiale eſt attaquée.

La Piété Filiale du Prince double toutes les vertus de ſes ſujets.

A quelque héroïſme que s'eleve la Piété Filiale, elle n'eſt à craindre que pour les tyrans; & qui s'alarme de ce qu'elle pourroit entreprendre, commence à l'être.

Si les peres & meres achetoient des verges, les bourreaux vendroient leurs ſabres.

Louer ſon fils, c'eſt ſe vanter: blâmer ſon pere, c'eſt ſe flétrir.

Agneau qui tette à genoux arrête ſa mere.

Tout ce qui donne atteinte à la Piété Filiale eſt une calamité publique: tout ce qui l'augmente eſt un grand coup d'Etat.

On n'a commencé à tourner les vieillards en ridicule ſur le théâtre que lorſqu'on a commencé à rire des peres & des meres dans les compagnies.

Si ce fut le haſard qui conduiſit *Ou-ouang* ſur le trône & non pas ſa Piété Filiale, ce n'eſt point lui qui a perpétué juſqu'à nos jours la famille de Confucius. Un haſard qui dure depuis plus de vingt ſiecles, ſeroit un haſard trop ſingulier.

On ne conſole un fils de la mort de ſon pere qu'en verſant des larmes avec lui, & en partageant ſa douleur.

Ce ne ſont pas ceux qui ont célébré la Piété Filiale avec le plus de magnificence, ſoit en proſe, ſoit en vers, qui l'ont le mieux louée, mais ceux qui ont pratiqué dans l'obſcurité ce qu'elle a de plus difficile & de plus héroïque.

Qui cherche la guerre, eſt un monſtre; qui l'aime, n'eſt pas homme; qui ne fait pas l'impoſſible pour l'eviter, n'a pas de Piété Filiale. Que dira-t-on de votre regne, ſi vous vous laiſſez braver, repréſentoit un Miniſtre à *Gin-tſong ? Mais ſi je fais la guerre*, lui répondit ce bon Prince, *que répondrai-je aux peres & meres qui me demanderont leurs enfans, aux veuves qui pleureront leurs epoux, aux orphelins qui n'auront plus de pere, & à tant de familles déſolées, ruinées & eteintes ? Je céderois une Province pour ſauver la vie d'un de mes fils. Tous mes ſujets ſont mes enfans.*

Il vaut mieux faire pleurer cent fois ſa femme que de faire ſoupirer une fois ſa mere.

Ruiſſeau qui entre dans un canal redreſſe ſon cours, quelles que ſoient les eaux & de quelqu'endroit qu'elles viennent. Fils reſpectueux envers ſes parens, réforme ſa conduite, quel que ſoit ſon caractere & quelque vie qu'il ait menée.

Le reproche le plus léger eſt bien lourd ſur le cœur d'un pere.

Une femme née de parens riches & diſtingués ſe prétend au-deſſus de ſa belle-mere; ſi elle eſt d'une famille pauvre & obſcure, elle croit à tout propos que ſa belle-mere la mépriſe; & ſi elle eſt d'une condition egale à la ſienne, elle veut ſe meſurer avec elle. Comment faire ? Les ſupporter toutes les deux, & donner toujours tort à ſa femme en public & dans le particulier.

Qui

Qui coupe les arbres qu'a plantés ſon pere, vendra la maiſon qu'il a bâtie.

L'augmentation des rivieres aſſure la durée de leur cours lorſque rien ne les diviſe. Il en eſt de même des familles.

Ce ne ſont ni les menaces, ni les reproches, ni les emportemens de ſon pere qu'un fils bien né redoute, c'eſt ſon ſilence. Un pere ne ſe tait que parce qu'il n'aime plus, ou ne ſe croit plus aimé.

O qu'un mot, une larme, un ſoupir de leurs enfans ont de pouvoir ſur le cœur d'un pere ou d'une mere! Ils y ont eté trompés cent fois, & ils y croient encore.

La Piété Filiale & l'amour paternel ſont le contrepoids de l'inégalité des conditions. La vivacité de leurs ſentimens & la douceur de leur joie ſont en proportion des biens de la fortune.

Le fils d'un laboureur aime le labourage, le fils d'un pêcheur aime la pêche; s'il n'en eſt pas de même dans d'autres conditions, c'eſt que les fils y vivant moins près de leurs peres, ne les aiment pas tant.

La Piété Filiale naît dans l'homme avec l'homme, le couronne de fleurs dans ſon berceau, & le conduit à l'héroïſme avant qu'il puiſſe le connoître ou même le nommer. Sa lumiere eſt ſi vive & ſon impulſion ſi forte, qu'on a vu des enfans faire des actions comparables à celles des plus grands hommes.

Tout eſt reſpectable dans la Piété Filiale; ſes excès même annoncent une ame d'un ordre ſupérieur.

Rendre ſes parens heureux, & leur devoir ſa gloire eſt le comble du bonheur.

Ce qui n'eſt qu'une bagatelle vis-à-vis d'un etranger, eſt une faute vis-à-vis d'un parent, une inſolence vis-à-vis d'un frere aîné, & un crime vis-à-vis d'un pere ou d'une mere.

Tout homme eſt né pour ce que la Piété Filiale a de plus

ſublime & de plus héroïque. L'eſclave, à cet egard, peut diſputer de gloire avec ſon Souverain, & quelque haut que ſoit le but, il en eſt auſſi près que lui.

Ce n'eſt pas de la richeſſe & de la puiſſance de ſon Empire dont il faudroit entretenir un Prince, il ne les voit que trop : c'eſt de la vie pénible du cultivateur, des travaux de l'artiſan, des fatigues du commerçant & des périls du ſoldat ; c'eſt ſurtout de la miſere & de l'abandon des vieillards, des veuves, des orphelins & des pauvres, à qui il ne revient rien de la richeſſe ni de la puiſſance de leur patrie, & dont il a promis d'être le pere.

Qui ſe ſouvient des bienfaits de ſes parens, eſt trop occupé de ſa reconnoiſſance pour remarquer leurs torts.

Qui cache ſes chagrins à un pere & à une mere, ne leur en cauſera pas.

Le plus bel appartement pour un pere & une mere âgés, eſt celui où leurs enfans ſont plus aſſidus à leur faire compagnie & à leur rendre des ſoins.

Les grands talens ne conduiſent qu'à de grands vices, lorſqu'on ne les emploie pas à ſignaler ſon reſpect & ſon amour pour ſes parens.

Les récompenſes de l'Empereur illuſtrent & accréditent la Piété Filiale, mais il n'appartient qu'à ſon exemple de la rendre facile & néceſſaire.

Un bon fils aſpire aux premiers emplois pour illuſtrer la vieilleſſe de ſes parens, & il les quitte pour ne s'occuper plus que du ſoin de la ſervir.

Les peuples témoignent aſſez qu'ils regardent leur Prince comme le pere commun, en ſacrifiant leurs biens, leur repos & leur vie pour ſon ſervice ; mais ils ne voient pas aſſez que le Prince les regarde, les traite & les aime comme ſes enfans.

La droiture eſt l'aliment de la Piété Filiale. Qui ſait mentir, ne ſait ni aimer, ni reſpecter ſes parens.

On ne jouit bien de ſon cœur que par la Piété Filiale.

La Piété Filiale remédie à tout dans le gouvernement, lorſqu'elle y domine.

Refus, reproches, menaces, duretés, injures même, tout change de nom dans la bouche d'un pere.

On a toutes les ſaiſons de l'année dans une matinée avec une jeune femme qui veut gagner la bienveillance de ſon beau-pere, mortifier ſa belle-mere, faire joindre ſon mari à ſes idées, régenter ſes ſuivantes & humilier celle de ſes belle-ſœurs qu'elle craint le plus.

Les Empereurs ſont allés pluſieurs fois au village pour voir de près le délicieux ſpectacle d'une famille compoſée de pluſieurs générations, que la Piété Filiale conſerve en paix dans l'enceinte du même enclos. Eſt-ce qu'on n'auroit pas pu leur en montrer dans la capitale, ou du moins dans quelque petite ville de Province? Non: chacun y eſt trop loin des autres & trop près de ſoi.

On n'eſt plus digne du nom de fils, quand on peut aimer quelqu'un plus que ſon pere.

Les actions héroïques de la Piété Filiale les plus admirables, ne ſont pas celles qui ont le plus d'eclat.

La doctrine de la Piété Filiale eſt la ſeule qui puiſſe fixer les vrais principes du gouvernement: ſi on l'abandonne, les loix portent à faux & l'autorité chancelle, ou n'a plus de bornes.

Réconciliez d'abord votre pere avec vos proches; il vous ſera aiſé après de le réconcilier avec ſes ennemis.

La Piété Filiale a ſauvé plus de vies que la médecine.

Quand les Grands n'ont pas le loiſir d'être peres, leurs enfans n'ont pas celui de les aimer.

La Piété Filiale ne peut ſe paſſer d'aucune vertu; mais que ſeroient les plus ſublimes vertus ſans elle?

Qui oſe manquer à ſon pere dans ſa maiſon, peut outrager l'Empereur ſur ſon trône.

La jalouſie même, l'envie & la haine voient la Piété Filiale avec les yeux de la vertu.

Le premier qui verſa des larmes fut un pere malheureux.

Nul fils n'eſt jamais innocent quand ſa mere le croit coupable.

Il ne falloit pas d'armées pour repouſſer les barbares, quand la Piété Filiale les attiroit ſur les frontieres pour l'admirer.

Le fils le plus habile eſt celui qui ſait le mieux obéir à ſes parens, conſerver leur ſanté, cacher leurs fautes, les corriger de leurs défauts, faire connoître leurs vertus, & leur procurer un contentement continuel.

Jamais domeſtique ne s'eſt fait appeller deux fois par ſon maître, quand ſes enfans courent à lui dès la premiere.

Fût-on mille dans une famille, c'eſt au chef à tout régler.

Guerre, politique, philoſophie, héroïſme même, on peut ſe tromper dans tous ces genres, ſur-tout en voulant imiter les plus grands hommes. Mais en matiere de Piété Filiale, on ne s'egare pas même ſur les traces d'un eſclave.

Tous les miracles qu'on attribue au *Tien* pour récompenſer la Piété Filiale ou pour la venger, ne fuſſent-ils pas auſſi certains que le diſent les ecrivains, il eſt très-certain au moins que les peuples les croient dignes de lui & les admirent ſans en être ſurpris.

Plus nous avons dégénéré de la beauté & de l'innocence des mœurs de nos aïeux, plus un trait héroïque de Piété Filiale confirme ce que les annales nous racontent de la leur.

Les menaces d'un pere ſont le tonnerre des familles, elles effraient l'innocence même; & l'indocilité qui les brave eſt ſi abominable, qu'elle en inſpire encore une plus grande frayeur.

On peut remporter des victoires, négocier avec ſuccès de grandes affaires, compoſer des ouvrages applaudis, briller à la Cour & ſe faire un nom dans tout l'Empire ſans avoir un mérite réel. Mais on ne peut pas avoir un vrai mérite ſans être honnête homme, ni être honnête homme ſans Piété Filiale, & qui n'eſt pas honnête homme n'eſt rien.

Le portrait d'un pere n'eſt qu'un tableau pour des etrangers, mais pour un fils, c'eſt un livre qui lui enſeigne tous ſes devoirs & le preſſe de les remplir.

C'eſt la conduite des peres & des meres qui eſt la vraie etoile de leurs deſcendans.

Expirer de douleur ſur le cercueil d'un pere, c'eſt moins mourir que faire triompher la Piété Filiale & s'immortaliſer.

Le fils le plus à plaindre eſt celui qui déplaît à ſes parens, & le plus malheureux, celui qui ne les aime pas.

Qui fait ſes délices de tenir compagnie à ſon pere infirme & de le ſervir, n'appellera pas ſon epouſe *Madame*, ni ſon frere cadet *Monſieur*.

Qui eſt bon fils, eſt bon frere, bon epoux, bon pere, bon parent, bon ami, bon voiſin, bon concitoyen; qui eſt mauvais fils, n'eſt que mauvais fils.

Qui craint que le tonnerre n'eveille ſes parens, n'a pas peur qu'il tombe ſur lui.

On peut avoir de grandes richeſſes & mourir de miſere; mais on ne peut honorer ſes parens & être malheureux.

Qui s'enorgueillit de ſa fortune & de ſon elévation, rougit de ſes ancêtres.

Tout eſt déſeſpéré dans un Etat, quand les peres & les meres ſont impunément mépriſés.

L'eau remplit tous les vuides & ſurmonte tous les obſtacles, la Piété Filiale eſt de même.

Il faut vous conſerver à vos enfans, diſoient les ſoldats au

vieux *Tchun*, & il les aima juſqu'à préférer la captivité à la mort.

Le courage dégénere en témérité, la ſcience en préſomption, la conſtance en opiniâtreté, la douceur en molleſſe, la prudence en puſillanimité & le zele en fanatiſme. La Piété Filiale ne conduit qu'à la Piété Filiale.

Quiconque n'eſt pas ſenſible au plaiſir ſi vrai, ſi délicat, ſi ſatisfaiſant & ſi durable, de partager ſa fortune avec ſes freres, n'eſt né à aucune vertu.

Tout l'Empire etoit en deuil ſous les premieres dynaſties, quand un pere ou une mere avoient eté outragés par un de leurs enfans; auſſi n'entendoit-on pas parler de meurtres, ni d'homicides.

Les plus belles fleurs ſont dans les parterres, & les plantes les plus utiles dans les champs. On a la pompe & l'eclat de la Piété Filiale à la Cour; mais c'eſt chez les particuliers qu'on en trouve les ſoins & les ſentimens.

Tandis qu'un fils n'eſt mauvais fils que dans ſon cœur, quelqu'ingrat, quelque dénaturé & quelque haïſſable qu'il ſoit, l'autorité publique ſe repoſe ſur ſes remords du ſoin de venger la Piété Filiale; elle n'eſt chargée que de veiller ſur les actions, encore faut-il qu'elles percent dans le public. Mais dès que ſa conduite attente ouvertement à l'ordre & bleſſe la loi, les *Yuché* doivent à tout l'Empire de le dénoncer à l'Empereur & de pourſuivre ſon châtiment. La regle eſt infaillible en fait de gouvernement. Plus un contempteur des devoirs de la Piété Filiale eſt diſtingué par ſon rang, par ſa naiſſance ou par ſes talens & rares qualités, plus le tonnerre du Prince doit s'entendre au loin & l'ecraſer ſubitement.

Les brouilleries de famille ne peuvent être long-temps ſecrettes, les murailles les racontent aux portes, & les portes en inſtruiſent le public.

La Piété Filiale n'eſt qu'un accès d'ambition pour quelques Lettrés. Quand ils ont obtenu le grade de Docteur & qu'ils ſongent ſérieuſement à entrer dans la carriere des emplois qui vient de s'ouvrir pour eux, il leur ſouvient tout-à-coup qu'ils ont une mere ; ils la logent, la meublent, l'habillent, la nourriſſent & la font ſervir beaucoup mieux que ne leur permet leur fortune. Ils viennent s'aſſurer journellement par eux-mêmes qu'il ne manque rien à la *Lao-lai-tai ;* ils prennent une voix de fauſſet pour lui parler ; ils reviennent deux ou trois fois ſur leurs pas pour lui demander ſi elle a bien dormi, ſi le pouls du bras droit eſt auſſi bon que celui de la gauche. Leurs epouſes, leurs enfans, leurs domeſtiques, quand ils en ont, ne la ſervent jamais aſſez bien à leur gré ; la plus petite négligence allume leur colere, on les entend de tout le voiſinage crier & tempêter ; leur langage eſt comme leur conduite. Le nom de leur très-chere & très-honorée mere eſt ſans ceſſe ſur leurs levres. Ils n'oſent rien promettre, ils n'oſent ſe charger de rien qu'en diſant qu'ils le lui feront agréer. Ils manquent exprès à une invitation, afin que leurs amis les excuſent en diſant qu'ils n'ont pas oſé la laiſſer ſeule, & eux-mêmes aſſurent avec hardieſſe que ſi le gouvernement penſe à eux pour quelqu'emploi, ils ſont déterminés à ne pas l'accepter, afin de n'être pas réduits à ſe repoſer ſur leurs freres du ſoin de la conſervation de leur très-honorée mere. Cependant ils font faire des ſollicitations à la Cour & auprès du Vice-Roi ; mais qui le ſait dans leur petite ville ? Qui ſaura même quand ils auront eté envoyés à quatre ou cinq cens lieues, qu'ils laiſſent à leur famille le ſoin d'entretenir la bonne Dame ſelon leur nouveau rang & de payer les dettes qu'ils ont contractées pour jouer une Piété Filiale qu'ils n'ont jamais eue, qu'ils n'auront jamais & ſans laquelle ils n'auroient jamais eté avancés.

Votre mere eſt morte des chagrins que vous lui avez cauſés,

vos fils la vengeront, & à quelque rhumb de vent que ſoit bâtie votre maiſon, la malédiction du *Tien* & des Eſprits y entrera par les portes & par les fenêtres, fuſſent-elles fermées.

La Piété Filiale a enrichi bien des pauvres, mais elle n'a jamais ruiné de riches ; elle a donné l'eſſor à bien des talens, mais elle n'a jamais arrêté le vol d'aucun génie ; elle a conquis bien des cœurs à la vertu, mais elle n'a jamais ſouillé perſonne d'aucun vice ; elle a fait bien des heureux enfin, mais elle n'a jamais fait de malheureux.

Qui meurt en vengeant ſon pere, ne regrette que de n'avoir eu qu'une vie.

Il n'y a que les mauvais fils qui aient des marâtres.

Le défaut de Piété Filiale dans un Empereur eſt une perſécution continuelle contre les peres & les meres, & une conſpiration contre ſes deſcendans.

La Piété Filiale des Grands & des Mandarins attire les regards de l'Empereur, & celle des pauvres les bienfaits du *Tien*.

Les joies de la Piété Filiale ſont les ſeules qui ne s'uſent jamais.

Qui n'aime pas ſes parens, ne ſauroit aimer perſonne ; qui ne leur plaît pas, doit déplaire à tout le monde.

Un fils tendre & vertueux n'a ni goût, ni ſentiment à lui. Ce qui plaît à ſes parens, lui plaît ; ce qui les afflige, l'afflige. Son cœur n'eſt que l'echo du leur. Auſſi les Anciens diſoient-ils : Les peres & les meres les plus aimés ſont ceux qui aiment le plus la vertu.

Le comble du malheur pour un ſcélérat, c'eſt de couvrir ſes parens de ſon infamie, & de flétrir juſqu'à leurs vertus. Il attente à leur gloire juſques dans le temple de l'immortalité.

Les graces qu'un Prince accorde aux larmes d'un fils ou d'un pere,

pere, conſacrent, cimentent la loi, & donnent une nouvelle force à ſon autorité, en y dérogeant.

C'eſt la Piété Filiale qui a inventé l'agriculture. La Piété Filiale ſeule peut la conſerver & la rendre floriſſante, parce qu'elle ſeule peut retenir les fils des colons auprès de leurs parens, & leur adoucir les travaux dont elle les occupe ſans ceſſe. Auſſi les Hiſtoriens ont-ils remarqué que la décadence de l'agriculture a toujours eté le premier effet de l'affoibliſſement de la Piété Filiale. Tous les fondateurs de dynaſtie l'ont bien compris, & ce n'eſt que par la Piété Filiale qu'ils ont entrepris de reſſuſciter l'agriculture dont la ruine avoit dépeuplé les campagnes, augmenté de jour en jour l'indigence du peuple, forcé le gouvernement à appeſantir le joug des loix, multiplié les crimes, aſſuré leur impunité, & conduit les Officiers publics à la tyrannie, & la multitude à la révolte.

Il faut qu'un Empereur excelle en Piété Filiale. Plus il y excellera, plus il ſera grand Prince & régnera avec gloire. La valeur & l'habileté de *Ou-ouang* ne le couronnerent de tant de lauriers que parce que ſa Piété Filiale lui donnoit des ſoldats, des proviſions, des guides & le ſceptre de tous les cœurs.

Le jour de ſa naiſſance n'eſt plus un jour de réjouiſſance pour un fils qui a perdu ſes parens.

Se faire aimer d'un pere & d'une mere juſqu'à être leur confident, leur conſeil & leur ami, ne ſuffit pas; il faut s'en faire aimer au point qu'ils craignent plus de faire des fautes que d'expoſer votre vie.

Un fils peut s'oublier & manquer à ſon pere, quoiqu'il l'aime de cœur, qu'il le reſpecte ſincérement, & craigne ſur toutes choſes de lui faire de la peine; mais qui rit des radoteries du ſien & les raconte, a perdu toute Piété Filiale. Elles annoncent trop prochainement ſa mort pour ne pas lui percer le cœur, s'il craignoit de le perdre.

On ſert mal le Prince & la patrie, quand on les ſert aux dépens de la Piété Filiale. Il implique de commencer par être mauvais fils pour être bon citoyen. *Gin-tſong* ſe devoit à lui-même de caſſer le Général qui avoit paſſé deux ans ſans demander des nouvelles de ſes parens & ſans leur donner des ſiennes.

Idée ridicule & abſurde que celle de faire honneur aux livres de l'enſeignement de la Piété Filiale. Les Anciens en avoient-ils, eux qui avoient porté ſi haut la pratique de cette excellente vertu ? Les mœurs domeſtiques & publiques expliquoient à un enfant ce que ſon cœur lui en enſeignoit, & ſon innocence lui donnoit la force de la mettre en pratique. Quel livre peut en faire autant ?

Quelque vicieux que ſoit un pere, un fils doit le reſpecter. La patrie même applaudiroit aux larmes qu'il verſeroit à la mort de ſon tyran.

Un Guerrier n'a pas toujours beſoin de ſa valeur, ni un Magiſtrat de ſon intégrité ; mais un fils ne peut pas ſe paſſer un inſtant de ſa Piété Filiale : il ne doit agir, parler, penſer, vivre même & reſpirer que par elle. Elle eſt ſi au-deſſus des loix & des maximes ordinaires, que ſes excès même ſont reſpectables, & on eſt forcé à les admirer, lors même qu'on ne peut pas les approuver.

O la belle loi que celle qui défend de venger un pere de ſon fils, pour ne pas affliger ſa vieilleſſe !

Quand un fils bien né cherche des défauts & des fautes à ſon pere dans un moment d'humeur, ſes recherches ne le menent qu'à approfondir ſes bonnes qualités, à lui en découvrir de nouvelles, à mieux ſentir & ſon bonheur & ſes torts.

Heureux qui peut rendre à la vieilleſſe d'un pere & d'une mere tous les ſoins qu'en a reçu ſon enfance ! Plus heureux encore qui leur rend leurs ſouris, leurs careſſes, leurs joies,

leurs folies, & y met autant de ſentiment! Un grand âge eſt une ſeconde enfance. Pourquoi la Piété Filiale n'iroit-elle pas auſſi loin que l'amour paternel & maternel ?

On va de toutes parts à l'immortalité par la Piété Filiale, & on y arrive d'autant plus aiſément qu'on a plus de rivaux.

Il faut avoir hérité des vertus de ſes ancêtres pour avoir droit de jouir de leur gloire.

L'amour de la patrie expire des plaies qu'a reçues la Piété Filiale.

Qui oſeroit mépriſer les vieillards quand l'Empereur les honore & leur fait amitié ?

Les armes & les lettres, le commerce & les arts peuvent donner de l'eclat à un regne ; mais il n'appartient qu'à la Piété Filiale de le rendre heureux.

Quand les freres & les ſœurs n'ont qu'un cœur, les peres & les meres n'ont point de prédilections.

La Piété Filiale eſt la ſeule vertu qui attaque les paſſions dès le berceau, & n'ait pas beſoin de la raiſon pour les vaincre. C'eſt la ſeule auſſi qui les attaque toutes à la fois, & qui puiſſe remporter ſur elles une eternelle victoire. Tous les hommes ſeroient ſans vices, ſi leur enfance n'entendoit que ſa voix.

Quand un enfant eſt à cheval ſur un bâton, c'eſt ſon grand-pere qui le regarde.

Pourquoi un mauvais Prince perd-il tant à être vu de près, tandis que le plus mauvais pere y gagne ? C'eſt qu'on juge de ſon prince par ce qu'il devroit être, & de ſon pere par ce qu'on eſt ſoi-même.

Ce ne ſont pas les mauvaiſes herbes qui etouffent le bon grain, c'eſt la pareſſe du cultivateur. Ce ne ſont pas les mauvaiſes langues qui troublent les familles, ce ſont les mauvaiſes diſpoſitions de ceux qui les ecoutent.

L'Empereur ſeul peut offrir des ſacrifices au *Chang-ti*, parce

qu'il peut ſeul le prier au nom de toute la grande famille de l'Empire dont il eſt chef.

Si chacun balayoit devant ſa porte, toutes les rues ſeroient propres. Si chacun avouoit ſes torts, toutes les familles ſeroient en paix.

Les plus belles ordonnances du Prince ſont les exemples de Piété Filiale qu'il donne. L'admiration publique les promulgue dans tout l'Empire; la joie univerſelle les grave dans tous les cœurs, & les barbares même des frontieres les demandent pour les obſerver.

Le reſpect & l'amour ſont les deux aîles de la Piété Filiale.

Qui ſe juſtifie aux dépens d'un pere & d'une mere, s'accuſe d'ingratitude & de mauvais cœur. Qui n'a pas de Piété Filiale, n'eſt pas capable de gouverner le peuple. Il faut aimer ſes parens & les reſpecter, pour ſe faire aimer & reſpecter par la multitude, & leur avoir long-temps obéi pour bien commander.

L'eſſentiel de la Piété Filiale conſiſte à voir juſqu'à la conviction les droits ſacrés d'un pere & d'une mere, à être pénétré de leurs bienfaits, & à les aimer avant tout, en tout & au-deſſus de tout.

Il ſeroit horrible de garder la neutralité entre une mere & une epouſe. Il faut être décidé pour ſa mere ou abjurer la Piété Filiale.

Que prétendent les Grands de nos jours avec ce ſérieux, cette gravité, cet air glaçant, ces manieres auſteres & ce ton impérieux qu'ils ne quittent jamais vis-à-vis de leurs enfans? Leurs regards ne ſemblent deſcendre ſur eux que par diſtraction; ils n'ont que des demi-mots à leur dire, leurs ſouris expire ſur leurs levres, ils rougiroient de s'approcher d'eux par la moindre careſſe, ils repouſſent même les leurs, & craignent de paroître peres juſques dans le ſein de leur domeſtique. Qu'ils réclament tant qu'ils voudront la ſervitude de leur rang;

s'ils avoient véritablement des entrailles de pere, ils en auroient les façons & le langage. La nature, l'amour & le ſang ne ſe prêtent pas à l'impoſture d'une pareille repréſentation.

Si des freres en procès ne s'accommodent pas avant la ſentence, les mœurs publiques ont dégénéré. Quand le pere & le fils ont recours au Mandarin pour vuider leur querelle, l'Etat eſt en péril; mais lorſque les enfans attentent à la vie de leurs parens, les freres à celle de leurs freres, tout eſt perdu.

Pourquoi la Piété Filiale eſt-elle la baſe & le point d'appui des loix ſociales? Parce que ſon enſeignement eſt le même dans tous les cœurs, ne varie jamais & n'eſt jamais interrompu; d'où il ſuit que les loix ſociales ne peuvent être univerſelles, immuables & durables que par lui.

Plus on s'eſt oublié vis-à-vis d'un parent, plus il faut ſe preſſer de lui faire des excuſes, pour qu'il n'impute pas à la haine ce qu'a fait dire la colere.

D'où vient que les bâtards ſont mépriſés? Parce que ceux dont ils ſont nés etant ſouillés du vice qui attaque de plus près toutes les vertus, on croit que le rameau reſſemblera au tronc; parce que n'ayant jamais pratiqué la Piété Filiale, il eſt difficile qu'ils ne ſoient pas orgueilleux & mauvais cœurs; parce qu'etant hors de la progreſſion qui lie l'homme à la ſociété civile par la ſociété domeſtique, aux etrangers par ſes parens, à l'Etat par ſa famille, ils ne peuvent guere être ni bons citoyens, ni bons amis; parce l'expérience de tous les ſiecles atteſte que cette eſpece d'hommes eſt naturellement ou vile ou dangereuſe. Plus ils ont de talens, plus ils rougiſſent d'eux-mêmes & haïſſent les hommes.

C'eſt par la Piété Filiale que les fondateurs des nouvelles dynaſties ont rétabli toutes choſes, & rendu à l'Empire ſa ſplendeur & ſa gloire. Mais comment? Eſt-ce parce que la Piété Filiale réveille dans tous les cœurs l'amour de la patrie? Eſt-ce

parce qu'elle rétablit la diſcipline militaire & inſpire du courage au ſoldat ? Eſt-ce parce qu'elle repeuple les campagnes & reſſuſcite l'agriculture ? Eſt-ce parce qu'elle fait tomber le luxe & toutes les dépenſes qui augmentent les impôts ? Eſt-ce parce qu'elle conduit plus ſûrement les gens de mérite aux emplois, & en eloigne néceſſairement les méchans ? Eſt-ce parce qu'elle donne plus de confiance aux Cenſeurs pour reprendre l'Empereur, & à l'Empereur plus de courage pour ſe corriger ? Eſt-ce parce qu'elle maintient l'ordre de la ſociété civile & politique par celui de la ſociété domeſtique ? Eſt-ce parce que la grande famille de l'Empire eſt plus attachée au Pere commun, & ce Pere commun plus débonnaire & plus bienfaiſant ? C'eſt pour toutes ces raiſons à la fois, & ſur-tout parce qu'elle tarit la ſource des vices qui irritent le *Tien*.

RÉFLEXIONS ET CONSIDÉRATIONS ſur la Doctrine de la Piété Filiale des Chinois.

NOUS avons raſſemblé aſſez de mémoires, de pieces & de détails dans ce Recueil, pour que nos Moraliſtes & nos Savans de l'Europe puiſſent raiſonner ſur la doctrine des Chinois en matiere de Piété Filiale ; & plus ce ſujet eſt neuf, plus il eſt aiſé de le rendre curieux & vraiment utile. La qualité de Miſſionnaire eſt un titre dont nous profiterons pour raconter ce que notre long ſéjour dans cette extrêmité de l'Aſie & nos etudes, nous ont mis à portée de conſtater. Toute la reconnoiſſance que nous demandons au lecteur pour ce ſurcroît de travail, c'eſt de ne pas prendre de la main gauche ce que nous lui préſentons de la droite.

La doctrine de Chine ſur la Piété Filiale eſt plus pure & plus

lumineuſe, à meſure qu'on remonte vers ſa premiere ſource. Ce fait eſt démontré par les *King* & autres anciens livres. On a vu dans les extraits qu'on vient de lire combien la doctrine de la Piété Filiale eſt elevée & combien elle embraſſe d'objets. Mais nous devons convenir auſſi que quelque belle & ſublime qu'elle ſoit, elle eſt outrée, fauſſe & erronnée ſur pluſieurs points. Il ſeroit très-aiſé de la rectifier par les textes des *King* qu'elle cite; & à s'en tenir même aux principes qu'elle admet, on pourroit pulvériſer toutes les fauſſes maximes qu'elle débite. Mais les Chinois ſont à cet egard comme les autres peuples, ils ne voient point leurs erreurs & leurs contradictions, & s'ils les voient, ils ne s'en mettent pas en peine. La Juriſprudence même, ce qui paroît incroyable, n'y fait aucune attention.

On s'eſt egayé en Europe ſur le compte des Chinois qui, lors de l'invaſion des Tartares qui ſont aujourd'hui ſur le trône, aimerent mieux *ſe laiſſer couper la tête que raſer leurs cheveux*, & s'exiler de leur patrie que de porter des habits fendus par-devant & par-derriere. Cette opiniâtreté ridicule n'etoit qu'une ſuite de l'abus de cette grande maxime, qu'*il faut conſerver ſon corps tel qu'on l'a reçu de ſon pere & de ſa mere, & ne point changer ce qu'ont etabli les Ancêtres.* Il faut n'avoir aucune connoiſſance ni de l'hiſtoire, ni des mœurs des Chinois, pour ignorer que c'eſt cet article de la Piété Filiale pouſſée hors de ſon vrai ſens, qui fait porter des ongles ſi longs aux perſonnes de condition, aux lettrés & aux perſonnes du ſexe; qui a fait préférer la mort aux amputations ſalutaires de la Chirurgie; qui fait regarder d'avoir la tête tranchée comme plus infamant que d'être pendu, & qui perpétue une infinité d'uſages & de coutumes, malgré tous les cris de la réflexion. Mais cette erreur a un avantage, c'eſt elle qui les dégoûte de toute nouveauté & qui les ſauve de ces changemens perpétuels dans la maniere de ſe nourrir, de s'habiller, de ſe loger & ſe meubler, qui mettent

ailleurs une génération ſi loin de l'autre, & font ſuccéder en quelque ſorte une nation à une autre nation, dans le même pays.

C'eſt encore l'abus de la Piété Filiale qui a pu faire eriger en principe, qu'un fils doit répudier une femme qu'il aime, dès qu'elle déplaît à ſon pere & à ſa mere, & garder au contraire toute ſa vie celle pour qui il n'a que de l'averſion, dès qu'elle eſt à leur gré. Il eſt evident que cela eſt faux, injuſte & répugne à la loi de la nature. On le trouve cependant dans le *Li-ki*, & les Commentateurs abjurent la raiſon juſqu'à vouloir le juſtifier; quoiqu'ils ne puiſſent pas prouver qu'il ait eté admis par les Anciens, & ſoient forcés d'avouer qu'il eſt inconciliable avec leur doctrine ſur l'indiſſolubilité du mariage, démontrée par pluſieurs vers du *Chi-king*, où on déclame contre les répudiations qu'occaſionna peu-à-peu la polygamie.

Nous diſons la même choſe de la loi qui veut qu'un fils ne regarde plus comme ſa mere celle qui lui a donné le jour, lorſqu'elle a eté répudiée par ſon pere, & ſur-tout lorſqu'elle ne veut pas garder la viduité & qu'elle ſe remarie. L'erreur publique va ſi loin ſur cet article que, malgré tous les eloges qu'on donne à la Piété Filiale, les enfans d'une mere répudiée, ou qui ne garde pas la viduité, ne ſe mettent pas en peine de ſavoir ce qu'elle devient, & apprennent ſa mort ſans en porter le deuil. La nature plus forte & plus puiſſante reprend ſes droits ſur les ames bien nées : & les Annales, ſans ſe mettre en peine de ſauver les contradictions de la doctrine qu'elles canoniſent, citent avec eloge l'exemple de pluſieurs fils qui ſe ſont ſurpaſſés eux-mêmes en Piété Filiale, pour des meres répudiées ou même remariées. L'aſcendant du préjugé général a néanmoins ſubjugué à un tel point les idées de toute la nation, qu'il eſt difficile de s'accoutumer au langage qu'il fait tenir aux gens d'ailleurs les plus ſages & les plus modérés.

Pour

Pour les concubines, comme elles ſont hors de l'inſtitution de la nature, & une dérogation aux loix du mariage, il ne faut pas s'etonner que la doctrine de la Piété Filiale ſe contrediſe par rapport à elles, juſqu'à l'extravagance. Un abus doit néceſſairement en occaſionner pluſieurs. Tout ce qui eſt dit dans les *King*, dans les loix & dans les livres, ſur les meres qui ſont epouſes légitimes, ne les regarde pas. L'epouſe légitime eſt la ſeule cenſée mere dans la famille : les fils des concubines lui appartiennent : elle a ſur eux les mêmes droits que ſur ſes propres enfans, & ils lui doivent les mêmes reſpects & la même obéiſſance. Ce n'eſt qu'en vertu de cette eſpece de filiation & d'adoption qu'ils ſont regardés comme de la famille, & les freres de leurs freres : & encore la loi même les met-elle au-deſſous d'eux : quoiqu'ils ſoient les aînés, leurs cadets ont le pas avant eux dans les cérémonies, dans les aſſemblées & dans tout ce qui a rapport à la vie civile. Bien plus, ils ne peuvent porter le grand deuil à la mort de leur mere, & ils ſont obligés de le porter pour l'epouſe légitime. Ils s'aſſeient dans la ſalle des viſites, tandis que leur mere reſte debout ; & quand leur pere eſt mort, ſi on la veut vendre comme une vile eſclave, ils ne ſauroient l'empêcher. Le gouvernement donne l'exemple à cet egard : dans les confiſcations, les concubines ſont toutes vendues ; au lieu que l'epouſe légitime reſte avec ſes enfans & les leurs. Mais comment concilier tout cela & bien d'autres choſes qu'il ſeroit trop long de déduire ? Comme on concilie dans certains pays la comédie, le bal, la galanterie, &c. avec les maximes ſacrées de l'Evangile, qu'on eſt cenſé croire, & ſelon leſquelles on a promis de vivre : on n'y penſe pas, ou on ne s'en met point en peine. L'unique différence, c'eſt qu'on eſt corrompu ici par principes.

Quant à l'erreur publique de toute la Chine, qui fait un devoir rigoureux de Piété Filiale de venger, à quelque prix que

ce ſoit, la mort d'un pere ou d'une mere, d'un frere, d'un parent & d'un ami; erreur conſignée dans le *Li-ki*, autoriſée, à ce qu'il paroît, par le ſuffrage de Confucius, & conſacrée par des exemples qui ſont loués dans les Annales, & par tous les ecrivains, elle devenoit ſi funeſte au bon ordre & à la ſécurité publique, que le gouvernement s'eſt vu obligé d'y oppoſer des loix: loix que le préjugé général fait regarder, comme en Europe celles qui défendent le duel; & qui etant plus timides, moins rigoureuſes & maintenues avec peu de zele, ſont contredites dans la plupart des livres, & ne ſervent qu'à faire prendre des détours à l'eſprit de vengeance qu'elles gênent. Les Chinois ſortent de leur caractere, dès qu'il s'agit de venger un pere & une mere. L'aſcendant de l'erreur publique eſt tel qu'ils n'héſitent pas à ſacrifier leurs biens, leur famille, leur vie, & ſe portent à des cruautés comparables à celles des Hurons & des Iroquois.

Nous ne parcourrons point les autres abus en détail, nous dirons ſeulement ici qu'à prendre la doctrine de la Piété Filiale dans ſa totalité, elle égare la multitude, ſe rapproche de l'idolatrie à proportion que l'enſeignement des *King* s'affoiblit. Elle eſt comme un piege toujours tendu à la groſſiéreté du peuple, & a pouſſé ſous toutes les dynaſties une génération fort loin de l'autre, ſelon que l'idolatrie a eté plus commune & la ſcience plus rare. L'Europe ne ſauroit croire juſqu'où va en ce genre l'abſurdité & l'inconſéquence des idées, même parmi les honnêtes gens & les perſonnes inſtruites. Les lettrés, avec toutes les belles phraſes dont ils rempliſſent leurs livres, ſont peuple à cet egard, & petit peuple juſqu'au ridicule. Le fils du dernier premier Miniſtre qui ne croit point aux idoles, fit venir aux funérailles de ſon pere, qui y croyoit encore moins, des Bonzes, des *Tao-tſée* & des Lamas, pour en augmenter la magnificence, quoique tout le monde ſache que les uns & les autres ſe

réprouvent réciproquement, & ont un *Credo* tout oppoſé. Par la même raiſon, quoiqu'il ne ſoit pas aſſez ſtupide pour s'imaginer que ce qu'on brûle pour les morts leur arrive par le feu en réalité, il fit la folie de faire réduire en cendres une quantité prodigieuſe de meubles, de choſes précieuſes, de ſoieries, de beaux chevaux, & des hommes de papier en bon nombre. Plus les ſommes qu'il y dépenſa etoient immenſes, plus le trophée qu'il elevoit à la Piété Filiale etoit admirable aux yeux du peuple, & c'etoit tout ce qu'il vouloit. Cinquante années plutôt, on l'auroit perſifflé, & il ſe ſeroit couvert de ridicule.

C'eſt le même abus de cette vertu qui prévient même les honnêtes gens contre un Miſſionnaire, par cela ſeul qu'il a quitté ſa patrie & abandonné ſes parens. La plupart commencent par lui demander de quel pays il eſt, s'il a encore ſon pere & ſa mere, quel âge ils ont, combien il a de freres & de ſœurs, &c. Et avant d'entamer aucun diſcours ſur la Religion, il faut qu'il ait bien ſoin de repoſer leur imagination qui travaille, en leur faiſant ſentir que ſes parens ont conſenti à ce qu'il traverſât les mers, & que lui, il eſt aſſuré, que, ne les ayant quittés que pour obéir à celui qui l'avoit donné à eux, ſon infinie bonté ſuppléeroit à tous les ſoins qu'il auroit pu leur rendre. Il ne ſauroit trop inſiſter ſur ce que Dieu etant le premier des peres, le pere par excellence, la plus excellente Piété Filiale eſt celle qui travaille à le faire connoître, aimer & ſervir par les hommes de tous les pays & de toutes les conditions, qui ſont tous ſes enfans. Comme la doctrine de la Piété Filiale erige en principe qu'on doit quitter ſes parens pour entrer dans les charges, aller à la guerre & ſervir l'Empereur, qui eſt le pere & la mere de la patrie, on s'en ſert avec avantage pour faire voir qu'on le doit encore plus pour le pere des peres qui ne nous demande que de voler au ſecours de nos freres qui l'oublient, le méconnoiſſent & s'expoſe aux juſtes

châtimens de ſa vengeance. Ce dernier point de la comparaiſon eſt fort touchant pour les Chinois qui citent avec eloge des freres qui ont couru tout l'Empire pendant pluſieurs années, pour ramener à leurs parens un fils fugitif qu'ils aimoient ; & quand on trouve des eſprits raiſonnables, on réuſſit à calmer leurs préventions, mais on ne les diſſipe jamais entiérement. Il faut ſans ceſſe venir au ſecours des Néophytes & les fortifier contre les railleries des infideles, qui leur reprochent avec mépris de s'être fait les diſciples des barbares de l'Occident, qui ont abjuré la Piété Filiale & abandonné leurs parens.

Ces préjugés cependant ne ſont rien au prix de ceux qu'il faut combattre pour perſuader à un Chinois d'ecouter une doctrine que n'ont pas connue leurs ancêtres, & qui ôte l'eſpérance de les revoir. Le peuple eſt ici fort ignorant. Peu de gens, même dans les ſpheres mitoyennes, ſont en etat d'ouvrir des livres, & la majeure partie des lettrés penſent ſur leur Confucius comme on a penſé autrefois en Occident ſur Ariſtote, c'eſt-à-dire, qu'il faut l'en croire ſur tout, & donner pour toute réponſe aux objections, *le Maître l'a dit.* Comme la ſcience eſt en grand honneur, que les ſavans avoués par l'Etat ſont mis à la tête de tout, & infiniment conſidérés, plus la multitude eſt ignorante, plus elle eſt fiere de ce qu'on débite ſur la ſupériorité de leurs lumieres. Or le grand, le continuel, l'invariable enſeignement des gens de lettres, c'eſt que les Chinois ſont la nation la plus ancienne & la plus eclairée de l'univers ; que la Piété Filiale eſt la vertu de l'homme par excellence, & qu'un des premiers devoirs qu'elle preſcrit, c'eſt de ne rien ajouter, ni retrancher à la grande doctrine de l'antiquité qu'on a héritée de ſes ancêtres. Que de chemin à faire avant d'arriver à ſoupçonner que l'on peut être dans l'erreur, en croyant ce que tout le monde croit à ſes côtés & ce qu'on a toujours cru !

Un lettré ne peut ſoutenir l'idée qu'un barbare de l'Occident

oſe vouloir apprendre quelque choſe à un diſciple de Confucius qui s'eclaire des traditions, des connoiſſances & des lumieres de plus de trente ſiecles. Sa philoſophie même eſt tellement entée ſur les préjugés de Piété Filiale, qu'il a puiſés dans tous les livres, qu'il ſe cabre contre le nom ſeul de nouvelle doctrine. La lumiere qu'on lui préſente l'offenſe, l'irrite & l'aveugle, au lieu de l'eclairer.

Mais quoi, dira-t-on, ſa raiſon n'a-t-elle aucun réveil? La doctrine des *King* ne lui renvoie-t-elle aucune lumiere? La voix pénétrante & inexorable de la conſcience ne ſe fait-elle pas entendre? Oui ſans doute. Mais un Chinois qui ne voit aucune nation comparable à la ſienne parmi toutes celles qu'il connoît, ou dont lui parlent les livres; qui ne peut douter que la philoſophie & la ſcience ne datent dans ſa patrie des temps les plus reculés; qui les voit cultivées avec ſuccès de ſiecle en ſiecle par un nombre prodigieux de ſages & de grands hommes; qui ſait que la doctrine de la Piété Filiale a toujours eté la plus eſtimée, la plus etudiée & la plus approfondie, & qui eſt convaincu par tout ce qu'il a vu & lu dans les livres, que tout ce qui a trait à cette excellente vertu ne ſauroit être mieux touché; un Chinois, dis-je, qui en eſt-là, comment ne ſera-t-il pas révolté de s'entendre dire que toute la Chine eſt dans l'erreur, & prend ſtupidement pour des actes de Piété Filiale des attentats d'idolatrie, des délires de ſuperſtition & des cérémonies haſardées, qui ne ſervent de rien aux morts & aveuglent les vivans ſur le plus grand intérêt de toute leur vie, & qu'y renoncer pour jamais eſt le premier pas pour entrer dans la voie du ſalut? L'imagination s'effarouche, toutes les maximes de reconnoiſſance pour les morts, toutes les loix du gouvernement & de la police ſe préſentent à elle ſous leur bon côté, lui font outrer & prendre en un mauvais ſens tout ce qui lui a eté

dit, & ſon dernier mot c'eſt qu'il faut abjurer la Piété Filiale pour embraſſer la religion des Européens.

Cet orage n'eſt rien au prix de ce qui ſe paſſe dans une ame tendre & ſenſible, à qui on dit décidément que ce qui eſt mort ſans avoir connu Dieu & adoré J. C. eſt condamné à des ſupplices eternels dont on ne peut le délivrer. Quel coup de poignard pour un bon cœur! Quoi, tous ſes ancêtres, ce pere & cette mere chéris à qui il ſe doit tout entier, ces freres & ces parens avec qui il a paſſé ſa vie, le plus grand des malheurs pour lui, ce ſeroit d'être avec eux après ſa mort! Tout ce que nous pouvons dire à cet egard, c'eſt que rien dans notre miniſtere ne nous a jamais paru ſi pénible que le triſte emploi de ſoutenir les proſélytes & les néophytes contre les agonies de douleur où les jettent ces premiers rayons de la foi.

Mais ſi la Piété Filiale oppoſe des obſtacles à l'etabliſſement de la Religion Chrétienne, elle lui ſert auſſi pour en préparer les voies. Plus la doctrine de la Piété Filiale eſt ancienne, ſacrée & univerſelle dans toute la Chine, plus les *King*, les Annales, l'enſeignement public, les loix, le gouvernement & les mœurs générales en répandent la lumiere dans tous les ordres des citoyens, & plus auſſi les rayons de la Foi y trouvent d'accès. Tout Chinois riche ou pauvre, ſavant ou ignorant, jeune ou vieux eſt ravi & enchanté d'entendre que tous les hommes ſont *la chair de la même chair, les os des mêmes os*, comme ils diſent, & deſcendent d'un ſeul & même pere. La croyance de l'Egliſe ne fait pour ainſi dire que leur expliquer un ſentiment dont ils ne ſavoient pas ſe rendre raiſon. La maniere dont les enfans portent ici la peine que leurs aïeux leur ont attirée, les met, pour ainſi dire, comme au niveau de la doctrine capitale du péché originel. Toute

l'hiſtoire des Iſaac, des Jacob, des Joſeph, des Moïſe & de tout le Peuple de Dieu, eſt ſi près des mœurs & des vertus de leurs premiers ancêtres, ſi conforme à ce qu'ils entrevoient de plus ſublime dans la doctrine de la Piété Filiale, qu'ils treſſaillent de joie en l'entendant raconter. Mais quand on prend l'Evangile, & qu'on leur parle de Dieu comme du Pere commun, pere qui ne demande d'être aimé que pour témoigner ſon amour par la communication de tous ſes tréſors & de tout lui-même, leur cœur, ſi je puis m'exprimer ainſi, s'ouvre de tous côtés aux effuſions de la grace & s'en laiſſe pénétrer. La parabole de l'enfant prodigue a toujours eté & ſera toujours une démonſtration touchante de la Divinité de la Religion pour tous les Chinois. Le lettré même, le ſavant, le philoſophe, l'homme d'Etat, la regardent avec les yeux de la Piété Filiale, & ils n'y réſiſtent qu'en appellant leurs paſſions à leurs ſecours. Qu'on nous paſſe cette remarque, les idées qu'on a ici de la Piété Filiale ſont telles, que la maniere dont l'Evangile préſente la jalouſie du frere aîné du prodigue paroît mériter des reproches encore plus amers que ceux qu'elle lui attire. Les Chinois à cet egard ſont plus près que nous de l'Evangile.

Quels efforts ne produit point cette même Piété Filiale dans les familles où ſe trouvent des néophytes Chrétiens! La grace de J. C. leur donne une ardeur, un zele ſi admirables & d'un ordre ſi ſupérieur, que nous ſommes réduits à dire avec un célebre Miſſionnaire: *Ce que chacun voit en ce genre n'eſt pas croyable pour les autres, & l'etonnement de la veille ne diminue point celui du lendemain.* Le célebre *Yang*, qui avoit eté Cenſeur de l'Empire, en vint peu-à-peu à jeûner tous les jours de la ſemaine, pour obtenir la converſion de ſa mere, qu'il ne pouvoit pas déſabuſer de ſes idoles; & quoique âgé de plus de ſoixante ans, il entreprit de faire

comme violence au Ciel par un jeûne de dix jours entiers qu'il paſſa en prieres, ſans prendre d'autre nourriture qu'un peu de riz à l'eau, & ſans ſe déshabiller, ni ſe coucher. Sa mere en ayant eté inſtruite, & lui ayant demandé pourquoi il attentoit ainſi ſur lui-même; il ne lui répondit d'abord que par un torrent de larmes, puis s'etant proſterné à ſes pieds, il lui dit d'une voix entrecoupée de ſoupirs: *Votre enfant eſt ſans vertu; il remplit mal les devoirs de la Piété Filiale envers ſa mere, c'eſt pour cela qu'elle eſt toujours entêtée de la fauſſe Religion. Le péché de votre fils eſt enorme; ſi vous tombiez jamais dans les ſupplices eternels, il auroit cent corps à ſacrifier qu'il ne pourroit pas en retirer ſa mere* (Nous avons traduit cette réponſe mot à mot ſur le Chinois, pour conſerver les propres paroles de ce grand homme, & faire connoître comment un fils parle ici à ſes parens.). La vieille Dame attendrie, annonça elle-même ſur le champ à ſon fils qu'elle etoit réſolue à ſe faire Chrétienne. Que le lecteur ne s'y méprenne pas; ſi nous citons par préférence l'exemple de cet illuſtre néophyte en preuve de ce qu'inſpire ici la Piété Filiale aux enfans pour obtenir la converſion de leurs pere & mere, c'eſt uniquement parce qu'il eſt conſigné dans ſon eloge hiſtorique, qu'on a mis à la fin de ſes ouvrages. Nous pourrions en citer un grand nombre d'autres qui paroîtroient peut-être encore plus admirables.

La Piété Filiale penſe ici à des choſes qu'elle négligeroit peut-être dans d'autres pays. Tant que la mere du célebre lettré *Yang* fut opiniâtre dans ſon infidélité, il reſpecta ſon aveuglement juſqu'à ne pas avoir d'oratoire dans ſa maiſon, quoique, à l'exception d'elle, toute ſa famille fût chrétienne. Mais dès qu'il vit approcher le jour de ſon baptême, il prépara tellement toutes choſes que lorſqu'elle ſortit de ſon appartement pour le recevoir, elle trouva ſon ancien ſanctuaire d'idoles

d'idoles changé en une chapelle richement ornée, & ſon fils en habit de cérémonie, avec ſon epouſe, leurs enfans, leurs petits-fils & tous leurs domeſtiques à la porte pour la recevoir & lui donner la ſatisfaction d'y entrer la premiere, & de les y introduire. Le baptême fini, ils ſe mirent tous à prier à haute voix pour en rendre graces à Dieu: puis l'ayant fait aſſeoir dans ſon appartement où ils la conduiſirent, ils ſe proſternerent à pluſieurs repriſes devant elle pour la féliciter, à la maniere du pays, du bonheur qu'elle avoit d'être chrétienne, & elle trouva à côté d'elle une table chargée d'images & de croix, pour qu'elle eût le plaiſir d'en diſtribuer à chacun, & la joie de jouir de tout ſon chriſtianiſme, & la conſolation de ſe voir le chef d'une famille toute chrétienne. Pour bien comprendre la force de ces dernieres paroles, il faut ſavoir que comme le reproche d'avoir abandonné la religion de leurs ancêtres eſt celui qu'on employe le plus contre les Chrétiens, les Chrétiens à leur tour, qui ont eu des ancêtres Chrétiens, s'en prévalent avec aſſurance juſqu'en la préſence de l'Empereur. Témoin l'illuſtre confeſſeur de J. C. *Ma-Joſeph*, qui fut battu, caſſé de tous ſes emplois, fait eſclave & envoyé en exil à Yly en 1770, & dont toutes les réponſes etoient portées à l'Empereur. Sa foi rendit à la ſainteté, à la vérité & à la divinité de notre Religion les plus eclatans témoignages; mais pour ſe laver de tout reproche de défaut de Piété Filiale, & d'amour de la nouveauté, il déclara qu'en ſe faiſant Chrétien, il avoit ſuivi l'exemple de ſon pere & de ſon grand-pere. Juſtification qui avoit d'autant plus de force, qu'elle faiſoit ſentir qu'on défendoit maintenant ce qui avoit eté permis & autoriſé ci-devant, & qu'elle etoit un reproche à l'Empereur & une apologie de notre ſainte Religion, à laquelle on ne pouvoit rien repliquer.

Quand les chefs d'une famille, quand un pere ou une mere

ont enfin embraſſé la Foi, cette grande révolution eſt ſuivie comme infailliblement de la converſion de tous ceux que leur exemple avoit retenus dans l'infidélité, & quelque nombreuſe que ſoit une maiſon, tout le monde y adore J. C. La Piété Filiale alors n'a plus d'autre ſceptre que la croix, & ce ſceptre divin devient un ſceptre de paix, de concorde, de ſubordination, de piété & d'amour. Il fait diſparoître non ſeulement tout ce qui eſt idolâtrique, mais même ce qui n'eſt que ſuſpect & equivoque dans les peintures, inſcriptions, ſentences & ecritures diverſes, dont les Chinois aiment tant à orner leurs maiſons. Le nom de Jeſus eſt mis ſur toutes les portes, à la place des figures d'Eſprits qu'on y met juſques dans le Palais. Chaque chambre a ſes images de Piété, & pour peu que le logement qu'on a le permette, on choiſit un endroit pour en faire un oratoire, & on l'orne auſſi proprement qu'on peut l'imaginer.

MÉMOIRE
SUR
L'INTÉRÊT DE L'ARGENT
EN CHINE.

In hoc quoque vanitas eſt, & afflictio peſſima.
Eccleſ. Chap. IV.

IL en eſt de certains points de l'adminiſtration publique & du gouvernement, comme du relevement des côtes. Quelque exact que ſoit un Ecrivain dans les détails où il entre, pour les faire connoitre & les montrer ſous leur vrai point de vue, il faut le coup d'œil, une certaine juſteſſe d'eſprit, & l'habitude de la pratique, pour en faire l'application. S'il arrive ſouvent que les Marins ſe méprennent, la carte à la main, ſur les terres qu'on commence à découvrir, & qu'ils riſquent d'aller briſer contre des ecueils, en cherchant le port où ils ſeroient à l'abri de la tempête, plus ſouvent encore les hommes d'Etat ſe trompent ſur ce qu'on leur raconte des loix civiles & economiques des pays etrangers. Ils les louent ou les blâment, les adoptent ou les rejettent, en prenant pour un rayon

de ſageſſe les lueurs d'une prévention opiniâtre, qui les leur fait voir toutes différentes de ce qu'elles ſont. C'eſt un malheur commun à tous les ſiecles, & qu'on trouve dans l'hiſtoire de tous les peuples. Il n'appartient qu'aux génies du premier ordre de preſſentir le vrai, de le diſtinguer, de le connoître, & de s'eclairer de ſa lumiere juſques dans le cahos des opinions & des ſyſtêmes. Les hommes de génie ſont rares: auſſi les vaiſſeaux que le commerce conduit d'un pole à l'autre, en rapportent-ils en vain des vues & des connoiſſances plus précieuſes que l'or & les pierreries. On continue à les négliger, parce qu'elles ont eté négligées. Les fautes des peres ne ſont pas ſeulement perdues pour leurs enfans, elles leur en font faire de nouvelles dont ils s'applaudiſſent. L'Europe aime mieux renoncer aux reſſources que lui fourniroit la connoiſſance des pays etrangers, que de ſe charger d'en approfondir les uſages & d'en diſcuter le pour & le contre, au riſque de ſe méprendre. Ce n'eſt pas à nous à lui demander une exception pour la Chine, ni même pour l'article ſi important de l'intérêt de l'argent, qui touche de près aux premieres ſources de l'abondance & de la richeſſe des Etats, & ſur lequel la politique d'Europe a adopté des principes ſi différens. Mais ſi on a la curioſité de ſavoir quels ſont ceux qui ont prévalu ici depuis plus de ſix ſiecles, & comment les loix les ont fait paſſer dans le gouvernement, qu'on nous permette d'en parler avec cette franchiſe qui ne voit que la vérité & qui ne s'occupe que d'elle. L'antiquité de notre Monarchie, la réputation de ſageſſe qu'a ſon miniſtere, le témoignage que lui rendent trente-cinq ſiecles, ſes richeſſes & ſon opulence, ſa puiſſance & ſa grandeur, qui en font le premier Empire de l'Aſie, & peut-être de l'univers, nous fourniroient une ample matiere, ſi nous ne cherchions qu'à diſcourir & à eblouir par un vain etalage de mots. Mais

nous ne parlerons qu'en ſimples hiſtoriens, & nous nous bornerons à expoſer avec la plus grande ſimplicité la maniere dont on a enviſagé l'intérêt de l'argent dans notre patrie, par rapport à la choſe publique. Quelque aiſé même qu'il fût de ſemer nos récits de vues & de réflexions liées par notre ſujet aux gouvernemens anciens & modernes des autres pays, nous nous faiſons une loi de nous abſtenir de tout ce qui pourroit y avoir trait ou y faire alluſion.

« La vérité eſt une, eternelle & immuable, dit *Tchin-tſée*, » & dès-là elle eſt le centre commun où aboutiſſent les » rayons de la prudence, de la ſcience, de la pénétration, » de l'expérience & de la vertu. Voilà pourquoi les hommes » d'Etat & les philoſophes, les gens de bien & les bons » citoyens de tous les ſiecles n'ont qu'une ſeule & même » doctrine. Eclairés du triple flambeau de la tradition, de » la raiſon & de la conſcience, ils laiſſent derriere eux les » nuages des préjugés & des paſſions, foulent aux pieds » l'hydre de la contradiction, s'arrêtent quand le torrent des » circonſtances s'oppoſe à leur paſſage, comptent tous leurs » pas dans les ſentiers les plus unis, & quoiqu'ils prennent » différens chemins & détours pour ramener la multitude, ils » ne perdent jamais de vue le bien public, & s'en appro- » chent, de quelque point qu'ils partent; le bien public eſt » leur unique but ».

Que ces paroles calment d'avance les eſprits que vont effrayer les différentes opinions adoptées, dans ces derniers temps, ſur l'intérêt de l'argent. Le bien public, en cette matiere, eſt un Protée qui echappe à toutes les pourſuites du calcul & de la logique. Il faut le lier avec la conſtitution du gouvernement, le ton des mœurs générales, le génie de la nation, les circonſtances locales, &c. pour qu'il paroiſſe tel qu'il eſt. Ce point eſt eſſentiel : auſſi, pour ſuppléer aux

connoiſſances qui manquent à l'Europe ſur la Chine, en cette matiere, ou que le lecteur n'auroit pas aſſez préſentes, nous allons crayonner le tableau de la poſition de cet Empire, par rapport à l'objet de ce Mémoire ; c'eſt à chacun à y mettre les ombres & les couleurs.

Le gouvernement de notre Chine fut féodal depuis ſon origine juſqu'en l'année 248 avant J. C. Il a eté monarchique depuis. Par gouvernement monarchique, nous entendons un gouvernement où la Couronne eſt héréditaire & où le Prince, ne dépendant que de Dieu, ayant le droit d'abroger les anciennes loix & d'en faire de nouvelles, & un pouvoir ſans bornes pour les faire obſerver après leur promulgation, poſſede eſſentiellement la ſuprême judicature, & eſt tellement la ſource de toute autorité, que celle de tous les Tribunaux & de tous ſes Officiers dérive de lui & dépend de lui, de ſorte que les charges par leſquelles il la communique, quoique liées par les loix fondamentales de l'Etat à la conſtitution intime du gouvernement, ne ſont que des commiſſions qu'il donne & qu'il ôte quand il veut. Il n'y a que les Princes titrés qu'il ne peut pas dépoſſéder de leurs Principautés, ſans leur faire leur procès, encore doit-il leur donner un ſucceſſeur de leur maiſon, à moins qu'ils ne ſoient dans les cas exceptés par la loi. Les loix anciennes & nouvelles ſont d'ailleurs ſi favorables au Prince, & ſi rigoureuſes pour ſes Officiers, que s'il vouloit faire procéder contr'eux ſelon la forme judiciaire, preſque tous ſeroient dans le cas d'être condamnés.

Ces droits, ce pouvoir, cette autorité, cette plénitude de puiſſance attachés au Trône, ne ſont à craindre que ſous les mauvais Princes qui, auſſi-bien les auroient bientôt uſurpés, s'ils ne les avoient pas. Celui qui en eſt revêtu a un grand nombre de Cenſeurs qui ont, par leur charge, & le droit &

l'obligation de l'avertir ſans ceſſe de ſes défauts perſonnels, de lui faire connoître ſes fautes, de lui dénoncer les malverſations de ſes Officiers, de le prévenir contre les ſurpriſes de ſes Miniſtres, de réclamer pour les loix, & de lui montrer le chemin qu'elles lui tracent pour exercer ſa bienfaiſance & aſſurer le bonheur des peuples. Les premiers Magiſtrats de tous les Tribunaux peuvent auſſi lui faire des repréſentations, chacun ſur la portion des loix dont il eſt chargé, ſoit pour maintenir l'exécution des anciennes, ſoit pour en demander de nouvelles, ſoit pour faire connoître les inconvéniens des unes & des autres. Le Prince expoſeroit ſa gloire, s'il n'ecoutoit pas les repréſentations qui ſont juſtes; & les Magiſtrats, leur fortune & leur vie, s'ils mettoient dans ces repréſentations un mot qui bleſſât le reſpect infini qu'ils doivent au *Tien* que le Prince repréſente, ou s'ils en trahiſſoient le ſecret en quelque maniere que ce fût. Il eſt inoui que ces ſortes de pieces aient jamais percé dans le public, ſi ce n'eſt par les réponſes qu'il plaît à l'Empereur d'y faire quelquefois. Concluſion: il ne peut ceſſer d'être le pere des peuples qu'autant que les Magiſtrats ſont ſes complices.

C'eſt ſur le Trône que réſide toute l'autorité, c'eſt du Trône qu'elle dérive; mais elle n'agit que par ceux à qui elle eſt communiquée, & comme elle n'eſt communiquée que d'après les loix, elle ne peut agir que par les loix & d'après elles. Or, toute loi etant naturellement & eſſentiellement juſte, l'uſage de l'autorité ne peut être injuſte que par la prévarication des Magiſtrats & des Officiers du Prince.

Comme la Chine entiere n'a qu'une ſeule & même adminiſtration, l'autorité agit toujours avec force & avec ſuccès, parce qu'elle agit d'une maniere conſtante, uniforme & ſubordonnée. Les ſix grands Tribunaux de l'Empire, qui ſont les Tribunaux des *Mandarins*, des *Finances*, des *Cérémonies*, de la *Guerre*, des *Crimes* & des *Ouvrages publics* etablis à

Pé-king, ſont comme les ſix grandes branches de l'autorité publique. C'eſt par eux, pour parler le langage de nos Anciens, que le Prince *voit*, *entend* & *agit*. Ces branches ſe diviſent en autant de rameaux qu'il y a de Provinces, mais d'une maniere différente, & ces rameaux ſe diviſent & ſe ſubdiviſent à leur tour en de plus petits ; enſorte que l'autorité diviſée dans les grands Mandarinats, eſt toute entiere dans les petits Mandarins qui connoiſſent de toutes ſortes d'affaires, mais d'une maniere ſubordonnée & dépendante de leurs divers ſupérieurs.

Les grades des Mandarins de robe & d'epée, leurs droits, leurs revenus, leur juriſdiction, leur autorité & leurs préſéances reſpectives ſont tellement circonſcrits & déterminés, que rien ne peut troubler ni la concordance des diverſes autorités, ni l'harmonie de la ſubordination. C'eſt par les Tribunaux que l'Empereur gouverne l'Empire ; c'eſt par les Miniſtres & les Vice-Rois qu'il regne. Voilà pourquoi le gouvernement de l'Empire eſt toujours le même, & les regnes rarement ſemblables. Le reſſort, le balancier & les roues cheminent uniformément ; la ſonnerie & le cadran ont leurs variations, & ne s'accordent pas toujours. Il eſt eſſentiel de remarquer que le Tribunal des Miniſtres n'eſt pas diſtingué de l'Empereur, dont il eſt le conſeil & l'organe, & que les Vice-Rois le repréſentent dans les Provinces d'une maniere limitée & ſubordonnée aux grands Tribunaux.

Les revenus de l'Etat portent en entier ſur l'agriculture, ou plutôt ils en ſortent comme de leur unique ſource. La quantité de terres qu'on poſſede & le dégré de fertilité, décident de ce qu'on doit à l'Etat pour l'Etat. La taille en Chine eſt une taille réelle, qui n'eſt guere qu'un dixieme. Les Provinces du midi où l'on fait deux & trois moiſſons de riz, paient un ſecond dixieme en grain, pour être porté à la Capitale,

Capitale, où il entretient l'abondance ſans epuiſer les Provinces d'argent, parce qu'il y eſt diſtribué aux Mandarins de tous les ordres, aux gens de guerre, & aux Officiers de la maiſon de l'Empereur, d'après le tarif de ce qu'on leur donne en argent; enſorte qu'il eſt cenſé faire la moitié de ce que l'Etat leur donne pour leur entretien. Comme l'evaluation en eſt fixe & a eté faite à leur profit, ils y gagnent toujours, & preſque tous ont un ſurplus à vendre. Le cultivateur eſt le ſeul en Chine qui porte le fardeau des impôts; l'Etat ne demande rien à l'artiſan, ni au marchand.

La perception, régie & adminiſtration des impôts, eſt attribuée excluſivement au Tribunal des Finances. Les impôts des bourgs & villages, dont la répartition & la recette ſont très-ſimples, ſont portés dans les villes du troiſieme ordre, de celles-là, ils ſe raſſemblent dans celles du ſecond ordre, & puis dans celles du premier, d'où ils viennent remplir les tréſors de l'Empire à Pé-king. Cette régie eſt paiſible & unie, preſque tout eſt fixe & réglé. Il ne faut qu'une ſimple addition pour arriver à la derniere progreſſion. Ce que cette régie a de remarquable, c'eſt qu'on préleve dans chaque diſtrict ce qui eſt néceſſaire pour les dépenſes & les charges ordinaires de l'Etat, & qu'on y laiſſe toujours un fond de réſerve pour les accidens & beſoins extraordinaires; cette ſomme eſt plus conſidérable dans les villes du ſecond ordre que dans celles du troiſieme, & ainſi toujours en montant. Par-là, les Capitales des Provinces ſont en etat de faire face à tout ſur le champ, dans un cas urgent & extraordinaire. Le grand Tribunal des Finances de Pé-king, comme ayant la ſurintendance & direction générale de toutes les recettes & dépenſes, reçoit les comptes des Provinces & en tient regiſtre, ainſi que de ce qui y eſt en réſerve, & de ce que contiennent les grands tréſors de l'Empire.

La loi qui a fixé la ſolde des ſoldats, les honoraires des Mandarins, les dépenſes annuelles pour les réparations, &c. a fixé auſſi ce que l'Etat doit donner aux Princes du Sang, à l'Empereur lui-même, aux Princes ſes enfans & à toute ſa maiſon. L'Empereur, outre ce que lui donne l'Etat, a encore les ſels, les douanes & les entrées de Pé-king, & de quelques autres villes. Les ſels lui ont eté attribués dès les temps les plus reculés; & quoique le ſel ſoit à très-bas prix, il en tire d'immenſes revenus. Les douanes qui ſont ici, comme en France, des reſtes du gouvernement féodal, ſont placées ſur les limites des petits Royaumes dont l'Empire etoit anciennement compoſé. Les canaux qu'on a creuſés, les levées qu'on a conſtruites, les ponts qu'on a bâtis, &c. en ont occaſionné l'augmentation, ſous prétexte des frais de leur entretien; & comme l'Etat en eſt chargé aujourd'hui, cette augmentation eſt toute au profit de l'Empereur. Les droits de douanes ſont fixés par la loi, & les Officiers chargés de les percevoir, n'en ont la régie que par commiſſion. Il en eſt de même des entrées. Ces ſortes d'Officiers, pour le remarquer en paſſant, ſont proprement des Officiers de la maiſon de l'Empereur, ils n'ont aucun rang dans l'Empire. C'eſt par la grandeur de la Chine qu'il faut juger des ſommes prodigieuſes que l'Empereur tire des ſels, des douanes & des entrées. Il a, outre cela, des domaines & des terres en Tartarie qui lui produiſent beaucoup. Il eſt aiſé de voir que, de quelque magnificence qu'il environne ſon trône, il n'a pas beſoin de puiſer dans les tréſors de l'Etat; auſſi s'en fait-il gloire.

Les dépenſes annuelles de l'Etat ſont immenſes, mais elle ſont toutes pour l'Etat & dans l'Etat. Il ſeroit trop long d'en faire l'enumération, mais il eſt eſſentiel d'y remarquer:

1°. Que l'Etat n'emprunte jamais, & n'en a jamais beſoin.

2°. Que les détails & la ſurveillance des dépenſes, regardent les Tribunaux & Mandarins dont reſſortiſſent les choſes qui en ſont l'objet.

3°. Que la loi a fixé en ce genre tout ce qu'elle pouvoit fixer pour tous les cas & circonſtances qu'elle a pu prévoir. On ſait d'avance ce que doit coûter tel bâtiment public.

4°. Que l'economie de l'adminiſtration publique n'augmente jamais la dépenſe des ouvrages publics d'aucun acceſſoire de magnificence. « Ce n'eſt pas la beauté des digues, des levées, » des ecluſes, des ponts, des canaux & des edifices publics » qui annonce la ſplendeur & la richeſſe de l'Etat, *dit Lieou-* » *tchi*, c'eſt l'embonpoint des citoyens, & le grand nombre » des vieillards & des enfans ».

5°. Que les dépenſes générales pour tout l'Empire ſont tellement réglées pour chaque année, qu'on ne les augmente jamais ſans une grande néceſſité, & que, quelque riche que ſoit le tréſor général de l'Empire, on l'accroît toutes les années, pour n'être pas forcé d'augmenter les impôts dans les temps de guerre & de calamité.

L'hiſtoire de nos monnoies nous jetteroit dans trop de diſcuſſions. Il ſuffira pour notre objet, d'en faire connoître le ſyſtême actuel, dont on n'a aucune idée au-delà des mers. Le cuivre & l'argent ſont en Chine les ſeuls ſignes publics de la valeur des choſes, & les ſeuls gages ou inſtrumens des echanges; mais l'un & l'autre d'une maniere très-différente.

Le cuivre eſt mis en monnoie ronde de huit lignes & demie de diametre (notre pouce ſe diviſe en dix lignes, notre pied en dix pouces, & notre pied eſt plus grand d'un centieme que celui de France), ayant un petit trou quarré au milieu; il y a deux caracteres Chinois ſur la face, & deux mots Tartares ſur le revers. Chaque piece peſe aujourd'hui un *Tſien* & deux *Fen;* dix doivent peſer une once & deux *Tſien*, &c.

Cette monnoie ſe nomme *Ta-tſien ;* les petits deniers nommés *Siao-tſien*, ne ſont que la moitié du *Ta-tſien*, ou grand denier. On a ceſſé d'en fondre depuis bien des années (car la monnoie eſt fondue), & ils ne paſſent plus dans le commerce. Mais, comme on continue à compter par deniers en France, quoiqu'il n'y en ait plus, on continue ici à compter par *Ta-tſien* & *Siao-tſien.* Remarquons en paſſant, que les monnoies ſont du reſſort du Tribunal des Finances.

Avant de parler de l'argent, il faut donner une petite notice des poids, des balances & du karat. L'argent ſe peſe par onces, l'once ſe diviſe en dix *Tſien*, le *Tſien* en dix *Fen*, le *Fen* en dix *Li*, le *Li* en dix *Hao*, le *Hao* en dix *Sée*, le *Sée* en dix *Fou*, le *Fou* en dix *Tchin*, le *Tchin* en dix *Yai*, le *Yai* en dix *Miao*, le *Miao* en dix *Mo*, le *Mo* en dix *Tſun*, le *Tſun* enfin en dix *Sun.* Si nous articulons ces diviſions & ſubdiviſions, qu'on pourroit dire être pouſſées juſqu'aux infiniment petits, c'eſt pour faire connoître, en paſſant, le génie de l'antiquité, de qui nous les avons reçues ; car elles n'ont point lieu au-delà du *Sée*, même pour l'Empereur. La progreſſion des nombres en montant, va encore plus loin, & s'ecrit par un ſeul caractere.

La balance eſt plus foible en quelques endroits d'un *Taël*, ou d'une once par cent ; en d'autres, de deux, de trois, de quatre & même de cinq; & cette différence, comme on le ſent bien, eſt répartie ſur les diviſions les plus ultimes. Mais cela ne nuit à rien, parce que la balance *Kouan-ti*, ou du Tribunal des Finances, eſt une regle générale pour fixer & graduer ces différences, & que, dans les paiemens & dans les ventes, on détermine la balance dont on ſe ſervira. On diſtingue en France trois karats; le karat de l'argent fin ou de fin, le karat du prix & le karat du poids. On n'en connoît qu'un en Chine, ſavoir, le karat de fin. Ce karat s'evalue

ſur la diviſion de 100, comme en France ſur celle de 24 pour l'or. L'argent fin eſt celui qui n'a pas même un centieme d'alliage, c'eſt ce qu'on appelle *argent de 100* ou *Ouen-in*. L'argent de 99 eſt celui qui ſur une once a un *Fen* d'alliage ou un centieme; celui de 98 a deux *Fen;* celui de 97 trois *Fen*, &c. L'argent courant n'eſt guere au-deſſous de 97, cependant il y a des Provinces où il a cours juſqu'à 92 & demi. Comme la différence du karat eſt peu de choſe dans les petites ſommes, on y a peu d'egard dans le commerce de détail. Pour les grandes ſommes, on le détermine ainſi que la balance, & on compenſe le karat par le poids, & le poids par le karat. L'Empereur & le Tribunal des Finances, ne reçoivent & ne donnent que de l'argent fin, & à la grande balance.

On voit par ces préliminaires, que l'argent n'eſt pas proprement monnoie en Chine, parce qu'il n'a que ſa valeur réelle & reçue dans tout l'Empire. Il n'eſt monnoie que comme un ſigne univerſel d'une certaine valeur, ou equivalent adopté pour la facilité des echanges. Quelque forme & figure qu'il ait, il a cours à raiſon de ſon poids & de ſon karat. Les grands & petits pains qu'on fond, ne ſont que pour la commodité du commerce & des paiemens. Il faut qu'ils paſſent par la balance. Le prix ou valeur proportionnelle de l'argent avec les denrées, les marchandiſes, les terres, &c. a changé ſous cette dynaſtie, & a diminué. Cette diminution dont il eſt aſſez difficile de déterminer la progreſſion, va, dit-on, à un cinquieme dans la Capitale; mais elle n'eſt que d'un dixieme dans les Provinces, & moindre encore dans les campagnes.

Le rapport des monnoies de cuivre avec les monnoies d'or & d'argent, eſt toujours le même en France, parce que le coin du Prince l'a fixé; ſoixante ſols equivalent en tout temps à un ecu de trois livres. Il n'en eſt pas de même ici

du rapport des deniers avec l'argent : une once d'argent karat 100, par exemple, & balance *Kouan-ti* ou balance de l'Empire, equivaut quelquefois à 1000 gros deniers, & quelquefois elle n'equivaut qu'à 800. Le milieu entre ces deux extrêmes eſt comme le taux moyen de leur valeur reſpective. Il n'y a pas d'année, ſur-tout à Pé-king, où ces variations n'aient lieu pluſieurs fois. Dans une année ordinaire, elles ſe ſuccedent par une progreſſion lente ou ſubite, ſelon ce qui ſort du tréſor Impérial, ou en monnoie ou en argent ; c'eſt-là ce qui fait les profits des changeurs qui y gagnent toujours. Ces viciſſitudes ſont ſujettes ſans doute à bien des inconvéniens, ainſi que l'uſage d'employer l'argent à raiſon ſeule du karat & du poids ; mais la politique du gouvernement ſe met au-deſſus. Cela eſt d'autant plus etonnant, que le Tribunal des Finances s'en tient toujours à la proportion de mille gros deniers pour une once d'argent fin.

En cela, dira-t-on, que ſe propoſe le gouvernement ? Le voici : il veut qu'il n'y ait qu'une certaine quantité d'argent & de monnoie qui circule dans l'Empire, & que ce qu'il y a de l'un & de l'autre circule continuellement. La valeur proportionnelle des deniers avec l'argent, & de l'argent avec les deniers, lui ſert de thermometre pour meſurer la quantité reſpective & même totale de l'un & de l'autre : ce qu'il ne pourroit pas faire, ſi l'argent etoit en monnoie & avoit une proportion fixe avec les deniers. Selon que l'un ou l'autre monte de prix, il dépend de lui de le faire baiſſer & de le mettre au taux où il veut, en faiſant ſortir du tréſor de l'Empire ou de l'argent ou des deniers. C'eſt aux hommes d'Etat à concevoir l'utilité de ces vues ; tout ce que nous y ajouterons, c'eſt que l'Etat, comme il a eté dit, recevant chaque année plus d'argent qu'il n'en dépenſe, le tréſor public abſorberoit peu-à-peu tout celui de l'Empire, ou du moins le diminueroit,

de maniere à en augmenter & à en doubler la valeur reſpective. Mais comme le commerce fait valoir toutes les années une grande quantité d'argent dans l'Empire, & que cette quantité d'argent peut être plus grande ou moindre que celle qui reſte dans le tréſor public, il faut au gouvernement un moyen de le connoître. Or, la proportion des deniers & de l'argent lui donne ce moyen, & celui de ſavoir auſſi où en eſt le commerce. Peut-être, pourroit-on ajouter, que ces moyens lui mettent en main le vrai gouvernail du commerce intérieur & etranger; car enfin, il ne ſort point de monnoie de la Chine, & il n'y en entre point. Quant aux conſommations de l'argent en meubles, tout calculé & compenſé, l'argent qui eſt en œuvre & perdu pour le commerce, monte & baiſſe de fort peu. Notre gouvernement peut ſe tromper; mais le fait eſt, qu'il fait baiſſer ou monter la valeur reſpective de l'argent & de la monnoie, & qu'il s'eſt ménagé cette reſſource pour tout l'Empire.

Quant aux deniers qui ſont notre monnoie, l'Etat (ceci eſt digne de remarque) bien loin de gagner le bénéfice du coin, perd à en faire; en voici la preuve. La fabrique ou fonte des deniers eſt néceſſairement diſpendieuſe, & les deniers valent ſouvent plus comme cuivre que comme monnoie; cette perte cependant n'eſt pas réelle, parce que les mines de cuivre appartenant à l'Etat, il en retire beaucoup par cette maniere de vendre le produit de leur exploitation : maniere ſûre & qui lui en garantit toujours le débit. Quoiqu'il ſoit défendu en effet de vendre la monnoie pour avoir du cuivre à mettre en œuvre, le gouvernement ne veille à l'obſervation de cette loi qu'autant qu'il faut pour que le cuivre reſte toujours à un certain prix. Ce prix dépend encore de lui : dès qu'il monte plus haut que la valeur réelle des deniers, il le fait baiſſer, en en faiſant ſortir une certaine quantité du magaſin

dans la proportion néceſſaire pour le mettre au taux qu'il veut ; le gouvernement ne ſouffre jamais que le cuivre ſoit à un aſſez bas prix pour qu'on puiſſe gagner à faire de fauſſe monnoie, ni aſſez cher pour qu'on gagne beaucoup à fondre la monnoie pour la mettre en œuvre.

Revenons maintenant ſur la ſeconde choſe que ſe propoſe le gouvernement, ſavoir, la circulation continuelle de toute la monnoie & de tout l'argent qui eſt dans l'Empire. Il eſt evident que quand l'once d'argent ne correſpond qu'à 800, 850, 900 deniers, toute la monnoie qui eſt dans les coffres doit ſortir par l'appât très-préſent & très-réel du profit actuel. Quand, au contraire, il faut 950, 1000 deniers pour une once d'argent, ceux qui en ont ſe hâtent de le faire ſortir. Tout cela n'a pas beſoin d'être prouvé ; mais ce qui ſuit echapperoit peut-être au lecteur dans une matiere ſi nouvelle pour l'Europe. Neuf cens deniers ſont l'equivalent moyen d'une once d'argent : or, le denier peſant, comme nous l'avons dit, un *Tſien* & deux *Fen ;* dix, une once & deux *Tſien ;* cent doivent peſer douze onces, & mille, cent-vingt onces. Il eſt evident que ce poids rend le tranſport & l'accumulation des deniers d'un uſage ſi incommode, qu'il eſt néceſſaire de les echanger avec l'argent. En effet, ce poids ſuppoſé, les grands paiemens ſeroient embarraſſans en deniers ; le tranſport de ces deniers eſt encore plus difficile : dès-lors ils ne ſortent guere de l'endroit où ils ſont. Pour l'accumulation des deniers, il eſt evident qu'elle eſt trop apparente & trop volumineuſe pour avoir lieu, &c.

Conſidérons maintenant les différens ordres des citoyens, par rapport à leurs biens & à leurs poſſeſſions. Il y a ſept ordres de citoyens en Chine : 1°. les Mandarins ; 2°. les gens de Guerre ; 3°. les Lettrés ; 4°. les Bonzes ; 5°. les Laboureurs ; 6°. les Ouvriers ; 7°. les Marchands. Il eſt evident par la

la conſtitution la plus intime de l'Etat, par la conduite du gouvernement, par la prodigieuſe population de toutes les Provinces, par le partage des biens entre les enfans, &c. il eſt evident, dis-je, qu'il ne peut pas y avoir en Chine beaucoup de familles qui ſoient riches long-temps en biens-fonds. Comment cela? C'eſt que, 1°. il n'y a en Chine ni fiefs, ni terres ſeigneuriales, ni titres, ni domaines héréditaires: l'exception en faveur des Princes du Sang n'eſt pas un objet, & a plus lieu en Tartarie, où ſont leurs terres, qu'en Chine, où ils n'ont que des revenus ſur l'Etat. 2°. On monte, de tous les ordres des citoyens, aux charges & aux honneurs: le mérite ſeul attire le choix du Prince, ce choix ne conduit qu'aux petits emplois; c'eſt aux talens & aux ſervices à conduire aux plus elevés, & un pere ne fait rien pour ſes enfans. 3°. La population qui va toujours croiſſant, diviſe tous les héritages d'une génération à l'autre, & met ſans ceſſe le mérite aux priſes avec le mérite, l'induſtrie avec l'induſtrie, le travail avec le travail, d'une maniere qui empêche les grandes fortunes.

Cette obſervation générale préſuppoſée, parcourons les différens ordres des citoyens. Les Mandarins Chinois de robe & d'epée, ſortent preſque tous des trois dernieres claſſes des citoyens. Le ton du gouvernement & l'ambition des parens pouſſent à l'etude les jeunes gens qui ont de la facilité & de l'eſprit. Si leur application & leur mérite les conduit au grade de Docteur, ils entrent dans la carriere du Mandarinat, où l'on n'avance que lentement, à moins que d'heureuſes circonſtances, des ſervices eclatans, ou un mérite ſupérieur, ne faſſent abréger le chemin des promotions. La regle générale, c'eſt qu'on n'eſt jamais fait Mandarin dans ſa patrie. En quelqu'endroit qu'on ſoit envoyé, on y trouve ſon logement tout préparé & ſa maiſon toute faite pour la repréſentation extérieure; mais il faut y conduire ſa famille & ſoutenir

ſon rang. Un Mandarin parvient-il à s'enrichir par ſes epargnes, ce qui eſt très-difficile, par le commerce, qui lui eſt défendu, ou par des injuſtices qui expoſent ſa fortune & ſa vie, il ne peut acquérir des fonds que dans ſa patrie où il eſpere aller finir ſes jours, & jouir en paix dans ſa vieilleſſe de ſes travaux & de ſa gloire. Mais que ſont des biens confiés à une adminiſtration etrangere ? Sa mort laiſſe ſes enfans entre *les mains de leur mérite*, avec la portion de ſes biens qui leur revient. Les faits atteſtent depuis plus de vingt ſiecles que les petits-fils des plus grands Mandarins rentrent preſque tous dans la ſphere du peuple.

Les gens de Guerre ſont de deux ſortes, les Tartares & les Chinois. Les premiers naiſſent tous ſoldats, le grand nombre eſt dans la Capitale, les autres ſont diſtribués dans quelques grandes villes des Provinces : on leur aſſigna quelques terres, lorſqu'ils firent la conquête de l'Empire ; mais la plupart de ces terres ſont poſſédées par les grandes familles Tartares, & la totalité ne fait qu'un petit objet. Les ſoldats Chinois ſont réduits à une ſolde modique, d'après l'ancien tarif. Comme la Cour favoriſe beaucoup les Tartares qui ont du mérite, ou qui ſont des premieres maiſons, & que d'ailleurs ils ont droit à la moitié des charges des grands Tribunaux, & ont preſque excluſivement celles qui ſont militaires, il leur ſeroit aſſez aiſé de s'enrichir. Malgré cela, il y en a peu qui ſoient riches, du moins long-temps, parce qu'ils dépenſent ſans economie, & parce qu'etant vaſſaux de l'Empereur, dans un ſens qui eſt preſque ſynonyme d'*eſclaves*, Sa Majeſté confiſque leurs biens à la moindre occaſion, moins pour les châtier que pour les empêcher de vivre dans une aiſance qui les amolliroit. Nos Chinois n'acquierent que difficilement le droit d'expoſer leur vie pour la défenſe de la patrie, dans le grade d'Officiers. On a conſervé les anciens exercices militaires, où l'on ne réuſſit

qu'en joignant une grande force de corps à une adreſſe & à une ſoupleſſe qui ſuppoſent beaucoup d'uſage de ces exercices, & c'eſt d'après cela qu'on diſtribue des grades qui correſpondent à ceux des Lettrés. Ceux qui arrivent au Doctorat militaire, ſont pourvus & avancés, comme les Lettrés, à leur rang. Il leur eſt plus facile de s'enrichir quand ils ſont dans les emplois militaires, parce qu'il y a moins de dépenſes à faire, & que les appointemens en ſont plus conſidérables. Cependant, comme la plupart aiment à jouir de la vie, & qu'ils ſont ſouvent obligés de ſe tranſporter d'un bout de l'Empire à l'autre, il eſt aſſez rare qu'ils laiſſent de grands biens ou de grands héritages. Pour les ſoldats, on ne les enrôle qu'autant qu'une taille avantageuſe & une force de corps ſupérieure les mettent en etat de ſoutenir les plus grandes fatigues de la guerre. Ceux qui ſont répandus en petits corps-de-garde ſur le bord des chemins & des grandes rivieres, ſur les côtes & les frontieres, ont la plupart, outre leur ſolde, des terres militaires qu'ils cultivent en commun, ce qui leur fait un ſort aſſez heureux. Les autres ſont réduits à leur ſolde, & n'entretiennent leurs familles doucement qu'autant qu'ils travaillent quand ils ſont libres. Que peuvent laiſſer à leurs enfans ceux qui parviennent aux petits grades de ſergent, de ſous-lieutenant? Ce qu'ils ambitionnent le plus, c'eſt de laiſſer leur poſte à quelqu'un de leurs enfans, & ils ne l'obtiennent qu'autant que ſa taille & ſa force méritent une préférence.

Les Lettrés ſont ou des aſpirans aux premiers grades littéraires, ou des candidats pour les charges, ou des eſprits médiocres qui s'obſtinent à prétendre au doctorat qu'ils ne peuvent pas obtenir, ou des bacheliers du commun qui ont renoncé aux examens, ou des philoſophes occupés à lire de vieux livres & à en faire de nouveaux, ou enfin d'anciens Mandarins qu'on a remerciés ou qui ont demandé à ſe retirer. Comme le nombre

des Lettrés eſt compté, & proportionné aux beſoins de l'Etat, la totalité de ceux qui ne ſont que Lettrés ne va pas loin. Ce que nous avons dit & ce que nous diſons, ſuffira pour ſe former une juſte idée de leur fortune.

On crie en Europe contre les biens eccléſiaſtiques, & on cite la Chine: c'eſt aſſurément le plus mauvais biais qu'on puiſſe prendre. Il y a plus de Bonzes, de *Tao-ſée* & de *Lama* à Pé-king, qu'il n'y a d'Eccléſiaſtiques & de Religieux à Paris, & ils ſont mieux fondés. Il en eſt de même à proportion dans tout le reſte de l'Empire. On diſtingue ici deux ſortes de *Miao* ou Temples, qui ſont deſſervis par des Bonzes, des *Tao-ſée* ou des *Lama*, ſavoir, les *Miao-kouan-ti* & les *Miao* particuliers. Les premiers, dont le nombre eſt prodigieux dans les villes & dans les campagnes, ont des biens-fonds inaliénables en terres & en maiſons, & le gouvernement eſt chargé de la réparation & de l'entretien de leurs maiſons. Il y a des ſommes aſſignées pour cela dans tous les diſtricts. Les autres, fondés par les miniſtres des idoles ou par leurs dévots, ſont quelquefois aſſez riches & quelquefois très-pauvres; mais il y en a à l'infini. La Chine entiere ne ſeroit qu'une Bonzerie, ſi les mauvaiſes années ne faiſoient tomber en ruine & abandonner un grand nombre de *Miao*. Comme tous les philoſophes de l'Europe ſont ſur cette matiere dans la pénombre de l'incrédulité, il faudroit trop de détails pour leur montrer où en eſt notre Chine à cet egard. Nous comptons le faire dans un Mémoire particulier, le ſujet le mérite. Pour ce moment-ci, nous nous bornons à cette propoſition. « Les trois ſectes idolâtriques qui ſont en Chine ne » ſont que tolérées par les loix; & les miniſtres des idoles, » tout compenſé, ſont les mieux partagés en biens ».

Nous invitons les curieux à voir dans l'*Y-tong-tchi*, nous ne diſons pas combien il y a de Bonzeries dans tout l'Empire, le nombre eſt trop prodigieux pour qu'on puiſſe le mettre dans un

livre de géographie, la géographie particuliere même de chaque Province ne les met pas toutes; mais combien il y a de grandes & célebres Bonzeries, dont beaucoup ſont & plus riches & plus magnifiquement bâties que les plus célebres Abbayes de l'Europe, au moins par rapport à l'etat actuel de la diſtribution & du partage des biens dans notre Chine. Il y a plus de ſix mille Bonzeries dans la ville & banlieue de *Péking*. Un incendie vient de détruire à *Gé-ho-eulh* un *Miao*, qui avoit coûté deux millions cinq cens onces d'argent, c'eſt-à-dire, près de vingt millions de France. Or, *Gé-ho-eulh* n'eſt que le *Fontainebleau* de l'Empereur. Il n'y a pas de palais de l'Empereur où il n'y ait quelque monaſtere, ou de *Ho-cham*, ou de *Tao-ſée*, ou de *Lama*, & dans les grands palais il y en a ſept à huit. C'eſt un abus, ſans doute, & un abus d'autant plus ridicule, que les miniſtres des idoles ſont, en général, fort mépriſés à cauſe de leur ignorance & de leurs mœurs, & qu'ils ne tiennent par aucun endroit au Gouvernement, dont la religion avouée & profeſſée, eſt la religion naturelle ou déiſme. Mais cet abus, ſur lequel les Lettrés ont tant ecrit depuis plus de quinze ſiecles, réfute ce que diſent ceux d'Europe, ſur le tort que les Gens d'Egliſe & les Religieux font à la richeſſe & à la population des Etats. Car, enfin, la Chine eſt l'Empire le plus floriſſant & le plus peuplé de l'univers. Notre Gouvernement n'eſt pas aſſez dépourvu de lumiere, pour ne pas voir que les Bonzeries ſont un véritable impôt mis ſur tout l'Empire; mais comme la bonté des mœurs ſociales eſt le point d'appui & le reſſort de l'autorité, & que les Bonzes contribuent, à bien des egards, à l'entretenir, il ne croit pas trop acheter ce ſecours eſſentiel.

Les laboureurs ſont en Chine, comme ailleurs, la portion la plus nombreuſe des citoyens. Le Gouvernement affecte pour eux une protection marquée, & il les ménage beaucoup. Les vexer, les opprimer, ou même ne les pas ſecourir à temps, ſont

les crimes qu'on pardonne le moins aux Mandarins. Le grand nombre des laboureurs fait qu'ils ne peuvent pas être riches. Car, pour le remarquer en paſſant, la grande population, tant deſirée ailleurs, eſt ici un fléau, & la premiere cauſe de toutes les révolutions. Soit que les colons cultivent leurs propres terres, comme la plupart, ſoit qu'ils cultivent celles des autres, ils n'ont guere que ce qu'il faut pour vivre doucement, lors même que la terre répond le mieux à leurs ſoins & à leur travail. Ces ſoins & ce travail ne ſuffiſent pas pour occuper le grand nombre toute l'année, ſur-tout dans les Provinces du midi. Cela a etendu la ſphere des arts de beſoin & d'induſtrie dans les campagnes. Quant à ceux qui cultivent les terres des autres, ils en retirent plus pour eux que dans les autres pays.

Les artiſans à la Chine, ſont, à-peu-près, comme ceux de France, ſi ce n'eſt qu'ils ne paient aucun impôt, & qu'ils n'ont ni les entraves, ni les privileges des maîtriſes. Leur grand nombre fait, que luttant de plus près les uns contre les autres, ils font plus d'efforts pour ſe ſurpaſſer en adreſſe & en induſtrie. Mais la ſupériorité la plus marquée, n'eſt pas un droit pour rançonner le public. Comme on ne cherche ici que le néceſſaire dans le néceſſaire, l'utile dans l'utile, on ne paie jamais, ou preſque jamais, ce qu'il y a de ſurplus en agrément. Par cette raiſon, les arts de goût, d'imagination & de fantaiſie, ne ſont jamais careſſés par la fortune, & c'eſt bien ce que prétend le Gouvernement.

Il faut diſtinguer les Marchands en quatre claſſes : ceux qui trafiquent avec les etrangers ; ceux qui ſe chargent de l'importation & exportation des marchandiſes d'un bout de l'Empire à l'autre ; ceux qui ont des magaſins pour vendre en gros, & les Marchands en détail. Toute compenſation faite, les trois premieres claſſes de Marchands comptent plus de grandes fortunes, & de fortunes ſolides & paiſibles, que les ſix ordres des autres.

citoyens ; mais elles ne reſtent guere plus dans la même famille. Les fils reſſemblent rarement à leurs peres. Le bien-être les corrompt, la vanité les aveugle. Ils quittent le commerce pour jouir, ou pour s'avancer par la voie des emplois, & leurs enfans gémiſſent de leur folie dans la pauvreté. Le peu de luxe, proprement dit, qu'il y a en Chine, ſe trouve chez les gros Marchands.

Laiſſant à part la queſtion également difficile, dangereuſe & inutile de la ſupériorité de l'ancien Gouvernement ſur celui d'aujourd'hui, nons croyons que s'il n'y a pas de grandes fortunes dans notre Chine, & ſi celles qui débordent la ligne d'une honnête médiocrité ne ſont pas de plus longue durée, c'eſt l'ouvrage de nos loix & de notre Gouvernement. Plus ami des hommes qu'on ne le dit au-delà des mers, l'Etat ſe charge de ceux qui travaillent pour l'Etat, ou le défendent; il diſtingue les talens & le mérite ; il récompenſe avec magnificence ceux qui le ſervent: mais l'Etat ne veut point que ceux-mêmes qui lui ſont utiles, jouiſſent d'un bien-être trop diſproportionné. Il ne prétend point que la place où ſe trouvent le mérite & les talens, ajoute à leur prix, parce que la fortune y eſt à côté d'eux. Il ne fait jamais des récompenſes, un titre d'oiſiveté & de molleſſe pour les deſcendans de ceux à qui il les accorde. Pourquoi cela? Pour ramener une génération par l'autre à un juſte partage de biens. Le travail même & l'induſtrie, qui font pencher la balance, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, l'aident à y réuſſir. Ceux qui naiſſent, dans les autres pays, pour jouir, & qui ne tiennent à la ſociété, de génération en génération, que par le bien-être, les honneurs & les plaiſirs qu'elle leur procure, trouveront terrible, ſans doute, que les fortunes ſoient ſi médiocres & ſi changeantes ; mais les ames d'un certain ordre, admireront que toutes les parties du ſyſtême politique de notre Gouvernement, ſoient tellement liées & combinées, que les révolutions de plus de

dix-neuf ſiecles n'aient jamais pu l'entamer ſur un point qui touche de ſi près à la tranquillité de l'Etat, & au vrai bonheur des peuples.

Examinons maintenant quelles ſont les ſources communes des richéſſes & des biens dans tout l'Empire. Que le lecteur, avant tout, jette un coup d'œil ſur la carte générale de l'Aſie, pour voir la grandeur de notre Chine, la variété de ſes climats, & les peuples divers dont elle eſt environnée. Il trouvera qu'elle eſt d'une étendue immenſe, qu'elle réunit tous les climats, & n'a autour d'elle, que des nations errantes, ou à demi barbares; & il en conclura d'abord, que réduite à elle-même, elle peut & doit ſe ſuffire; mais en ſongeant qu'elle eſt prodigieuſement peuplée, & qu'elle le devient toujours de plus en plus, parce que les grandes maladies épidémiques ſont rares, que les loix ſont floriſſantes, que le mariage eſt en honneur, que le nombre des enfans eſt une richeſſe, & que la paix au-dedans & au-dehors eſt preſque inaltérable; il ſentira bientôt que ce n'eſt qu'à force de travail, d'induſtrie & d'economie, qu'elle peut avoir, nous ne diſons pas l'agréable, mais l'honnête & le néceſſaire.

En France, les terres ſe repoſent de deux années l'une. Dans bien des endroits, il y a de vaſtes terreins qui ſont en friche; les campagnes ſont entrecoupées de bois, de prairies, de vignobles, de parcs, de maiſons de plaiſance, &c. Rien de tout cela ne peut avoir lieu ici. La doctrine même de l'antiquité ſur la Piété Filiale, n'a pu ſauver les ſépultures dans les révolutions. Les petites ſe fondent & diſparoiſſent dans les champs, d'une génération à l'autre, & la ſuperſtition a aidé peu-à-peu la politique à reléguer celles des riches dans les montagnes ou dans les endroits ſtériles & fermés à l'agriculture. Quoique la terre ſoit épuiſée par trente-cinq ſiecles de moiſſons, il faut qu'elle en donne chaque année une nouvelle, pour fournir aux preſſans

beſoins

beſoins d'un peuple innombrable. Cet excès de population, qui a eté ici la premiere cauſe des révolutions, comme chez les Tartares errans, de leurs emigrations & conquêtes, & qui rend le Gouvernement ſi difficile, ſi délicat & ſi pénible; cet excès de population, dont les Philoſophes modernes de l'Europe n'ont pas même ſoupçonné les inconvéniens & les ſuites, augmente ici le beſoin de l'agriculture, au point de montrer les horreurs de la famine, comme la conſéquence ſubite & inévitable des moindres négligences, & de forcer les Chinois à ſe paſſer du ſecours des bœufs & des troupeaux, parce que la terre qui fourniroit à leur ſubſiſtance, eſt néceſſaire à celle des hommes; inconvénient très-grand, puiſqu'il prive des engrais pour les terres, de la viande pour les tables, des chevaux pour la guerre, & de preſque tous les avantages qu'on retire des troupeaux. Sans les montagnes & les marais, la Chine ſeroit abſolument privée du bénéfice des bois, de la vénaiſon & du gibier : ajoutons que la force & l'induſtrie de l'homme font tous les frais de l'agriculture. Il faut plus de travail & plus d'hommes pour avoir la même quantité de grains qu'ailleurs. La ſomme totale en eſt inconcevable; cependant, elle n'eſt que ſuffiſante, & ne ſuffit encore, que parce qu'elle eſt régie & diſtribuée avec une economie prévoyante, qui compenſe une année par l'autre, & qui entretient le niveau dans toutes les Provinces.

Les cochons & la volaille ſont preſque la ſeule viande de la Chine; d'où il ſuit qu'on doit en manger peu diſtributivement, & que l'induſtrie a beſoin de toutes ſes reſſources, pour en nourrir une certaine quantité. Nous avons dit *preſque*, parce que nous parlons de l'Empire, enviſagé dans ſon univerſalité par rapport à cet objet. Il y a, en effet, des diſtricts mieux partagés à cet egard, & où on nourrit beaucoup de troupeaux. Il y en a où on laboure avec des bœufs, des buffles & des che-

vaux. Mais, proportion gardée, il y a, au moins, dix bœufs en France contre un en Chine.

L'objection ſe préſente d'elle-même. La Chine eſt donc bien mal partagée pour la nourriture? Oui, aſſez mal; 1°. Si on la compare à la France, vue non pas dans les campagnes, mais dans les grandes villes. 2°. Si on ne fait pas attention que le Petcheli, qui eſt la derniere Province du côté du nord, eſt plus méridionale que la Provence & le Rouſſillon. Bien des gens ont l'equité, dans ces ſortes de calculs, d'examiner à quoi ſe réduit en France, comme dans le reſte de l'Europe, la boucherie des campagnes; mais il n'en eſt guere qui réfléchiſſent que l'uſage de la viande n'eſt ni néceſſaire, ni ſain dans les pays chauds. Nos anciens, qui etoient mieux partagés que nous en viande, ſans comparaiſon, en mangeoient encore moins. Obſervons, cependant, 1°. que la Tartarie fournit toutes les années à *Péking*, & à toute la Province, une quantité prodigieuſe de bœufs, de moutons, de cerfs, &c. 2°. Que les côtes de la mer, depuis la grande muraille juſqu'au bout de la province de Canton, les lacs, les etangs, les rivieres, &c. donnent continuellement toutes ſortes de poiſſons. La pêche ſeule du grand *Kiang*, qui eſt au milieu de l'Empire, equivaut à celle des plus grands fleuves d'Europe réunis. 3°. Que les montagnes, dont toutes les Provinces ſont entrecoupées, ont quantité de gibier & de vénaiſon. 4°. Que la néceſſité, mere de l'induſtrie, a appris à nos Chinois à tirer parti de beaucoup de légumes, d'herbages, de plantes, de racines qui croiſſent d'elles-mêmes dans les campagnes, & qui ne demandent point de culture. 5°. Quoiqu'il ne puiſſe pas y avoir beaucoup de terres en vergers & en jardins, les enclos des maiſons, les avenues des villages, les collines y ſuppléent, & la plupart des Provinces ſeroient au niveau des Provinces de France les mieux partagées, ſi l'extrême population ne

faiſoit pas pencher la balance. La Chine a peu de laines, & ne fait preſque point de toiles de chanvre, ni de lin; mais la ſoie, les cotons, les racines & ecorces de pluſieurs eſpeces y ſuppléent abondamment. La quantité de ſoies qu'on recueille chaque année, eſt incroyable. La récolte du coton va encore plus loin, parce qu'elle eſt plus générale, plus facile, & que toutes les Provinces ſont egalement bien partagées. Les racines & les ecorces ne ſont guere qu'un agrément, à cauſe de la légéreté des toiles qu'on en fait pour l'eté. Remarquons en paſſant qu'il ſe fait une très-petite conſommation d'habits dans toutes les Provinces méridionales, & que dans les autres même, elle eſt beaucoup moindre qu'en France pendant plus de quatre mois.

Les matériaux des bâtimens, le chauffage, les boiſſons & les remedes ſont les choſes les plus néceſſaires après les grains & les etoffes. On bâtit peu en pierre, dans notre Chine; mais en revanche on travaille bien la brique, & on trouve par-tout de la terre propre à en faire. Les montagnes & les iſles voiſines des côtes, ainſi que la Tartarie, ſont la reſſource générale de l'Empire, pour les bois de charpente; & quoiqu'on bâtiſſe preſque par-tout en bois, à cauſe des tremblemens de terre, cette reſſource ſeroit très-ſuffiſante, ſans la grande conſommation qui s'en fait pour les barques dont les grandes rivieres ſont couvertes. La rareté du bois de charpente en quelques endroits, n'a pas d'autre mauvais effet, que de rapetiſſer les maiſons des pauvres, & de rendre la bâtiſſe de celles des riches plus diſpendieuſe. Pour le chauffage, les mines de charbon de terre & l'art de manier le feu, rendent preſque inſenſible la diſette des bois dans les endroits eloignés des montagnes. Les vignes n'ont fait que paroître ſous la dynaſtie des *Han:* toute la Chine eſt réduite à l'infuſion du thé pour la boiſſon, & les mœurs ni l'Etat n'y perdent rien. Le vin, ou

plutôt la biere de grain, eſt défendu par la loi, ainſi que l'eau-de-vie. La Police ne ferme les yeux ſur l'infraction qu'autant qu'elle reſte cachée, & qu'elle ne va pas juſqu'à cauſer une grande conſommation de grain. Pour les remedes, ceux dont notre Médecine fait uſage ſont peu compoſés, & elle les tire tous de nos diverſes Provinces.

Il y a des mines de tous les métaux dans l'Empire, & quelques-unes même de diamans & de pierreries dans le *Yunnan;* ces dernieres ſont fermées, ainſi que celles d'or & d'argent. On a compris ici il y a long-temps que l'augmentation de l'or & de l'argent ne peut pas enrichir l'Etat: en revanche, on tire des mines une quantité prodigieuſe de fer, de cuivre, d'etain & de plomb, à cauſe de la grande conſommation qui s'en fait. Quant aux minéraux foſſiles, bois odoriférans, &c. ils ne peuvent devenir utiles à l'Empire que par le commerce.

Les idées de l'Europe ſur le commerce ſont fort différentes de celles de notre gouvernement. Le commerce, ſelon les Chinois, ne peut être utile à l'Empire qu'autant qu'en cédant des choſes ſuperflues, on en acquiert de néceſſaires ou d'utiles. Ce principe ſuppoſé, ils en concluent que le commerce des etrangers à Kan-ton diminuant la quantité uſuelle des ſoies, des thés, de la porcelaine, & occaſionnant l'augmentation de leur prix dans toutes les Provinces, il eſt véritablement déſavantageux à l'Empire: auſſi le gouvernement tâche-t-il de l'abaiſſer peu-à-peu. L'argent qu'apportent les vaiſſeaux d'Europe, ainſi que les précieuſes bagatelles qui viennent à la Cour ne font pas illuſion au miniſtere. Il en eſt de même des vaiſſeaux qui vont à Siam, à Malaque, au Japon, à Manille, &c. Le miniſtere ne regarde comme avantageux que le commerce avec les Tartares & les Moſcovites, qui fournit des pelleteries dont on a beſoin dans les Provinces du Nord, & qui ſe fait par echanges. En général, notre Chine ne peut pas commercer

fort utilement avec les etrangers, parce qu'elle ne peut en tirer des grains, des bois & des beſtiaux. *Kouan-tſé* diſoit, il y a deux mille ans : « L'argent qui entre par le commerce » n'enrichit un Royaume qu'autant qu'il en ſort par le com- » merce. Il n'y a de commerce long-temps avantageux que » celui des echanges ou néceſſaires ou utiles. Le commerce » des objets de faſte, de délicateſſe & de curioſité, ſoit qu'il » ſe faſſe par echanges ou par achats, ſuppoſe le luxe : or, le » luxe qui eſt l'abondance du ſuperflu chez certains citoyens, » ſuppoſe le manque du néceſſaire chez beaucoup d'autres. » Plus les riches mettent de chevaux à leurs chars, plus il » y a de gens qui vont à pied ; plus leurs maiſons ſont vaſtes » & magnifiques, plus celles des pauvres ſont petites & miſé- » rables ; plus leur table eſt couverte de mets, plus il y a de » gens qui ſont réduits uniquement à leur riz. Ce que les » hommes en ſociété peuvent faire de mieux à force d'indu- » ſtrie & de travail, d'economie & de ſageſſe, dans un » Royaume bien peuplé, c'eſt d'avoir tous le néceſſaire & » de procurer le commode à quelques-uns ».

Il eſt de fait que le commerce enrichit les Provinces fertiles, au lieu que les autres ne ſe ſoutiennent dans leur médiocrité qu'à force de travail & d'induſtrie. Cela eſt ſi ſenſible, que le Petcheli où eſt la Capitale, & où l'argent vient en ruiſſeaux de tout l'Empire, a toujours eté & ſera toujours la Province la plus pauvre, parce que c'eſt la moins fertile de toutes. Le grand but du gouvernement eſt de faire que l'induſtrie & le travail contrebalancent à-peu-près dans un endroit la fertilité & l'abondance dont on jouit dans un autre, afin que le flux & le reflux des echanges ſe conſerve toujours dans la proportion la plus convenable au bien public. Pour cela, il charge de plus d'impôts les Provinces les plus riches ; il conſerve, accrédite, favoriſe, dans celles qui le ſont moins, la

culture des grains & des fruits qui y réuſſiſſent ; il leur donne la préférence pour les minéraux, les foſſiles, les carrieres, &c. il leur fait de plus grandes graces, & a l'attention d'y envoyer les Mandarins les plus aiſés & les plus intelligens. Quoiqu'il n'y ait en Chine de manufactures, proprement dites, que celles de l'Empereur, qui ne travaillent que pour lui, & dont la fin principale eſt de conſerver les arts & de les perfectionner, il y a une infinité de fabriques, & celles des Provinces les moins fertiles ſont toujours les plus encouragées par le gouvernement. Par la même raiſon, tout ce qui y entre, y paſſe, ou en ſort, ne paie que peu de choſe aux douanes. Combien d'autres moyens n'emploie pas le miniſtere, pour aſſurer l'equilibre du commerce !

Les rivieres dont la Chine eſt arroſée, & les canaux ſi multipliés, par où elles communiquent les unes aux autres, facilitent merveilleuſement le commerce d'un bout de l'Empire à l'autre : auſſi trouve-t-on par-tout ce qui croît ou ce qui ſe fait dans les Provinces les plus eloignées. Les profits du commerce intérieur ne ſont pas comparables à ceux du commerce avec les etrangers, qui eſt incomparablement moins utile à l'Etat ; mais ils ſont ſûrs, parce que les criſes & les révolutions qu'on y eprouve, ou durent peu, ou ſe compenſent ; parce que l'importation eſt toujours jointe à l'exportation, & qu'on gagne toujours plus que les frais du voyage à aller plus loin.

Les grandes boutiques des villes & ſur-tout des Capitales, ſont comme les réſervoirs où viennent ſe décharger les différens canaux du commerce des Provinces ; c'eſt de-là qu'ils ſe diſtribuent dans les boutiques où on vend en détail. Il y a auſſi des magaſins publics où vont aboutir les marchandiſes, & où les ventes ſe font d'une maniere plus prompte, plus ſûre & plus juridique. Elles reſſemblent, à quelques egards, à celles de la Compagnie des Indes à l'Orient. Ce qui eſt aſſez parti-

culier à notre Chine, c'eſt que les femmes ne paroiſſent pas dans les boutiques, ni pour vendre, ni pour acheter; cela répugne trop à nos mœurs. Par cette raiſon, il y a beaucoup de petits marchands qui vont courant les rues, & vendant tout ce qui eſt néceſſaire pour le ménage & pour les pauvres gens. Terminons ce long préambule en diſant quelque choſe de l'eſprit du gouvernement préſent & du ton général de nos mœurs.

Les Tartares ont laiſſé le fond de notre gouvernement tel qu'ils l'ont trouvé. Ils n'ont fait que corriger quelques abus, & partager l'autorité en doublant les charges des grands Tribunaux, & s'en réſervant la moitié. Les Empereurs Tartares qui ont régné en Chine, & celui qui eſt aujourd'hui ſur le trône, ſe ſont appliqués aux affaires avec un ſoin infatigable, & ont véritablement gouverné par eux-mêmes. Leurs Tartares ſont leurs eſclaves, mais des eſclaves néceſſaires, & le nerf de leur autorité. Il etoit de la juſtice & de la bonne politique de conſerver les grandes Familles qui paſſerent avec eux en Chine, lors de la révolution. Auſſi l'ont-ils fait, mais en les tenant d'autant plus ſoumiſes & plus dépendantes, que les charges & les dignités qu'ils y ont fait entrer, leur donnent plus de crédit & d'autorité. Ils ont eté plus loin: en laiſſant à la haute nobleſſe les titres & les prérogatives dont ils l'ont décorée, ils ont eu la politique hardie de préférer le mérite à la naiſſance pour les emplois, & ils ont forcé les Grands à acquérir des connoiſſances & à s'appliquer aux affaires pour parvenir. Bien plus, autant ils ont montré de douceur & de clémence envers les Mandarins Chinois, autant ils ont affecté d'être ſéveres & inéxorables envers les Tartares: un Grand qui eſt allé au Palais avec l'appareil d'un des premiers Seigneurs de l'Empire, en ſort, ſur une accuſation, caſſé de ſes emplois, dépouillé de tous ſes biens, chargé de chaînes, pour ſubir des interrogatoires, ſur leſquelles l'Empereur doit le juger.

Ce ſont des coups de foudre qui partent avec l'eclair, & qui conſument tout en un clin-d'œil. Cette ſévérité glaçante qui a empêché tant de fautes & qui n'en punit jamais que de graves, eſt ſoutenue par une attention continuelle à rendre pénible la vie de la Cour, afin de ſauver les Grands de la molleſſe qui perdit les Mongouths. Ces jours derniers, l'Empereur ſe mit en chemin par un ſi mauvais temps, qu'il fut obligé de revenir ſur ſes pas. A ſon retour au Palais, il alla ſaluer l'Impératrice mere, & examina ſi quelqu'un de ſes Tartares qui etoient tous haraſſés & couverts de boues, manquoit à ſon poſte. « Ceci n'eſt qu'une » promenade, dit-il à ſes Grands, il y a bien d'autres fatigues à » eſſuyer à la guerre ». Les premiers Mandarins des Provinces ne ſont pas plus epargnés. Outre qu'on a multiplié les expéditions pour les tenir occupés & les forcer à ſavoir les affaires, un mot de l'Empereur les envoie à franc etrier d'un bout de l'Empire à l'autre. Quand les uns & les autres ſont trop riches pour ſe défendre de la ſéduction du luxe, on leur accorde l'honneur de ſe ruiner pour faire leur cour, ou pour expier une faute peu conſidérable. L'Europe n'a point d'idées de cette politique. L'attention au mérite dans le moindre des Mandarins, l'equité des préférences dans les promotions, l'eclat des récompenſes pour les ſervices ne ſuffiſent pas pour aſſurer le Prince & les peuples de la probité des hommes publics, il faut que l'opprobre & la mort ſe préſentent à eux dans tous les ſentiers par où ils peuvent s'egarer. Les Empereurs Tartares entendent admirablement l'art ſi difficile de manier le glaive de la juſtice. Les Mandarins coupables ſont toujours le grand nombre des criminels qu'on exécute à la Capitale, à la fin de l'automne. Tous ceux qui ſont en faute ne ſont pas punis; mais aucun Mandarin, même dans les plus grands emplois, ne peut ſe promettre l'impunité; on ne punit que de grandes fautes, & on ne paroît en punir que de petites. Les plus grandes aux yeux de

l'Empereur,

l'Empereur, ſont celles qui regardent le peuple. Du reſte, les grands Mandarins ſont reſponſables de toutes les fautes de leurs inférieurs, ſur qui ils doivent veiller, & elles les perdent, s'ils ne ſont pas egalement prompts à les avouer & à les réparer. Les Lettrés ſont toujours en honneur, elevés aux dignités, fêtés, récompenſés, &c. mais on ne les laiſſe pas multiplier au-delà du beſoin de l'Etat, & on les force au travail, à la ſoumiſſion & au ſilence. La Cour récompenſe en bagatelles les bagatelles littéraires & poétiques, il n'y a que les grands ouvrages qu'elle commande, qui abregent le chemin de la fortune & des honneurs. Une epigramme, un couplet contre le gouvernement, ſont effacés par des fleuves de ſang. Tout Mandarin eſt Empereur en cette matiere, & toute ſaiſon eſt l'automne pour ces ſortes d'exécutions. Du reſte, comme il eſt fort aiſé de trouver des fautes dans les meilleurs ouvrages, & d'embarraſſer les plus ſavans, le miniſtere a ſouvent recours à ce double expédient pour ſubjuguer les Lettrés, & prémunir le public contre leur docte ſuffiſance. Cela eſt d'autant plus aiſé, qu'il n'y a pas de controverſe ſur l'infaillibilité de l'Empereur.

La diſcipline militaire eſt littérale & ſévere; les gens de guerre ſont les plus occupés, les plus ſoumis & les plus tranquilles des citoyens. Le moindre danger qu'ils courent en s'oubliant, c'eſt d'être caſſés, & les Tartares n'ont jamais de grace à eſpérer.

Pour le peuple, la politique Tartare l'a favoriſé ouvertement, en maintenant les loix de la ſubordination domeſtique qui laiſſent les plus grands Mandarins dans le rang qu'ils occupent dans leurs familles; en protégeant les mariages; en aſſurant la poſſeſſion des héritages; en conſervant l'ordre des partages & des ſucceſſions; en veillant avec ſoin à tout ce qui regarde le peuple; en encourageant ſon induſtrie, en augmentant ſes

reſſources, en ménageant ſa pauvreté, en ouvrant tous les tréſors de l'Etat, pour obvier aux inondations, aux ſéchereſſes & aux famines, & pour multiplier les ſecours dans les calamités; en lui donnant des chefs choiſis, & en les claſſant avec un ordre admirable; en regardant comme la cauſe du Prince toutes celles qui le regardent, & en mettant en œuvre tous les reſſorts de l'autorité, pour lui epargner les mécontentemens qui le pouſſent à la révolte; enfin en lui enſeignant l'innocence des mœurs & la pratique des vertus ſociales, & en puniſſant avec beaucoup d'eclat tous les crimes qui troublent la tranquillité publique. Quant aux etrangers, on les traite avec honneur, & on les ſubjugue.

Les mœurs d'une nation influent ſur ſon gouvernement, & le gouvernement à ſon tour influe ſur les mœurs. Enviſageons un inſtant, ſous ce point de vue, les mœurs de nos Chinois.

Les Lacédémoniens dûrent leur gloire à l'amour de la liberté; les Romains, leur puiſſance à celui de la patrie; nos Chinois doivent tout ce qu'ils ſont à leur reſpect ſans bornes pour leur Empereur, à leur eſtime pour les gens de lettres, à leur obéiſſance aux Magiſtrats, à leur vénération pour l'antiquité, à leur attachement aux anciens uſages, & à leurs grandes idées pour la Piété Filiale. Le gouvernement Tartare en tire un grand parti. Dès qu'il s'agit de l'Empereur, tout frappe, eblouit, etonne la multitude qui ne le voit jamais. D'un autre côté, ce qu'il y a de dur & d'odieux dans l'adminiſtration publique, paroît toujours venir de ſes officiers. Quand il parle au peuple en ſon nom dans ſes Edits, c'eſt comme un ſage, comme un pere à ſes enfans; il ne fait que des menaces, accorde beaucoup de graces, & témoigne une tendreſſe, une ſenſibilité & une bienfaiſance ſans bornes. Les examens & les promotions des Lettrés ſont traités en affaires d'Etat. Plus l'obſcurité d'où ſortent ceux qui ſont couronnés eſt connue & rend leur changement de fortune

éblouiſſant, plus la multitude les regarde comme des hommes extraordinaires & les croit dignes de la gouverner. L'appareil qui environne les Magiſtrats eſt tellement combiné, qu'autant il en impoſe au peuple, autant il les gêne & les force à un extérieur ſérieux & à une régularité de conduite qui les empêche de s'oublier. Leur dignité les ſuit par-tout. C'eſt une erreur de s'imaginer que notre miniſtere ſoit eſclave de l'Antiquité; mais ce qu'on ne ſauroit blâmer, & ce qu'il entend à merveille, il la reſpecte, il la fait reſpecter, & ſe fait un bouclier de ſon autorité dont il ſait ſe prévaloir au beſoin. L'Empereur lui-même a la ſageſſe de lui faire honneur de ce qu'il imagine de plus utile pour les peuples. Ils le croient d'autant plus aiſément, qu'ils le voient ſe rapprocher d'elle ſans ceſſe, non ſeulement dans ſes amuſemens, ſes goûts, ſes fêtes & ſes bâtimens, mais encore dans ſes récompenſes, ſes louanges, ſes jugemens, & ſur-tout dans le cérémonial & dans tous les uſages. Souvent même il l'a priſe pour juge, entre lui & les Cenſeurs publics, & s'eſt juſtifié de leurs reproches, en alléguant ſes maximes, ſes exemples. Quant à la Piété Filiale qui eſt chez nous le nœud de toutes les loix, & qui donne tant de force à l'autorité publique, l'Empereur ne ſe contente pas de l'honorer dans les vieillards, de la louer dans les ouvrages, de la recommander dans les déclarations, de la récompenſer dans ceux qui la pouſſent juſqu'à l'héroïſme, & de la venger avec rigueur & avec eclat dans ceux qui l'attaquent; il en conſacre les plus petits devoirs par ſon exemple; il n'aborde l'Impératrice ſa mere qu'en fléchiſſant le genou. Mais auſſi, quand il veut rendre odieux un Miniſtre, un Vice-Roi, un Grand qu'il diſgracie pour des raiſons d'Etat, il a toujours la reſſource de quelque devoir de Piété Filiale qu'il a négligé, & qu'il lui reproche avec force.

Le premier effet du gouvernement Tartare, par rapport aux

mœurs publiques, a été d'exciter l'emulation entre les Chinois & les Tartares. Nos Chinois ne ſont pas guerriers, mais ils ſe piquent de ſageſſe & d'habileté. Les Tartares viſent à manier auſſi-bien le pinceau que le ſabre ; ils compoſent en Tartare des ouvrages dans tous les genres, qui rendent aux premiers toute la peine que leur coûtent leurs livres à traduire. Les Tartares croiroient s'avilir de faire un métier ou commerce, & nos Chinois regardent le triſte métier des armes comme la derniere reſſource du défaut de mérite.

Les Tartares nous ont rendu en activité & en politeſſe le peu que nous leur avons fait prendre de notre gravité & de notre ſérieux philoſophique. Mais leur génie n'a pu ſe plier à cette economie attentive & modérée qui ecoute les conſeils de la prévoyance, ſoit qu'ils ne ſe croient pas aſſez ancrés dans leur fortune pour la cultiver, ſoit qu'ils veuillent forcer leurs enfans à acquérir du mérite pour faire la leur, ils jouiſſent & font jouir leurs parens & amis de toutes les douceurs de leur elévation actuelle. Ce qu'ils ont n'eſt pas à eux, parce qu'ils ne ſavent pas refuſer, & leur ame eſt tellement pétrie, que les plus grandes diſgraces n'entament ni leur aſſurance, ni leur egalité. Les plus ſages ſont ceux qui ne ſe ruinent pas en prêts ou en emprunts. Leurs plaiſirs ſont plus bruyans que ceux de nos Chinois, & leurs fêtes moins magnifiques, à moins qu'il ne s'agiſſe de lutter avec eux. Ils déſolent nos gens de cabinet, par leur dureté à la fatigue, leur application au travail, & ſur-tout par une activité leſte & expéditive, qui bruſque les obſtacles, ſait riſquer à propos, & ſans autre flambeau qu'un bon ſens lumineux, court au but avant que les politiques réfléchis l'aient apperçu. Auſſi, quoique les Chinois ſachent que les Tartares ne ſont qu'un contre mille, plus ils ſont ſages & citoyens, plus ils conviennent qu'il importe peu que des etrangers ſoient chargés du ſoin du gouvernement, pourvu que l'Empire ſoit floriſſant, & que les peuples jouiſſent

en paix des douceurs de la vie. Les nations qui ſont au nord & au midi de la Chine n'etoient pas propres à faire tomber les préjugés des Lettrés contre les autres nations, & à en impoſer à leur antique ſuffiſance. L'Europe a tiré les Tartares d'embarras. A force de faire publier les cartes des pays etrangers, d'introduire leur géographie dans nos livres, d'enrichir notre aſtronomie des découvertes & des méthodes de la leur, & de faire accueil à leurs inventions, les hommes d'Etat & les vrais Lettrés commencent à revenir de leurs préjugés. Les belles choſes que l'Empereur a fait faire aux artiſtes Miſſionnaires, ou demandées en Europe, ſont moins une preuve de magnificence qu'une adreſſe pour convaincre les plus opiniâtres qu'ils ne mépriſent les etrangers que par ignorance. Mais ces traits de lumiere ne brillent que dans la Capitale, & les mœurs publiques des Provinces tiennent toujours aux anciennes idées.

Les Lettrés ou manqués, ou ſans emploi, jouent ici dans la ſociété le perſonnage des pauvres gentilshommes en Europe; c'eſt-à-dire, que fiers de la conſidération attachée à leur etat, & de la ſupériorité qu'elle leur donne ſur le peuple, ils ont d'autant plus de morgue & d'orgueil qu'ils ſont plus dépourvus de mérite & d'argent. Leur unique reſſource eſt de ſe voir les uns les autres pour s'ennuyer, à frais communs, de vieux contes, de réflexions uſées, de murmures ſur le gouvernement, & pour divertir le public par les ſcenes ridicules & pitoyables que donne leur vanité, dès qu'ils eſſaient de repréſenter.

Les payſans, qu'on n'inquiete ſur rien, ſont polis & honnêtes entr'eux plus que ne paroît le comporter leur etat; à force de leur rendre les procès ruineux, difficiles & odieux, on les en a preſque dégoûtés. La plupart s'entr'aident avec une franchiſe & une généroſité gauloiſe: & à parler en général,

ils ſont bons voiſins, bons parens, & s'intéreſſent réellement les uns aux autres.

Les marchands & les artiſans jouiſſent à petit bruit des douceurs de la vie ſelon leur fortune. Nous diſons à petit bruit, ſur-tout pour les premiers, dont pluſieurs ſont fort opulens, parce que le gouvernement n'aime pas qu'on affiche l'aiſance d'une maniere qui puiſſe aigrir & irriter le ſentiment que la multitude a de ſa miſere.

C'eſt le ton du gouvernement; il n'y a pas de luxe proprement dit en Chine. C'eſt une ſuite de l'ancien principe qui fait diſparoître tout ce qui annonce le plaiſir & le faſte dans les années de calamité, même à la Cour & chez les Princes. Le commencement de l'année, les mariages & les enterremens, ſont ici les grandes occaſions de viſites, de préſens, de feſtins & de dépenſe pour toutes les conditions. Si on y ajoute les naiſſances des enfans, les promotions aux grades littéraires & l'elévation au Mandarinat; il ne reſte plus que des invitations entre amis & des fêtes de famille.

Les familles ſe tiennent ici par toutes leurs branches. L'ordre & la ſubordination qui y regnent ſont une ſuite néceſſaire des loix civiles, des mœurs publiques, de l'exemple du Prince & de l'education. Les ſéparations, les diſputes & les procès y ſont vus d'auſſi mauvais œil que dans certains pays les méſalliances ridicules. L'âge eſt une prérogative au-deſſus de tout. Un Mandarin du premier ordre ne voit que ſon oncle ou ſon frere dans un payſan, & deſcend de loin de ſa chaiſe ou de ſa voiture pour l'aborder plus reſpectueuſement.

Les plus pauvres ſont riches pour contribuer à une fête de famille, faire accueil à un parent qui vient de loin, ou le ſecourir dans un beſoin preſſant.

Que le lecteur combine maintenant tous les détails où nous ſommes entrés, & qu'il voie où doit en être la Chine par

rapport à l'intérêt de l'argent. Ce n'eſt que par un réſultat médité de leur enſemble qu'il doit en juger; encore faut-il avant tout laiſſer à l'ecart toutes les idées de l'Europe ſur cette matiere.

Il eſt au moins douteux ſi l'intérêt des prêts a eté autoriſé par les loix ſous nos trois premieres dynaſties. Il naquit, dit-on, dans les ruines de l'ancien gouvernement, ſous le regne terrible & à jamais déteſté du fameux *Tſin-chi-hoang*, 220 ans avant l'ere chrétienne. La politique l'adopta, malgré les cris de la juſtice & de l'humanité, & s'en ſervit pour remplir les tréſors de l'Etat, en tariſſant les ruiſſeaux d'or & d'argent que la pente d'une ſage adminiſtration y avoit conduit juſqu'alors. Elle connut ſon erreur ſous la dynaſtie ſuivante, & chercha à etouffer l'intérêt, comme un monſtre ennemi des peuples qui ſe nourriſſoit du ſang des pauvres; puis, changeant de façon de penſer, elle l'accueillit encore & le proſcrivit alternativement. Depuis plus de quinze ſiecles, il a cours ſous la direction des loix. Il ne faut qu'ouvrir nos Annales pour voir que cette direction a varié ſelon l'etat des affaires, la criſe des circonſtances, & ſur-tout ſelon l'eſprit du gouvernement de chaque dynaſtie & les divers ſyſtêmes d'adminiſtration qu'on a ſuivis dans la geſtion des finances. Quelque curieuſe que fût pour l'Europe cette partie ſinguliere de notre hiſtoire politique, elle eſt liée à trop d'objets & demanderoit trop de détails & de diſcuſſions, pour que nous puiſſions nous y arrêter. Nous nous contenterons d'obſerver en général, que chaque ſiecle a donné des leçons aux ſuivans ſur la vanité des ſyſtêmes & des ſpéculations, & leur a appris qu'en matiere de finances & d'intérêt, comme en matiere de phyſique, de médecine & d'hiſtoire naturelle, le témoignage de l'expérience & la dépoſition des faits ſont les ſeuls guides ſur leſquels on puiſſe compter. La célebre dynaſtie des *Song* eut la foibleſſe d'adopter les billets de banque; ſes mépriſes ont epargné bien des fautes & des

bévues aux dynasties suivantes, « parce que, comme dit » *Lieou-tchi*, les fautes qui portent coup instruisent plus que » les succès, dont on ne s'applique pas tant à chercher la » vraie cause ». Les fautes passées ont-elles fait prendre un bon parti, ou ont-elles conduit à un système plus mauvais encore ? Que ceux-là prononcent, qui entendent assez la matiere pour citer toutes les nations à leur tribunal & les juger. Pour nous, nous nous bornerons à répondre historiquement aux trois questions suivantes.

« *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine,* » *par la loi ?*

» *Que s'est proposé le gouvernement, en le portant si haut ?*

» *Que fait l'administration publique, pour réussir dans ses* » *vues, & est-elle secondée par les mœurs publiques* » ?

I°. *Quel est le taux de l'intérêt permis aujourd'hui en Chine, par la loi ?*

L'intérêt de l'argent a eté fixé à trente pour cent par an; & comme cet intérêt se paie par lune ou mois lunaire, qui est le mois civil, c'est trois pour cent par mois, la sixieme, la douzieme lune, & la lune intercalaire, quand il y en a, ne portant point d'intérêt. On a action en justice pour l'intérêt comme pour le capital; mais l'intérêt ne peut jamais devenir capital, lorsqu'on differe de le payer. Voici la loi: « Quiconque » prêtera ou en argent ou en bien-fonds, ne pourra percevoir » que trois *Fen* par lune (voyez, *page* 308, ce que nous avons » dit sur la division de l'once d'argent). Quelque accumulée » que soit la dette par les lunes & années, le capital & l'in- » térêt resteront toujours les mêmes. Si on contrevient à la loi, » on sera condamné à quarante coups de bâton, & à cent, » si l'on use d'artifice pour faire passer l'intérêt dans le capital ». *Tay-ming-hoey-tien*, Liv. 164, pag. 25, edition de *Kang-hi*.

Cette

Cette loi, du reſte, eſt copiée ſur le code de la dynaſtie des *Yuen* & des *Ming*, qui ont précédé celle qui eſt aujourd'hui ſur le trône. Voyez la grande Collection des loix, *Kou-kia-tou-chou*, ſuite *Hing-tien*, Livre 26, pag. 64, & Livre 35, pag. 48. Ainſi, cette loi a plus de 450 ans. Nous pourrions probablement la faire remonter plus haut ; car les *Yuen* ou Mongouths ne firent probablement que copier le code de la dynaſtie des *Song*, à laquelle ils avoient ſuccédé après l'avoir détruite. Il eſt dit à la ſuite de la loi que nous avons citée, « que celui qui ſera accuſé devant le Mandarin de n'avoir » pas payé une lune d'intérêt, ſera condamné à dix coups de » bâton, à 20 pour deux lunes, à trente pour trois, & ainſi » juſqu'à ſoixante, c'eſt-à-dire juſqu'au ſixieme mois. Alors on » oblige le débiteur à payer le capital & l'intérêt ; mais on » condamne à quatre-vingts coups ceux qui ſe paient vio- » lemment par leurs mains, &c.

II°. *Que s'eſt propoſé le gouvernement, en portant ſi haut l'intérêt de l'argent ?*

Il faudroit que les hommes d'Etat, qui ont médité le pour & le contre de cette loi, euſſent communiqué les raiſons de prépondérance qui les ont engagé à la dreſſer & à la propoſer au Prince, pour qu'on pût répondre pertinemment à cette queſtion. Comment ſuppléer à leur ſilence ? Ceux qui ſont initiés aux myſteres de la politique pourroient ſeuls l'entreprendre, ſans trop riſquer de donner leurs vues particulieres pour les motifs ſupérieurs qui l'ont fait approuver & conſerver depuis tant de ſiecles. Mais ſoit que ces motifs ne ſoient pas à la portée du public, ſoit qu'ils ne ſoient pas bons à divulguer, les hommes d'Etat qui ont le plus travaillé ſur toutes les parties du gouvernement, ont gardé un profond

ſilence ſur cette matiere. Quelques recherches que nous ayons faites, nous n'avons pu découvrir aucun ouvrage où l'on ait cherché à l'approfondir. Ce n'eſt qu'incidemment que quelques Ecrivains ont touché ou plutôt effleuré la queſtion délicate & difficile des vues du gouvernement dans le haut intérêt de l'argent. Les raiſons qu'ils alleguent peuvent aider à démêler les véritables motifs, ou du moins à apprendre à l'Europe juſqu'où les idées prennent ici ſur cette matiere un chemin différent des ſiennes. Nous laiſſons au lecteur le ſoin important d'apprécier ces raiſons & de les juger ſelon leur valeur.

1°. L'Etat, ſelon *Tchao-ing*, a voulu empêcher que la valeur des biens-fonds n'augmentât, & que celle de l'argent ne diminuât par la médiocrité de l'intérêt, & faire enſorte, en le portant à un taux conſidérable, que la diſtribution des biens-fonds fût toujours dans une certaine proportion avec le nombre des familles, & que la circulation de l'argent fût plus uniforme : « Il eſt evident, dit-il, que l'argent etant au-deſſous » des biens-fonds, parce qu'il eſt plus caſuel en lui-même, » & dans les revenus, la même valeur en biens-fonds ſera » toujours préférée à celle qui eſt en argent : il eſt evident » encore que pour ne pas courir les riſques du caſuel de l'ar- » gent, on aimera mieux poſſéder une moindre valeur en » bien-fonds avec plus de ſécurité. Cette moindre valeur eſt » proportionnée aux riſques de l'argent & de ſes profits.

» Plus l'intérêt de l'argent eſt haut, plus il faut de biens- » fonds, tous les riſques compenſés, pour equivaloir à l'ar- » gent, comme il faut plus d'arpens de mauvaiſe terre pour » equivaloir à une terre excellente & fertile ; cela ne ſouffre » aucune difficulté. Or, plus il faut de biens-fonds pour » equivaloir à l'argent, plus il eſt aiſé aux pauvres citoyens » de conſerver ceux qu'ils ont, & d'en acquérir même une » certaine quantité, puiſque cela ne ſuppoſe pas la richeſſe ;

» plus, par la même raiſon, les partages ſont faciles dans les » familles & avantageux à l'Etat, pour les terres que le gou- » vernement a eu ſur-tout en vue ». Pourquoi cela? « C'eſt » que les fonds en terre produiſent toujours plus à ceux qui » les font valoir eux-mêmes, & que les riches qui en poſſe- » dent plus qu'ils n'en peuvent cultiver, perdent pour l'Etat, » en les négligeant, ou pour eux, en les donnant à d'autres, » ce que gagnent ceux qui les cultivent eux-mêmes; perte » certaine & inévitable, perte, dans le dernier cas, à laquelle » il faut ajouter les riſques de la récolte & le caſuel du paie- » ment; perte par conſéquent qui, etant aggravée par les » riſques, leur rend l'achat des terres moins avantageux » qu'aux pauvres, & doit autant le faciliter aux derniers » qu'elle doit en dégoûter les premiers ».

L'Auteur développe de plus en plus toute cette théorie, par des applications, des exemples & des raiſonnemens dont nous ne croyons pas qu'on ait beſoin en Europe pour ſaiſir ſa penſée. Puis, après avoir prouvé par des faits articulés & ſans replique, que les poſſeſſions du peuple en terres ont augmenté à proportion que l'intérêt de l'argent a eté porté plus haut, il en conclut hardiment: « Que le grand bien qu'a cherché & » qu'a produit la loi de l'intérêt, c'eſt que les cultivateurs qui » font la portion la plus nombreuſe, la plus utile, la plus innocente » & la plus laborieuſe des citoyens, peuvent poſſéder aſſez de » biens-fonds en terre pour avoir de quoi vivre ſans être riches, » & ne ſont plus les malheureux eſclaves des citoyens pécu- » nieux qui engraiſſent leur oiſive inutilité du fruit des travaux » de ces infortunés ». Du reſte, comme il n'y a en Chine ni fief, ni ſeigneurie, ni aucune ſorte de ſervitude & de redevance; comme la grande population rend l'agriculture plus facile, plus ſoignée & plus avantageuſe aux familles à qui elle fournit un

travail continuel, les raiſonnemens de *Tchao-ing* en ont encore plus de force & de vérité.

Ceux qu'il fait ſur la valeur & la circulation de l'argent, ſont plus longs, plus embrouillés & peut-être moins ſolides. « Selon *Tchin-tſée*, dit-il, ceux qui ſe ſont plaints qu'on a » porté trop haut le prix de l'argent, auroient cru bien enri- » chir l'Etat, en ouvrant nos mines & en les exploitant; tout » ce qu'il en auroit réſulté, c'eſt qu'il eût fallu de grandes » balances pour les plus petits paiemens. L'argent n'eſt que le » gage & l'inſtrument des echanges. La richeſſe réelle de l'Em- » pire conſiſte dans la proportion continuelle des productions » de la nature & de l'art, & de leurs echanges avec le nombre » des citoyens & la totalité des conſommations. *Tchin-tſée*, » reprend notre Auteur, a vu en aigle ce que pluſieurs Mini- » ſtres n'ont vu qu'en hibous. Suppoſons que la proportion des » productions & des conſommations avec le nombre des habi- » tans ne dépende que de l'adminiſtration publique pour » avoir lieu dans tout l'Empire, & nous verrons que le haut » intérêt de l'argent eſt le ſeul moyen de la procurer dans les » echanges. En effet, il empêche l'argent de diminuer de » valeur, & le fait paſſer continuellement d'une main dans » l'autre. Quand les productions d'une certaine eſpece ſont » plus abondantes que les conſommations, il y a plus de ven- » deurs que d'acheteurs, & dès-lors ces productions baiſſent » de prix & l'argent diminue de valeur par rapport à elles. » Le vendeur ne reçoit pour deux ſacs de riz, par exemple, » que ce qu'il recevoit auparavant pour un ; mais comme la » valeur de l'argent augmente d'autant pour l'acheteur, & rede- » vient la même pour le vendeur, s'il veut racheter du riz, » cette diminution n'eſt que relative, & plus momentanée que » réelle. Sa diminution véritable ſeroit celle où y ayant moins de

» riz que d'argent, à cauſe du bas prix de celui-ci, il y » auroit une certaine quantité d'argent qui ne correſpondroit » plus à rien. L'Etat pare ordinairement à cet inconvénient, » en augmentant la conſommation apparente du riz quant à » la vente, ſoit en rempliſſant les greniers publics, ſoit en en » faiſant faire des exportations dans les autres Provinces. Si ces » deux reſſources lui manquent, il a toujours celle de diminuer » la totalité de l'argent qui circule, en en faiſant moins ſortir » de ſes coffres qu'il n'en tire des endroits où eſt la ſurabon- » dance. Quant à la ſageſſe du miniſtere, il a toujours cette » attention, quand il s'agit d'une Province entiere. L'intérêt » de l'argent ſuffit pour les diſtricts particuliers; en effet, il » donne à l'argent une valeur repréſentative, abſolue & indé- » pendante de la circonſtance qui doit néceſſairement faire » monter un echange à proportion que l'autre diminue. Autant » les productions locales baiſſent de prix, autant celles qui » viennent d'ailleurs enchériſſent ».....

L'Auteur ſe jette ici dans des compenſations de dettes paſſives & actives, d'emprunts & de paiemens, où il regne tant d'obſcurité qu'il paroît avoir embrouillé les choſes pour ſe tirer d'embarras. Il prouve mieux, que le taux de trente pour cent etant le point mitoyen entre le revenu des bonnes terres & les profits du commerce en gros, c'eſt celui préciſément qu'il falloit déterminer pour aiguillonner le commerce & faire circuler l'argent oiſif. « Qui a de bonnes terres, dit-il, ne » les laiſſera pas en friche, parce qu'à moins d'être inſenſé, » il ne voudra pas ſe priver en pure perte des moiſſons dont » elles peuvent remplir ſes greniers chaque année. Qui a des » fonds en argent, ſeroit auſſi inſenſé s'il les laiſſoit chommer » dans ſes coffres; car s'il y a plus de danger à le placer qu'à » cultiver des terres & à les mettre en valeur, il y a auſſi des » profits plus conſidérables : la proportion ſuppoſée de

» l'argent avec les productions, les conſommations & la popu-
» lation, il eſt evident que l'argent eſt dans le même cas que
» les terres. Tout le monde convient que l'argent ne reſte
» jamais en coffre chez les Négocians, parce que l'appât
» puiſſant du gain l'en fait ſortir ſans ceſſe. La loi de trente
» pour cent etant etablie, le même appât doit produire le
» même effet chez tous ceux qui en ont. Auſſi, voyons-nous
» que depuis que l'intérêt de l'argent a eté porté ſi haut,
» perſonne n'a plus ſongé à en faire des amas, & la circu-
» lation en a eté plus générale, plus vive & plus continuelle.
» La loi par-là, en a fixé la valeur en l'augmentant : ce qui
» avoit paru une contradiction aux vieux Lettrés qui enten-
» doient mieux les *King* & les Annales que les finances & l'ad-
» miniſtration de la choſe publique ». Si *Tchao-ing* n'eſt pas vieux Lettré à cet egard, nous ſommes bien trompés.

2°. L'Etat, ſelon *Tſien-tchi*, a voulu faciliter le commerce & en etendre l'utilité. Il paroît ſi frappé de cette raiſon, qu'il voudroit perſuader que bien approfondie, elle ſuffit ſeule pour juſtifier le haut intérêt de l'argent & en démontrer l'utilité. Voici comment il tâche de le prouver par des maximes & des principes dont il laiſſe au lecteur à méditer le ſens, à trouver la liaiſon, & à tirer les conſéquences. C'eſt aſſurément une maniere d'ecrire peu aſſortie à un pareil ſujet ; mais *Tſien-tchi* vouloit ménager les vieux Lettrés, en ne diſant les choſes qu'à-demi, & flatter leur imagination en prenant le ton des anciens. Il ſeroit trop long de le traduire en entier, nous abrégerons ce qui ſera ſuſceptible d'être abrégé.

« Le gouvernement le plus accompli ſeroit celui où chacun
» travaillant ſelon ſes forces, ſon talent & les beſoins publics,
» tous les biens ſeroient toujours partagés dans une proportion
» qui en fît jouir tout le monde à la fois.

» L'Etat le plus riche ſeroit celui où peu de travail mettroit

» les productions de la nature & de l'art dans une abon-
» dance ſupérieure, en tout temps, au nombre & aux beſoins
» des habitans. La richeſſe a néceſſairement une relation avec
» les beſoins.

» L'Empire etoit plus riche avec moins de biens ſous les
» premieres dynaſties, parce qu'un moindre travail produi-
» ſoit plus, par rapport au nombre des habitans.

» La population de l'Empire eſt telle aujourd'hui, que l'in-
» térêt preſſant des beſoins communs demande qu'on tire de
» la fertilité de la terre & de l'induſtrie de l'homme tout ce
» qu'on peut en tirer. Pour y réuſſir, il faut cultiver dans
» chaque endroit ce qui y vient le mieux, & travailler les
» matériaux où on les trouve. Le ſurabondant des conſom-
» mations locales devient un ſecours pour les autres endroits,
» & c'eſt au commerce à les y porter.

» La néceſſité du commerce dans l'Empire eſt egale à la
» néceſſité des echanges, & l'utilité du commerce à leur utilité;
» c'eſt-à-dire, qu'il eſt d'une néceſſité abſolue, & d'une utilité
» univerſelle & continuelle.

» Il faut diſtinguer dans le commerce les choſes & les lieux.
» Sa totalité embraſſe dans les productions de la nature & de
» l'art le néceſſaire, l'utile, le commode, l'agréable & le
» ſuperflu. Il y a un commerce de familles à familles dans le
» même endroit; un commerce de village à village, de ville
» à ville, de province à province, & il eſt facile, continuel,
» univerſel, à cauſe de la proximité; un commerce enfin de
» la Capitale avec les provinces, & des provinces entr'elles,
» quelque eloignées qu'elles ſoient les unes des autres.

» Si tous les biens de l'Empire appartenoient à l'Etat, & que
» l'Etat fût chargé d'en faire le partage, il faudroit néceſ-
» ſairement qu'il ſe chargeât des echanges que fait le com-
» merce en portant le ſurabondant d'un endroit dans l'autre,

» & dans ce cas, il aſſigneroit des appointemens à ceux qu'il » chargeroit de ce ſoin, comme il en donne aux Magiſtrats, » aux gens de guerre, &c. Ce ſoin qui n'a rien que de noble » & de grand, puiſqu'il ſe rapporte directement à la félicité » publique, deviendroit honorable.

» Les négocians & commerçans ſe chargent à leurs riſques » & périls, de rendre cet important ſervice à la ſociété : leur » généroſité aviliroit-elle ce qu'annobliroit une commiſſion » d'office ? Les négocians & les commerçans ſont placés, il » eſt vrai, au dernier rang parmi les citoyens; mais l'homme » de lettres s'ecrie que c'eſt parce que leur claſſe n'a eu lieu » que lorſque l'aggrandiſſement de l'Empire, les accroiſſemens » de la population & une heureuſe abondance l'eurent rendu » néceſſaire ; que dans l'antiquité, qu'on cite ſans ceſſe, les pre- » miers revenus de l'Etat etant en denrées & en grains, l'Em- » pereur, les Princes, les Grands & les Magiſtrats ouvroient » des marchés pour vendre leur ſuperflu, & ont eté, à pro- » prement parler, les premiers commerçans de la nation. » L'homme d'Etat ſeroit indigne de la confiance du Prince, » s'il portoit dans le conſeil les préjugés populaires ſur la pré- » tendue baſſeſſe du commerce. Il eſt peut-être utile à la » choſe publique que la portion des citoyens qui s'y dévoue, » ſoit placée au dernier rang & peu conſidérée dans l'Etat ; » mais il ſeroit funeſte que le miniſtere eût la mal-adreſſe de le » lui faire ſentir. Tout ce qui tend à dégoûter du commerce, » tend à en troubler l'harmonie, à en diminuer les reſſources » & à en augmenter les frais pour le public.

» La proportion & la correſpondance des echanges ne ſau- » roient être ni aſſez commodes, ni aſſez uniformes, ni aſſez » conſtantes pour ſubvenir aux beſoins ſi continuels, ſi variés » & ſi diviſés de la ſociété. L'argent, comme ſigne & equi- » valent d'une valeur fixe & reconnue, y ſupplée d'autant

» plus

» plus aiſément qu'il ſe prête avec plus de facilité & de promp-
» titude à toutes les proportions, les diviſions & correſpon-
» dances des echanges. L'argent eſt donc le reſſort & le fer-
» ment du commerce; le commerce ne peut donc être flo-
» riſſant qu'autant que la circulation rapide de l'argent faci-
» lite, augmente, hâte & perpétue la multitude des echanges.
» Ces conſéquences tiennent de trop près à l'idée du commerce
» par l'argent, pour qu'il faille en adminiſtrer la preuve par
» des faits, par des raiſonnemens ».

Notre Auteur place ici des principes & des obſervations ſur la quantité totale de l'argent qui eſt dans l'Empire, ſur la proportion que ſa valeur doit avoir avec les appointemens des Mandarins, la ſolde des troupes, &c. pour ſuffire à leur entretien; ſur les effets de ſon augmentation ou diminution réelle, par ce qu'en uſent les arts de luxe qui le mettent en œuvre, & par ce qu'on tire des mines ou de l'etranger; ſur ſa diminution ou augmentation apparente, par les interruptions & repriſes de ſa circulation; ſur la correſpondance & le partage de ce qu'il y en a dans l'Empire, par rapport aux productions, conſommations & echanges, &c. Mais comme il s'ecarte pour montrer ſans doute qu'il eſt en etat de planer dans les plus hautes ſpheres de la politique, nous nous contenterons de dire qu'il charge le gouvernement de tenir tellement la balance de ſa recette & de ſa dépenſe, que ce qui entre ou ſort du tréſor, ne faſſe ni hauſſer, ni baiſſer la valeur reçue de l'argent, & de veiller tellement ſur l'équilibre des echanges entre les Provinces, que les mieux partagées n'epuiſent pas les autres d'argent. « L'argent, dit-il, n'ayant qu'une valeur précaire &
» de convention dans les echanges, tout ce qui l'altere, ſoit en
» plus, ſoit en moins, eſt perte & dommage dans la totalité
» du commerce; perte qui en entraîne d'autres & trouble ſon
» cours. Or, cette valeur etant attachée au poids, quelque

» fixée qu'on la ſuppoſe d'ailleurs, & qu'elle le ſoit réellement, » elle doit hauſſer ou baiſſer ſelon que la quantité d'argent » qui circule diminue ou augmente, ſoit localement, ſoit dans » tout l'Empire ». Cette longue digreſſion finie, *Tſien-tchi* revient ainſi à ſa theſe avec la même gravité dans ſes maximes & ſes raiſonnemens. « L'equilibre antique de la répartition » proportionnelle des biens, ayant eté rompu, il eſt evident » qu'il y a un grand nombre de citoyens dont la dépenſe eſt » moindre que la recette, & qui par conſéquent peuvent » mettre de l'argent en réſerve ou du moins n'être pas preſſés » d'en faire uſage : il n'eſt pas moins evident que le miniſtere » veillant à ce que la totalité de l'argent qui circule dans » l'Empire ſoit proportionnée à la valeur & à la quantité des » echanges innombrables du commerce, l'argent qu'on enleve » à cette circulation par des réſerves, diminue la facilité, l'uni- » formité & la continuité des echanges en proportion de ſa » quantité. Donc, tout ce qui tend à le faire rentrer dans la » circulation & à l'y conſerver, eſt au profit du commerce. » La loi le fait autant qu'elle le peut, en mettant dans le cas » d'une plus grande dépenſe ceux à qui l'Etat donne plus ; la » bienſéance & les mœurs générales le font auſſi pour les » autres juſqu'à un certain point : cela ne ſuffit pas. Le haut » intérêt de l'argent y ſupplée, en aſſurant des profits qui » amorcent & ſéduiſent la cupidité. S'il en eſt qui réſiſtent à » un appât ſi attrayant, c'eſt une nouvelle preuve qu'un » moindre intérêt eût encore moins fait ſortir d'argent, & eût » privé le commerce de beaucoup de fonds.....

» Comme le beſoin d'argent dans le commerce eſt toujours » un beſoin preſſant & univerſel, à cauſe de ſon immenſité & » de ſes diviſions & ramifications infinies, les plus petites » ſommes y trouvent place, & y ſont pouſſées par la ſéduc- » tion des profits ; ſéduction d'autant plus efficace pour le

» laboureur & l'artiſan, que la moindre perte attaque ſon » bien-être, & que s'il confie de l'argent au commerce, il » le retire quand il veut.

» Les négocians & les marchands euſſent-ils des fonds ſuffi- » ſans pour ſe paſſer du ſecours des emprunts, ce qui eſt » impoſſible dans le gouvernement actuel, à cauſe de l'inéga- » lité des fortunes & de la proportion de l'argent qui circule » avec la valeur des echanges dans tout l'Empire, les négo- » cians, dis-je, & les marchands puſſent-ils ſe paſſer du ſecours » continuel des emprunts, il ſeroit de l'intérêt du commerce » qu'ils en fiſſent, & qu'ils les rendiſſent lucratifs pour inté- » reſſer le public à ſes ſuccès. Si on veille par-tout avec » tant de ſoin à la facilité, à la commodité & à la ſûreté » des tranſports par terre & par eau; ſi toutes les affaires » qui concernent le commerce dans les ventes, achats & expé- » ditions, ſont terminées avec tant de célérité & de bonne- » foi; ſi les privileges des foires & des marchés ſont conſer- » vés ſi ſcrupuleuſement; ſi la police qu'on y garde eſt ſi » attentive & ſi douce; ſi les malverſations & les tyrannies » des douanes ſont punies avec tant d'eclat, c'eſt que preſque » tout le monde a des fonds dans le commerce ou s'intéreſſe » à ceux qui en ont. Le gouvernement ne peut qu'exiger les » ſecours qui lui ſont dûs & qu'il importe à l'Etat de lui » procurer; le haut intérêt de l'argent les procure infaillible- » ment. C'eſt un grand coup d'Etat que la loi de trente pour » cent.

» *Les Anciens ne toléroient que de petits intérêts*, dit Léang- » Tſien; *celui de trente pour cent eſt une injuſtice & une* » *oppreſſion publique. On ne peut pas imaginer d'uſure plus* » *criante.* Nous pourrions nous contenter de répondre, 1°. que » le fait allégué eſt au moins douteux, puiſqu'il ne faut qu'ou- » vrir les anciens & même les *King* pour voir que les profits

» du commerce etoient prodigieux ſous la belle & célebre » dynaſtie des *Tcheou*, & il n'eſt pas naturel de penſer que » les commerçans travaillaſſent ſur leurs fonds, ni que ceux » qui leur prêtoient ne vouluſſent pas partager les bénéfices » qu'on faiſoit avec leur argent. Tout ce qu'on peut dire de » plus, c'eſt que les gros intérêts n'etoient pas autoriſés par » la loi. Du reſte, comme on ne trouve pas qu'ils fuſſent » prohibés, il faudroit examiner ſi ce que nous avons perdu » de ces loix etoit ou la condamnation ou l'apologie de » l'intérêt. 2°. Que toutes les proportions ont changé par les » accroiſſemens de la population; un pere doit autrement » gouverner ſa famille, lorſqu'il a douze enfans, que lorſqu'il » n'en avoit que trois ou quatre. 3°. Qu'il eſt terrible d'accuſer » d'injuſtice & d'oppreſſion uſuraire une loi que le zele du » bien public a dictée, qui a eté reçue avec action de graces » dans tout l'Empire, qui etoit générale & au profit de tout » le monde, qui ne faiſant que permettre, ne gêne perſonne, » qui date maintenant de pluſieurs ſiecles, & qui répond à » toutes les objections par l'etat actuel de l'Empire & du » commerce.

» Une boutique ſur la grande rue qui aboutit à la premiere » entrée du Palais, ſe loue le quadruple de ce qu'elle ſe » loueroit ſi elle etoit dans un quartier ordinaire & médio- » crement fréquenté. Pourquoi cette augmentation de loyer? » Pourquoi cette diſproportion entre deux maiſons, dont la » valeur réelle eſt la même, n'ayant pas plus coûté à bâtir l'une » que l'autre? C'eſt que ne tenant qu'à moi de profiter de » l'avantage du commerce que m'offre ſa poſition, je cede » mon droit au marchand, à condition qu'il m'en dédomma- » gera en augmentant le loyer à proportion du profit qu'elle » lui procurera, & que je lui cede. Il en eſt de même de l'ar- » gent qu'on prête aux négocians.

» Le commerce a ſes révolutions, ſes accidens, ſes fautes, » ſes pertes & ſes manquemens de bonne-foi, dont le réſul- » tat général réduit la totalité des fonds qu'on lui confie à un » intérêt qui ne paſſe guere que de quatre ou cinq pour cent » le revenu ordinaire des bonnes terres. Eſt-ce trop d'un pareil » avantage, pour lui aſſurer les prêts dont il a beſoin, & pour » dédommager ceux qui lui remettent leur argent, des riſques » qu'ils courent? La multitude gagne toujours dans les prêts » faits au commerce; mais il y a toujours beaucoup de par- » ticuliers qui y perdent ou l'intérêt ou le capital. Le flux & » le reflux des pertes & des gains doit entrer néceſſairement » dans la balance du taux de l'intérêt de l'argent. On doit » même y avoir d'autant plus d'egard, que, ſoit à raiſon de » la population, ſoit à raiſon de la conſtitution intime du gou- » vernement & de l'adminiſtration publique, la majeure partie » des fonds du commerce doivent être des emprunts ».

« *Man-chan* a fait un raiſonnement ſans replique: le voici. » *L'Etat n'a mis aucun impôt ſur le commerce que celui des* » *douanes. Le négociant & le marchand, quelque riches qu'ils* » *ſoient, quelques dépenſes que faſſe l'Etat pour la facilité & l'uti-* » *lité du commerce, dont ils recueillent les plus doux fruits, ne* » *donnent rien à l'Etat pour ſes charges. Cette politique eſt très-* » *ſage & très-equitable, parce que le négociant & le marchand* » *tirant leurs revenus du public, par les bénéfices du commerce,* » *ils lui feroient payer les impôts qu'on leur demanderoit.* » *Il ſe trouveroit par-là que l'Etat n'auroit fait que les créer* » *receveurs de ces impôts. Si cependant les beſoins de l'Etat* » *exigeoient qu'il leur demandât un impôt, comme les con-* » *ſommations ſont communes à tous les ordres de l'Etat & pro-* » *portionnées aux fortunes des particuliers, il eſt evident que ce* » *ſeroit l'impôt, dont la répartition ſeroit la plus equitable & la* » *moins à charge aux pauvres. Tout le monde y applaudiroit;*

» *donc nos Lettrés qui ont crié contre l'intérêt à trente pour cent,* » *n'entendent rien en fait d'adminiſtration publique. Changeons les* » *noms, & cela ſera démontré. A quoi monte l'excédent des inté-* » *rêts qu'on tire aujourd'hui dans tout l'Empire, ſur ce qu'on* » *en tiroit ſous la dynaſtie des* Tang, *il y a neuf ſiecles? Mettons-* » *le à dix millions d'onces. Qui trouveroit mauvais que l'Etat* » *les exigeât en ſus des impôts ordinaires, pour ſubvenir aux* » *beſoins du commerce intérieur de l'Empire? Eh bien! la décla-* » *ration qui a porté à trente pour cent l'intérêt de l'argent, eſt* » *un Edit qui crée cet impôt, & l'Etat le cede à ceux qui prê-* » *tent des fonds aux commerçans ou à ceux qui ſont dans le cas* » *de prêter à leurs concitoyens. C'eſt ſur les profits du commerce,* » *c'eſt ſur le public que cet impôt eſt levé, & de la maniere la* » *plus avantageuſe, puiſqu'on ne le paie qu'à proportion de ſes* » *conſommations. Tout ce qu'il y a de particulier à cet impôt,* » *c'eſt que l'Etat le cede au public ſans le faire paſſer par le tréſor de* » *l'Empire, & ſans être obligé de l'augmenter des frais de la recette.*

« La maniere dont j'ai entendu raiſonner ſur ce raiſonne- » ment du célebre *Man-chan*, prouve qu'on peut être un » très-habile Lettré & même un bon Magiſtrat, ſans avoir la » tête aſſez forte pour ſaiſir les affaires d'Etat. *Tchang-ſing* » n'a-t-il pas dit à cette occaſion : *Un impôt pallié eſt un* » *glaive dans le fourreau ; le fourreau s'uſe & le glaive bleſſe.*

» En quoi le haut intérêt fixé par la loi etend-il l'utilité du » commerce? 1°. En ce qu'il en ouvre la carriere à ceux qui » ont du talent pour le faire, & le rend néceſſairement plus » réparti & plus diviſé. Le génie du commerce eſt un génie » à part comme celui des lettres, du gouvernement, de la » guerre & des arts, peut-être même pourroit-on dire qu'il » embraſſe, à certains egards, toutes les eſpeces de génie. » Or, le génie du commerce eſt perdu pour l'Empire dans » tous ceux qui ſont à portée de ſuivre une autre carriere ;

» reſte donc à le mettre en œuvre dans ceux dont le com-
» merce eſt l'unique reſſource. Quoique le commerce ſoit
» infiniment néceſſaire à l'Etat, l'adminiſtration qui fait tant
» de dépenſes pour faciliter les etudes, & former par-là des
» ſujets propres aux affaires, ne fait rien pour ceux qui ont
» le génie du commerce & pour les aider à le déployer. Le
» haut intérêt de l'argent ſupplée à cette eſpece d'oubli.
» Quelque pauvre que ſoit un jeune homme, s'il a de la
» conduite & du talent, il trouve à emprunter aſſez pour
» faire des tentatives. Dès qu'elles réuſſiſſent, toutes les
» bourſes s'ouvrent pour lui, & l'intérêt donne à l'Empire un
» citoyen utile qui auroit eté perdu, s'il ne lui eût tendu
» une main ſecourable. Or, dès qu'on peut entrer dans le
» commerce ſans avoir des fonds à ſoi, le commerce doit
» être néceſſairement très-diviſé, & tel par conſéquent que
» le demande l'etat actuel de la population, la diminution
» des dépenſes du commerce & la bonne-foi qui doit y régner.
» *Un homme, quel qu'il ſoit*, dit Hay-tchi, *n'a qu'une certaine*
» *meſure de temps & de forces à employer. Si le commerce dont*
» *il eſt chargé en demande plus, il faut qu'il appelle du ſecours;*
» *c'eſt-à-dire, qu'il achete des ſervices. Ils lui coûtent peu pour*
» *l'ordinaire, & il tâche d'en retirer beaucoup: ce qu'il gagne*
» *ſur eux, le diſpenſe peu-à-peu de travailler lui-même, & le*
» *public eſt chargé du fardeau de ſon oiſiveté.* On demandoit
» à *So-ling* pourquoi il avoit fait prêter vingt mille onces
» d'argent ſur le tréſor public, à douze petits marchands?
» *C'eſt*, répondit-il, *afin que le public ne paie plus les feſtins,*
» *les ſpectacles, les vernis, les concubines & les eſclaves de*
» *celui qui a envahi le commerce des ſoieries.* La rivalité des
» ventes oblige les marchands à lutter d'induſtrie & de tra-
» vail, c'eſt-à-dire, à rançonner moins le public.

» 2°. En ce que tout l'argent qui circule dans l'Empire,

» fructifie par le commerce pour tous ceux qui lui en con-
» fient.

» 3°. En ce que l'intérêt de l'argent n'augmente guere le
» prix des marchandiſes que pour celles qui ſont de faſte &
» de luxe ; mais auſſi cette augmentation eſt conſidérable. Le
» commerce des choſes de beſoin eſt une excellente terre
» qui donne pluſieurs moiſſons ; l'une ſuccede à l'autre. Ces
» fonds paſſent & repaſſent pluſieurs fois dans une année par
» les mains du marchand, en lui laiſſant des bénéfices dont
» l'enſemble eſt très-conſidérable ». L'Auteur développe cette derniere phraſe par des détails qui prouvent aſſez la nouveauté de la matiere pour lui. Tout ce que nous y voyons de plus clair, c'eſt que pour n'être pas ecraſé par la grande difficulté des trente pour cent, prélevés ſur les profits du commerce des choſes de beſoin, ce qui en doit d'autant plus augmenter le prix, qu'il ne reſte au marchand que le néceſſaire, tout ce que nous voyons de plus clair, dis-je, c'eſt qu'il veut prouver que la grande conſommation des choſes de beſoin, la proximité des lieux d'où on les tire, & le grand nombre des marchands abſorbent en quelque ſorte ce prélevement par l'augmentation, la continuité & la rapidité de cette eſpece de commerce. Puis, il ajoute d'un ton triomphant : « C'eſt peut-être un des plus grands biens que pro-
» duiſe l'intérêt à trente pour cent. Pour tout dire, au ſurplus,
» il faut que les marchands & négocians gagnent dequoi
» vivre doucement, & non pas qu'ils faſſent une fortune
» rapide. Indépendamment de la politique fondamentale de
» la juſte diſtribution des biens, il ſeroit funeſte à la choſe
» publique qu'un comptoir, une boutique valuſſent plus que
» les grandes charges de robe & d'epée ; ſi l'intérêt à trente
» pour cent empêche cet abus, c'eſt un bien ». Comme les idées qu'on a du luxe en Europe, pourroient ne pas être les mêmes

mêmes qu'ici, & que notre *Tsien-tchi* ſuppoſe qu'il n'y a qu'une façon de penſer ſur un objet ſi capital, nous ferons ici une petite digreſſion pour rapprocher le lecteur de notre Chine.

Nos moraliſtes & nos philoſophes ſont toujours en armes contre le luxe. Quelques-uns même pouſſent leur zele pour la ſimplicité des mœurs des anciens, juſqu'à s'en faire les chevaliers, tant ils pouſſent loin leur admiration aveugle. Comme cet ouvrage n'eſt pas un ouvrage de morale & de philoſophie, nous nous contenterons d'obſerver en général que la doctrine de ces ſages eſt toute en faveur de la vertu; il ne leur manque que de la pratiquer & de la perſuader.

Les hommes d'Etat poſent ici en principe, que les mœurs ſont le point d'appui & le levier de l'autorité; mais ils tâchent de tirer parti de tout pour le bien public. Le luxe, ſelon eux, eſt une ſuite inévitable de l'inégalité des conditions & des paſſions. Les loix du gouvernement temperent tant qu'elles peuvent la diſproportion du partage des biens, mais elles n'en ſauroient empêcher toutes les ſuites : les loix du gouvernement environnent les paſſions de digues & de barrieres, mais elles ne réuſſiſſent jamais à contenir leur inconſtance, & à ſubjuguer leur impétuoſité. « Le goût du luxe, » dit *Tchin-tſé*, eſt un levain de putréfaction & de mort » dans le corps politique de l'Etat. Le chef-d'œuvre de la » ſageſſe eſt de faire qu'il s'exhale par des plaies particulieres, » afin d'empêcher qu'il ne gagne la maſſe du ſang ». C'eſt à quoi viſe notre miniſtere de ſon mieux. Voici ſes principes tels que nous les avons conçus d'après nos meilleurs Ecrivains.

Si toutes les conditions etoient egales & le partage des biens dans un juſte niveau avec le nombre des perſonnes de chaque famille, le luxe conſiſteroit à ſortir de cette egalité

& de ce niveau. La différence des conditions & la diſproportion des biens admiſes & ſubſiſtantes, le luxe conſiſte dans tout ce qui déborde la ligne de concurrence de chaque etat & condition, ou meſure des biens. Le négociant qui veut être logé, ſervi & nourri comme un grand Mandarin, donne dans le luxe ; le cultivateur qui veut ſe meſurer avec un emule plus riche que lui, eſt dans le même cas.

Comme les deux premiers ordres de l'Etat, les Mandarinats & les Lettrés ſont des etats où on parvient de tous les autres par le mérite, la multitude voit leur ſupériorité avec moins de jalouſie. Ceux qui y parviennent etant pour ainſi dire les députés de la nation pour la gouverner, & conſerver le dépôt des ſciences, la multitude n'eſt pas plus bleſſée de les voir mieux partagés qu'un fils de voir ſon maître & ſon pere mieux logés, mieux nourris, mieux vêtus & plus diſtingués que lui ; au contraire, il en eſt flatté, & jouit, pour ainſi dire, de leur bien-être. Par la même raiſon, s'il voit ſon aïeul mieux partagé que ſon pere, cette gradation lui ôte juſqu'à la penſée du murmure ; mais ſi ſon aïeul & ſon pere faiſoient de folles dépenſes & ſe procuroient le ſuperflu, tandis qu'il manqueroit du néceſſaire, il crieroit à l'injuſtice & à la dureté. Leur molleſſe faſtueuſe aigriroit le ſentiment de ſes beſoins. L'application eſt facile : les Princes & les Officiers publics ſont les peres des peuples.

Voici comme raiſonne *Lieou-tchi:* « Tout ce qui ne tend » qu'à aſſurer la conſommation des productions de la nature & » de l'art, ſelon la gradation des différens ordres de l'Etat, » n'eſt point le luxe que doit combattre la politique. La » ſageſſe de l'adminiſtration conſiſte à fixer, proportionner » & diriger tellement cette conſommation, qu'elle laiſſe » chacun à ſa place, qu'elle ne puiſſe augmenter qu'à propor- » tion de l'augmentation des productions, & qu'elle ne ſoit

» jamais odieuſe à la multitude ». L'Etat a fait tout ce qu'il pouvoit à cet egard, en bâtiſſant les maiſons des Magiſtrats, en fixant le nombre de leurs domeſtiques, en déterminant la forme de leurs habits pour toutes les ſaiſons & pour toutes les circonſtances, ſelon leur rang & leur emploi ; en réglant la pompe des funérailles & des mariages, & en etabliſſant des diſtinctions entre tous les ordres. Il ne s'agit à cet egard que de faire obſerver la loi.

Nos politiques diſtinguent deux ſortes de luxe : le luxe dans les rapports & le luxe dans les choſes. La loi anéantit la premiere eſpece, en la conſacrant comme le ſigne diſtinctif de l'autorité. « Elle le fait d'une maniere d'autant plus admi-» rable, dit *Pong-tao-tching*, qu'elle lui coupe les ailes, en » le circonſcrivant, & qu'elle le tourne entiérement au profit » du public, parce qu'elle aſſure la conſommation continuelle » des choſes les plus rares, & change réellement en revenus » pour le peuple les dépenſes d'eclat des gens en place, qui » ont moins le privilege que l'obligation de les faire ». La ſeconde eſpece, qui eſt la ſeule odieuſe & funeſte, demande toute l'attention & toute la fermeté du gouvernement, pour ne tolérer dans les particuliers que ce qui peut contribuer à l'utilité publique.

Il doit aiguiſer le glaive de la juſtice contre tout ce qui expoſe la vie des citoyens. Le Prince eſt le meurtrier de tous ceux dont le luxe & la magnificence ou cauſent la mort, ou abregent les jours, en quelque maniere que ce puiſſe être ; dès qu'il peut le prévoir, il doit l'empêcher. Cette raiſon eſt celle qui empêche l'exploitation de belles & riches mines en pierreries, en or & en argent, que nous avons dans pluſieurs Provinces.

Le Prince doit demander compte à la Police de tout ce qui tend ou à corrompre les mœurs, ou à en augmenter &

à en perpétuer la corruption. « Il ne faut qu'être homme à » cet egard, dit *Pan-tchi*, pour penſer en Empereur. Les » incendiaires & les empoiſonneurs ſont moins dangereux que » les corrupteurs des mœurs publiques. Les Peintres, les Muſi- » ciens, les Danſeurs & les Comédiens ne ſauroient être veillés » de trop près. Les Princes ſont d'autant plus inexcuſables de » mollir en cette matiere, qu'ils ne peuvent douter que la » décadence des mœurs ne ſoit l'eclair de celle de l'Etat. Le » lien des mœurs publiques rompu, tout s'ecroule au moindre » choc ».

Il doit rendre les douanes reſponſables & de l'entrée, & de la vogue de toutes les ſuperfluités etrangeres; il ne faut pas même qu'on en parle dans les livres.

Il doit accabler & anéantir par des flétriſſures & des châtimens corporels tout ce qui peut diminuer les productions utiles de la nature & de l'art, ou en augmenter les conſommations en pure perte pour le public. Cet article embraſſe des détails immenſes. Dans la diminution des productions utiles, outre les jardins de plaiſance qui occupent de bonnes terres, les plantations d'arbres ſtériles & de pure curioſité, la pêche & la chaſſe en certains temps, la récolte des feuilles de thé en boutons, &c. il faut comprendre encore tout ce qui peut détourner les colons des travaux de la campagne & les artiſans des ouvrages néceſſaires au public. Dans l'augmentation des conſommations, outre les vins de grain, les confitures de fruits rares à peine formés, &c. il faut comprendre encore tous les arts d'agrément qui conſument inutilement le bois, le charbon, la ſoie, le coton, l'huile, &c. « Si les produc- » tions annuelles, dit *Ouan-yang*, etoient ſurabondantes & » ſupérieures aux conſommations, tout ce qui tendroit à les » augmenter ſeroit avantageux à l'Etat; mais l'extrême popu- » lation de notre Chine la réduiſant à une ſage economie pour

» les choſes les plus néceſſaires, c'eſt ôter aux pauvres la chair » du mouton, que de laiſſer manger beaucoup d'agneaux aux » riches».

Il doit diriger le luxe, 1°. vers les productions de la nature d'une certaine eſpece auxquelles la délicateſſe, la fantaiſie, la mode, le préjugé & la rareté ont attaché la ſupériorité ſur les autres, comme le gibier, la volaille, les fruits de certains endroits; 2°. vers les ouvrages dont la matiere eſt plus riche & le travail plus exquis aux yeux des connoiſſeurs; 3°. vers les curioſités inutiles au public, comme les anciens vaſes, les pierreries, &c. 4°. vers les ouvrages qui n'occaſionnent aucune conſommation nuiſible, & ne ſont précieux que par l'adreſſe & l'habileté de l'artiſte; 5°. vers les matériaux ſinguliers, comme les bois odorans, les pierres colorées, l'ivoire, &c. L'eſſentiel, c'eſt que le luxe ne faſſe enchérir ou rechercher que ce qui ne ſeroit pas remarqué ſans lui, & c'eſt ce qui dirige la politique de nos Empereurs dans leurs goûts, leurs choix & leurs fantaiſies qui donnent le ton à tout l'Empire. *Kang-hi* faiſoit un accueil extraordinaire à des pierres, à des racines, à des coquilles rares, pour faire gagner aux pauvres les folles dépenſes du luxe.

Enfin, le Prince doit avoir les yeux toujours ouverts ſur tout l'Empire, pour y etudier les pas du luxe, & empêcher qu'il n'introduiſe aucune nouveauté dans tout ce qui eſt d'un uſage général, & qu'il ne ſe montre jamais au-dehors d'une maniere qui irrite les deſirs de la multitude, ou qui aigriſſe le ſentiment de ſes maux. Reprenons maintenant les raiſonnemens de *Tſien-tchi.*

« Nos Médecins avouent que les alimens n'ayant plus ni la » force, ni la ſalubrité qu'ils avoient dans la haute antiquité, » parce que la terre etoit moins epuiſée, & qu'ayant à choiſir, » on aſſignoit à chaque choſe le terrein qui lui convenoit le

» mieux ; c'eſt aller contre les principes de l'antiquité, que de » raiſonner ſur les maladies, ſur les remedes, comme elle » en raiſonnoit, ſur-tout lorſque les mœurs & les uſages actuels » ſont ſi différens des premiers temps. Quelques Lettrés au » contraire, veulent raiſonner aujourd'hui ſur l'adminiſtration » publique, comme ſi les changemens infinis qui ſont ſurvenus » dans la population, dans l'agriculture, dans les arts & dans » le gouvernement, ne méritoient aucune attention ; ils s'ob- » ſtinent à ſoutenir que tout ce qui nous eloigne du plan de » gouvernement des trois premieres dynaſties, eſt funeſte à la » choſe publique ; puis ils concluent bruſquement : *Donc tout » ce qu'on dit ſur l'art de mettre à profit pour l'Etat le luxe & » toutes ſes ſuites, n'eſt qu'un egarement de la raiſon & un piege » tendu à la politique.* Que leur répondre ? *Tcheou-kong* & Con- » fucius ſuivoient les principes politiques de *Yao*, de *Yu* & » de *Tching-tang ;* mais en les ſuivant, ils en combinoient » l'application, & l'aſſortiſſoient aux circonſtances du temps » & à l'etat où ils trouverent l'Empire. C'eſt en cela que brilla » leur haute ſageſſe : ou condamnez-les, ou ne nous blâmez » pas ».

Tſien-tchi répond ici à une forte objection tirée de l'hiſtoire des *Han*, ſous leſquels le luxe introduit par le commerce auroit tout perdu, ſi on n'avoit ecraſé & anéanti le commerce lui-même. Sa réponſe, qui embraſſe en peu de mots des faits & des diſcuſſions ſans nombre, exigeroit trop de notes pour être bien compriſe. Nous n'en traduirons que la fin qui ſuffit pour notre objet.

« Les marchands gagnoient prodigieuſement. L'or & l'ar- » gent etoient devenus très-communs, jamais la Chine n'avoit » poſſédé tant de choſes rares & précieuſes, jamais elle n'avoit » paru ſi riche. Mais comme l'agriculture eſt la ſource pri- » mitive des richeſſes, & la ſeule qui ne tariſſe jamais, au lieu

» de profiter de la circonſtance pour la rétablir, on la négligea » encore plus, & tout auroit eté perdu, ſi on n'avoit pas » tout bouleverſé pour la rétablir : *Le luxe qu'allaitoit le* » *commerce, expoſa l'Etat, parce qu'il fit négliger l'agriculture,* » *augmenta les conſommations des choſes les plus néceſſaires, cor-* » *rompit les mœurs, confondit les etats & enrichit les etrangers de* » *nos pertes.* Arrêtons-nous à ces paroles du ſage *Yang-thong-li.* « Le luxe n'enrichit aucun etranger de nos pertes, puiſque » nous n'en tirons preſque rien, & que nous ne leur cédons » que notre ſurabondant (L'Auteur ecrivoit il y a ſoixante ans, le commerce de Kan-ton n'etoit pas tel qu'il eſt aujour- » d'hui.). L'adminiſtration publique a pourvu à ce que le luxe » ne pût ni nuire à l'agriculture, ni augmenter les conſom- » mations des choſes néceſſaires, ni corrompre les mœurs ; & » les loix ont tellement fixé les limites des diſtinctions exté- » rieures, que la révolte ſeule peut les franchir. Reſte donc » à occuper le luxe de choſes ſuperflues, & à profiter de ſon » foible pour les choſes rares & précieuſes, de maniere à le » rendre utile à l'Etat, en epuiſant ſon argent. Le haut inté- » rêt de l'argent remplit très-bien ce but. Pour rendre la choſe » plus ſenſible, diſtinguons *le luxe de comparaiſon* & *le luxe* » *dans les choſes.*

» Depuis le village juſqu'à la Cour tout eſt ſoumis au luxe » de comparaiſon. Le payſan prétend ſe diſtinguer du payſan » par une toile plus fine, comme le courtiſan du courtiſan » par une plus belle zibeline. Chacun reſtant en deçà des » limites qu'a tracées la loi, le gouvernement ne peut rien » contre ces ecarts de la vanité. L'intérêt à trente pour cent » eſt chargé de la cauſe publique, & la défend en rançon- » nant ceux qui prétendent à ces petites diſtinctions : citons un » exemple pris au haſard. Un marchand de Pé-king fait venir » mille pieces de ſoieries du premier ordre ; la couleur, le

» deſſin, le grain de la ſoie ſont ce qu'il y a de plus beau en » ce genre. Un autre en fait venir dix mille de ſoieries ordi- » naires & uſuelles; comme il y a dix perſonnes qui ache- » tent de celles-ci, contre une qui achetent des premieres, » il eſt evident que le dernier vendra ſes dix mille pieces de » ſoie, tandis que l'autre en vendra mille. Or, dans ce cas, » en ne gagnant qu'une demi-once d'argent par piece de » ſoie, celui qui en vend dix mille, gagne cinq mille onces » d'argent que l'autre ne peut gagner qu'en faiſant monter » ſon bénéfice, ſur chaque piece, à cinq onces d'argent. Donc » l'intérêt à trente pour cent eſt le fléau du luxe de compa- » raiſon; car la même regle vaut dans tout l'Empire pour » tout ce qui en eſt l'objet.

» Pour le luxe dans les choſes, c'eſt encore pis. Elles ſont » un objet de luxe, à raiſon de leur beauté, de leur rareté, » de leur antiquité, de la difficulté de les avoir, de leur nou- » veauté, de leur prix, &c. Or, comme ce ſont les der- » nieres choſes qu'on achete & les premieres dont on ſe défait, » ainſi que dit le vieux proverbe, il eſt evident que le com- » merce qui s'en fait ne peut être conſidérable que dans ſa » totalité. Comme, outre cela, chacun a ſes goûts & ſes » idées, ſi on en excepte les grandes villes du premier ordre » & la Capitale, ce qui eſt luxe dans les choſes ne peut pas » devenir un objet de commerce pour un marchand. Ce n'eſt » guere qu'un ſurplus qu'il ſe ménage pour les occaſions que » font naître l'uſage des préſens, la mode & les changemens » de fortune. Bien plus, tout ce qui ſuit le flux & le reflux » des goûts, des fantaiſies & des circonſtances, n'a point de » prix fixe, & augmente à proportion de ſa nouveauté, de ſa » ſingularité, de ſa rareté, & dès-lors eſt abandonné au ſavoir » faire des marchands. Il réſulte de-là que c'eſt ſur ces ſortes » de choſes que les gens de commerce font tomber l'intérêt

» de

» de trente pour cent par les gros profits qu'ils veulent y » faire. Les faits viennent à l'appui des raiſonnemens ; tout le » monde ſait que des aiguilles de tête, des pendans d'oreilles » de Pé-king, d'une nouvelle façon, ſe vendent ce qu'on veut » dans les Provinces. Il en eſt de même des vieux vaſes, » des vieilles peintures, des ſtatues, & même des confitures, » liqueurs, fruits, nids d'oiſeaux, qui ſont portés d'un bout de » l'Empire à l'autre ; les marchands croient gagner peu, lorſ- » qu'ils ne gagnent pas cent pour cent ſur ces bagatelles.

» *Concluſion.* Suppoſé que la vente générale des objets de » luxe monte toutes les années dans tout l'Empire à trente » millions d'onces d'argent, & elle doit monter plus haut, ſi » on en embraſſe la totalité, il réſulte de leur cherté que » l'intérêt à trente pour cent en diminue la quantité réelle de » plus de douze millions, par l'augmentation du prix qu'elle » oblige les marchands de prélever. Donc, autant il importe » de donner un frein au luxe & de le rendre ruineux aux par- » ticuliers, autant il eſt avantageux de conſerver l'intérêt de » trente pour cent utile au commerce par tant d'autres endroits ; » donc, &c ».

3°. L'Etat, ſelon *Lin-ouen-hio*, a voulu faciliter les emprunts & les rendre ruineux, afin que ceux qui ſont dans le beſoin fuſſent & plutôt ſecourus & plutôt forcés à ſe délivrer du fardeau de leurs dettes, & que les diſſipateurs fuſſent ruinés plus promptement.

Lin-ouen-hio eſt un moraliſte qui ne ménage rien dans ſes expreſſions & dans ſes portraits ; mais, comme dit fort bien *Pong-ſieou-te*, à ſon occaſion, « Vieux Lettré gronde toujours, » & ſes regrets qui viennent de ſon admiration pour l'anti- » quité qu'il a bien etudiée, valent mieux ſouvent que ce qu'il » dit ſur ſon ſiecle, qu'il ne connoît pas aſſez ». Comme on ſera peut-être curieux de voir ſur quel ton grondent les vieux

disciples de Confucius, nous allons traduire quelques morceaux du préambule de *Lin-ouen-hio* : aussi-bien sera-ce un repos pour l'attention du lecteur fatigué.

« On trouve par-tout des offres de service, dit *Lin-ouen-hio*, & ils s'evanouissent en excuses dès qu'il s'agit de les » réaliser. Autant la langue paroît près du cœur, autant la » main en est eloignée. Le commerce de la parole n'est plus » qu'un commerce de mensonges polis ; les plus stupides sont » eloquens pour faire valoir leur bonne volonté & faire recevoir leurs refus ; ils les adoucissent par tant de promesses » & de sentimens, ils en paroissent si affligés & si tristes, » qu'il faut encore les en remercier. Ce n'est plus que chez » les pauvres qu'on trouve la tendre compassion, la bienfaisance, la générosité & les sentimens d'une vraie cordialité. » La loi qui permet l'intérêt à trente pour cent, a fait pencher pour jamais la balance en faveur de l'antiquité qui n'en » a pas eu besoin, qui n'en a pas soupçonné la possibilité, & » qui en auroit eu horreur, si on la lui avoit proposée ; loi » aussi infamante pour notre siecle que celle qui permet aux » peres de vendre leurs enfans, ou celle qui tolere les théâtres » des idoles & les lieux de débauche. Si notre exemple ne » corrompt pas les générations futures, elles auront horreur » de nous, en nous comparant à nos ancêtres. Nés avec une » ame tendre & sensible, ils regardoient comme une bonne » fortune l'occasion, toujours trop rare à leur gré, de rendre » service ; l'homme, le concitoyen, l'ami, le parent ne disparoissoient pas à leurs yeux sous les ombres du besoin. Quand » l'Etat ne les secouroit pas assez tôt, ils se faisoient une fête » de le prévenir. Les moins fortunés etoient riches pour faire » accepter des dons sous le nom simulé de prêts, & aujourd'hui les emprunts sont devenus un objet de commerce. Le » frere vend à son frere le foible secours qu'il accorde à sa

» miſere, & demande tout l'appareil des contrats pour en » garantir le paiement. Malheureux ! brûlez vos annales, ou » terminez-les à vous. Il ſeroit trop effrayant pour la poſté- » rité d'apprendre que les deſcendans de ceux qui s'appauvriſ- » ſoient pour ſecourir leurs concitoyens, ont abuſé du beſoin » des pauvres pour s'enrichir aux dépens de leur miſere. » O temps ! ô mœurs ! ô ſiecle pervers ! il a fallu les y auto- » riſer par la loi, afin de ne pas priver les pauvres de ce » funeſte ſecours, ou même afin d'empêcher qu'ils n'en abu- » ſaſſent, pour les opprimer & les tyranniſer avec une dureté » inconnue aux barbares du nord (*Lin-ouen-hio* ecrivoit ſous » la dynaſtie précédente ; on ne s'exprimeroit plus de même » aujourd'hui), qui errent ſans mœurs, & ſans loix dans » les deſerts ». Ici notre Auteur compulſe les regiſtres des Tribunaux, & prouve par les monumens les plus déciſifs qu'il ne faut qu'etudier l'hiſtoire du prêt à intérêt, pour voir qu'il a toujours crû d'une génération à l'autre : « parce que les » accroiſſemens de la dureté & de l'uſure ont forcé les Princes » à enchérir les uns ſur les autres dans les taux qu'ils ont fixés ». Il en conclut que le tau de trente pour cent etant le plus fort qu'il y ait jamais eu, la génération préſente ſurpaſſe autant les générations paſſées en dureté de cœur, que celui qui ajoute des bleſſures ſur des bleſſures, des plaies ſur des plaies, ſurpaſſe en cruauté celui qui a fait les premieres. Puis il continue ainſi : « L'humanité & la bienfaiſance, la compaſ- » ſion & la ſenſibilité, la généroſité & le déſintéreſſement » ſont tellement eteints dans les cœurs, qu'à la honte de la » raiſon, du ſavoir & de la vertu, les diſciples de Confucius » s'aviliſſent juſqu'à eriger en principe de politique & d'admi- » niſtration l'art abominable d'immoler le peuple & les pau- » vres au prétendu bien de l'Etat, comme s'ils n'en faiſoient » pas la partie la plus nombreuſe, & que les faire jouir d'une

» douce abondance, ou du moins leur adoucir les miſeres de
» la vie, n'etoit pas le premier & le plus eſſentiel objet du
» grand art de régner; comme ſi la bienfaiſance, les ſecours
» réciproques & le déſintéreſſement n'etoient pas les premiers
» & les plus ſacrés liens de la ſociété; comme ſi la ſoif de l'ar-
» gent & l'âpreté du gain n'avoient pas eté dans tous les
» ſiecles le premier levain de tous les crimes & la ſource inta-
» riſſable des malheurs publics; comme ſi enfin la corruption,
» la baſſeſſe & la dureté de nos mœurs domeſtiques & civiles
» ne couvroient pas d'infamie ces oracles de menſonge & de
» dépravation qu'on prétend accréditer par le vernis d'un
» jargon politique. Inſenſés, accordez-vous avec vous-mêmes.
» Vous gémiſſez faſtueuſement ſur les trahiſons des hommes
» d'Etat, ſur les rapines des gens de guerre, ſur les prévarications
» des magiſtrats, ſur les injuſtices des officiers publics, ſur les
» chicanes des plaideurs, ſur les monopoles des marchands, ſur
» les diviſions des familles, & ſur ce déluge terrible de vols,
» de meurtres, d'empoiſonnemens, d'aſſaſſinats & de parri-
» cides qui ont emouſſé le glaive de la juſtice, fait des lieux
» d'exil de toutes nos Provinces, rapetiſſé toutes les priſons,
» & qui nous environnent par-tout de craintes & de périls.
» Gémiſſez encore plus, malheureux! de ce que la probité,
» la juſtice, l'amitié, la pudeur, l'amour conjugal, & même
» la Piété Filiale vont s'affoibliſſant de jour en jour dans tous
» les cœurs, & s'anéantiſſent au moindre cri de l'intérêt. La
» cupidité nous frappe avec les chaînes dont nous la délivrons.
» Et c'eſt l'intérêt de l'Etat qui lui aſſure la protection des loix?
» O *Tien!* juſte *Tien!* quel intérêt l'Etat peut-il avoir qui
» lui ſoit plus cher & plus ſacré que celui de ſerrer les liens
» de bienfaiſance & de déſintéreſſement qui doivent unir les
» citoyens? Peut-on ignorer qu'il n'appartient qu'à la vertu
» d'aſſurer le bonheur public, & que la cupidité eſt la mere de

» tous les vices? Et cette cupidité, on l'attiſe dans les cœurs,
» on conſacre ſa dureté, on couvre ſa tyrannie de la protec-
» tion des loix. Ce n'eſt plus une honte de refuſer des ſecours
» au malheureux, on eſt autoriſé à lui vendre l'aſſiſtance la
» plus urgente & à abuſer de ſon etat pour le rançonner.
» La miſere d'un ſeul citoyen troubloit autrefois les plaiſirs
» les plus innocens de nos ancêtres, & aujourd'hui, ô honte!
» les calamités publiques deviennent une bonne fortune par les
» emprunts qu'elles occaſionnent & les profits qu'elles aſſurent:
» c'eſt à l'accablement & aux larmes des colons, que les riches
» doivent leurs plaiſirs. Plaiſirs barbares & impies, d'autant
» plus dignes de notre ſiecle, qu'ils outragent plus le *Tien*
» qu'on connoît à peine dans ſon temple » (Il n'y a qu'un temple dédié au *Tien* dans l'Empire, & l'Empereur ſeul peut lui offrir des ſacrifices. Ceux qui y ſuivent Sa Majeſté ſeroient fort embarraſſés pour dire, ſi on le leur demandoit, la croyance de l'Empire ſur le *Tien*.).

Lin-ouen-hio invoque ici l'antiquité, & la fait contraſter avec ſon ſiecle d'une maniere très-frappante pour nos Chinois, qui regardent une ancienne deſcendance, un vieux héritage & une longue poſtérité, comme le comble & le ſupplément des biens de la vie; puis profitant adroitement de ſes avantages, il fait un tableau touchant des douceurs de la vie privée & publique des Anciens: « Qui doubloient la jouiſ-
» ſance de leurs biens, dit-il, par la bienfaiſance & la géné-
» roſité ». Il finit par ces belles paroles: « Les plaiſirs du faſte
» & du luxe ſont les plaiſirs des ſens; les plaiſirs de la bienfai-
» ſance ſont les plaiſirs de l'ame. Comparez la joie de porter
» de beaux habits, à celle d'en avoir donné à un pauvre
» vieillard à qui ils ont conſervé la ſanté; la ſenſation de man-
» ger des mets exquis, à la délicieuſe ſatisfaction d'avoir donné
» du riz à une famille déſolée; le plaiſir d'entendre des voix

» mercénaires, à la touchante conſolation d'eſſuyer des larmes » & d'arrêter les ſoupirs du déſeſpoir, &c. Les gains de l'in- » térêt nous procurent les premiers, la bienfaiſance de nos » ancêtres leur procuroit les autres, &c ».

Le réſultat de toutes ces moralités philoſophiques, c'eſt que la fin & le motif de la loi de l'intérêt eſt d'obliger le ſcorpion à ſe piquer de ſon aiguillon & de tourner ſon venin contre lui-même. « Le Prince, dit notre Auteur, a tellement aſſorti la » loi aux circonſtances malheureuſes où il s'eſt trouvé, qu'il » a donné un frein à l'uſure, facilité les emprunts aux pauvres, » ôté aux riches ce qu'ils cherchent le plus dans les prêts, » & rendu leur ſecours funeſte à ceux qui ne devroient pas » le demander ». Cette concluſion & l'exorde ſont bien diſparates; mais nos Lettrés ont leurs artifices pour ſéduire l'imagination du lecteur, & capter ſa bienveillance. Comme *Linouen-hio* parle trop oratoirement, nous nous bornerons à analyſer quelques-unes de ſes idées.

Il diſtingue d'abord différentes ſortes d'emprunts: les emprunts de néceſſité, les emprunts qui tendent à ſe procurer une plus grande aiſance, les emprunts du commerce & les emprunts de la prodigalité.

« Les Anciens, dit-il, ne connoiſſoient qu'une ſorte de prêt; » celui du beſoin. L'uſure n'en connoît pas qui mérite de la com- » paſſion, & avant la loi de l'intérêt à trente pour cent, elle » pouſſoit la barbarie juſqu'à demander des intérêts exorbitans » aux pauvres; ſous prétexte même que les fonds qu'on leur » confie ſont plus expoſés, à proportion de leur indigence, » elle prélevoit ſouvent l'intérêt qu'elle prêtoit: ou pour peu » qu'on différât de la payer, elle exigeoit un ſecond, un » troiſieme, ou quatrieme intérêt, qui doubloit la dette dès la » premiere année » (Pour bien ſaiſir la vérité de cette horrible accuſation, il faut ſe ſouvenir qu'on paie ici l'intérêt

par mois.). La loi, ſelon notre Auteur, a délivré les pauvres de cette tyrannie. Elle a fixé un intérêt qu'il n'eſt jamais permis d'augmenter dans aucun cas, & ſous quelque prétexte que ce ſoit; elle a proſcrit pour jamais l'intérêt de l'intérêt, & comme elle a décerné des peines corporelles & judiciaires qui ſont infamantes, elle eſt devenue à cet egard un grand frein pour l'uſure.

Un Bourdaloué ne pourroit pas peindre l'uſure avec des couleurs plus odieuſes que notre Lettré. Plus mauvais pere, plus mauvais epoux, plus mauvais parent, & plus mauvais ami encore que mauvais citoyen, l'uſurier, ſelon lui, ne tient à la vie que par l'uſure; car pour l'argent il n'en connoît pas l'uſage. La maiſon de l'uſurier s'ouvre ici devant notre Lettré, il y entre pour examiner tout ce qui s'y paſſe; puis il fait l'hiſtoire de ſes deſirs & de ſes craintes, de ſes plaiſirs & de ſes peines, de ſes projets & de ſes rêves, & il met tant de naïveté, de force & d'impreſſion dans ſes tableaux, qu'on eſt obligé d'avouer que l'uſurier eſt le plus vil & le plus malheureux des hommes; ce qui l'indigne à l'excès, c'eſt que l'uſurier a des ſubterfuges pour eluder la loi & enchérir ſur l'intérêt qu'elle permet; mais il ne s'en prend pas à la loi qui a fait, dit-il, tout ce qu'elle pouvoit. C'eſt aux Mandarins qu'il adreſſe la parole, pour leur démontrer qu'ils ſont les complices de tous les uſuriers qui prévariquent, & qu'ils en ſont tôt ou tard les coupables victimes, &c. Il eſt bien dur d'autoriſer l'intérêt de trente pour cent dans un emprunt que la néceſſité fait faire. Oui, dit notre Auteur, mais la loi qui permet ce gros intérêt à cauſe de la décadence des mœurs, laiſſe aux ames nobles & ſenſibles une ample liberté pour ſuivre la généroſité de leurs ſentimens. Elle autoriſe l'intérêt, mais elle ne le commande pas, & elle ne l'autoriſe que parce qu'il a fallu intéreſſer la cupidité

publique à ſecourir ceux qui ſont dans le beſoin. Combien de gens à qui on ne prêteroit pas ſans l'amorce de l'intérêt, & qui gagnent tout ce qu'ils perdroient ſans la reſſource de l'emprunt. Une famine, une inondation, un incendie, un malheur réduiſent les citoyens les plus economes à emprunter ou à vendre : or, toute vente entraîne des frais qui ſont en pure perte pour le vendeur; il eſt rare qu'on puiſſe retirer le prix de l'acquiſition, & preſque toujours impoſſible de vendre aſſez à temps pour arranger ſes affaires. Outre cela, une vente ne ſubvient au beſoin préſent qu'en prenant ſur l'avenir. Les plus ſages le ſont rarement aſſez pour ne pas dépenſer, ou du moins entamer le ſurplus de la ſomme que leur laiſſe le beſoin qui les a forcés à vendre leur fonds. Sous ce point de vue, les avantages de l'emprunt ſont bien ſupérieurs à la vente, quelque onéreux que les rende l'intérêt que permet la loi. Cet intérêt même tourne d'autant plus à l'avantage de celui qui eſt dans le beſoin, qu'il lui facilite & lui aſſure un plus prompt ſecours. L'appât du profit que garantit la loi eſt ſi vif & ſi préſent, que le créancier regarde l'occaſion de prêter comme une bonne fortune, & va quelquefois juſqu'à ſe mettre à l'etroit lui-même pour en profiter. Un jour de délai etant un jour de perte pour lui, il eſt auſſi empreſſé à donner ſon argent que l'emprunteur à le lui demander. La facilité de l'emprunt, facilité eſſentielle dans l'ordre de la ſociété, eſt une ſuite néceſſaire & immuable du haut intérêt, par la raiſon même qu'elle le rend plus onéreux pour le débiteur. D'ailleurs, plus l'intérêt permis par la loi eſt dur & accablant, plus il faut que la voix du ſang, de l'amitié & de la bienfaiſance ſoit eteinte dans les cœurs des parens, des amis & des concitoyens de celui qui eſt dans le beſoin, s'ils ne lui en epargnent pas la vexation, lorſqu'ils peuvent le faire.

La loi qui rend les emprunts onéreux, doit diminuer le

nombre

nombre des emprunteurs & la durée des dettes. La franchiſe de *Lin-ouen-hio* lui arrache ici des aveux qu'il tourne en reproche contre ſon ſiecle. « La loi de l'intérêt, dit-il, etoit » devenue néceſſaire contre la cupidité, qu'elle favoriſe par une » contradiction qu'il n'appartient qu'à notre ſiecle d'expliquer. » Ce monſtre à qui aucune baſſeſſe ne coûte, ſe revêtoit des » lambeaux de la pauvreté, & alloit attendrir par des men- » ſonges l'amitié, la bienfaiſance & la ſenſibilité trop crédules; » en obtenoit des emprunts dont elle n'avoit pas beſoin, & les » ruinoit par les ſommes qu'elle faiſoit valoir à leurs riſques » dans les ténebres du ſecret. Le frere n'oſoit refuſer ſon frere, » l'ami ſon ami, le citoyen ſon concitoyen; ils ſe mettoient » à l'etroit pour ſoulager un beſoin ſimulé, & devenoient les » victimes de leur bon cœur; car les dettes etant toutes à » l'avantage des débiteurs, des ames capables d'en contracter » de pareilles etoient auſſi hardies à manquer à leurs pro- » meſſes qu'elles l'avoient eté à mentir, &c ». Aujourd'hui un emprunt gratuit eſt devenu un don trop conſidérable pour qu'on oſe le demander; la cupidité s'eſt privée de cette reſſource dans ſes maneges, par la maniere dont elle en a abuſé, & la triſte indigence la paie trop cher pour ne pas différer juſqu'aux plus dures extrêmités d'y avoir recours; dès-lors, le taux de l'intérêt tourne à ſon profit. « *La facilité des emprunts* » *gratuits a plus ruiné de pauvres que l'intérêt à trente pour* » *cent*, diſoit un grand Miniſtre. En effet, outre qu'on differe » tant qu'on peut de ſe charger de ce joug de fer, on ſe hâte » de le ſecouer, on retranche de ſes dépenſes, on les retarde, » on ſe met à l'etroit, on va juſqu'à ſe réſoudre à ſouffrir quelque » temps pour ne pas s'expoſer à être accablé. L'intérêt à trente » pour cent eſt un huiſſier qui preſſe le paiement jour & nuit ». Notre Auteur applique ce raiſonnement aux différens ordres des citoyens, & prouve aſſez bien que la loi de l'intérêt eſt

devenue une loi d'economie pour la multitude, & a remédié à bien des abus. Le débiteur eſt auſſi empreſſé aujourd'hui à acquitter ſes dettes, que le créancier l'etoit autrefois à en preſſer le paiement; de-là, conclut-il, combien de familles ſauvées du naufrage des emprunts, ſi connu avant la loi de l'intérêt? « Indépendamment du grand intérêt des mœurs, de la tran-» quillité publique & du bon ordre, reprend *Lin-ouen-hio*, » l'equité demande que, qui ne travaille pas pour les autres, » ſoit obligé de travailler pour ſoi. L'Etat le plus mal gouverné, » eſt celui où il y a le plus de citoyens *ſolipſes* & iſolés, qui ne » tiennent à la ſociété que par les biens qu'elle leur procure. Le » Prince & les Grands ſont occupés du ſoin du gouverne-» ment; les gens de Guerre ou défendent la patrie, ou veillent » à ſa défenſe; les Magiſtrats gouvernent les peuples; les Lettrés » conſervent la morale & les ſciences; le Cultivateur couvre les » campagnes de moiſſons; le Marchand fait ſon commerce; » l'Artiſan travaille; le Bonze exhorte au bien, & fait beaucoup » en cela. Il n'y a que le citoyen pécunieux qui ſoit oiſif; à la » faveur de l'argent qu'il prête, il moiſſonne ſans ſemer, jouit » des travaux de tous les autres ſans avoir beſoin de rien » faire; ſemblable à la mouſſe & au guy qui ſe nourriſſent du » ſuc de l'arbre auquel ils ſont attachés, & qui ſont verds & » fleuris lorſqu'il ſouffre le plus, il s'engraiſſe des ſueurs des » autres, & les temps de calamités ſont des temps de bonne » fortune pour lui. Or, la loi de l'intérêt a produit le grand bien » de diminuer le nombre de cette eſpece de citoyens para-» ſites: ſi on en excepte la Capitale & quelques grandes villes, » ils ne peuvent plus avoir des revenus aſſurés, comme lorſ-» que la modicité des intérêts leur laiſſoit des débiteurs à choiſir. » On leur emprunte moins, on ſe hâte de les rembourſer, & » leur argent plus expoſé ou oiſif entre leurs mains, les force à » acquérir des fonds. Les marchands même, qui etoient leur

» grande reſſource, ſont les plus preſſés de finir avec eux. » D'ailleurs, outre que la profeſſion de prêter à intérêt eſt » devenue & plus odieuſe & plus vile, par l'augmentation » même de l'intérêt, les profits qu'offre cette augmentation, » ſont & plus caſuels & répartis dans tous les ordres de l'Etat, » &c.

» Si la guerre la plus heureuſe eſt celle qui eſt la plutôt ter- » minée, comme on le dit ordinairement, celle que fait l'in- » térêt du prêt aux prodigues, aux diſſipateurs & aux etourdis, » eſt auſſi heureuſe qu'on puiſſe le ſouhaiter. Elle eſt pouſſée » avec tant de vivacité, qu'ils ne ſauroient tenir long-temps la » campagne. Il ne faut qu'un ou deux ans aujourd'hui pour » ruiner de fond en comble l'héritier d'un Mandarin ou d'un » gros marchand, qui auroit joui autrefois pluſieurs années, & » corrompu toute une ville par la continuité de ſes fêtes & » de ſes débauches ». Notre Auteur finit par prouver que la loi de l'intérêt n'eſt qu'une loi de tolérance, & que c'eſt aller contre le véritable eſprit de cette loi, que d'exiger des intérêts de ceux qui ont eté incendiés, ou que les inondations, les tremblemens de terre, les naufrages, les maladies ont réduits à faire des emprunts; à moins que le prêteur ne ſoit lui-même dans le beſoin. » Les circonſtances, dit-il, où cette loi a eté publiée, les motifs » qui ont déterminé le légiſlateur à la porter, & la fin qu'il s'y » eſt propoſée, la mettent au niveau de toutes les autres, puiſ- » qu'elle tend au bien public, & l'opere comme elles. Mais à » moins de dire que les loix qui permettent à un homme d'en » vendre un autre, à une fille de ſe dévouer à la débauche » publique, à un frere de plaider contre ſon frere, à un mari » de répudier ſa femme légitime, à une veuve de ſe remarier, » à moins de dire que ces loix ont voulu conſacrer les outrages » faits à la nation, à la pudeur, à la Piété Filiale, à la juſtice » & à la fidélité conjugale, il faut convenir que la loi de

» l'intérêt n'eſt, comme elles, qu'une pure loi de tolérance » que la corruption publique a arrachée au légiſlateur, qui » n'a renoncé à arrêter ces déſordres, par des châtimens » publics, que parce qu'ils etoient devenus trop communs, & » leur ſource trop abondante pour la tarir, &c ».

Voilà à-peu-près les principales raiſons qu'ont alléguées nos gens de Lettres, pour répondre aux improbateurs de la loi de l'intérêt de trente pour cent. On pourroit les donner plus développées, parce que d'autres Ecrivains ont traité à fond quelques articles, que les trois que nous avons cités ne font qu'effleurer. Mais, outre que cela nous meneroit trop loin, les Européens n'ont pas beſoin qu'on appuie ſur les conſéquences des principes qu'on leur indique. Paſſons maintenant à la derniere partie de ce Mémoire, qui eſt à tous egards la plus curieuſe & la plus intéreſſante; peut-être même, pourroit-on ajouter, la plus nouvelle & la plus inſtructive pour l'Europe.

III°. *Que fait l'adminiſtration publique pour réuſſir dans les vues qu'elle s'eſt propoſées, en portant l'intérêt à trente pour cent? & eſt-elle ſecondée par les mœurs publiques?*

Quels que ſoient les motifs qui ont déterminé le Prince à porter l'intérêt de l'argent à trente pour cent, quelle que ſoit la fin qu'il s'eſt propoſée, « il ne pouvoit pas ſe diſſimuler, » dit *Tſien-ing-koué*, qu'elle ſeroit un joug de fer pour tous » ceux que des beſoins preſſans obligeroient à faire des em- » prunts, & un fléau pour tout l'Empire, par les coups qu'elle » porteroit à la bienfaiſance, à la compaſſion & à la généro- » ſité, liens les plus utiles de toute ſociété politique & civile ». Mais comme la loi humaine la plus juſte renferme ou occaſionne néceſſairement une infinité d'injuſtices particulieres, & *n'eſt juſte*, dit Kin-tao-ming, *que parce que le conſentement*

public les efface en ce ſens, que chacun renonce à ſes droits particuliers pour aſſurer le bien public qui eſt le premier des biens ; la loi de l'intérêt etoit à cet egard dans le cas où ſont toutes les autres. Comme on a trouvé le moyen de tempérer une infinité de loix par des modifications, par des exceptions, par d'autres loix même, & ſur-tout par la maniere dont le gouvernement en fait l'application particuliere, on ſongea d'abord aux moyens de parer aux inconvéniens de la loi de l'intérêt, en etabliſſant des bureaux d'emprunt pour les citoyens qui ſe trouvent dans le beſoin, par le malheur des circonſtances ou des evénemens. L'Etat etant riche en fonds & pouvant les augmenter à ſon gré, il lui etoit aiſé d'etablir des bureaux dans les villes & dans les campagnes. A en croire pluſieurs Lettrés, c'etoit un moyen ſûr pour ſe rapprocher enfin du gouvernement des premieres dynaſties, & rompre pour jamais la fatale barriere de l'indigence qui ſépare le citoyen du citoyen, & le rend comme etranger dans le ſein de ſa patrie. On alléguoit que dans les premiers temps l'Etat etoit chargé de tous les pauvres, & n'en etoit que plus riche, parce que perſonne n'etant réduit à s'avilir pour aſſurer ſa ſubſiſtance, les riches menoient une vie moins oiſeuſe, & les pauvres une vie moins miſérable. On citoit l'exemple de la dynaſtie des *Han* qui avoit réuſſi ſucceſſivement à rétablir le commerce & l'agriculture, par les avances qu'elle avoit faites aux négocians & aux cultivateurs. On diſoit encore que c'etoit le meilleur moyen de rendre utiles & profitables les ſommes annuelles que l'Etat dépenſoit en aumônes, en graces & en récompenſes. Quant à l'adminiſtration des bureaux d'emprunt & à la maniere dont ils devoient être diſtribués & fournis de fonds, les ſentimens etoient fort partagés. Les uns vouloient que les bureaux d'emprunt fuſſent les mêmes que les bureaux de recette, & qu'on ſuivît les mêmes répartitions

& proportions pour les fonds qu'on leur aſſigneroit. D'autres prétendoient que l'adminiſtration des emprunts etant une adminiſtration de grace & de bienfaiſance, il falloit la confier par diſtricts à ceux des riches citoyens qui réuniroient les ſuffrages de la multitude par leur probité. Un choix ſi honorable deviendroit une diſtinction & une récompenſe qui aſſureroit leur zele & leur application dans un emploi egalement pénible & délicat. Quelques-uns etoient d'avis que pour marcher encore de plus près ſur les traces de la ſage antiquité, on prendroit dans chaque endroit une note de ceux qui ſeroient dans le beſoin, pour que les grands Officiers de la Province déterminaſſent la juſte répartition des prêts. Cette diverſité d'avis venoit de la difficulté que tout le monde voyoit d'aſſurer la juſte diſtribution des emprunts & d'en procurer le rembourſement, à cauſe de l'embarras de fixer des regles dans une adminiſtration où tout eſt caſuel & illimité, & plus encore d'empêcher les prévarications dans le détail. Le miniſtere reçut tous les plans & les ſyſtêmes qu'on lui offrit, les examina avec ſoin, & fit echouer tout ce qu'on lui propoſa pour les bureaux d'emprunt, qu'il n'avoit jamais goûtés. Cependant, comme la loi de l'intérêt de trente pour cent alloit devenir evidemment funeſte, par la diminution des ſecours que les pauvres & les riches trouvoient dans les emprunts, on ſongea efficacement à faire enſorte que les riches, les prodigues, les diſſipateurs & les marchands fuſſent les ſeuls dans le cas de faire des emprunts conſidérables. Voici ce qu'on a imaginé en différens temps & ce qui ſe fait aujourd'hui dans tout l'Empire. Anciens uſages, loix, adminiſtration publique, mœurs publiques, &c. tout a eté combiné par le miniſtere; il a tiré parti de tout pour la fin qu'il ſe propoſoit.

Les emprunts des hommes en place & des Magiſtrats, etant evidemment ceux qui ſeroient plus funeſtes à la choſe publi-

que, parce qu'ils expoſent leur probité; c'eſt auſſi ceux qu'on a pris plus à tâche, ſinon d'empêcher totalement, du moins de diminuer de maniere à les rendre fort rares pour ceux qui ſe conduiſent bien.

1°. L'Etat paie ſix mois d'avance à tous les Mandarins de robe & d'epée, ſur les appointemens de leur charge; & dans les temps de calamités, ces avances vont quelquefois à deux & même trois années.

2°. Il ajoute des prêts aux avances pour ceux qui ſont nommés à des emplois diſpendieux ou eloignés de leur ſéjour.

3°. Il fait défrayer ſur la route ceux que la Cour envoie en commiſſion, quoique leurs appointemens courent à l'ordinaire; ainſi que les Mandarins qui vont d'un endroit à l'autre dans leur diſtrict, pour les affaires dont ils ſont chargés.

4°. Il loge tous ceux qui ont Tribunal, & a tellement déterminé leurs habits, ſoit ordinaires, ſoit du petit cérémonial, ſoit du grand; fixé les différences qui diſtinguent les grades, borné les jours & les circonſtances où ils doivent les porter, que leur vanité ne peut pas entamer leur economie ſur cet article, non plus que ſur tout ce qui fait la repréſentation, comme le nombre des domeſtiques, le train, les feſtins, &c.

5°. Il leur permet d'accepter en préſent, de leurs inférieurs, des choſes uſuelles; & cette etiquette, qui n'eſt ni à charge au public, ni dangereuſe pour leur probité, eſt un ſecours aſſorti à leur rang.

6°. Il y a des gratifications en argent pour ceux qui ſe diſtinguent par leur intégrité, ou leur zele pour le bien public, & les ſervices accélerent les promotions.

7°. A la mort de leur pere, de leur mere, de leur epouſe, il leur aſſigne, ſelon leur grade, une certaine ſomme pour les dépenſes funéraires.

8°. Les Mandarins des finances ont des appointemens plus conſidérables, & les autres ont un bénéfice ſur le titre & la balance, dans tous les paiemens dont ils ſont chargés; bénéfice qui ſuit les grades & les embraſſe tous. Voilà, pour le remarquer en paſſant, à quoi ſert la ſupériorité du titre de l'argent du tréſor, & de ſa balance.

9°. Comme tous les Mandarins du peuple, ou qui ſont à la tête d'un Tribunal, ont entre les mains le tréſor de réſerve, quoique la loi leur défende d'y toucher, on ferme les yeux ſur les emprunts paſſagers, avec d'autant plus de facilité que l'Etat ne riſque jamais rien.

10°. Tous les Mandarins de tous les ordres ſont reçus à emprunter juridiquement ſur le tréſor public des ſommes proportionnées à leur grade. Cet emprunt porte intérêt, il eſt vrai; mais tantôt pour une raiſon, tantôt pour l'autre, Sa Majeſté en fait grace preſque toujours.

Les ſoins du gouvernement pour les gens de Guerre ſont admirables: 1°. ceux des frontieres, du milieu des campagnes, des gorges des montagnes, des grandes villes & de la capitale, ſoit Officiers, ſoit ſoldats, ont la moitié de leur ſolde en grain; 2°. on leur donne ſix mois d'avance, quand ils vont à la guerre, & tout le temps qu'elle dure, ils ont deux ſoldes, une qui leur eſt payée & l'autre qui eſt donnée à leur famille; 3°. dans les temps de miſere ou de calamité, la caiſſe militaire leur fait des prêts en grain & en argent, ſelon leurs grades & les circonſtances, & ces prêts auxquels on donne le nom d'avances, ſont très-ſouvent de pures gratifications, parce qu'on leur en fait grace pour la moindre raiſon qu'on peut en alléguer à l'Empereur; 4°. on tient des rôles exacts de ceux qui périſſent à la guerre; & ſelon qu'ils ſont morts dans la mêlée, de leurs bleſſures, ou de maladies, on aſſigne une certaine ſomme pour leurs funérailles, & des

penſions

penſions pour leurs veuves & leurs enfans; 5°. les ſoldats Tartares & Mongoults, qui ſont les troupes de prédilection, comme on l'imagine aiſément, trouvent dans le gouvernement toute la prévoyance & la généroſité d'une bonne mere. Outre qu'ils ſont mieux partagés que les Chinois, dans tout ce que nous venons de dire, leurs enfans qui naiſſent tous ſoldats, ont la demi-ſolde fort jeunes, reçoivent une certaine ſomme pour les frais de leur mariage, & ſont aidés pareillement pour les frais funéraires de leurs peres, grands-peres & biſaïeuls. Il leur eſt défendu, à la vérité, d'emprunter, & les dettes qu'ils contractent ſont déclarées nulles; mais leur fidélité à y faire honneur, a rendu cette précaution inutile. Auſſi a-t-on pris le parti d'economiſer pour eux, & de leur réſerver une partie de leur ſolde pour la fin de l'année, qui eſt le temps des grandes dépenſes. 6°. La caiſſe militaire eſt ouverte en tout temps aux Officiers & aux ſoldats. On prête à intérêt, non pas tout ce qu'ils demandent, mais ce qui convient aux circonſtances où ils ſe trouvent, & proportionnément à leur grade. Leur ſolde répond de la dette, & on en retranche quelque choſe par mois juſqu'à l'entier paiement; mais la dette des peres ne paſſe point, par leur mort, ſur la tête des enfans, & il y a une infinité de raiſons pour faire grace de l'intérêt, & même du capital.

Le gouvernement entre à merveille dans les grandes idées de la haute philoſophie que profeſſent les Lettrés; il les aide au mieux à pratiquer leurs maximes. Si on en excepte les maîtres dont il fournit les ecoles, & ce qu'il donne à ceux qui vont à la capitale de leur Province, ou qui viennent à Pé-king pour entrer dans la carriere des grands examens, il ne fait qu'applaudir aux talens, & couronner les ſuccès des gens de lettres. A moins qu'ils ne ſoient arrivés au

Doctorat, qui leur ouvre le College Impérial & le chemin des emplois littéraires & civils, ils ſont preſque réduits à quelques diſtinctions, & aux reſſources de leur eſprit.

On a vu plus haut à quoi ſe réduiſent ici les impôts; quoiqu'ils ſoient modiques, la maniere dont on les exige ou dont on doit les exiger, en adoucit beaucoup le fardeau. Si un colon n'eſt pas en argent pour payer ſon *Tſien-leang*, ou taille, à l'echéance, le bureau de ſon diſtrict, fait les avances pour lui, ſur la garantie de ſa terre, & l'intérêt court de ce jour-là, & finit au paiement, qui dépend de lui. Mais, comme il ne ſe paſſe guere dix ans qu'il n'y ait des graces & des remiſes, le bienfait du Prince l'aide à s'acquitter, & paie au moins ſon intérêt. Les prêts des greniers publics ſont encore plus utiles, parce qu'ils empêchent que les mauvaiſes années ne nuiſent à l'agriculture & n'en occaſionnent d'autres. Chaque diſtrict a une certaine ſomme aſſignée pour les vieillards, les veuves, les orphelins & les malades; & quand elle eſt diſtribuée par un Mandarin integre, les plus pauvres ont le néceſſaire. Dans les calamités générales, comme ſéchereſſes, inondations, grêles, l'Etat fait des avances, des prêts, des graces, des dons extraordinaires, ſelon la grandeur du mal, & tout le peuple ſeroit heureux, ſi les vues de l'adminiſtration publique etoient remplies. Sa bienfaiſance s'etend alors aux pauvres des villes, & ſon empreſſement à procurer des grains & d'autres ſecours, s'etend à tous les ordres des citoyens.

Qu'on ne nous accuſe pas, au reſte, de nous laiſſer aveugler par l'amour de la patrie. Nous n'avançons rien que nous ne ſoyons en etat de prouver, & que les gens de lettres ne puiſſent trouver dans nos loix, dans le directoire des Mandarins & dans les gazettes. Bien loin de vouloir en impoſer, nous ſommes les premiers à dire qu'il ne faut pas

plus juger de l'etat où ſont les choſes dans notre Chine, par les principes de ſon gouvernement, que des mœurs de l'Europe par l'Evangile. Encore faut-il dire qu'on trouveroit que les mœurs des peuples en France, en Eſpagne, en Italie, & dans les autres pays catholiques, ſont plus près de l'Evangile, que l'adminiſtration publique ne l'eſt des principes de notre gouvernement & de nos loix. Auſſi n'avons-nous jamais cru ſans de grandes reſtrictions tout ce qu'on a dit ſur Lacédémone, Athenes, Rome, & tous les peuples de l'Aſie Occidentale. « Ce que j'ai vu etant ſimple citoyen, diſoit un grand Empe- » reur à ſes Miniſtres, me ſauve des fables que je lis & des » menſonges que j'entends ». Qui nous blâmera de dire que ce que nous voyons tous les jours dans nos campagnes & dans nos villes, en faiſant nos miſſions, nous explique comment il faut entendre ce qu'on trouve dans les livres ? Les idées de nos ſages echouent dans la pratique, & ſont plus utiles par les maux qu'elles empêchent que par le bien qu'elles font. La loi commande le mieux pour obtenir le néceſſaire.

Venons maintenant à nos uſages & à nos coutumes, & voyons comment la politique des Empereurs en a tiré parti, pour modifier la loi de l'intérêt de trente pour cent.

Les mariages, les funérailles, & certaines invitations ſolemnelles ſont dans toute la Chine les grandes occaſions de dépenſe pour tous les etats. Il n'eſt pas douteux que la vanité & le faſte ne la pouſſent trop loin, malgré tout ce qu'ont fait les loix ſomptuaires pour l'empêcher. Cependant comme cette dépenſe tient, au moins par le préjugé général, à la Piété Filiale qui eſt le grand reſſort du gouvernement & le point d'appui de l'autorité, la police ſe contente de défendre tout ce qui dérogeroit aux diſtinctions qui ſéparent les gens en place & les lettrés, ſoit les uns des autres, ſoit du peuple. Il eſt evident

que vu la modicité des biens & des revenus, ſuite néceſſaire de la population, des loix & du gouvernement, il eſt évident, dis-je, que ces fêtes ruineroient les familles, ſi elles portoient ſeules tout le faix des dépenſes multipliées qu'elles occaſionnent; car il faudroit néceſſairement recourir aux emprunts, que la loi de l'intérêt a rendu ſi ruineux. L'Etat donne le ton à cet egard à tout l'Empire, en aidant les hommes publics, comme nous le diſions plus haut, à faire ces ſortes de dépenſes. Les parens & les amis, à ſon exemple, aident ceux qui ſont dans ce cas, en ſe cotiſant ſelon leurs facultés, pour leur donner chacun une certaine ſomme dont ils tiennent regiſtre, & qu'ils doivent rendre en pareille occaſion. Cette ſomme qu'on nomme *Fen-tſée*, eſt un prêt ſans intérêt dont le paiement ne greve pas, parce qu'il ſe fait en détail & qu'il entre néceſſairement dans les dépenſes ordinaires de toutes les familles. Quant aux invitations ordinaires d'amitié, de politeſſe, de convenance ou de rencontre, il n'eſt pas plus queſtion d'argent qu'en France, & les plus pauvres parmi nous ignorent encore l'uſage d'inviter à la porte, & avec des formules qu'il faut entendre dans un ſens tout contraire de celui qu'elles préſentent. Nos Chinois ſont plus généreux à cet egard que ne le permet leur fortune; un laboureur même penſe en ſeigneur François. Fallût-il vendre ou engager les habits de ſa femme, il régalera, ſelon ſon etat, un ami qui vient le voir; faire quelque choſe de plus encore, n'eſt pas extraordinaire.

Une bonne fortune en attire une autre, dit notre proverbe; cela eſt vrai dans nos mœurs, d'une maniere qui nous eſt particuliere. Quand un jeune Lettré parvient au grade de Maître-ès-Arts, de Bachelier ou de Docteur; quand un Docteur eſt promu au Mandarinat, ou un Mandarin elevé à un emploi plus conſidérable, &c. tous les parens & amis accourent à l'envi

pour le féliciter & lui témoigner leur joie, en lui offrant des préſens aſſortis à leur fortune & à la circonſtance. On donne au Lettré des choſes à l'uſage du lettré; au Mandarin, des habits de cérémonie, des eſclaves, des meubles précieux. Chaque préſent eſt peu de choſe, ſi l'on veut, mais leur enſemble devient un objet, & l'on eſt diſpenſé de recourir au triſte expédient des emprunts. Il eſt inutile d'obſerver que ces ſortes de préſens augmentent à proportion que les parens & amis ſont plus riches, ou qu'on eſt ſoi-même dans une ſphere plus elévée; mais il eſt bon de remarquer que ces préſens ſont encore des emprunts ſimulés, & qu'il faut rendre en pareille occaſion ce qu'on a reçu. On pourroit les appeller des dettes d'honneur qui paſſent avant tout.

Par la raiſon même que les emprunts ſont un fardeau qui ecraſe à la longue; la Piété Filiale, qui reſſerre ici tous les liens du ſang & en augmente de beaucoup les devoirs, fait une obligation d'honneur aux proches parens de s'entr'aider réciproquement. Il ne peut pas être queſtion d'intérêt entr'eux pour les emprunts de beſoin; les freres, les couſins-germains ſe doivent ce ſecours, & il ſeroit honteux que celui qui eſt dans l'indigence s'adreſſât à un autre, lorſqu'ils peuvent l'aider. Le ton des mœurs publiques eſt ſi décidé à cet egard, que quand un Mandarin ſe trouve chargé d'arrérages envers le tréſor public, ſon frere, ſon proche parent ſe doivent à eux-mêmes de répondre pour lui, & de céder pour cela une partie de leurs appointemens. Ajoutons, que quand les proches parens d'un Mandarin ſont pauvres, ce qui eſt très-commun & une ſuite néceſſaire de l'elévation au Mandarinat, par les grades littéraires, il doit les aider & leur faire du bien ſelon ſes facultés, ſous peine de ſe flétrir aux yeux du public & de paſſer pour un homme mal né. Les Annales de l'Empire rapportent avec complaiſance ce qu'ont fait les plus grands hommes de toutes les dynaſties, &

elles leur ont fait un mérite d'avoir eu la généroſité d'economiſer juſqu'à l'epargne, pour etendre les reſſources de leur ſenſibilité, & faire jouir leurs familles de leur elévation ſans intéreſſer leur probité. Ceux qui ſe négligent ſur cet article capital, ſont regardés ici comme en Europe les riches bénéficiers qui ne font pas l'aumône. L'adulation même ne peut pas cacher une tache ſi infamante. La raiſon en eſt ſimple ; outre le grand intérêt de la Piété Filiale, que le gouvernement a fort à cœur, il doit favoriſer ouvertement tout ce qui tend à faciliter les etudes, & ſecrettement ce qui tend à egaliſer les fortunes. Les familles, d'un autre côté, riſquent de longues dépenſes pour pouſſer les etudes des jeunes gens qui ont du talent. Tout le monde eſt intéreſſé à faire une obligation ſérieuſe à ceux qui parviennent, d'aider généreuſement ceux qui ſe ſont gênés pour les conduire à l'entrée du chemin de la fortune. Nos mœurs, à cet egard, ſont très-conſéquentes : en impoſant à ceux qui parviennent le devoir rigoureux d'aider leurs parens, elles les reſtraignent à ce qui ne peut ſe refuſer, & les modifient d'après leur etat & fortune dans leſquels il faut les laiſſer. Les préjugés même connivent à cet arrangement, de maniere qu'un Gouverneur de Province & un Magiſtrat n'ont jamais à rougir d'avoir un frere, un couſin-germain eclipſés dans la foule des cultivateurs de leur Province. Un laboureur vient voir ſon parent Mandarin, en habit de village, eſt reçu dans ſon palais comme tel, mange avec lui, eſt à la premiere place, ſans que ni l'un ni l'autre aient à rougir & que perſonne en ſoit etonné.

Le dernier Empereur diſoit dans une de ſes inſtructions au peuple : « c'eſt l'ancien proverbe ; trois paires de bœufs ne tirent » qu'avec peine, des Tribunaux, une feuille de papier que le vent » y a porté ; & il dit vrai, à cauſe des formalités, des diſcuſſions » & des longueurs que demande la juſtice, & qu'augmentent la » chicane & la mauvaiſe foi. Combien donc n'eſt-il pas horrible

» de voir des parens outrager la nature, juſqu'à s'expoſer à » avoir des procès, pour de miſérables diviſions d'intérêt qui les » flétriſſent aux yeux des gens de bien »? On ne ſauroit croire combien notre gouvernement dirige les mœurs publiques vers l'ancien uſage de terminer dans les familles toutes les querelles & procès. L'Empereur lui-même termine ainſi à l'amiable toutes les affaires qui ſurviennent entre les Princes du Sang, & ſes courtiſans lui font leur cour en evitant toute ſorte de procès. Il arrive de-là que tout procès eſt odieux, & flétriſſant pour celui qui l'intente, à moins qu'il ne ſoit trop lézé. Les accuſations pour dettes ſont infiniment plus odieuſes. Le ton général des mœurs a tellement ſubjugué la cupidité, que ces ſortes d'affaires ſont très-rares, ſur-tout ſi l'on fait attention à la prodigieuſe population des villes & des campagnes. Dès qu'il s'agit de dettes, les parens & les amis des parties ne manquent pas d'offrir leur médiation, & l'on s'accommode. Les créanciers les plus tenaces ne peuvent guere ſe diſpenſer de ſe relâcher de leurs droits. Nos Miſſionnaires ont eté etonnés mille fois de voir avec quelle facilité on ſe déſiſtoit ici d'une dette. A enviſager l'intérêt de trente pour cent de ce côté-là, dans les emprunts de beſoin, il n'eſt pas trop fort, parce qu'il eſt rare qu'on en retire plus que ne portoit l'ancien taux. Quand ces emprunts ſont entre parens & amis, l'intérêt payé tient lieu pour l'ordinaire du capital dont on ne manque guere de faire grace, à moins que le débiteur ne ſoit dans l'opulence & le créancier dans le beſoin. Voici qui eſt particulier à notre Chine: ſi le petit-fils d'un créancier eſt dans le beſoin ou à l'etroit, & que le petit-fils du débiteur ſoit dans l'opulence, le premier revient ordinairement ſur la dette antique dont ſon grand-pere a fait grace, & l'autre doit y faire honneur, ſous peine de ſe déshonorer. Les créanciers, au reſte, ne font pas un grand ſacrifice, en ſe relâchant ſur des dettes d'argent prêté à intérêt. Quoique la loi ſoit très-claire & très-

formelle, & toute à ſon avantage, le Mandarin, qui en eſt l'interprete, l'explique ſelon la poſition réelle où ſe trouve le débiteur. S'il n'y a pas de mauvaiſe foi de ſa part, & qu'il ſoit véritablement trop à l'etroit pour payer, le Mandarin commence par lui accorder des délais, & ne l'oblige à vendre ſes fonds pour l'acquitter que lorſque le créancier eſt auſſi à l'etroit que lui; nos mœurs ne ſouffrent pas qu'on ruine un citoyen pour augmenter l'opulence d'un autre. Quant aux dettes de ménage, telles que peuvent en contracter les gens du peuple, la police tolere que les créanciers viennent crier à la porte de leurs débiteurs, ſur-tout à la fin de l'année. La honte qui eſt attachée à cette eſpece d'avanie, fait que les plus pauvres n'oſent s'y expoſer, & font l'impoſſible pour l'eviter.

Les Empereurs de la dynaſtie des *Han* firent des loix ſomptuaires qui ont paſſé peu-à-peu dans les mœurs, & qui epargnent bien des dettes, en empêchant les dépenſes de luxe & de fantaiſie. Il faut être Mandarin pour porter des habits brochés d'or, & les Mandarins eux-mêmes ne peuvent en porter que de conformes à leur grade, & à certains jours marqués. Un bourgeois, un négociant ſeroient riches à millions, que leurs habits ne pourroient pas avoir un fil d'or, &c. Nous laiſſons aux ſages à examiner combien cette etiquette politique eſt utile à l'Etat: elle regarde pareillement les femmes, & délivre leurs maris des coûteuſes chimeres de leur vanité. Le grade des maris décide de leurs habits, & les fixe à leur place, ſoit vis-à-vis des femmes de Mandarins, ſoit vis-à-vis de celles dont les maris n'ont ni charges, ni titres. Elles ne peuvent pas ſe meſurer avec leurs ſupérieures, elles ſont au niveau de leurs egales, & elles n'ont beſoin de rien pour eclipſer leurs inférieures.

Il y a dans toute la Chine des *Hoei* ou ſociétés, dont le but principal eſt d'eviter le fardeau des dettes fixes & qui portent intérêt. Vingt, trente perſonnes, ou même davantage, conviennent

viennent entr'elles d'une certaine ſomme que chacun donnera le premier jour de chaque mois; la totalité des ſommes ſe tire au ſort. On continue ainſi juſqu'à ce que chacun ait eu le lot. Comme les derniers ſeroient trop mal partagés, & auroient fait inutilement toutes les avances, le lot augmente, à chaque fois, d'un petit intérêt que paient ceux qui l'ont eu les premiers. L'avantage de ces ſociétés conſiſte à procurer tout d'un coup une ſomme conſidérable qu'on ne paie qu'en détail. Comme ces ſortes de ſociétés ſont des ſociétés privées, ſur leſquelles les loix n'ont rien dit, les conditions en varient au gré de ceux qui les font. Les ſeules qui ſoient communes, ſont, 1°. que celui qui ouvre la loterie & répond de tous les lots, a toujours le premier; 2°. que quiconque manque une fois à porter ſa cotte-part, perd toutes ſes avances au profit du chef de la loterie qui doit répondre pour lui. On lui paie l'intérêt à trente pour cent, de ſes avances. Mais cela n'arrive preſque jamais, parce que ces ſociétés etant fondées ſur l'honneur & l'amitié, il ſeroit déshonorant d'en violer les conditions. Quand quelqu'un ſe trouve preſſé d'argent pour quelque cauſe extraordinaire, il obtient aiſément qu'on lui cede le lot, & s'il ne peut plus continuer, il cede lui-même ſes avances à un autre qui répond pour lui.

Le beſoin des emprunts a fait imaginer ici une maniere d'en faire, qui eſt egalement avantageuſe à celui qui emprunte & à celui qui prête; mais elle ne peut avoir lieu que pour les riches qui ont des biens-fonds. Comme l'argent placé en fonds de terre, ou en maiſons, ne rapporte guere que neuf, neuf & demi, dix pour cent, ceux qui ont des fonds gagnent beaucoup à les vendre, plutôt que de recourir au triſte expédient des emprunts à intérêt. Mais, comme auſſi les biens-fonds bien choiſis & d'un bon rapport ſont une reſſource ſolide, on perd plus qu'on ne gagne à les vendre, pour eviter les emprunts. On a imaginé une ſorte d'engagement légal qui concilie tout; un exemple

dira mieux la choſe que tous les détails où nous pourrions entrer. Suppoſons qu'un particulier qui a beſoin de ſix mille onces d'argent a une terre, qui en vaut ſix mille huit cens; il donne le contrat de ſa terre, pour gage de l'emprunt, à celui qui lui donne ſix mille quatre ou cinq cens *Taëls*, avec un reçu de cet argent ſur le dos du contrat. Dès ce moment, le créancier jouit de la terre; ſi les années ſont bonnes, tant mieux pour lui, ſi elles ſont mauvaiſes, il n'a droit à aucun dédommagement. Les réparations extraordinaires ne ſont pas ſur ſon compte, à moins d'une convention expreſſe qui n'a preſque jamais lieu; mais ſi la terre venoit à être dégradée par une inondation, ou par quelqu'autre accident extraordinaire, toute la perte eſt pour lui, en ce ſens qu'il dépend du débiteur de la lui laiſſer pour toujours. Cet engagement qu'on nomme *tien* en Chinois, eſt ordinairement fixé à un certain nombre d'années, après leſquelles, il eſt libre au débiteur de retirer ſon fonds, en rendant l'argent qu'on lui a prêté. S'il differe plus long-temps qu'on n'etoit convenu, comme le délai n'eſt point à charge à l'engagiſte, il ne peut pas être forcé à le faire, & il lui eſt libre de différer tant qu'il veut. Celui qui a engagé ne peut pas vendre, mais il cede ſon engagement à un autre qui entre dans tous ſes droits. L'engagiſte gagne à cette eſpece de contrat, parce que ſon argent lui rapporte plus qu'il ne feroit en l'employant à un achat, & qu'il arrive ſouvent que l'engageur n'etant pas en etat de rendre l'argent qu'il lui a prêté, ſa terre lui reſte, quoiqu'il l'ait moins payée qu'elle ne vaut. L'engageur gagne auſſi de ſon côté, parce que ce qu'il perd ſur la valeur de ſa terre dans l'engagement, lui conſerve le droit de la retirer & d'acquérir un bien-fonds qui vaut plus que l'argent qu'il donnera, & cela ſans aucun faux frais. On revient après cent ans ſur un engagement de pere en fils. Quand une famille a perdu toute eſpérance de rachat, ou elle s'accommode avec l'engagiſte, ou après être convenu

du prix d'une vente entiere à une autre, elle rend le prix de l'engagement & garde le ſurplus. Notre Juriſprudence ne chicane point ſur tout cela, pour ménager la reſſource des engagemens aux riches qui ſe trouvent dérangés dans leurs affaires, & pour empêcher qu'ils ne ruinent leurs créanciers par des emprunts de mauvaiſe foi.

Les familles les plus à leur aiſe ne ſont pas toujours aſſez en avances pour faire face à de petites dépenſes ſubites ou extraordinaires, qui demandent qu'on ſoit en argent; d'un autre côté, fatiguer ſes parens, importuner ſes amis pour de petites ſommes, c'eſt une reſſource trop pénible & trop humiliante pour les perſonnes qui penſent délicatement. Mais auſſi, emprunter une ſomme conſidérable avec de gros intérêts, c'eſt ſe mettre dans le cas de la dépenſer & ſe charger d'un fardeau qui accable à la fin. Le beſoin commun a fait trouver une reſſource commune, je veux dire, les bureaux nommés *Tang-pou*, ou d'*emprunt ſur gage*, à un intérêt aſſez modique, au moins par comparaiſon, puiſqu'il n'eſt que d'un & demi ou deux pour cent par mois. La grande commodité de cette ſorte d'emprunt, c'eſt qu'il ſe fait dans le moment, & n'eſt précédé d'aucun préliminaire; outre cela, on eſt maître de ſon ſecret. Les bureaux d'emprunts ſur gage, ou *Tang-pou*, ſont des bureaux publics munis du ſceau de l'autorité publique; il y en a dans toutes les villes de l'Empire, & même dans les gros bourgs. Leurs fonds ſont proportionnés au local, & ordinairement conſidérables, ainſi que le demande la fin de leur inſtitution, qui eſt de prêter de l'argent ſur le champ à quiconque porte un gage. Voici une courte notice de la police de ces bureaux. 1°. Tout particulier eſt reçu à porter au *Tang-pou* ce qu'il veut engager; s'il dit ſon nom, on l'ecrit; s'il veut le cacher, on ne le lui demande pas. Si on a quelque ſoupçon, on prend le ſignalement de ſa perſonne, pour être en etat de répondre à la Police au beſoin. On

va même jusqu'à le faire suivre & epier, lorsqu'on a reçu des gages trop précieux pour la qualité apparente des personnes. Du reste, quoi qu'il arrive, le bureau ne perd rien, à moins que la connivence ne soit prouvée. C'est un inconvénient, mais il y en a en tout. Hors le cas d'une interrogation juridique & légale, le secret est inviolable dans les bureaux d'emprunt : la fidélité à le garder, décide de leur vogue & de leur crédit. 2°. Le Commis du bureau apprécie le gage qu'on lui présente ; le gage taxé, il prête à l'engagiste la somme qu'il demande. Ce qui reste de surplus, répond de l'intérêt que doit percevoir le bureau. Ainsi, qu'on demande à emprunter quatre-vingts onces d'argent sur un habit de zibeline qui en a eté estimé cent, l'engagiste a droit de le retirer tout le temps que les vingt onces de surplus suffisent pour l'intérêt courant ; s'il ne prend que cinquante onces, ce qui dépend absolument de lui, il ne paie que l'intérêt de cinquante onces, & a encore plus de temps pour retirer son gage. 3°. Le Commis du bureau donne à l'engagiste un billet dont il tient regiſtre, & où il marque ce qu'il a reçu en gage, ce qu'il a donné en argent, & quel est l'intérêt du prêt. Quiconque porte ce billet avec l'argent du rachat, c'est-à-dire, l'argent qu'a prêté le bureau & celui de l'intérêt, reçoit sur le champ le gage donné ; le billet rendu tient lieu de reçu du bureau. Nous avons dit quiconque porte le billet & l'argent, parce que c'est l'avantage du bureau & de ceux qui y portent des gages. Il seroit trop dur d'exiger que le bureau fît des recherches sur ceux qui s'adressent à lui, & qui le plus souvent ne veulent pas être connus ; eux-mêmes cédant quelquefois leur billet à un parent ou à un ami, parce qu'il y a toujours à gagner sur la taxe du bureau qui apprécie au plus bas pour l'ordinaire, n'apprécie presque jamais la façon, & a toujours egard au temps que le gage lui restera entre les mains. 4°. Tout gage est numéroté, quand il entre dans le bureau qui en répond.

Il doit le rendre comme il l'a reçu ; par cette raiſon, les choſes qui demandent des ſoins & peuvent ſe détériorer, s'engagent pour moins que ne porte leur valeur, & on exige un plus gros intérêt. Celles au contraire qui ont peu de valeur, ou ne demandent aucune précaution, comme les bijoux, les joyaux, l'argenterie, s'engagent pour un plus grand prix & paient un très-petit intérêt. 5°. Quand le temps marqué dans le billet d'engagement eſt expiré, ne fût-ce que d'un jour, le gage appartient au bureau ; il le vend ou le garde, ainſi qu'il l'entend. 6°. Comme bien des gens ont recours au bureau d'emprunt uniquement pour mettre des choſes précieuſes en ſûreté, & s'aſſurer par exemple que leurs habits & pelleteries ſeront bien conſervés pendant leur abſence, cela devenoit ruineux pour les bureaux, à qui on n'empruntoit qu'une petite ſomme d'argent ſur pluſieurs caiſſes d'effets qu'on remettoit. Pour remédier à cet inconvénient, les bureaux ne reçoivent point un gage qui demande des ſoins, à moins qu'on n'emprunte un tiers de ſa valeur ; encore ces ſortes de gages leur ſont-ils à charge, ſur-tout en matiere de pelleteries précieuſes.

Les avantages des *Tang-pou* ſont ſi réels, ſi continuels & ſi généraux, qu'ils ſe ſont très-multipliés dans la capitale & dans les Provinces. Les uns ſont très-conſidérables, & ont de grands fonds ; d'autres le ſont moins, & le bien public le demande. Un grand bureau dédaigneroit de recevoir les petits gages des artiſans & du peuple. Malgré leur nombre, ils ſe ſoutiennent tous, pourvu que les Adminiſtrateurs agiſſent de bonne foi, & veillent à ce que leurs Commis gardent inviolablement le ſecret ſur ce qui entre dans le bureau, & ſur les perſonnes qui y portent des gages. Quoiqu'il n'y ait aucune honte dans nos mœurs à avoir recours au *Tang-pou*, & que bien des gens avouent, comme en France les courtiſans & les militaires, qu'ils n'ont pas le ſol, les plus ſages n'aiment pas qu'on ſache leur ſecret, & il

en eſt beaucoup qui ſeroient expoſés à des chagrins, ſi on le diſoit. L'avantage réel des *Tang-pou*, c'eſt qu'on a de l'argent dans la minute à un médiocre intérêt, qu'on ne paie que le temps qu'on veut, & qu'on eſt forcé, par la perte qu'on feroit, à ne pas payer long-temps. Bien plus, il eſt reçu dans nos mœurs d'emprunter des choſes précieuſes à un parent ou à un ami, pour les porter dans ces bureaux. C'eſt un moyen d'empêcher qu'on ne refuſe l'emprunt, & de s'obliger en honneur à le rendre inceſſamment. Si un accident extraordinaire & imprévu empêchoit qu'on ne pût retirer à temps le gage prêté; on doit en avertir celui à qui il appartient, pour qu'il le faſſe, & cette dette eſt une dette privilégiée qui paſſe avant tout. On doit ſe hâter d'y faire honneur, ſous peine de paſſer pour un mal-honnête-homme. Les emprunts qu'on fait au *Tang-pou* ſont ſi utiles, à certains egards, qu'un pere, un mari, diſent à leur fils, à leurs epouſes d'y mettre quelques-uns de leurs joyaux; c'eſt une maniere honnête de refuſer de leur donner de l'argent, & de les exhorter à être plus economes. D'un autre côté, cependant, la reſſource facile des *Tang-pou* eſt la ruine des diſſipateurs, des prodigues & des libertins, & le gouvernement ne s'en inquiete guere. Il n'en eſt pas de même des pauvres, dans les temps de miſere & de calamité. Les *Tang-pou* les ruinent ſans qu'il y ait de leur faute, parce qu'ils engagent le peu qu'ils ont, & ſont très-rarement en etat de le retirer.

En réſumant tout ce que nous avons dit, il eſt evident que les emprunts ne peuvent guere avoir lieu que pour les cas extraordinaires, pour les diſſipateurs & pour le commerce. Les cas extraordinaires ſont ſans conſéquence pour la choſe publique. Les folies ruineuſes des diſſipateurs tournent à ſon avantage, en délivrant la ſociété de leur inutilité & de leur mauvais exemple. Il n'y a donc que le commerce qui ſoit grevé par la loi de l'intérêt de trente pour cent. Mais cet incon-

vénient eſt contrebalancé par tant d'autres avantages, à ce qu'on dit, ſinon pour le commerce, du moins pour l'Etat, que notre légiſlation a cru devoir ſe mettre au-deſſus.

Ce que nous avons dit dans ce Mémoire, à charge & à décharge, ſuffit pour mettre le lecteur intelligent au niveau du ſujet ſérieux, difficile & délicat dont nous avons eu le courage de l'entretenir. S'il eſt homme d'Etat, & verſé dans la haute théorie de la politique & des affaires générales, il verra ſous ſon vrai point de vue tout ce qui eſt entré dans nos récits, il en pénétrera les liaiſons & les conſéquences, il s'avancera de tous côtés, plus que nous n'avons fait, plus même que nous n'etions en etat de le faire; & peut-être ſera-t-il en etat de prononcer ſur l'article capital de l'intérêt de l'argent, qui a coûté à notre gouvernement tant de fautes & de mépriſes, tant de tentatives & de ſyſtêmes, & qui tout fixé qu'il eſt aujourd'hui par la loi, trouve encore bien des improbateurs.

Pour finir par où nous avons commencé, quoique nous n'ayons parlé qu'en hiſtorien de l'etat actuel de l'intérêt de l'argent en Chine, & des raiſons qui paſſent pour avoir engagé le gouvernement à le porter ſi haut, ou qui ſemblent le juſtifier, nous déclarons formellement que nous n'avons point prétendu & ne prétendons en aucune maniere, inſinuer, qu'abſtraction faite même des grands principes de la charité & de la juſtice chrétienne, un ſi haut intérêt ſoit utile, avantageux & conforme à la ſaine politique. Il ne nous convient, en aucune maniere, de prononcer ſur une matiere qui eſt ſi fort au-deſſus de toutes nos connoiſſances, & ſi diſparate avec notre etat. Ce que nous avons prétendu ſeulement, c'eſt de répondre avec franchiſe aux queſtions qui nous ont eté faites.

DE LA PETITE VÉROLE.

Quæ videntur temporalia sunt, quæ autem non videntur æterna sunt.
2. Cor.

LA petite Vérole eſt une maladie epidémique en Chine, & connue par la Médecine il y a plus de trois mille ans. On raconte qu'elle n'etoit pas dangereuſe dans la haute antiquité, & qu'il etoit très-rare qu'elle fût mortelle. A peine la regardoit-on comme une maladie, parce que quelques tiſanes & un peu de régime ſuffiſoient pour la guérir. Ce n'eſt, dit-on, qu'après la décadence de l'ancien gouvernement, qui renverſa tout dans les mœurs & dans la maniere de vivre, comme dans l'adminiſtration publique, que cette maladie eut un venin & une force qui s'annoncerent par les ſymptômes les plus funeſtes, eteignirent en peu de jours les eſpérances des familles, & dépeuplerent des Provinces entieres en peu de ſemaines. Ces ravages ſi rapides allarmerent les Empereurs, conſternerent les peuples, & les firent tomber aux genoux de la Médecine. Celle-ci avoit perdu preſque tous ſes anciens livres dans les guerres civiles; elle travailla ſur ceux qui avoient echappé au naufrage général, & ſur les obſervations nouvelles qui ſe multiplioient de jour en jour. Ses premiers travaux la conduiſirent, comme de raiſon, à des ſyſtêmes compliqués, obſcurs, par leſquels on expliquoit tout. Le petit embarras de les concilier avec les faits de tous les jours, refroidit l'enthouſiaſme avec lequel on les avoit loués & défendus; & le bon ſens qu'on n'avoit pas eu le loiſir d'ecouter, perſuada peu-à-peu que la petite Vérole tenoit aux premieres ſources de la vie, & dérivoit d'un levain inné qu'il falloit

etudier

etudier dans ſes effets. On le fit, & on parvint peu-à-peu à en connoître les vrais ſignes, les criſes, les périodes, les révolutions, les diverſes eſpeces, & les remedes dont il falloit ſe ſervir pour ſa guériſon. On parvint à traiter la petite Vérole avec méthode & par regles. Mais cette méthode, il a fallu la modifier, la changer & la corriger d'un ſiecle à l'autre, parce que la petite Vérole s'eſt montrée ſous des formes différentes, & a acquis une malignité nouvelle; ſoit que ſon levain change de nature, ſelon les mœurs & le tempérament des peres & meres qui le tranſmettent; ſoit qu'il ſe développe différemment, ſelon l'âge des enfans & la maniere dont ils ſont nourris & elevés.

La fatale néceſſité d'avoir la petite Vérole ou dans l'enfance ou dans un âge plus avancé, fit imaginer à un Médecin d'aller au-devant de ſes coups, pour ainſi dire, par l'inoculation, afin de vaincre ſa malignité, en s'y préparant. Le premier ſuccès de cette tentative ſinguliere etonna la Médecine & enthouſiaſma le public. On crut ici ſur la fin du dixieme ſiecle que l'inoculation qu'on venoit d'imaginer pour le petit-fils du Prince *Tching-ſiang*, alloit fermer pour jamais tous les tombeaux que la petite Vérole faiſoit ouvrir. Le ſecret s'en répandit rapidement dans toutes les Provinces de l'Empire, & pénétra juſques dans les villages. Tout le monde prétendoit que qui avoit eté inoculé ne pouvoit plus avoir la petite Vérole, & tout le monde faiſoit ſemblant de le croire. Mais cette opinion, ſi conſolante pour les peres & meres, n'a pas pu ſe ſoutenir au-delà d'un demi-ſiecle. Les petites Véroles epidémiques ont coulé à fond tous les raiſonnemens & tous les ſyſtêmes par des faits ſi déciſifs & ſi multipliés, qu'il a fallu ſe rendre. Leur malignité, qui tient beaucoup de la peſte à certains egards, a cela de ſingulier & d'effrayant, que la petite Vérole eſt très-ſouvent une maladie différente d'une maiſon à l'autre, & qu'il faut la traiter autrement, ſous peine d'appeller la mort par les remedes qui ont

opéré les plus heureuſes guériſons. Cette aſſertion peut etonner au-delà des mers & paroître ſuſpecte ; il n'en eſt pas de même ici, témoin ce qui arriva à Pé-king en 1767. La petite Vérole ſe répandit en peu de jours dans toute la ville, & enleva en quelques mois près de cent mille enfans, malgré tous les remedes & toutes les conſultations des Médecins. La frayeur publique imagina d'abord que le peuple ſur qui ce redoutable fléau s'etoit d'abord appeſanti, avoit négligé le ſecours des remedes ; mais quand il fut entré dans les maiſons des riches & dans le palais des Grands, tout Pé-king vit avec conſternation que preſque tous les coups qu'il portoit etoient mortels, & que la Médecine n'avoit aucun bouclier pour les parer. Nous ſommes témoins que la précaution de l'inoculation ne peut pas ſauver la vie à un grand nombre d'enfans. Ceux-mêmes qui avoient déja eu la petite Vérole juſqu'à deux fois, ſuccomberent comme les autres au milieu des remedes, & mirent le comble à la déſolation des familles, pour qui il falloit autant de cercueils qu'on y comptoit d'enfans ; mais entrons en matiere, & tâchons de répondre à la demande qu'on nous a faite :

Je dirai, 1°. que notre Médecine a un langage aſſorti aux enſeignemens ſyſtématiques des Médecins de la dynaſtie des *Song*, ſur le méchaniſme, l'equilibre & la réaction des humeurs dans le corps humain. Le ſyſtême général qui en eſt la baſe, ſera ridicule & abſurde, ſi l'on veut ; mais il eſt tellement incorporé dans la théorie générale & particuliere de la Médecine, que tous ſes raiſonnemens ſont inintelligibles, ſi on n'en a pas la clef. Or, le moyen qu'on veuille ſe donner la peine d'approfondir ce ſyſtême au-delà des mers, au riſque, après l'avoir etudié à fond, de n'avoir appris que des rêveries.

2°. Notre Médecine raiſonne d'après ſes connoiſſances anatomiques ; connoiſſances qui ne peuvent pas être comparées à celles qu'on a en Occident, & dont cependant elle s'appuie

dans ſes conjectures & dans ſes raiſonnemens. Dans le méchaniſme du corps humain, notre Anatomie fait faire au foie, à la rate & au fiel bien des choſes que notre Médecine croit ſur ſa parole & auxquelles ſa théorie ſe plie. Par exemple, d'après la ſuppoſition des fonctions du foie, elle dit que le foyer du levain de la petite Vérole y eſt placé quelquefois; en conſéquence, elle en indique les ſignes, en particulariſe les criſes & y aſſortit ſes remedes. Or, qui voudroit jetter un coup-d'œil ſur notre Anatomie? Et ſi on n'en a aucune idée, comment entendre notre Médecine?

3°. Notre Médecine a beau entendre tous les peuples lui raconter des merveilles ſur les remedes chymiques, & lui vanter les vertus d'une infinité de plantes & de foſſiles qu'on trouve chez nous, elle s'obſtine à s'en tenir aux remedes qu'a connus l'antiquité dans les trois regnes, le minéral, le végétal & l'animal; ſa maniere même de les préparer, eſt encore celle de nos premiers Chinois, par conſéquent très-ſimple. Voici qui dit plus encore: outre qu'elle ſe ſert de bien des plantes qui ſont particulieres à notre Chine, ou dont on fait peu d'uſage en Europe, elle raiſonne ſur leurs vertus & qualités d'après des idées qui tiennent à ſes ſyſtêmes, à ſa théorie, & par conſéquent d'une maniere fort différente de la Médecine d'Europe. Cela ſuppoſé, comment trouver le moyen de ſe faire entendre de celle-là? De quoi pourroient lui ſervir nos recettes & nos remedes les plus eſtimés?

4°. Le climat, les alimens, la maniere de vivre d'ici ſont totalement différens de ceux de l'Europe; les tempéramens & les mœurs le ſont encore plus. Notre Médecine qui eſt locale, comme de raiſon, raiſonne, augure, argumente ſur les maladies d'après tout cela, & fait bien. Mais rencontrât-elle au mieux, tout ce qu'elle dit, bien loin d'aider celle d'Europe, ne pourroit que lui donner de fauſſes vues, à moins, ce qui eſt

preſque impoſſible, qu'elle ne ſe fût miſe au niveau de tout cela & n'en eût bien ſaiſi les nuances.

5°. Comme notre Médecine eſt ſous le ſceptre de l'Aſtrologie, de la ſuperſtition & de l'idolâtrie, en ce ſens qu'il lui faut prendre les jours, les momens & les circonſtances qu'elles lui marquent, & s'abſtenir de preſcrire certains remedes, elle n'eſt pas libre de ſuivre ſes principes, pas même dans ſes livres. Cette ſtupidité pitoyable ne doit pas plus etonner dans nos Chinois que dans les ſages Egyptiens, les Grecs ſi ſpirituels & les Romains ſi bien partagés en bon ſens dans tout le reſte. Mais comme en cette matiere tout eſt délire & inconſéquence, il ſeroit encore plus difficile à la Médecine d'Europe de percer les nuages de bêtiſe dont la nôtre eſt couverte.

La pénétration de ceux pour qui nous ecrivons, nous diſpenſe de développer ce que nous venons d'indiquer dans les cinq articles précédens. Ils verront d'abord qu'il eſt aſſez difficile que nos connoiſſances médicinales ſur la petite Vérole puiſſent être d'une grande utilité au-delà des mers, ſi tant eſt même qu'il ſoit poſſible de les y faire paſſer : & c'eſt tout ce que nous avons prétendu en déchirant le voile qui cache notre Médecine à bien des yeux & en laiſſe prendre toutes les idées qu'il plaît au préjugé.

Comme nous ſerions au déſeſpoir qu'on ſoupçonnât notre bonne volonté, nous avons imaginé de mettre la choſe ſous les yeux, en donnant une notice exacte du *Traité analytique de la petite Vérole*, publié il y a quelques années par les Médecins du College Impérial de Médecine. Ce petit Ouvrage en quatre volumes, eſt comme un abrégé de tout ce que nous avons de mieux ſur cette matiere. Il ſera aiſé aux gens du métier de voir, ſur ce que nous dirons, à quoi il faudroit qu'on s'attachât ici pour ſeconder leur zele & le mettre à même de tirer parti de nos connoiſſances médicinales. Qu'ils n'héſitent

pas à nous faire toutes les queſtions qu'ils voudront, & à nous demander des eclairciſſemens, nous nous ferons un plaiſir & un devoir de les ſatisfaire autant qu'il dépendra de nous.

Notice du Livre Teou-tchin-ſin-fa.

Le Livre *Teou-tchin-ſin-fa*, ou *Traité du cœur ſur la petite Vérole*, &c. fait partie d'une grande Collection imprimée au Palais. Il ne commence qu'au cinquante-ſixieme volume & en occupe quatre.

LIVRE PREMIER.

On ne dit que deux mots ſur l'origine & la cauſe de la petite Vérole; mais il eſt remarquable qu'on aſſure que la haute antiquité ne l'a pas connue, & qu'elle n'a commencé en Chine que dans le moyen âge, c'eſt-à-dire, ſous la dynaſtie des *Tcheou* qui a commencé 1122 ans avant J. C. Nous avons conſulté pluſieurs Diſſertations très-ſavantes & très-ennuyeuſes ſur l'origine & la cauſe de la petite Vérole, l'erudition y accumule bien des citations, tantôt pour reculer, tantôt pour avancer l'origine de ce redoutable fléau; il y en a qui remontent mille ans plus haut que les autres. Quand les choſes en ſont-là, il eſt clair qu'on ne ſait rien de poſitif ni de fixe. Quelques-uns concilient tout, d'une maniere aſſez vraiſemblable, en diſant qu'il faut diſtinguer le temps où la petite Vérole a commencé & le temps où elle eſt devenue une maladie redoutable.

Tous les Ecrivains s'accordent à nommer *Tai-tou*, *venin du ſein maternel*, le levain empoiſonné qui en eſt le premier germe. Mais quelle eſt la cauſe de ce venin? En quoi conſiſte-t-il? Comment ſe tranſmet-il? Pourquoi eſt-il ſi univerſel? D'où vient qu'il ſe développe tantôt plutôt, tantôt plus tard? A quoi attribuer ſon horrible malignité dans les petites Véroles

epidémiques ? Qu'eſt-ce qui fait qu'il ne ſe développe pas en Tartarie, & qu'il eſt plus mortel pour les Tartares quand ils viennent en Chine ? &c. Nous n'avons rien trouvé de ſatisfaiſant ſur tout cela. Ce qui réſulte de plus clair & de plus univerſellement avoué, c'eſt 1°. Que le levain de la petite Vérole eſt beaucoup moins dangereux dans les pays chauds, quand les mœurs d'ailleurs y ſont réglées ; qu'il ne ſe développe pas dans les pays froids, & que les pays tempérés ſont ceux où il fait plus de ravages. 2°. Que le levain vérolique, quelle qu'en ſoit la cauſe, devient plus malin d'un ſiecle à l'autre ; que ſa malignité eſt prodigieuſement augmentée par les maladies vénériennes des peres & meres, & même par leurs excès & négligences dans l'uſage du mariage. Voilà pourquoi il eſt moins dangereux dans les campagnes & y fait moins de ravages. Du reſte, nos Médecins qui prennent occaſion de tout cela pour faire les moraliſtes, ont l'attention d'avertir que ce levain, qu'on pourroit nommer, ſelon eux, *le thermometre des mœurs*, doit ſouvent ſa malignité à la génération précédente. 3°. Que les ſoins exceſſifs, les délicateſſes outrées, & rafinemens ſcrupuleux des riches ne laiſſent aucune force à leurs enfans contre les redoutables aſſauts de la petite Vérole. Ce qui nous a le plus frappé dans toutes ces diſſertations, c'eſt qu'en parlant de l'origine de la petite Vérole, nous avons trouvé bien des choſes qui ſont dites & enoncées de maniere qu'on y voit une tradition confuſe du péché originel & des textes en particulier ſur le *Tou-tai* ou *venin du ſein maternel*, qui ne peuvent guere s'entendre autrement. Mais ce n'eſt pas ici le lieu d'appuyer ſur cette obſervation ; revenons à notre Livre.

Après avoir indiqué les ſignes généraux de la petite Vérole, qui ſont comme dans le *Chang-han* (eſpece de pleureſie), le chaud & le froid, les friſſons, la difficulté de reſpirer, les yeux ſortant de la tête, le bout des doigts gelés, &c. il examine

les ſignes qui indiquent ſi le foyer du levain vérolique eſt dans le foie, dans la poitrine, dans le cœur, dans l'eſtomac ou dans les reins; les bâillemens, par exemple, & la triſteſſe du malade indiquent qu'il eſt dans le foie. Ces ſignes eſſentiels ſont confirmés par le premier endroit où paroiſſent les boutons; ſi c'eſt ſur le front, par exemple, on peut compter que c'eſt le cœur. Il arrive quelquefois que le foyer eſt par-tout, ou change de lieu.

Le levain de la petite Vérole eſt tantôt plus ou moins dangereux; on indique à quoi on peut le connoître dans la couleur, la forme, la groſſeur, la qualité & quantité des boutons.

La connoiſſance des diſpoſitions du malade eſt encore plus eſſentielle. Notre Médecine en diſtingue quatre principales, d'après leſquelles ſont dirigés tous les raiſonnemens. Les deux premieres ſont *Hiu* & *Che*, *vuide* & *plénitude*; nous ne nous chargeons pas de donner une idée claire de tout ce que notre Médecine entend par ces deux mots. Il nous paroît en général que le premier ſignifie *foibleſſe*, *débilité* de tempérament; le ſecond, *force* & *vigueur*: mais ces mots ſont modifiés par la qualité & quantité des humeurs. Les deux autres ſont le *Yn* & le *Yang* qui répondent tout-à-la-fois aux acides & aux alkalis, au chaud & au froid, aux eſprits animaux & aux humeurs. On donne des regles pour diſtinguer quand le malade eſt *hiu* ou *che*, quand c'eſt le *yang* ou le *yn* qui domine chez lui, & pour combiner les remedes d'après leurs rapports.

Viennent enſuite le temps, la ſaiſon & la maniere dont le malade a eté elevé & peut être ſoigné; choſes, dit-on, auxquelles on ne ſauroit trop faire d'attention.

On diſtingue ſix criſes dans la petite Vérole: la fievre qui la précede, l'eruption des boutons, leur accroiſſement, leur ſuppuration, leur applatiſſement, la formation enfin & la chûte de la croûte. On indique quels ſont dans chaque criſe les ſignes &

ſymptômes qui ſont favorables, equivoques ou funebres, & on indique des remedes appropriés & convenables pour tous les cas.

LIVRE DEUXIEME.

Nous doutons beaucoup que nos Médecins croient aux ſtupidités idolâtriques, ſur les ſignes heureux & malheureux que la ſuperſtition trouve ſur les viſages des malades; mais comme les prédiſeurs d'avenir ont eu l'adreſſe d'adopter le ſyſtême du *Yn-yang* de la Médecine, & de le plier à leurs rêves induſtrieux, force eſt aux Médecins de payer tribut à leur crédit dans le public. Ils l'ont fait fort laconiquement dans le commencement de ce ſecond Livre, par une planche & une petite explication; mais ils l'ont fait. Qu'on juge par-là en Europe où nous en ſommes aujourd'hui.

Combien diſtingue-t-on d'eſpeces de petite Vérole au-delà des mers? On en diſtingue ici un grand nombre. Quoiqu'on reconnoiſſe que le virus vérolique eſt fonciérement le même, on prétend que le malade doit être traité différemment. Que les Médecins d'Europe en jugent. En voici les eſpeces, dont nous avons copié les deſcriptions avec ſoin.

I. eſpece. *Verole Mong-teou*, ou *Vérole qui couvre la tête.* On lui a donné ce nom, parce que c'eſt à la tête qu'eſt la plus grande eruption. Si la tête devient rouge & enflée irréguliérement de maniere qu'il ſe forme des pointes, le mal eſt ſans remede.

II. eſp. *Pao-ping*, ou *Vérole au-deſſus des oreilles.* Si les boutons qui ſortent au-deſſus des oreilles, aſſez près des tempes, ſont en petite quantité & clair-ſemés, il n'y a rien à craindre.

S'ils

S'ils vont à ſe toucher & couvrent un grand eſpace, le virus eſt violent, il y a tout à craindre.

III. *Ver. Mong-ki*, ou *Vérole derriere les oreilles.* Cette eſpece eſt très-mauvaiſe & très-dangereuſe; le foyer du virus eſt dans les reins.

IV. *Ver. So-yen*, ou *Vérole qui entoure les yeux.* Si l'eruption eſt médiocre ſur le reſte du viſage, mais très-epaiſſe autour des yeux, la force du virus eſt très-grande & agit ſur l'eſtomac.

V. *Ver. Pao-pi*, ou *Vérole qui environne le nez.* Si elle eſt aſſez clair-ſemée ſur le reſte du viſage, mais très-près à près aux deux côtés du nez, & que les grains ne ſoient pas plus gros que des œufs de vers-à-ſoie, elle eſt très-dangereuſe; le foyer du virus eſt dans la poitrine.

VI. *Ver. So-keou*, ou *Vérole qui cadenace la bouche.* S'il ſort tantôt d'un ſeul côté, tantôt des deux côtés de la bouche un gros bouton irrégulier dans ſa figure & dur, cela indique que le virus vérolique a ſéjourné dans l'eſtomac; il faut vîte piquer ces boutons avec une aiguille d'argent. Si la Vérole devient d'un rouge vif, on peut encore eſpérer la guériſon.

VII. *Ver. So-tchun*, ou *Vérole qui eſt ſur les levres.* Si les grains ſont ſecs, crevacés, enflés, douloureux & nourris, elle eſt moins dangereuſe que lorſqu'ils ſont durs & d'une couleur jaune; le virus agit violemment ſur l'eſtomac. S'ils noirciſſent, il n'y a plus de remede.

VIII. *Ver. To-ſée*; ou *Vérole qui eſt ſur les joues.* Si elle eſt clair-ſemée ſur le reſte du viſage, mais très-epaiſſe ſur les joues & ne

forme enfin qu'une croûte, cela marque beaucoup de malignité. Auſſi a-t-elle beaucoup de peine à s'enfler & à venir à ſuppuration. Pour peu qu'elle commence à devenir violette ou à noircir, il y a tout à craindre ſans un prompt remede.

IX. *Ver. So-hiang*, ou *Vérole en forme de collier.* Pour ſauver la vie au malade, il faut ſe hâter de le ſecourir, parce que le virus gagne dans la gorge, cauſe de grandes douleurs au malade, qui perd la voix & ne peut plus rien avaler.

X. *Ver. Pei-kien*, ou *Vérole qui couvre les epaules.* Les boutons ſont près-à-près, & ne forment enſemble qu'une large croûte d'un rouge foncé tirant ſur le noir. Le virus a de la peine à ſe dégager, agit violemment, & conſtipe ſouvent le malade. Dans ce cas, &c.

XI. *Ver. Kin-pai*, ou *Vérole accumulée ſur l'echine.* Cette eſpece de Vérole eſt très-dangereuſe. Si les grains ſe touchent par leur baſe & s'ils ſont durs, la maſſe du ſang eſt attaquée. Les remedes les plus efficaces ne peuvent donner que de bien foibles eſpérances.

XII. *Ver. Tſoan-hiong*, ou *Vérole accumulée ſur la poitrine.* Il en eſt comme de la précédente; plus les grains ſont près-à-près, plus elle eſt dangereuſe. Il faut ſur-tout viſer à ce que le virus, qui ne peut pas ſortir en-dehors, ne pénetre pas en-dedans.

XIII. *Ver. Touan-kiao*, ou *Vérole interrompue en forme de pont.* Quelque epaiſſe qu'elle ſoit ſur le reſte du corps, il y a comme une large ceinture ſur les reins où on n'en voit pas un ſeul grain. Le virus qui agit en-haut n'a ce ſemble aucune commu-

nication avec celui d'en-bas; il faut ſe hâter de la *procurer*. Cette eſpece eſt très-dangereuſe.

XIV. *Ver. Tchan-yao*, ou *Vérole qui s'empare des reins*. Si les boutons ſont clair-ſemés, il y a eſpérance de guériſon; mais s'ils ſe touchent comme des perles enfilées, il y a tout lieu de craindre que le virus ne pénetre dans les reins, &c.

XV. *Ver. Nang-fou*, ou *Vérole qui emmaillotte le ventre*. Elle eſt très-dangereuſe, parce que le virus peut pénétrer dans les entrailles. On doit viſer à empêcher qu'elle ne s'epaiſſiſſe, & que ſa racine ne ſe durciſſe.

XVI. *Ver. Ling-tſo*, ou *Vérole qui couvre les feſſes*. Les grains ſont rangés comme des ecailles de poiſſon. C'eſt l'effet d'un virus violent. Pour peu qu'ils s'epaiſſiſſent & durciſſent, il ſe fait une révolution ſubite qui conduit à la mort. Il faut ſe hâter de la prévenir, ſi elle s'applatit & devient comme couleur de cendres, &c. ſi elle durcit & prend un œil verd, &c.

XVII. *Ver. Noan-kieou*, ou *Vérole qui ſe répand ſur les bourſes*. L'eruption de la petite Vérole eſt fort douloureuſe, lorſqu'elle s'epaiſſit ſur les bourſes. Plus les grains ſont ſerrés & ſe touchent, plus le danger augmente avec la douleur; & ſi on differe d'y apporter remede, on en echappe très-difficilement.

XVIII. *Ver. Pao-tſi*, ou *Vérole qui couvre les genoux*. Quand le virus ſe fixe ainſi ſur les genoux, il y a fort peu de boutons ſur le reſte du corps, mais ils s'y aſſemblent de maniere à former deſſus comme un gâteau de matiere putride. Le moment de la ſuppuration devient dangereux, parce qu'il arrête la circulation des humeurs dans les jambes, & y empêche celle des boutons véroliques.

XIX. *Ver. Vou-keng*, ou *Vérole qui s'arrête aux chevilles des pieds.* Les pieds correſpondent à l'eſtomac & en dépendent. Quand l'eruption de la Vérole eſt générale ſur le reſte du corps, & qu'elle n'y a pas lieu, c'eſt un indice que l'eſtomac eſt léſé par le virus vérolique; il faut le fortifier avec, &c.

XX. *Ver. Che-py*, ou *Vérole en peau de ſerpent.* Quand les grains de Vérole ſont petits, près-à-près, & diſtribués irréguliérement ſur tout le corps par plaques, comme ſi on avoit collé deſſus des morceaux de peau de ſerpent, c'eſt marque que le virus eſt violent. Il faut ſe hâter de lutter contre lui, & augmenter les remedes à proportion qu'il augmente, ſous peine de voir mourir le malade.

XXI. *Ver. Tſan-tchong*, ou *Vérole en œufs de vers-à-ſoie.* Elle eſt ainſi nommée, parce que les grains paroiſſent comme des œufs de vers-à-ſoie & ſont auſſi ſerrés. Cela marque une grande quantité de virus: auſſi eſt-elle très-dangereuſe. L'eſſentiel eſt de procurer un gonflement dans les boutons, & d'en faciliter la ſuppuration. Si on y réuſſit, on a bonne eſpérance.

XXII. *Ver. Yen-ouo*, ou *Vérole en nid d'hirondelle.* Les boutons ſont tellement ſerrés qu'ils ſe confondent les uns dans les autres de maniere qu'on ne peut pas les diſtinguer, comme les bêchées de terre dont ſont faits les nids d'hirondelle.

XXIII. *Ver. Chou-ki*, ou *Vérole en patte de rat.* On a donné ce nom à cette eſpece, parce que les boutons ſont rayés au nombre de quatre ou cinq, de ſix à ſept, comme les traces que font les doigts des pieds de rat. Si elle ne paroît qu'en un ou deux endroits du corps, elle eſt légere. Mais ſi l'eruption prend cette forme par tout le corps, elle eſt très-dangereuſe. Il faut ſe hâter de la faire changer par, &c.

XXIV. *Ver. Lei-tſien*, ou *Vérole en pieces de monnoie.* L'eruption ſe fait çà & là comme dans la précédente, & les boutons ſont diſtribués d'une maniere qui en approche; mais ils ſont larges & plats, & viennent à ſe toucher. La ſuppuration eſt difficile, parce que l'abondance du virus embrâſe le ſang. Il faut appliquer au-dehors l'emplâtre *Yen-tchi*, & faire prendre, &c.

XXV. *Ver. Hoan-tchou*, ou *Vérole en collier de perles.* Les boutons ſortent en différens endroits du corps rangés en cercle, & près-à-près comme un collier de perles; c'eſt une marque que le virus ne peut pas ſe dégager. Si on parvient à procurer une bonne ſuppuration, il ſera aiſé de guérir le malade.

XXVI. *Ver. Feou-ping*, ou *Vérole en lentille d'eau.* Les boutons de cette eſpece de Vérole ne ſont qu'une pellicule, ils n'ont point de corps; leur grandeur varie, & ils ſont ſitués au haſard; ils ont la figure de la lentille d'eau, & ſont d'un violet foncé: ce qui marque que la maſſe du ſang eſt attaquée, & que le virus eſt violent. Il n'y a de guériſon à eſpérer qu'autant qu'on réuſſira à faire enfler ces boutons, & à leur faire prendre une couleur rouge par, &c.

XXVII. *Ver. Hie-tchao*, ou *Vérole en pieds de cancre.* Les boutons rangés ſur une ligne & près-à-près, vont toujours en diminuant de groſſeur & approchent de la figure du bout des ſerres de cancre. Il eſt eſſentiel de les faire elever & enfler, pour dégager leur racine & procurer une bonne ſuppuration qui conſume le virus.

XXVIII. *Ver. Piao-cha*, ou *Vérole en monceaux de ſable.* Ce ſont plutôt des placards de petits boutons que des boutons.

Ces placards ſont d'une figure fort irréguliere, & n'ont point de contour bien marqué, & reſſemblent à de petits monceaux de ſable que le vent a formés. Plus ces petits boutons ſont confondus, petits & ſerrés, plus ils ſont dangereux. Le danger de mort eſt très-préſent, lorſque ces placards deviennent violets.

XXIX. *Ver. Hue-pao*, ou *Vérole en veſſies de ſang.* Ces veſſies commencent à s'elever ſur la peau entre les grains de la Vérole, au moment de la ſuppuration ; elles ſont quelquefois aſſez groſſes. Quand le virus eſt violent, leur couleur eſt violette. Quand elle eſt rouge, il y a moins à craindre. Ces véſicules marquent que le poumon eſt attaqué par le virus qui les porte entre cuir & chair ; leur groſſeur n'eſt pas egale. Il faut les piquer avec une aiguille d'argent pour faire ecouler ce mauvais ſang, qui ſe pourriroit & irriteroit les boutons de la petite Vérole, en ſe répandant deſſus. La vie du malade tient à cela. Pour l'intérieur, on prend, &c.

XXX. *Ver. Choui-pao*, ou *Vérole en veſſies d'eau.* La peau de ces veſſies eſt très-mince & très-déliée ; elles ſont tendues par une eau très-claire dont elles ſont remplies. L'eſtomac a ſouffert de l'humidité de l'air : auſſi y a-t-il beaucoup de ces veſſies aux pieds & aux mains, peu ſur le reſte du corps & rarement ſur le viſage. Il faut les piquer avec une aiguille d'argent, & appliquer deſſus du blanc de plomb délayé dans le *Hou-ſoui-tſieou.* Si on differe, elles cauſent des démangeaiſons très-inquiétantes, s'applatiſſent, & ne laiſſent plus de reſſource dans les remedes. Pour l'intérieur, &c.

XXXI. *Ver. Io-tchong-tchang*, ou *Vérole où la chair enfle.* Cette enflure a quelquefois lieu dans tout le corps, au

moment où les boutons commencent à ſe gonfler. Le plus dangereux, c'eſt quand la tête & tout le corps s'enflent, ſans que les boutons de la Vérole ſe gonflent. On juge de la force du virus ſelon que la peau eſt luiſante & rouge, ou rougeâtre, ou d'un rouge ardent. Dans le premier cas, la criſe eſt en déſordre ; dans le ſecond, l'air & le ſang n'ont pas la force de pouſſer en-dehors le virus ; dans le troiſieme, il eſt très-violent & a embrâſé la maſſe du ſang.

XXXII. *Ver. Kan-kou*, ou *Vérole ſechée*. Quand le virus de la Vérole ſe dégage par l'eruption, les boutons ſont luiſans & la peau humectée. S'il pénetre dans le ſang, les boutons ſe ſechent, ſe racorniſſent & s'echauffent. Ils paroiſſent violets & comme brûlés, lorſqu'il gagne la maſſe du ſang. On ne ſauroit trop ſe hâter de le pouſſer dehors.

XXXIII. *Ver. Pou-hong*, ou *Vérole à cercle rouge*. Lorſque le virus fait gonfler les boutons, le ſang qu'irrite la fermentation forme comme un filet rouge autour de la racine de chaque grain, & cela n'a rien de mauvais. Quand les forces du malade ſont epuiſées, ou trop foibles pour pouſſer le virus dans les boutons, il ſe répand tout autour & forme un large cercle de couleur violette. Il eſt rare qu'on evite la mort dans ce cas-là. Si ce large cercle eſt d'un rouge tendre ou même un peu foncé, on peut encore eſpérer la guériſon, ſi on a vîte recours aux remedes.

XXXIV. *Ver. Ken-ouo-von-hoei*, ou *Vérole ſans cercle*. Quand les grains ſe gonflent ſans avoir le cercle délié comme un fil, dont nous parlions dans l'article précédent, c'eſt une marque de foibleſſe dans le malade. Il faut ſe hâter de le fortifier, ſans cela il ſuccomberoit peut-être dans la ſuppuration.

XXXV. *Ver. Pi-po-tſiang-nong*, ou *Vérole à peau mince & à pus clair.* Quand le virus ſe développe & ſort bien, la peau des grains eſt griſâtre, nourrie, & les boutons s'enflent en ſe rempliſſant d'une matiere epaiſſe. Si le malade eſt trop foible, les grains ſont luiſans, la peau en eſt mince, molle, & la matiere dont ils s'enflent, ſans corps. Il faut ſe hâter de le fortifier, ſans cela il eſt à craindre qu'il ne ſuccombe.

XXXVI. *Ver. Kong-kouo-vou-tſiang*, ou *Vérole à grains vuides & ſans pus.* Quoique l'eruption & le gonflement des boutons aient eté en apparence très-heureux, il arrive qu'ils ne peuvent pas parvenir à la ſuppuration, & ſont vuides endedans. Il eſt eſſentiel alors de diſtinguer ſi cela vient de la foibleſſe du malade, ou de la force & qualité du virus qui ne peut pas ſe dégager. Si la racine des boutons eſt pâle & blanchâtre, il n'eſt pas douteux que cela vient de la foibleſſe du malade. Si elle eſt dure & violette, le virus ne peut pas ſe dégager du ſang, &c.

XXXVII. *Ver. Teou-ting-ta-hien*, ou *Vérole dont la pointe eſt applatie & enfoncée.* Cela arrive dans le moment de la ſuppuration, quoique les grains d'ailleurs aient le filet rouge à la racine & ſoient aſſez mols. Le malade doit avoir le viſage pâle, ſes pieds & ſes mains ſont froids; il ne ſonge ni à manger, ni à boire; ſes excrémens ſont liquides, & il eſt très-abattu. Il faut s'attacher à le fortifier.

XXXVIII. *Ver. Hoei-hien-pe-hien*, ou *Vérole applatie, couleur de cendres ou blanchâtre.* C'eſt la même que celle de l'article précédent, mais qui n'a point le cercle rouge à ſa racine, & dont les boutons applatis & enfoncés prennent d'abord une couleur gris-de-cendres, puis blanchâtre. Tout cela indique une

une ſuppuration arrêtée par la foibleſſe du malade, qui eſt encore plus foible que le précédent, & qu'il faut fortifier juſqu'à ce que les grains s'enflent & ſe relevent, ſous peine de le voir ſuccomber.

XXXIX. *Ver. Tſi-hien-hei-hien*, ou *Vérole applatie, violette ou noire.* La criſe de la ſuppuration venue, les grains de Vérole ſortis fort epais ſe racorniſſent par le bas, & ſe creuſent en baſſin par le haut, alors ils deviennent ou violets, ou noirâtres; c'eſt un très-mauvais ſigne. Le virus s'embarraſſe dans le ſang par la fermentation qu'il y cauſe, & la nature qui n'a pas la force de le pouſſer dans les boutons, ſuccombe infailliblement, ſi on ne ſe hâte de l'aider.

XL. *Ver. Pan-hoang*, ou *Vérole à croûte jaune.* Quand la ſuppuration eſt preſque à moitié, la croûte des boutons devient tout-à-coup jaune, ſeche & dure. Cela vient de ce que le virus s'attache à l'eſtomac, & affoiblit la fermentation du ſang qui n'a plus la force de s'en décharger. Si les grains qui commençoient à s'applatir ſe gonflent par les remedes donnés à propos, la guériſon n'eſt pas déſeſpérée; mais ſi la couleur jaune gagne ſur la tête, ſur le viſage, ſur le col, & autour des yeux & des levres, il n'y a plus de remede.

XLI. *Ver. Tao-ya*, ou *Vérole qui ne peut pas former de croûte.* Le pus qui eſt dans les boutons eſt clair & ſans corps, leur racine blanchâtre, & n'a point de cercle rouge. Leur pointe ſe ride comme pour ſe durcir; mais elle reſte molle, & tout le corps eſt comme couvert de coques de pois. Tout cela indique une grande foibleſſe: il faut vîte aider la nature.

XLII. *Ver. Teou-ting*, ou *Vérole à double bouton.* Le

Teou-ting commence à paroître avant l'eruption des autres grains, il s'enfle auſſi avant eux. Il eſt d'un violet foncé & tirant ſur le noir, ſa baſe eſt dure & forte. Comme il eſt directement produit par le viſcere où eſt le foyer du virus, ſa couleur & l'endroit où il eſt, l'indiquent. Par exemple, ſi le virus a ſon foyer dans l'eſtomac, les *Teou-ting* ſont jaunes d'abord; puis ils noirciſſent & pouſſent ſur les joues, ſur le front, ſur les deux coins de la bouche, ſur le ventre, ſur les pieds & les mains. Si c'eſt dans le foie, les *Teou-ting* ſont violets & ſont ſur la tempe gauche & tout le côté gauche, ſur les feſſes & autour des yeux. Dès qu'on les a apperçus, il faut les percer avec une aiguille d'argent pour en faire ſortir le ſang gangrené de virus dont ils ſont pleins; ſi on ne le faiſoit pas, ils empêcheroient la ſuppuration. Quand on les a piqués, on applique deſſus un emplâtre de *Sée-ching*. L'aiguille dont on ſe ſert eſt d'argent, comme il a eté dit, longue de trois pouces; ſa pointe eſt aiguë & plate. On la fait bouillir avec de la réglisſe verte, de la lavande, de l'aconit & du *Tchouen-ou*, dans un vaſe de terre, pour la préparer. Il faut avoir l'attention de la garder bien fermée dans un etui de plume. On ne doit piquer le *Teou-ting* que depuis le troiſieme jour juſqu'au ſeptieme; la maniere de le faire demande beaucoup d'attention & de dextérité. On doit tellement diriger & enfoncer l'aiguille qu'elle ne touche pas la chair, & qu'en relevant ſa pointe on ouvre tout le bouton.

Nous nous ſommes plus etendus ſur ce Livre que nous ne nous l'etions propoſé; mais nous avons cru qu'on ſeroit bien aiſe de voir juſqu'où on a etudié ici & obſervé la petite Vérole. Quoique nos Médecins ne connoiſſent qu'un ſeul virus vérolique, ils ont appris par leur expérience que la méthode générale etoit inſuffiſante pour ſes divers ſymptômes & criſes; mais tout ce qu'ils diſent ſuppoſe les principes & les détails du Livre précédent que nous n'avons fait qu'indiquer.

LIVRE TROISIEME.

Ce troiſieme Livre, qui eſt le plus fourni de recettes, roule tout entier ſur les accompagnemens & accidens particuliers à la petite Vérole.

Il commence par la fievre & la chaleur qui en ſont inſéparables, & on y articule les remedes qui conviennent ſelon les ſix criſes, dont nous avons parlé au Livre premier, & l'état où ſe trouve le malade.

Ces ſix criſes ſont comme la bouſſole, pour juger de la cauſe des divers accidens qui ſurviennent dans le cours de la maladie. « Le Médecin, dit-on, doit les ſuivre avec ſoin, » parce que les remedes doivent être différens ſelon la criſe où » ils arrivent, & que ce qui ſoulage & guérit le malade dans » une, lui deviendroit funeſte ou même mortel dans une » autre ». Ce principe ſuppoſé, on indique les divers remedes & ſoulagemens qu'il faut donner au malade, ſelon la criſe où il eſt, pour les friſſons, pour la douleur de tête, de reins & de ventre, pour les inquiétudes & ardeurs, pour le délire, la ſoif, les evanouiſſemens, la reſpiration embarraſſée, la ſalivation, la toux, les rapports d'eſtomac, le vomiſſement, le mal de gorge, les eternumens, le dégoût, la ſueur, la dyſurie, la diarrhée, les démangeaiſons, l'extinction de voix, la conſtipation, la douleur dans tout le corps, le ſaignement de nez, les urines & les excrémens teints de ſang, les friſſons avec grincement de dents, l'abattement, l'enflure enfin qui ſurvient, après la petite Vérole, aux yeux, au viſage & dans tout le corps.

On indique pour chacun de ces accidens des remedes aſſortis au temps & à la circonſtance où ils arrivent. Comme le *Teou-tchin-ſin-fa* n'eſt qu'un abrégé analytique, il ne peut pas entrer dans tous les détails qu'on trouve dans les grands

Traités ; mais il en donne la clef, & les réduit à des principes qui dirigent ceux qui les consultent.

LIVRE QUATRIEMÉ.

Ce dernier Livre traite des accidens qui surviennent après la petite Vérole, de la maniere de traiter les grandes personnes qui ont la petite Vérole ; car c'est sur-tout les enfans qu'on a en vue dans tout le reste, & la maniere enfin d'inoculer ceux qui croient à l'inoculation.

On pose d'abord en principe que tous les accidens qui surviennent après la petite Vérole, accidens que la négligence peut rendre mortels, viennent de ce que la suppuration n'a pas eté assez complette pour epuiser le virus, soit à cause des accidens qui l'ont empêchée, soit à cause des remedes donnés sans assez de précaution, qui ont détourné son cours au lieu de le faciliter. Ces accidens sont des ulceres, souvent très-malins, qui se forment en divers endroits ; des maux d'yeux, de gencives ou de langue, une toux seche, une fausse rougeole, d'autres maladies de peau & le *Choui-teou*, ou *Vérole d'eau*. Cette derniere maladie vient, dit-on, d'un reste de virus qui est dans la poitrine & l'estomac, ou du séjour qu'il y a fait. La Vérole d'eau commence comme l'autre, & y ressemble beaucoup ; le visage s'allume, les levres sont très-rouges, les yeux deviennent brillans, on touſſe & on eternue, on a la roupie, on pleure, & il se fait une espece de salivation : tout le corps est brûlant pendant trois jours, au bout desquels sortent des boutons ronds & pointus pleins d'eau ; ils s'enflent, se rempliſſent & sechent en peu de jours, sans jamais donner de vrai pus. On indique des remedes pour ces divers accidens.

La petite Vérole est très-dangereuse après l'âge de puberté,

non seulement parce que la peau est plus serrée & plus forte, mais encore à cause de la puberté même. La crise la plus redoutable est celle de la suppuration. *Il faut y regarder de bien près*, dit le Livre, *pour ordonner alors des echauffans ou des rafraîchissans.* Si elle traîne jusqu'au sept ou huitieme jour, il faut se hâter de secourir le malade par des remedes qui absorbent ou dissipent la matiere du pus.

Les plus habiles & les plus sages Médecins ne le sont pas trop pour les personnes du sexe qui ont la petite Vérole dans le temps de leurs evacuations, quand elles sont enceintes, durant ou après l'accouchement.

Comme le *Teou-tchin-sin-fa* a eté fait sur-tout pour les enfans, il ne fait qu'effleurer ce qui regarde la petite Vérole de ceux qui ont passé l'âge de puberté & des personnes du sexe, d'autant plus qu'il est beaucoup plus rare ici qu'en Europe, qu'on passe le premier âge sans l'avoir. Le peu qu'on dit cependant, peut donner des lumieres. Si on souhaitoit quelque chose de plus détaillé, on trouveroit tout ce qu'on peut desirer en ce genre dans nos grandes Collections de Médecine.

Avant que de parler de l'inoculation, observons en passant que ce secret qui date ici de plus de sept siecles, & sur lequel on a eu tout le loisir d'interroger l'expérience qui n'a ni enthousiasme, ni prejugé; observons, dis-je, qu'il est relégué à la fin du Livre dont nous avons donné la notice, & qu'il paroît supposer d'un bout à l'autre qu'on n'en fait pas d'usage. C'est à chacun à interroger ses réflexions là-dessus; les nôtres ne sont pas faites pour l'Europe. Mais nous croyons devoir à notre conscience de dire qu'un de nos néophites qui s'etoit borné aux maladies des enfans, & qui excelloit dans le traitement de la petite Vérole, n'a jamais voulu inoculer aucun enfant, quoiqu'on lui eût offert des sommes de cent & deux cens onces d'argent. Il y a bien des idolâtres qui en ont fait autant, quand

ils avoient assez de réputation pour ne pas vouloir l'exposer. Du reste, comme nous ne voyons rien contre notre conscience à communiquer à l'Europe la maniere dont on inocule ici, nous abrégerons encore moins cette notice que celle des Traités précédens, nous tâcherons même de ne rien omettre qui en vaille la peine. Notre franchise va jusques-là.

Le préambule dit deux mots de la fatale nécessité de payer tribut à la petite Vérole, & observe que c'est tantôt l'altération de l'air, tantôt les alimens, tantôt un saisissement de crainte, tantôt le froid d'un vent piquant qui réveille l'activité de son levain qui, malgré tous les remedes & tous les soins, tranche une infinité de vies. On raconte ensuite comment l'inoculation fut trouvée sous le regne de l'Empereur *Tchin-tsong* de la dynastie des *Song*, & répandue après dans tout l'Empire. Le Livre qui fut fait pour en enseigner la maniere, a eté perdu ; mais la tradition l'a conservée. Comme elle est devenue suspecte à bien des gens, on l'a examinée, jugée, & on la donne d'une maniere assez sûre pour mériter la confiance du public. En conséquence, on en crayonne le précis raisonné dans le reste du Traité.

Le choix des grains ou croûtes de Vérole qui servent à l'inoculation est essentiel. On dit qu'il faut les choisir d'une Vérole qui soit venue à un enfant sain, dans un temps favorable, & n'ait eu aucun accident fâcheux.

Conserver ces croûtes de Vérole de maniere que le levain vérolique ne perde point sa force & ne se corrompe pas, n'est pas une chose aisée. Il faut, quand elles sont bien seches, avoir la précaution de les mettre dans un vase de porcelaine neuf, qu'on munit d'un couvercle qui ferme bien exactement, sinon on ajoute autour, des bandes de papier avec de la colle ; puis on met le vase dans un endroit frais. On choisit, au moment de

préparer l'inoculation, les croûtes les mieux conſervées; celles du printemps ſervent pour l'automne, celles d'automne pour le printemps; le venin ou levain s'affoiblit trop quand elles ſont vieilles.

Le printemps & l'automne ſont les deux ſeules ſaiſons où l'on doive inoculer, encore faut-il avoir egard à l'année. S'il y avoit trop de pluies, de mauvais vents, des chaleurs ou des froids prématurés, il faut différer. La petite Vérole demande un air qui ne ſoit ni froid, ni chaud.

Quant aux jours heureux ou malheureux, nous ne pouvons que féliciter l'Europe de ne connoître de jours heureux que ceux où l'on ſert Dieu avec ferveur, & de malheureux que ceux où l'on viole ſa loi. Ici, qui le croiroit? des Sages, des Gens de Lettres, des Médecins entretiennent les peuples dans des ſuperſtitions inſenſées dont ils ne peuvent ſe diſſimuler le menſonge & le crime. Les Miſſionnaires ont réformé ici l'Aſtronomie; mais les Aſtrologues s'en tiennent toujours à l'ancienne, & le 5, le 9 de la premiere Lune ſont des jours heureux pour inoculer.

Les ſoins que demande l'inoculation ſont infinis. Le logement doit être ſain & en bon air; quelle que ſoit la température de l'air au-dehors, on doit faire enſorte qu'il ſoit doux & benin au-dedans. Pour les alimens, les habits, le lit, c'eſt au Médecin à les régler. Le défaut & l'excès peuvent egalement appeller la mort dans toutes les criſes & la faire entrer par la porte qu'on prétend lui fermer. Ceux qui ont l'intrépidité de faire inoculer un enfant à la mamelle, doivent être bien ſûrs du lait, des mœurs & du caractere de ſa nourrice. La plus ſage gouvernante ne l'eſt pas trop pour les autres enfans; il faut qu'elle puiſſe contenter le malade ſans le ſatisfaire, & ſur-tout le délivrer des folles tendreſſes de ſes parens.

Les ſoins ne ſuffiſent pas, il faut des précautions; précautions

au reſte qu'on ne peut négliger impunément: 1°. la chambre doit être dégagée, & tous les meubles doivent être propres; il ſeroit dangereux d'y laiſſer ce qui auroit ſervi dans les fievres pourprées & autres maladies qui laiſſent un levain dangereux. 2°. Elle ne doit être ni trop eclairée, ni obſcure. 3°. La garde ne doit jamais s'ecarter de ſon malade ni jour, ni nuit, & etudier avec ſoin tout ce qui ſe paſſe en lui pour en rendre compte au Médecin. 4°. Il faut en ecarter tout ce qui peut cauſer quelque impreſſion vive ou ſubite, ſoit de joie, de crainte, d'etonnement, &c. 5°. Il ne faut pas y laiſſer entrer ceux qui ont une mauvaiſe ſueur, des mœurs dérangées, des ivrognes, des perſonnes du ſexe qui ont leurs regles, &c. 6°. Il eſt eſſentiel qu'on n'y ſente ni vin, ni parfum, ni aucune ſorte de mauvaiſe odeur; la fumée d'une lampe ou d'une bougie mal eteinte peut devenir très-funeſte. 7°. Il importe de ne parler au malade que de choſes qui ne puiſſent pas l'emouvoir, & autant qu'il peut ſe faire, on doit lui epargner de voir de nouveaux viſages. *C'eſt exiger bien des choſes*, dit notre Livre, *mais on ne ſe joue pas avec la mort, & l'inoculé eſt aux priſes avec elle.* Cet article finit par indiquer un parfum qu'on doit brûler pour purifier l'air.

Qui ſont ceux qu'on peut inoculer? « Ceux qui ont le viſage » frais, les joues vermeilles, le teint net & ſans bouton, les » paupieres ſaines, les tempes ni trop enfoncées, ni trop droites; » la tête couverte de cheveux & ſans calvitie, l'ouverture des » narines ni trop petite, ni trop evaſée; la reſpiration libre, » unie & ſans embarras; le ſon de la voix clair & plein, le col » droit & fort, la chair bien adhérente aux os, ferme & epaiſſe; » les parties de la génération bien formées & ſaines, les urines » libres, le ventre ni trop lâche, ni trop ſerré; le pouls bon » & uni, les parties nobles ſaines, un air de ſanté & l'action » vive,

» vive ; enfin ceux qui n'ont ni ulcere, ni gale, ni dartre, ni » furoncle, ni clou.

Qui ſont ceux qu'on ne doit pas inoculer ? « Ceux qui ont le » teint bleuâtre, olivâtre, jaune, un air morne & ſans epa- » nouiſſement de joie, ſans vivacité, dont les yeux ſont battus, » eteints ou chargés, les tempes ou enfoncées ou droites, la tête » un peu chauve ; qui ſont foibles, délicats, boſſus pardevant » ou parderriere, cagneux ou boiteux ; qui ont la reſpiration » embarraſſée, le ſon de la voix foible ou rauque, les chairs flaſ- » ques & mollaſſes, ou ſont ſecs & maigres ; qui viennent » d'être fevrés, relevent de maladie, ou ont des ſignes d'epi- » lepſie, des dartres, des furoncles, des clous, la teigne, l'eſto- » mac foible, le pouls altéré & inconſtant, & peu de force & » de vigueur, une ſanté délicate, ou ont eté trop choyés & » elevés trop délicatement ». *Si les peres & meres des enfans*, dit notre Livre en finiſſant cet article, *ne veulent pas promettre les ſoins & les précautions que nous venons de demander, que leur Médecin refuſe abſolument d'inoculer leurs enfans, & quelques promeſſes qu'ils lui faſſent, qu'il ait la probité de ne pas la tenter ſur ceux que nous en avons exclus.*

« L'inoculation avec l'eau ſe prépare avec vingt grains, ou » croûtes de petite Vérole, pour les enfans d'un an ; avec trente, » pour ceux de trois à quatre ans. On les met dans un vaſe de » porcelaine bien propre, & on les ecraſe avec un morceau » de bois de ſaule, en les humectant de trois ou cinq gouttes » d'eau bien claire, dégourdie ſeulement, ſi le temps eſt doux ; » chaude, s'il eſt froid. A proportion que l'eau s'imbibe, on » en ajoute ; mais il faut tellement la régler, que la matiere ne » ſoit ni dure, ni trop molle. On la met enſuite dans un peu » de coton, dont on l'enveloppe en la ſerrant de maniere » qu'elle forme comme un noyau de jujube. Après avoir coupé » les poils de coton qui débordent, on la met dans la narine

» gauche aux filles, & dans la droite aux garçons ». On recommande bien de nouveau de ne le pas faire, ſi l'enfant n'eſt pas en parfaite ſanté. « Il faut avoir attention de ne pas trop » boucher la narine de l'enfant, & ſur-tout ne le pas perdre de » vue, de peur qu'il ne ſe débouche le nez. A moins que le » temps ne fût devenu froid, il ne faut laiſſer le coton dans ſon » nez que douze heures. Dans le cas de ce changement, on » pourroit le laiſſer quelques quarts-d'heure de plus, & s'il » etoit ſurvenu un changement en chaleur, on pourroit le tirer » quelques quarts-d'heure plutôt. Le ſeptieme jour au plus » tard, le levain qui a circulé dans les cinq grands viſceres » produira la premiere criſe, & puis les autres de ſuite de » trois jours en trois jours ».

L'article ſuivant ne contient que l'explication phyſique & médicinale du pourquoi & du comment; mais elle eſt trop chinoiſe pour la traduire ſans un long commentaire.

L'inoculation à ſec ſe fait en ſoufflant dans la narine gauche aux filles, dans la droite aux garçons, de la pouſſiere de croûte de Vérole. On ſe ſert pour cela d'un chalumeau d'argent; on en met à pluſieurs repriſes, ſi on n'a pas réuſſi la premiere fois. Du reſte, on avertit que cette maniere d'inoculer manque ſouvent, & n'eſt pas comparable à la précédente qui eſt la plus ſaine, la plus ſûre, la plus efficace & la plus ancienne de toutes, & à qui le ſuffrage de l'expérience doit aſſûrer la préférence.

L'inoculation par les habits eſt, dit-on, peu ſûre & manque très-ſouvent. Lors même qu'elle réuſſit, la premiere criſe ne commence guere que le neuvieme jour, ou même le onzieme. La meilleure maniere de la faire conſiſte à faire porter jour & nuit, pendant deux ou trois jours, la chemiſe que vient de quitter celui qui eſt dans la criſe de la ſuppuration.

L'inoculation avec le pus vérolique ſe fait en trempant dans

le pus frais d'une Vérole de bonne eſpece, un peu de coton qu'on va mettre dans le nez de l'enfant qu'on veut inoculer. Il eſt eſſentiel, dit-on, de le cacher à celui qui a la petite Vérole & à celui à qui on veut la procurer, & même aux deux familles.

Le petit Traité de l'inoculation finit par quatre avertiſſemens. 1°. L'inoculation produit quelquefois des boutons qui reſſemblent à des grains de petite Vérole & qui n'en ſont que les avant-coureurs ; ils pouſſent ſur le viſage qui s'allume d'un rouge vif, enflent & s'applatiſſent vîte, puis durciſſent & prennent la figure d'œil de poiſſon. Il faut ſe hâter de les piquer avec l'aiguille, & donner le remede *Cheng-ſan ;* alors ils n'ont pas de mauvais effet. 2°. Soit que l'inoculation n'ait pas eté bien faite, ſoit que l'inoculé ait un levain vérolique trop difficile à ſe déployer & à fermenter, l'inoculation manque quelquefois. Si la premiere criſe ne commence pas le onzieme jour, il eſt inutile d'attendre plus long-temps ; c'eſt à recommencer dans la ſuite, quand on trouvera un temps favorable. 3°. Le délai de la premiere criſe juſqu'au onzieme jour eſt ſans conſéquence ; mais quand elle commence avant le cinquieme, comme on ne peut pas l'attribuer à l'inoculation, cela annonce une petite Vérole très-dangereuſe. Une etincelle n'allume qu'une matiere prête à s'enflammer ; les parens & les Médecins doivent être ſur leurs gardes. 4°. Quoique la petite Vérole qu'on ſe procure par l'inoculation ſoit une eſpece de remede contre la petite Vérole, c'eſt toujours la petite Vérole, & dès-là une maladie qui demande des ſoins infinis, ſous peine de hâter rapidement la mort de ceux à qui on vouloit en epargner le danger. C'eſt par-là que finit le Traité de l'inoculation. Nous finirons, nous auſſi, en commentant cette derniere phraſe par celle-ci du premier Livre : *Quand la Vérole eſt d'une bonne eſpece, elle ne demande*

preſque aucun ſoin dans les enfans qui ſont bien conſtitués. Il ſuffit de les empêcher d'aller à l'air, ou de manger de choſes peu ſaines & de régler leurs repas. Les payſans laiſſent leurs enfans ſe jouer & s'amuſer à l'ordinaire. Quant à ce qu'on dit ſur les ravages que fait la petite Vérole en Tartarie, où elle etoit inconnue avant qu'elle y eût eté portée par ceux qui avoient eté inoculés à Pé-king, nous ne ſommes pas aſſez ſûrs du fait pour en parler.

NOTICE DU LIVRE CHINOIS
SI-YUEN.

Judica judicium meum & redime me.
Pſ. 118.

LE mot *Si*, en Chinois ſignifie *laver ;* le mot *Yuen*, *foſſe.* La maniere dont s'y prend la juſtice Chinoiſe pour faire paroître les plaies & contuſions ſur les cadavres, même à demi-pourris, a donné occaſion de faire le Livre *Si-yuen*, & lui a valu ce nom. On deſire en avoir une notice en France. Comme on ne peut avoir en vue en cela que le bien public, nous nous chargeons avec plaiſir de ce petit travail, quelque etranger qu'il ſoit à notre etat & oppoſé à certains egards à notre miniſtere, qui eſt un miniſtere de clémence, de pardon & de miſéricorde. Puiſſe-t-il être auſſi utile que nous le ſouhaitons & qu'il ſemble devoir l'être dans un ſiecle auſſi eclairé que le nôtre !

Le *Si-yuen* eſt diviſé en huit Livres, & ecrit d'un ſtyle fort ſimple, comme tous les ouvrages d'inſtruction. Nous n'avons pas pu nous procurer l'edition du Palais, envoyée par ordre de la Cour dans tous les Tribunaux où l'on porte les affaires criminelles ; nous en ſommes d'autant plus fâchés, qu'on y a corrigé & ajouté beaucoup de choſes pour le rendre plus digne de la majeſté & de la ſageſſe du gouvernement. Quelque défectueuſe cependant que ſoit l'edition que nous avons, elle peut réveiller l'attention publique ſur un objet eſſentiel qu'on ne paroît pas avoir eu aſſez à cœur, & donner la penſée de faire un livre à l'imitation du *Si-yuen :* livre qui paroît bien

néceſſaire, qui nous manque, & que notre Chirurgie & notre Médecine peuvent rendre infiniment ſupérieur à celui des Chinois. Quelque habiles que ſoient les Médecins & Chirurgiens que la juſtice appelle pour viſiter les cadavres, quelque ſûre & exacte que ſoit leur dépoſition par la facilité qu'ils ont de les ouvrir, il eſt ſûrement bien des cas où leur habileté ne peut ſuppléer les recherches particulieres & obſervations qu'il faudroit avoir faites pour diſtinguer la cauſe primitive de la mort. Nous ſommes perſuadés même que ce n'eſt qu'à force de multiplier les recherches & les obſervations, qu'on pourra venir à bout de trouver des regles ſûres & applicables à tous les cas. La maxime que *la malice de l'homme ſurpaſſe ſa ſcience*, eſt peut-être auſſi vraie en Europe qu'ici.

Livre I. Il ne faut qu'ouvrir les Annales & la grande Collection des Loix criminelles de Chine, pour voir qu'en remontant juſqu'à *Yao* & *Chun*, fondateurs de la Monarchie, le gouvernement a toujours eu le glaive levé ſur les homicides. L'Auteur du *Si-yuen* avoue ſans détour que la haute antiquité, qui etoit ſi bonne, ſi bienfaiſante, ſi modérée & ſi indulgente, n'etoit plus la même dans les affaires criminelles. « L'artifice & la ruſe n'ont rien de ſi délié & de ſi fin que les » moyens qu'elle mettoit en œuvre pour conſtater les meurtres » & en découvrir les auteurs. Perquiſitions ſecrettes, recher- » ches effrayantes, examens multipliés, lenteurs affectées, » menaces, queſtions, confrontations, diſcuſſions, &c. elle » mettoit tout en œuvre. L'horreur du ſang etoit ſi forte en elle, » qu'elle paroiſſoit ſortir de ſon caractere pour déployer toutes » les reſſources & toutes les rigueurs de la juſtice. Le rang, la » naiſſance, le ſavoir, les talens, les grandes actions même & » les ſervices les plus eſſentiels diſparoiſſoient à ſes yeux dans » un homicide; elle ne voyoit que ſon crime & la punition » qu'il méritoit ». Ici l'Auteur gémit en citoyen ſur la perſécution

du fameux *Tſin-chi-hoang*, qui fit périr avec tant d'autres les précieux monumens qui auroient tranſmis à tous les ſiecles la pratique de l'antiquité pour conſtater les homicides & les vérifier ſur les cadavres, malgré tous les artifices qu'on peut employer pour les cacher.

Le plus ancien ouvrage qu'on ait ſur cette matiere, ne remonte pas avant la dynaſtie des *Song* qui commença en 960. Il paroît cependant qu'en raiſonnant ſur pluſieurs traits d'hiſtoire répandus çà & là dans les Ecrivains antérieurs, on ne fit que rédiger ſous les *Song* les anciennes pratiques des divers Tribunaux de l'Empire, & les completter par de nouvelles recherches. L'Auteur entre à cette occaſion dans des détails de critique & d'erudition peu intéreſſans pour l'Europe, à cauſe des connoiſſances préliminaires qu'on n'a pas au-delà des mers, & ſans leſquelles on ne peut ſuivre avec plaiſir des diſcuſſions de cette nature. La dynaſtie des *Song*, que le goût de la philoſophie conduiſit du grand jour des ſciences dans le cahos des opinions & dans les abymes du crime, fut anéantie par les hordes à demi barbares des Mongoults, fondateurs de la dynaſtie des *Yuen*. Les *Yuen*, dit notre Auteur, porterent en Chine toute l'horreur qu'ils avoient pour l'homicide dans leurs forêts. Un de leurs premiers ſoins fut de faire publier l'ouvrage des *Song* ſur la viſite des cadavres, après l'avoir refondu & augmenté. La dynaſtie des *Ming* qui ſuccéda à celle des *Yuen*, commanda des recherches, des examens, des diſcuſſions, des obſervations ſur cette matiere importante, & fit publier ſucceſſivement pluſieurs ouvrages pour l'inſtruction des Magiſtrats.

Quand l'Auteur du *Si-yuen* publia ſon Livre, la dynaſtie régnante n'avoit pas encore préparé l'edition qu'on a publiée depuis. Il rend compte avec modeſtie de ſon travail & de l'uſage qu'il a fait de tout ce qui avoit paru juſqu'alors.

Mais en rendant juſtice à ſes prédéceſſeurs, il ne diſſimule pas que l'ignorance, le préjugé & la ſuperſtition avoient adopté autrefois bien des principes & des regles que l'expérience a appris à rejetter. *On nous blâmera peut-être*, dit notre Auteur, *d'avoir pouſſé trop loin nos corrections, & par la même raiſon, on nous blâmera pareillement d'avoir oſé entamer des pratiques conſacrées par d'anciens uſages. C'eſt un inconvénient que j'ai prévu : auſſi n'ai-je pas fait cet ouvrage pour être loué, mais pour être utile.*

Livre II. On nomme en Chinois *Lien-yen* les deſcentes de Juſtice pour examiner les perſonnes qui ſont mortes d'une mort violente ou inconnue. Bien des gens ne voudroient pas, ſelon notre Auteur, qu'on haſardât un *Lien-yen* ſur des ſoupçons & des bruits vagues. Voici les objections qu'il ſe fait & les réponſes qu'il y oppoſe.

La vue d'un cadavre, dit-on, eſt un ſpectacle lugubre & affligeant qu'il faut epargner aux Magiſtrats & au peuple. Le zele du bien public ne tient pas contre l'horreur qu'inſpire ſa vue, contre l'infection qu'il exhale & contre le danger de reſpirer l'air qu'il corrompt. Le *Lien-yen* ne doit avoir lieu que pour les homicides ou ſuicides certains.

L'Auteur répond qu'il eſt bon d'effrayer, d'affliger & de contriſter la multitude par la vue des cadavres. Rien, ſelon lui, n'eſt plus capable d'entretenir & d'augmenter l'horreur & la crainte de l'homicide : plus elle voit les Mandarins ſe mettre au-deſſus de tout pour en aſſurer la punition, plus elle craindra de tremper ſes mains dans le ſang. Le *Lien-yen* ne produiſît-il pas d'autre effet, il faudroit le conſerver. *Les homicides ſeroient bien rares, ſi on en comprenoit toutes les ſuites, ou ſi on etoit perſuadé que qui tue ſera tué.* D'ailleurs, la ſenſibilité, le cri de la conſcience, le frémiſſement de la nature à la vue d'un cadavre ont ſouvent excité dans les *Lien-yen* les plus haſardés une

indignation

indignation ſecrete qui a révélé ce qu'aucune information n'eût pu découvrir. Ceux même qui ſe faiſoient une eſpece d'humanité de ſauver les coupables des pourſuites de la Juſtice, ont eté les plus empreſſés à lui demander le ſupplice, quand ils ont vu leur crime ecrit en caracteres de ſang & de mort ſur le cadavre. Les parens ſur-tout (on les oblige toujours à s'y trouver) ne ſont plus maîtres de leur douleur, & aucune conſidération ne les arrête..... C'eſt preſque toujours la faute des Mandarins, quand un cadavre tombe en pourriture avant le *Lien-yen*. S'il ſe faiſoit aſſez aimer & eſtimer pour ſe faire obéir, il ſeroit toujours averti à temps; mais l'infection qu'exhale un cadavre diſſous & corrompu fût-elle capable de mettre ſa vie en péril, ce qui eſt bien difficile à croire, *il n'eſt pas moins glorieux d'affronter la mort pour défendre ſes concitoyens du fer des aſſaſſins, que de celui des ennemis. Qui n'en a pas le courage, n'eſt pas l'homme de l'Etat, & doit renoncer à ſon emploi.*

La grande difficulté qu'on a faite contre le *Lien-yen* dans les cas douteux, c'eſt-à-dire, où il n'y a aucun ſigne certain de mort violente, eſt priſe de l'incertitude du *Lien-yen* même, dont les examens pour la plupart ne vont jamais au-delà de la probabilité. On ſent combien cette raiſon eſt aiſée à pouſſer & combien elle doit être fondée dans un pays où on n'ouvre jamais les cadavres.

Notre Auteur répond : Que la Juſtice ne s'appuie du *Lien-yen* qu'autant qu'il donne des ſignes ſuffiſans pour autoriſer les recherches juridiques, & ces ſignes n'ont jamais conduit perſonne à l'echaffaud qu'autant qu'ils ont eté vérifiés par des témoignages & des aveux déciſifs. Les faits répondent à tout dans les queſtions de fait. Or, il conſte par les regiſtres des Tribunaux & par les monumens les plus authentiques, qu'on a découvert par le *Lien-yen*, des homicides & ſuicides dont

il n'y avoit ni indice, ni ſigne connu. Il conſte encore que faute d'y avoir eu recours, on a regardé comme morts naturelles ou ſuicides, des morts violentes & de véritables homicides qu'on a découverts après par l'aveu des coupables, qui n'auroient pas commis bien d'autres crimes, s'ils avoient eté punis du premier. Les faits que cite l'Auteur ſont tellement détaillés & conſtatés, qu'il n'eſt pas poſſible de les rejetter. « La Juſtice, dit-il, peut ſe tromper & être trompée; mais » dès qu'elle ſuit les ſages regles que lui tracent les loix, on » ne doit pas lui imputer ce qui ne dépend pas d'elle. La » Médecine ſe trompe tous les jours, en voulant guérir les » malades. Où en ſeroit-on, ſi on exigeoit qu'elle démontrât » ſon infaillibilité pour avoir droit de traiter les malades » ?

Quant à ce qu'on objecte ſur les vexations des gens de Juſtice, ſur les mauvaiſes affaires auxquelles un ennemi peut expoſer de bons citoyens, ſur les diſtractions & dérangemens des Magiſtrats, &c. qui ſont la ſuite néceſſaire des *Lien-yen* multipliés. Le grand intérêt de la ſûreté publique fournit à l'Auteur des réponſes qu'il eſt aiſé de deviner, & qui ſatisfont à tout. C'eſt encore ce grand intérêt qui lui ſert de bouclier contre l'objection, très-eblouiſſante ici, qu'il y a une eſpece de barbarie à faire déterrer des cadavres pour le *Si-yuen*. Il montre avec force que perſonne n'ayant jamais réclamé contre les loix qui ordonnent d'exhumer & de réduire en cendres les cadavres de ceux qu'on a découvert après leur mort avoir trahi l'Etat, opprimé les peuples, &c. il n'eſt pas raiſonnable de ſe plaindre d'une exhumation néceſſaire pour conſtater des homicides & délivrer la ſociété des monſtres qui ont trempé leurs mains dans le ſang de leurs concitoyens, & quelquefois même de leurs plus proches parens.

Livre III. Les *Lien-yen* entraînent ici beaucoup de formalités. L'Auteur renvoie le lecteur aux loix & au directoire

des Mandarins, pour les cas ordinaires; mais pour les homicides ſur leſquels il n'y a que des ſoupçons, & deſquels ſeuls il prétend parler, il veut qu'avant de faire annoncer le *Lien-yen*, le Mandarin, ſelon les circonſtances, faſſe faire des recherches ſecretes, s'informe en détail de tout ce qui regarde le mort, & ſur-tout s'il avoit des ennemis & comment il etoit regardé dans ſa famille; qu'il recueille avec ſoin tout ce qui ſe dit dans le public; qu'il ait des gens affidés qui répandent de faux bruits; qu'il paroiſſe perſuadé qu'il n'y a point d'homicide; qu'il faſſe ſemblant qu'on connoît le vrai coupable; qu'il reçoive des accuſations qu'il ſait être fauſſes, en procure lui-même, afin de détourner l'attention des perquiſitions eſſentielles; qu'il refuſe le *Lien-yen*, puis le commande tout-à-coup, &c. Les bons Mandarins ont ici des reſſources infinies pour venir à bout de découvrir les homicides; il y en a qui ont payé des gens pour conſentir à avouer le crime, à être mis en priſon, confrontés, condamnés, afin d'en impoſer au vrai coupable, ou à ceux dont ils vouloient tirer des indices. Quand les ſoupçons ſont graves, il faut envoyer des gardes chez le mort à la premiere nouvelle, pour empêcher que perſonne n'approche du cadavre, &c.

Le *Lien-yen* doit être public & juridique pour les morts & homicides dont la cauſe eſt connue: doit-il l'être lorſqu'on le fait ſur des ſoupçons? L'Auteur prétend que la publicité du *Lien-yen* eſt eſſentielle pour l'effet qu'en peut & qu'en doit tirer la Juſtice. Il va même juſqu'à dire qu'on ne doit pas balancer d'expoſer nuds tous les cadavres, même ceux des perſonnes du ſexe; 1°. pour empêcher qu'on ne corrompe les Officiers de la Juſtice; 2°. pour diſſiper tous les ſoupçons, quand on ne trouve aucune indice, ou pour rendre le public témoin de ceux qui les juſtifient; 3°. pour ſe procurer la reſſource des indications des ſpectateurs qui diſent toujours quelques

mots, & ont ſouvent découvert ce qui avoit echappé aux recherches des Officiers de la Juſtice ; 4°. pour inſpirer de l'horreur du ſuicide aux perſonnes du ſexe, en leur faiſant craindre l'etat humiliant où elles ſeront données en ſpectacles. Cependant ils exigent que des matrones faſſent d'abord la viſite du cadavre, & ſi elles trouvent quelque bleſſure ou indice certain, il prétend qu'on ne doit découvrir que le viſage & l'endroit où il eſt. *On ne doit ſacrifier les intérêts de la pudeur & de la décence qu'au bien public, & dans ce cas il ne demande rien de plus.* Du reſte, notre Auteur rejette avec horreur toute diſtinction pour les perſonnes d'un rang ou d'une naiſſance hors du commun, & ſoutient que ce ſeroit une prévarication funeſte de faire des exceptions en leur faveur.

Il y a pluſieurs ſortes de *Lien-yen*. *Lien-yen* d'abord après la mort ; *Lien-yen* après l'enterrement, & lorſque le cadavre commence à tomber en pourriture ; *Lien-yen* ſur les oſſemens. Quant aux premiers qui ſont les plus ordinaires, l'Auteur entre dans un grand détail ſur la façon dont on doit obſerver la poſition où a eté trouvé le cadavre, ce qui etoit autour de lui, &c. mais il ne dit à cet egard que ce qui ſe pratique par-tout. Il en eſt de même de ce qui regarde l'âge, l'etat, le ſexe, &c. de la perſonne. Quant à la préparation du cadavre pour le *Lien-yen*, il dit qu'il faut raſer tous les cheveux & tous les poils, puis le laver ſoit avec de la leſſive, ſoit avec du vinaigre, & le frotter d'huile parfumée, s'il commence à tomber en pourriture.

Livre IV. Tout ce qui a eté dit juſqu'ici n'eſt qu'un préliminaire. Il faudroit traduire en entier les cinq Livres qui reſtent, pour donner une idée exacte de ce qui ſe pratique ici pour trouver des ſignes de mort violente ; mais comme nous croyons qu'il doit plus être queſtion dans cette notice de réveiller l'attention de l'Europe ſur les matieres que traite

le *Si-yuen*, que de chercher à lui donner connoiſſance des pratiques qu'il indique : nous nous bornerons à une table raiſonnée des matieres qu'il traite. La Médecine & la Chirurgie d'Europe n'ont beſoin que d'être miſes ſur les voies. La derniere ſur-tout rend inutile, par l'ouverture des cadavres, ce que la Chine a imaginé pour ſuppléer à cette reſſource que les préjugés publics lui ôtent. D'ailleurs comme on connoît peu au-delà des mers la plupart des drogues de la pharmacie d'ici, il ſeroit très-difficile de nous faire entendre, & plus difficile peut-être en Europe de ſuivre les recettes du *Si-yuen*.

De ceux qui ſont etranglés. On a trouvé ici, à ce qu'il paroît, toutes les manieres & façons poſſibles de s'etrangler; notre Auteur diſtingue : *Etranglé pendu*, ſoit que ce ſoit au moyen d'un balancier qui enleve de terre, ſoit que ce ſoit en s'attachant une corde à laquelle on demeure pendu en ſe jettant à bas d'un endroit elevé. *Etranglé à genoux*, en ſe courbant ſur une corde. *Etranglé couché*, en débandant un arc, ou en faiſant porter la moitié du corps ſur la corde. *Etranglé en nœud coulant; etranglé en nœud tournant*, au moyen d'un pied qui peſe ſur la corde, &c. toutes ces diſtinctions ſont néceſſaires ici, parce que l'etat du cadavre eſt différent. Comme on ne connoît guere en Europe que la premiere, nous ne parlerons que de celle-là, & encore ſeulement pour obſerver que les marques de la corde ſont plus noires & plus ſenſibles dans ceux qu'on a voulu ſecourir, & qui n'etoient pas morts quand on a coupé la corde. Quant à ceux qu'on a pendus après les avoir etouffés, pour faire croire qu'ils ſe ſont etranglés eux-mêmes, outre que la diſpoſition des membres eſt différente, le bas-ventre eſt ſans ce rouge foncé, les levres ſans ce noir livide, les marques de la corde ſont moins noires & moins ſenſibles. Quand ceux qui attentent ſur eux-mêmes, ou que d'autres veulent etrangler

ne ſe ſont pas vuidés par les urines & par le fondement, on peut encore eſpérer de les rappeller à la vie, dit l'Auteur. La meilleure maniere, ſelon lui, de les ſecourir, c'eſt de les etendre horizontalement, de leur appliquer des ſerviettes chaudes ſur le ventre, de leur ſouffler alternativement dans la bouche & dans les oreilles, de leur frotter la plante des pieds, & de leur faire avaler du ſang chaud de crête de coq, ou du ſang de bouquetain délayé dans du vin chaud, au moindre ſigne de vie qu'ils donnent, & de les agiter doucement.

Des Noyés. Les cadavres des noyés ſont fort différens de ceux qu'on a jettés dans l'eau après les avoir etouffés. Les premiers ont le ventre tendu, leurs cheveux tiennent à la tête, ils ont de l'ecume à la bouche, leurs pieds & leurs mains ſont tendues, & la plante des pieds eſt très-blanche. On ne trouve jamais ces ſignes dans ceux qu'on jette dans l'eau après les avoir etouffés, tués, empoiſonnés, &c. la couleur du cadavre eſt jaunâtre, la bouche eſt ouverte, les yeux, &c.

Des femmes mortes en couche. Nous glifferons ſur cet article pour toutes ſortes de raiſons. Nous nous contenterons de remarquer que, ſelon l'Auteur, le mercure mis dans la matrice révele, en changeant de couleur, ſi l'avortement a eté cauſé par un breuvage.

De ceux à qui on ne voit aucun ſigne de mort. Il s'agit d'examiner s'ils ont eté etouffés à la Chinoiſe, s'ils ont reçu quelque coup mortel, &c. Notre Auteur conſeille de viſiter avec ſoin le fondement, la tête, les oreilles, les narines, &c. on y trouve quelquefois des indices qui révelent l'homicide. Dans cet article, comme dans tous les autres, nous n'oſerions ſuivre les détails où entre l'Auteur, nous aurions horreur de dire des choſes qui apprendroient peut-être à

l'Europe des ſecrets homicides qu'elle a le bonheur d'ignorer. En revanche, nous nous faiſons une eſpèce de devoir de lui apprendre ce qui ſe fait ici pour découvrir ſur les cadavres les veſtiges des coups & bleſſures, lors même qu'ils commencent à tomber en pourriture; c'eſt proprement ce qu'on appelle *Si-yuen*, qui eſt le titre général de notre Livre.

Après avoir exhumé le cadavre, dit l'Auteur, on le lave dans du vinaigre, puis on l'expoſe à la fumée du vin qui s'evapore d'une foſſe profonde de trois pieds, où l'on a fait un grand feu. « La foſſe, dit-il ailleurs, doit être de cinq pieds » & demi à ſix pieds de long ſur trois de large, & autant » de profondeur. Le mieux eſt de choiſir un terrein ſec & » où il y ait de la terre graſſe; quand la foſſe eſt creuſée, » on la remplit de branches d'arbres & de brouſſailles qu'on » allume, & on pouſſe le feu juſqu'à ce que la terre du » fond & des parois ſoit comme rouge de feu; alors on tire » vîte ce qui reſte de feu, & on verſe une grande quantité » de vin (le vin de Chine n'eſt qu'une eſpece de bierre de » riz ou de miel); & on met ſur l'ouverture de la foſſe une » grande claie d'oſier ſur laquelle on etend le cadavre; puis » on couvre le tout avec des toiles un peu ſoutenues en voûte » ſur le cadavre, afin que la fumée du vin qui s'evapore » puiſſe agir ſur lui en tout ſens. Deux heures après, on leve » les toiles, & s'il y a eu des coups de donnés, quelque » pourri que ſoit le cadavre, ils paroiſſent très-diſtinctement». On ſe ſert auſſi d'un *Si-yuen* pour les oſſemens ſeuls. L'Auteur prétend que ſi les coups qui ont eté donnés etoient capables de cauſer la mort, on en voit les marques ſur les os, quoiqu'ils n'aient pas eté rompus. Ce fait mériteroit d'être vérifié.

Livre V. On peut être tué par la chûte de quelque corps

peſans, on peut ſe tuer en tombant ſoi-même. L'Auteur examine dans ce Livre comment on peut diſtinguer *ceux qui ont eté tués par une main etrangere de ceux qui ont eté tués par quelque accident.* Les *Lien-yen*, ſelon lui, ne ſerviſſent-ils qu'à procurer une deſcription exacte de l'etat où on a trouvé les cadavres de ceux qui ſont réellement morts par accident, ils ſeroient très-utiles à l'Etat, parce qu'ils donnent des lumieres & des facilités pour diſtinguer ces ſortes de morts de celles qui ſont cauſées par la malice, la colere, la trahiſon, &c. « Il » ſeroit à ſouhaiter, dit-il, qu'on donnât un Recueil complet » de tous les procès-verbaux des *Lien-yen*, un Mandarin y trou- » veroit bien des choſes qui l'aideroient à diſtinguer le malheur » du crime. Nous croyons même que le bien public deman- » deroit qu'on fît entrer dans ce Recueil les procès-verbaux » de toutes les eſpeces de morts & levées des cadavres. Cepen- » dant comme on ne peut pas eſpérer que ces ſortes de pieces » ſoient auſſi bien faites & auſſi bien détaillées dans les petites » villes que dans les grandes, il y auroit un choix à faire » d'après les nouveaux procès-verbaux qu'on ordonneroit, & » qu'on feroit faire avec ſoin par des gens habiles & entendus ». *La Cour ſe fait rendre compte des epis ſinguliers de riz & de bled, des animaux extraordinaires, des fruits d'une figure nouvelle, &c. qui paroiſſent dans les Provinces : les procès-verbaux des différentes eſpeces de morts & levées de cadavres nous paroiſſent toucher de plus près au bien public, & mériter tout autrement l'attention du Miniſtere.* L'Auteur avertit enſuite les Mandarins qu'ils ne ſauroient veiller avec trop de ſoins ſur l'exactitude, la clarté & les détails des procès-verbaux : à l'en croire, moins il y a de doute à former ſur la maniere dont eſt morte la perſonne dont on viſite le cadavre, plus il eſt eſſentiel que le procès-verbal ſoit circonſtancié & détaillé, parce que ce qu'on regarde alors comme une bagatelle devient

un trait de lumiere pour les cas douteux. Le procès-verbal d'un maçon tué au-bas d'une muraille par une pierre tombée d'en-haut, fit connoître qu'un autre avoit eté tué par une pierre qu'on lui avoit jetté d'en-haut, parce que dans le premier cas il ſe trouvoit qu'il y avoit un vuide dans l'echaffaud, & qu'il n'y en avoit point dans le ſecond. *Quelque eclairée & prévoyante que ſoit la malice*, dit notre Auteur, *le* Tien *ne permet pas qu'elle faſſe attention à tout & puiſſe cacher ſes homicides ſous les apparences des accidens ; mais de quoi ſert cette providence du* Tien, *ſi les Mandarins négligent de chercher les moyens qu'elle leur fournit pour diſtinguer les homicides des accidens? Quelques Mandarins ſe font une eſpece d'humanité de laiſſer la malice dans les ténebres dont elle s'enveloppe, il y a aſſez de criminels ſans ſe donner tant de peine pour en chercher. Pourquoi vouloir joindre le ſang au ſang, diſent-ils, & obliger la Juſtice à ſe charger d'autant d'homicides que la trahiſon, la haîne & la fureur?* Notre Auteur traite ces maximes, de maximes barbares, injuſtes, inſenſées, &c. & prouve d'une maniere très-eloquente & très-perſuaſive, que tout compenſé, les crimes & les homicides publics, quelque atroces qu'ils ſoient, ſont moins funeſtes à la ſociété que ceux qui ſont voilés par les ombres du ſecret, & que dans la disjonctive il vaudroit mieux ſévir contre les derniers, &c. *Qui penſe autrement eſt un prévaricateur indigne de la magiſtrature, un traître à la patrie, un complice de tous les ſcélérats, un ennemi de la ſûreté publique, un fléau, un tyran, un monſtre digne de toute la rigueur des ſupplices.* Quant aux détails où entre le *Si-yuen* ſur les endroits où les coups ſont mortels, ſur le nombre des jours où ils ſont cenſés être cauſe de la mort, il ne dit guere plus que ce que nous diſons en Europe. Cependant il ſeroit à ſouhaiter que cette matiere fût traitée & diſcutée d'après les faits, comme elle

pourroit & devroit l'être, pour diriger les Officiers de la Juſtice dans les petits endroits.

Des plaies & des bleſſures. Un Mandarin etant allé à la priſon pour epier pluſieurs priſonniers détenus ſur des ſoupçons à l'occaſion d'un homme qu'on diſoit s'être donné un coup de couteau, il en vit un qui tenoit le ſien de la main gauche; ſur quoi il l'appelle, & lui dit que c'etoit lui qui avoit fait le coup, parce que la bleſſure du mort indiquoit la main d'un gaucher; ce que le malheureux avoua. *Que de tortures epargnées*, dit notre Auteur, *ſi les procès-verbaux etoient faits avec ſoin, & ſi les Magiſtrats etoient plus attentifs à en méditer toutes les circonſtances!* A en croire l'Auteur, il y a des différences très-ſenſibles entre les plaies que ſe fait un homme qui attente ſur lui-même & celles d'un homme qui eſt bleſſé par une main etrangere. S'il eſt mort du coup, la poſition du cadavre & l'air de ſon viſage ſont tout-à-fait différens. Les bleſſures de ceux qui ſe tuent eux-mêmes ne peuvent jamais être auſſi profondes que celles de ceux qui ſont tués, à moins qu'ils n'uſent d'artifice, comme de ſe laiſſer tomber ſur une epée, &c.

Des Brûlés. Il y a eu des concubines, des marâtres, des eſclaves, &c. qui ont mis le feu à des maiſons pour cacher leurs homicides. Il s'agit de reconnoître par le cadavre ſi le mort a eté tué avant l'incendie, ou a eté etouffé par le feu. Dans le premier cas, dit l'Auteur, on ne trouve ni cendres, ni veſtiges de feu dans la bouche & dans le nez; au lieu qu'on en trouve toujours dans ceux qui ont eté etouffés par le feu & la fumée. L'Auteur dit qu'on a fait pluſieurs expériences ſur des animaux pour vérifier ces indices. Il indique le jus de raves comme un remede excellent pour ceux qu'on a tirés des flammes, le plutôt qu'on peut leur en faire avaler eſt le mieux. Si on leur enduit ſur le champ tout le corps avec de la terre graſſe

délayée avec de fort vinaigre, cela appaiſe la douleur & empêche la grande ſuppuration.

De ceux qui ſont tombés dans l'eau chaude. Cet article regarde les teinturiers & les braſſeurs. Le dernier réſultat de tout ce qu'on y trouve, c'eſt que pour peu que le cadavre ait reſté dans l'eau bouillante, il n'eſt plus poſſible de diſtinguer ceux qu'on y a jettés après les avoir etouffés, de ceux qui y ſont tombés par accident. C'eſt aux ſoins & aux recherches des Mandarins à y ſuppléer. *Plus il y a de faux témoins, plus il eſt facile de ſavoir la vérité, parce que la vérité eſt une & qu'un menſonge décele l'autre. Kao-tſou, diſoit de Lien-ſun, c'eſt le grand homme de mon Empire, il ne m'a jamais trompé ſur rien & il n'a jamais eté trompé par aucun faux témoin. Il y a mille Lettrés qui pénetrent les ſens les plus profonds des* King, *ſavent toutes les loix, ſont equitables dans leurs jugemens ; mais je ne connois que lui qui ait le tact aſſez fin pour diſtinguer un faux témoin & lui arracher la vérité qu'il cache ; c'eſt une ſupériorité de génie à part.*

Livre VI. Ce Livre très-curieux & très-utile pour la Chine, ne le ſeroit pas pour l'Europe, où l'on ne connoît pas les différentes eſpeces de poiſons dont il parle, & que nous ne ferons certainement pas connoître. L'Auteur articule dans le plus grand détail les effets ſenſibles de chaque poiſon, & toutes les marques auxquelles on peut les diſtinguer, ſoit que ce ſoit des poiſons violens ou des poiſons lents. La dynaſtie des *Song* a rendu un grand ſervice à la Chine, au dire des Lettrés, en faiſant faire l'eſſai des poiſons & contrepoiſons ſur des criminels condamnés à être coupés en pieces. Nous n'oſerions dire que la Religion & la juſtice permettent de changer ainſi les ſupplices décernés par les loix, à moins que le criminel n'acceptât ce changement bien adouci par l'eſpérance d'eviter la mort au moyen du contre-poiſon. Mais les motifs & les vues de ceux qui ont eu recours à cet expédient funeſte, paroiſſent reſpec-

tables dans des payens qui ne ſentent pas aſſez que l'autorité publique ne peut agir que d'après la loi, & que la loi elle-même tire toute ſa force de la juſtice de Dieu, dont elle promulgue les arrêts.

Livre VII. Des maladies. Comme la haine, la jalouſie, la vengeance, la cupidité, l'ambition & toutes les paſſions violentes profitent de tout pour arriver à leurs fins, l'Auteur a jugé néceſſaire de décrire l'etat où la mort naturelle laiſſe les cadavres, lorſqu'elle n'a pas eté cauſée ou accélérée par autre choſe que les différentes maladies qui affligent l'humanité. Avancer la mort eſt un vrai homicide, & la Juſtice doit le punir avec d'autant plus de rigueur qu'il outrage plus horriblement la nature. *Tout le monde ſe doit à ſoi-même de lui aider à connoître les coupables.*

Des remedes. La Police eſt ici fort indulgente pour l'exercice de la Médecine, mais la Juſtice ne l'eſt pas. Un charlatan, un aventurier, un ignorant, ſont traités comme de vrais homicides, lorſqu'il eſt prouvé qu'ils ont accéléré ou cauſé la mort de leurs malades. Il nous paroît au moins douteux qu'on voulût adopter ailleurs les principes dont l'Auteur s'appuie, pour obliger les plus habiles Médecins eux-mêmes à y regarder de plus près *dans les ſentences de mort qu'ils prononcent.*

Des châtimens. Les maîtres ont droit de châtier leurs eſclaves, les maîtres leurs diſciples, les peres leurs enfans & les magiſtrats les coupables: ni les uns, ni les autres n'ont droit de paſſer certaines bornes: ils ſont homicides & doivent être traités comme tels, quand ils ont outrepaſſé les bornes de maniere à cauſer la mort. Les Loix criminelles de Chine ſont ſi attentives à cet egard, qu'elles défendent aux Mandarins de faire donner le *Pan-tſée* en eté pendant la canicule, ainſi que dans les grands froids & dans toutes les ſaiſons, aux vieillards, aux infirmes, aux jeunes gens, &c. L'Auteur indique à quels ſignes

on peut connoître ſi les châtimens portés trop loin ont pu cauſer la mort.

Des accidens & des malheurs. L'Auteur comprend ſous le nom d'accidens & de malheurs, les chûtes, les morts ſubites, les morts cauſées par l'intempérance, l'ivreſſe, l'excès de débauches; par la crainte, la joie, la douleur; par le tonnerre, la violence de la chaleur, l'extrême rigueur du froid; par la morſure des ſerpens, des chiens enragés, &c. par des coups de pied de bœufs, de cheval, &c. Toutes ces eſpeces d'*accidens & de malheurs* lui fourniſſent des détails pour diriger la Juſtice & empêcher qu'elle ne ſoit trompée dans le *Tien-yuen*, ou viſite des cadavres. Il eſt le premier à remarquer qu'il eſt honteux qu'on ſoit obligé de parcourir ainſi toutes les eſpeces de mort: *Mais dès qu'on abuſe de tout*, dit-il, *pour cacher l'homicide, on doit ſe ſervir de tout pour le faire connoître.*

Livre VIII. Ce dernier Livre eſt diviſé en deux parties: dans la premiere, on examine quelles ſont les cauſes des homicides, & les moyens de les prévenir; dans la ſeconde, on inſtruit les Mandarins ſur les devoirs de leur charge, pour ſavoir examiner, juger & punir les homicides. L'Auteur paroît plus citoyen qu'orateur, il déduit ſes raiſons d'une maniere ſimple & unie; mais elles ſont ſi près du cœur humain, qu'elles touchent & perſuadent. Les grandes cauſes, ſelon lui, des homicides, ſont le jeu, le vin, la débauche, la miſere, le mépris de la vie & la négligence des Mandarins.

On n'imagineroit jamais au-delà des mers où en eſt la Chine entiere ſur l'article du mépris de la vie. Rien de plus commun ici que d'attenter ſur ſoi-même; c'eſt la reſſource la plus ordinaire de la jalouſie, de la haine & de la vengeance. Le ſexe le plus foible eſt à cet egard d'un courage & d'une intrépidité qui font frémir d'horreur. Une femme, une fille ſe pendent pour un mot: elles en ſont venues à un point, qu'il a fallu reſſerrer

l'ouverture des puits pour les ſauver d'elles-mêmes ; elles menacent de ſe défaire comme ailleurs un voleur de tirer un coup de piſtolet. La religion Chrétienne n'eût-elle fait qu'inſpirer l'horreur du ſuicide, elle eût rendu un grand ſervice à l'humanité. Il faut être ici pour comprendre juſqu'où vont ſes bienfaits par rapport à la ſociété civile & au gouvernement. O que nos philoſophes ſont ennemis de la patrie & d'eux-mêmes, quand ils tâchent de l'arracher des cœurs ! Une ſemaine de ſéjour à Pé-king les feroient rougir d'eux-mêmes à ne plus oſer lever les yeux de leur vie. De quoi ſert de lire l'hiſtoire ancienne, ſi on n'y voit pas où en etoient les mœurs publiques, le gouvernement & la vérité de l'enſeignement public ? Les théâtres & les cirques, à ne les conſidérer qu'en politique & en citoyen, font trembler & frémir quiconque penſe de quel œil devoient regarder les meurtres & les empoiſonnemens, des hommes accoutumés à raſſaſier leurs regards d'homicides & de ſang, & à ſe faire un ſpectacle d'amuſement de ce que la mort a de plus terrible.

Mais quoi ! dira-t-on, les Miſſionnaires ont ecrit & ecrivent continuellement qu'il y a beaucoup moins de meurtres & de morts violentes en Chine qu'en Europe. Voici notre réponſe : cette aſſertion des Miſſionnaires eſt très-vraie & très-exacte pour ces meurtres & ces morts violentes qui frappent les regards du public ; mais quant aux homicides réels qui ſe commettent comme dans les ténebres & ſont voilés d'apparences qui les cachent, il y en a ſix fois plus qu'en Europe. Le Livre dont nous donnons la notice en eſt une preuve : on n'a ſongé à le faire que parce qu'on a vu que les homicides cachés, palliés, déguiſés, etoient trop communs. C'eſt la premiere réflexion qui ſe préſente à quiconque penſe ; le remede indique la maladie. Que les ſages examinent, à la clarté des rayons de l'hiſtoire générale des peuples, quel eſt ſur cet article capital la différence

des nations policées & des nations barbares, les unes & les autres etant ſuppoſées dans les ténebres de l'idolâtrie ou d'une fauſſe religion, & on verra que le premier coup-d'œil en impoſe chez les premieres: comme plus corrompues & plus exercées à la diſſimulation, comme plus retenues auſſi par la crainte des loix & par l'hypocriſie des décences, elles ne trempent pas leurs mains dans le ſang avec la fougue, l'emportement & la férocité des premiers; mais les homicides ſecrets de la trahiſon, de la perfidie & de la vengeance, y ſont incomparablement plus multipliés. Il en eſt à cet egard comme des viols & des enlevemens, dont la rareté ſemble rendre témoignage à l'innocence des mœurs, tandis que la galanterie, la ſéduction & les adulteres en etendent la corruption à tous les âges & à toutes les conditions d'une maniere epouvantable. Pour une Lucrece & une Virginie outragées dans les premiers ſiecles de Rome, que d'Octavies & de Julies dans les derniers temps! Quand un Etat policé a tellement ſecoué le joug des loix, que les empoiſonnemens, les meurtres, les homicides publics ſe multiplient de jour en jour, *tout eſt perdu*, dit *Hien-tchi*, d'après les Annales de Chine, *la publicité des homicides & des adulteres eſt le friſſon d'une révolution générale dans le gouvernement.*

Ajoutons encore ce mot: le ſuicide, dit-on, eſt très-commun en Chine. Mais, comment des gens qui ne craignent pas la mort & attentent ſur eux-mêmes avec tant d'intrépidité, comment, etant déterminés à mourir, ne ſe donnent-ils pas la ſatisfaction de raſſaſſier leur vengeance & leur haine du ſpectacle d'un ennemi nageant dans ſon ſang? Qui eſt déterminé à mourir, peut arracher la vie à qui il veut. C'eſt que le préjugé public a attaché je ne ſais quelle gloire de magnanimité & d'héroïſme à attenter ſur ſoi-même pour ſe venger d'un ennemi qu'on ne peut ecraſer; c'eſt qu'on eſt ſûr de lui faire une affaire

horrible en ſe tuant, & qu'on n'eſt pas ſûr de le tuer, quelques précautions qu'on prenne ; c'eſt qu'en trempant les mains dans le ſang de ſon ennemi, on expoſe toute ſa famille, on la flétrit, & ſe prive ſoi-même des honneurs funébres ; au lieu qu'en ſe donnant la mort avec intrépidité, on eſpere des dédommagemens à ſa famille, & on deſcend ſoi-même dans le tombeau avec gloire ; c'eſt qu'on ſe tue ſoi-même dans l'accès d'une colere, dans la phrénéſie d'une vivacité pouſſée à bout, dans la rage d'un déſeſpoir, & que pour tuer un autre il faut y penſer, en epier l'occaſion, & la réflexion, qui a le temps d'eclairer l'ame & en fait perdre la penſée ; c'eſt enfin que les Chinois craignent plus de ſouffrir que de mourir, & que la Juſtice Chinoiſe a trouvé le moyen de rendre l'etat du criminel plus inſupportable que leur ſupplice. Ce dernier article mériteroit d'être traité à fond dans un Mémoire, auſſi-bien que la politique qui rend reſponſables des ſuicides ceux qui en ſont la cauſe ou l'occaſion. Car enfin en voici l'effet : le plus foible fait trembler le plus fort & le force à lui rendre juſtice, à le ménager, à le ſecourir, en le menaçant de ſe défaire, comme ailleurs le plus fort en menaçant le plus foible de le tuer. Ce contraſte ſingulier prête à bien des réflexions. Celles qui nous frappent & nous glacent d'effroi, c'eſt que la Religion chrétienne a guéri tous ceux qui l'ont embraſſée, de l'horrible folie du ſuicide, & qu'elle n'a pas pu guérir les Européens de celle des combats particuliers qui ſont egalement contraires à ſes divins enſeignemens. Nous ne ſavons plus où en eſt l'Europe, depuis que nous ſommes au fond de l'Aſie ; mais nous voyons par le peu de livres qui nous viennent, qu'on y parle beaucoup d'humanité, de philanthropie, de bienfaiſance. Si ce n'eſt pas un vain commerce de mots, il faut eſpérer qu'on attaquera enfin le duel avec force. Les Chinois le rendroient infame & ridicule, pour le faire tomber.

NOTICE

NOTICE DU CONG-FOU DES BONZES TAO-SÉE.

Educens nubes ab extremo terræ.
Pſ. 132.

ON appelle *Tao-ſée* en Chinois tous ceux qui ſont de la ſecte qui reconnoît le fameux *Lao-tſée* ou *Lao-kun*, pour chef & pour maître ; mais ce nom eſt ſpécialement attribué aux Bonzes de cette ſecte, ſoit qu'ils vivent en communauté ou mariés, ſolitaires ou errans. Il ne faut que lire le *Tao-te-king* de *Lao-tſée*, pour voir qu'il n'eſt point le maître de ſes prétendus diſciples. On appelle *Cong-fou* en Chinois les poſtures ſingulieres dans leſquelles ſe tiennent quelques *Tao-ſée*. Comme les Bonzes ont plus de loiſir, ils ont plus de temps pour vaquer au *Cong-fou*, & ils paſſent généralement pour l'entendre mieux que les autres.

Les nuages epais de la ſuperſtition & les affreuſes ténebres de l'idolâtrie ont tellement caché la vraie théorie du *Cong-fou* à la multitude, qu'elle eſt perſuadée, d'après les récits des Bonzes, que c'eſt un vrai exercice de religion qui, en guériſſant le corps de ſes infirmités, affranchit l'ame de la ſervitude des ſens, la prépare à entrer en commerce avec les Eſprits, & lui ouvre la porte de je ne ſais quelle immortalité, où l'on arrive ſans paſſer par le tombeau. On compoſeroit de très-amples volumes, des fables, contes, rêves, chimeres & extravagances qu'on débite ici ſur le *Cong-fou*. La majeſté du trône n'a pu ſauver pluſieurs Empereurs de la ſtupidité d'y croire. Les Lettrés ont beau s'egayer à montrer le ridicule des grands mots des

Bonzes; on s'amuſe de leurs plaiſanteries, on applaudit à leurs raiſons, & on continue froidement à ajouter foi par ſa conduite à toutes les chimeres que débitent les Bonzes. Les eſprits ſinguliers, les richards qui voudroient bien n'être jamais malades, & ceux d'entre le peuple qui ont le temps de rêver, y croient par intervalles avec toute la chaleur du fanatiſme le plus phrénétique. Il faut voir avec quelle etonnante patience ils tourmentent leurs corps pour parvenir à envoyer leur ame chez les immortels, & à monter aux cieux ſur le cheval dragon.

Les *Tao-ſée* qui ont le ſecret du *Cong-fou* ſe ſont fait une langue à part pour l'enſeigner, & en parlent en des termes auſſi eloignés des idées communes que nos Alchymiſtes du grand-œuvre. Comme le *Cong-fou* a réellement opéré des guériſons & ſoulagé bien des infirmités, les Lettrés qui ne ſont point crédules ont ſoufflé ſur le clinquant du jargon figuré des Bonzes, & ont fait voir que leur charlatanerie ne faiſoit que couvrir du ridicule de leurs ſuperſtitions, une ancienne pratique de Médecine fondée en principes, & fort indépendante de la doctrine abſurde des *Tao-tſée*, ſur laquelle on l'a entée. Elle en eſt auſſi indépendante, diſent-ils, que la vertu des remedes qu'il leur a plu d'adopter & de faire valoir.

Cette aſſertion curieuſe eſt appuyée de raiſons qui nous ont fait imaginer de propoſer aux Phyſiciens & aux Médecins d'Europe, d'examiner ſi la partie médicinale du *Cong-fou* des *Tao-ſée* eſt réellement une pratique de médecine dont on peut tirer parti pour le ſoulagement & la guériſon de quelques maladies. Si cela etoit, nous nous croirions bien dédommagés de la peine que nous avons eue à nous mettre au fait d'une matiere ſi ennuyeuſe pour une perſonne de notre etat, & ſi etrangere à nos etudes & à nos occupations. Nous fuſſions-nous trompés dans nos conjectures, nous ne croirions pas avoir à rougir d'une mépriſe qu'on ne doit imputer qu'à notre ſenſibilité aux

miſeres qui affligent la vie des hommes, & à notre amour pour la patrie.

Nous nous en tiendrons à un ſimple expoſé de la partie pratique du *Cong-fou*, & des principes de la médecine Chinoiſe, ſur leſquels on dit qu'elle eſt fondée.

Le *Cong-fou* conſiſte en deux choſes : dans la poſture du corps, & dans la maniere de reſpirer.

Il y a trois poſtures principales pour le *Cong-fou;* debout, aſſis & couché. Les Bonzes entrent dans le plus grand détail ſur toutes les attitudes qui peuvent varier & nuancer ces différentes poſtures. Comme elles ont plus de rapport à leur doctrine qu'à la partie médicinale du *Cong-fou*, nous nous bornerons à en indiquer les principales :

1°. *Debout :* droit, les pieds collés l'un contre l'autre, & les bras tendus & pendans; debout, un pied en l'air; debout, le corps penché ſur le côté, en-avant, en-arriere, &c. debout, les bras en croix, un levé, l'autre abaiſſé; debout, les bras tendus horizontalement; debout, les jambes ecartées, &c.

2°. *Aſſis:* les jambes pendantes; aſſis, les jambes tendues, le corps droit; aſſis, les jambes croiſées; aſſis, ſur les talons; aſſis, le corps penché ſur un côté, courbé ſur le devant, &c.

3°. *Couché :* ſur l'echine, ſur le ventre, ſur le côté; couché, les pieds courbés d'un côté, la tête penchée de l'autre; couché, replié comme en boule; couché ſur les genoux & ſur les mains, &c. Nous ne craignons pas de le dire, en réuniſſant toutes les poſtures & attitudes des comédiens, des danſeurs, des ſauteurs & des figures académiques, on n'auroit pas la moitié de celles qu'ont imaginées les *Tao-ſée*. Les différentes manieres de roidir & de plier, d'elever & d'abaiſſer, de courber & d'etendre, d'eloigner & de rapprocher les bras & les jambes, forment ſeules des attitudes prodigieuſement variées. La tête, les yeux & la langue ont auſſi leurs mouve-

mens & leurs poſitions. La langue qui eſt le *dragon rouge*, dans le langage des *Tao-ſée*, eſt chargée, ſelon l'eſpece de *Cong-fou*, de faire dans la bouche des balancemens, des pulſations, des frottemens, des elancemens, &c. & d'exciter la ſalivation. Les yeux ſe ferment, s'ouvrent, tournent, ſe fixent & clignotent. Ce qui nous a le plus frappé, les *Tao-ſée* prétendent que quand ils ſont tournés long-temps l'un vers l'autre, en regardant la racine du nez, cela ſuſpend le torrent des penſées, met l'ame dans un calme profond & la prépare au *Far-niente* d'inertie, qui eſt l'exorde de la communication avec les eſprits. Nous dirions des choſes bien autrement plaiſantes, ſi nous voulions copier les propos des *Tao-ſée ;* mais cela eſt etranger à la partie phyſique & médicinale du *Cong-fou* qui eſt notre objet.

Il y a trois manieres de reſpirer: la premiere, par la bouche; la ſeconde, par le nez; dans la troiſieme, l'inſpiration & l'expiration ſe font l'une par la bouche, l'autre par le nez.

Dans ces trois manieres de reſpirer, tantôt c'eſt l'inſpiration qui eſt précipitée, filée, pleine ou eteinte; tantôt c'eſt l'expiration; tantôt auſſi elles le ſont l'une & l'autre. *Précipitée*, ſignifie qu'elle ſe fait, pour ainſi dire, tout-à-la-fois, & dans un inſtant preſque indiviſible, comme il arrive à un homme qui ſort tout-à-coup de l'eau où il a reſté quelque temps. *Filée*, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt tellement lente & foible, qu'on n'entend ni l'entrée, ni la ſortie de l'air. *Pleine*, c'eſt quand l'air entre dans le poulmon, ou en ſort comme à pleine bouche & à plein nez. *Eteinte*, c'eſt-à-dire, ſi délicate, ſi languiſſante & ſi traînée, qu'elle devient comme inſenſible.

Outre ces différences principales qui ſont comme la baſe du *Cong-fou* pour la partie de la reſpiration, on diſtingue encore l'inſpiration & l'expiration: 1°. par *ſifflement*, en laiſſant une ſi petite ouverture à la bouche, que l'air y entre ou en ſort avec une rapidité qui le refroidit & fait du bruit; 2°. par *haleinée*, en ouvrant tellement la bouche que

l'air y entre ou en ſorte ſubitement par un mouvement d'inſpiration & d'expiration très-fort; 3°. par *ſauts*, c'eſt-à-dire, qu'en traînant l'inſpiration ou l'expiration pour la faire durer, il ſe fait des mouvemens bruſques du poulmon qui lui donnent des eſpeces d'elans; 4°. par *répétition*, enſorte qu'il y a trois inſpirations conſécutives avant une expiration, & *vice verſâ* deux & trois expirations contre une ſeule inſpiration; 5°. par *attraction & déglutition*, en tirant comme de ſon eſtomac l'air dont ſe remplit le poulmon, ou avalant celui qui en ſort par l'expiration, enſorte que ce dernier ſe perd dans la bouche & deſcend dans les entrailles. Il y a encore diverſes manieres de reſpirer dans le *Cong-fou;* mais outre que les nuances qui les diſtinguent les unes des autres, ne ſont que des rafinemens des Bonzes, il ſeroit très-difficile d'en parler de maniere à ſe faire entendre; car à moins d'avoir vu opérer un homme bien initié & exercé, on ne comprend rien à tout ce qu'en diſent les *Tao-ſée* dans leurs livres. Dans le peu même que nous avons dit, il y a bien des choſes dont nous ne nous ſerions pas tirés, ſi un néophite qui avoit fait le *Cong-fou* lorſqu'il etoit encore idolâtre, ne nous avoit expliqué cette ſinguliere théorie.

Les détails où nous venons d'entrer ſuppoſés, nous diſons que le *Cong-fou* conſiſte dans une certaine poſture en laquelle on ſe tient quelque temps, en reſpirant de quelqu'une des manieres dont nous avons parlé. L'art doit les choiſir & les combiner, les varier & les faire répéter ſelon la maladie qu'il s'agit de guérir. Le matin eſt le vrai temps du *Cong-fou*. Après le ſommeil de la nuit, le ſang eſt plus repoſé, les humeurs plus tranquilles, & les organes plus ſouples, ſur-tout ſi on a eu l'attention de ſouper fort légérement. Les gens replets ou chargés d'humeurs y gagnent toujours à ne rien manger la veille, & cette préparation eſt abſolument néceſſaire pour certaines maladies.

Comme le *Cong-fou* n'eſt qu'une bagatelle, ou du moins

peut n'être que cela, nous nous diſpenſerons d'entrer dans un plus grand détail. Cependant comme nous pourrions nous être expliqués obſcurément, & que d'ailleurs il eſt toujours bon de parler aux yeux, nous avons fait peindre des figures qui donneront quelque idée des poſtures du *Cong-fou*. Nous allons indiquer en peu de mots quelles ſont les différentes maladies dont on dit qu'elles guériſſent, pour que nos Phyſiciens & Médecins ſoient plus en etat de prononcer ſur cette pratique ſinguliere. Quoique de ces vingt figures il y en ait dix-ſept pour le *Cong-fou* aſſis, il faudroit en ajouter bien plus pour donner toutes les attitudes & poſitions qui nuancent cette poſture ; mais en vérité, nous n'avons pas eu le courage d'en faite copier un plus grand nombre.

Fig. 1. Pour dégager la poitrine, tempérer l'ardeur du ſang, délaſſer.

Fig. 2. Contre l'aſthme, les douleurs de reins & d'entrailles; il ne faut pas tourner la tête.

Fig. 3. Contre les ſonges & illuſions nocturnes, & leurs ſuites.

Fig. 4. Contre les embarras d'eſtomac & obſtruction, la jauniſſe.

Fig. 5. Contre les maux de cœur, la maigreur d'epuiſement, la ſoif accompagnée de chaleur dans le corps.

Fig. 6. Contre la plénitude & embarras dans les entrailles, avec foibleſſe.

Fig. 7 & *8.* Pour entretenir la ſanté.

Fig. 9. Contre les vertiges & eblouiſſemens.

Fig. 10. Contre les peſanteurs de tête, aſſoupiſſemens.

Fig. 11. Contre les douleurs dans les genoux, les embarras dans les reins, les enflures de foibleſſe.

Fig. 12. Contre la paralyſie de quelque membre, la reſpiration courte & précipitée, les douleurs du bas-ventre avec tenſion.

Fig. 13. Contre les maux de cœur avec foibleſſe, douleur & langueur.

Fig. 14. Contre les ſueurs froides, la bouche amere, la difficulté de marcher, &c.

Fig. 15. Contre la gravelle & les ſables dans les reins; on en débite bien des effets & des cures.

Fig. 16. Contre la chaleur continuelle de la paume de la main & de la plante des pieds.

Fig. 17. Contre les embarras de poitrine & la ſuffocation.

Fig. 18. Pour entretenir la ſanté.

Fig. 19. Contre la pierre & les coliques néphrétiques.

Fig. 20. Contre les mouvemens des inteſtins, & les inquiétudes dans tout le corps. *Voyez ces figures.*

Dans chacune de ces poſtures, le grand point eſt de reſpirer d'une maniere particuliere un certain nombre de fois, & de proportionner la longueur du *Cong-fou* à la maladie. Le Mémoire que nous avons ſous les yeux en dit quelque choſe, mais d'une maniere ſi obſcure & dans des termes ſi bizarres, que nous n'avons pas oſé en riſquer la traduction. Le lecteur pourra y ſuppléer par ce que nous avons dit plus haut, & par ce qui nous reſte à dire ſur la théorie du *Cong-fou.*

Nous avons omis, en parlant des poſtures du *Cong-fou*, qu'on etoit nud à mi-corps, ou habillé, chargé d'un poids ſur la tête ou ſur les epaules, ſelon la maladie; & en parlant de la reſpiration, qu'il falloit avoir la bouche à demi-pleine ou d'eau, ou de ſalive. Quant aux potions, tiſanes & médecines qu'on ordonne avant ou après le *Cong-fou*, elles paroiſſent avoir eté ajoutées dans la ſuite des temps pour en faciliter les effets. Par exemple, dans le *Cong-fou* de la *fig. 15*, on doit prendre une infuſion de cinabre & d'alun dans l'eau froide. Les *Cong-fou* des *fig. 9, 13* & *20*, ont auſſi des remedes déterminés; mais comme ils pourroient n'être qu'une adreſſe pour faire

valoir le *Cong-fou* & l'accréditer, c'eſt par les principes de ceux qui le regardent comme une ancienne pratique de Médecine qu'il ſemble qu'on doit en juger.

Ces principes ſont, 1°. que le méchaniſme du corps humain eſt tout hydraulique, c'eſt-à-dire, que la libre circulation du ſang, des humeurs & des eſprits, & l'equilibre reſpectif qui modifie leur mouvement & leur action réciproque les uns ſur les autres, etant tout-à-la-fois le poids & les roues du corps humain, la ſanté ne ſubſiſte que par cette circulation & cet equilibre, ou ne ſe rétablit que par leur rétabliſſement. 2°. Que l'air qui entre ſans ceſſe dans le ſang & dans les humeurs par les poulmons, etant comme le balancier que tempere & entretient leur fluidité, elle ne peut ſe rétablir ni ſubſiſter que par lui. De ces deux principes, dont nous ne parlons qu'en hiſtoriens, ils tirent, à leur maniere, des conſéquences que nous donnons pareillement pour ce qu'elles peuvent valoir.

Ces conſéquences ſont, 1°. que la circulation des liquides dans les corps humains ayant à vaincre les deux grands obſtacles de la peſanteur & du frottement, tout ce qui tend à diminuer l'un ou l'autre, peut aider à la rétablir lorſqu'elle eſt altérée. 2°. Que l'activité & le reſſort de l'air augmentant la fluidité des liquides, & facilitant par-là leur mouvement, tout ce qui tend à en augmenter ou à en diminuer la force & le volume dans ceux du corps humain, doit accélérer ou retarder leur circulation.

Ces principes & ces conſéquences ſuppoſées, les défenſeurs du *Cong-fou* entrent dans de forts longs détails pour le rapprocher de la correſpondance ſympathique des différentes parties du corps humain, de l'action & réaction des grands organes de la circulation, de la ſecrétion des humeurs, de la digeſtion des alimens, &c. car il faut rendre juſtice à la partie ſyſtématique de la Médecine moderne. On en a ſi peu d'idée au-delà des mers,

& il faudroit faire une ſi longue digreſſion pour la faire connoître, que nous gliſſerons ſur cet article avec d'autant moins de ſcrupule qu'il n'a qu'un rapport très-eloigné au ſujet que nous traitons. D'ailleurs, à moins de poſſéder à fond la Médecine, on courroit evidemment le double riſque de défigurer un ſyſtême eſtimable, & de n'être pas entendu.

Voici maintenant comment raiſonnent les Phyſiciens Chinois, d'après les principes & conſéquences que nous venons d'expoſer. Il y a deux parties eſſentielles dans le *Cong-fou*, la poſture qu'on donne à ſon corps, & la maniere dont on accélere, retarde & modifie la reſpiration.

1°. Soit qu'on enviſage la circulation du ſang, des humeurs & des eſprits du côté des obſtacles qu'y oppoſe la peſanteur; ſoit qu'on l'enviſage du côté du frottement qui la retarde, il eſt evident que la maniere dont le corps eſt droit ou courbé, couché ou levé, les pieds & les mains tendus ou pliés, elevés, abaiſſés ou contournés, doit opérer dans le méchaniſme hydraulique un changement phyſique qui le facilite ou le gêne. La ſituation horizontale etant celle qui diminue le plus l'obſtacle de la peſanteur, eſt celle auſſi qui eſt plus favorable à la circulation: celle d'être debout au contraire laiſſant toute ſa réſiſtance à l'action de la peſanteur, elle doit néceſſairement rendre la circulation plus difficile; par la même raiſon, ſelon que l'on tient les bras, les pieds & la tête ou levés, ou inclinés, ou courbés, elle doit y devenir plus ou moins aiſée. Ce n'eſt pas tout: ce qui la retarde dans un endroit lui donne plus de force où elle ne trouve pas d'obſtacle, & dès-là aide les humeurs & le ſang à vaincre les engorgemens qui y gênent leur paſſage. On peut ajouter encore que plus elle a eté gênée dans un endroit, plus ſon impétuoſité l'y ramene avec force lorſque l'obſtacle eſt levé. Il s'enſuit de-là que les diverſes poſtures du *Cong-fou* bien dirigées, doivent opérer un dégagement ſalu-

taire dans toutes les maladies qui viennent d'une circulation ou embarraſſée, ou retardée, ou même interrompue. Or, combien n'y a-t-il pas de maladies qui n'ont pas d'autre cauſe? On peut même demander ſi, excepté les fractures, bleſſures, &c. qui dérangent l'organiſation du corps humain, il y en a quelqu'une qui n'en vienne pas?

2°. Il eſt certain que le cœur eſt le premier mobile de la circulation, & la force qu'il a pour la produire & la conſerver, eſt une des plus grandes merveilles de l'univers. Il eſt certain encore qu'il y a une correſpondance ſenſible & continuelle entre les battemens du cœur qui ſe remplit & ſe vuide de ſang, & les mouvemens de dilatation & de contraction du poulmon qui ſe vuide & ſe remplit d'air par l'inſpiration & l'expiration. Cette correſpondance eſt ſi evidente, que les battemens du cœur augmentent ou diminuent ſur le champ, en proportion de l'accélération ou du retardement de la reſpiration. Or ſi l'on inſpire plus d'air qu'on n'en expire, ou qu'on en expire plus qu'on n'en inſpire, ſon volume doit diminuer ou augmenter la maſſe totale du ſang ou des humeurs, & doit rafraîchir plus ou moins le ſang qui eſt dans les poulmons; ſi l'on hâte ou retarde ſa reſpiration, on doit précipiter ou affoiblir les battemens du cœur. Qu'on applique tout cela à la ſeconde partie du *Cong-fou*, & on verra que conſiſtant, tantôt à accélérer ou à retarder la reſpiration, tantôt à inſpirer plus d'air qu'on n'en expire, il eſt evident que dans le premier cas on accélere ou retarde la circulation, & par une ſuite néceſſaire celle des humeurs; & que dans le ſecond, on diminue ou l'on augmente le volume d'air qui y eſt contenu: or tout ce mechaniſme etant aidé par la poſture du corps, par la poſition combinée & aſſortie des membres, il eſt evident qu'il doit produire un effet ſenſible & prochain dans la circulation du ſang & des humeurs; effet phyſique, effet néceſſaire & intimement lié au mécha-

Fig. 1.
Fig. 2.
Fig. 3.
Fig. 4.

Fig. 6.

Fig. 5.

Fig. 8.

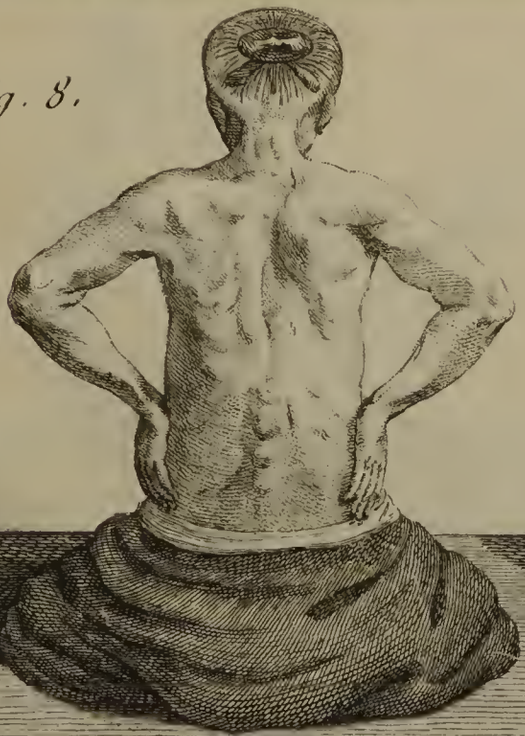

Fig. 7.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 12.

Fig. 14.

Fig. 13.

Fig. 16.

Fig. 15.

Fig. 17.

Fig. 18.

Fig. 19.

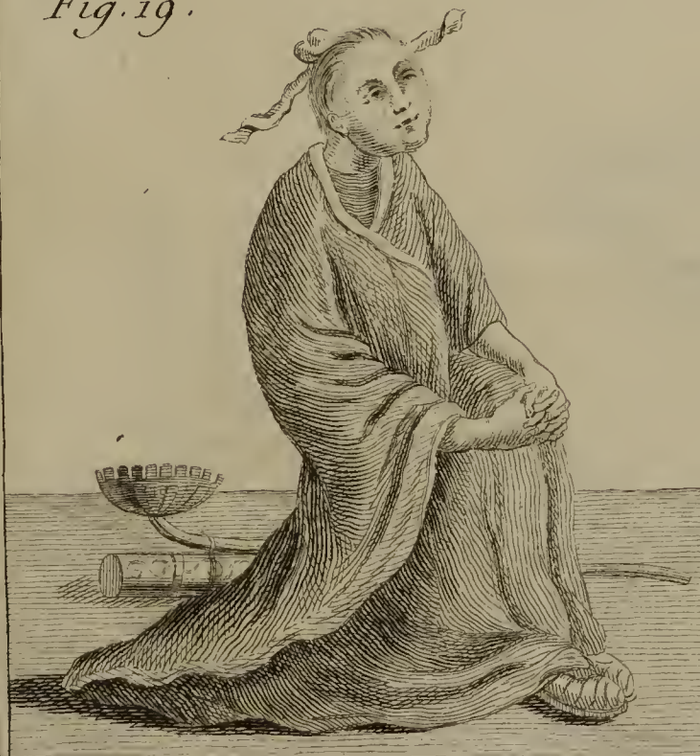

Fig. 20.

niſme hydraulique du corps humain ; effet d'autant plus ſûr, que le repos de la nuit a rendu les organes plus ſouples; que la diete de la veille a diminué la plénitude des arteres, des veines & des canaux des humeurs ; que la potion préparatoire a levé plus d'obſtacles, &c.

Nous avions deſſein de dire quelque choſe ſur la maniere dont il faut diriger le *Cong-fou* d'après cette théorie, ſelon la maladie pour laquelle on le fait ; mais les matieres médicinales ne ſont pas aſſez à notre portée. Si le *Cong-fou* mérite quelque attention, les Médecins d'Europe n'ont pas beſoin de ceux de Chine pour en tirer parti & le perfectionner. D'ailleurs, pour finir par où nous avons commencé, le but de cette notice n'eſt pas d'enſeigner le *Cong-fou*, mais de propoſer aux Phyſiciens & aux Médecins d'examiner ſans préjugé ce qu'il faut en penſer. Le ſyſtême ſur lequel il porte fût-il faux, il peut leur en faire trouver un plus vrai. Quand il n'en réſulteroit que quelques vues pour le ſoulagement de l'humanité, nous nous croirions bien récompenſés du courage que nous avons eu de riſquer cette notice.

OBSERVATIONS DE PHYSIQUE & d'Hiſtoire naturelle de l'Empereur Kang-hi.

Faciendi plures libros nullus eſt finis.
Eccl. 12.

L'EMPEREUR *Kang-hi* eſt un des plus grands Princes qu'ait eu la Chine. Homme de lettres, ſavant, philoſophe, grand politique, citoyen, ami des hommes, & un peu guerrier, il réuniſſoit dans un degré ſupérieur les talens, les qualités & les vertus que tous les ſiecles ont deſtinés à l'admiration publique. Ce n'eſt pas ici le lieu de juſtifier ces louanges par l'hiſtoire de ſon regne; nous nous contenterons d'obſerver que quoiqu'Empereur, dès l'âge de huit ans, il etoit plein d'ardeur pour s'inſtruire, qu'il ſe levoit dans ſa jeuneſſe à trois heures du matin pour etudier, & qu'il pouſſa l'application juſqu'à cracher le ſang: auſſi devint-il un très-habile Lettré. Eloquence, poéſie, hiſtoire, juriſprudence, antiquité, tout etoit de ſon reſſort. Lorſque l'aſtronomie Européenne fut devenue celle de l'Empire, il ſe fit diſciple d'un Miſſionnaire pour l'apprendre; ce trait dit tout. La ſolitude qui environne ici le trône faiſoit ſes délices, parce qu'il pouvoit jouir de ſa bibliotheque & de ſon cabinet. Il etoit ſi avare de ſon temps & ſi attentif à le bien employer, que quand on lit l'hiſtoire de ſon regne, on ne comprend pas comment les ſoins qu'il donnoit aux affaires, les détails où il entroit, les grandes choſes qu'il a exécutées, lui ont pu laiſſer le temps d'ouvrir des livres; & quand on voit la collection de ſes ouvrages dans tous les genres, on comprend encore moins qu'il ait pu tenir le gouvernail d'un ſi grand

Empire. Les Empereurs de Chine ſont en poſſeſſion d'avoir des Secrétaires qui tiennent le pinceau pour eux : *Kang-hi* s'en ſervoit ſans doute pour ſes Ordonnances, ſes Edits, & certains ouvrages auxquels ils prêtoit ſon nom comme Empereur, & en cette qualité, chef de la littérature. Il n'en eſt pas de même de ſes poéſies, de ſes œuvres philoſophiques & morales, de pluſieurs pieces d'eloquence & de critique qui portent l'empreinte de ſon génie ; on ſent d'abord qu'elles ſont de lui : il en eſt de même des obſervations diverſes que nous donnons ici. Comme ce grand Prince etoit très-avide de connoiſſances, & méditatif, il prenoit occaſion de tout pour s'inſtruire. En voyage, comme dans ſon palais, il revenoit par ſes réflexions ſur tout ce qu'il l'avoit frappé, & s'en rendoit compte à lui-même en les jettant ſur le papier. Voilà pourquoi il y regne ſi peu d'ordre ; mais elles n'en peignent que mieux ſon génie, & ſont dès-là plus curieuſes. Le Recueil entier de ſes obſervations ſeroit fort conſidérable ; nous ne donnons ici que celles qu'on trouve dans la quatrieme partie de ſes ouvrages, dont la Collection entiere va à plus de cent volumes. Un haſard ayant fait tomber ce peu que nous donnons, entre nos mains, nous avons cru qu'on en verroit volontiers la traduction au-delà des mers. Si nos gens de Lettres n'y trouvent rien à apprendre, ils y verront du moins que, quand le préjugé ſe tait, on ne trouve pas tant d'ignorance qu'on ſe l'imagine chez les nations etrangeres.

Pétrifications. Soit que ce ſoit le froid des eaux du *Hei-tong-kiang* qui opere cette métamorphoſe, ſoit que ce ſoit l'effet de quelques ſels particuliers dont elles ſont imprégnées, il eſt certain que le bois s'y pétrifie. La pétrification eſt ſi complette, que des troncs entiers d'arbres pétrifiés ont le poids, la dureté & le grain de la pierre. Ce fait ne peut être révoqué en doute, puiſqu'on diſtingue parfaitement l'ecorce, les nœuds,

les veines du bois, & qu'on en trouve une partie qui n'eſt pas encore pétrifiée; nous nous en ſommes aſſurés par nos propres yeux. La vertu pétrifiante du *Hei-tong-kiang* s'etend preſque à tout: on y trouve des inſectes, des poiſſons, des cornes d'animaux & des oſſemens humains entiérement pétrifiés. Que de folles conjectures & de fables n'a-t-on pas débitées ſur une pétrification ſinguliere, avant de ſavoir le fait qui nous en montre l'origine? Le menſonge eſt la premiere reſſource de l'ignorance; mais comment faire quand on ne ſait pas la vérité? ſe taire.

Pierres de ſel. Les dons du *Tien* ſont partagés: nous ſommes obligés en Chine de faire le ſel. Les Mahométans de l'Occident le trouvent tout travaillé par les mains de la nature; il pend en gros quartiers du haut des rochers de leurs montagnes; comme il ſeroit trop dangereux de l'y aller chercher, ils l'abattent à coups de fleches. Ce ſel eſt pur & tranſparent comme du cryſtal de roche, ne pétille point dans le feu, & n'a point d'âcreté. Il paroît beaucoup meilleur que le nôtre, & la Médecine s'en ſert avec ſuccès. On trouve auſſi de ces quartiers de ſel dans la terre, mais il eſt rougeâtre, & teint d'un beau rouge l'eau où on le diſſout; nous n'avons pas oui dire qu'on lui attribue aucune vertu particuliere. Les gens du pays s'en ſervent pour la préparation des alimens.

Pin. Il y a à *Keou-ouai* (hors de la grande muraille), dans le pays de *Ngan-kao-han*, une eſpece de pin qu'on nomme *Lo-ya-ſong*, dont le tronc, les branches, les feuilles & les fruits reſſemblent entiérement à ceux des pins ordinaires. Cependant il a cela de particulier, que les feuilles tombent toutes en automne; ſon bois eſt très-dur & d'un bon uſage, mais le ſuc en eſt venimeux. Quand on coupe cet arbre, il faut prendre garde qu'il n'en ſaute ſur la peau; en quelque endroit qu'il en tombe, il s'y forme des bulles & des boutons fort difficiles à

guérir. Sa racine, qui eſt rougeâtre, pourrit très-difficilement; ſi on l'enterre ou ſi on la met dans l'eau, elle ſe pétrifie en aſſez peu de temps : elle eſt très-bonne pour aiguiſer & repaſſer les inſtrumens les plus fins & les mieux trempés. Cette métamorphoſe change ſi peu à ſa figure, qu'il faut y regarder de bien près pour s'en appercevoir; mais ſon poids augmente conſidérablement.

Renard volant. Le renard volant ſe trouve dans les epaiſſes forêts de la Tartarie, au nord de la grande muraille; ſes aîles ne ſont que des peaux légeres qui vont d'un pied à l'autre, & ſe terminent à ſa queue. Cet animal ne vole qu'en s'elançant du haut d'un arbre ſur un autre qui eſt plus bas; mais il ne peut pas voler en montant : les Anciens ont connu ce renard ſingulier, puiſqu'ils lui ont donné un nom qui l'a caractériſé diſtinctement. L'Auteur du *Niu-ching-chi*, dit qu'il y a un renard qui ſe nourrit de glands & de pignons, puis s'envole dans les *Hien-gin* (demi-Dieux du *Tao-ſée*). Cette fable ridicule a eté imaginée pour perſuader un fait qu'on trouvoit dans les Anciens, & qu'on voyoit par ignorance dans le faux jour d'un merveilleux outré. Il y a à *Keou-ouai* une eſpece de rat volant, il eſt un peu plus gros que les rats ordinaires, & a des aîles comme le renard dont nous venons de parler.

Tremblement de terre. Voilà bien des années que je lis pour m'inſtruire, & nourrir mon ame de vérités & de raiſon; j'ai eu la curioſité d'examiner quelle eſt la cauſe des tremblemens de terre. Selon *Tchin-tſée*, tout tremblement de terre vient d'un air raſſemblé & renfermé dans les entrailles de la terre, qui cherche à rompre ſa priſon & à ſe faire jour. Voilà ce qui a fait dire à *Lao-tſée*, la terre elle-même n'eſt ni fixe, ni inébranlable. Quelque foible que paroiſſe l'air, les obſtacles augmentent en quelque ſorte ſa force, & il peut ebranler les plus grandes maſſes. Le fort d'un tremblement de terre ne paſſe

guere dix lieues, mais il ſe fait ſentir à plus de cent : ſes ſecouſſes renverſent les maiſons, font fendre la terre & bouleverſent tout dans les endroits qui ſont près de ſon foyer ; elles s'etendent à l'orient & à l'occident, au nord & au midi, mais d'une maniere différente, ſelon la diſpoſition des terres par où elles paſſent. On a vu des fontaines & des ruiſſeaux jaillir tout-à-coup, & d'autres diſparoître; tout cela tient à une même cauſe. L'air s'etant epuiſé par un grand tremblement, on n'en a pas à craindre un ſecond de ſi-tôt. Quand il n'a fait, pour ainſi dire, que s'eſſayer, un premier tremblement n'eſt que le prélude d'un autre. Les Lettrés de la dynaſtie des *Song* diſoient que le *Yang* augmentant la maſſe de l'air & luttant contre les obſtacles, il produit les ſecouſſes du tremblement de terre, en ſe bandant & en ſe débandant par intervalles. Le *Yn-li-tong-tchi-king* veut que le *Yang* & le *Yn* etant réunis en trop grande quantité, ils font effort pour ſe vaincre ou pour ſe ſéparer, & que c'eſt la cauſe primitive des ſecouſſes. Toutes ces raiſons ſe réduiſent au dernier analyſe à l'action de l'air. Les pays qui ſont au nord-oueſt de la Chine ſont très-ſujets aux tremblemens, il ne ſe paſſe guere dix ans qu'il n'y en ait, & ils ſont tels, que le grand fleuve *Kiang* change tout-à-coup de couleur, s'enfle ſubitement, ſort de ſon canal & inonde un grand pays, ce qui marque evidemment l'action de l'air. Comme les pays du nord-oueſt ſont de vaſtes plaines pierreuſes, pour la plupart couvertes de ſable & fort nues, l'air qui eſt dans la terre y doit être plus vif & plus impétueux, vu ſur-tout qu'il y pleut rarement, & qu'il y a très-peu de rivieres & de ruiſſeaux. Voilà pourquoi les tremblemens ſont ſi terribles dans ces vaſtes régions. Nous voyons en effet que quoiqu'il y ait pluſieurs tremblemens de terre chaque mois à *Tai-ouang*, qui eſt au bord de la mer, ils ne ſont jamais violens, parce que l'humidité de la terre amortit l'action de l'air. Selon le *Koué-yn*, quand le

Yang

yang eſt comme enchaîné & que le *yn* reſſerré ne peut pas monter, ils luttent l'un contre l'autre, & il doit y avoir des tremblemens. Cela quadre bien à la poſition de *Tai-ouang*; mais à quoi penſe l'Auteur du *Sié-pi-tchi-ou-tſa-ſou*, de dire que les pays-bas du *Fou-kien* ſont expoſés à de fréquens tremblemens, parce qu'ils ſont comme à plat ſur les eaux de la mer? Quelle imagination de croire que des plaines entourées de montagnes puiſſent flotter ainſi ſur l'eau? *King-ſang* obſerve que ceux qui ſont ſur mer aſſurent qu'il n'y a aucun vent avant les tremblemens de terre, & que les pilotes inſtruits jugeant par ce calme qu'il ne tardera pas à y en avoir, tâchent de gagner le large & cinglent en pleine mer, pour eviter le voiſinage des côtes. Ce fait, qui eſt atteſté par bien d'autres Ecrivains, prouveroit bien que l'air eſt la cauſe des tremblemens de terre. Son action en effet ſe portant toute alors dans les entrailles de la terre, il ne peut agir au-dehors.

Vernis. Le vernis du Japon eſt d'une fineſſe, d'un eclat & d'un poli qui charment l'œil; celui de Chine lui eſt inférieur. Tout le monde en fait honneur à l'adreſſe des Japonois: c'eſt une mépriſe de préjugé & d'ignorance. Nos ouvriers ſurpaſſent ceux du Japon dans des choſes d'un travail plus difficile & plus délicat, que le vernis. Il y a une injuſtice à leur faire un reproche de ce qui ne dépend pas d'eux. L'application du vernis demande un air doux, frais, humide & ſerein; celui de Chine eſt rarement tempéré, & preſque toujours chaud ou froid, ou eſt chargé de pouſſiere & de ſels. Voilà pourquoi les pieces de vernis qu'on y fait n'ont pas l'eclat de celles du Japon, qui, etant au milieu de la mer, a un air plus propre à faire ſécher le vernis, ſans le rider, ni le ternir.

Bouſſole. L'aiguille aimantée décline toujours un peu, elle ne peut pas regarder directement le midi; ſa déclinaiſon n'eſt ni fixe ſelon les pays, ni uniforme & conſtante dans le même.

La vingt-deuxieme année de mon regne (1683), elle déclinoit à Pé-king de trois degrés; elle ne décline maintenant que de deux degrés & demi. Sa déclinaiſon eſt à l'orient dans une Province, & à l'occident dans une autre. Un Lettré des *Song* prétend que cette déclinaiſon vient de la maniere dont on aimante la bouſſole : mais dans ce cas, pourquoi la même bouſſole varieroit-elle d'une année à l'autre? Outre cela, chaque bouſſole devroit avoir ſa déclinaiſon particuliere, & il y en auroit au moins quelques-unes qui ne déclineroient pas du tout. L'ombre du ſoleil aux deux ſolſtices détermine ſûrement le vrai midi : or ce midi ne varie nulle part. Si c'eſt le ſoleil qui dirige la bouſſole, pourquoi décline-t-elle? Seroit-ce quelque cauſe accidentelle & particuliere à chaque pays qui occaſionneroit ce dérangement? Seroit-ce à cauſe de la différence du temps d'un vrai midi à l'autre? J'entends dire maintenant aux Européens que c'eſt vers le pole du nord que la bouſſole ſe tourne; les Anciens ont dit que c'etoit vers le midi : qui a mieux rencontré? dès que les uns, ni les autres ne diſent pas pourquoi, on n'eſt pas plus avancé d'un côté que de l'autre. Cependant les Anciens ſont les premiers en date, & plus je vais, plus je vois qu'ils connoiſſent le méchaniſme de la nature. Tout mouvement languit & s'eteint à proportion qu'il approche du nord; il eſt difficile de croire que ce ſoit de-là que vienne celui de l'aiguille aimantée.

Eau de neige conſervée. Il ne pleut preſque jamais dans le Royaume de *Ha-mi*, & les petites pluies qui y tombent par fois mouillent à peine la ſurface de la terre : outre cela, il n'y a ni roſées, ni brouillards qui puiſſent l'humecter. Cependant les campagnes ſont arroſées & fertiles, quoiqu'il y ait peu de rivieres, & que les ruiſſeaux & les fontaines y ſoient très-rares : tant il eſt vrai que l'induſtrie & le travail ſuppléent à tout. Comme il tombe beaucoup de neige en hiver ſur les montagnes,

les habitans ont imaginé d'en conduire l'eau dans de grands réſervoirs, à meſure qu'elle ſe fond. Quand les chaleurs ſont venues, ils la font couler dans leurs champs, & la diſtribuent avec tant d'économie qu'elle ſuffit pour fertiliſer leurs campagnes. Comme les chaleurs de ce pays ſont extrêmes, je craignis que quelques Mahométans que j'y avois envoyés n'en fuſſent incommodés. Ils revinrent tous à Pé-king ſans avoir eté malades. Je leur demandai ſi les chaleurs de *Ha-mi* & du *Toueulh-fan* etoient plus inſoutenables que celles de *Hang-tcheou*: ils me répondirent qu'on les ſupportoit plus aiſément, parce que, quoique le pays ſoit elevé & la terre brûlante, on a de l'eau fraîche pour ſe déſaltérer; au lieu qu'à *Hang-tcheou* l'eau des puits même eſt comme tiede pendant la canicule, & ne peut ni rafraîchir, ni déſaltérer.

Kan-ta-han. Le *Kan-ta-han* eſt une eſpece de cerf du pays du *Fou-yo-eulh-tſi*, ſa couleur eſt d'un noir qui tire ſur le bleu-foncé; il a au-deſſus du col une eſpece de fanon de chair fort gros, & ſur l'echine une boſſe comme le chameau. Cet animal eſt très-gros, & plus peſant qu'un bœuf; ſes cornes ſont aſſez groſſes, recourbées, & d'une ſubſtance qui reſſemble à celle des os; elles ont plus de force & de dureté que le meilleur ivoire: ſes nerfs ſont admirables pour appaiſer les douleurs de rhumatiſme & de ſciatique.

Pierres de mer. On trouve ſur les bords de la mer Orientale une eſpece de pierre qui tient beaucoup de l'agathe: elle en a la dureté, la tranſparence, le grain & l'eclat; les couleurs en ſont auſſi vives, les teintes auſſi variées, & les nuances auſſi délicates. Mais ce qui en releve beaucoup le prix & la met fort au-deſſus de l'agathe, c'eſt qu'on y voit tantôt une grenade ouverte avec ſa couronne, & les petits grains en emeraude, ou en rubis, de maniere à les compter; tantôt un *Li-tchi* avec ſon ecorce vermeille & ſa chair d'un blanc de lait; dans d'autres,

c'eſt une huitre, une moule, une cygale, un papillon deſſinés & peints avec une délicateſſe que l'art ne pourroit jamais imiter. Il y en a auſſi où l'on voit repréſentés au naturel des bois que l'hiver a dépouillés de leurs feuilles, des payſages enchantés, des campagnes couvertes d'un brouillard léger, des montagnes eſcarpées avec leurs précipices, des horizons magnifiques que le ſoleil couchant embellit de mille couleurs. La peinture n'a rien de ſi vivant, ni de ſi fini. J'ai choiſi pluſieurs centaines de ces pierres toutes plus curieuſes les unes que les autres. J'aime à y admirer comment un jeu de la nature confond toutes les idées de l'induſtrie humaine, & epuiſe toutes les reſſources de ſa pénétration. Un petit inſecte, un brin d'herbe ſont encore plus admirables? Mais qui ſait placer ſes admirations?

Tcha-ké. Le *Tcha-ké* eſt un arbre de la côte du nord. Il a cela de particulier que ni ſon tronc, ni ſes branches n'ont d'ecorce. Si on le jette dans le feu, il brûle à merveille, quelque verd qu'il ſoit. Si on en fait du charbon, ce charbon s'allume très-aiſément, donne une braiſe très-ardente, ſans fumée ni odeur, conſerve aiſément ſon feu, & brûle plus longtemps ſans ſe conſumer. Il n'eſt pas même néceſſaire d'en faire du charbon, il ſuffit de le faire bien ſécher.

Du ſon & des tons. Rien de plus aiſé & de plus ſimple en apparence que la théorie du ſon; rien cependant de plus difficile & de plus compliqué. Le ſon nous porte dans l'eſprit les idées des autres toutes développées. La muſique ne demande ni contention, ni effort pour nous faire goûter des plaiſirs mitoyens entre les jouiſſances de l'art & les voluptés groſſieres des ſens. La multitude jouit de ſes oreilles ſans ſonger au pourquoi, ni au comment des ſervices qu'elles lui rendent & des plaiſirs qu'elles lui procurent. Pour moi, j'ai toujours eté frappé de la maniere energique dont la différence du ton de voix rend, exprime & peint les mouvemens de l'ame les plus

différens, ceux de la colere & de la tendreſſe, de la triſteſſe & de la joie, de la peur & de l'admiration &c. Il n'eſt pas néceſſaire de voir le viſage, ni même d'entendre la langue de celui qui parle; le ton ſeul de ſa voix dit comment ſon ame eſt affectée. Si la perſonne qui ſe plaint ou qui rit, eſt une perſonne aimée, on partage ſa triſteſſe ou ſa joie avec un ſentiment d'amour fort délicat; ſi c'eſt un inconnu, l'ame héſite: mais ſi on l'entend quelque temps & qu'on ſoit dans une ſituation tranquille, on ſe rapproche de lui inſenſiblement, & ſes ſentimens deviennent les nôtres. Si c'eſt une perſonne haïe, ſa joie irrite, & ſa douleur réjouit; mais ce ſentiment eſt ſi fort contre la nature, qu'il ne peut durer. Si on l'entend quelque temps, la ſympathie du ton agit, & l'on ne ſauroit y tenir ſans une peine ſecrete qui rend témoignage à la bonté de notre nature, ou à la malice de notre cœur. Quand deux perſonnes parlent enſemble, ſi l'une éleve la voix, l'autre l'élevera auſſi; ſi elle baiſſe de ton, l'autre baiſſera de même: c'eſt-là l'effet naturel & infaillible de je ne ſais quel goût matériel & inné qui nous pouſſe vers la conſonnance. Il en eſt de la voix comme de la beauté, les impreſſions qu'elle fait varient ſelon les perſonnes. Comme il y a des phyſionomies qui plaiſent à la premiere vue & préviennent en leur faveur, au point qu'on les aime avant que d'avoir ſongé à les aimer, il y a auſſi des voix qui vont tout droit au cœur, & ſe ſuffiſent à elles-mêmes pour inſpirer de l'amitié ou de l'amour. Ce fait, qui eſt certain, tient à une théorie qui eſt encore bien loin de nous. J'ai lu bien des ouvrages ſur celle des echos. L'ignorance a imaginé des fables & la ſcience des regles: pour moi, je penſe que le frémiſſement des deux cordes ſonores qui ſont à l'uniſſon pourroit aider à expliquer le comment des echos, ſoit des vallées, ſoit des murailles des bâtimens. Nous avons en Tartarie des echos ſi multipliés & ſi forts, qu'il n'eſt pas aiſé de les expli-

quer avec toutes les réflexions du ſon dont nous ont parlé les Européens. Peut-être faudroit-il joindre ces deux choſes enſemble, & même en ajouter une troiſieme. Les explications les plus plauſibles ſont trop près de nous pour être ſi vraies qu'on le dit; plus les loix que ſuit la nature ſont ſimples, plus elles ſont ſublimes & hors de la portée de notre pénétration. *Tchon-tſée* a fort bien dit, *que les ignorans n'arrivent pas juſqu'au vrai, que les ſavans paſſent au-delà.* Admirer, ou décider, ſont les chemins les plus battus par les penſées des hommes. Les miennes prennent ſouvent celui du doute; je laiſſe dire ceux qui expliquent tout, en attendant qu'on me déduiſe bien clairement les rapports des cordes du *King* avec la flûte & les différens ſons d'un timbre, & qu'on m'explique comment les différens ſons de cent inſtrumens & d'autant de voix trouvent chacun leur chemin dans l'air pour porter dans nos oreilles la ſenſation indéfiniſſable de leur harmonie; en attendant cela, dis-je, je m'en tiendrai à répéter, d'après les Anciens, que ce qui eſt plus près de nous eſt ſouvent ce qui eſt plus loin de nos connoiſſances. Mon ignorance à cet egard ne m'a jamais peſé, parce qu'elle ne peut nuire au grand devoir de fuir le mal & de faire le bien. *Lao-tſée* a fort bien dit qu'un enfant en ſait plus à cet egard qu'un vieillard n'en peut faire.

Du pays de Tou-eulh-fan. Si on en excepte les environs des montagnes où il tombe de la neige, la chaleur eſt extrême dans tout le pays de *Tou-eulh-fan.* Les habitans de la campagne ſortent la nuit pour cultiver leurs terres & recueillir leurs moiſſons; ils ne pourroient pas tenir à la chaleur qu'il fait, lorſque le ſoleil eſt ſur l'horizon: elle eſt ſi forte à la canicule, que les pierres ſont brûlantes comme des charbons allumés. La corne des animaux qui ſortent alors dans la campagne, ou ſe ſeche, ou s'amollit. Les Anciens ont dit qu'il y a un pays

à l'occident de la Chine où la chaleur du vent eſt ſi forte, qu'elle rend les hommes comme hébêtés ou fous. Les critiques ont traité ce récit d'exagération, & ont cru montrer par-là beaucoup de diſcernement; ce que nous ſavons du *Tou-eulh-fan*, prouve qu'ils n'ont raconté qu'un fait. Comme ce pays eſt très-pierreux & environné de déſerts & de ſables, certains endroits y ſont ſi brûlans & ſi inſupportables, que les hommes les plus forts & les plus patiens n'y ont point de ſituation & ne ſavent que devenir.

Nitre. La dynaſtie précédente croyoit qu'il n'y avoit de nitre qu'en Chine, & avoit défendu, ſous les peines les plus rigoureuſes, d'en vendre aux etrangers. On ignoroit alors qu'il y a une ſorte de terre blanche dans le pays des *Kal-kas* & des *Eleuthes* qui en donne un fort beau; le nitre des pays ſeptentrionaux l'eſt encore davantage. Celui qui a fait le monde & qui le gouverne, a diſtribué ſes dons dans tous les pays.

Enfans. Le rafinement & les ſubtilités de la molleſſe empoiſonnent tout. Les enfans aiment à ſe donner du mouvement & à agir, cela eſt néceſſaire à leur âge; laiſſez-les courir & faire leurs petits jeux: & quand le printemps vient & l'eté, n'allez pas les obliger à ſe tenir dans une galerie ou ſous les avant-toîts. Les Anciens diſoient que le grand air des cours & des jardins leur etoit plus ſain. Les peres & meres doivent aimer leurs enfans; mais ils leur témoignent mal leur amour en les ménageant trop. Outre que ces petits ſoins de femellette leur amolliſſent l'ame & la rapetiſſent en quelque ſorte, ils les accoutument à trop manger, les rendent trop ſenſibles au chaud & au froid, & leur ôtent la force & le courage de travailler: auſſi la plupart deviennent-ils ou cacochimes, ou ſans vigueur. Je vois beaucoup d'enfans des Princes & des Grands de ma Cour qui ſont foibles, délicats & maladifs: c'eſt la faute des peres & des meres; ils ruinent leur tempérament par leurs

excès, & la ſanté de leurs enfans par leurs ſoins puérils. Je me ſuis fait mon tempérament à moi-même, & je l'ai fortifié en bruſquant toutes les attentions de délicateſſe & de bien-être. J'aime mieux avoir plus d'habits ſur le corps, & me paſſer de feu ; quelque chaud qu'il faſſe, je n'ôte jamais mon bonnet & ne me ſers point d'eventail: cela m'a valu d'être peu ſenſible au chaud & au froid. Hélas ! nous n'avons que trop de beſoins, pourquoi les augmenter ?

Lapin. Il y a dans la Tartarie ſeptentrionale un animal que je crois une eſpece de lapin ; ſa figure eſt à-peu-près la même que celle de nos lapins, mais il eſt beaucoup plus grand & mieux membré ; ſa chair auſſi eſt plus délicate, plus juteuſe & plus blanche ; ſon poil reſſemble à celui des lapins ordinaires, pendant le printemps & l'eté ; mais quand vient l'automne, il change de couleur & devient d'un blanc de neige ; il n'y a que le bout de ſes oreilles qui ne change jamais & reſte toujours noir : le poil de ſes quatre pieds eſt fort long & pendant. C'eſt apparemment le froid extrême du pays qui produit ce changement. Cet animal s'accouple au printemps & en eté ; la femelle a communément deux portées. J'en ai tué dans les montagnes de notre parc de *Ge-ho-eulh ;* leur poil y change chaque année comme dans leur terre natale.

Bruit du tonnerre. Tchou-tſei a fort bien ſaiſi la nature du tonnerre, & en parle fort clairement en peu de mots. Pour moi, j'ai remarqué que le bruit qu'il fait, ſoit en roulant dans les nues, ſoit en tombant, ne ſe fait pas entendre au-delà de dix lieues. La muſique calcule la hauteur, l'epaiſſeur & le diametre des cloches, ſelon la nature du métal ou de la matiere dont elles ſont faites, & détermine, d'après ces dimenſions, la proportion exacte du ſon de l'une avec le ſon de l'autre, dans une même ſaiſon & température d'air. Je ſuis perſuadé qu'on pourroit calculer la force du tonnerre par la

diſtance

distance à laquelle on l'entend. Le plus ou le moins d'elévation des nuages ne paroît pas faire une si grande difficulté à cet egard, que les echos des vallées & des montagnes. Cependant, plus j'ai fait de recherches, plus je me suis assuré que son plus grand bruit ne s'entend pas au-delà de dix lieues. Il y a quelques années que j'allai à *Tien-tsing* pour voir les ouvrages que j'y avois ordonnés; mes troupes, qui y faisoient l'exercice, tiroient du canon; soit que ce soit au vent, au cours de la riviere, ou au voisinage de la mer qu'il faille l'attribuer, j'entendis le bruit de ces canons de plus de trente lieues, quoiqu'il ne me parût pas venir de bien loin. Il s'ensuit de-là evidemment qu'on entend le canon de plus loin que le tonnerre. Est-ce parce que le canon est appuyé sur la terre? Est-ce que l'explosion qu'il fait est plus forte? Est-ce que l'air qui en porte le bruit est plus dense & plus epais? Cette question mériteroit d'être examinée.

Ouo-tsi. Depuis les frontieres de Chine jusqu'au *Hei-tong-kiang*, & depuis la mer orientale jusqu'assez avant dans l'occident, on trouve des bois tantôt assez grands, tantôt assez petits, dont les arbres touffus sont si serrés, si près-à-près, qu'ils cachent le soleil en tout temps. Il est remarquable que chaque espece d'arbre y est séparée; les pins sont près des pins, les cédres près des cédres; on ne trouve aucune autre espece d'arbre dans tout le terrein qu'ils occupent. Comme le vent n'a pas prise sur les feuilles des arbres qui tombent sans cesse, elles restent les unes sur les autres de l'epaisseur de plusieurs pieds, & surnagent sur les eaux de pluie & de neige qui croupissent là, faute de pouvoir ni s'ecouler, ni s'evaporer. Voilà ce qui rend ces endroits si difficiles à passer & ce qui les a fait appeller *Ouo-tsi* (cavernes continuelles). On y trouve cependant des ours, des sangliers & des rats sauvages noirs, blancs, & gris, qui se nourrissent de pignons & de

glands: c'eſt dans ces bois ténébreux que croît le *Gin-chen*, ſans parler de pluſieurs autres plantes médicinales très-précieuſes. J'avois cru d'abord que ces ſortes de bois etoient particuliers aux pays du nord, mais il y en a auſſi dans les provinces méridionales.

Grands Jours. Ceux qui ont pénétré dans le nord au-delà du *Hei-tong-kiang*, nous ont rapporté que vers le ſolſtice d'eté il n'y a guere qu'une heure de nuit. Ce fait prouve evidemment que la terre eſt ronde & va en diminuant vers le pole. *Tchan-tſée*, qui etendit ſes conquêtes ſous *Tai-tſong* de la dynaſtie des *Tang*, juſqu'à *Kou-li-kan*, dit que la nuit y eſt ſi courte, qu'on diſtingue à peine la fin d'un crépuſcule du commencement de l'autre. Il eſt rapporté dans le *Kang-mou*, que quelques voyageurs avoient pénétré dans un royaume etranger où le ſoleil ne diſparoiſſoit que pour fort peu de temps de deſſus l'horizon, & ne s'en eloignoit pas de maniere à finir le jour. Ces obſervations des Anciens s'accordent avec ce que nous ſavons aujourd'hui; c'eſt donc à tort qu'on leur a reproché de courir après le merveilleux, ils n'ont raconté que les faits dont ils etoient inſtruits.

Sel naturel. Le ſel eſt néceſſaire pour la préparation des alimens. La Chine en a de pluſieurs eſpeces; ici c'eſt du ſel de mer, là c'eſt du ſel de puits, ailleurs c'eſt du ſel d'etang. Tous ces différens ſels ſont l'ouvrage du travail & de l'induſtrie; il faut faire evaporer l'eau où ils ſont, par le feu, par le ſoleil & le vent. Il y a des pays hors de la grande muraille, comme à *Tchang-kia*, où la nature diſpenſe les hommes de tous ces frais de travail & d'induſtrie. Les habitans vont prendre leurs proviſions de ſel ſur le rivage d'un lac où ils le trouvent tout formé en grands & en petits cryſtaux. Ce ſel eſt un peu noir, mais il eſt auſſi bon & auſſi agréable au goût que le nôtre; on ne dit pas qu'il ait aucune

mauvaiſe qualité. Voilà comme le *Tien* pourvoit aux beſoins des hommes, ſelon les lieux où ils habitent.

Eaux thermales. Rien de plus vrai : les eaux thermales ſont très-efficaces pour guérir pluſieurs maladies. Mais bien des gens ignorent qu'elles ſont meilleures pour ceux qui ont paſſé quarante ans ; quand on ne les a pas encore, & qu'on prend les bains chauds, leur premier effet eſt d'affoiblir & d'epuiſer, parce que le ſang etant alors dans toute ſa force, elles cauſent une fermentation & des ſueurs qui troublent la nature & lui nuiſent. Dans un âge plus avancé au contraire, elles raniment le ſang & débarraſſent les os, les nerfs & tout le corps, des embarras & engorgemens que les années traînent à leur ſuite. Cependant le Poëte *Li* a dit dans ſon Poëme ſur les eaux thermales, *que tout homme eſt affoibli & fatigué quand il ſort du bain.* Cela n'eſt pas contraire à ce que nous diſions tout-à-l'heure ; nous ne parlions que des effets qu'ils produiſent pour la ſuite. On prend les bains ſept jours, puis on les interrompt ſept jours pour repoſer le ſang & les humeurs. Les continuer long-temps, c'eſt s'expoſer à une révolution plus dangereuſe quelquefois que la maladie dont on etoit venu chercher la guériſon. Selon l'Auteur du livre des eaux thermales, il eſt très-nuiſible d'entrer dans le bain après avoir mangé, ou de s'expoſer à l'air après en être ſorti. Nous rapprochons ces diverſes obſervations, parce que tout ce qui intéreſſe la vie des hommes nous tient fort à cœur. Je trouve dans le *Choui-king* que les eaux de la fontaine *Hong-chan* ſe teignent en rouge au printemps, à cauſe du cinabre qui s'y mêle ; celles de *Hing-tchou* ſont chargées d'alun ; d'autres, de fer ; preſque toutes, de ſoufre. Il eſt evident que la chaleur, l'odeur, le goût, la vertu médicinale des eaux chaudes eſt l'effet du mêlange des corps etrangers qui y ſont. Mais quels ſont ces corps ? En quelle quantité & proportion

y ſont-ils ? C'eſt ce qu'on n'examine pas aſſez. Les Médecins même s'en tiennent à l'antique réputation d'une fontaine pour y envoyer leurs malades. Je ſais qu'on a trouvé de l'arſenic dans quelques ſources qui etoient très-eſtimées ; je ſais que la nature peut changer les poiſons en remede par des décompoſitions & des mêlanges qu'elle ſeule a le ſecret de faire ; mais je ſais auſſi que ſi on etudioit mieux les qualités particulieres des eaux minérales, on pourroit mieux fixer les eſpeces de maladies auxquelles elles conviennent. J'ai donné l'exemple à mes ſujets à cet egard : quand je trouve quelque fontaine minérale ſur ma route, je la fais paſſer par l'alambic, & je vois par l'alun, le ſoufre, le métal que j'y trouve, quelles doivent être ſes propriétés. Il n'eſt pas ſûr de ſuivre les Anciens à cet egard ; ils s'en tenoient à l'odeur, au goût & à la couleur, pour prononcer ſur les bonnes ou mauvaiſes qualités des eaux. Cette maniere eſt trop ſuperficielle ; quelque bons que ſoient ces ſignes ſenſibles, ils ne ſuffiſent pas. Cela eſt evident par les eaux qui viennent de loin ; elles ſont chargées de ſel, de parties terreſtres & métalliques, que le goût, la vue, ni l'odorat ne ſauroient diſtinguer.

Ours des montagnes. L'ours des montagnes du nord paſſe l'hiver enfermé dans une caverne. La neige qui tombe, & ſa reſpiration qui gele, en ferment l'entrée : il ne reſte qu'un petit trou par où l'air extérieur communique un peu à celui du dedans. Tout ſe fond au printemps, & il ſort de ſa priſon. Un Commentateur du *Chi-king* dit, *que l'ours vit de ſa reſpiration pendant l'hiver.* Cela m'avoit etonné ; mais il y a quelques années qu'etant allé à la chaſſe vers la fin de l'hiver, je tuai un ours que je fis ouvrir exprès, on ne trouva rien abſolument ni dans ſon eſtomac, ni dans ſes entrailles. Ce fait que j'avois ſous les yeux m'ôta mes doutes ſur l'inexactitude des Anciens ; car l'endroit où je chaſſois etoit plein de venaiſon.

Si cet ours avoit eté preſſé par la faim, il lui eût eté facile de prendre ſa proie & de venir la manger dans ſa caverne. Quelques *Tao-ſée* paſſent aiſément trois jours ſans prendre aucune nourriture, & ſans ſouffrir de la faim. Ils n'ont point d'autre ſecret que d'avaler leur reſpiration, apparemment que les evaporations qu'elle apporte avec elle va rafraîchir & humecter leurs entrailles. Si l'ours en fait de même, comme le froid, l'epaiſſeur de ſa peau, la longueur de ſon poil empêchent qu'il ne tranſpire, il eſt moins etonnant qu'il paſſe l'hiver ſans manger, vu qu'il ne ſe donne aucun mouvement.

Les climats. Les fruits, les grains, les oiſeaux & les animaux ont quelque choſe de particulier dans chaque pays; cette différence croît à proportion des diſtances. Il en eſt de même des hommes à certains egards: la figure, la taille, la phyſionomie, la couleur, les forces & le teint varient d'un pays à l'autre. Cela doit être: l'air, les ſaiſons, les alimens etant différens, le corps entier doit s'en ſentir. Dans la même Province, un laboureur qui eſt tout le jour au ſoleil, au vent & à la pluie, travaille beaucoup & ſe nourrit fort mal, ſemble un homme d'un autre pays vis-à-vis de ſon frere qui, en bon lettré, ne ſort pas de ſon cabinet. A plus forte raiſon, les habitans des pays chauds doivent-ils être différens de ceux des pays froids ou tempérés. Pour ce qui a trait aux mœurs & au génie, le climat n'y fait qu'autant qu'il affoiblit ou fortifie le corps. Les gens du midi ſont des femmes par rapport à ceux du nord, & les femmes du nord ſont des hommes par rapport aux hommes du midi; c'eſt que la vigueur du corps en donne à l'ame. Lorſque les cauſes morales ſe joignent aux cauſes phyſiques, cela va encore plus loin. Quand la Cour étoit dans les Provinces méridionales, les richeſſes qu'elle y attiroit y avoient porté un luxe, une molleſſe & une corruption de mœurs qui avoient preſque changé les hommes

en femmes, tant ils etoient devenus mous, délicats & eſclaves de leur bien-être. Maintenant, qu'elle eſt dans celle du nord, ils ſont devenus plus fermes, plus agiſſans & plus réglés. Ceux du nord au contraire, s'amolliſſent & ſe corrompent inſenſiblement. Nos naturaliſtes & nos aſtrologues ſe trompent egalement, lorſqu'ils veulent raiſonner ſur le caractere, le génie, les inclinations & les mœurs des hommes, d'après les climats & les etoiles. Mes Tartares ſont Tartares dans les Provinces méridionales comme dans le *Leao-tong*, quant à leurs manieres de vivre; & les gens du midi ſont auſſi mous dans les Provinces du nord que chez eux, quand ils veulent y mener la même vie. Je ſuis ſur le trône depuis plus de trente ans. J'ai vu, j'ai employé des hommes de tous les climats de mon Empire; les gens de bien de tous les pays ſe reſſemblent. Pour ce qui regarde le métier des armes & le goût des ſciences, les circonſtances décident. Les peuples errans qui etoient à l'orient & à l'occident, au nord & au midi del'Empire des anciens *Tcheou*, leur ont fait la guerre tour-à-tour. Les révoltes ont eté terribles dans toutes les Provinces, & ont eté plus fréquentes où il y avoit plus de miſere. Les Lettres ont eté floriſſantes dans tous les endroits où a demeuré la Cour, & où elle l'a voulu. L'hiſtoire particuliere de chaque Province compte des guerriers, des ſavans, des littérateurs, des artiſtes, des grands hommes & des monſtres. L'homme eſt homme par-tout, & dans la même ville il y a plus de différence de tel homme à tel homme que des peuples du nord à ceux du midi. Le Poëte *Lieou-tchi* a dit fort finement: *Aucun climat n'adoucit le tigre, ni ne donne de courage au lapin.*

Oiſeau & rat enſemble. On a voulu révoquer en doute bien des choſes qui ſont dans les *King*, parce qu'on n'avoit plus les objets ſous les yeux. Il eſt dit dans le Chapitre *Yu-kong* du

Chou-king qu'il y a des endroits ſur la rive du *Ouei-tſei* où on trouve des rats & des oiſeaux dans le même nid. Un célèbre Commentateur a traité cela de fable, ſur le rapport de quelques voyageurs qui lui ont aſſuré n'avoir rien vu de pareil ſur les bords de cette riviere; or mon Ambaſſadeur en Moſcovie a vu ſur ce bord des oiſeaux & des rats mêlés enſemble. J'ai voulu m'en aſſurer & je lui ai demandé moi-même. Ainſi c'eſt à tort qu'on accuſe l'Auteur du *Yu-kong* d'avoir débité une fable.

Epis pleins de couſins. Le pays de *Tſéi-ouang-ho-la* eſt un pays marécageux; preſque toutes les terres y ſont baſſe, de maniere qu'on n'y peut ſemer que du riz d'eau. Il y a quelques années que la moiſſon ne donna preſque que des couſins. Le riz etoit monté en epis à l'ordinaire; mais à proportion qu'ils mûriſſoient, on en voyoit ſortir ces inſectes par eſſains. Tous les grains en etoient remplis. J'envoyai un Grand ſur les lieux, pour vérifier ce fait ſingulier. Il nous aſſura à ſon retour qu'il avoit vu la choſe de ſes propres yeux: nous ne dirons pas comment on peut expliquer cela, mais nous nous ſouvenons d'avoir lu dans le *Kan-y-von-tchei*, qu'il y a un arbre à *Ling-piao*, qui porte des couſins; c'eſt-à-dire que quand ſes fruits qui ſont aſſez gros, ſont mûrs, ils ſe fendent, s'ouvrent, & il en ſort des nuées de couſins. Les gens du pays le nomment *Ouen-tſée-chou*, *l'Arbre aux couſins:* ce fait n'explique pas l'autre; mais il prouve que, comme dit *Tchien-tſée*, il n'y a rien de ſi ſingulier dans la nature, dont on ne trouve la répétition dans un autre genre.

Raiſins. Les raiſins ſont venus en Chine de l'occident. Il n'y en avoit autrefois que peu d'eſpeces, maintenant nous en avons trois nouvelles, que j'ai fait venir du Royaume de *Ha-mi* & des pays voiſins. Ceux de la premiere eſpece

ſont rouges ou verdâtres & longs comme des tettins de jument. Ceux de la ſeconde ont un goût & un parfum fort agréables, mais ils ne ſont pas gros. Ceux de la troiſieme ſont les plus délicats, les plus doux & les plus parfumés ; mais ils ne ſont pas plus gros que des pois. Ces trois eſpeces de raiſins dégénerent dans les Provinces méridionales, & y perdent leurs parfums. Elles réſiſtent aſſez bien dans celles du nord, pouvu qu'on ait l'attention de planter ſa vigne dans un terrein ſec & pierreux. J'aime mieux procurer une nouvelle eſpece de fruits ou de grains à mes ſujets, que de bâtir cent tours de porcelaine.

Soie particuliere. Les Mahométans qui ſont au nord-oueſt de la Chine, elevent des vers à ſoie d'une eſpece différente des nôtres : ils ſont plus gros de la moitié, & la ſoie qu'ils filent eſt plus forte & d'une plus longue durée. Quarante fils de vers à ſoie ſuffiſent pour un fil à mettre en œuvre, au lieu qu'il en faut quatre-vingts dans la Province de *Tchekiung* d'où nous vient notre plus belle ſoie. Comment a-t-on oſé dire qu'il n'y a point de ſoie hors de la Chine ?

Du vent. Vent qui ſouffle, dit le proverbe, *n'eſt le même à cent lieues ; pluie qui tombe n'eſt pas la même à dix.* Les anciens prétendoient que la pluie qui donne un pied d'eau dans un endroit, n'en donne pas un pouce dans un autre ; pourquoi donc lui donner dix lieues d'étendue & en mettre cent pour le vent ? Il ne faut raiſonner ſur les faits, que d'après les faits. Je ſais que tandis que le vent etoit nord-oueſt dans la Province du *Pe-tche-li*, il etoit ſud dans celle du *Chan-tong* qui eſt limitrophe. Il me paroît que le vent s'eleve & varie ſelon la diſpoſition du pays. *Pao-po* dit que le vent qui briſe les branches des arbres dans un endroit, ſe fait ſentir à trente lieues de là. Mais il ne marque pas s'il vient du même endroit. *Tchou-tſée* prétend que le vent

eſt

eſt l'effet du mouvement des aſtres, & que de là il ne doit jamais ceſſer, mais que tantôt il eſt plus haut & tantôt plus bas, ſelon qu'il eſt plus ou moins pouſſé vers la terre. Cette conjecture a bien ſon bon. Le changement de direction du vent vient, ſelon lui, de la même cauſe, parce que l'air preſſé entre la terre & les ſpheres ſupérieures, s'echappe par où il trouve moins d'obſtacle; peut-être qu'on pourroit expliquer par là la différente direction d'un vent plus elevé & d'un vent plus bas. *Lu-tchi* dit dans ſon *Theun-tſieou*, que le vent change de direction ſelon la ſaiſon, & paſſe d'un point cardinal à l'autre. Les autres vents, ſelon lui, ſont accidentels & paſſagers. Pour moi, j'y ai fait une attention particuliere, & j'ai trouvé que le vent dominant à *Pe-king* eſt le *ſud-oueſt*, les autres vents ne durent pas. Il eſt prouvé par l'*Y-king* qu'il en etoit de même dans la plus haute antiquité; & que les anciens etoient attentifs & exacts pour ces ſortes d'obſervations: *Hoei-nan-tſei* veut que le vent ait une direction *oblique* & comme circulaire. Le mot *oblique* me paroît excellemment dit, & explique ou plutôt aide à expliquer le changement de direction du vent d'un lieu à un autre. Mais en le prenant dans un ſens plus contradictoire au principe de *Lu-tchi*, il eſt de fait que le vent ne vient jamais long-temps directement des quatre points méridionaux, il ſe détourne, & décline bientôt d'un côté ou de l'autre. C'eſt un fait atteſté par le Journal de la Girouette du *Kouang-ſing-tai* (obſervatoire). Quelle que ſoit la cauſe du vent & de ſes différentes directions, il eſt sûr qu'outre la cauſe générale & univerſelle, il faut en admettre de particulieres; le vent n'eſt qu'un ruiſſeau d'air qui ſe porte d'un lieu à un autre. Mais quoi qu'on ſente qu'à raiſon de ſa ſubtilité il doit pénétrer par-tout, il eſt difficile d'expliquer comment il ſe fait ſentir au fond de l'eau. Il eſt de fait que quand le vent d'eſt ſouffle, la glace fond

d'abord du côté de l'eau. Comment cela ſe pourroit-il faire ſi le vent n'y pénétroit pas ? Voici qui eſt plus ſingulier encore : il y a des vents qui ne ſe font ſentir qu'au fond de l'eau. L'Hiſtoire de la dynaſtie des *Yuen* atteſte que des gens qui ſe baignoient, furent glacés de froid dans l'eau, par un vent froid qui les ſaiſit tout-à-coup.

Pierres de foudre. La figure & la ſubſtance des pierres de foudre varient ſelon les endroits. Les Mongoults errans, ſoit des côtes de la mer orientale, ſoit des environs du *Cha-mo*, s'en ſervent en guiſe de cuivre & d'acier. Il y a deces pierres qui ont la figure d'une hache, d'autres celle d'un couteau, quelques-unes ſont faites en maillet. Ces pierres de foudre ſont de différentes couleurs : il y en a de noirâtres, d'autres qui tirent ſur le verd. Un Roman du temps des *Tang*, dit qu'il y avoit à *Yu-men-ſi*, un grand *Miao* dédié au tonnerre, & que les gens du pays lui offroient differens matériaux, pour avoir de ces pierres. Cette fable eſt ridicule. Les pierres de foudre ſont des métaux, des pierres, des cailloux que le feu du tonnerre a métamorphoſés en les fendant ſubitement & en uniſſant inſéparablement différentes ſubſtances. Il y a de ces pierres où l'on diſtingue ſenſiblement une eſpece de vitrification.

Fait ſingulier. Le pays de *Tou-eulh-fan* eſt à l'oueſt du pays de *Ha-mi*. Les melons d'eau y ſont parfumés & d'une eau exquiſe; quand ils ſont mûrs & prêts à être cueillis, les gens du pays qui vont en prendre, ſe recommandent les uns aux autres, en entrant dans leurs champs, de ne point parler. Si quelqu'un n'y fait pas attention & eleve la voix pour parler à un autre, tous les melons qui ſont mûrs eclatent & ſe fendent. Si ce fait qu'on garantit eſt vrai, il eſt bien ſingulier.

Tartarie orientale. En s'avançant du rivage de la mer orientale vers *Tche-lou*, on ne trouve ni ruiſſeaux ni etangs dans

la campagne, quoiqu'elle ſoit entrecoupée de montagnes & de vallées. Malgré cela on trouve fort loin de la mer, dans le ſable, des ecailles d'huitre & des cuiraſſes de cancre. La tradition des Mongoults qui habitent ce pays, porte qu'on a dit de tout temps, que dans la haute antiquité, les eaux du déluge avoient inondé cette plage, & qu'après s'être retirées, les endroits où elles étoient avoient paru couverts de ſable. Je me ſuis ſouvenu à cette occaſion que la figure *Kien* (foſſe) des *Hunt-kouo* de l'*Y-king* eſt miſe dans le nord, & que c'eſt pour cela qu'il eſt dit que les grandes eaux vinrent du nord & y reſterent plus long-temps. Selon *Mong-tſée*, les eaux du déluge s'etendirent ſur la Chine en l'inondant. L'expreſſion (*s'etendirent, en l'inondant*) *fan-kien*, indique qu'elle etoit plus baſſe & qu'il y avoit une ſource ou un amas d'eau, d'où venoit l'inondation. Quoi qu'il en ſoit du comment, à s'en rapporter à la grande géographie *Ti-tchi*, une partie de ce pays eſt en grandes plaines, où l'on trouve pluſieurs centaines de lieues que les eaux ont couvertes & puis abandonnées; voilà pourquoi on appelle ces déſerts *mer de ſable*, ce qui indique qu'ils n'étoient pas couverts originairement de ſable & de gravier.

Feu ſouterrain. Le vieux Lettré *Heou* dit qu'il y avoit une montagne dans le *Yun-nan*, nommée la montagne de feu; parce qu'il y avoit une ouverture dont il ſortoit des flammes & du feu. Ces critiques tranchans qui croient avoir trouvé la vérité lorſqu'ils peuvent accuſer les anciens de menſonge, n'ont pas manqué de dire que *Lieou* avoit conté une fable; comme ſi ce volcan ne pouvoit pas s'être epuiſé & eteint depuis la dynaſtie de *Song*. Il eſt dit en effet dans la grande géographie, qu'il y a des puits dans le diſtrict de *Tou-tcheòu*, qui vomiſſent des flammes par intervalle. C'eſt tantôt l'un, tantôt l'autre; quelquefois de dix ans en dix ans, & quel-

quefois auſſi d'un ſiecle à l'autre. Mais voici qui eſt plus déciſif pour l'exiſtence des volcans. Dans le pays de Mongoults, qui ſont ſur la rive du *Tai-tong-kiang*, il y a quantité d'endroits qui vomiſſent des flammes. Quand on creuſe la terre d'un ou deux pouces, il en ſort ſur le champ une flamme vive & légere. Les gens du pays s'en ſervent pour prendre du feu & avoir de la lumiere. Quand ils labourent pour ſemer leurs grains, ils ne font, pour ainſi dire, que gratter la terre ; deux ou trois mois après ils font la moiſſon, tant la chaleur du feu ſouterrain aide & développe la fertilité de la terre.

Alimens. Toutes les fois que je me ſuis trouvé en voyage dans les différentes Provinces de mon Empire, j'ai toujours eu la curioſité de goûter des différens herbages & légumes dont le peuple ſe nourrit. Les mets ſucculents dont on charge les tables, ſont la premiere cauſe des maladies multipliées, dont ſe plaignent les riches & que les pauvres ne connoiſſent pas. La nature nous rend en douleurs, en infirmités & en maladies, tous les plaiſirs rafinés qu'on va demander au luxe & à la gourmandiſe. Les habitans de la campagne n'ont guere que des herbages & des légumes pour manger avec leur riz ; ils travaillent beaucoup, ſouffrent, ſans preſqu'aucun adouciſſement, les rigueurs de toutes les ſaiſons, & ils arrivent à la vieilleſſe avec toutes leurs forces & preſque ſans maladie. Tout le monde le voit, tout le monde deſire la ſanté, aime la vie, & perſonne ne veut faire attention que c'eſt à la tempérance & à la frugalité qu'ils le doivent. La plaiſante invention que celle des remedes qu'on a imaginés pour faire digérer ! mangez peu & vous digérerez beaucoup.

Riz précoce. L'Agriculture a fait mes délices dès que j'ai commencé à me ſentir. Je me ſuis donné le plaiſir de faire cultiver ſous mes yeux, toutes les eſpeces de bleds, de grains,

d'herbages, de légumes & de fruits que j'ai pu connoître. Quand on en apportoit quelque eſpece nouvelle ou particuliere, j'y donnois des ſoins extraordinaires. Si elle me réuſſiſſoit, je veillois à ce qu'on la fît connoître à mes peuples, afin qu'on profitât de ma découverte & qu'on enchérît encore pardeſſus, ſi on pouvoit. Il arriva une année dans ma terre de *Fong-tſi*, qu'un pied de riz monta en epis & mûrit long-temps avant les autres. Cette indication de la nature fut un trait de lumiere pour moi : je donnai mes ordres pour qu'on recueillît ſéparément le riz de ces epis précoces, & pour qu'on les ſemât dans un terrein particulier. Tout ce qui en eſt venu depuis pluſieurs années, a mûri beaucoup plutôt que l'autre riz. Comme l'air eſt plus doux dans les Provinces méridionales, & la terre plus fertile qu'ici, cette eſpece pourra encore y mieux réuſſir. Il vaut mieux entrer dans la voie qu'indique la nature, que de la mettre à je ne ſais quel régime, pour en obtenir ce qu'elle ne veut pas accorder. Pluſieurs arbres etrangers m'ont réuſſi dans mes jardins, mais pluſieurs autres n'ont pu ſe faire au climat du *Pe-tche-li*. Réuſſit-on à force de ſoins & dépenſe à leur faire produire leurs fleurs & leurs fruits, dès que le climat ne leur eſt pas favorable, on n'a qu'un vain plaiſir ſans utilité. Ces fruits dégénerent & perdent leur mérite particulier. Il vaut mieux s'attacher à perfectionner les eſpeces qui réuſſiſſent. Le plus vaſte Empire ne peut devenir l'Univers. Celui qu'il a diſtribué ſes dons, ne les laiſſera jamais venir tous dans un ſeul Royaume. Il ne faut que faire attention à ce qui s'eſt propoſé en les diſtribuant diverſement.

De la Cochenille. Le beau rouge que nous apportent les Européens, vient originairement d'Amérique. Les gens du pays le tirent de certains petits inſectes qu'ils elevent avec beaucoup de ſoins, ſur certains arbres. Ce rouge ſe nomme

Ko-tcha-ni-la. Je trouve dans le *Kia-tching-chée* que le rouge *Tsée-y* se tiroit du Royaume de *Tchin-la*, & se nommoit *Te-kin.* Il fait dire à un homme du pays, *de petits insectes montant de la terre sur des arbres, s'y logent, s'y multiplient : c'est avec ces insectes qu'on fait le Te-kin.* Selon la botanique de la dynastie des *Tang*, le *Tsée-y* est tiré d'un insecte qui ressemble à celui de l'arbre qui donne la cire; on le met en petits pains pour le conserver. C'est ce que *Ou-lu* appelle *Che-kiao, colle rouge.* On le nomme aussi *Tsée-pien-che* rouge qui change de couleur, parce qu'il donne un rouge magnifique quand on le fait dissoudre. Le *Tsée-y* nous vient d'ailleurs : on n'en trouve point en Chine. Il est dit aussi dans le *Fong-tou-ki* du Royaume de *Tchin-la*, que l'insecte *Tsée-pien* vient & croît sur un arbre qui s'eleve à la hauteur de dix pieds dont les branches sont fort déliées, les rameaux très-multipliés, & les feuilles un peu approchantes de celles de l'oranger. Cet insecte a beaucoup de rapport avec les punaises de mûrier. Les gens du pays le ramassent précieusement & s'en servent pour teindre leurs étoffes de soie. Il est très-difficile d'en avoir. Enfin il est rapporté dans le *Ming-hoa-ki* (Histoire des Peintres célèbres) de la dynastie des *Tang*, qu'un Artiste doit mêler du *Tsée-y* d'insectes à son rouge pour lui donner de l'eclat, & que ce rouge vient de la mer méridionale. Tous ces détails sont faciles à rapprocher de ce qu'on dit de la *Ko-tcha-ni-la* qui donne un rouge si supérieur au nôtre. Il me paroît hors de doute que le *Tsée-y* dont se servoient les peintres il y a tant de siecles, etoit une espece de *Ko-tcha-ni-la.* J'ai cité les auteurs originaux, pour qu'on sût à quoi s'en tenir.

Source du Hoang-ho. Le *Hoang-ho* (le fleuve Jaune) prend sa source dans le lac *Sing-sou.* Quelques ignorans se méprenant grossiérement aux mots *Sing-sou*, qui signifient

une conſtellation, s'etoient imaginé que le *Hoang-ho* deſcendoit du Ciel. Il eſt difficile de comprendre comment des gens qui raiſonnent, ont pu débiter une pareille extravagance. J'envoyai exprès un de mes Grands, il y a quelques années, pour chercher dans les terres occidentales, la vraie ſource du *Hoang-ho :* il alla juſqu'au lac *Sing-ſou*, que les Mongoults appellent *Ko-tun-ta-la*, & vit le *Hoang-ho* ſortant avec impétuoſité & en bouillonnant, d'un rocher elevé d'où il ſe précipite dans le *Fing-ſou-hai*, compoſé de deux baſſins ronds, l'un grand & l'autre petit qui paroiſſent tout reſplendiſſans de lumiere. Moi-même etant allé chez les Eleutes, je deſcendis en barque, le *Hoang-ho* depuis *Ning-kia* qui eſt hors de la grande muraille juſqu'au fleuve *Hou-tan.* Ce voyage que perſonne n'avoit fait avant moi, dura vingt-un jours, & ne fut pas ſans péril. Le *Hoang-ho* changea pluſieurs fois de couleur, il étoit quelquefois ſi trouble & d'un jaune ſi ſale & ſi epais, qu'il paroiſſoit preſque une boue délayée. D'autres fois auſſi ſes eaux étoient teintes d'un jaune ſi vif & ſi brillant, qu'il reſſembloit à de l'or fondu. Je ne dis rien que n'aient vu tous ceux qui etoient à ma ſuite.

Différentes prononciations. Quand mes voyages me conduiſent dans les différentes Provinces de l'Empire, tous les endroits par où je paſſe, fourniſſent une ample matiere à mes recherches & à mes réflexions. J'ai eté ſinguliérement frappé de la différence que j'ai remarquée dans la prononciation & dans la maniere de parler. Cette différence eſt peu ſenſible à une petite diſtance. Quand on entre dans une Province, on y trouve preſque la prononciation & la maniere de parler de celle dont on ſort; mais plus on va, plus le changement augmente & devient ſenſible. Quand on compare la prononciation d'une Province eloignée avec celle de l'endroit où l'on eſt, cette différence devient ſi conſidé-

rable, qu'elle etonne. Voici qui eſt plus ſingulier: les peuples limitrophes de Chine ont beaucoup de mots Chinois dans leur langue, & les Chinois à leur tour, en ont beaucoup des leurs. Ces nuances, dans le langage & dans la prononciation, ont egalement lieu entre les différentes nations qui ſont entre la mer orientale & la mer Caſpienne, & les langues les plus différentes ſe touchent toutes les unes aux autres. Ce dernier article cependant me paroît moins difficile à expliquer, que la différence de prononciation qui fait comme pluſieurs langues d'une ſeule. Plus j'examine, moins je vois; pourquoi toute la Chine etudiant les mêmes livres & parlant depuis tant de ſiecles la même langue, on la parle ſi diverſement d'une Province à l'autre, qu'on a de la peine à s'entendre ? Dans ma Capitale même, la prononciation d'un fauxbourg n'eſt pas celle de l'autre, & mes ſujets des différentes Provinces s'y trouvent preſque des etrangers les uns vis-à-vis des autres. En comparant les livres en langue vulgaire de chaque dynaſtie, je vois des expreſſions, des tours de phraſes & des façons de parler fort différentes: chaque ſiecle a ſon génie & ſon goût, je le conçois, qu'on doit diſtinguer dans les livres de ſciences & de littérature: le ſtyle des différens ecrivains doit en porter l'empreinte. Mais pourquoi la langue change-t-elle ſur les levres du peuple ? pourquoi ce changement varie-t-il d'un lieu à un autre ? pourquoi va-t-il juſqu'à changer la ſubſtance des mots ? Il faut qu'il y en ait une cauſe toujours ſubſiſtante, & que ces effets varient ſelon la diſtance des lieux. En la ſuppoſant même, on ne voit pas pourquoi ces variations n'ont entre elles aucune analogie, ni reſſemblance.

Jujubier. Le *Kin-kouang-tſée* ou jujubier aigre, eſt un grand arbre, dont les feuilles ſont longues & terminées en pointe, comme

comme celle du mirabolan. Il fleurit en Mai, ſes fleurs tirent un peu ſur le verd, ſes fruits reſſemblent aux groſſes jujubes : ils ſont admirables pour rafraîchir. Leur belle couleur jaune leur a fait donner le nom de *jujube d'or :* ils viennent d'un rouge tendre en ſe ſéchant, & conſervent un petit goût d'aigre ; leur noyau eſt rond, dur & fort evidé, mais en forme de cœur comme l'amande qui eſt dedans. On dit que cet arbre vient originairement de Bengale. On ſe ſervoit d'abord de ſes noyaux pour faire des *Sou-hou* (eſpece de chapelet des idolâtres), & on gravoit deſſus des figures. A en croire le *Pen-hao-lou*, il eut d'abord bien de la peine à réuſſir en Chine. Il y réuſſit aujourd'hui au point de croître à la hauteur des plus grands arbres fruitiers. Son bois, qui eſt très-fin & très-dur, eſt excellent pour toutes ſortes d'ouvrages.

Fen-chou. Le froid eſt extrême & preſque continuel ſur la côte de la mer du nord, au-delà du *Tai-tong-kiang :* c'eſt ſur cette côte qu'on trouve l'animal *Fen-chou*, dont la figure reſſemble à celle du rat, mais qui eſt gros comme un éléphant : il habite dans des cavernes obſcures & fuit ſans ceſſe la lumiere. On en tire un ivoire qui eſt auſſi blanc que celui de l'eléphant, mais plus aiſé à travailler & qui ne ſe fend pas. Sa chair eſt très-froide & excellente pour rafraîchir le ſang. L'ancien livre *Chin-y-king*, parle de cet animal en ces termes : *il y a dans le fond du nord, parmi les neiges & la glace qui couvre ce pays, un chou* (rat) *qui peſe juſqu'à mille livres ; ſa chair eſt très-bonne pour ceux qui ſont échauffés.* Le *Tſée-chou* le nomme *Fen-chou ;* & parle d'une autre eſpece qui n'eſt pas ſi grande : *il n'eſt grand*, dit-il, *que comme un buffle, s'enterre comme les taupes, fuit la lumiere & reſte preſque toujours dans ſes ſouterreins.* On dit qu'il mourroit s'il voyoit la lumiere du ſoleil ou même celle de la lune.

Eau à boire. L'eau eſt une des choſes les plus néceſſaires à la vie. Si elle eſt mal ſaine, elle eſt très-nuiſible. Celle de riviere & de ruiſſeau eſt ordinairement fort bonne. Cependant quand les chaleurs de la canicule embraſent la terre & qu'il y a peu d'eau dans leur canal, elle devient dangereuſe. Il faut attendre pour en boire, que les pluies aient rafraîchi l'air & groſſi leurs eaux. A parler en général, l'eau de ſource la plus légere eſt la meilleure, parce qu'elle eſt pure. Quand on ne peut pas en trouver de bonne, le plus court eſt de la faire paſſer par l'alambic. Le feu lui ôte ſa crudité & la décharge des corps etrangers qui y ſont mêlés. J'attribue ma bonne ſanté à l'uſage où j'ai toujours eté de ne boire que de l'eau ainſi préparée.

Melons de Han-ci. On a vanté de tout temps les melons de *Han-ci.* La chair en eſt parfumée, fondante, ſucrée & d'un goût exquis. Ils ont plus d'un pied de long, & ſont couverts d'une peau ouvrée & aſſez épaiſſe. On les cultive egalement ſur les frontieres & dans le cœur du Royaume. Ils tiennent lieu aux habitans, de tous les autres fruits pendant les chaleurs brûlantes de l'eté, & ils ſont ſi ſains, qu'il y a alors fort peu de maladie. On coupe par tranches le ſurabondant, on en ôte l'ecorce & on les fait ſécher au ſoleil, & ils ont très-bon goût ſept à huit mois après. Depuis que ce Royaume eſt devenu tributaire de la Chine, il apporte ici en tribut pour la nouvelle année, des melons frais & des ſecs : mon regne a procuré ce petit avantage à la Chine.

Figure de la terre. La tradition & tous les monumens qui ſubſiſtent, atteſtent que le pôle ſeptentrional a toujours eté auſſi elevé qu'il l'eſt aujourd'hui. Les changemens arrivés dans l'univers, n'en ont point fait à ſa poſition ; mais quelle eſt ſa figure ? Les Européens qui ont tant voyagé, nous diſent qu'elle eſt ronde, & l'Aſtronomie ſe range de leur

avis. *Tschou-tsée* l'avoit dit, il y a bien des siecles, & la comparoit à un jaune d'œuf. Combien de choses que nous ne faisons que r'apprendre & qu'on r'apprendra dans la suite des siecles ? Nous ne savons voir dans les livres des Anciens, que ce que nous y montrent nos connoissances ; il en sera de même de notre postérité, à l'egard de nos livres (1).

(1) *Kang-hi* disoit peut-être plus vrai qu'il ne le croyoit. Si on avoit parlé de son temps, de l'applatissement de la terre vers les poles, il l'auroit trouvé dans le *Ti-ouang-chi-ki*, qui dit que la terre a quatre-vingt-dix mille *Li* de circonférence de l'orient à l'occident, & quatre-vingt-cinq mille du nord au sud ; voyez *Y-ché*, livre 155, pag. 6. Nous citons cet ouvrage qui n'est qu'une compilation, parce qu'il fut imprimé sous le regne de *Kang-hi*, à qui il fut offert. Nous avons vu la même chose dans *Hoat-nan-tsée*, & dans plusieurs autres Anciens. Les Lettrés des dernieres dynasties ont entendu bonnement ce texte de la grandeur de l'Empire de Chine ; mais comment l'entendre autrement dans un temps où ils ne connoissoient que la Chine dans l'univers ?

Nous avions résolu d'accompagner cette petite traduction de quelques notes qui seroient peut-être nécessaires, ou qui du moins feroient plaisir ; mais nous n'avons pas même le temps d'en garder une copie.

QUELQUES COMPOSITIONS & Recettes pratiquées chez les Chinois, ou consignées dans leurs Livres, & que l'Auteur a crues utiles ou inconnues en Europe.

Multæ cogitationes in corde viri.
Pra. c. 19.

IL nous seroit fort difficile maintenant de dire de quels livres nous avons tiré les extraits que nous allons donner ; mais peu importe : nous ne sommes plus dans un temps où il faille des citations pour de pareilles choses. Nous continuerons à recueillir dans le cours de nos lectures, ce qui nous paroîtra digne de quelque attention. Sur cent articles, n'y en eût-il qu'un seul dont on pût faire usage en France, nous nous croirions bien récompensés de nos soins.

La laitue sauvage pilée & mêlée avec la terre de poterie, donne à cette terre une couleur très-agréable, & ce qui est encore plus avantageux, la rend propre à être travaillée & amincie comme de la porcelaine; on en fait ici de petits vases de ménage où l'eau est chaude sur le champ.

L'encens réduit en poussiere & mêlé avec une egale quantité de moëlle de jonc, rend une odeur plus douce. Il y en a qui pêtrissent cette poussiere & en font des pastilles. Nous ne trouvons rien de bien fixe sur la proportion de la moëlle de jonc & de l'encens pour ces pastilles odorantes ; il paroît que l'on met plus d'encens que de moëlle.

Si on n'a pas trouvé le dissolvant du talc, on peut essayer

l'eau de ſel marin, dont ſe ſervent les Chinois. Après avoir concaſſé leur talc, ils le jettent dans cette eau, où il perd, diſent-ils, toute ſa conſiſtance; puis pour lui rendre ſa blancheur, ils le font paſſer par l'eau de leur alun.

Pourquoi n'avons-nous pas en France, l'arbre qui porte des figues cagues? On l'a en Italie, & il croît ſi bien dans les montagnes qui ſont à l'occident de *Pé-king*, qu'il y a tout lieu de croire qu'il réſiſteroit aiſément à nos hivers, bien moins rigoureux ſans comparaiſon que ceux d'ici. Les Chinois font d'excellentes paſtilles pour la poitrine, avec la pouſſiere ſucrée, ou le ſucre dont ſe couvrent leurs figues cagues, qu'ils font ſécher comme nous les nôtres. Ne pourroit-on pas tirer le même parti du ſucre de celle-ci, & en faire auſſi des paſtilles ou tablettes? Du reſte il eſt bon de ſavoir que ces paſtilles ſont bien difficiles à bien conſerver juſqu'aux nouvelles.

Les feutres Chinois paroiſſent mériter quelque attention. Il y en a qui ont depuis quinze juſqu'à vingt pieds de long ſur dix à douze pieds de largeur; puis, en diminuant, de toutes ſortes de longueurs & largeurs. Le bon marché de ces feutres eſt incroyable; auſſi s'en fait-il un grand débit pour couvrir les eſtrades, & les *Kang*, ou etuves ſur leſquels on s'aſſied le jour & on dort la nuit en hiver. Depuis une trentaine d'années, on s'eſt mis à faire des feutres auſſi minces que des draps, & on en fait des habits.

Les Jardiniers Chinois font tremper pendant un jour, dans de l'eau de roſée, les graines des plantes etrangeres ou difficiles à lever, puis ils les ſement & continuent à les arroſer de cette eau, juſqu'à ce qu'elles pouſſent. Nous n'avons pas vérifié ce ſecret, mais nous ſavons à n'en pouvoir douter, qu'il a très-bien réuſſi pluſieurs fois.

On a attribué au temps & aux longues révolutions des ſiecles, la ſolidité & la dureté de quelques edifices des Romains. Peut-être y pourroit-on faire entrer pour quelque choſe, le choix des pierres dont ils faiſoient leurs chaux. Du moins eſt-il certain que celle qu'on fait de pierre à aiguiſer, eſt d'une force ſinguliere; que les pans de muraille faits avec cette eſpece de chaux, ſe ſont conſervés entiers dans le milieu d'un torrent, dont les eaux ſont très-vives & très-rapides.

Les Chinois ſe ſervent de poudre de chaux, pour arrêter le ſang des coupures & cicatrices des plaies; mais, ſelon eux, il faut avoir attention qu'elle ſoit bien ſeche, ſans cela, diſent-ils, elle irrite & ulcere.

Le bambou qu'on a fait bouillir dans de l'eau de chaux, reçoit aiſément à la preſſe, différentes empreintes & les conſerve.

Si l'on ecrit avec de l'eau de borax, quelques lettres ſur des œufs de canne, puis qu'on les laiſſe tremper ou qu'on les lave même avec de la leſſive de cendre de cheveux, ces lettres pénetrent en dedans, & on les voit ſur ces œufs ecrits.

Les cendres de coings jettées dans l'eau, empoiſonnent le poiſſon.

Les graines de melons d'eau, mâchées, en ſont le vrai digeſtif, ſelon les Chinois; il en eſt de même de toutes les eſpeces de melons, concombres, &c. & même des poires, pommes, pêches, abricots: leur amande & leur pepin en facilitent la digeſtion. Nous remarquerons en paſſant, que l'on mange ici beaucoup de graines de melon d'eau & de

citrouille, à la fin & au commencement de l'année, c'eſt-à-dire, dans le mois de Décembre & de Janvier. Cet uſage populaire & univerſel remonte dans les ſiecles les plus reculés, & dérive probablement de l'ancienne diétique : peut-être que nos Hippocrates en pourroient trouver le pourquoi.

On fait ſécher les châtaignes à la fumée, dans le Limouſin & d'autres Provinces où elles ſont comme le ſupplément du bled, afin de les conſerver pour le printemps. Outre la conſommation du bois & les ſoins que cela demande, il eſt à croire que les châtaignes perdent beaucoup à être ainſi conſervées, & en ſont probablement & moins ſaines & moins nourriſſantes. Peut-être que la maniere Chinoiſe pourroit aider à en trouver une troiſieme ; la voici : on choiſit les châtaignes qui vont au fond de l'eau ; puis après les avoir *ſoleillées* juſqu'à ce qu'elles ſoient ſeches, on les fait paſſer dans de l'eau de ſel, & on les ſuſpend dans des filets, dans des paniers à jour, &c. au grand air, au vent de nord ſur-tout, pour en bien ſécher la coque ; il ne s'agit plus après, que de les mettre dans un endroit bien ſec. Quant à l'eau de ſel ou ſaumure, dont on ſe ſert, nous trouvons qu'il faut une livre de ſel par boiſſeau ; mais on ne met d'eau qu'autant qu'il eſt néceſſaire, pour que toutes les châtaignes ſoient mouillées, enſorte qu'il ne doit pas reſter dans le vaſe ou baquet.

Pour empêcher les noix & les pignons de devenir huileux & de ſe rancir, on les ſuſpend ici dans des filets ou paniers à jour, & dans un endroit couvert & tourné au nord.

Nous avions cru que les Chinois ne ſavoient pas blanchir la cire d'abeilles, c'eſt une mépriſe ; ils ne ſont plus dans le cas de faire uſage de leur ſecret, mais ils s'en ſont ſervi

autrefois. Nous avons trouvé que ſous les *Tang* (cette dynaſtie a commencé en 618 & a fini en 906) on blanchiſſoit la cire d'abeilles, ou en la laiſſant tremper cent jours dans l'eau d'orage à la canicule, ou en la lavant à différentes repriſes dans l'eau de la petite riviere *Yang:* que les experts examinent ſi ces deux manieres ne pourroient pas en faire trouver une troiſieme moins diſpendieuſe que celle qu'on a adoptée; peut-être ne s'agiroit-il que de bien choiſir l'eau dont on ſe ſert, ou de la préparer.

Voici qui ſeroit plus précieux & plus utile que le blanchiſſage de la cire, ſi l'expérience le confirmoit. Nous trouvons que quelques onces d'une pâte faite de cire jaune & de jujubes ſeches, bien pêtries & bouillies enſemble, peut ſubſtanter un homme pluſieurs jours & l'empêcher de mourir de faim. On conviendra aiſément que la cire jaune etant tirée de végétaux, & n'ayant contracté aucune mauvaiſe qualité en paſſant par les corps des abeilles, peut être très-nourriſſante dans certains pays. Mais l'eſt-elle par-tout? puis comment ſuppléer les jujubes, où l'on n'en a pas? Nous ne nous chargeons point de répondre à cela, & nous nous bornons à dire, que ne dût-on ſauver que la vie d'un ſeul homme, par cette pâte, on devroit en vérifier le ſecret. Du reſte, le livre Chinois dit que, dans un beſoin preſſant, il ſuffit de mâcher de la cire jaune avec des jujubes. Quant aux jujubiers, à quoi tient-il que nous n'en ayons dans toute la France?

Quand on veut conſerver pour le printemps & l'eté, des viandes qu'on n'a qu'en hiver, on les enterre dans du ſaindoux, après les avoir fait paſſer ou par la poële ou par l'eau bouillante; il y en a qui leur font faire quelques tours à la broche.

Il y a une proportion fixe & certaine entre l'epaiſſeur de l'ecorce

l'ecorce des arbres & celle de la glace ; en hiver, entre l'epaiſſeur de la peau, coque ou enveloppe des graines & des fruits, & la chaleur de l'eté. Un Voyageur en peut conclure ſûrement quel eſt le climat & la température de l'air, d'un pays où il ne fait que paſſer.

Planter des nénuphars ſur les bords d'un etang ou d'un vivier, eſt le moyen le plus ſûr de les garantir des ravages de la loutre. Leurs feuilles qui montent du fond de l'eau, l'empêchent de nager, & l'arrêtent.

Quand les poiſſons d'un vivier maigriſſent & ont ſur le corps des taches blanches, c'eſt un ſigne qu'ils ont des puces; on les en délivre en jettant dans l'eau, de l'ecorce de tremble.

La méthode ſuivante nous paroît mériter quelque attention, parce qu'elle eſt donnée, comme ſûre, pour les oranges en particulier & les citrons, qu'il ſeroit ſi utile de pouvoir conſerver d'une récolte à l'autre, pour les malades. Voici comment l'Auteur Chinois la décrit. Creuſez une foſſe en forme de puits, à la profondeur de ſept à huit pieds, dans une terre ſeche & à l'abri de la pluie; mettez au fond deux ou trois pouces de paille de riz hachée ou de chatons de pin bien ſecs; puis rangez deſſus vos oranges que vous aurez choiſies parmi les plus ſaines; le mieux eſt qu'elles ne touchent pas les unes aux autres. Le premier rang fini, vous en ferez un ſecond ſur une claie de bambou qui les ſéparera un peu, enſuite un troiſieme, un quatrieme, un cinquieme, &c. mais toujours avec la précaution d'une claie; toutes les oranges bien rangées, vous fermerez l'ouverture de la foſſe avec un couvercle de terre ou de poterie, dont vous enduirez le bord d'un bon mortier de terre glaiſe & à pluſieurs repriſes, de maniere que l'air extérieur ne puiſſe pas s'inſinuer dans la foſſe. Si vous êtes fidele à bien ſuivre toutes ces regles,

ſix mois, huit mois, dix mois même après, vous trouverez vos oranges auſſi belles & auſſi fraîches, que lorſque vous les avez miſes dans cette foſſe de garde. Comme cette pratique paroît aſſez d'accord avec la bonne phyſique, c'eſt une raiſon de plus, pour la vérifier par des eſſais ; peut-être la trouvera-t-on bonne pour d'autres fruits & même pour des raiſins.

Ce n'eſt ſûrement pas aux Sibarites Européens que nous nous adreſſons, mais à nos Phyſiciens : auſſi n'entrerons-nous dans aucun détail. Nous avons trouvé que tel bois etoit plus propre que tel autre, à cuire telle viande, la cuiſoit plus vîte & lui donnoit un meilleur goût. Comme nous n'avions jamais ouï dire que le feu changeât ainſi de qualité, & en acquît de ſi ſingulieres, nous n'aurions oſé en faire mention, s'il n'avoit eté queſtion que d'un ſeul bois : mais notre Livre parle de pluſieurs, & articule trop de choſes ſur les pailles dont on ſe ſert ici, ſur le charbon, &c. pour ne débiter que des rêves. Peut-être n'eſt-il pas hors de vraiſemblance, que c'eſt par la cuiſſon des alimens, que le charbon de terre y porte le premier germe de la conſomption, maladie ſi commune en Angleterre.

Les Anciens ornoient les avenues, les cours & les portiques du Palais, de diverſes figures d'animaux, qui paroiſſoient de feu & duroient fort long-temps. Le peuple lui-même en garniſſoit les rues quand l'Empereur ſe mettoit en marche après minuit, pour aller ſacrifier au *Chang-ti* à la pointe du jour. Un vieux Commentateur dit qu'on peut en faire autant, avec une pâte faite de dix livres de charbon, dix livres de potée, trois livres de feuilles de nénuphar, pilées enſemble & réduites en pouſſiere, à qui on donne la forme qu'on veut. On embraſe cette compoſition dans un grand feu, elle paroît alors d'un rouge de feu, en quelqu'endroit qu'on la mette, & conſerve long-temps cette propriété.

Pour fondre les pailles ou grumeaux qui ſe trouvent dans le fer, on le fait tremper en lames dans de l'huile de ſeſame, puis bien rougir. Nous avons trouvé pluſieurs ſecrets pour amollir, durcir & purifier le fer, le cuivre, l'etain, l'argent, &c. mais il eſt ſi difficile de trouver ſûrement la correſpondance des anciens noms des drogues avec ceux qu'elles ont aujourd'hui, que nous n'avons oſé nous expoſer à envoyer des bévues.

Si la piquure de ſcorpion n'eſt pas mortelle, elle eſt au moins très-douloureuſe & très-venimeuſe. Le peuple ſe ſert ici de la fumée de ſoufre, pour en appaiſer la douleur & en diſſiper le venin : une allumette ſuffit. Les allumettes Chinoiſes ſont de paille de gros chanvre; c'eſt-à-dire, qu'au lieu de couper du bois ou des cartes, on ramaſſe les bouts de paille dont la terre eſt couverte quand on tille le chanvre, & on en fait des paquets qu'on ſoufre.

Nous trouvons que la paille de bled ſarrazin ecarte les punaiſes, mais nous n'avons pas pu le vérifier par des expériences.

Pour rendre au vernis de Chine & du Japon tout ſon eclat, on le lave avec de l'eau-de-vie & du thé chaud ; puis on le laiſſe une nuit à la roſée.

Le verd-de-gris eſt admirable, dit-on dans pluſieurs Livres, pour préſerver ce qui doit être dans l'eau ou dans une terre humide ; peut-être ſeroit-ce un moyen pour conſerver les pilotis & les tuyaux de bois, dont on ſe ſert en pluſieurs endroits, pour la conduite des eaux.

Les Chinois bronzent ſupérieurement le cuivre. Voici la maniere des Anciens, pour les urnes & les autres petits vaſes & meubles de parade. Après avoir fourbi la piece avec des

cendres de charbon & du vinaigre, de maniere que le cuivre en ſoit bien luiſant, on la fait ſécher au ſoleil, puis on la couvre en entier de la compoſition ſuivante : deux mas de verd-de-gris, deux mas de cinabre minéral, cinq mas de ſel ammoniac, deux mas de bec & de foie de canne, cinq mas d'alun, bien broyés, bien mêlés, & mouillés aſſez pour faire une pâte qu'on puiſſe etendre (le mas eſt la dixieme partie de l'once Chinoiſe). La piece ainſi préparée, on la paſſe au feu, & on la lave quand elle eſt refroidie. On la couvre une ſeconde fois de la compoſition, on la fait paſſer au feu, & on la lave ainſi juſqu'à dix fois ; les petites pieces ainſi bronzées, ſont d'une grande beauté, & ne perdent rien à être expoſées au grand air & à la pluie.

Ceux qui s'occupent *à la Réaumur*, peuvent interroger l'expérience ſur la vérité ou la fauſſeté d'un fait plus ſingulier encore que le four à couver les poulets. Prenez des œufs de poiſſons, tels qu'on en trouve en quantité ſur la ſurface de l'eau, au printems dans la plupart des rivieres, rempliſſez-en la coque d'un œuf frais que vous aurez vuidé, & où vous les enfermerez. Si vous les donnez à une poule à couver avec ſes autres œufs, dit *Lan-chi*, quand les poulets eclorront, vous n'aurez qu'à rompre votre coque d'œuf dans de l'eau un peu echauffée par le ſoleil, vos poiſſons eclorront auſſi.

Che-hiang *qui ne mange que des herbes odorantes.*

Che-hiang, *qui se nourrit de Cèdres.*

NOTICE DU CHE-HIANG.

Et odor ejus non eſt immutatus.
Jer. ch. 4.

Les Chinois ont donné le nom de *Che-hiang* à l'animal célèbre duquel on tire le muſc. Le caractere *Che* eſt compoſé de deux autres, dont l'un ſignifie *daim*, & l'autre *décocher ;* celui de *Hiang* ſignifie *odeur ;* ainſi à s'en tenir à cette analyſe ou etymologie, le *Che-hiang* ſeroit le *daim qui décoche de l'odeur.* Ce n'eſt pas à nous à concilier les Voyageurs qui ont donné des deſcriptions très-diſparates de cet animal ſingulier ; mais peut-être s'eſt-on trop preſſé de les condamner, faute de faire attention qu'il y a bien des varietés dans preſque toutes les eſpeces d'animaux, & que des deſcriptions différentes du *Che-hiang*, peuvent être auſſi vraies que celles qu'on feroit des divers bœufs de Chine qui ſe reſſembleroient encore moins.

On trouve le *Che-hiang* dans toutes les montagnes qui forment une chaîne depuis le *Lao-tong*, juſqu'au Thibet & au Pegou, & qui embraſſent le *Pe-tche-li*, le *Chan-ſi*, le *Chen-ſi*, le *Sée-tchouen* & le *Yun-nan.* Nous ne prétendons parler ici que du *Che-hiang* des hautes montagnes qui ſont au nord-oueſt de *Pé-king.*

Les Montagnards qui vont à la chaſſe des *Che-hiang*, en diſtinguent de deux ſortes. Mais de leurs témoignages rapprochés, il réſulte que les uns confondent une eſpece de daim avec le *Che-hiang*, & que les autres ne prétendent que diſtinguer le mâle de la femelle. Les peintures que nous en voyons,

ont été faites ſur celles du Palais, & ſemblent décider pour les deux eſpeces que nous croyons réelles. La premiere ſera celle que l'on dit ſe nourrir de cèdres, & l'autre celle qui ne mange que des herbes odorantes. J'ai vu cette derniere eſpece. Ce que les anciens & les nouveaux livres rapportent du *Che-hiang*, eſt ſi diſcordant, qu'on ne peut les concilier qu'en diſant que cet animal varie en bien des points, ſelon les pays & les climats. Nous trouvons que ſous la dynaſtie des *Tang*, on nourriſſoit dans les jardins du Palais, un *Chouiche*, ou animal du muſc, amphibie, qui avoit auſſi ſous le ventre, des bourſes d'une matiere odorante, dont on faiſoit uſage dans la cuiſine de l'Empereur, pour la préparation & l'aſſaiſonnement des viandes. On tiroit cette matiere des bourſes de cet animal, une fois le mois, en les piquant avec une aiguille, & en les preſſant pour la faire ſortir. Ce n'etoit qu'une eſpece d'eau teinte; mais elle etoit ſi odoránte, qu'une ſeule goutte ſuffiſoit pour parfumer toute l'eau d'un bain. Les livres des ſiecles ſuivans, n'ont plus parlé de cet amphibie, à moins qu'on ne veuille entendre de lui, la diſtinction que mettent entre *Che-hiang* du bord des eaux, & *Che-hiang* des montagnes, ceux qui ont parlé des *Che-hiang* du *Sée-tchouen* & du *Yun-nan*.

Le *Ché-hiang* eſt un animal timide & ſolitaire; ſa légéreté à la courſe eſt incroyable. Il monte & deſcend les montagnes eſcarpées & les précipices où il ſe retire, comme un cerf traverſe une plaine. Il a l'ouïe très-fine, & diſparoît au moindre bruit, à ne pouvoir plus être apperçu, ſur-tout le mâle, dont la courſe eſt mêlée de ſauts, & d'une rapidité inconcevable. Il ſe nourrit d'herbes ſauvages, & ſur-tout des branches les plus tendres des cèdres de cyprès. Pluſieurs naturaliſtes Chinois attribuent ſon parfum à cette derniere nourriture, & prétendent que les deux longues dents qu'a

le vrai *Che-hiang*, lui ont eté données par la nature, pour accrocher les branches de ces arbres, & les brouter enſuite à ſon aiſe. Qu'il nous ſoit permis de remarquer en paſſant, que les noix de cyprès, & de certains cèdres, réduites en poudre & cuites, en conſervent une odeur très-douce, très-agréable, & qui ne s'evapore au plus grand air, qu'après un bien long temps. Il eſt etonnant qu'on néglige de multiplier ces beaux arbres, au moins dans nos provinces méridionales. Nos Naturaliſtes ne paroiſſent pas en connoître pluſieurs eſpeces très-belles que l'on a ici.

Les *Che-hiang* entrent en rut au commencement des mois d'Octobre & d'Avril ; c'eſt le temps où ils ſortent de leur ſolitude, & paroiſſent dans des endroits moins inacceſſibles. Mais ils ne vont jamais en troupe, dans les endroits même où il y en a le plus. On a remarqué ſeulement que le mâle & la femelle errent enſemble & ſe ſuivent : on les prend ſouvent dans les mêmes lacets. Le temps de la portée de la femelle du *Che-hiang*, eſt d'environ ſix mois ; elle ne met bas ordinairement qu'un petit, quelquefois deux, & très-extraordinairement trois. Nous n'avons pu apprendre aucun détail ſur la maniere dont elle eleve ſes faons : ce qui paroît certain, c'eſt qu'elle s'éloigne du mâle après quelque temps, au printemps comme à la fin de l'automne. On a débité bien des fables ſur la maniere dont les *Che-hiang* paſſent l'hiver.

Les chaſſeurs montagnards que nous avons conſultés, diſent ſimplement qu'ils ſe tiennent dans les vallées & ſur les montagnes tournées au midi, où ils trouvent des herbes, au moins ſeches, & les arbres qu'ils broutent quelquefois. Cependant on les voit ſe cacher dans les cavernes & les creux des rochers. Ceux de ces animaux qu'on tue au printemps, ne ſont pas ſi gras, à beaucoup près, que ceux qu'on tue en

automne; mais ils ne ſont pas ſi défaits qu'on l'a publié. La vraie raiſon pour laquelle on les pourſuit très-peu dans le printemps, c'eſt qu'outre que c'eſt le temps des travaux de la campagne & que les montagnes ſont d'un difficile accès, ces animaux ont alors très-peu de muſc & d'une qualité fort inférieure à celui d'automne.

Il y a trois manieres de faire la chaſſe des *Che-hiang:* la premiere eſt au fuſil; les chaſſeurs s'enfoncent dans les montagnes, pénetrent dans les endroits les plus inacceſſibles, dans le temps que ces animaux ſont en rut & ſe cherchent. Cette chaſſe eſt très-pénible, parce qu'ils ſont, comme nous l'avons remarqué, d'une rapidité & d'une légéreté incroyables. Il faut tromper leur oreille pour en approcher; & au moindre bruit, ils partent & diſparoiſſent comme un eclair. Cela a fait imaginer de ſe ſervir contre eux, de la fineſſe de leur ouïe. Quand on eſt dans leur voiſinage, un des chaſſeurs ſe cache & joue ſur une flûte des airs gais & vifs; le *Che-hiang* qui les entend avec plaiſir, s'approche pour les entendre de plus près, & l'attention qu'il y donne eſt ſi grande, qu'on vient juſqu'à la portée du fuſil, ſans qu'il s'en apperçoive. On peut traiter cela de fable en Europe; mais nous croyons devoir dire que nous ne nous ſommes pas contentés du témoignage des livres, & que nous avons pris la précaution de conſtater le fait & de le vérifier par des dépoſitions de témoins oculaires. C'eſt d'eux que nous avons ſu que les chants des enfans flattoient encore plus leur oreille, que le ſon de la flûte.

On prend encore les *Che-hiang* en leur tendant des pieges & des lacs, dans les lieux où on ſait qu'ils aiment à paſſer. Mais il en faut tendre un grand nombre: encore les priſes qu'on y fait, ſont-elles rares; auſſi n'eſt-ce qu'un pis aller des payſans des montagnes qui n'ont rien à faire.

La

La troiſieme & derniere façon, eſt la plus ſinguliere & la plus difficile. On embarraſſe d'epines & de brouſſailles, les deux côtés d'une gorge & d'un défilé, dans un endroit ſolitaire, iſolé & profondement enfoncé dans les montagnes. Les chaſſeurs ſe diſtribuent dans tous les environs, & s'avancent en faiſant de grands cris, de maniere à obliger les *Che-hiang* de gagner l'endroit où ils ont fait leurs eſpeces de paliſſades, qui, préſentant une barriere aux *Che-hiang* pourſuivis, les conduiſent, ſans qu'ils s'en apperçoivent, dans la gorge ou le défilé choiſis pour les prendre. Dès qu'ils y ſont entrés, les chaſſeurs qui les pourſuivent, redoublent leurs cris, ils donnent immanquablement dans les filets, que d'autres chaſſeurs cachés, tendent devant eux, & où ils les enveloppent dès qu'ils y ſont entrés. Ces filets ſont faits d'un chanvre ſauvage qui n'a pas eté roué, afin que leur couleur verdâtre aide à cacher le piege.

Il y a une grande différence, dit-on ici, entre le muſc des *Che-hiang* qu'on a tiré de ceux qui ſe ſont etranglés dans les lacs & de ceux qu'on a pris dans les filets. Celui de ces derniers eſt le meilleur, ſur-tout ſi on ne les a pas trop effarés, & ſi on les a conduits peu-à-peu, dans l'endroit où on doit les prendre. Ce qui nous porteroit à le croire, c'eſt que les chaſſeurs de l'Empereur prennent ainſi ceux dont on doit préſenter le muſc pour l'apothicairerie du Palais.

Dès que le *Che-hiang* eſt dans le filet, on ſe jette ſur lui, & on ſerre fortement avec une petite corde, les pellicules & conduits par où la bourſe, ou poche de ſon muſc, tient à ſon ventre, un peu au-deſſous du nombril. Cette précaution eſt eſſentielle pour avoir ce muſc dans toute ſa bonté. Si le *Che-hiang* même a eté trop effaré avant d'être pris dans les filets, il paſſe pour certain que ſon muſc en

eſt altéré. Les naturaliſtes l'expliqueront comme bon leur ſemblera; mais les faits ſont preuve en pareille matiere. Or quoique l'on ſe hâte d'aller couper la poche du muſc des *Che-hiang* qu'on a tués au fuſil, ce muſc eſt d'un degré bien inférieur à celui dont nous venons de parler, & bien ſupérieur auſſi à celui de ceux qui ont eté pris dans des pieges & qui y ſont morts. La chair de ces derniers eſt quelquefois ſi muſquée, qu'on ne peut pas la manger, au lieu que celle des autres, n'a preſque aucune odeur, ou même n'en a point.

Les témoignages ſont ſi multipliés & ſi uniformes, qu'on ne peut pas révoquer en doute que le *Che-hiang* ne ſoit très-attaché à ſon muſc. Quand il eſt pris, il ſe couche ſur le dos comme pour être plus en etat de ſe défendre, diſent les chaſſeurs, qui avouent cependant qu'il déchire la poche où il eſt, quand on le pouſſe trop, ou qu'il ſe trouve pris dans un piege. Si nous oſons dire notre penſée ſur ce ſujet, nous conjecturons que le muſc a eté donné à cet animal pour ſa défenſe. Comme les loups, les tigres, &c. ſont très-friands de ſa chair, il arrête leurs pourſuites, même lorſqu'ils ſont ſur lui & prêts à le dévorer, en rompant la poche de ſon muſc, dont l'odeur eſt certainement trop forte pour qu'ils y puiſſent tenir; la nature a donné à cet animal ſingulier, une fineſſe d'ouïe, une timidité & une légéreté à la courſe, qui ſembloient bien ſuffire pour aſſurer ſa conſervation; cependant elle y a ajouté un inſtinct particulier, pour cacher ce qui peut indiquer ſes traces, comme de gratter la terre pour couvrir ſa fiente & de lécher l'endroit qu'il a mouillé de ſon urine. Celui que nous avons vu vivant, ne manquoit pas de lécher ou plutôt de laper toute ſon urine.

On voit par ce que nous venons de dire, que ſans compter

les mêlanges & les altérations, il doit y avoir bien des différens degrés de bonté dans le muſc. A précautions egales pour l'avoir, celui d'une Province peut être plus parfait que celui d'une autre ; & dans la même Province, l'âge de l'animal, la ſaiſon de la chaſſe, le cours qu'ont pris les ſaiſons, &c. changent encore la force du muſc. Les chaſſeurs s'accordent à dire que le muſc des jeunes *Che-hiang* eſt foible & que le meilleur eſt celui des vieux ; à les en croire, le muſc le plus fort & le plus exquis, eſt celui qui fait maſſe dans les poches où il eſt renfermé, & qui eſt très-compact ; c'eſt le plus rare : celui qui vient après, eſt mêlé de grains gros comme des poids ; plus il y a de ces grains dans une même poche, & meilleur il eſt. Quand ces grains ſont petits comme du riz ou du froment, il eſt fort inférieur. La derniere eſpece eſt celui qui n'eſt qu'une matiere molle, epaiſſe & onctueuſe. Ces différences ſemblent indiquer que la ſupériorité du muſc des vieux *Che-hiang*, eſt due à ce qu'il a eté plus long-temps travaillé par la nature & porté par l'animal. Nous ne voyons rien qui conſtate ce qu'on débite ſur je ne ſais quel muſc qu'on trouve quelquefois ſur les rochers & au pied des arbres ; plus on en conte de merveilles, moins il faut s'y fier. Les chaſſeurs ont trouvé quelquefois des poches de muſc de *Che-hiang* morts de leurs bleſſures, ou de vieilleſſe, ou dévorés par les loups & les tigres ; mais ils en font peu de cas. Il ſeroit trop long de nombrer les différentes manieres dont on altere le muſc par le mêlange de diverſes drogues, ſucs, &c. mais nous croyons devoir obſerver qu'on eſt sûr qu'il n'eſt point altéré, quand il brûle juſqu'au bout en ſe fondant & en bouillonnant.

Nous remarquerons deux choſes en finiſſant ; la premiére que ſelon les Chinois, l'ail eſt contraire au muſc & en anéantit la vertu ; la ſeconde qu'il eſt la baſe d'un parfum qu'on nomme

l'Eternel, & qui paſſe pour le meilleur qu'on ait trouvé contre les mauvaiſes qualités de l'air, dans les temps de peſte & d'epidémie.

NOTICE DU MO-KOU-SIN ET DU LIN-TCHI.

Nous avons trouvé ici une eſpece de champignon dont il ne nous ſouvient pas d'avoir rien vu dans les livres de Botanique. Les Chinois le nomment *Mo-kou-ſin*. Nous en avons fait ſécher quelques-uns au ſoleil, & nous les envoyons pour qu'on les examine ; ne ſerviſſent-ils qu'à compléter les ſuites du Cabinet du Roi, nous nous ferions un devoir de les envoyer. La figure que nous joignons à cette indication, aidera à les reconnoître & à les claſſer.

Les Chinois nomment *Lin-tchi*, non pas l'eſpece de champignon que nous appellons *Li-chen*, mais celle que nous connoiſſons ſous le nom d'*Agaric* ; & ils en comptent un grand nombre d'eſpeces. La plus célèbre eſt celle qui croît ſur les rochers, dans les montagnes. Le *Lin-tchi* a un pédicule comme les champignons ordinaires ; & ce qui lui eſt particulier, ce pédicule ſe ramifie en deux, trois, quatre & même cinq branches, qui ſe couvrent chacune de leur chapiteau, d'une figure irréguliere, mais toujours concave en-deſſus & convexe en-deſſous. Il y en a de couleur de canelle foncé, rouge d'agate, noir de vernis, jaune d'or, blanc de l'ail, verd foncé, diſent les livres, & une eſpece qui réunit les cinq couleurs de l'arc-en-ciel & dans le même ordre. Nous doutons un peu de l'exiſtence de cette derniere eſpece, parce que ceux qui en parlent plus affirmativement,

Mo - kou - sin
Bois pourris sur les quels vient le Tin - tchi.
Tin - tchi

ſont MM. les Poëtes, les chercheurs d'immortalité & les prédiſeurs d'avenir, que tout le monde ſait être ſujets à caution, en fait de merveilleux.

Comme le *Lin-tchi* eſt d'une ſubſtance ligneuſe & ſe conſerve à peu-près tel qu'on le cueille, ainſi que nos agarics, quand on a eu l'attention de ne l'arracher qu'au commencement de l'hiver, les anciens l'avoient pris pour le ſymbole de l'immortalité. Lorſque la barbarie des ſiecles de demi-ſcience, eut couvert tous les anciens livres de ténebres & fléchi le genou devant les idoles, on prit à la lettre ce qu'on y trouvoit ſur le *Lin-tchi*, & on le regarda comme un panacée divin & un bouclier impénétrable à tous les traits de la mort. Les dieux de l'Olympe des *Tao-ſée* & des Bonzes, ainſi que leurs femmes, & tous leurs ſuivans & ſuivantes, furent repréſentés avec un *Lin-tchi* à la main. Comme ceux qu'on trouvoit ne répondoient pas à cette idée, on débita que les bons ne croiſſoient que dans des montagnes inacceſſibles, où les dieux juſtes & bienfaiſans ne les faiſoient trouver qu'aux ſages du premier ordre, aux grandes ames, & aux gens de bien; mais tout cela eſt etranger à la Botanique, & n'eſt bon qu'à faire débiter des gaſconnades d'erudition. Voici le point où nous voulons en venir.

L'agaric dont on fait le plus de cas en Europe, eſt celui qui paſſe pour être venu de la Tartarie orientale. Ce prétendu agaric ne ſeroit-il pas le *Lin-tchi* des Chinois? Ne lui attribueroit-on pas plus de vertus qu'au nôtre, faute de faire attention, & qu'il forme une eſpece d'agaric différente, & que croiſſant ſur d'autres arbres que les nôtres, il doit avoir des vertus différentes? Nous ſouffrons toujours quand les gens du métier raiſonnent ſur les plantes, en faiſant abſtraction du climat & du ſol; ce qu'on néglige d'obſerver, & qu'il

ſeroit utile de publier, ce qui mériteroit les attentions du Gouvernement, & ce que celui de Chine erige en principe, c'eſt que le Créateur a mis dans chaque pays, des plantes médicinales, analogues aux maladies qu'on y eprouve, & qui ſuffiſent pour les guérir. Si nos délicateſſes font venir nos maladies des pays etrangers, il faut auſſi que les remedes en viennent. Pourquoi biaiſer & vouloir en impoſer au public, ſur un article auſſi capital que les remedes? Les maladies de nos payſans juſtifient les partages de la Providence; & celles des riches, les bienfaiſances prévoyantes du commerce etranger.

Le *Lin-tchi* eſt indiqué dans le droguier de Loris, comme un cordial & un ſtomachique excellent. Les Chinois le réduiſent en cendres, & ſe ſervent de ces cendres pour arrêter le ſang des veines & des arteres coupées. Ceux qui font l'amputation aux hommes qui veulent entrer dans l'intérieur du Palais, ne font que ſurcharger cette ſinguliere plaie, de cendres de *Lin-tchi*, pour en arrêter le ſang, & on n'entend point dire qu'il arrive aucun accident. Que les experts examinent ſi cette maniere de faire uſage de l'agaric, ne ſeroit point préférable en certains cas, à celles du célèbre M. Broſſard. Comme elle date ici de près de trente ſiecles, ſon antiquité eſt une eſpece de recommandation auprès de ceux qui ont lu la date de nos connoiſſances médicinales & botaniques.

La ramification du *Lin-tchi*, s'il nous eſt permis de dire ici notre penſée, nous embarraſſeroit moins à expliquer, que ſon pédicule, qui paroît pourtant être un effet naturel des fentes des rochers à travers deſquelles il paſſe, pour monter de la racine de l'arbre à laquelle il tient, au grand air où il ſe couvre de ſon chapiteau; car comme il ſe deſſeche

& se boisifie au premier hiver, le suc de la premiere année ne pouvant plus monter jusqu'au chapiteau pour le faire croître, il perce dans les côtés du pédicule qui est resté verd, & en forme successivement un second chapiteau, un troisieme, &c. Les livres Chinois disent en effet, qu'on compte les années du *Lin-tchi*, par le nombre de ses têtes.

NOTICE
DU PE-TSAI.

Et comedes herbam terræ.
Gen. c. 3.

Les *Pe-tsai* tiennent un rang distingué parmi les plantes potageres de Chine, & méritent bien le cas qu'on en fait. Dans l'incertitude où nous sommes si l'on a cette plante en France, ou même si elle y est connue, nous nous hazardons à en donner une petite notice.

On distingue ici trois especes de *Pe-tsai* : 1°. les *Pe-tsai* à feuilles blanches, fines & très-tendres, qui pomment comme les laitues romaines, quand on les aide un peu ; 2°. les *Nison-tou*, c'est-à-dire à fraise de bœuf, parce que ses feuilles sont crêpées, très-grandes, charnues, pleines de suc & assez douces ; 3°. les violacés, dont les feuilles sont très-déliées, lisses, fort tendres, & d'un goût agréable, mais mêlées d'une petite pointe d'amertume comme quelques especes de laitues. Parmi ces trois especes, on distingue encore celles qui ont

les feuilles alongées en langues de ſerpens, ou arrondies, découpées, ou unies, à côtes plates, comme les bettes blondes, ou à côtes arrondies, commes les laitues, &c. (1). Nous n'inſiſtons pas ſur les détails de ces différences. Nos choux, nos chicorées, & tant d'autres plantes potageres, ont appris, il y a long-temps, à notre occident, que la même plante paroît ſous un nombre prodigieux de formes & en change quelquefois à être méconnoiſſable. Il eſt inévitable que les *Pe-tſai* etant cultivés dans un empire immenſe & cultivés ſi diverſement, changent d'un endroit à l'autre & prennent différentes formes.

Le climat, la ſaiſon & la nature du terrein, mettent une grande différence entre *Pe-tſai* & *Pe-tſai*, pour le goût, les qualités & la groſſeur. Il y en a qui ont toujours un goût fade & preſque inſipide, tandis que d'autres en ont un fort agréable & une eſpece de parfum naturel; autant quelques-uns ſont ſains & ſalubres, autant d'autres le ſont peu; il y a des endroits où l'on ne peut les manger petits, ou même avant les premieres gelées; au lieu que dans d'autres, on les mange en tout temps, & ſelon qu'on veut plus ou moins les attendre; la culture la plus ſoignée les laiſſe toujours très-médiocres dans certains cantons, au lieu qu'ils viennent comme d'eux-mêmes dans d'autres, y croiſſent à vue d'œil, & groſſiſſent à peſer depuis 10 à 12 liv. juſqu'à 18 & 20.

(1) 1°. *Pe* veut dire blanc, & *Tſai* légume; ainſi le *Pe-tſai* eſt un *légume blanc*.

2°. Des trois eſpeces de *Pe-tſai* que cite la notice, il y en a deux qui ne méritent pas d'être accueillies; la troiſieme ne differe de nos cardes de poirées que parce que celle de Chine eſt plus tendre & moins fade, plus large & plus longue que la nôtre. Cette eſpece a réuſſi en France: les deux autres y réuſſiroient de même, ſi elles valoient la peine qu'on eſſayât de les cultiver.

Les *Pe-tsai* les plus estimés à *Pé-king*, sont ceux des environs de la petite Ville de *Ngan-sun ;* ce sont ceux, en effet, qu'on préfere pour la table de l'Empereur, & pour toute sa maison. Les friands d'Europe voudroient bien des choses pour les cuire & les assaisonner d'une maniere qui pût flatter leur délicatesse. Ceux de Chine au contraire, soit préjugé, soit finesse de goût, raisonnent sur les *Pe-tsai*, comme eux sur la venaison & le gibier, prétendant que plus on leur donne d'assaisonnement, plus ils perdent de leur propre saveur. Nous avouons candidement notre profonde incapacité & ignorance sur ce grave sujet, & nous nous bornons à raconter qu'etant de service au Palais, nous avons trouvé très-bons & très-délicats, des *Pe-tsai* de *Ngan-sun*, cuits simplement au bouillon, & sans autre assaisonnement que du sel. Notre témoignage ne date de rien sans doute, mais nous ne le donnons que pour ce qu'il vaut.

Nos Européens de Canton appellent les *Pe-tsai*, *choux Chinois*. Qu'ils se chargent d'en dire le pourquoi. Pour nous il nous paroît qu'ils demandent une terre moins fumée que nos choux. Quand on cherche plutôt à avoir de bons *Pe-tsai* que de gros *Pe-tsai*, & à les avoir en leur temps qu'à en pousser la crue, il faut leur choisir un terrein découvert, & plutôt humide que sec. Les terres basses qui ne sont pas trop marécageuses leur sont très-favorables. Dans le choix des engrais, le terreau, les cendres de différentes herbes & la poudrette sont ce qui leur convient le mieux.

Les *Pe-tsai* ne donnent leur graine que l'année d'après qu'ils sont plantés. Les Chinois prennent les mêmes précautions pour en avoir, que nous pour les choux. Ils gardent dans la serre, ou dans un endroit bien abrité, quelques pieds choisis ; & le printemps venu ils les replantent dans un coin exposé au soleil, & les arrosent jusqu'à ce qu'ils soient montés en fleur & en graine.

La fleur eſt mûre d'ordinaire en Juin & Juillet ; les Jardiniers ſont partagés ici ſur celles qu'il faut ſemer : les uns veulent que la nouvelle donne des *Pe-tſai* plus forts, plus vigoureux & d'une culture plus aiſée ; les autres prétendent que ceux qui viennent de graine de l'année précédente, bien conſervée à l'air dans un endroit découvert & expoſé au nord, donnent des *Pe-tſai* plus tendres, plus délicats & plus aiſés à faire pommer.

Dans les provinces méridionales on ſeme du *Pe-tſai* dans toutes les ſaiſons, & ils y viennent bien. Quand on veut en avoir à la fin du printemps, en eté & toute l'automne, il faut leur choiſir une terre bien arroſée, & autant qu'on peut, l'expoſition de l'orient. Dans les provinces ſeptentrionales comme *Chan-tong* & le *Pa-ıche-li*, où ils ſont incomparablement meilleurs & plus délicats, on les ſeme ſur planche à mi-Juillet ou en Août, comme chez nous les choux cabuts. Les chaleurs de la canicule paſſées, on les tranſplante au cordeau dans des trous qu'on fait avec un gros plantoir, afin d'y mettre un peu de poudrette ; ceux qui ne ſongent qu'au profit, les plantent en echiquier à ſept à huit pouces l'un de l'autre ; parce que les *Pe-tſai* ſe mangeant à tous leurs périodes d'accroiſſement, ils en dédoublent les rangs à proportion qu'ils croiſſent, choiſiſſent ceux qu'ils veulent laiſſer, & ne gardent que ceux qu'ils voient bien venants, & en voie d'atteindre leur plus belle groſſeur. Ceux qui ne cherchent qu'à avoir ſûrement des beaux *Pe-tſai*, les plantent, comme nous les choux, à un pied & demi l'un de l'autre. De quelque maniere qu'on les plante, il faut les arroſer auſſi-tôt pour attacher les racines & faciliter la repriſe, puis les labourer, ſarcler & chauſſer juſqu'à ce qu'ils ſoient en pleine crue, & aient atteint les roſées & les nuits fraîches de l'automne. L'automne eſt admirable ici, & preſque auſſi belle que dans notre Bearn, ce qui nous porte à croire qu'elle eſt la prin-

cipale cauſe de la maniere charmante dont les *Pe-tſai* croiſſent alors comme à vue-d'œil. Pour peu que la terre ne ſoit pas trop deſſéchée, on ne ſe met plus en peine de les arroſer, & cela ne leur nuit point. Quelque fanés & flétris en effet qu'ils paroiſſent dans le grand midi, on trouve le lendemain matin leurs feuilles dreſſées, fraîches & pleines de vigueur. Mais elles reſtent vertes ou tout au plus blondes juſqu'aux premiers froids. En revanche les premiers froids venus, leurs larges côtes s'attendriſſent, & tout le reſte de la feuille devient peu à peu d'un blanc parfait. Il y en a qui lient leurs *Pe-tſai*, comme nous nos laitues romaines, pour ſe procurer une plus groſſe pomme & des côtes de feuilles plus tendres; mais d'autres les abandonnent à eux-mêmes, & prétendent que les *Pe-tſai* perdent par là en ſaveur, en goût & en parfum, ce qu'ils gagnent en blancheur & en tendreté. Le vrai, c'eſt qu'à *Ngan-tſun* & dans les autres endroits où ils ſont ſi beaux, ſi tendres & ſi excellents, on ne les lie point du tout.

Quand les *Pe-tſai* ont toute leur crue, ils ont depuis deux pieds juſqu'à trois de hauteur, & peſent, comme nous avons dit, depuis quinze juſqu'à vingt livres. On attend que les gelées les aient un peu macérés pour en faire la récolte. Leurs premieres feuilles extérieures en patiſſent un peu, mais l'on ne s'en met pas en peine, parce qu'auſſi-bien elles doivent reſter dans le champ ou le jardin pour y donner du terreau.

Comme les Chinois ſont grands mangeurs d'herbages, les *Pe-tſai* ſont une vraie récolte, ſur-tout pour les provinces du Nord; car quoique plus méridionales que notre Provence & notre Rouſſillon, le froid y eſt ſi rigoureux, que le jardinage y eſt abſolument fermé depuis la mi-Novembre juſqu'à la mi-Février, & (libre à nos Phyſiciens de l'expliquer comme ils l'entendront) bien plus fermé que dans nos provinces les plus ſeptentrionales. On a trouvé pluſieurs manieres de prolonger la

reſſource des *Pe-tſai*, & de la faire durer tout l'hiver. Les uns les confient au ſel, ou au vinaigre ; les autres les font cuire à demi à la vapeur de l'eau bouillante ou faner par le froid du vent de nord, après les avoir effeuillés, puis paſſer par l'eau de moutarde ou de gingembre en les coupant par morceaux. Cependant comme ces inventions d'épargne & de ménage, qu'on ne connoît peut-être pas aſſez dans nos campagnes, ôtent toujours aux *Pe-tſai* quelque choſe de leur bon goût, on en conſerve une grande quantité de frais juſqu'au printems. Il y a pour cela deux manieres. La premiere conſiſte à les ſoleiller un peu pour leur ôter un ſuperflu d'humidité qui les feroit pourrir, puis de les mettre en pile dans une ſerre ou dans des foſſés creuſés exprès. La ſeconde de les planter en maſſe dans du ſable de riviere humide au fond d'une ſerre. Ceux qui ne veulent pas les conſerver ſi long-temps, les couchent à plat ſur une terre qui n'eſt ni ſeche, ni trop humide, & après avoir jetté deſſus un peu de paille hachée, les couvrent d'un pied de terre ſeche : ceux qui ont un endroit commode pour cela, les ſuſpendent par le pied, comme l'on ſuſpend les choux cabuts en bien des endroits, le plus près que l'on peut eſt le mieux. Du reſte l'induſtrie Chinoiſe tire ſi bien parti de toutes ces manieres de conſerver les *Pe-tſai*, qu'on en a à *Peking* tout l'hiver, & à bon compte. La conſommation qui s'en fait eſt ſi prodigieuſe dans cette ville de trois millions d'habitans, que nous n'oſons pas dire à quoi en doit monter la totalité : mais dès là qu'ils ne commencent à bien enchérir qu'après le commencement de Février, on doit concevoir à quoi elle doit aller dans un pays où l'on mange tant d'herbages.

L'acquiſition des *Pe-tſai* n'eſt pas néceſſaire à notre jardinage, on peut s'en paſſer à l'avenir, comme l'on s'en eſt paſſé précédemment. Qu'il nous ſoit permis néanmoins d'en faire la remarque, ſi l'on a fait l'accueil dans notre ſiecle aux oreilles

d'ours, aux jacinthes d'Hollande, & à tant d'autres fleurs de mode; les *Pe-tsai*, ce semble, mériteroient bien autrement la faveur du public. Si la culture des *Pe-tsai* etoit introduite en France, & prenoit dans toutes nos provinces, elle procureroit au peuple, comme aux riches, une plante potagere qui est fort aisée à cultiver, croît promptement, & est aussi bonne & aussi délicate que les meilleurs choux, dure autant, semble plus saine & pourroit se prêter à plus d'assaisonnements, non-seulement pour les tables des riches, mais encore pour les gens de la campagne.

Si les *Pe-tsai* sont déjà dans nos îles de Maurice & de Bourbon, il est plus court d'en prendre des graines là & de les porter en France. A tout hazard, nous envoyons des graines de *Ngan-tsun*, qui, comme il a eté dit plus haut, est l'endroit de tout l'Empire où ils sont meilleurs. Par surcroît de soin, nous ferons prier ceux qui voudront bien se charger de notre envoi, 1°. de vouloir bien faire l'essai de planter des *Pe-tsai* achetés à Canton pour les faire fleurir & grainer sur le vaisseau; 2°. de semer, dès en partant, quelques graines pour avoir des pieds prêts à être transplantés en arrivant à l'Isle de France; 3°. de donner des graines à semer dès qu'ils y seront arrivés; 4°. de prendre des précautions pour bien conserver les graines qu'ils porteront en France.

A en juger par le sort des graines qu'on nous a envoyées de France, nous espérons foiblement sur le succès de celles que nous envoyons. A ce propos sans entrer dans aucun détail sur les soins & précautions que demanderoient ces sortes de transports, & qu'il est si difficile d'obtenir, nous ferons une observation qui nous paroît mériter quelque attention. Si l'on veut sérieusement se procurer toutes sortes de graines de Chine, les graines d'Europe qui nous sont venues ici par la voie de la Moscovie, ont presque toujours bien réussi. L'Académie Im-

périale des Sciences nous fit l'honneur, il y a quelques années, de nous en envoyer par la voie du nouvel Archimandrite qui venoit à *Pé-king*, & quoiqu'elles fussent restées long-temps en chemin, elles réussirent presque toutes, parce qu'elles etoient venues par la Caravanne. Le chemin de terre en effet est beaucoup plus court que celui de mer, & préférable à toutes sortes d'égards. Il s'agiroit donc de se ménager la voie de la Moscovie, pour tirer de Chine les différentes graines qu'on veut avoir ; du reste il est bon de savoir que, comme les Moscovites des frontieres font continuellement leur commerce avec les Chinois, cette voie peut avoir lieu sans que la Cour de Moscovie envoie ici ni courier, ni Ambassadeur, ni Caravanne, parce que le transport des graines ne prête à aucun soupçon. A propos de transport de graines, si l'on avoit déjà des *Pe-tsai* en Moscovie, ce qui est assez vraisemblable, il sera très-facile d'en tirer des graines ; & cette plante y eût-elle dépéri, nous ne croyons pas qu'il fallût s'en mettre en peine, la douceur de nos climats & la bonté de nos terres lui auroient bientôt rendu tout ce qui la fait tant estimer en Chine.

Fin du Tome quatrieme.

APPROBATION.

J'ai lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un Ouvrage intitulé : *Mémoires concernant les Chinois, Tome IV ;* & je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, le 20 Novembre 1778.

BÉJOT.

Le Privilege se trouve au premier Volume.

De l'Imprimerie de Stoupe, rue de la Harpe.